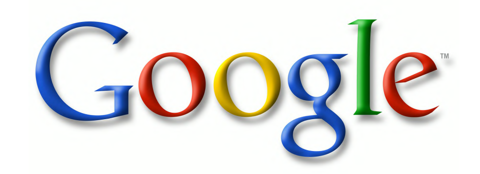


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

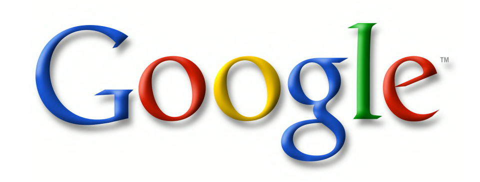
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

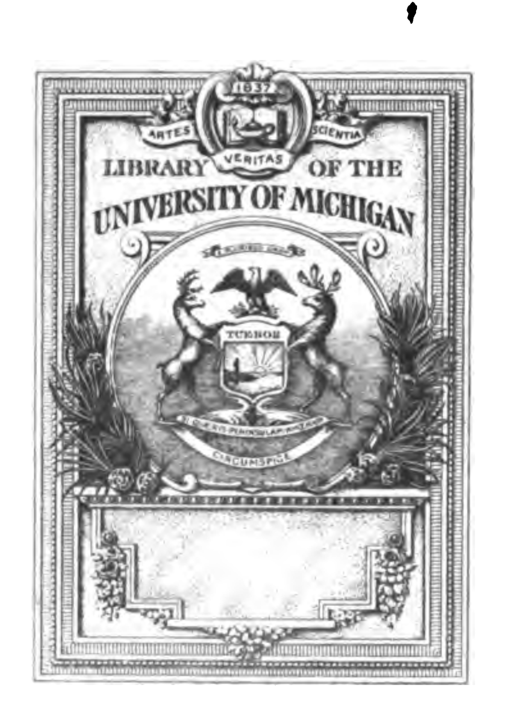
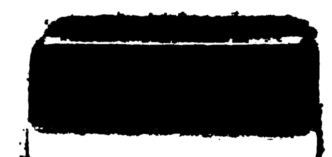
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE


BX
4700
.M39
G38

Nicolas Gervaise, ca. 1662 – 1729.

LA VIE DE SAINT MARTIN EVÊQUE DE TOURS,

AVEC L'HISTOIRE DE LA FONDATION de son Eglise, & ce qui s'y est passé de plus considerable jusqu'à present.



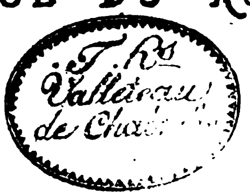
A TOURS,

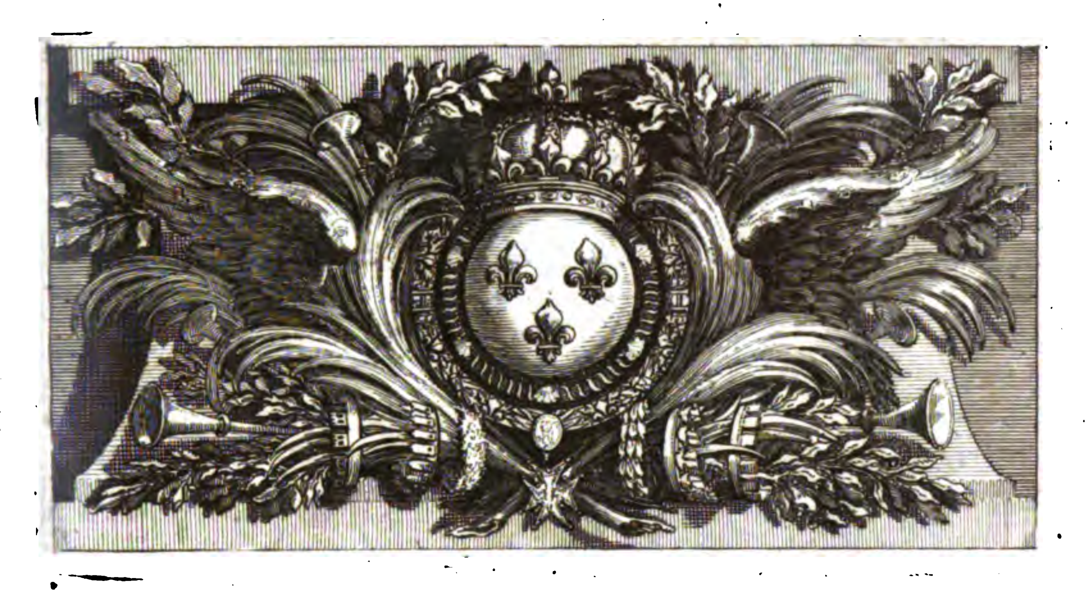
Chez JEAN BARTHE, Imprimeur de Messieurs du Chapitre de saint Martin, Grande-Rüe.

Et HUGUES MICHEL DUVAL Marchand Libraire, rüe de la Sellerie.

M. DC. XCIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY. ET APPROB.





AU ROY.

Librairie
Champion
11-12-23
5034



IRE,

De tous les Hommes extraordinaires qui dans les premiers Siécles de l'Eglise ont été appellez à la publication de l'Evangile, celui dont les actions ont été

plus éclatantes, & les travaux plus utiles à la France, j'ose dire à VÔTRE MAJESTÉ *que ç'a été le Grand Evêque, dont je prens la liberté de lui presenter la vie. Né dans le sein de l'Idolatrie, élevé dans la Profession Militaire, il surmonta dés sa jeunesse, les obstacles que ces engagemens formoient à son salut: Il quitta même sa Patrie pour se donner tout entier à* JESUS-CHRIST; *& docile à l'inspiration du Ciel, il vint au milieu de ces vastes Provinces qui obéissent à* VÔTRE MAJESTÉ, *servir de modéle aux Chrêtiens, aux Religieux, aux Evêques. Toûjours humble, toûjours penitent, il sçût allier les exercices Monastiques avec les fonctions Episcopales; & quoi-que les Empereurs eussent autant de déference pour ses Conseils, que d'admiration pour sa vertu; quoi-que sa parole seule guerît les malades, chassât les demons, & ressuscitât les morts, il s'abaissoit sans cesse devant Dieu, à mesure que Dieu le rendoit plus grand devant les Hommes. La verité n'eût point de plus ardent deffenseur, ni l'Hérésie de plus redoutable ennemi. Il extermina l'Idolatrie de ce Royaume, il en banit les restes de l'impiété d'Arius, & il en ferma l'entrée pour toûjours aux erreurs des Priscillianistes. Sa memoire ne fut pas moins honorée aprés sa mort, que sa Personne avoit été respectée pendant sa vie. Les Rois & les Peuples accoururent en foule à son Tombeau, & l'ornerent de riches presens. L'Histoire est remplie des traits de la pieté*

& de la magnificence des Prédecesseurs de VÔTRE MAJESTÉ : *Ils crûrent rehausser l'éclat de leur Couronne en y attachant le titre d'Abbé de saint Martin ; & pleins de confiance en la protection de ce Grand Saint ; ils voulûrent que leur Nom Auguste parût à la tête d'un Corps destiné à lui rendre un culte particulier, & à demander à Dieu, par son intercession, les graces nécessaires pour conserver dans leurs Etats, la Religion & la paix.*

VÔTRE MAJESTÉ, *SIRE, ne s'est pas contentée de suivre leurs traces ; Elle s'est proposée un dessein plus grand & plus noble. L'Hérésie dans sa fureur, cherchant de quoi faire la guerre au Ciel & à la terre, avoit porté la profanation dans les lieux Saints. Elle n'avoit pas seulement pillé les pieux Tresors que la devotion de plusieurs siécles avoit amassez, elle avoit encore exercé mille indignitez sur les Tombeaux Sacrez, que la Religion expose au respect des fidéles. Elle s'étoit principalement déchaînée contre les precieuses Reliques de saint Martin, parce que la France n'avoit rien de plus vénérable ; & les crimes énormes qu'elle commit alors, ne se peuvent raporter sans horreur.*

Vous avez, SIRE, entrepris d'abolir la mémoire de ces scandales, & de vanger la querelle des Ames bien-heureuses, dont la charité veille sur nos besoins, & ne cesse de solliciter en nôtre faveur la Divine bonté. Animé du même zele qui embrasoit le Grand Evêque de Tours,

vous avez arraché les derniéres racines de cette Secte impie, qui pendant prés de deux cens ans, a traversé le repos & l'agrandissement de Vôtre Royaume. Vôtre vigilance va encore plus loin : Elle previent sagement jusqu'aux plus legeres apparences de nouveauté, & détourne tout ce qui pouroit donner la moindre atteinte à la pureté de la Doctrine & des mœurs. Ainsi vous avez remis l'Eglise de France dans sa premiere splendeur, & dans son ancienne tranquillité : & préférant à la gloire mondaine les interêts du Dieu par qui vous regnez, vous avez mieux aimé ramener à la vraïe Religion ses anciens Sujets, que de vous en faire de nouveaux ; & voir tous vos Peuples réünis sous le joug de la Foy Catholique, que les étrangers soûmis à vôtre domination. Celui qui connoit tout le merite de cette haute entreprise, est seul capable de la recompenser. Les Hommes ne peuvent qu'en admirer le succez, & demander au Ciel qu'il verse sur VÔTRE MAJESTÉ, *ses plus abondantes benedictions.*

Je le faisois, SIRE, *autrefois aux extremitez du Monde, lors qu'étant à peine sorti de l'enfance, j'allai, dans la Compagnie des Missionnaires Apostoliques, travailler à l'instruction des nations qui vivent encore dans les ténebres du Paganisme. Aujourd'hui qu'il a plû à la Providence de m'appeller au Service de l'Eglise de S. Martin de Tours, je renouvelle tous les jours les mêmes vœux au pied des Autels. C'est dans ce saint Temple, illustre Monument*

de la pieté liberale des Rois vos ayeuls, que repassant dans ma memoire, les actions merveilleuses de cet Homme incomparable, j'ai crû ne pouvoir faire un meilleur usage du tems qui me reste, que de rassembler ce que divers Auteurs ont écrit sur ce sujet. J'ose me promettre, que VÔTRE MAJESTÉ *en agréra le recueil, avec la même bonté qu'Elle daigna recevoir l'Histoire du Royaume de Siam, que j'eûs l'honneur de lui presenter à mon retour des Indes. Ce premier Ouvrage,* SIRE, *étoit plus propre à satisfaire la curiosité; celui-cy peut servir à l'édification du prochain, & c'est par cet endroit que j'espere qu'il ne vous déplaira pas. Je suis avec un trés-profond respect, & une trés-parfaite soûmission;*

SIRE,

DE VÔTRE MAJESTÉ

Le trés-humble, trés-obeïssant & trés-fidéle Serviteur & Sujet,
N. GERVAISE.

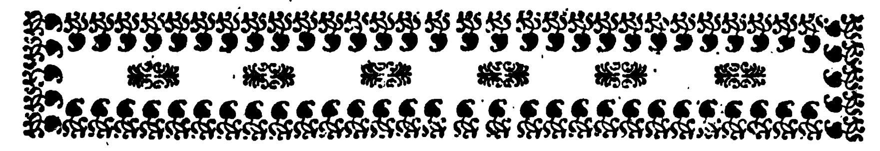
EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Paris le 31. Août 1698. Signées, Par le Roy, en son Conseil, BOUCHER; Et scellées du grand Sceau de cire jaune : Il est permis au Sieur Abbé GERVAISE, Prévôt de saint Martin de Tours, de faire imprimer, vendre & distribuer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, un Livre intitulé *La Vie de saint Martin Evêque de Tours*, par lui composé, en telle grandeur qu'il trouvera bon, & autant de fois que bon lui semblera, durant le tems & espace de huit années consécutives, à comter du jour qu'il sera achevé d'imprimer : avec défenses à toutes personnes de le contrefaire, ni d'en débiter d'autres, que ceux qui auront été imprimez par l'ordre dudit Exposant, ou de ses ayans causes; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de deux mil livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interêts, ainsi qu'il est porté plus au long par lesdites Lettres.

Ledit Sieur Gervaise a cedé son Privilege à Jean Barthe, Imprimeur & Marchand Libraire, & à Hugues Michel Duval Marchand Libraire, pour en joüir suivant l'accord fait entr'eux.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires, conformément aux Reglemens, à Paris, le 10. *Septembre* 1698. *Signé*, BALLARD, *Sindic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le premier Juin 1699. Les Exemplaires ont été fournis.



PREFACE.

IL y a lieu de s'étonner qu'entre tant de célébres Ecrivains, qui de nos jours, ont essaïé de ranimer la piété des Chrétiens par l'exemple des Grands Hommes, dont les vertus ont édifié l'Eglise, aucun n'ait entrepris de nous retracer le Portrait de saint Martin. Il semble neanmoins que des François ne pouvoient choisir un Sujet qui fit plus d'honneur à leur plûme, & qui fût plus utile à leur Nation. Car pour illustres que soient ces Grands Hommes dont on vient d'écrire la Vie, j'ose dire qu'on n'y trouvera rien de plus surprenant; rien de plus édifiant, ni de plus instructif; rien de plus propre à confondre nôtre mollesse; rien même de plus capable de relever nôtre espérance, & d'affermir nôtre Foi, que dans celle de saint Martin.

Je ne vois point d'autre excuse à cette espéce d'ingratitude, que la crainte de ne pas réüssir, ou de ne pouvoir pas engager, si aisément leurs Lecteurs, à la créance de ce grand nombre de Miracles, dont ils auroient été obligez de remplir son Histoire. Cette même crainte a suspendu quelque-tems le dessein que j'avois pris de suppléer à leur défaut. Cent fois je me suis dit à moi-même, qu'il n'appartenoit pas à une main aussi foible que la mienne, de travailler à un Tableau, qui selon la pensée du

grand ſaint Paulin, devoit être celui d'un Homme céleſte. Ce qui m'a enfin déterminé, ç'a été la réſolution de n'y emploïer d'autres couleurs, & de n'y ajoûter d'autres traits, que ceux que je trouverois dans les Conciles, dans les écrits des ſaints Peres, & dans ceux des plus fidéles Hiſtoriens, des douze ou treiziéme Siécles qui ſe ſont écoulez depuis la Mort de ſaint Martin.

Ep. 32. ad Sever.

L'avantage d'être né dans un Roïaume, dont il a été conſidéré comme l'Apôtre, & la place que je tiens dans ſon Egliſe, ont parû m'impoſer l'obligation de ne pas céder à un Etranger, l'honneur de relever la gloire de ſon Nom, & de fortifier, dans le cœur de tous les François, particuliérement dans celui de ſes Enfans, la confiance qu'ils ont toûjours eûë, en la protection d'un ſi bon Pere, d'un ſi puiſſant Interceſſeur auprés de Dieu. J'eſpére que des vûës, ſi légitimes & ſi pures, rendront le Lecteur plus indulgent pour cet Ouvrage, & que l'autorité de tant de Sçavans & ſaints Perſonnages, qui m'en ont fourni la matiére, ne permettra pas de douter de la vérité des faits qui le compoſent.

Severe Sulpice qui le premier a écrit la Vie de ſaint Martin, eſt celui de tous qui nous en a le mieux inſtruit. Ce grand Saint aïant travaillé à ſe rabaiſſer, & à ſe cacher aux yeux des Hommes pendant ſa Vie; & d'ailleurs, aïant négligé les vains ornemens de l'éloquence, pour n'étudier & ne prêcher, comme l'Apôtre, que Jeſus-Chriſt crucifié, Dieu prit plaiſir à l'exalter à la face de toute la terre; il voulut que ſon Hiſtoire fut écrite avant ſa

Mort, par l'un des plus éloquents & des plus ſçavants Hommes, qui aïent parû dans le Chriſtianiſme. Mais comme il ne falloit pas ſeulement un Homme ſçavant & éloquent, pour perſuader le monde d'une Vie auſſi extraordinaire, que l'a été celle de ſaint Martin, & qu'il étoit néceſſaire, que celui qui en devoit être l'Hiſtorien, ſe fût encore acquis, par la pureté & la ſainteté de ſes mœurs, la créance, & la vénération des Hommes; Dieu qui ne vouloit pas que les Siécles à venir fuſſent privez de tant d'exemples de vertu, que ce grand Saint leur avoit donné, ni que la France oubliât jamais, les prodiges qu'il avoit fait par ſon moïen, pour l'attirer à la connoiſſance de ſon Nom, toucha le cœur de Severe Sulpice; & du milieu du Monde, où ſa nobleſſe, ſes grands biens, ſes talens, & ſes emplois, lui avoient acquis une eſtime univerſelle, il l'appella ſoûs la conduite de ſaint Martin dans la Solitude, où l'amour de la Pauvreté & de la Pénitence, que l'Evangile inſpire à ceux qui tendent à la perfection, aïant ſuccédé dans ſon cœur aux affections de la Terre, il le remplit bien-tôt des plus pures lumiéres de ſon eſprit. Nous en trouvons des traits trop vifs & trop ſenſibles dans ſes écrits, pour en douter; & ſaint Paulin ne fait pas difficulté de dire, que Dieu ne lui auroit jamais fait la grace d'écrire la Vie de ce grand Homme, avec l'onction qu'on y trouve, s'il n'avoit pas été lui-même pénétré des grandes véritez qu'il y enſeigne, & revétu des vertus qui ont fait briller ſaint Martin.

Mais s'il ne falloit pas un Historien d'une moindre autorité dans l'Eglise que Severe Sulpice, pour persuader aux Hommes les prodiges incroïables dont la Vie de saint Martin est remplie, on peut dire aussi que si on n'ajoûte pas foi à ce qu'écrit un Historien du caractére de Severe Sulpice, relevé dans le monde par tout ce qu'il y a de grand, autorisé dans l'Eglise par la qualité de Prêtre & de Saint, d'ami intime de saint Martin, de saint Paulin de Nôle, de saint Jerôme, de saint Augustin, & des plus saints Evêques de son Siécle; qui a été Disciple de celui-là même dont il écrit la Vie, qui a vû une partie des choses qu'il rapporte, qui a eû soin d'apprendre le reste, des personnes qui en étoient le mieux informées, & qui prend Jesus-Christ à témoin de ce qu'il n'ajoûte rien à l'exacte vérité, il faut douter de la puissance & de la bonté de Dieu & nier qu'il puisse, ou qu'il veüille les faire paroître quelque-fois dans ses Saints, & n'ajoûter plus de foi, à tout ce que les Historiens nous ont laissé de plus assûré de la Vie des Grands Hommes qui ont parû dans l'Eglise.

Severe Sulpice écrivit la Vie de saint Martin vers l'année 396. peu de tems avant sa Mort. Prévenu par un mouvement d'humilité, qu'elle ne répondoit pas à la grandeur, & à la dignité de son sujet, il ne voulut pas d'abord la rendre publique, il l'envoïa à saint Paulin, pour qui il n'avoit point de réserve. Ce saint Evêque l'aïant lûë, fut bien d'un autre sentiment, & sans demander permission à son ami, la répandit dans toute l'Italie, d'où elle passa

bien-tôt aprés dans l'Orient, & jusqu'aux extrémitez du Monde. On ne peut croire avec quels éloges, & quels applaudissemens elle fut reçûë par tout. Saint Augustin la trouva si édifiante, que si-tôt que saint Ambroise fut mort, il la proposa pour modéle au Prêtre Paulin, qu'il pria d'écrire celle de ce saint Evêque de Milan. On sçait quels éloges, saint Paulin de Nôle, Paulin de Perigueux, Tiro Prosper, Gennade, Idace dans sa Cronique, saint Gregoire de Tours, & plusieurs autres fameux Historiens lui ont donné.

Severe Sulpice ne pouvant plus dissimuler qu'il en étoit l'Auteur, la reconnût pour son Ouvrage, & s'en expliqua nettement en plusieurs endroits de ses Dialogues, & dans beaucoup de ses Lettres. Comme il n'y parle point de la derniére Maladie, ni de la Mort du Saint, & que dans la Lettre qu'il écrivit au Diacre Aurelle, si-tôt qu'il lui eût apparû, quelques jours aprés son déceds; il dit que le Saint tenoit dans sa main le Livre de sa Vie qu'il avoit écrite; on ne peut point douter qu'elle n'ait été composée, & renduë même publique du vivant de S. Martin. D'ailleurs nous avons une Lettre de S. Paulin de Nôle, écrite à Severe Sulpice en 397. pour le remercier de lui avoir envoïé cet Ouvrage, dont il reléve le mérite avec beaucoup d'éloquence.

Cependant quelques éloges que l'antiquité lui ait donné, on ne laisse pas d'y trouver plusieurs défauts considérables, & des Auteurs modernes se sont portez à cette extremité, que de vouloir nous rendre suspecte la fidélité de ce saint & sçavant

Hiſtorien. Mais il eſt évident que les fautes qui s'y rencontrent ne doivent point lui être attribuées, & qu'elles ne s'y ſont inſenſiblement gliſſées, que par l'ignorance, ou par la négligence des Copiſtes, puiſqu'en y faiſant quelques légéres corrections, que le bon ſens & la ſuite de l'Hiſtoire demandent néceſſairement, ce que l'on a tâché de faire dans cet Ouvrage, celui de Severe Sulpice ſe trouve dans toute ſa pureté. D'ailleurs il eſt aiſé de faire voir qu'il n'y a rien contre la vérité de l'Hiſtoire, ni qui ne puiſſe s'accorder avec la ſuite de celle de S. Martin, dans les endroits même, où on ſe donne le plus de liberté de reprendre cet Hiſtorien, parce qu'ils paroiſſent n'avoir pû être corrompus ſi aiſément par les Copiſtes. C'eſt ce qu'on fera voir dans les Eclairciſſemens qui ſuivront cette Préface.

Quoi-qu'il en ſoit, on ne peut le conſidérer que comme un abrégé fort ſuccint; Severe Sulpice s'en eſt apperçû lui-même, & il rend raiſon de ce qui l'a obligé à paſſer ſoûs ſilence pluſieurs faits auſſi conſidérables que ſurprenants, qui auroient eû peine à trouver créance parmi les Hommes de ſon Siécle; mais ſes amis, s'en étant plaints à lui-même, & Poſtumien l'un d'eux, qui étoit revenu d'Orient où il avoit porté la Vie de ſaint Martin, l'aïant prié de la part de pluſieurs ſaints Solitaires, de ne pas retenir davantage, dans l'obſcurité du ſilence, des choſes ſi capables de fortifier leur vertu, & d'édifier l'Egliſe, il prit enfin la réſolution de compoſer le Livre de ſes Dialogues, & de rapporter ſoûs le nom de Gallus, l'un des premiers Diſciples du Saint,

ce qu'il avoit obmis dans ſon premier Ouvrage.

C'eſt donc dans ces deux ſources que nous avons puiſé. Comme Severe Sulpice a négligé l'ordre des tems, & n'a rapporté la plus-part des faits qui compoſent l'Hiſtoire du Saint, que comme ſa mémoire les lui a fourni, aprés les avoir attentivement conféré les uns avec les autres, j'ay tâché de ſuppléer à ce défaut, en mettant chacun dans l'ordre que j'ay crû qu'ils devoient être. Quelques Lettres du même Auteur, & de S. Paulin de Nôle, l'Hiſtoire de l'Egliſe, & celle du Régne des Empereurs, & des plus Grands Hommes qui ont vécû dans le ſiécle de ſaint Martin, dont on a tâché de s'inſtruire à fond, y ont beaucoup ſervi.

Soixante & dix ans ou environ aprés que cette premiére Vie de ſaint Martin eût parû, Paulin de Perigueux la fit en Vers, & comprit en trois Poëmes le premier Ouvrage de Severe Sulpice, & dans deux autres, ſes Dialogues; il en compoſa même un ſixiéme ſur les Miracles qui s'étoient faits de ſon tems au Tombeau du Saint, dont ſaint Perpete Evêque de Tours avoit été témoin. Pluſieurs Hiſtoriens avec ſaint Gregoire de Tours, ont pris ce Paulin pour celui de Nôle, mais il n'y a qu'à lire ſes Poëmes, on verra qu'il s'en diſtingue lui-même, dans l'endroit où il raporte le Miracle que ſaint Martin fit en faveur du grand ſaint Paulin.

Atque utinam, dit-il, *noſtri tenebras contingere cordis.* *Paulin. de vit. B. M. lib. 2. circa finem.*
Tali luce velit ſancti medicina patroni,
Reddat ut antiqui rurſum myſteria facti:
Nomen idem, medicus idem, par cauſa medelæ.

D'ailleurs il paroît qu'il n'a entrepris cet Ouvrage qu'à la priére de saint Perpete, qui n'a été sacré Evêque de Tours qu'en 460. c'est-à-dire environ trente ans aprés la mort de saint Paulin de Nôle, arrivée en 431. Quoi-qu'il n'ajoûte rien aux faits rapportez par Severe Sulpice, il ne laisse pas de les éclaircir en quelques endroits, & d'y ajoûter quelques circonstances qui les dévélopent davantage.

Ce que Sozoméne a dit de saint Martin dans son Lib. 3. cap. 14. Histoire, confirme tout ce que Severe Sulpice en a rapporté; ce témoignage est d'autant moins suspect qu'il écrivoit dans l'Orient, & pour des Orientaux, qui n'ont pas toûjours témoigné trop d'estime pour les plus Grands Hommes de l'Occident, quoi-qu'il y ait beaucoup d'apparence, qu'il n'en ait parlé que sur la foi de Severe Sulpice, dont il pouvoit avoir lû les Ouvrages. Cependant comme il a été presque contemporain de saint Martin, aïant écrit son Histoire soûs le Régne du jeune Theodose, il peut passer pour Original, & ce qu'il en dit, peut être reçû comme un témoignage autentique que l'Eglise d'Orient rend à la vertu de ce Grand Homme. Ce qui me le fait croire, c'est que cet Historien rapporte quelques faits dont Severe Sulpice ne parle point.

Saint Fortunat écrivit aussi en vers la Vie de saint Martin, environ cent ans aprés Paulin de Perigueux, & comprit en quatre Poëmes tout ce que Severe Sulpice en avoit dit. Son Ouvrage aïant été trés-bien reçû des plus saints Evêques des Gau-

les,

les, il l'envoïa dans la ſuite au Pape ſaint Gregoire qui le lui demanda. La dévotion toute particuliére qu'il eût à ſaint Martin lui fit quitter l'Italie, pour venir en France s'attacher au Service de l'Egliſe du Saint; mais il n'y fut pas long-tems ſans être connû, & ſa vertu & ſon mérite le firent bien-tôt choiſir pour gouverner celle de Poictiers.

Saint Gregoire qui fut fait Evêque de Tours preſque dans le même-tems, aïant ſouvent éprouvé ſur lui-même & ſur ſes proches, la vertu de ſaint Martin, ſe crût obligé de faire un Recüeil des plus grands Miracles que Dieu avoit fait, depuis ſa Mort, par ſon interceſſion. Il en remplit quatre Livres, & fut témoin oculaire de la plus grande partie; il aſſûre même n'avoir entrepris ce Recüeil, qu'aprés y avoir été obligé par pluſieurs viſions: il parle encore du Saint en beaucoup d'autres endroits de ſes Ouvrages, particuliérement dans ſon Hiſtoire de France, & dans ſon Livre de la gloire des Confeſſeurs, où il nous apprend quelques traits de ſa Vie, que les premiers Hiſtoriens avoient obmis, & pluſieurs circonſtances trés-remarquables, ſur le tems de ſa Naiſſance, de ſon Ordination, & de ſa Mort.

Enfin, environ deux cens ans aprés, le Bienheureux Alcuin Abbé de l'Egliſe de ſaint Martin, & Précepteur de Charlemagne, fit un abrégé de la Vie du Saint, & un Sermon au jour de ſa principale Fête, où on trouve tous les faits les plus conſidérables de ſon Hiſtoire, dans le même ordre que ſaint Gregoire de Tours les avoit marquez. Ce ſont

ces Historiens, qui m'ont fourni toute la matiére des trois premiers Livres de l'Ouvrage que je donne aujourd'hui au Public; je n'y ay rien ajoûté que quelques traits tirez de l'Histoire de l'Eglise, & de celle des Empereurs, sur le témoignage des plus fidéles Historiens, que j'ay crû nécessaires pour faciliter l'intelligence de celle de saint Martin. Le premier Livre comprend, tout ce que nous sçavons de plus certain de la Vie du Saint pendant qu'il servoit dans les Armées Romaines, & depuis que saint Hilaire l'eût engagé dans les Ordres, aprés qu'il eût quitté la Profession des armes, jusqu'à son Episcopat. On voit dans le second, de quelle maniére il fut enlevé de sa Solitude pour être Sacré Evêque de Tours, & ce qu'il fit pendant son Episcopat jusqu'au Régne de Maxime. Dans le troisiéme, l'Histoire de l'Hérésie des Priscillianistes qu'il condamna avec les Evêques de France & d'Espagne; ce qui se passa de plus considérable dans l'Empire, & à la Cour de Maxime, où il fut obligé d'aller plusieurs fois; ce qu'il fit depuis la mort de Maxime; sa derniére Maladie, sa Mort, ses Obséques, & les premiers honneurs qu'on lui a rendu dans l'Eglise. Enfin, le quatriéme est une suite des honneurs qu'on lui a rendu dans differens Siécles, soit à la premiére translation de son Corps, faite par saint Perpete, soit dans la fondation de son Eglise; on y a joint quelques Miracles éclatans & trés-assûrez qui se sont faits par son intercession, le transport de ses Reliques en Bourgogne, leur re-

tour à Tours, la translation de son Chef, le pillage de son Eglise par les Huguenots, la profanation & le recouvrement d'une partie de ses saintes Reliques, & le culte extérieur qu'on rend à ses cendres sacrées.

Les premiers Conciles de Tours, & quelques autres Conciles de France, saint Sidoine de Clermont, saint Gregoire de Tours, saint Odon, saint Adelbode d'Utrect, la Chronique de Tours, plusieurs anciens Monumens recüeillis par Monsieur du Chesne, les anciens Cartulaires de l'Eglise de saint Martin de Tours, où se trouvent plusieurs Lettres Patentes de nos Rois, & des Empereurs depuis Charlemagne; ses anciens Registres Capitulaires, & d'autres Titres qui se conservent dans ses Archives, m'en ont fourni la matiére. J'ay consulté les personnes de nôtre Siécle les plus éclairées, & les plus versées dans l'Histoire; entr'autres feu Monsieur de Tillemont, à qui l'Eglise & les Lettres ont tant d'obligation; je ne craindray point d'avoüer même que je lui suis redevable de quelques découvertes, ainsi qu'à Monsieur de Galliczon, Chantre & Chanoine de cette célébre Eglise, qui depuis plusieurs années fait une étude particuliére de ses Antiquitez. En un mot, je croi n'avoir rien obmis de ce qui pouvoit contribuer à contenter le Public, sur tout plusieurs personnes de distinction, qui m'ont témoigné souhaiter avec beaucoup d'empressement, d'avoir une Histoire compléte de la Vie de S. Martin. Pour ne pas être à charge au Lecteur, j'ay supprimé la plus-part des Miracles qui se sont faits au Tombeau du Saint depuis sa mort, aïant crû

qu'il suffisoit d'indiquer les endroits où saint Gregoire de Tours, & d'autres Auteurs les rapportent exactement; je croi aussi être obligé de l'avertir, que la crainte de le fatiguer par la lecture d'une infinité de Bulles, & d'autres Actes, où sont compris les Priviléges qui ont été accordez à l'Eglise de saint Martin, & confirmez par les Souverains Pontifes & par les Conciles, & qui ne sont ordinairement du goût que d'un petit nombre de Sçavans, me les a fait supprimer dans cette Histoire; j'en ay fait autant de plusieurs faits remarquables, qui n'avoient de rapport qu'à l'Eglise du Saint, & non pas à sa personne, parce que j'espére les placer quelque jour plus à propos dans les Vies des Saints & des Hommes Illustres de cette Eglise. Comme j'ay été obligé d'y travailler sur les extraits que j'avois fait des Originaux, dans les plus fameuses Bibliothéques de Paris, que je n'ay pû trouver dans la Province, pour les vérifier aussi exactement que j'aurois souhaité, avant de la mettre soûs la Presse; j'ay sujet d'appréhender, qu'il ne se soit glissé quelques fautes dans les citations, quoi-que j'aye pris toutes les précautions possibles pour l'éviter. A l'égard de celles qui peuvent être survenuës dans l'impression, quoi-que depuis qu'elle a été commencée, je n'aye pas été en état d'y apporter toute l'attention nécessaire pour la rendre correcte, ces fautes m'ont parû si peu considérables, que le Lecteur pourra aisément y suppléer, à l'exception de cinq ou six endroits, dont j'ay crû le devoir avertir.

PREMIER ECLAIRCISSEMENT

Sur quelques corrections qu'on a été obligé de faire dans le Texte de la Vie de S. Martin, composée par saint Severe Sulpice.

I I.

CEUX qui ont quelque connoiſſance de l'antiquité, ne ſeront point ſurpris qu'il ſe ſoit gliſſé des fautes dans la Vie de ſaint Martin compoſée par Severe Sulpice. On en trouve de ſemblables dans tous les anciens Manuſcrits, qui n'y ont été introduites, que par l'ignorance, ou par la négligence de ceux qui les ont copiez. L'expérience nous apprend, qu'il eſt preſque impoſſible de s'en défendre, & qu'il n'y a rien de plus aiſé, que de mettre en écrivant, une lettre, ou un chifre pour un autre; cela arrive tous les jours, quelques ſoins qu'on prenne de l'éviter. Il n'y a peut-être jamais eû de Livre tranſcrit autant de fois, que l'a été la Vie de S. Martin. Les gens du Monde, auſſi-bien que les Solitaires, les Eccléſiaſtiques, & les perſonnes qui faiſoient profeſſion de Vertu, le recherchoient avec empreſſement; ceux-cy pour s'édifier, & les autres, parce que la nouveauté du ſujet, la pureté du langage, & l'éloquence de l'Hiſtorien, leur y faiſoient trouver un ſingulier plaiſir. Comme l'Art d'imprimer n'eſt venu en Europe que plu-

ſieurs Siécles aprés que cette Hiſtoire a été renduë publique, on ne doit pas s'étonner d'y trouver quelques fautes. Sev. Sulp. non plus que S. Martin, ne manqua pas d'ennemis, ni d'envieux; il eût part à la perſécution que ſon ſaint Maître avoit ſouffert de quelques perſonnes, qui avoient du ſçavoir, du crédit, & de l'autorité dans l'Egliſe. Si les fautes & les contradictions qui ſe remarquent aujourd'hui dans ſon Ouvrage, s'y fuſſent trouvées de ſon tems, ſes ennemis n'auroient pas manqué de les relever, & de les lui faire connoître, ſuppoſant que ſes amis par une lâche complaiſance, les lui euſſent diſſimulé. Les Gentils même qui reſtoient encore en France, & les autres Ennemis de l'Egliſe, n'auroient pas manqué de s'en prévaloir, puiſque ç'auroit été un moïen trés-propre, non ſeulement pour obſcurcir l'éclat des vertus de ſaint Martin, qu'ils regardoient comme le plus grand & le plus redoutable Ennemi, qu'ils euſſent dans les Gaules, mais encore pour rendre ſuſpects tous les Miracles qu'il avoit fait, pour la deſtruction du Paganiſme. Cependant aucun Ecrivain de ces premiers Siécles, ne s'eſt aviſé de le contredire : les plus ſçavans Hommes de l'antiquité, ont lû cet Ouvrage, avec admiration, & avec plaiſir. Saint Auguſtin, comme on l'a déja remarqué, l'a propoſé pour modéle, à celui qui devoit écrire la Vie de ſaint Ambroiſe : il parle de ſon Auteur avec éloge, il l'appelle éminent en Doctrine & en Sageſſe; *Vir Doctrina & Sapientia pollens* : Gennade dit qu'il a été illuſtre par ſa

Sev. Sulp. de vit. B. M. n.26. & alib.

Aug. Ep. 205.

Gen. Catal. vir. illuſt.

Naiſſance & par ſon Sçavoir : Idace l'appelle un grand Homme, *Vir ſummus*; & Scaliger, celui des Auteurs Ecclésiaſtiques, qui a écrit avec plus de pureté & de politeſſe, *Eccleſiaſticorum puriſſimus ſcriptor*. *Idac. Init. Cron.* *Scal. proleg. ad lib. de emend. temp.*

La ſeule choſe qu'on peut objecter, c'eſt que Paulin de Perigueux, qui a écrit la Vie de ſaint Martin 70. ans, ou environ, aprés Severe Sulpice, eſt tombé dans quelques-uns des défauts qu'on lui reproche; il dit par exemple, comme lui, que ſaint Martin fut baptiſé étant âgé de 18. ans. C'eſt une marque évidente, ajoûte-t-on, qu'on ne doit point rejetter la faute qui ſe trouve dans cet endroit ſur les Copiſtes, mais ſur l'Hiſtorien même, que Paulin a ſuivi fort exactement, puiſqu'il ne paroît pas probable que l'Ouvrage de Severe Sulpice ait pû avoir été corrompû en ſi peu de tems, & qu'il l'eſt encore moins que le Poëme de Paulin l'ait été, parce qu'il ne s'explique pas par des chiffres, ou par un nombre fixe d'années, mais par luſtres. *Quatuor à luſtris*, dit-il, *geminos minus egerat annos.* *Lib. 1.*

J'avoüe que cette objection eſt fort ſpécieuſe, & qu'elle m'a frappé d'abord. J'ay crû qu'il ne pouvoit y avoir de fautes dans cet endroit, ni de la part de l'Auteur, ni de celle des Copiſtes; mais aïant reconnû, aprés avoir examiné avec application toute la ſuite de l'Hiſtoire de ſaint Martin, qu'il eſt impoſſible de la faire accorder avec cette circonſtance; & d'ailleurs ne pouvant me perſuader, qu'un auſſi grand Homme que Severe Sulpi-

ce, dont l'Ouvrage a été en quelque façon consacré par l'usage qu'on en a fait dés les premiers Siécles dans l'Eglise, où il étoit lû publiquement le jour de la Fête de saint Martin, & par l'approbation de la plus-part des saints Peres, & des Auteurs Ecclésiastiques; se fût trompé dans un point de cette conséquence, je n'ay pas crû qu'on dût faire la moindre difficulté de rejetter cette faute sur ses Copistes, ainsi que beaucoup d'autres, dont il ne doit pas sûrement être responsable; il m'a parû fort vrai-semblable, qu'elles y ont été introduites, pour la plus-part, peu de tems aprés sa mort, lorsqu'on avoit le plus d'empressement d'avoir son Livre, & avant que Paulin de Perigueux l'eût mis en vers.

III.

LA premiere faute qu'on trouve dans les Imprimez, est que saint Martin commença de porter les armes soûs l'Empereur Constance, *Sub rege Constantio*, étant seulement âgé de 15. ans, *Cum esset annorum quindecim*, & qu'il continüa de servir dans les Armées Romaines, soûs Julien l'Apostat, *Sub Juliano Cesare*.

V. B. M. n. 1. 2.

La seconde, qu'il n'a porté les armes que trois années avant son Baptême, *Triennium fere ante Baptisma in armis fuit.* La troisiéme, qu'il fut baptisé âgé de 18. ans, *Cum esset annorum duo-de-viginti*, La quatriéme, que deux ans aprés il demanda son congé à Julien l'Apostat, étant prés de Vormes, &

l'obtint; c'est-à-dire, n'étant âgé que de 20. ans, & aprés cinq années de Service seulement; par conséquent contre toutes les Loix Romaines, qui défendoient à un Soldat engagé par serment, comme l'étoit saint Martin, de se retirer avant d'avoir servi pendant 24. années consécutives.

Ce sont-là à mon sens, les principales, ou presque les seules fautes qui se trouvent dans la Vie de saint Martin, écrite par Severe Sulpice; les endroits où quelques Critiques veulent qu'il y en ait, pouvant aisément subsister avec la vérité de l'Histoire.

Ceux qui sont les plus équitables, & qui ont plus de respect pour l'autorité de saint Severe Sulpice, tâchent de donner un bon sens aux endroits que je viens de marquer, ou de les corriger à leur maniére.

IV.

POUR moi je croi, 1°. qu'il suffit d'y faire un léger changement, & qu'au lieu de lire, *Sub rege Constantio, deinde sub Juliano Cesare militavit*, on doit lire, *Sub rege Constantino.* C'est ainsi qu'il se lisoit avant Gisselain, qui s'est avisé de corriger le premier cet endroit, comme Hornius le remarque, dans ses Notes sur la Vie de saint Martin; & c'est ainsi qu'il se liroit encore dans un manuscrit qui se conserve dans la Bibliotéque de saint Martin de Tours, à qui on donne prés de mil ans d'antiquité, s'il n'étoit pas malheuresement tombé entre

les mains de quelque perſonne accoûtumée à ne ſuivre que les lumiéres d'autrui. Car il a été mal à propos corrigé ſur les Imprimez, & même avec ſi peu d'adreſſe, qu'on y reconnoît encore la lettre qui a été éfaçée, & qu'on liſoit autrefois que ſaint Martin avoit commencé de porter les armes ſoûs Conſtantin; c'eſt à-dire ſoûs ſon Empire, & dans les Armées qui étoient commandées par ſes Généraux, & non pas ſoûs celui de Conſtance. En éfet, on ne peut pas differer l'engagement du Saint juſqu'au Régne de cet Empereur, puiſque d'un côté Severe Sulpice, dans l'endroit où il dit que ſaint Martin étoit ſeptuagenaire vers l'année 385. lorſque l'Impératrice Femme de Maxime, le traita dans ſon Palais de Treves, eſt d'accord avec Gregoire de Tours, qui dit auſſi qu'il eſt né ſa 11e. année du Régne du Grand Conſtantin; & que d'un autre, il ajoûte encore, que le Saint fut engagé contre ſon gré, dans la Profeſſion des armes, n'étant âgé que de 15. ans. Je veux bien qu'on diſe qu'il ne l'ait été qu'à 16. ans, en prenant l'année commencée pour accomplie, on ne laiſſera pas toûjours de trouver que ſaint Martin, ſuivant ce calcul, a dû avoir été enrôllé en 331. au plus-tard, & dans les Armées du Grand Conſtantin, qui n'eſt mort qu'en 337. lorſque Conſtance n'avoit encore qu'onze ou douze ans. Si l'on veut ſoûtenir que le Saint n'ait commencé de porter les armes, que ſoûs le Régne de Conſtance, il faut dire néceſſairement qu'il avoit alors 22. ans, & non pas 15. & qu'il a quitté cette Profeſſion

Dial. 2. n. 7.

Hiſt. Franc. l. 1. c. 34.

bien plus-tard qu'il n'a fait, ce qui renverſeroit toute la ſuite de ſon Hiſtoire.

Je ſçay que l'Edit adreſſé à Severe en l'année 326. qu'on pourra nous objećter, portoit qu'on eût à choiſir les Soldats depuis l'âge de 20. ans & au delà; mais ceux qui prétendent s'en prévaloir contre nôtre ſentiment, doivent auſſi ſçavoir que les Loix Romaines, & celles de Conſtantin même, ont ſi fort varié ſur ce point, qu'on ne peut en rien conclure, au préjudice de ce que je viens d'avancer; car on trouve un Reſcrit de Conſtantin datté de l'année 331. ou 332. qui fixoit à 16. ans l'âge des Soldats, qui devoient s'enrôller; & l'on peut croire qu'on ne s'y arrêtoit pas ſi préciſement à l'égard des perſonnes d'une complexion plus robuſte, ſur tout lorſque les beſoins de l'Etat étoient preſſants, ou qu'on étoit préſenté par des Officiers de l'Armée qui y avoient du crédit, autant que le Pere de ſaint Martin y en avoit.

2°. Qu'au lieu de *triennium ferè ante baptiſma in armis fuit*, qu'il ſervit prés de trois ans avant ſon Baptême, on doit lire *vicennium ferè*, qu'il porta les armes environ vingt ans avant ſon Baptême.

3°. Au lieu de *cum eſſet annorum duo-de-viginti*, on doit lire, *cum militaſſet annis duo & viginti, ad Baptiſmum convolavit*, qu'aprés avoir porté les armes pendant 22. ans, il demanda le Baptême.

Ce qui me donne lieu de le croire, c'eſt qu'on ſe ſervoit dans les Manuſcrits d'abreviations, *vicennium*, & un Copiſte aïant trouvé *cũ mãſſet ann. duo*

& viginti, aura pû transcrire fort aisément, *triennium* & *cum esset annorum duo-de-viginti*; mais soit que l'erreur soit arrivée, de cette maniére ou d'une autre, il est certain qu'elle doit être corrigée, à peu prés comme j'ay fait : le bon sens le demande, & toute la suite de la narration de Severe Sulpice ; car on lit, que deux ans aprés son Baptême, il demanda son congé à Julien l'Apostat, lorsqu'il fut arrivé auprés de Vormes ; c'est-à-dire au milieu de l'année 356. & n'étant âgé que de vingt ans. Or comment Severe Sulpice pourroit-il dire que saint Martin n'avoit alors que vingt ans, puisqu'il dit ailleurs expressément, comme on vient de le remarquer, qu'en 385. au plus-tard, il en avoit soixante & dix : la contradiction est manifeste, la difference n'est pas de deux ou de trois années, mais de plus de vingt. L'on ne peut pas cependant accuser d'erreur ce dernier, puisque le raisonnement de l'Auteur deviendroit faux, s'il falloit lire 50. au lieu de 70. Car saint Martin y est représenté, comme étant déja fort âgé, ou quasi décrépit, & hors de tout soupçon à l'égard des Femmes, ce qui ne convient nullement à un Homme de 50. ans : il faut donc nous arrêter à la correction que nous avons faite, ou nier qu'il ait quitté la Profession des armes soûs Julien l'Apostat, & dire que les Copistes auront mis le nom de Julien, pour celui d'un autre Empereur, ou bien qu'il doit s'entendre de Cesar Jules Constance, qui a commandé les Armées Romaines en France, du vivant du Grand Constantin son

ſon Pere, qui portoit auſſi le même nom; mais cette ſolution bien loin de ſatisfaire, n'a pas même de probabilité, comme on le verra dans le ſecond Eclairciſſement.

Le *ferè* qu'on rend ordinairement en François, par preſque, & qu'on joint aux vingt années que ſaint Martin a ſervi dans les Armées Romaines avant ſon Baptême ne contredit point l'autre endroit où nous prétendons que ſaint Severe Sulpice détermine le tems qu'il porta les armes à 22. ans. Car *ferè*, c'eſt un adverbe qui a été emploïé par les anciens Latins, autant pour exprimer la diminution que l'accroiſſement des choſes ou des tems: on en a une infinité d'exemples dans d'autres Auteurs contemporains à Severe Sulpice; & dans cet endroit, il ne l'emploïe ſûrement que pour exprimer que ſon comte n'eſt pas tout rond, & que ſaint Martin avoit ſervi avant ſon Baptême, plus de vingt années; comme s'il avoit voulu dire un peu plus de vingt ans. *Ferè*, *quaſi*, *circiter*, ſont reputez ſynonimes, & pris pour ſignifier ce que nous appellons en nôtre langue, environ; entr'autres par ſaint Jerôme en pluſieurs endroits dans ſa verſion, de l'Evangile ſelon ſaint Luc, & dans les Actes des Apôtres Chap. 2. & 19. *Erant omnes viri ferè duodecim*; ce qui ne peut être tourné en nôtre langue que de cette maniére, ils étoient environ douze perſonnes.

Que deviendroient les Loix Romaines, qui défendoient qu'on accordât le congé à aucun Soldat,

enrôllé en la maniére ordinare, qu'aprés vingt-quatre années accomplies de service. Martin n'étoit point du nombre de ces Milices, que la nécessité des affaires oblige quelque-fois d'assembler de tous côtez. Il n'étoit point valetudinaire, il avoit été engagé selon toute la rigueur des Loix, c'étoit le Fils d'un des principaux Officiers de l'Armée, il étoit déja lui-même Officier, comme Sozomene nous l'apprend, & y commandoit en qualité de Capitaine. Peut-être même y avoit-il quelque Emploi plus distingué, *Primum quidem splendide militavit, deinde ordines duxit*; ce mot, *ordines ducere*, pouvant fort bien s'entendre d'un Office supérieur & plus distingué que celui de simple Capitaine. Comment saint Martin auroit-il pû donner des marques de sa bravoure en si peu de tems, *splendide militavit*, se faire si fort distinguer dans les Armées? Comment seroit-il parvenu dans un âge si peu avancé a avoir part au Commandement, dans un siécle, où on avoit plus d'égard aux Services & au mérite, qu'à la recommandation des Grands?

Sozom. Hist. l. 3. c. 14.

Quel crédit un jeune Homme de dix-huit ans auroit-il pû avoir dans l'Armée? Quel respect se seroit-il pû attirer, comme le dit Severe Sulpice? D'où lui seroit venu cette familiarité qu'il avoit avec son Colonel, l'amitié pleine de confiance que cet Officier avoit pour lui, qui étoit si grande, qu'elle l'avoit engagé à lui promettre de le suivre dans sa Retraite, & de renoncer au Monde

De vit. B. M. n. 1. Ibid. n. 2.

avec lui; & qu'elle engagea aussi saint Martin, à demeurer encore à l'Armée deux années entiéres depuis son Baptême, pour le soûtenir dans sa résolution? Tout cela suppose un âge plus avancé, une longue fréquentation, une habitude & des services de plusieurs années; il n'est guére probable qu'en trois ans, comme il le faudroit supposer dans cette opinion, saint Martin eût été obligé de passer de l'Italie dans le fond des Gaules; que dans une grande jeunesse, il eût été assez fort pour soûtenir de si rudes & de si longues fatigues.

Je ne croi pas même qu'on puisse dire qu'il demeura soûs les armes vingt années aprés son Baptême, & qu'au lieu du, *per biennium ferè militavit*, on dût lire, *per vicennium*, comme quelques Auteurs le prétendent; car Severe Sulpice marque expressément, qu'il n'accorda ces deux années de Service aprés son Baptême, qu'aux instantes priéres de son Colonel, qui lui avoit promis de renoncer au Monde, si-tôt que le tems de son Office seroit rempli. C'est pousser la complaisance de saint Martin trop loin, de prétendre qu'il soit resté à l'Armée vingt ans, depuis son Baptême, pour gagner son Colonel à Dieu; ce sentiment ne me paroît pas soûtenable, Severe Sulpice ajoûtant encore, que pendant ces deux derniéres années, il ne fût Soldat que de nom, *solo licet nomine militavit*, comme s'il eût voulu dire qu'il avoit déja rempli le tems de sa Milice selon les Loix des Empereurs, ou qu'il s'en falloit trés-peu, & qu'il n'étoit plus

De vit. B. M. num. 2.

De vit. B. M. lib. 2.

retenu soûs les Aigles, que parce qu'il y vouloit bien demeurer à la priére de son Colonel. Saint Martin désiroit la Retraite avec trop d'empressement, pour croire qu'il ait pû demeurer vingt années dans le tumulte du Monde, sans y être obligé, & seulement pour faire plaisir à son Colonel.

Nous avons des exemples de plusieurs corrections presque semblables à celles que j'ay faites, non seulement dans d'autres Auteurs, mais dans S. Severe Sulpice même : au Chap. 7e. du 2e. Dialogue, on lit dans les Imprimez, *bona adempta redhiberet*, dans nôtre ancien Manuscrit, il y a, *redimeret* : plus bas on lit dans l'Imprimé, *jam septuagenario*, dans le Manuscrit, *ipso sancto jam septuagenario* : plus bas on lit dans l'Imprimé, *hæc edenti astitit*, dans le Manuscrit, *hæc astans edenti non cum epulante discubuit*, ce qui fait un sens bien plus naturel.

Dans sa troisiéme Lettre *ad bassulam*, on lit dans l'Imprimé, *ignosceres flentibus, gratulare gaudentibus*, & il y a dans le Manuscrit, *ignosce flentibus, gratulare gaudentibus.* On pouroit rapporter une infinité de corrections de cette nature, qu'on remarquera quelque jour à une nouvelle édition du Severe Sulpice, s'il s'en fait une, qui autorisent celles que j'ay faites.

SECOND ECLAIRCISSEMENT.

Sur quelques endroits de la Vie de ſaint Martin, composée par ſaint Severe Sulpice, où des Critiques modernes croïent avoir lieu d'accuſer la fidélité de l'Auteur.

V.

QUelques ſçavans Critiques de ces derniers tems, ſur des conjectures qui me paroiſſent foibles, prétendent trouver non ſeulement pluſieurs fautes dans l'Ouvrage de S. Severe Sulpice, contre l'ordre des tems, & les uſages de ſon ſiécle, qu'on vient de voir, ne s'y être gliſſées, que par la négligence, ou l'ignorance des Copiſtes; mais encore être en droit de lui en attribuer d'autres, qui ne peuvent être rejettées ſur les Copiſtes; ce qui leur donne lieu de ſe plaindre de ſon peu de fidélité, & de l'accuſer de ſuppoſition : voicy les deux principaux endroits, où ils croïent en trouver.

Premiérement ils veulent, *que ſaint Martin n'ait point ſervi dans les Armées Romaines, ſoûs Julien l'Apoſtat, & que Severe Sulpice n'a pû avancer, comme il a fait, que ſaint Martin obtint de lui ſon congé, auprés de Vormes, aprés le lui avoir demandé, pendant qu'il faiſoit faire quelque diſtribution à ſes Soldats, pour les encourager à une entrepriſe conſidérable, qu'il méditoit au lendemain.* La raiſon qu'ils en donnent, c'eſt qu'Ammien Marcellin, témoin

De vit. B. M. num. 3.

oculaire de ce qui se passa alors sur le Rhin, ne parle point de cette expédition; & dit au contraire, que depuis que Julien fut entré dans les Gaules, il n'avoit reçû de Constance aucun secours. Que ses Soldats rebutez des fatigues de la Guerre, n'aïant eû pendant tout ce tems-là, ni la païe ordinaire, ni aucune libéralité du Prince, s'étoient plusieurs fois mutinez. *Sudoribus Gallicanis miles exhaustus, nec donativum meruit accipere, nec stipendium, jam inde ut Julianus illò est missus.*

Ils veulent en second lieu, que saint Martin n'ait point été trouver saint Hilaire à Poictiers, aprés avoir obtenu son congé de Julien l'Apostat, ni fait auprés de lui le séjour que Severe Sulpice dit encore qu'il y a fait, parce que Constance, ajoûtent-ils, avoit déja condamné ce saint Docteur à l'exil, & l'avoit relegué dans l'Orient, à la sollicitation de Saturnin d'Arles, & de quelques autres Evêques des Gaules, qui étoient infectez de l'Arianisme.

Je répons à la premiére objection qu'Ammien Marcellin, n'a pû & n'a pas dû même, rapporter dans son Histoire, tout ce que Julien a fait dans cette Campagne, ni toutes les occasions qu'il a eûës, ou d'attaquer ou de se défendre; que son silence ne conclud rien contre l'autorité expresse d'un Historien, qui lui étoit contemporain. Quand bien même Ammien Marcellin se trouveroit contraire à Severe Sulpice, je laisse à juger au Lecteur, à qui on devroit s'en rapporter; si ce seroit à un Auteur

Païen, qui se déclare en toutes recontres en faveur de Julien, au préjudice de la vérité même, ou à un Ecrivain reconnû & honoré comme Saint dans l'Eglise, dont le témoignage est d'autant plus fort dans cette occasion qu'il est plus désinteressé; car que fait à la gloire de celui dont il est le panegiriste, que ce soit soûs Julien, ou soûs un autre Empereur, qu'il ait porté les armes, & que ce soit de Julien ou d'un autre, qu'il ait obtenu son congé. Mais bien loin de trouver de la contradiction entre ces deux Historiens, Ammien en dit assez pour confirmer tout ce que Severe Sulpice rapporte; car il assûre que Julien aïant marqué à Rheims le rendez-vous général de son Armée, l'y divisa en plusieurs corps, pour attaquer les Ennemis par différens endroits, que s'étant avancé vers Vormes & les autres Villes du Rhin, il s'empara de Brucomat aprés un Combat assez opiniâtré, où les Allemands furent obligez de plier : qu'aprés ce Combat les autres Villes du Rhin ne faisant plus de résistance, il s'avança jusqu'à Cologne. *Nullo itaque post hac repugnante ad recuperandam ire placuit Agrippinam.* Un Païen n'avoit garde d'attribuer tant de succés aux priéres d'un Officier Chrétien, ni de rapporter ce qui s'étoit passé entre saint Martin & Julien l'Apostat auprés de Vormes. Mais il est aisé de connoître qu'il est d'accord avec Severe Sulpice, puisqu'il dit comme lui, que les Ennemis se rendirent à la discrétion de Julien sans vouloir combatre. Il est bien vrai qu'il se lit dans l'Histoire d'Ammien, que

Lib. 16.

les Soldats de Julien s'étoient ſouvent mutinez, parce qu'ils avoient été fort mal païez; mais en quel endroit le dit-il? de quel tems cela ſe doit-il entendre? & pourquoi le dit-il? Ce n'eſt que long-tems aprés avoir rapporté ce qui ſe paſſa dans la premiére Campagne de Julien, qu'aprés qu'il eût été proclamé Empereur par ſon Armée, ſans attendre le conſentement de Conſtance: Julien & ſes adhérans voulurent perſuader à l'Empereur que c'étoit malgré lui, qu'il n'y avoit conſenti que pour éviter la révolte de ſon Armée prête à ſe ſoulever contre lui, ſur le refus qu'il en avoit fait; & que s'il s'étoit excité d'autres troubles, on ne devoit pas les attribuer à ſon ambition, mais à la ſeule avarice de Conſtance, qui lui avoit refuſé ce qu'on avoit coûtume de donner tous les ans aux Armées, pour leur ſubſiſtance. Je veux bien croire que Conſtance ceſſa dés l'année 357. d'envoïer à Julien l'argent qui lui étoit néceſſaire, pour la ſolde des Troupes, il le rappella même peu de tems aprés, qu'il eût appris ſa révolte; & Julien aïant differé d'obéïr, Conſtance commença à ſe préparer pour le faire rentrer dans ſon devoir par la force des armes. Peut-être l'Egliſe n'auroit-elle pas eû le déplaiſir de voir répandre le ſang de ſes Enfans, par cet Apoſtat, ſi le chagrin que prit Conſtance de ſa révolte, & du mauvais état de ſes propres affaires, ne lui eût cauſé une fiévre lente qui l'emporta à Mopſuette de Cilicie, preſqu'auſſi-tôt qu'il en eût pris la réſolution. Quoiqu'il en ſoit, on ne me perſuadera jamais que

Conſtance ait envoïé Julien ſans argent dans les Gaules, aprés lui avoir fait épouſer ſa Sœur, aprés l'avoir honoré de la qualité de Ceſar, & marqué par tant de diſtinctions, qu'il le deſtinoit pour être ſon Succeſſeur à l'Empire du Monde. Il n'eſt pas même vrai-ſemblable, que Julien n'ait point fait de largeſſes à ſes Soldats à ſon arrivée dans les Gaules, beaucoup moins, qu'il ne leur ait point fait diſtribuer la ſolde ordinaire. Il étoit trop prudent pour s'engager dans une pareille entrepriſe, dépourvû de ce qui étoit néceſſaire pour la faire réüſſir. Jamais Homme ne fut plus prévoïant que lui aux beſoins de ſon Armée, il connoiſſoit trop bien le Soldat, pour oſer ſe flater de s'en faire aimer, ſans lui marquer le premier ſa bien veillance par ſes largeſſes. Il avoit ſes vûës; depuis longtems il conſultoit les Devins, pour apprendre d'eux, par quelle voïe il pouroit un jour parvenir à l'Empire. Il lui étoit impoſſible de réüſſir dans ſon deſſein, ſans ſolliciter par de fréquentes libéralitez la fidélité de l'Armée qu'il commandoit. Conſtance ne lui eût-il point donné d'argent dans le commencement de cette expédition? il en auroit trouvé. Les Païens qui le conſidéroient déja comme le Reſtaurateur du Culte ſacrilége de leurs Idoles, ne lui en auroient pas laiſſé manquer. Il n'y a donc rien de plus foible que cette objection, & l'on peut aiſément juger, lequel on doit plus-tôt croire, de Severe Sulpice, qui aura appris de la bouche de ſaint Martin même, cette circonſtance de ſa Vie, con-

firmée par le témoignage de toute l'antiquité, où d'un petit nombre de Sçavans modernes, qui s'appuïent sur un si foible fondement. Il n'y a qu'à parcourir l'Histoire d'Ammien, on y trouvera dans le 17e. Livre, que Julien aïant passé l'Hiver à Paris, aprés la Campagne dont on vient de parler, dans laquelle saint Martin obtint son congé, il y attendoit avec impatience que le dégel fût venu, pour faire transporter de la Guienne, les provisions nécessaires à son Armée. N'est-ce pas-là une preuve évidente, qu'il tiroit encore en ce tems-là, des différentes contrées de l'Empire, tous les secours dont il avoit besoin pour la faire subsister ? *Cesar hiemem apud Parisios agens, Alemannos pravenire studio maturabat ingenti ....nec enim egredi poterat antequam ex Aquitania aestatu remissione solutis frigoribus, & pruinis, veheretur annona.*

Lib. 17.

Enfin le nom de cet Apostat est trop bien désigné, pour douter que ce soit de lui-même que saint Martin ait obtenu son congé; Julien Cesar, disent Severe Sulpice & Fortunat, le premier avec Paulin de Perigueux, le qualifient de Tyran, *Talibus & dictis, it contra dicta Tyranni.* Jamais Historien Chrétien auroit-il osé donner un nom si odieux, à un autre Prince Chrétien, que Julien l'Apostat ? il ne convient nullement aux Enfans du Grand Constantin. Il est vrai qu'ils sont venus dans les Gaules pendant qu'ils n'étoient encore que Cesars; mais ils y donnérent toûjours des marques de leur piété, & ce ne fut qu'aprés la mort de leur Pere, que Cons-

Paulin. de vit. B. M. lib. 1.

tançe quita le parti des Catholiques, pour se ranger du côté des Ariens. Cependant les Historiens de nôtre Saint remarquent expressément, que ce fut soûs un Cesar nommé Julien, & non pas soûs un Empereur, & soûs un Tyran, qui donna même des marques de sa cruauté dans l'emprisonnement qu'il fit faire de saint Martin; quoi-qu'il ne lui demandât rien qui ne fût selon les Loix & la Justice: avec quels caractéres pouvoit-on mieux désigner Julien l'Apostat?

La seconde objection n'est pas mieux fondée que la premiére, puisqu'il est aisé de prouver que saint Hilaire étoit encore à Poictiers vers la fin de l'année 356. qui est le tems où saint Martin obtint son congé de Julien l'Apostat. Il est certain que ce saint Docteur fut condamné par Saturnin Evêque d'Arles, dans le Concile de Beziers, & non pas dans celui d'Arles. Quoique saint Severe Sulpice dans son Histoire sacrée, semble joindre ce premier Concile avec le dernier, & attribuer à celui-cy l'exil de saint Hilaire. On tombe cependant d'accord, qu'ils n'ont pas été tenus dans une même année, & que Severe Sulpice ne les a ainsi réünis, qu'à cause de la briéveté de son Histoire, & que pour faire connoître plus distinctement ce que les Ariens avoient fait dans les Gaules, quoi-qu'en différentes années, afin de passer ensuite avec moins de confusion, aux troubles qu'ils avoient excitez dans l'Italie & dans l'Orient. En voicy la preuve.

Lib. 2. n. 54.

Le Concile d'Arles fut convoqué l'année d'aprés

la défaite de Magnence, qui arriva auprés d'Essec le 15. Août 353. Constance pendant les troubles que sa révolte avoit excitez dans l'Empire, qui durérent plus de trois ans, n'aïant pû donner aux Ariens, une audience aussi favorable qu'ils auroient souhaité, ni assembler de Concile comme ils le demandoient, pour obliger les Evêques des Gaules de souscrire à la condamnation de saint Athanase, en indiqua un enfin dans Arles, où ces Evêques furent convoquez, mais ils ne purent s'y rendre qu'au commencement de l'année suivante, c'est-à-dire en 354. Car quelle apparence y auroit-il, que Constance fût passé de la Hongrie, dans la Province de Vienne en si peu de tems? Comment ensuite les Evêques qui y vinrent du fond des Gaules, de Treves & de Mayence même, auroient-ils pû en être avertis, & s'y rendre la même année que Magnence fut défait?

On ne peut pas dire que l'Empereur eût indiqué le lieu du Concile avant la bataille, c'étoit un évenement douteux, les forces étoient égales de part & d'autre; & si Constance l'eût perduë, il auroit eû bien d'autres choses à faire que d'assembler des Conciles: supposant même qu'il eût envoïé aux Evêques des Courriers si-tôt aprés la défaite du Tyran, pour les avertir de se rendre à Arles, & que ces Prélats eussent tous pris la poste, dont l'usage n'étoit pas même connû en ce tems-là, & ne convenoit guére à la dignité de l'Episcopat, ni au grand âge de plusieurs saints Evêques qui se trouvérent à ce Concile;

ils auroient eû de la peine d'y arriver avant la fin de l'année, l'Hiver étant déja bien avancé, & les chemins impraticables dans cette saison.

Constance demeura en France jusqu'à ce qu'il y eût rétabli la tranquilité, & n'en partit que l'Hiver de l'année suivante pour se rendre à Milan, où il passa toute l'année. Pendant le séjour qu'il y fit, il y convoqua un Concile général, à la priére du Pape Libere, pour examiner plus à fond l'affaire de saint Athanase; mais les Ariens étants toûjours supérieurs aux Catholiques, parce qu'ils avoient le Prince de leur côté, ce ne fut qu'un brigandage: les Légats du saint Siége plus fermes que ceux qui s'étoient trouvez au Concile d'Arles, y furent trés-mal traitez & condamnez à l'exil, avec saint Denis Evêque de Milan, & plusieurs autres illustres défenseurs de la Foi Catholique. Le Pape Libere ne fut pas à couvert de leur violence, il fut enlevé de Rome par l'ordre de l'Empereur, & conduit à Milan, où ne voulant point condamner saint Athanase sans l'entendre; il mérita d'avoir part à l'opprobre de Jesus-Christ, en souffrant volontiers le bannissement pour la défense de sa cause. Ce Concile, où il ne resta plus que des Scélérats & des Brigans, occupa l'Empereur le reste de l'année; les contestations entre les Parties durérent long-tems. Le Pape Libere ne pût pas être si-tôt enlevé de Rome, ni conduit à Milan, il y resta même quelque-tems avant que d'être envoïé en exil. Saturnin d'Arles y étoit apparemment venu avec ceux de sa

Socr. Hist. l. 2. c. 36. Sozom. Hist. l. 4. c. 9.

faction, puisque Socrate & Sozomene marquent qu'il s'y trouva plus de 300. Evêques d'Occident, & il ne pût sortir de Milan, qu'aprés la fin de cette Assemblée, ni par conséquent se rendre en France qu'au commencement de l'année suivante 356. On sçait que le Concile de Beziers, où saint Hilaire fut condamné, ne fut convoqué que pour obliger les Evêques des Gaules, qui ne s'étoient pas trouvez à celui de Milan, de souscrire à la condamnation de saint Athanase. Il fallut plusieurs mois pour les faire avertir, & leur intimer les Ordres de l'Empereur : ainsi je ne vois pas qu'on en ait pû faire l'ouverture avant la fin de l'année 356. par conséquent saint Martin aura encore pû trouver saint Hilaire à Poictiers, aprés avoir obtenu son congé de Julien l'Apostat, vers le mois d'Août de la même année. Mais quand on voudroit me persuader que le Concile de Beziers auroit été assemblé avant le mois de Juin de cette année-là, & que saint Hilaire y eût été condamné, on ne prouveroit pas encore qu'il eût quité la France, & qu'il fût déja parti pour son exil, ni même que Constance eût prononcé la Sentence de son bannissement. Le saint Docteur remarque lui-même, que les Ariens députérent du Sinode de Beziers vers l'Empereur, des gens sans Foi & sans Religion, pour lui faire rapport de ce qui s'y étoit passé, & du refus qu'il avoit fait de souscrire à la condamnation de saint Athanase; qu'à cette accusation ils en ajoûtérent plusieurs autres, pour le rendre plus odieux à Constan-

ce, & qu'ils le chargérent même de quelques crimes de Léze-Majesté; l'Empereur étoit alors certainement à Rome, où il triompha de Magnence.

Saint Hilaire condamné par la faction des Ariens, ne peut être séparé de la Communion des Evêques Catholiques : la fureur des Hérétiques ne servit qu'à unir plus étroitement les cœurs de ces illustres Défenseurs de la Vérité, il ne le fut pas même aprés son exil; & les Ariens n'aïant pas osé substituer un Evêque à sa place, ses Prêtres pendant son absenee, prirent le soin de son Eglise: il pût donc s'en retourner à Poictiers aprés le Concile de Beziers, quoi-qu'il y eût été condamné, ne se défiant pas de la légéreté de Constance, auprés duquel il avoit sujet de se croire assez bien; puisque peu de tems auparavant il avoit accordé à sa priére, que les Juges Séculiers ne connoîtroient plus à l'avenir des Causes Ecclésiastiques. Il se sentoit d'ailleurs appuïé de la protection du nouveau Cesar, qui étoit alors dans les Gaules; car Julien dont l'Apostasie étoit encore sécrette, pour gagner l'affection des Chrétiens des Gaules, qu'il sçavoit être fort bons Catholiques, & avoir autant d'horreur des Ariens qu'ils avoient de vénération pour saint Hilaire, se fit une obligation de le protéger contre ses Calomniateurs. Il paroît même que le saint Evêque ne fut enlevé pour être conduit en exil, qu'à son insçû, & contre la parole que les Hérétiques lui avoient donnée, de ménager sa personne. Ce que je viens

de dire, ſe trouve preſque tout mot à mot dans cette belle Apologie, que ſaint Hilaire préſenta lui-même à Conſtance, lorſqu'il fut à Conſtantinople, vers l'année 360. qui commence par ces mots, *Non ſum neſcius piiſſimè Imperator*, & qui ſe lit ordinairement ſoûs le titre de, *Liber ſecundus ad Conſtantium Auguſtum*. Quand donc le Concile de Beziers auroit été tenu dés le mois de Juin de l'année 356. rien ne nous empêcheroit de dire que ſaint Hilaire, qui ſouffroit avec peine de ſe voir éloigné de ſon cher Troupeau, s'en retourna à Poictiers, ſi-tôt qu'il y eût été condamné, & qu'il y demeura tranquillement, juſqu'à la fin de cette même année, ou au commencement de la ſuivante, avant laquelle il n'y a pas d'apparence, que les Députez du Sinode aïent pû apporter plus-tôt de Rome, les Ordres de l'Empereur : ainſi il n'y a point d'impoſſibilité, que ſaint Martin l'ait trouvé à Poictiers, lorſqu'il s'y rendit vers la fin de l'année 356. & qu'il n'ait fait auprés de lui quelque ſéjour. Mais on ne trouverà rien de poſitif dans l'Hiſtoire, qui puiſſe nous faire croire, que le Sinode de Beziers ſe ſoit tenu avant la fin de cette même année; & par conſéquent, je ne vois pas ſur quel fondement on croit avoir lieu d'accuſer de ſuppoſition Severe Sulpice dans cet endroit. En éfet, ce paſſage de ſaint Hilaire, écrivant aux Evêques de France. *Gratulatus ſum in Domino, incontaminatos vos, illæſos ab omni contagio deteſtandæ hæreſèos perſtitiſſe, voſque comparticipes exilii mei, in quod me Saturninus ipſam ſuam conſcientiam*

Epiſcopus ego ſum in omnium Gallicarum Eccleſiarum atque Epiſcoporum cõmunione, licet in exilio permanens, & Eccleſia adhuc per præsbyteros meos communionem diſtribuens. Exſulo autem non crimine ſed factione & falſis nuntiis Synodi ad te Imperatorem pium, non ob aliquam criminum meorum conſcientiam, per impios homines delatus : nec levem habeo querela mea teſtem Dominũ meum, Religioſum Cæſarem tuum Julianum : qui plus in exilio meo cõtumelia à malis, quam ego injuria pertulit. In promptu enim ſunt pietatis veſtra littera : falſa autẽ omnia, quæ in exiliũ meum

tiam veritas, circumvento Imperatore detruserat, negatâ ipsi iisque hoc tempus, toto jam triennio, communione, fide, ac spiritu coherere, dont on prétend se servir, pour prouver qu'il y avoit trois ans que saint Hilaire étoit en exil lorsqu'il écrivit son Livre des Sinodes; & par conséquent, qu'il y avoit été envoïé dés l'année 356. ne détruit point ce que j'ay établi. Je prie le Lecteur d'y vouloir bien faire attention, il trouvera que saint Hilaire ne veut rien dire autre chose, sinon que Saturnin d'Arles avec qui il refusoit de communiquer depuis trois années entiéres, *toto jam triennio*, fit tous ses éforts aprés ces trois années pour le faire envoïer en exil. Elles doivent se comter depuis le Concile d'Arles, tenu en 354. où saint Paulin de Treves fut exilé; jusqu'à l'exil de saint Hilaire, qui commence au plus-tôt en 357. C'est ce que ce saint Docteur nous apprend lui-même dans son Livre contre Constance, où il marque le tems qu'il s'étoit séparé avec les Evêques Catholiques, de la communion de Saturnin, sans faire aucune mention du tems, depuis lequel il étoit exilé dans l'Orient.

procuraverũt. . circumventũ te Augustum, illusumque Caesarem tuum, &c. Hil. lib. 2. ad Const. num. 2.

Hilar. lib. de Syn. num. 2.

Ego fratres, ut mihi omnes, qui me vel audiant vel familiaritate cognitum habent, testes sunt gravissimum fidei periculũ longè ante è praevidens. post sanctorum vero ũ exilia, Paulini, Eusebii, &c. quinto ab hinc anno à Saturnini, Ursacii & Valentis communione, me cum Gallicanis Episcopis separavi. Hil. lib contra Const. script. ann. 360.

Si Severe Sulpice marque dans son Histoire Sacrée, que c'étoit la quatriéme année que saint Hilaire étoit relegué dans l'Orient lorsqu'il fut conduit au Concile de Seleucie, c'est qu'il joint son exil avec sa condamnation; ce défaut lui est assez ordinaire dans son Histoire, il n'a pû même l'éviter, comme on l'a déja remarqué, aïant écrit d'une maniére aussi succinte qu'il a fait, & plus-tôt pour donner une simple notion des choses, que pour les

approfondir. Il l'avoit déja joint avec l'exil de saint Paulin de Treves, de saint Denis de Milan, du Pape Libere, de saint Eusebe de Verceil, & de Lucifer, dont le premier fut condamné dans le Concile d'Arles, & les autres dans celui de Milan. S'il dit donc qu'il y avoit déja quatre ans que saint Hilaire étoit relegué dans l'Orient, lorsqu'on assembla le Concile de Seleucie, c'est qu'il comte son exil depuis l'année 355. où la fureur des Ariens avoit commencé d'éclater, & de se faire sentir dans les Gaules contre les Défenseurs de la Vérité; quoiqu'il soit constant qu'il n'ait été relegué que longtems aprés le Sinode de Beziers, tenu l'année d'aprés celui de Milan. Voila l'origine de l'erreur, dans laquelle beaucoup de gens sont tombez : s'ils avoient lû attentivement la suite de l'Histoire de Severe Sulpice, ils auroient pû l'éviter, parce qu'ils se seroient apperçûs, que tout ce qu'il dit des Evêques exilez depuis la défaite de Magnence, est relative à cet endroit anticipé, où il confond les différens exils des Evêques des Gaules. *Dionisius . . . Liberius . . . Hilarius Pictavorum Episcopus, dantur exilio . . . Ita pulsi in exilium, quos supra memoravimus abbinc annos quinque, & quadraginta, Arbitione & Lollanio Consulibus.* Il n'y a rien de plus clair, pour prouver qu'il comte l'exil de saint Hilaire dés l'année 355. comme s'il avoit été exilé avec saint Denis de Milan, & le Pape Libere, puisqu'il marque ailleurs qu'elle étoit l'année, où il écrivoit son Histoire, & que c'étoit soûs le Consulat de Stilicon, qui fut fait Consul l'an 400. de l'Ere commune.

Sev. Sulp. Hist. lib. 2. n. 54. & 55.

LA VIE



LA VIE DE SAINT MARTIN ÉVÊQUE DE TOURS.

PREMIER LIVRE.



I'ENTREPRENS d'écrire la Vie d'un Homme, que l'antiquité Chrétienne a crû semblable aux Prophétes, comparable aux Apôtres, égal aux Martirs: d'un Homme, qui dans son Siécle a été, pour ainsi dire, le Maître de la Nature, le Dieu des Empereurs, comme Moïse le fut autrefois de Pharaon. Plus heureux que les

plus grands Conquérans, dont les faits héroïques sont ensévelis dans l'oubli par la suite des années; ceux de Martin, aprés plus de treize cens ans, sont encore présents à nos esprits. Le tems qui détruit tout, n'a servi qu'à établir sa réputation. La gloire de son Nom a été portée jusqu'aux extrémitez de l'Univers. Martin est connû par tout où Jesus-Christ est adoré; & l'on peut dire qu'il n'a jamais été plus grand que dans le Tombeau, où la grandeur Humaine se trouve anéantie. Tel est le sort de ceux, qui aprés avoir imité parfaitement Jesus-Christ dans cette Vie, régnent avec lui dans la Gloire.

Et quo Christus habet nomē, Martinus honorem. Ven. Fortu. de vit. B. M. l. 4. Sev. Sulp. Dial. 1. n. 18.

An de J. C. 316. *De S. Martin 1.*

L'Eglise aprés 300. ans de persécution, commençoit à joüir des fruits de la Paix, que la piété de Constantin lui avoit donnée; lorsque Dieu prévoïant qu'elle auroit à soûtenir de plus rudes assauts que ceux du Paganisme, suscita un grand nombre d'Hommes extraordinaires, pour la défendre contre l'Héréfie. Un de ceux qui parût avec plus d'éclat, fut saint Martin, il nâquit à *Sabarie* l'an 316. de l'Ere commune, l'onziéme du Régne du Grand Constantin.

Sabarie, Patrie de saint Martin.

Sa naissance.

Cette Ville étoit une ancienne Colonie des Romains, qui subsiste encore aujourd'hui dans la Hongrie supérieure, soûs le nom de *Stein*, ou de *Szombatel*: elle est sçituée à vingt-cinq lieuës de Vienne, sur la petite Riviére de Bénges, un peu au dessus de l'endroit où elle se perd dans le Rab.

Greg. Tur. Hist. Franc. l. 1. c. 34. Sev. Sul. d. 2. n. 7. Paul. de vit. B. M. l. 1. Ven. Fort. ibid.

Lex. Ferr. dict. Baud.

La Famille de ſaint Martin étoit trés-illuſtre, mais Infidéle. Son Pere aïant pris le parti des Armes dés ſa jeuneſſe, fut Tribun militaire : l'on ſçait qu'elle étoit l'autôrité de ces Officiers dans les armées Romaines. Auſone aſſûre qu'elle étoit égale à celle que les Conſuls avoient dans le reſte de l'Empire.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 1. Pannonia nobili genere ortus. Sozom. l. 3. c. 14.

L'Hiſtorien des ſept Dormans de l'Abbaïe de Marmoutier, fait deſcendre ſaint Martin des Rois des Huns, & en raporte une longue généalogie. Un autre plus moderne ſur ce témoignage, ne fait pas difficulté d'aſſûrer qu'il étoit du moins petit fils de l'un de ces Rois ; mais ils n'ont pas pris garde que le nom même des Huns ne fût connû que long-tems aprés la naiſſance de ſaint Martin ; quoi-qu'il en ſoit, il a fait plus d'honneur à ſes Ancêtres qu'il n'en a reçû. Son mérite n'a pas béſoin d'emprunter l'éclat d'une gloire étrangére, puiſqu'il n'en eſt point de comparable à celle d'apartenir à Jeſus-Chriſt.

Mart. M.

Nobilior patribus, tam clarus quipatre Christo, Sprevit sacrilegos &c. Paul. de vit. B. M. l. 1.

An de J. C. 325. De S. Martin 10.

Comme les Hiſtoriens de la Vie de ſaint Martin, marquent qu'auſſi-tôt aprés ſa naiſſance il fut élévé à Pavie, il y a lieu de croire que ſes Parens ne firent pas un long ſéjour à *Stein*, & qu'ils quitterent bien-tôt la Hongrie pour ſe rendre dans le Milanois. C'eſt ce qui me perſuade que ce fut à Pavie même ; où étant allé à l'Egliſe malgré ſon Pere & ſa Mere, il demanda, quoi-qu'il n'eût encore que dix ans, d'être reçû parmi les Cathécuménes. Il y fut admis par l'impoſition ordinaire des mains, aprés

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 1.

Ses Parens ſe retirent dans le Milanois, il y eſt fait Cathécuméne.

Vix etenim decimo ſenior, jam moribus anno. Tranſiit ad ſacram, conſtanti pectore legem,

Signavit que crucis, sanctam munimine frontem. Paul. l. 1.

avoir professé généreusement la Foi de Jesus-Christ, en imprimant sur son front le signe de la Croix.

An de J. C. 327. De S. Martin 12.

Il forme le dessein de s'aller cacher dans les Déserts.

Sev. Sulp. ibid.

Prévénu dés son enfance d'une grace toût extraordinaire, il ne respiroit dés lors que la piété : toutes ses vûës, tous ses désirs, le portoient à se consacrer tout entier au service de Dieu. Les Déserts d'Orient étoient déja peuplés d'une infinité de Solitaires, qui répandoient par tout l'odeur de leurs vertus. Martin ne l'eût pas plus-tôt apris, qu'il forma le dessein d'aller chercher auprés d'eux un azile assûré à son innocence.

Conventus vitare hominum, secreta beati Scire eremi, spretoque Deum cognoscere mundo. Paul. ibid.

Quoi-qu'il n'eût encore que douze ans, il se mit en état d'éxécuter ce généreux dessein : il en seroit venu à bout, si la foiblesse de son âge, ou plus-tôt la violence que lui firent ses Parens, ne l'en eussent empêché. Dieu l'avoit réservé pour servir d'éxemple aux Soldats Chrétiens, comme il l'avoit destiné pour être dans la suite le modéle des Solitaires & des Moines, des Evêques & du Clergé ; mais se trouvant hors d'état d'accomplir ce qu'il souhaitoit, il jetta dés-lors le plan de cette vie toute céleste qu'il devoit méner un jour.

An de J. C. 330. & 331. De S. Martin 15. & 16.

Son Pere l'engage dans la profession des Armes contre son inclination.

Son Pere dont les vûës étoient bien différentes, voïoit avec chagrin ces heureux commencemens, & cherchoit toutes les occasions de le traverser. Il en trouva une favorable dans les Edits que les Empereurs avoient autrefois fait publier, & qu'on renouvéloit de tems en tems, par lesquels il étoit

ordonné que les enfans des Soldats vétérans seroient enrôlés ; il s'en servit pour contraindre son fils à prendre les Armes. Il le fit lier, l'enleva & le conduisit à l'Armée, où quoi-qu'il n'eût encore que quinze ou seize ans, il lui fit prêter le serment accoûtumé. Ce fut dans la Cavalerie qu'il prit parti, où son Pere lui-même avoit servi.

Inter scholares Alas. Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 1.

Ce serment contenoit deux choses. L'une, de faire tout ce qui seroit ordonné pour le service de l'Empire, & de se porter vaillamment en toute rencontre. L'autre, de ne point quitter les Armes qu'aprés avoir accompli le tems [a] prescrit par les loix Militaires. Le Soldat juroit par le salut ou par le nom de l'Empereur : sans ce serment on n'en recevoit point dans les Armées Romaines, ou du moins on n'y étoit point consideré comme un homme dévoüé au service de la Republique, & sur lequel on pût comter.

Serment des Soldats Romains.

Serv. Ve. de re mil.

Le Commandant aprés avoir reçû le serment du nouveau Soldat, lui donnoit la ceinture, & le faisoit en même-tems revétir d'une veste blanche qui ne descendoit pas plus bas que le génoüil. Ce fut par ces sortes de cérémonies que Martin fut engagé au service de l'Empereur. Constantin étoit pour lors dans la vingt-sixiéme année de son Regne. Quoi-qu'il ne se fût pas enrôlé volontairement, mais par la seule violence que son Pere lui avoit faite, il ne laissa pas de remplir éxactement tous les devoirs de sa nouvelle profession. Jamais Soldat ne

Militi alba chlamis. Fort. V. l. 1. cap. 1.

Voïés la Préface... nombre. 3.

[a] Il étoit de 24. années consécutives.

Sa conduite dans la profession des Armes.

fut plus soûmis à ses Officiers, plus prompt à éxécuter leurs commandemens, plus intrepide dans les dangers, bon, affable, bien-faisant: il sçût bientôt gagner l'affection de ses égaux, & l'estime de ses Superieurs. Il n'avoit rien à lui, sa table étoit aussi frugale que celle d'un Solitaire; & sans se soucier du lendemain, tout ce qu'il pouvoit dérober aux plus pressans bésoins de la nature, il l'emploïoit à vétir les Pauvres, à les nourir, & à soulager les misérables.

Sev. Sulp. ibid. num. 1.

Son extrême charité pour le prochain.

Parmi ses Domestiques, il sembloit avoir oublié qu'il étoit Maître, & loin d'éxiger les services qui lui étoient dûs, il étoit toûjours dispofé à leur rendre ceux qu'il ne devoit pas. Il joignit à cela une conduite sage, réguliére, & toûjours égale, un certain caractére de grandeur dans toutes ses actions, une patience invincible à soûfrir les injures & les mépris; une charité inaltérable à suporter les foiblesses de ceux avec qui il avoit à vivre. Toutes ces vertus, qui d'ordinaire n'attirent que le mépris des Gens de guerre, firent tout un autre éfet sur les Officiers & sur les Soldats, la plûpart encore Païens, ou seulement Cathécuménes, ils n'eûrent pour Martin que du respect & de la vénération.

Sa vertu lui attire l'estime & l'amour des Officiers & des Soldats.

An de J. C. 336. & 337. *De S. Martin 21. & 22.*

On ignore quels fûrent précisément ses emplois, & les divers événemens de sa Vie pendant les 24. ou 25. années qu'il porta les Armes. On sçait seulement que sa valeur ne fut pas long-tems sans

Sa valeur lui fait donner part au commandement de l'Armée.

être récompensée, & qu'il eût bien-tôt part au Commandement. On peut même conjecturer qu'il ne sortit d'Italie qu'à la mort [b] du grand Constantin, ou peu de tems auparavant, pour suivre les jeunes Cesars, Constantin & Constance ses enfans, dans leurs expéditions contre l'Allemagne & l'Angleterre.

Primum quidem splendidè militavit & ordines duxit. Sozom. l. 3. c. 14.

Il passe dans les Gaules.

Baron. ad an. 336.

Ces vastes Païs étoient habités par de Nations, que depuis plusieurs Siécles la puissance Romaine n'avoit pû entiérement assujétir, leur naturel féroce, hardi & entréprénant, ne pouvoit s'acoûtumer au joug qu'on leur avoit imposé, & de tems en tems elles faisoient de nouveaux éforts pour le sécoüer. Autant de Villes considérables qu'il y avoit dans ces Provinces, s'étoient autant de Roïaumes & de Souvérainetés particuliéres, dont l'une n'étoit pas plus-tôt domptée, que l'autre commençoit à se soûlever. Mais l'Empire n'eût pas tant à soûfrir de l'humeur inquiéte de ces Nations barbares, & de la passion qu'elles avoient pour leur liberté, que des troubles qui s'éleverent au dedans soûs le regne des enfans de Constantin, & qui durérent jusqu'à celui de Julien l'Apostat.

Amm. Mar. l. 15. Socrat. l. 3. c. 1.

An de J. C. 33. finissant. *De S. Martin 38.*

Au milieu des divers mouvemens dont l'Empire fut agité, Martin demeura toûjours le même, fidel à Cesar; mais encore plus fidel à Dieu. La pieté ne le distinguoit pas moins que la valeur; & l'action qui fuit, marque assés combien l'amour du pro-

Il coupe son manteau en deux, en donne la moitié à un Pauvre qui étoit nud.

[b] Elle arriva le 22. May de l'année 337.

chain avoit jetté de profondes racines dans son cœur. Au milieu d'un Hiver des plus rigoureux, où au raport de Severe Sulpice, le froid fut si violent que plusieurs personnes en moururent : Martin eût à sa rencontre un Pauvre tout nud, aussi saisi de froid, que pressé de la faim. Le Cavalier ne fut pas moins touché de la misére de ce Pauvre, que chagrin de se voir dans l'impuissance d'y rémédier ; mais la charité toûjours ingénieuse, lui fit connoître qu'elle a des ressources que l'esprit humain ne trouve point. Il détacha son manteau, le coupa en deux, en donna la moitié au Pauvre, sans considérer qu'une action aussi extraordinaire pouroit être tournée en ridicule par les Gens de sa profession, moins accoûtumés à se dépoüiller de leur bien, qu'à prendre celui d'autrui.

De vit. B. M. n 2. Paul. l. 1. Ve. Fort. l. 1. c. 1.

J. C. lui aparoît la nuit suivante.

Le monde n'étoit pas capable d'en connoître le mérite, le Ciel aussi se chargea de la récompense, & ne l'a fit pas attendre. La nuit suivante Martin fut à peine endormi, que Jesus-Christ accompagné d'un grand nombre d'Anges s'aparût à lui. Il n'avòit d'autre habillement qu'une moitié de manteau semblable à celle dont le Pauvre avoit été revêtu. Son air doux & gratieux rassûra Martin, que l'éclat avoit ébloüi, puis se tournant vers les Anges qui l'environnoient : Martin, leur dit-il, n'étant encore que Cathécumène m'a donné cet habit.

Martini quæ chlamis texit velaminè Christum. Nulla augustorum meruit hunc vestis honorem; Militis alba chlamis plus est quàm purpura regis. Fort. l. 1. Martinus adhuc Cathecumenus hac me veste contexit. Sev. Sul.

Ce mémorable événement n'arriva point dans un lieu obscur, & loin du commerce des hommes, Dieu voulut pour l'édification des Fidels que la

vertu

vertu de ſon Serviteur éclatât aux yeux d'une Ville des plus conſidérables de l'Empire, & la demeure ordinaire des Gouverneurs des Gaules. Amiens en fut le Théâtre, c'eſt-là que ſubſiſtent encore aujourd'hui les monumens par où la piété Chrétienne a pris ſoin de conſerver la mémoire de la charité de cét illuſtre Cathécuméne, & de la célébre aparition qui la ſuivit.

De vit. B M. n. 2. Paul. ibid. l. 1. Am. M.

L'on bâtit d'abord un Oratoire au lieu où l'action s'étoit paſſée. Peu de tems aprés la mort de ſaint Martin, de ſaintes Filles y formérent une Communauté, qui aprés pluſieurs Siécles fut diſſipée par les Guerres des Normands. En 1073. Guy Evêque d'Amiens rebâtit cette Chapelle, & y mit des Chanoines qui embraſſérent la vie commune. Leur nombre s'étant beaucoup augmenté ſoûs l'Evêque Thiery; elle prit en l'année 1145. le nom d'Abbaïe, & fut, dit-on, nommée ſaint Martin aux Jumeaux, parce qu'elle eſt proche de l'Egliſe de ſaint Nicolas, dont le Portail eſt flanqué de deux Tours fort élevées, ſi égales, que le Peuple leur a donné le nom de Jumeaux. Depuis Loüis XIII. voulant accroître la Citadelle d'Amiens, & ayant eû beſoin pour cela du Monaſtére des Celeſtins, il leur donna en échange l'Abbaïe de ſaint Martin aux Jumeaux, dont il transfera les Chanoines dans un autre endroit. Cette Abbaïe qui a pris le nom de l'ancienne fondation, eſt à preſent deſſervie par les Chanoines Reguliers de la Congregation de France.

Greg. Tur. l. 1. V. M. c. 1.

Monumens par où la piété Chrétienne a conſervé la mémoire de la charité de S. Martin.

On ne laiſſe pas de remarquer encore ſur le Portail de l'Egliſe des Céleſtins, la figure en marbre blanc de ſaint Martin coupant ſon manteau par la moitié, & en donnant une partie à un Pauvre. C'étoit-là où étoit la porte de ſon tems; mais la Ville s'étant depuis conſiderablement étenduë de ce côté-là, l'ancienne Egliſe de ſaint Martin ſe trouve aujourd'hui preſque dans le milieu.

Fondation de Loüis XI. pour l'entretien d'un Pauvre vétu d'une Robe de deux couleurs.

La piété de nos Rois n'a pas peu contribué à immortaliſer l'action de ce charitable Cathécuméne: Jeſus-Chriſt l'aïant, pour ainſi dire, canoniſé une fois de ſa propre bouche, a voulu que dans la ſuite des Siécles ils en fuſſent encore les Panigériſtes. Le Roi Loüis XI. l'a honoré par une fondation perpétuelle qu'il a fait dans l'Egliſe de ſaint Martin de Tours, pour l'entretien d'un Pauvre qui porte une Robe de deux couleurs, faite comme de deux moitiés de manteau. Elle eſt trop glorieuſe à la France, trop honorable à ſaint Martin & à ſon Egliſe, pour la ſuprimer dans ſon Hiſtoire. Je la donnerai à la fin de ce Livre comme je l'ai trouvée dans ſes Archives.

Il eſt preſſé intérieuremẽt de recevoir le Baptême.

De vit. B. M. num. 2.

Il ſeroit difficile de dire les impreſſions que cette aparition fit ſur l'eſprit & ſur le cœur de Martin; le déſir de recevoir le Baptême, le preſſa ſi vivement, qu'on peut dire aprés Severe Sulpice, qu'il y vola plus-tôt qu'il n'y courut. *Ad Baptiſmum convolavit.* Les Hiſtoriens de ſa Vie ne déterminent point le lieu où il le reçût, ni la perſonne de qui il le reçût; mais il y a lieu de croire que ce fut à

Poitiers, & des mains même de saint Hilaire.

An de J. C. 353. & 354. De S. Martin 38. & 39. commen.

Il y avoit déja quelques années que ce S. Docteur avoit été appellé au gouvernement de l'Eglise de Poitiers : car dés 356. son mérite étoit si connû dans toute la France, que les Evêques des Gaules le regardoient comme leur Oracle. Ils ne faisoient rien sans le consulter, ils suivoient en tout ses avis; disons mieux, ses décisions, & les loix qu'il jugeoit à propos d'établir pour le soûtien de la Foi, & le maintien de la discipline Ecclésiastique. Il étoit dés ce tems-là même connû de l'Empereur Constance, qui lui fit adresser la Lettre qu'il écrivit alors aux Evêques des Gaules, comme à celui qui avoit le plus de réputation & d'autôrité parmi eux. Ceci n'est point une simple conjecture, puisque le Saint fut chargé de faire réponse à l'Empereur; & que dans la Lettre qu'il lui écrivit, aprés l'avoir assûré qu'il n'avoit rien à craindre de la part des Evêques, ni de celle du Peuple : il le prie de rapeller d'éxil les Evêques qui y avoient été envoïez par son ordre, & de défendre à l'avenir aux Gouverneurs de ses Provinces, & aux Juges de ses Tribunaux, de connoître des causes Ecclesiastiques.

Autôrité de S. Hilaire de Poitiers dans l'Eglise de France avant l'année 356.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 4. Hist. l. 2. n. 54. vita S. Hil.

Ep. ad Const.

Constance l'écouta favorablement, puisque l'on croit communément que l'Edit datté du 23. Septembre de l'année 355. qui défend aux Magistrats Séculiers de s'immiscer dans les affaires Ecclésiastiques, & d'en prendre connoissance, fut accordé

Baron. ad an. 355.

L. 12. c. Th.

à sa priére, comme une marque de la considération que ce Prince avoit pour lui.

Il paroît donc impossible que Martin qui avoit déja fait un long séjour dans les Gaules, n'eût pas connû saint Hilaire avant son Baptême. Quoi-que Sévére Sulpice ne nous marque pas qu'il l'eût vû auparavant, cependant tout ce qu'il en raporte depuis qu'il eut obtenu son congé de Julien surnommé l'Apostat, ne nous permet pas seulement de douter qu'il n'eût déja beaucoup de liaison avec ce Saint défenseur de la Divinité de Jesus-Christ; en éfet, il falloit bien que saint Hilaire connût parfaitement les rares qualités de saint Martin, & qu'elle étoit la mésure de la grace que Dieu lui avoit donné; puisqu'aussi-tôt qu'il le vit libre, il fit tous ses éforts pour l'engager dans son Clergé, & pour l'élever à la dignité du Diaconat.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 4.

Un Evêque du poids de saint Hilaire, auroit-il voulu confier un si saint Ministére à un jeune Soldat de vingt-ans, qu'il n'auroit connû que depuis peu de jours? c'est ce qui ne peut pas seulement tomber dans l'esprit d'un Homme sage, & ce qui confirme en même-tems ce que j'ai avancé de l'âge de saint Martin, lorsqu'il quitta la profession des Armes.

Voïez la Préface nomb. 4.

Il y avoit déja plus de 22. ans qu'il servoit dans les Armées, ou en qualité de Cavalier, ou en celle de Commandant, lorsque nôtre Seigneur lui aparût dans Amiens. Comme la plus-part des Offi-

ciers de l'Armée étoient devenus Chrétiens ou Cathécuménes, il obtint aiſément des Chefs la permiſſion de s'abſenter quelques mois pour ſe préparer à recevoir le Baptême; & il paroît fort naturel que la réputation de ſaint Hilaire l'ait attiré à Poitiers. Peut-être même que quelque touche ſécréte de la Grace l'y conduiſit plus-tôt qu'en aucun autre endroit, pour ſe diſpoſer pendant le Carême ſuivant à recevoir de la main de ce ſaint Evêque le Sacrement de la Regeneration, qui ne s'adminiſtroit dans les premiers Siécles de l'Egliſe, qu'aux ſaints jours de Pâques & de Pentecôtes. Pour moi je me perſuáde que ce fut par ce lien ſacré, que Dieu voulut l'unir ſi étroitement avec ce grand Défenſeur de la Foi, qu'il reconnût toûjours depuis pour ſon Maître, & pour ſon Pere en Jeſus-Chriſt.

Il reçoit le Baptême.

Ceux qui ont quelque connoiſſance de l'antiquité, ne ſeront point ſurpris que ſaint Martin ait différé juſqu'à cet âge à ſe faire Baptiſer. Cela étoit ordinaire à bien des gens, qui pour conſerver plus ſûrement, pure & ſans tache la robbe précieuſe de l'innocence dont ils étoient revétus ſur les fonds ſacrés du Baptême, attendoient à le recevoir qu'ils euſſent paſſé le feu de la jeuneſſe. Cette coûtume étoit encore en uſage dans l'Egliſe, du tems de ſaint Ambroiſe, qui crût neceſſaire de l'abolir dans l'Occident, ainſi que ſaint Bazile, ſaint Gregoire de Naziance & de Nice avoient déja fait en Orient, à cauſe des inconveniens fâcheux où ceux qui la ſuivoient étoient ſouvent expoſez.

Raiſons qui obligeoient de différer à recevoir le Baptême juſqu'à un âge avancé.

Amb. ſerm. 16. de Ep. & alib. Orat. de Bap.

Ce fut un mouvement extraordinaire de la Grace qui pressa Martin de se faire Baptiser, comme on l'a déja remarqué, & non pas l'Edit que Constance fit publier en 351. par lequel il étoit ordonné à tous ses Soldats de recevoir le Baptême, & que ceux qui le refuseroient seroient honteusement chassez de la Milice, aprés qu'on leur auroit ôté la ceinture & l'habit.

Theodor. hist. l. 3. c. 3.

L'Empereur avoit fait publier cet Edit dans l'Orient, lorsqu'il se préparoit pour aller combattre Magnence, qui aprés s'être soustrait à l'obéïssance de Constant son Frere, l'avoit fait cruellement assassiner : mais Martin ne fut point compris dans cet Edit, puisqu'il n'eut lieu que dans les Armées d'Orient, & que celles des Gaules où il servoit alors n'eurent aucune part à la défaite de Magnence, qui s'étoit emparé de ces vastes Païs, si-tôt qu'il s'étoit vû maître de l'Italie.

Sozom. hist. l. 4. c. 1.

Socrat. hist. l. 2. c. 25.

Le Cardinal Baronius n'y pensoit pas sans doute, quand il a avancé sans aucune preuve, que cet Edit fut l'occasion du Baptême de saint Martin. Ce n'est pas faire tout l'honneur qui est dû à sa Vertu & à sa Religion, que de l'attribuer à l'Edit d'un Empereur Arien. D'ailleurs, Severe Sulpice marque expressément qu'il ne se passa que deux ans entre son Baptême & le tems où il obtint son congé. Cependant l'Edit de Constance dont parle Baronius, fut éxecuté dés le commencement de l'année 352. au plus-tard, & saint Martin n'eût son congé que vers le milieu de 356.

Bar. ad ann. 351.

De vit. B. M. num. 2.

Voïez la Préface nombre 3. & 4.

Il est vrai que cette opinion seroit plus soûtenable, que celle de cet Historien fabuleux, qui prétend sans aucun fondement, que saint Martin a été Baptisé à Constantinople par saint Paul Evêque de cette Ville, si connû dans l'Orient par l'illustre témoignage qu'il a rendu à la divinité de Jesus-Christ. Mais il suffit de sçavoir que toute son Histoire n'est remplie que de fables & de grossiers acronismes, pour juger de la créance qu'on y doit avoir dans un fait de cette importance.

M. Mart.

Martin courut donc au Baptême de sa propre volonté; il y fut conduit par une forte inspiration de la Grace, & comme il le reçût avec toute la préparation & toute l'ardeur dont il étoit capable; Dieu qui le destinoit à l'Apostolat, répandit aussi sur lui toute la plenitude de son esprit.

Credo equidem quod tota prius præcordia sanctus Spiritus irriguè diterit flumine doni. Ut quondam sanctus Felicia munera Petrus. Præmissa à Domino, jam tali in milite vidit. Paul. de vit. S. Mart. lib. 1.

An de J. C. 354. vers le milieu. De S. M. 39. commençant.

Sortant de ces Eaux salutaires, il se trouva tout autre qu'il n'étoit auparavant. Il auroit dés-lors renoncé tout-à-fait au Monde pour se consacrer entierement au service de Jesus-Christ, s'il en avoit eû la liberté. Mais la necessité d'avoir son congé, & encore plus le zéle qu'il avoit pour le salut du Tribun soûs lequel il servoit, qui lui faisoit esperer de jour en jour sa Conversion, l'obligerent de quitter saint Hilaire quelque-tems aprés son Baptême pour s'en retourner au Camp.

Aprés son Baptême il s'en retourne à l'Armée.

Sev. Sul. de v. B. M. n. 2.

An de J. C. 355. De S. Martin 40. commencé.

Cependant les Allemands & d'autres Peuples barbares, sortirent de leurs limites pour faire de

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 3.

nouvelles irruptions dans les Gaules. Les passages leur en aïant été ouverts par l'ordre de Constance, qui les avoit appellez à son secours contre Magnence, ils n'eurent pas de peine à s'emparer, pendant son absence, des plus fortes Villes du Rhin ; car il avoit repassé les Alpes & s'en étoit retourné en Italie. Aprés tant de fatigues qu'il avoit été obligé d'essuïer, ne pouvant plus soûtenir seul le poids des deux Empires ; cet Homme, qui peu de tems auparavant, avoit eû la temerité de prendre lui même le nom d'Eternel, se trouva tout d'un coup si épuisé de forces de corps & d'esprit, qu'il fut contraint d'avoüer publiquement qu'il étoit mortel comme les autres. C'est ce qui l'obligea de jetter les yeux sur Julien son Cousin germain, Fils de Constance Frere du grand Constantin, pour l'associer au Gouvernement.

Socrat. l. 3. c. 1.

Amm. lib. 15. Athan. lib. de Synod.

Constance associe Julien l'Apostat au gouvernemẽt de l'Empire, & le fait Cesar.

Ce Prince malheureusement pour l'Eglise, avoit échapé à la colere de Constance par la faveur qu'il avoit trouvée auprés de l'Imperatrice Eusebie, lorsqu'on vouloit l'enveloper dans le crime & dans la perte de son Frere Gallus. Car Constance avoit honoré Gallus de la Pourpre quelques années auparavant ; mais voïant qu'il abusoit de l'autôrité qu'il lui avoit confiée, & qu'il ne s'en servoit que pour donner plus de liberté à son humeur cruelle & tirannique, il l'en dépoüilla, aprés l'avoir fait arrêter à son retour d'Orient, dans un Port c de la mer Adriatique, où il lui fit trancher la tête.

Socrat. Hist. lib. 2. cap. 34.

c Ce fut à *Fianona*, qui apartient à la Republique de Venise.

Julien

Julien étoit revenu depuis peu d'Athénes, où l'Imperatrice lui avoit obtenu la permiſſion de ſe retirer, là il avoit pris l'habit de Philoſophe; & ſoûs prétexte d'aprendre la Sageſſe, il s'y étoit fort inſtruit de la Magie & du culte des faux Dieux. *Amm. ibid.* *Socr. l. 3. c. 1.* Qualitez de Julien.

Quoi-qu'il eût renoncé ſecrétement à la foi qu'il avoit donnée à Jeſus-Chriſt dans ſon Baptême, & dont il lui avoit renouvellé les promeſſes, lorſqu'il voulut être engagé dans le Clergé, il ne laiſſoit pas de profeſſer encore extérieurement la Religion Chrétienne. Le jour il ſe trouvoit aſſiduëment dans l'Egliſe; il paroiſſoit un zélé défenſeur de la Foi, & la ſoûtenoit même ouvertement contre les Ariens; mais ce n'étoit que par hipocriſie, & à deſſein de ſe concilier l'eſtime & l'affection des Catholiques, que ſon ambition lui faiſoit ménager. Car il ſe levoit la nuit, comme nous l'aprend le fidéle compagnon de ſes Voïages, & le témoin oculaire de ſes actions, Ammien-Marcellin, pour prier Mercure, & pour Sacrifier en ſecret aux fauſſes Divinitez. *Am. lib. 21.*

Il n'y avoit qu'un déſerteur de la Foi de Jeſus-Chriſt tel qu'étoit Conſtance, qui fût capable de faire un tel choix, & de laiſſer pour ſon Succeſſeur à l'Empire du Monde, un homme plus perfide que lui. Il s'en repentit bien-tôt, & ne fut pas long-tems ſans en porter la peine: quelques mois aprés il en mourut de chagrin.

An de J. C. 355. *De S. Martin 40.*

Il déclara donc Julien, Ceſar le 12. Novembre de l'année 355. lui donna la Pourpre, & ſa Sœur *Socr. l. 3. ibid.* *Amm. li. 16.*

Constance l'envoïe dans les Gaules.

Helene en mariage. Comme les affaires pressoient, les Barbares se fortifiant de jour en jour, le nouveau Cesar fut obligé de précipiter son départ. Il quitta Milan au commencement du mois suivant; & Constance l'étant venu conduire jusqu'à Pavie, il fit tant de diligence, qu'il se rendit en trés-peu de tems à Vienne, où il passa le reste de l'Hiver dans les préparatifs de la Campagne prochaine.

An de J. C. 356. commençant. De S. Martin 40. & 41.

Amm ibid.

Sa marche jusqu'à Vvormes.

Nullo itaque post hac repugnante ad recuperandam ire placuit Agrippinam. Amm. lib. 16.

Voïez la Préface nomb. 5.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 3.

Paulin. Ven. For. ibid.

Saint Martin le joint à Rheims, & l'aïant suivi jusques sur les bords du Rhin, lui demande son congé.

Le Printems ne fut pas plus-tôt venu, qu'il se mit en marche, de sorte qu'il arriva à Autun le 24. Juin suivant, & peu de jours aprés à Rheims, où étoit le rendés-vous general de l'Armée. Là il divisa ses Troupes en plusieurs corps, pour attaquer les Ennemis par differens endroits; & s'étant avancé vers Vvormes, & les autres Villes du Rhin; il s'empara d'abord de Brucomat, aprés un combat assez opiniâtré de part & d'autre, dans lequel les Allemands furent enfin obligez de plier. Les autres Villes ne firent plus de resistance, & se rendirent à lui sans combattre.

Martin étoit venu à Rheims, où les Troupes avoient eû ordre d'attendre l'arrivée de Julien : il le suivit jusques sur le Rhin, & eût part à l'expedition de Brucomat. Mais craignant que la Guerre ne tirât en longueur à cause de l'opiniâtreté des Barbares, la veille qu'on devoit commencer une autre expédition, il se servit pour demander son congé, de l'occasion que lui présenta la distribu-

tion des largesses que le jeune Cesar faisoit faire à l'Armée, pour l'encourager à l'action du lendemain. N'aïant pas dessein de servir le reste de la Campagne, il crût qu'il n'étoit pas de son honneur de recevoir une récompense qui n'étoit donnée que pour le Service qu'on y devoit rendre. On appelloit les Officiers & les Soldats en présence de Julien, pour leur donner ce qui leur étoit destiné. Martin fut appellé à son rang; mais se tournant du côté du Prince : *Cesar*, dit-il, *j'ay satisfait à mon engagement, j'ay soûtenu avec plaisir depuis ma jeunesse jusqu'à present, toutes les fatigues de la Guerre : je me suis exposé volontiers à une infinité de dangers pour le service de l'Empire & pour le vôtre; il est tems que je me retire, je vous en demande la permission. Trouvez bon, je vous supplie, que je m'engage dans une autre Milice que la vôtre, & que je ne combatte plus que pour Dieu. Il a des récompenses pour ses Soldats plus grandes que vous n'en avez pour les vôtres; ce n'est pas une couronne de Lauriers que le tems peut flétrir; c'en est une d'une gloire immortelle, qu'il met sur la tête des Vainqueurs.*

Hactenus militavi tibi, patere ut nunc Militem Deo. Sev. Sul. de vit. B. M. n. 3.

Me majora manent; majoris præmia Regis. Hac merces belli est, sumant pugnare volentes. Fort. ibid.

Julien qui cachoit sous une apparence extérieure de pieté, la haine implacable qu'il portoit à Jesus-Christ, auquel il avoit déja renoncé dans son cœur; surpris d'un pareil discours, l'attribua à sa lâcheté. Je vous entens, Martin, lui dit-il tout en colére; c'est la crainte du combat que nous sommes prêts de livrer à nos Ennemis, qui vous oblige à vous retirer, & non pas le dessein de vous consacrer à

Julien le traite de lâche.

Dieu, comme vous voudriez bien nous le persuader.

Martin sans s'émouvoir, toûjours égal à lui-même, plein de foi & de confiance dans le Dieu dont il soûtenoit la cause, lui répondit encore avec plus de liberté. *Si c'est à la lâcheté*, lui dit-il, *qu'on attribuë ma retraite, & non pas à l'ardeur de ma Foi, vous pourrez demain, si vous le voulez, être persuadé du contraire; permettez-moi de paroître sans armes & sans bouclier à la tête de l'Armée; & sans autre défense que celle du nom de Jesus-Christ, vous me verrez seul enfoncer les escadrons Ennemis.*

Martin s'offre d'enfôcer seul les escadrons Ennemis, en invoquant le nom de J. C.

Si hoc, ignavia ascribitur non fidei, crastina die ante aciē inermis astabo: & in nomine Domini Jesu, signo crucis, non clipeo protectus, aut galéa, hostium cuneos penetrabo securus. Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 3.

Julien indigné d'une réponse si hardie, ordonna pour punir sa temerité, qu'on le tint soûs bonne garde jusqu'au lendemain, dans le dessein de l'exposer, comme il s'étoit offert, sans armes & sans défense à la tête de l'Armée. Martin suivit ses Gardes avec une admirable tranquilité; mais qui sçait ce qui se passa la nuit entre Dieu & lui, dans le secret de sa prison? Le jour n'eût pas plus-tôt parû, que les Ennemis firent demander la Paix à Julien, & l'envoïerent assûrer de leur obéïssance. On peut croire qu'un si subit changement, fut un éfet particulier de la puissance de celui qui tient entre ses mains les cœurs des Hommes les plus barbares, & les tourne comme il lui plaît. Le Seigneur toûjours favorable aux vœux de ses Serviteurs, toûjours fidéle à ses promesses, toûjours prêt à répondre à la confiance qu'ils ont en sa protection, auroit sans doute conservé son Soldat, au milieu des traits &

Julien le fait mettre en arrêt.

Amm. lib. 16.

Les Ennemis envoïent demander la paix à Julien.

des fléches ; mais pour lui épargner la douleur de voir périr tant de personnes, au salut desquelles la Religion l'obligeoit de s'interesser, il aima mieux soûmettre à Julien ses Ennemis sans répandre leur sang, que de rendre ce perfide témoin d'un si grand miracle. Une victoire si imprévûë, & qui avoit coûté si peu, changea le cœur de Julien, il fit mettre Martin en liberté & lui donna son congé.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 3. Paulin. ibid. l. 1.

Il met Martin en liberté, & lui donne son congé.

An de J. C. 356. *De S. Martin 41.*

Il est aisé de juger qu'elle fut la joïe de Martin, de ne plus trouver d'obstacle au dessein qu'il avoit depuis si long-tems, de se donner tout à Jesus-Christ. Il s'en retourna promptement à Poitiers retrouver saint Hilaire ; & à peine y fut-il arrivé, que ce saint Docteur qui le connoissoit à fond depuis quelques années, fit tous ses éforts pour l'éveler au Diaconat, afin de l'attacher à son Eglise. Comme il étoit fort éclairé, ou pour mieux dire, l'œil & la lumiere de l'Eglise des Gaules ; il prévit bien, qu'il n'y auroit point d'Eglise qui ne se dût croire trés-heureuse de l'avoir pour Evêque. Peut-être pensoit-il lui même à le former pour être son Successeur aprés sa mort, qu'il sentoit n'être pas fort éloignée : car il étoit déja assez avancé en âge. Mais Martin qui avoit bien d'autres sentimens de lui-même, ne voulut jamais consentir à sa promotion au Diaconat.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 4.

S. Martin se rend auprés de S. Hilaire.

Saint Hilaire veut l'élever au Diaconat, il le refuse.

L'Histoire de la vie de saint Hilaire, ne nous oblige point d'insister davantage sur le séjour que Severe Sulpice dit que S. Martin fit auprés de ce grand

Sev. Sul. hist. s. l. 2. n. 54. & Al.

Evêque : car d'un côté, il est certain que saint Hilaire étoit encore à Poitiers à la fin de l'année 356. puisqu'il ne fut condamné dans le Concile de Beziers, ni envoïé en éxil que les derniers jours de cette même année, tout au plus-tôt, & plus vrai semblablement l'année suivante, comme on l'a fait voir dans la Préface; & de l'autre, il paroît que saint Martin obtint son congé vers le milieu de la même année, & que dés le mois de Septembre il pût se rendre à Poitiers.

An de J. C. 356. finissant. De S. Martin 41.

Sev. Sulp. de v. B. M. n. 4. Paul. Ven. Fort. ibid.

Il consent d'être fait Exorciste.

Saint Hilaire ne pouvant rien gagner sur l'humilité de Martin, ni le faire consentir à recevoir l'Ordre de Diacre, trouva un nouvel expédient pour l'engager dans son Clergé. Cet homme de Dieu qui pénétroit dans les replis les plus cachez du cœur de son Disciple, n'ignorant pas le motif qui lui faisoit refuser cet honneur, s'avisa de lui proposer de recevoir au moins l'Ordre d'Exorciste. C'étoit à dessein de l'embarasser par cette nouvelle proposition; car si Martin l'eût refusé, il auroit pû lui reprocher, que l'esprit d'orgüeil lui auroit fait regarder cet Ordre comme peu proportionné à son âge & à son mérite; & s'il l'eût accepté, saint Hilaire auroit été en droit de le retenir attaché à son Eglise.

Martin ne pût s'empêcher de tomber dans le piége, Innocent que saint Hilaire lui avoit tendu. Son humilité lui fit trouver un certain goût à se

voir au nombre des plus jeunes Clercs, & établi par son ministére à faire la guerre au démon. Accoûtumé dés sa jeunesse au métier de la Guerre, il soûfrit volontiers qu'on l'engageât dans une Milice toût nouvelle contre ce prince de Ténébres. Il commença d'en faire dés-lors les fonctions, & la grace qu'il reçût dans son Ordination fut si puissante, qu'aucun Ministre de Jesus-Christ, n'a éxercé depuis lui, un empire aussi absolu sur les démons, & n'en a délivré un aussi grand nombre de personnes.

Il est averti pendant le sommeil d'aller en son Païs, travailler à la conversion de ses Parens.

Il n'eût pas la consolation de joüir de la compagnie de son cher Maître, ni d'entendre long-tems ses doctes leçons; car peu de tems aprés, il fut averti une nuit pendant le sommeil, de retourner en son Païs pour voir ses Parens, qui étoient encore dans les ténébres du Paganisme. Il suffisoit que Dieu fit connoître à Martin ses volontez, pour qu'il se mit aussi-tôt en devoir de les éxecuter, quelque risque qu'il y eût à courir, quelque fatigue qu'il y eût à essuïer; rien ne lui coûtoit quand il s'agissoit de la gloire de son Maître. Cependant pour ne rien entreprendre sans conseil, il découvrit à saint Hilaire le dessein que Dieu lui avoit inspiré. Quoiqu'il fut en état de conduire lui-même les autres dans les voïes du Seigneur, il ne laissoit pas de vouloir dépendre en toutes choses de ce S. Evêque, & de lui rendre une humble & parfaite obéïssance. Saint Hilaire approuva sa résolution.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 4.

Mais ce ne fut pas sans verser beaucoup de larmes, qu'ils se séparerent l'un de l'autre. Quoi-que la

charité qui unit les Saints dans cette vie, ne soûfre rien dans leur amitié qui se ressente de la chair & du sang, elle ne laisse pas d'être tendre & compatissante. Si Jesus-Christ pleura lorsqu'il vit dans le tombeau, le Lazare qu'il aimoit; & si les Disciples de saint Paul ne pûrent s'empêcher de verser sur lui une abondance de larmes, pendant qu'ils l'embrassoient pour lui dire adieu : peut-on trouver à redire que ces deux grands Hommes n'aïent pû se séparer qu'en pleurant? L'ordre de Dieu leur est connû, ils s'y soûmettent avec plaisir; mais ils ne peuvent pas se refuser ces tendres témoignages de leur amitié reciproque. Saint Hilaire qui connoissoit la perte que son Eglise faisoit en la personne de Martin, ne crût pas devoir consentir à son éloignement, qu'aprés lui avoir fait promettre de revenir bien tôt le trouver. Car il ne s'attendoit pas, comme on l'a déja remarqué, que la faction des Ariens dût l'emporter sur la protection de Julien, & sur les marques que Constance venoit de lui donner de sa bienveillance.

Sentimens de S. Hilaire & de S. Martin dans leur séparation.

Joan. 11. *v.* 35.

Act. Apost. c. 20. *v.* 37.

Voïez la Préface nomb. 4.

An de J. C. 357. commençant. De S. Martin 41.

Sev. Sulp. ibid.

Soit que Martin eût prévû par révélation les choses qui devoient lui arriver, soit qu'il n'eût qu'un simple pressentiment des fâcheux accidens ausquels il devoit être exposé pendant le cours de son voïage; il ne l'entreprit qu'avec beaucoup de peine, & le témoigna même à saint Hilaire & à ses amis. L'évenement fit connoître qu'il ne s'étoit pas trompé. Il prit sa route par les Alpes, où s'étant égaré,

comme

comme il arrive ordinairement à ceux qui ne connoissent pas parfaitement les détours des ces affreuses montagnes, il tomba malheureusement entre les mains des Voleurs. L'un d'eux plus accoûtumé à répandre le sang que les autres, ne l'eût pas plustôt apperçû, qu'il se mit en état de lui décharger un coup de hache sur la tête. [d] Mais Dieu qui veille toûjours à la garde de ses fidéles Serviteurs, ne permit pas que le coup portât sur Martin. Comme ce Scelerat levoit le [e] bras pour le frapper, son compagnon l'arrêta, & retira le Saint pour le laisser à un autre Voleur moins inhumain, qui le conduisit les mains liées par derriere, au lieu le plus écarté & le moins accessible de la montagne. Quand ils y furent arrivez, le Voleur s'avisa de lui demander qui il étoit, & s'il avoit peur. Martin lui répondit hardiment qu'il étoit Chrétien, & qu'il ne s'étoit jamais crû dans une plus grande sûreté, parce que c'étoit dans les occasions les plus périlleuses, où le Dieu qu'il adoroit, se tenoit toûjours le plus prés de ceux qui avoient la crainte de son Nom. *Bien loin de vous apprehender*, lui dit-il, *je n'ay pour vous que de la compassion, vous voïant engagez dans une profession odieuse, qui vous rend indignes de la miséricorde de Dieu.*

En passant les Alpes, il tombe entre les mains des Voleurs.

d C'étoit une des Armes dont on se servoit le plus ordinairement, souvent elle étoit à deux tranchans, & alors les anciens Romains l'appelloient *Bipennis*.

e Il y a dans nôtre Manuscrit : *Cum securim librasset, illum ferientis dextera sustinuit alter*, & non pas *dextrâ*.

Jesum testor, me ex nullius unquam ore tantũ scientiæ, tantum ingenii, tam boni & tam puri sermonis audisse.

Quoi-que Martin n'eût pas eû le tems d'étudier pendant sa jeunesse, il ne laissoit pas d'avoir beaucoup de grace à parler; il étoit naturellement éloquent, les termes dont il se servoit étoient choisis; on remarquoit en tout ce qu'il disoit un bon sens, & une certaine droiture, que Severe Sulpice l'un des plus beaux esprits de son siécle, ne pouvoit se lasser d'admirer.

Sev. Sul. de v. B. M. n. 26.

Il convertit le Voleur qui s'étoit chargé de le garder.

Martin voïant donc que le Voleur prenoit plaisir à l'entendre, commença à lui déveloper les mistéres de l'Evangile; & plus adroit que lui, le ravit au Démon, pour en faire un present à Jesus-Christ: car le Voleur crût en lui; & aprés qu'il eût remis le Saint dans son chemin, il se jetta humblement à ses pieds, le suppliant d'interceder pour lui auprés de Dieu, & de lui obtenir le pardon de ses crimes. C'est ce Voleur lui-même, dit Severe Sulpice, qui aprés avoir quitté sa malheureuse profession, & embrassé une vie religieuse & pénitente, nous a appris ce trait de la Vie de saint Martin.

Le Démon lui apparoît, & le menace, pour l'empêcher de continuer son voïage.

Il y a sujet de croire que Martin eût moins de joïe de se voir délivré d'un danger si évident, que de la conversion si peu attenduë de ce Scelerat. Il avoit déja passé Milan & continuoit sa route, lorsque le Démon étonné de sa constance, fit de nouveaux éforts pour l'ébranler. Il prit une forme humaine semblable à celle d'un voïageur, & s'acostant de Martin, lui demanda d'un ton fier où il alloit. Le saint l'aïant reconnû aussi-tôt pour ce qu'il étoit, lui répondit, *je vais où Dieu m'appelle,*

Le Démon irrité de ſa réponſe, ne pût ſe contenir, ni ſe cacher davantage. *Quelque part où tu ailles,* lui dit-il, *quelque choſe que tu entreprenne à l'avenir, ſçache que tu me trouveras toûjours dans ton chemin.* Mais Martin ſe couvrant du bouclier de la Foi, le repouſſa avec cette parolle du Prophéte; *le Seigneur eſt ma force & mon appui, que puis-je craindre?* Le Démon ne pouvant ſoûtenir cette réponſe, diſparût en un inſtant.

Dæmon abeſt. Sic umbra fugit, qua Chriſtus obumbrat. Ven. Fort. de vit. B. M. l. 1. c. 4. Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 4. Pſal. 26.

Le S. le met en fuite.

An de J. C. 357. *De S. Martin 42.*

Nous ne ſçavons point ce qui ſe paſſa dans le reſte de ſon voïage, il eſt à croire que la fin en fut plus heureuſe que le commencement. Il arriva enfin à Stein, où il trouva ſon Pere & ſa Mere encore en vie. Ce fut auprés d'eux qu'il commença d'éxercer les fonctions de ſon Apoſtolat. La Nature auſſi-bien que la Religion, demandoit ce ſoin de lui, & il étoit juſte qu'aïant reçû d'eux la vie du corps, il fit tous ſes éforts pour leur procurer celle de l'ame.

Il arrive en Hongrie.

Son Pere fut inſenſible à ſes exhortations & à ſes larmes, & mourut par un juſte jugement de Dieu dans ſon infidélité. Sa Mere beaucoup plus docile à la voix de Dieu, qui l'appelloit par ſon Fils, crût à ſa parolle; & toute décrépite qu'elle étoit, elle eût le bonheur de trouver une nouvelle vie dans les eaux fecondes du Baptême.

Sev. Sul. ibid.

Il convertit ſa Mere, & pluſieurs autres perſonnes à la Foi.

Et meliore ſinu generant ſua viſcera Matrē. Ve. For. ibid. c. 5.

Elle ne profita pas ſeule, du ſéjour que Martin fit dans la Hongrie, pluſieurs ſuivirent ſon exemple; & comme il étoit puiſſant en parolles & en

œuvres, il attira un grand nombre de ses compatriotes à la connoissance de Jesus-Christ. Il n'eût pas cependant sur l'Hérésie les mêmes avantages qu'il remporta sur l'Idolâtrie.

L'Arianisme qui s'étoit répandu par tout le Monde, infectoit particuliérement la Hongrie, où il avoit trouvé depuis plusieurs années, dans Valens d'Essec, dans Germine de Sirmich, & dans d'autres Evêques, ses plus forts, & ses plus zélez partisans. Ceux qui défendoient la bonne cause y étoient si opprimez, que pas un d'eux n'osoit plus paroître, ni la soûtenir en public. Qu'elle douleur pour Martin, de voir Jesus-Christ si outragé dans une Province, où peu d'années auparavant il avoit été si connû, & si religieusement adoré.

Il reproche publiquement aux Prêtres & aux Evêques Ariens leur perfidie.

Cum adversus perfidiam sacerdotum solus penè acerrimè decertaret. Sev. S. de vit. B. M. num. 4.

L'ardeur de son zéle ne lui permit pas de renfermer sa douleur en lui-même, ni d'en gémir seul dans le sécret de son cœur. Il s'adressa aux Prêtres & aux Evêques mêmes, qui avoient engagé le Peuple dans cette erreur, & leur reprocha par tout leur infidélité, confessant hautement la Trinité des personnes en Dieu, l'unité parfaite de sa Nature, dans la distinction & dans l'égalité des personnes. Quoi-qu'il fût presque seul à combattre contre un si grand nombre de puissans ennemis, l'amour qu'il avoit pour Jesus-Christ, lui fit regarder avec mépris les dangers ausquels il s'exposoit à toute heure pour la défense de sa Divinité.

An de J. C. 357. finissant. De S. Martin 42.

Les Ariens ne fûrent pas long-tems sans lui faire

ſentir les éfets de leur fureur, aprés l'avoir fait plusieurs fois publiquement foüetter, & eſſaïé en vain par differens ſupplices d'ébranler ſa conſtance, ils le trovérent toûjours le même; & voïant enfin que les tourmens ne ſervoient qu'à lui faire confeſſer plus hautement la Divinité du Verbe, ils le chaſſérent honteuſement de leur Ville.

Les Heretiques le chaſſent, aprés l'avoir fait foüetter publiquement.

Sev. Sul. ibid. Sozom. lib. 3. c. 14.

Qu'elle joïe, qu'elle gloire pour Martin, d'avoir été trouvé digne de soûfrir pour le Nom de Jeſus-Chriſt. S'il eût quelque chagrin d'être ainſi chaſſé de ſa Patrie, ce ne fut que de ſe voir épargné, & que la cruauté des Ariens ſe fût contentée de l'expoſer au ſupplice ſans lui avoir ôté la vie. Mais s'il n'eût pas le bonheur de mourir pour Jeſus-Chriſt dans cette occaſion, l'on peut dire cependant, qu'elle lui a juſtement mérité le titre glorieux de Martir; puiſque c'eſt plus-tôt le Martire qui lui a manqué, qu'il n'a manqué lui-même au Martire. Ce fut ainſi que Martin ſortit de ſa Patrie, où nous ne liſons point qu'il ſoit jamais rentré.

Il eſt Martir de volonté & de deſir.

Sev. Sulp. Ep. 2. ad Aurel.

An de J. C. 357. & 358. De S. Martin 42. & 43.

Il s'en revenoit en France pour y rejoindre ſaint Hilaire, ſelon la promeſſe qu'il lui en avoit fait; mais aïant appris à ſon entrée dans l'Italie, que cet Evêque avoit été envoïé en exil par la violence, & par les factions des Ariens, & que les Egliſes des Gaules étoient fort diviſées à ſon ſujet; il prit la reſolution de reſter à Milan juſqu'à ce qu'il eût des nouvelles plus certaines de ſon cher Maître, & de l'état où étoit alors ſon l'Egliſe.

Revenant en France, il apprend que S. Hilaire a été envoïé en exil.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 4. Sozo. l. 3. c. 14.

Il s'arrête à Milan, & y vit en Solitaire.

Son assiduité à la Priére, il l'emploïe dans tous ses besoins.

Noctes ab eo perinde ac dies actas nunquã hora ulla, momentũque præteriit, quo non aut orationi incũberet; aut si quid aliud fortè agebat nũquã animum ab oratione laxabat. Sev. Sulp. de vit. B. M. num. 26.

Il se fit dans cette Ville une petite Solitude pour y servir Dieu avec plus de tranquilité, & pour y goûter mieux les douceurs de la vie contemplative : car il étoit déja un homme d'une oraison continuelle, il y passoit souvent les nuits toutes entieres; & lors qu'il sembloit faire toute autre chose, il ne laissoit pas de continuer sa priére, tant il s'en étoit rendu l'usage facile, & l'exercice familier. L'oraison soûtenuë du jeûne, & de la mortification de tous ses sens, étoient les armes ordinaires qu'il emploïoit contre la puissance & les éforts des Démons. Etoit-il malade, il trouvoit sa guérison dans la priére; s'agissoit-il de faire des prodiges pour attirer à Dieu des adorateurs, ou pour détruire les ennemis de son Nom, il emploïoit la priere; le corps prosterné, souvent, il baignoit la terre de ses larmes, & ne se relevoit jamais qu'aprés avoir été exaucé. Dés son enfance il n'avoit respiré que la Solitude, il se flattoit que le tems étoit venu auquel il pouroit en goûter les plaisirs; mais il ne pût si bien se cacher dans Milan, que son zéle pour la Foi Catholique ne l'y fit bien-tôt découvrir.

An de J. C. 358. & 359. De S. Martin 43. & 44.

Sev. Sul. hist. S. l. 2. n. 54. Hilar. contra Auxent.

Auxence intrû dans le Siege de Milan.

Auxence pernicieux Arien, s'étoit intrû dans le gouvernement de l'Eglise de Milan, vers la fin de l'année 356. aprés que saint Denis son Evêque eût été condamné par les Ariens dans le Concile, qui y fut assemblé cette même année, & envoïé en exil, où il mourut avec plusieurs autres saints Défenseurs de la Divinité du Fils de Dieu. Ce loup

ravissant déguisé soûs l'habit du Pasteur, faisoit de continuels ravages dans le troupeau de Jesus-Christ; mais quelques violences qu'il exerçât, le parti Catholique se trouva encore le plus fort aprés sa mort, quoi-qu'il eût tenu le Siége de Milan prés de vingt années. Il fut obligé plusieurs fois de se retracter aprés la mort de Constance, ou du moins de déguiser ses erreurs soûs des termes ambigus, ainsi que les Heretiques ont coûtume de faire, lorsqu'ils commencent à s'appercevoir que la puissance seculiere n'est plus de leur parti.

Gravissimè infectatus est. Sev. Sulp. de vit. B. M. num. 4. Sozom. l. 3. c. 14. Greg. Tur. hist. l. 10. c. 30.

Auxence persecute S. Martin, & l'oblige de se retirer dans l'Isle Gallinaire, un S. Prêtre l'y accompagne.

Auxence découvrit donc Martin tout caché qu'il étoit, & il ne l'eût pas plus-tôt découvert, qu'il commença de lui faire soûfrir une persecution si violente, qu'elle alla jusqu'aux injures, jusqu'aux coups, & à le faire chasser honteusement de Milan, comme les autres Evêques de son parti avoient fait de Sabarie.

An de J. C. 360. De S. Martin 45.

Le Saint crût devoir ceder au tems & à la rage de ses ennemis, il en sortit donc avec un saint Prêtre, que la même cause pouvoit rendre fugitif, & que sa vertu lui avoit acquis pour ami. Aprés avoir déliberé ensemble sur le parti qu'ils auroient à prendre, ils se déterminerent enfin à s'aller cacher dans l'Isle Gallinaire. C'est un Rocher plus-tôt qu'une Isle, qui se voit dans la Riviere de Gennes vis-à-vis Albinga, exposé aux ardeurs du Soleil, sans ombre, sans Habitans, & dénué de tout secours humain. C'est ainsi que ces grands Hommes, dont le

Description de l'Isle Gallinaire.

monde n'étoit pas digne, furent obligez soûs des Empereurs Chrétiens, comme autrefois dans le plus fort des persecutions des Empereurs Idolâtres, d'errer dans les déserts & dans les montagnes, de se cacher dans les antres & dans les cavernes de la terre, pour conserver inviolablement le précieux dépost de la Foi. Ils s'embarquerent tous deux, & aprés avoir fait le trajet qui est entre ce Rocher & la terre ferme, ils arriverent avec joïe au lieu où ils s'étoient volontairement exilez.

Extréme abstinence de S. Martin.

L'horreur de ce désert n'eût que de l'agrément pour Martin, s'oubliant lui-même pour être tout à Dieu, il passoit souvent des jours entiers sans prendre de nourriture; & lors qu'il se sentoit le plus pressé de la faim, lui & son compagnon se mettoient à chercher quelques racines & quelques herbes sauvages pour l'appaiser. Ils les ramassoient même avec si peu de choix, qu'un jour ils cüeillirent de l'hellebore dont le Saint mangea. L'on sçait que l'hellebore est une plante fort dangereuse, ceux qui ont la connoissance des Simples en distinguent de deux sortes, de noir & de blanc. On se sert de ce dernier pour purger les humeurs mélancholiques, & les vapeurs qui offusquent le cerveau; mais le noir dont Martin mangea, est un veritable poison, on ne peut même le cüeillir sans danger, tant sa vapeur est subtile. C'est un poison brûlant, qui d'abord desseiche le gosier & les entrailles, il étrangle, il suffoque en fort peu de tems. Martin éprouva aussi-tôt en lui-même tous ces funestes éfets; mais il

Il ne vit que de racines sauvages, & mange de l'hellebore.

Matt. in Diosco. lib. 4.

Sed cum vim veneni in se grassantis vicinâ jã morte sentisset. Sev. Sul. de vit. B. M. n. 4. *Paul. l. 1. Ven. Fort. ibid. c. 4.*

il n'en fut pas plus émû. Plein de confiance en Dieu, dépourvû de tout ſecours humain, il ſe reposa ſur le ſoin de ſa Providence, il eût recours à la Priére; & l'ardeur du poiſon qui le brûloit, s'amortit tout d'un coup. Il étoit bien juſte, que Dieu prît un ſoin particulier de celui qui aïant renoncé à toutes les choſes de la Terre, n'avoit mis ſa confiance qu'en lui ſeul.

Il arrête par ſa Priére l'éfet du poiſon.

On ne ſçait pas préciſément quel fut ce Prêtre qui accompagna ſaint Martin dans ſa Retraite. L'Auteur de la Vie de ſaint Gaudence, qui fut fait Evêque de Novarre vers l'année 397. dit que ce Saint, connût ſaint Martin pendant qu'il étoit à Milan, & qu'il lui ſervit même à tranſcrire des Livres; mais on ne marque point qu'il fût Prêtre alors.

Mart. Rom.

On ignore auſſi le tems qu'ils demeurérent enſemble dans cette affreuſe Solitude. Tout ce qu'on en peut dire de certain, c'eſt que ſaint Martin n'en ſortit qu'aprés avoir appris l'heureuſe nouvelle du retour de ſaint Hilaire en France, & qu'il ne paſſa pas cinq années entieres dans le ſéjour qu'il fit, tant à Sabarie, qu'à Milan, & dans l'Iſle Gallinaire. On ne ſçait pas qu'il ait fait d'autre ſéjour à Milan, depuis qu'il eût quitté la profeſſion des Armes, & il ſuffit qu'il y ait demeuré quelque tems, pour ſauver la verité d'une ancienne Legende, extraite d'un abregé de la Vie de ſaint Martin, composé par le B. Alcuin, Abbé de l'Egliſe de ſaint Martin de Tours, & Précepteur de Charlemagne, qui dit qu'il y paſſa la fleur de ſon âge.

Leg. Tur.

Constance renvoïe S. Hilaire en France. Occasion de son retour.

Saint Hilaire fut envoïé en France par une providence de Dieu toute particuliere, lorsqu'on devoit s'y attendre le moins. Constance avoit fait assembler les Evêques d'Occident, dans la Ville de Rimini, pour les faire convenir, s'il étoit possible, d'une formule de Foi, & décider de ce que le Concile de Nicée avoit prononcé au sujet de la Divinité du Fils de Dieu. Car les Ariens aïant entierement levé le masque, ne gardoient plus de mesures, & prétendoient appuïer leur Erreur par l'autôrité même de ce grand Concile, dont ils avoient corrompû le texte, par l'adition d'un ι. Où le Concile avoit prononcé qu'on devoit croire le Verbe de Dieu, d'une même substance, & d'une même nature que Dieu le Pere : ils avoient substitué à la place, qu'il étoit d'une substance semblable à celle du Pere. Cette ruse leur réüssit d'autant mieux, que les simples s'en appercevoient moins, & prenoient souvent pour Catholiques ceux des Ariens qui étoient pour la Similitude ; car ils ne la soûtenoient pas tous également, & ils étoient presque tous divisez entre-eux.

Sev. Sul. Hist. S. l. 2. n. 55. & seq.

Theod. l. 2. c. 18. & seq.

La confusion n'étoit guére moins grande dans l'Eglise Catholique. La Foi de la plus-part des Evêques étoit devenuë suspecte. Plusieurs des plus zélez défenseurs de la Verité, lassez par les importunitez de leurs ennemis, ennuïez d'être si long-tems absens de leurs Eglises, & retenus prisonniers dans une Ville étrangére, où tout leur manquoit, l'a-

Etat déplorable de l'Eglise.

voient lâchement abandonné, s'étant laissez surprendre par les fraudes, & par les interprétations artificieuses des Hérétiques. Ce fut alors, comme dit saint Jerôme, que tout le monde fut surpris de se trouver Arien sans penser l'être.

Ingemuit totus orbis, & Arianum se esse miratus est. Hier. ad Lucif.

Pendant que les Evêques d'Occident étoient ainsi assemblez dans l'Italie, l'Empereur jugea à propos de convoquer ceux d'Orient à Seleucie. Les ordres furent envoïez aux Gouverneurs des Provinces, pour en donner avis à tous les Evêques qui se trouveroient dans leur Détroit, & pour les contraindre, même sans distinction, de s'y rendre incessamment, s'ils refusoient volontairement d'y venir.

Saint Hilaire qui étoit exilé depuis quelques années dans la Phrigie, eût ordre, comme les autres, de s'y rendre. Les Officiers de l'Empereur lui fournirent des voitures, & ce qui étoit nécessaire pour son voïage. On en usoit ainsi à l'égard de tous les Evêques; car les revenus de leurs Eglises n'auroient pas suffi à la dépense de tant de voïages que Constance leur faisoit faire. Ils étoient si fréquens, que les Païens de ce tems-là se plaignoient hautement, qu'on ne voïoit dans toutes les voitures publiques, que Prêtres & Evêques, courans de Province en Province; & qu'elles en étoient si remplies, qu'ils avoient peine d'y trouver place pour eux-mêmes.

S. Hilaire est envoïé au Cócile de Seleucie.

Sev. Sul. Hist. s. l. 2. n. 57. 58. & seq.

Hist. trip. l. 3. l. 12. c. Theod. de curs. pub.

On ne sçauroit croire, avec quelle joïe saint Hilaire fut reçû dans le Concile. Il y tint un des

premiers rangs, aprés qu'il y eût rendu comte de sa Foi, & de celle des Occidentaux, qui étoient devenus suspects de Sabellianisme, aux Evêques Catholiques d'Orient. Les Ariens eurent du dessous, & y furent de nouveau condamnez.

Les Peres n'eurent pas plus-tôt dressé leurs Décrets, qu'ils députérent plusieurs des leurs vers l'Empereur, qui étoit à Constantinople, pour l'informer de ce qui s'étoit passé dans leur assemblée. Saint Hilaire les suivit. Mais les Evêques Ariens prirent les devans; & aïant trouvé à la Cour, les Députez du Concile de Rimini, tous ensemble, ils prévinrent Constance si fortement, & avec tant d'artifices, contre les Véritez, que les Evêques Catholiques venoient de confirmer dans le Concile de Seleucie, que bien loin de recevoir ses décisions, avec le respect qu'il devoit; il résolut de faire tous ses éforts, pour obliger ses Deputez mêmes, de communiquer avec les Ariens, & de recevoir la profession de Foi, où la similitude de Nature étoit exprimée. Elle avoit été composée par les Hérétiques, à Rimini, où ils s'étoient assemblez au nombre de quatre-vingt, dans un lieu séparé des Evêques Catholiques.

Comme l'Empereur prétendoit par cette fausse Profession réünir les esprits divisez, il n'épargna, ni priéres ni menaces, pour faire consentir à sa perfidie plusieurs Evêques, qui étans plus éclairez que les autres, y firent quelque résistance. Les plus Saints furent privez à l'heure-même de leurs Eglises, envoïez en

exil, & traitez avec la derniere inhumanité; mais la fermeté de ſaint Hilaire n'en fut point ébranlée. Il étoit préſent à tout ce qui ſe paſſoit, & voïant que la Foi Catholique étoit dans un extréme danger, les Evêques d'Occident s'étans laiſſez tromper par le déguiſement des Ariens; & ceux d'Orient commençans à ceder à la violence, & aux cruautez qu'on exerçoit à leur égard : il oublia ſa qualité d'exilé, pour ne ſe ſouvenir que de celle d'Evêque, qu'il avoit ſi glorieuſement ſoûtenuë juſqu'alors, & eût aſſez de courage pour demander à l'Empereur, par trois Placets qu'il lui préſenta conſécutivement, la permiſſion de diſputer de la Foi en ſa préſence, contre les Ariens.

Hil. lib. 2. Ad Conſt. Sev. Sul. hiſt. ſac. lib. 2. num. 59.

Fermeté de ſaint Hilaire pour la défenſe de la Foi.

Ces Heretiques connoiſſoient à quel adverſaire ils auroient affaire s'ils entroient en lice avec lui. Ils redoutoient la force de ſon éloquence, & ſe tenoient pour vaincus d'abord qu'ils auroient accepté le défi. Cependant ils n'oſoient le refuſer ouvertement, pour ne pas donner à l'Empereur mauvaiſe impreſſion de leur cauſe : il falloit uſer d'adreſſe, & l'éviter ſans le refuſer. Ils lui inſinuérent qu'Hilaire étoit un perturbateur du repos public, que c'étoit lui qui troubloit toutes les Egliſes d'Orient, qu'on n'y verroit jamais la paix tandis qu'il y ſeroit; que pour l'aſſûrer, il étoit à propos de le renvoïer dans les Gaules. Leur avis fut ſuivi, & ſaint Hilaire eût ordre de repaſſer en France inceſſamment, ſans cependant revoquer l'Edit par lequel il avoit été condamné à l'exil. C'eſt ainſi que la ſageſſe de Dieu

Abſque exilii indulgentiâ. Se. Sulp. ibid.

ſe joüa de la prudence des Hommes, & qu'elle ſe ſervit des Ariens mêmes pour rétablir la Foi dans ſa premiere pureté, & changer la face triſte & lugubre de ſon Egliſe.

Hier. l. contra. Lucif.

S. Hilaire rétablit la pureté de la Foi dans les Gaules.

Cet Illuſtre défenſeur de la Divinité du Verbe, fut reçû comme en triomphe, & il ne fut pas plustôt arrivé dans les Gaules, que le parti Catholique par ſa prudence & ſa conduite pleine de douceur, prit de nouvelles forces. La cabale des Ariens fut diſſipée, les Fidéles qui s'étoient laiſſez ſurprendre par leurs artifices, furent reconciliez à l'Egliſe aprés une ſerieuſe pénitence. Enfin les Egliſes de France, d'Eſpagne & d'Italie, recouvrerent leur premiere ſplendeur, par les Concils qu'il fit aſſembler, par les exhortations fréquentes qu'il faiſoit aux Peuples, & par ſes lettres qu'il répandoit dans tout le monde Chrétien.

An de J. C. 361. finiſſant. De S. Martin 46.

S. Martin apprēd le retour de S. Hilaire, & revient à Poitiers.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 5. Paulin. ibid.

La nouvelle du retour de ſaint Hilaire fit tant de bruit, qu'elle paſſa bien-tôt juſques dans le déſert de Martin, il ne l'eût pas plus-tôt appris qu'il en ſortit, & s'en alla à Rome, où il croïoit le trouver; mais ſaint Hilaire en étoit déja parti pour revenir en France. Le déſir qu'il avoit de rejoindre ſon cher Maître, ne lui permit pas de s'y repoſer, il le ſuivit de ſi prés, que s'il ne le joignit pas en chemin, il arriva preſque auſſi-tôt que lui à Poitiers. On ne peut douter de l'excés de leur joïe aprés une ſi longue ſeparation.

Il établit à Ligugé ſon premier Monaſtere.

Comme Martin étoit revenu joindre ſaint Hilaire dans le deſſein de ne s'en plus ſéparer, il prit la réſolution de fixer ſa demeure aux environs de Poitiers, dans un endroit éloigné du bruit du monde & du commerce des Hommes. Le lieu qui porte aujourd'hui le nom de Ligugé, fut celui qui lui parût le plus propre pour ſon deſſein. Quoi-qu'il ne ſoit éloigné de Poitiers que de deux lieuës & demie; il ne laiſſoit pas alors d'être un affreux déſert. Le Saint y aſſembla une compagnie de Solitaires, qui furent formez dans la pieté par ſes diſcours & par ſes éxemples, & Dieu verſa tant de benedictions ſur ſon Monaſtére, qu'il fleuriſſoit encore du tems de Gregoire de Tours. Ces Solitaires y vivoient ſoûs ſon obéïſſance & celle de ſaint Hilaire; car ces deux grands Hommes avoient trouvé le ſecret d'allier la vie Monaſtique avec la Cléricature, ou plus-tôt de former des Clercs, & de préparer des Miniſtres à Jeſus-Chriſt & à l'Egliſe, par les exercices de la vie Monaſtique. Il eſt vrai que ſaint Athanaſe l'avoit déja fait dans Alexandrie, & ſaint Euſebe à Verceilles; mais cet uſage n'avoit pas encore été introduit dans les Gaules. Il ne le fut même dans l'Affrique que le Siécle ſuivant, par ſaint Auguſtin, dont pluſieurs Evêques ſuivirent bien-tôt aprés l'exemple. De là ſont venus ces nombreux Colleges de Chanoines qui ſont à preſent dans les Egliſes Cathedralles, où l'on ſçait que la diſcipline réguliere s'eſt maintenuë pendant tant de Siécles, dans toute ſa vigueur.

Locoïacum. Greg. Tur. V. M. l. 4. c. 30.

Amb. Ep. l. 3. Ep. 25. ad Vercel. ſerm. apud S. Amb. de B. Euſeb. Vercel.

Premiere inſtitution des Chanoines.

Le Monastére de Ligugé étoit ouvert aux Cathécuménes qui avoient besoin d'instruction, & qui étoient bien-aise de se préparer avec moins de distraction à recevoir le Baptême. Martin en avoit soin, mais son zéle ne se bornoit pas à sa seule Communauté; car il la quittoit, & s'en absentoit même quelque-fois plusieurs jours de suite, selon les besoins de l'Eglise, ou que la charité le demandoit.

Sev. Sul. ibid.

Ces circonstances marquent assez clairement, qu'il n'étoit pas ce qu'on appelle aujourd'hui Moine de profession, non plus que ses Disciples, qui suivoient en tout fort exactement sa maniere de vivre : en éfet, il est certain que leur engagement n'étoit pas perpétuel, & que plusieurs se sont séparez de lui, sans qu'il y ait trouvé à redire. Témoin Severe Sulpice, Gallus, saint Clair, saint Maixme, & plusieurs autres, qui le regardérent toûjours comme leur Pere, & qu'il aima toûjours comme ses chers Enfans. D'ailleurs, il est trés-vrai semblable que saint Martin ne changea pas sa maniere de vivre, ni l'ordre qu'il avoit établi dans la Communauté de Poitiers, lorsqu'il fonda celle de Tours, comme on le verra dans la suite, en l'endroit où est aujourd'hui l'Abbaïe de Marmoutier. Or dans cette derniere Communauté, Severe Sulpice remarque expressement, que le travail des mains n'y étoit point en usage, quoi-que ce soit là cependant, une des principales occupations des Moines, selon les plus anciennes institutions de la vie Monastique. Les vieillards,

Vûë de saint Martin dans l'établissement de ses Communautez.

Il allie la Clericature avec la profession Monastique.

De vit. B. M. num. 7.

vieillards, dit cet Hiſtorien, ne s'y occupoient «
que de la Priére, de la lecture, & de la médita- «
tion de l'écriture Sainte. Il n'y avoit que les plus «
jeunes à qui l'on donnoit pour tout travail exte- «
rieur, de bons livres à tranſcrire. Ce ſont des «
preuves convaincantes, que le deſſein de Martin, n'étoit autre que de former de ſaints Clercs pour l'Egliſe, par l'exercice d'une vie ſi retirée & ſi pénitente. L'évenement a fait voir qu'il ne s'étoit point trompé dans ſon projet, puiſque dans la ſuite, il n'y eût point d'Egliſe en France; dit Severe Sulpice, qui ne ſe fit un honneur & une eſpéce de devoir, de ſe choiſir ſes Prêtres, ſes Evêques, & ſes plus ſaints Miniſtres, dans les Communautez que Martin avoit formées. Ce ſont les propres termes, avec leſquels cet Hiſtorien finit la vive & touchante deſcription qu'il nous a laiſſée du célébre Monaſtére que le Saint établit auprés de Tours. Pouvoit-il mieux s'expliquer, pour faire connoître que tous les exercices qu'il dit y avoir été en uſage, n'y avoient été introduits par ce grand Maître de la vie ſpirituelle, que pour préparer des Miniſtres à l'Egliſe, & de dignes Paſteurs au Troupeau de Jeſus-Chriſt. Pour peu de réflexion qu'on faſſe ſur l'éloignement, que les anciens Peres & les Conciles, ont voulu que les Moines euſſent des fonctions Eccleſiaſtiques, on n'aura pas de peine à reconnoître, quel a été le véritable eſprit de ſaint Martin, dans la fondation de la plus-part de ſes Communautez.

Quæ enim eſſet civitas, aut Eccleſia, quæ non ſe de Martini Monaſterio cuperet habere ſacerdotes. Sev. Sul. de vit. B. M. n. 7.

Alia Monachorum eſt cauſa, alia Clericorũ: Clerici paſcunt oves; ego paſcor. Hier. Ep. ad Heliodor.

Concil. Chalced. c. 4. in Trull. cant. 41.

Pourquoi on a dóné le nom de Monastére, aux Maisons que saint Martin a fondées.

Si l'on a donné dés ces premiers tems, le nom de Monastéres à ces saintes Maisons, c'est qu'elles étoient, pour la plus-part, établies dans des Solitudes, & dans des lieux écartez des Villes, de même que les Monastéres de l'Egypte & de la Palestine; ou parce que ceux qui les habitoient, suivoient de fort prés la maniére de vivre des saints Moines de l'Orient, dont ils n'étoient differens, que par les exercices que j'ay marqué, & par la fin qu'ils se proposoient. Celle des Disciples de Martin étoit de travailler à leur propre perfection, dans la vûë de se rendre capables de servir un jour utilement l'Eglise, lorsqu'ils y seroient appellez : au lieu que le but d'un véritable Moine, n'est autre que sa propre sanctification, sans un rapport immédiat à celle du Peuple, dont il est entiérement séparé par cet état de mort & de pénitence, auquel il s'est engagé par sa Profession.

Il introduit le premier la professió Monastique dans les Gaules.

Ce n'est pas à dire pourtant, que je prétende ôter à saint Martin la gloire, d'avoir le premier introduit la profession Monastique dans la France, comme dans plusieurs autres Roïaumes de l'Europe, n'y aux Moines celle de l'avoir pour Pere. Car il est certain, par le témoignage de Sozomene, qu'avant lui, on n'avoit point vû en France, ni dans tout l'Occident, de Congrégation Monastique. Rome même ne connût bien l'excellence de cette nouvelle Profession, que vers l'année 340. lorsque saint Athanase y vint accompagné de quelques saints Solitaires d'Egypte, pour se justifier auprés du

Lib. 3. cap. 14.

r *Socrat. hist. l. 4. c. 28.*

Pape Jules, des calomnies dont les Ariens l'avoient chargé.

En quel tems elle fut introduite dans Rome.

Ce grand Evêque y répandit l'Histoire de la Vie de saint Antoine; & ce fut de lui que Rome apprit ce nouveau genre de vie, qui rend les Hommes sur la terre presque semblables aux Anges. Quoi-qu'il fût devenu si commun dans l'Orient, que les Chrétiens quittoient à l'envi, les Bourgs & les Villes, pour se retirer dans les Monastéres, ou pour s'aller cacher dans les plus affreuses Solitudes; elle ne vit cependant des Solitaires assemblez dans une même Maison, que lorsque saint Jerôme y vint, soûs la fin du Pontificat du Pape Damase.

Ce fut alors, que les Dames Romaines, pour suivre l'exemple de l'illustre Marcelle, commencérent à renoncer tout de bon aux engagemens du Siécle. Le courage avec lequel cette jeune Veuve, qui étoit des plus nobles Familles de Rome, préfera l'humilité de Jesus-Christ à l'éclat de sa naissance, & à l'alliance des Consuls qui la recherchoient en Mariage, fit tant d'impression sur leurs cœurs, que l'on vit bien-tôt, dit saint Jerôme, cette Capitale de l'Empire, où le luxe & l'esprit du Monde, régnoient comme dans leur trône, changée en une nouvelle Jerusalem, par la multitude de Monastéres, de l'un & de l'autre Sexe, qui s'y établirent en moins de 40. ans, & qui lui apprirent à respecter une Profession, pour laquelle elle n'avoit eû jusqu'alors que du mépris.

Epist. 16. ad Princip.

Cela me fait croire que le Monastére de l'Isle-

Barbe auprés de Lion, n'a été fondé que quelques années aprés ceux de ſaint Martin : & peut être par un de ſes Diſciples qui portoit ſon nom. On peut dire la même choſe de celui de ſaint Maximin de Treves, quoi-que ſon Egliſe ſoit plus ancienne, ſi elle a été bâtie, comme on l'aſſûre, du tems même de Conſtantin. En éfet, tout ce qu'on nous veut faire croire de ſaint Martin Abbé de l'Iſle-Barbe, qu'on prétend avoir été Archevêque de Lion avant ſaint Antioque, n'a aucun fondement ſolide, non plus que ce qui eſt inſeré dans une Chartre attribuée à Dagobert, pour confirmer l'antiquité de ces deux Monaſtéres.

Origine de la multiplicité des Monaſtéres dans les Gaules.

C'eſt ce qui a obligé nos anciens Hiſtoriens, de rendre tous unanimément à ſaint Martin, l'honneur qui lui eſt ſi légitimément dû, d'avoir introduit le premier dans les Gaules, la profeſſion Monaſtique : quoi-qu'il ſemble, comme on l'a déja dit, que ce ne fût pas là, la fin principale qu'il s'étoit propoſé dans l'établiſſement de ſes Communautez. Mais comme on y trouvoit tous les moïens propres à ſanctifier les Clercs & les Moines, & que dans le grand nombre de Diſciples qu'il aſſembla, ſoit à Ligugé, ſoit à Marmoutier, & ailleurs ; il paroît trés probable qu'il y en eût pluſieurs, ou qui n'étoient pas propres aux fonctions Eccleſiaſtiques, ou qui par humilité refuſérent d'y avoir part : ceux-ci ſe ſéparérent de leur Maître, aprés avoir été par lui formez dans les exercices de la vie Monaſtique, & furent par ſon ordre établir d'autres Monaſtéres, qui devinrent

Ut jam ibi nullus locus ſit, qui non aut Eccleſiis frequẽtiſſimis, aut Monaſteriis ſit repletus. Nam ubi fana deſtruxerat, ſtatim ibi aut Eccleſias, aut Monaſteria conſtruebat.
Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 10.

ſi floriſſans, qu'on vit en peu de tems, toutes les Gaules remplies d'une infinité de ſaints Moines, qui reconnoiſſoient tous ſaint Martin pour leur Pere.

Ep. ad Baſſul. circa finem & alibi.

A l'égard des autres Diſciples qu'il jugea à propos d'élever à la Cléricature, on ne voit pas qu'il s'en ſoit formé de ſi nombreuſes Communautez. Il s'en ſervit aprés qu'il fut fait Evêque, pour remplir les fonctions Eccleſiaſtiques de ſa principale Egliſe. Les uns étoient Prêtres, les autres Diacres, & le reſte exerçoit les Ordres inférieurs. Il prenoit parmi eux, les Paſteurs dont on avoit beſoin dans les Villes, & dans les lieux de ſa dépendance. Ils y étoient même en aſſez grand nombre, pour former dans les plus gros Bourgs, de petites Communautez, comme Severe Sulpice le remarque de Cande, d'Amboiſe, & de quelques autres lieux. Les Peuples des autres Diocéſes, ſe choiſirent auſſi entreeux, pluſieurs de leurs Miniſtres; & le Clergé de ſaint Martin fut ainſi diſperſé, pour aller répandre de tous côtez la précieuſe ſemence de l'Evangile.

Sev. Sul. dial. 2. n. 1. 2. Dial. 3. n. 9. 13. & alibi.

An de J. C. 362. 363. & ſuivans. De S. M. 47. 48. & ſuiv.

Le Saint aïant donc établi à Ligugé le premier Monaſtére qui ait parû dans l'Occident, ou du moins dans les Gaules, environ l'an 362. étant pour lors âgé de 47. ans; pluſieurs perſonnes excitez par ſon exemple à mépriſer les choſes de la Terre, ſe retirérent auprés de lui, pour être formez dans la piété. Il y eût entr'autres un certain Cathécuméne, qui peu de jours aprés ſa retraite, fut emporté ſi bruſque-

Un Cathécuméne Diſciple de S. Martin, meurt ſans avoir reçû le Baptême.

ment par une fiévre maligne, qu'on n'eût pas le loiſir de lui adminiſtrer le Baptême.

Il y avoit trois jours que Martin étoit abſent de ſa Maiſon, il fut fort ſupris d'apprendre à ſon retour un ſi fâcheux accident. Le corps n'avoit pas encore été inhumé, les Freres étoient au tour, conſternez & abatus de la perte qu'ils venoient de faire ; mais particulierement de ce qu'une mort ſi ſubite, avoit rendu leurs ſoins & leur vigilance inutiles. Martin en fut auſſi ſenſiblement touché, parce que le ſalut de ſon Diſciple lui paroiſſoit fort douteux. Il accourut tout fondant en larmes, au lieu où étoit le cadavre. Plein d'une ſainte confiance en la miſéricorde de Dieu, il fit retirer tous les Freres, & étant demeuré ſeul dans la Cellule, la porte fermée ſur lui, il ſe mit en priére ; & comme un autre Eliſée, s'étendit ſur le Mort pour l'animer par la vivacité de ſa Foi. Aprés être demeuré quelque tems dans cette poſture, par un mouvement extraordinaire de l'eſprit de Dieu, il ſentit qu'il avoit été exaucé. Le Mort ſe remua, ouvrit les ïeux, le regarda. Ce Miracle excitant dans le cœur de Martin les plus vifs ſentimens de la plus parfaite reconnoiſſance envers celui qui l'avoit écouté ſi favorablement, il fit un cry dans ce ſaint transport. Ses Diſciples ne l'eurent pas plus-tôt entendu, qu'ils ouvrirent la porte de la Cellule. Sans avoir égard à la défenſe de leur Maître, ils ſe jettérent dedans avec impétuoſité, & également ſurpris de ce prodige, ils ſe joignirent à lui, pour

Sulp. de vit. B. M. n. 5.

Il le reſſuſcite & le baptiſe.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 5. Sozom. lib. 3. c. 14. Paulin. vit. B. M. l. 1. Vent. Fort. ibid.

en rendre tous ensemble à Dieu les actions de graces qu'ils lui devoient.

Martin n'eût pas plus-tôt donné la main au Cathécuméne, qu'il venoit de ressusciter, pour l'aider à se lever, qu'il le conduisit à l'Eglise, où il fut baptisé à l'heure-même. Il vécût ensuite plusieurs années dans une crainte continuelle des jugemens de Dieu. Car, au rapport de Severe Sulpice, il avoit coûtume de dire à ceux qui lui demandoient des nouvelles de l'autre Monde, qu'aussi-tôt que son ame fut séparée de son corps, elle fut conduite dans des lieux affreux, devant le Tribunal d'un Juge sevére, où il se trouva avec une infinité de personnes. Que là, deux Anges représentérent à ce Juge terrible, qu'il étoit ce malheureux pour lequel Martin prioit avec tant d'instance, & qu'aussi-tôt il leur fut ordonné de l'en tirer pour le rendre à Martin.

Ce que le Cathécuméne rapporta de l'autre Monde.

Vit. B. M. ibid.

Ce fut là le premier Miracle qu'on croit qu'il a fait en France, & qui le rendit si recommandable, qu'on le considera toûjours depuis comme un homme égal aux Apôtres. L'endroit où il se fit, fut depuis, par respect, entouré d'une balustrade, & devint dans une si grande venération, que les Chrétiens y alloient souvent faire leurs priéres. Gregoire de Tours qui y fut aussi, remarque que Dieu récompensa leur foi par les Miracles qui s'y faisoient de tems en tems, par l'intercession de saint Martin.

Venération des Chrétiens pour le lieu où il avoit été ressuscité.

V. M. l. 4.

Peu de tems aprés, comme le Saint passoit sur

les terres d'un Seigneur, nommé Lupicinus, *f* il entendit des cris & une confuſion de voix, qui empêchoit qu'on ne pût diſtinguer qu'elle étoit la cauſe d'un ſi grand bruit. Il s'arrêta pour s'informer de ce que s'étoit : il apprit qu'un Valet de la maiſon, tranſporté de deſeſpoir, ou ſurpris d'une mélancholie noire, venoit de ſe pendre. Le zéle dont il brûloit pour le ſalut des ames, le rendoit ſi ſenſible à leur perte, qu'il ne pût s'empêcher d'être touché de celle-ci, & d'en témoigner publiquement ſa douleur. Il entra dans la chambre où étoit ce malheureux, & aprés en avoir fait retirer tout le monde, il s'étendit ſur ſon corps ; & dans cette poſture, il adreſſa ſa priére à Dieu.

Il rend la vie au Serviteur d'une perſonne de qualité, qui s'étoit pendu.

Ce cadavre étoit hideux, il avoit les yeux ouverts, ſon aſpect étoit horrible. Martin n'en eût point de peur. Plein de Foi, il demeura étendu ſur lui, juſqu'à ce qu'il vit ſa palleur ſe diſſiper, & le rouge lui monter au viſage. Le Mort s'étant remué, & ayant fait quelques éforts pour ſe lever, le Saint lui tendit la main, & le conduiſit juſqu'au veſtibule de la maiſon, à la vûë de tout le peuple, qui fut le ſpectateur de ce prodige.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 6. Paulin. ibid. l. 1. Ven. Fort. lib. 1. cap. 10.

Les anciens Hiſtoriens de la Vie de ſaint Martin, ne rapportent de lui que ces deux Miracles juſqu'à ſon Epiſcopat ; il n'eſt pas cependant difficile de croire, que celui qui reſſuſcitoit des morts, ne fit

bien

f C'eſt lui apparemment, qui quelques années aprés, fut fait Conſul. Les Faſtes Conſulaires en aſſignent un de ce nom, auquel ils joignent Jovinius, pour l'année 372. ſelon Caſſiodore, ou pour l'année 367. ſelon Onuphre.

bien d'autres prodiges. On en peut juger par le grand nombre qu'il a fait pendant le cours de son Episcopat, puisqu'au rapport de Severe Sulpice, à qui le Saint l'avoit dit confidemment, il n'eût pas avec la même profusion, étant Evêque, le don de faire des Miracles, qu'il avoit eû avant sa promotion à l'Episcopat. Mais parce que ces Historiens n'en avoient pas été les témoins, ou n'avoient pû en être informez par des personnes dignes de foi, ils se sont contentez de nous dire en general, que cet homme Apostolique avoit fait une infinité d'autres prodiges, dont son humilité avoit eû soin de nous dérober la connoissance.

Dial. 2. n. 5.

Fecit multa signa in populo; ita ut ante Episcopatum multos suscitaret mortuos. Greg. Tur. hist. l. 10. c. 30.

Comme on a déja remarqué que le zéle de Martin ne se bornoit pas à son seul Monastére, il faut croire que saint Hilaire qui connoissoit les talens que Dieu lui avoit donnez pour le salut des ames, le contraignit par l'autorité qu'il avoit sur lui, de consentir qu'il l'élevât au Sacerdoce. Ce qui me le persuade, c'est que Severe Sulpice remarquant que le Cathécuméne qu'il avoit ressuscité, & dont nous venons de parler, fut baptisé à l'heure-même; il nous insinuë assez, que ce fut par saint Martin, g qui étoit absent lorsqu'il mourut; car s'il y eût eû dans le Monastére quelque Prêtre ou quelque Diacre, on ne l'auroit pas laissé mourir sans le baptiser. Il l'auroit été avec les cérémonies ordinaires de l'Eglise, & s'il ne le fut pas, c'est parce qu'il

Saint Martin est ordonné Prêtre par S. Hilaire.

Statim baptisma consecutus est. De vit. B. M. n. 5.

g. Le B. Alcuin assûre, que ce fut saint Martin lui-même qui le baptisa. *Script. de vit. B. M.*

n'y en avoit point alors dans le Monaſtére, & que l'uſage n'étoit pas encore introduit dans l'Egliſe, de conférer le Baptême nûment & ſans cérémonies, comme il le fut le Siécle ſuivant.

Il commence de prêcher publiquemẽt l'Evangile dans la France.

Gregoire de Tours nous ôte tout lieu de douter, de la promotion de ſaint Martin à la dignité du Sacerdoce, en remarquant comme il fait, qu'il commença étant à Ligugé, de parcourir la France, & d'y répandre publiquement la précieuſe ſemence de l'Evangile. Il nous le repreſente comme une grande lumiére qui éclaira dés lors toutes les Gaules, & qui diſſipa bien-tôt les ténébres du Paganiſme & de l'Héréſie, [b] dans leſquels elles étoient malheureuſement enſevelies. Martin étoit trop humble, pour s'attribuer lui-même cet honneur, & pour s'immiſcer dans un miniſtére ſi important, ſans miſſion & ſans caractére, & ſaint Hilaire trop éclairé pour autoriſer cet abus.

Tunc jam & lumen noſtrum exoritur, novis que lampadum radiis Gallia perluſtratur. Greg. Tur. Hiſt. lib. 1. cap. 36.

Qu'elle apparence y auroit-il, que ce ſaint Evêque aïant fait avant ſon exil, tant de tentatives pour l'obliger à recevoir le Diaconat, eût paſſé ſix années conſécutives avec lui, ſans lui faire de nouvelles propoſitions de recevoir les Ordres, & ſans le contraindre d'y conſentir. Car ſaint Hilaire reſta encore envie ſix années aprés ſon retour; & aïant emploïé tout ce tems à rétablir la Foi Catholique dans ſa premiere pureté, parcourant les Egliſes de

b C'eſt de l'Arianiſme dont Gregoire de Tours entend parler; car on ne voit pas qu'il y eût alors d'autre Héréſie en France. Saint Martin aura pû travailler avec ſaint Hilaire à lui donner le dernier coup.

France & d'Italie avec un zéle infatigable, il finit enfin tranquillement ses jours à Poitiers même, & passa de cette vie à une meilleure, plein de gloire & célébre par sa Sainteté, par sa Doctrine, & par ses Miracles, le 13 Janvier de l'an 367; La quatriéme année de l'Empire de Valentinien & de Valens, qui étoit commencée dés le mois de Février de l'année précedente : & la sixiéme aprés qu'il fut revenu d'exil, ajoûte Severe Sulpice. Ce qui confirme qu'il n'en revint qu'à la fin de 361. comme on l'a dit. Quelques anciens Martirologes, & plusieurs Calendriers, assignent sa Fête au premier jour de Novembre, mais la plus-part la fixent, & je croi, avec plus de raison, au 13. Janvier, où toute l'Eglise honore d'un culte public sa mémoire.

Mort de S. Hilaire.

Greg. Tur. Hist. l. 1. c. 36.

Sev. Sul. Hist. sac. lib. 2. n. 60.

Voïez la Préface nombre 4 & 5.

An de J. C. 368. De S. Martin 52. & 53.

On n'aura pas de peine à se persuader, que la mort de saint Hilaire ne fût un coup trés-sensible pour Martin. Une séparation de deux personnes aussi étroitement unies qu'ils l'étoient, ne pouvoit se faire sans qu'il en coûtât beaucoup à celui qui restoit. Mais le Saint avoit trop de dépendance de la volonté de Dieu, pour aller contre ses ordres, & pour ne pas s'y soûmettre avec plaisir. Il étoit encore dans son Monastére de Ligugé, lorsque saint Hilaire mourut, & s'y cachoit d'autant plus volontiers, que la reputation de sa Sainteté & de ses Miracles, avoit déja beaucoup excité la curiosité du Peuple, qui venoit en foule l'y visiter, & l'envo-

Saint Martin se renferme dans son Monastére.

ïoit chercher de tous côtez, pour en obtenir le sécours dont il avoit besoin. C'est pourquoi les Historiens de sa Vie, ne nous disent pas un mot de ce qu'il fit depuis la mort de saint Hilaire, jusqu'à sa promotion à l'Episcopat.

Sev. Sul. de v. B. M. n. 7. Paul. ibid. l. 2.

Leur silence, & la difficulté qu'on eût à le faire sortir de son Monastére, lorsque le Siége de Tours fut vacant, nous font conjecturer qu'il ne pensa plus depuis qu'il se vit en liberté par la mort de son cher Maître, qu'à joüir de la douceur de sa Retraite, & à édifier ses Freres par ses exhortations, & par son exemple: C'étoit-là, où se portoient tous ses désirs depuis son enfance; & toutes les fois qu'on l'avoit arraché de sa Solitude, ç'avoit toûjours été par violence & contre son gré.

An de J. C. 368. & 369. De S. Martin 53. & 54.

Les Régles qui y étoient en usage.

De vit. B. M. num. 7. Paulin. l. 1. Ven. Fort. l. 1. c. 12.

Au reste, il est difficile de croire jusqu'à quel point il avoit porté la perfection, & avec quelle ardeur ses Disciples s'y avançoient de jour en jour. On en peut juger par les Régles que Severe Sulpice nous a marqué avoir été en usage dans le Monastére qui fut depuis fondé par saint Martin, sur le modéle de ce premier, dans l'endroit où est à present la célébre Abbaïe de Marmoutier. L'habitation des Freres étoit pauvre, & sans ornement. La nature n'y trouvoit rien qui pût la flater. Des Antres creusez soûs la terre, ou des Cabanes faites de branchages & de feüilles, leurs servoient de Cellules, & les mettoient à l'abri de l'injure des saisons. Ils n'avoient rien en propre, tout étoit commun en-

Occupation du Saint & de ses Disciples.

tre-eux. Ils obſervoient un rigoureux ſilence, & renfermez dans leurs Cellules, ils s'appliquoient uniquement à l'étude, à la méditation de l'écriture, & à tranſcrire les Livres ſaints. L'écriture qui faiſoit l'occupation ordinaire des plus jeunes, étoit de tous les Arts, le ſeul dont l'exercice leur fut permis. Car le Saint voulant former dans ces Solitudes des Miniſtres pour l'Egliſe, ne devoit leur donner qu'un travail qui eût du raport à leur Profeſſion, & qui retenant leur corps dans la ſervitude, pût en même-tems occuper utilement leur eſprit.

Ils tranſcrivent les Livres ſaints.

Martin avoit appris de ſon Maître ſaint Hilaire, à donner à ce pieux exercice, le tems qui lui reſtoit aprés la priére, & il y avoit formé ſes Diſciples, comme il l'avoit été lui-même par ce ſaint Evêque. Car les Hiſtoriens de la Vie de ſaint Hilaire, remarquent que ce grand Homme s'occupoit à tranſcrire les ſaints Livres, autant que la ſollicitude Paſtoralle pouvoit le lui permettre. On ſçait que ſaint Perpete Evêque de Tours, laiſſa par teſtament à ſaint Euphrone Evêque d'Autun, l'un de ſes meilleurs amis, comme une choſe trés-précieuſe, un livre des Evangiles, écrit de la main de ce ſaint Docteur. On a crû que l'Egliſe de Tours en avoit été l'héritiére aprés la mort de ſon Evêque, qui ſurvécut ſaint Euphrone ; mais ç'a été ſans fondement, puiſque le Manuſcrit qu'elle conſerve, & qu'on attribuë à ſaint Hilaire, n'a pas, au dire des perſonnes les plus verſées dans la connoiſſance des anciennes écritures, & du ſçavant Pere Mabillon

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 7.

V. S. Hilar.

même, plus de mil ans d'antiquité. Il y a de l'apparence que ce trésor, qui s'est perdu par la succession des Siécles, étoit venu à saint Perpete par le canal de saint Martin, à qui saint Hilaire l'aura pû laisser en mourant, comme un gage précieux de l'amitié particuliére qu'il lui portoit.

Austerité des Disciples de S. Martin dans le boire, dans le mãger, & dans leurs habits.

Sev. Sulp. de vit. B. M n 7. Dial. 3 n. 13. Paulin. l. 2.

Sev. Sul. ibid. Paulin. nol. Ep. 22. ad Sev.

Paulin. Ep. 22. ad Sever.

Les Disciples de saint Martin ne sortoient presque jamais de leurs Cellules, hors les tems où ils s'assembloient pour prier en commun. [i] Leurs jeûnes étoient fréquens & trés-austéres. Personne, excepté les infirmes, ne bûvoit de vin, l'usage leur en étant sévérement interdit, aussi-bien que celui de la viande. Le poisson étoit la nourriture la plus délicate qu'on leur donnoit; mais on n'en servoit qu'aux jours de Pâques, & des plus grandes Solemnitez de l'Eglise. Ils mangeoient tous en commun, une fois le jour seulement, & aprés que l'heure du jeûne étoit passée. Leurs habits étoient differens, la plus-part n'avoient que des Cilices faits de crin, de poil de Chameau, ou de Chévre, dont l'usage étoit trés-commun en ce tems-là. Les autres s'habilloient d'étoffe fort grossiere, & c'étoit un crime également pour tous, de rechercher la moindre affectation dans leurs vétemens. Ils en avoient encore moins dans leurs cheveux, car pour être

i Les anciens Solitaires, hors le Carême, & depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte, jeûnoient toute l'année jusqu'aprés None. Le Carême ils ne rompoient leur jeûne qu'au commencement de la nu[illegible]pendant le tems Paschal, ils avançoient le repas du soir; & du soupé, qui étoit leur repas ordinaire, ils en faisoient leur dîné. *Hier. Ep. ad Eusboc de Cust. Virgin. Ad Paulin. de institut. Mon. Paulin. Ep. 15. poëm. 20.*

plus dégagez des soins du corps, & pour marquer d'une maniére plus expresse, l'éloignement qu'ils avoient du peché & de toutes les affections de la Terre, dont les Saints ont crû que les cheveux étoient la figure: ils les coupoient fort prés, en sorte que cela leur attiroit souvent la raillerie des personnes à qui cette nouveauté ne plaisoit pas. C'est ce que saint Paulin nous apprend dans une de ses lettres, où il releve beaucoup la vertu d'un certain Victor, Disciple de saint Martin, qui lui coupa, dit-il, les cheveux en la maniére que Severe Sulpice lui avoit ordonné. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils suivirent tous deux, celle qu'ils avoient vû être en usage dans les Monastére de leur Maître. Severe Sulpice remarque aussi qu'on reprocha à saint Martin, lorsqu'on voulut le faire Evêque, une certaine difformité dans ses cheveux, pour laquelle on prétendoit l'exclure de cette dignité.

Paul. Ep. 23. & al. Hieron. in Ezech c.44.

Ibid.

Indignum Episcopatu crine deformem.

Sev. Sulp. de vit. B.M. n 7.

Ce qui surprenoit davantage, c'est que la pluspart des Disciples du Saint, étoient des gens distinguez par leur naissance, nourris dans le luxe, la mollesse, la bonne chére, considérables par les biens & les emplois qu'ils avoient eû dans le Monde: élevez par conséquent d'une maniére bien opposée au genre de vie qu'ils avoient embrassez. C'étoit cependant ceux-là mêmes, qui se faisoient le plus remarquer par leur humilité, par leur patience, & par la privation des soulagemens les plus nécessaires à la nature.

Sev. Sulp. de vit B. M n. 7. Paulin. ibid. l. 2.

Ce grand Maître de la vie spirituelle ne se distin-

guoit de ses Disciples, que par un surcroît de mortification, de veilles, & de pénitences. Le mépris qu'il avoit pour son corps, & le soin d'orner son ame de toutes les vertus, le lui faisoit négliger d'une telle maniére, qu'il s'attiroit souvent le mépris de ceux qui ne jugeoient des gens que par le dehors. Il en usoit ainsi pour contrebalancer les honneurs excessifs que les gens de bien lui rendoient, & les applaudissemens qu'il recevoit de la part de ceux qui avoient été les témoins de ses Miracles.

Le Saint néglige beaucoup son extérieur.

Sev. Sul. de vit. B. M. n. 7.

Comme Dieu l'avoit destiné pour servir à son Eglise, de modéle d'humilité & de pénitence; il falloit qu'il en portât les livrées au dehors, comme il avoit soin d'en pratiquer tous les exercices au dedans. Quoi-qu'il sçût que la propreté jointe avec la modestie, n'a rien que de loüable dans ceux qui ne sont pas appellez à cet état sublime de pénitence; il ne pouvoit pas cependant ignorer ce que l'esprit de Dieu avoit appris à tous les Saints, qu'il avoit conduit par cette voïe étroite: qu'il étoit honteux à un vrai Pénitent, d'aimer une propreté affectée, & de rechercher l'arrangement soûs le Cilice & soûs la Cendre. C'est ce qui lui faisoit mépriser constamment tous les bruits des Hommes. Content du témoignage que lui rendoit sa conscience, de ne rechercher en toutes choses qu'à plaire à Dieu, il étoit toûjours semblable à lui-même, & il persévera, étant Evêque, jusqu'à la mort, dans l'esprit, & dans les exercices les plus austéres

Superfluum munditias in cilicio quaerere. Hier. vit. S. Hilarion.

austéres de la vie humble, & pénitente, dont il avoit fait d'abord profession.

On verra dans le Livre suivant, quel fut le caractére particulier de sa sainteté, le don de discernement & de direction, que Dieu lui avoit donné pour la conduite des ames; & combien il fut infatigable dans les travaux, qui sont inséparables de l'Apostolat. Le peu de connoissance que les anciens Historiens de sa Vie nous ont donné de ce qu'il a fait avant que d'être Evêque, nous oblige à garder le silence, plus-tôt que de rien avancer, qui ne soit pas appuïé sur de bons témoignages.

On ne doit pas pour cela accuser de négligence les Saints qui ont écrit les premiers l'Histoire de sa Vie. Il ne faut s'en prendre qu'à saint Martin même, dont nous ignorerions encore les plus beaux faits, si Dieu ne l'eût enlevé malgré lui de sa Solitude, pour le placer sur la Chaire de l'Eglise de Tours. Ce fut-là, qu'étant exposé aux yeux de tout le monde, comme une brillante lumiére, il ne pût dérober à la connoissance des Hommes les choses qu'il y fit, & que son humilité auroit voulu ensevelir dans un éternel oubli, de même que celles qui avoient précedé son Episcopat.

Abregé chronologique des principales actions du S. jusqu'à son Episcopat.

Martin aïant donc été enrôllé à l'âge de 15. ou 16. ans, en passa plus de 22. à l'Armée, avant que de recevoir le Baptême; c'est-à-dire, depuis 331. ou 332. jusqu'à la fin de 353. Ce fut alors qu'il se retira, pour se disposer à recevoir le Sacrement de

la Régénération, qu'il reçût à la Fête de Pâque de l'année 354. Aprés son Baptême, il retourna encore à l'Armée où il demeura deux ans : ensuite de quoi, il obtint son congé de Julien l'Apostat. Il emploïa prés de cinq années dans ses voïages d'Hongrie, & d'Italie ; fit quelque séjour à Milan, & dans l'Isle Gallinaire, & revint en France à la fin de l'année 361. Il passa prés de neuf ans dans le Monastére qu'il établit à Ligugé, où il étoit en 370. lorsqu'il fut fait Evêque de Tours, étant dans sa cinquante-cinquiéme année, ou prêt d'y entrer.

Fin du premier Livre.





LA VIE
DE
SAINT MARTIN
EVÊQUE DE TOURS.

SECOND LIVRE.



ON est fort partagé sur le tems auquel l'Evangile a été porté dans les Gaules. Quelques Historiens prétendent que ce n'a été que soûs l'Empire de Dece, environ l'an 250. de Jesus-Christ. D'autres qui ne manquent pas de bonnes raisons pour appuïer leur sentiment, veulent qu'il y ait été annoncé bien auparavant.

Tems auquel l'Evãgile a été porté dans les Gaules.

Greg. Tur. Hist. l. 1. c. 28. l. 10. c. 30.

Gallorũ quondam valdè florebat in oris.

Urbs Turonum distēta agris populis quæ refert. Paul. de vit. S. M. l. 2.

Amm. Mar. lib. 15.

Mais ſans entrer dans cette diſpute, qui eſt étrangére à mon ſujet, il ſuffit de remarquer que la Ville de Tours, qui dés ces tems-là, paſſoit pour trés-ancienne ; & l'une des plus conſidérables de la ſeconde Lionoiſe, [k] ne fut pas des plus mal partagée, dans la diſtribution des hommes Apoſtoliques, que ſaint Pierre, ou ſes Succeſſeurs immediats envoïérent dans les Gaules.

Premiers Evêques de Tours.

Elle ſe croit redevable des premiéres lumiéres de la Foi, & de la Religion dont elle fait profeſſion, aux ſoins & aux fatigues de ſaint Gatien, ſoit qu'il lui ait porté le premier l'Evangile, ſoit que les autres qui ont été chargez de ce ſoin avant lui (s'il y en a eû) ne ſoient pas venus à ſa connoiſſance.

Saint Lidoire, ou Littoire, eſt le ſecond des Evêques dont elle a pû conſerver la mémoire ; c'eſt ce ſaint Homme, qui a proprement donné à l'Egliſe de Tours ſa premiére forme, l'aïant conſidérablement augmentée pendant les 33. années de ſon Epiſcopat. Avant lui les Chrétiens y étoient en trés-petit nombre, les travaux de ſes Prédéceſſeurs n'aïant produit leurs fruits que long-tems aprés leur mort. C'eſt ainſi qu'on moiſſonne ſouvent ce qu'on n'a pas ſemé, & que ſe vérifie cette parole de » Jeſus-Chriſt. Je vous ay envoïé moiſſonner, ce » qui n'eſt pas venu par vôtre travail : d'autres ont » travaillé, & vous êtes entrez dans leurs travaux.

S. Joan. c. 4. v. 38.

[k] On appelloit ſeconde Lionnoiſe, cette partie de la France qui eſt entre la Seine, la Loire & la Garonne, & qui compoſe aujourd'hui les Provinces de Normandie, de Touraine, de Poitou, de Xaintonge, &c.

Saint Lidoire étoit de Tours même. Il y consacra au culte du vrai Dieu la Maison d'un Magistrat qu'il avoit converti. Ce fut dans cette premiére Eglise, qu'on vit les Chrétiens s'assembler publiquement pour la premiére fois; car jusqu'alors la persécution les avoit obligez de se cacher : & le saint jour de Dimanche, ils ne s'étoient assemblez que dans des antres & dans des caves, où leur Evêque célébroit les saints Mistéres. On montre encore auprés de Marmoutier, un antre creusé dans le roc le plus escarpé de la montagne, où il y a un Autel, sur lequel on tient par tradition, que saint Gatien avoit coûtume de les célébrer. Gregoire de Tours l'un de ses Successeurs, nous apprend que saint Lidoire en fut ordonné Evêque, la premiére année de l'Empire de Constance, qui se comte du 22. May 337. jour de la mort du Grand Constantin, qu'il tint le Siege de Tours pendant 33. ans; ainsi, qu'il passa de cette vie à une meilleure, au plus-tard en l'année 370.

Saint Lidoire cõsacre la premiére Eglise de Tours, & y assemble les Chrétiens.

Per Cripta & latibula cũ paucis Christianis per eundem conversis, mysterium solemnitatis diei Dominicæ clanculo celebrabat. *Greg. Tur. Hist. l. 10. c. 30.*

On pouroit même croire, que ce saint Homme seroit mort dés l'année 369. si l'on prétend qu'il le soit le 13e jour de Septembre, où l'Eglise honore sa mémoire. Car en comtant la 337e. année de Jesus-Christ, où il fut ordonné, pour la premiére année de son Episcopat, & la 369e. pour la 33e. & la derniére; quoi-que la premiére ne soit peut-être pas toute entiére, ni la derniére entiérement accomplie : on trouvera les 33. années que Gregoire de Tours dit qu'il a tenu le Siége.

En qu'elle année il est mort.

Cette maniére de comter n'est pas extraordinaire aux Historiens, il y en a qui ont donné une & deux années aux pontificats des Papes, & aux régnes des Empéreurs, plus qu'ils n'en avoient effectivement, parce qu'ils avoient régné quelques jours ou quelques mois dans ces annnées-là. Mais rien ne nous oblige à reculer la mort de saint Lidoire jusqu'au mois de Septembre de l'année 370. car si l'Eglise honore sa mémoire en ce jour, ce n'est pas à dire qu'il y soit mort précisément. Le jour de son déceds étant incertain, on a pû fort bien fixer sa Fête au 13. Septembre, qui est peut-être celui de son Ordination, ou de la translation qui aura été faite de ses Reliques aprés sa mort.

L'assemblée convoquée pour élire un Successeur à S. Lidoire, jette les yeux sur Martin.

Incredibilis multitudo non solum ex illo oppido sed etiam ex vicinis urbibus ad suffragia ferenda convenerat.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 7.

Le Siége de Tours étant vacant, les Evêques de la Province, le Clergé du Diocése, & les principaux du Peuple, s'y rendirent pour procéder à l'élection d'un nouvel Evêque. L'assemblée qui étoit fort nombreuse, jetta d'abord les yeux sur Martin. Ses Miracles qui l'avoient rendu célébre, la force avec laquelle il repoussoit les erreurs des Hérétiques, & la superstition des Païens, la conduite pleine de sagesse qu'il gardoit dans son Monastére à l'égard de ses Disciples; c'est ce qui fit croire qu'il seroit trés-propre pour conduire le troupeau de Jesus-Christ, & que l'Eglise de Tours seroit trés-heureuse, si elle pouvoit l'avoir pour Pasteur. Mais la difficulté étoit de le tirer de son Monastére, & de le faire consentir à son élection. On ne pouvoit pas ignorer sa résistance, lorsque saint Hilaire avoit voulu

l'engager dans les Ordres inférieurs, & l'on étoit persuadé qu'il en feroit bien davantage, quand il sçauroit le dessein qu'on avoit de l'élever à la dignité d'Evêque. Il falloit donc emploïer la ruse & l'artifice, plus-tôt que la force & les priéres.

[l] Ruricius Citoïen de la Ville de Tours, plus zélé que les autres, se chargea de la négociation, & se fit fort de l'amener dans l'assemblée. Il en partit en même-tems, s'en alla le trouver à Ligugé, & feignant que sa Femme étoit dangereusement malade, se jetta à ses pieds, & le supplia avec tout l'empressement imagninable, de vouloir bien sortir de son Monastére pour venir la guérir. Martin plein de compassion pour les maux d'autrui, qui ne sçavoit ce que c'étoit que déguisement, ne pût s'empêcher de lui accorder ce qu'il lui demandoit. Mais comme Ruricius, pour être plus assûré de réüssir dans son entreprise, n'avoit pas manqué de disposer sur les chemins, un grand nombre des Habitans de Tours pour l'environner si-tôt qu'il paroîtroit, & le conduire soûs bonne garde jusqu'à la Ville : a peine le Saint eût-il fait quelques lieuës avec lui, qu'il tomba dans l'embuscade qu'on lui avoit préparé. On peut croire quelle fut sa surprise, mais il n'y eût pas moïen de reculer, & il lui fallut malgré sa résistance, aller où la charité l'appelloit, & où son humilité lui faisoit refuser d'aller. L'affe-

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 7. Paulin. l. 2.

Lib. 27.

l Ammien Marcellin, fait mention d'un Gouverneur de Province, nommé Ruricius, qui fut tué en Affrique, où il avoit été envoïé pendant les troubles qui s'y élevérent, vers la fin du régne du Grand Valentinien.

ction que lui témoigna tout ce Peuple, n'adoucit point son chagrin; car il pressentit dés-lors, qu'on vouloit le priver des douceurs de sa chére Solitude.

Il est conduit dans l'assemblée.

Il arriva enfin à Tours, on le conduisit aussi-tôt à l'Eglise *m* de saint Lidoire, où se tenoit l'assemblée; & il n'y eût pas plus-tôt parû, qu'on vit la joïe peinte sur le visage de la plus-part de ceux qui la composoient. On s'écria que Martin étoit trés-digne de l'Episcopat, qu'il n'en falloit pas chercher d'autre pour remplir la place qui étoit vacante; qu'on ne devoit point douter que le troupeau de Jesus-Christ ne se fortifiât, & ne s'accrût considérablement, s'il étoit assez heureux de l'avoir pour Pasteur.

Contemptibilem esse personã, hominem vultu despicabilẽ, veste sordidum crine deformem. Sev. Sul. de vit. B. M. n. 7.

Quod crine reciso proferret totũ domini frons libera signum. lib 2.

Cependant quelques personnes de l'assemblée, quoi-qu'en trés-petit nombre, soûtinrent au contraire, qu'on n'y pensoit pas d'élire pour Evêque un homme de son air, de sa taille, & de sa malpropreté. Severe Sulpice remarque, que son visage étoit ce qui les choquoit le plus dans sa personne; & Paulin de Perigueux ajoûte, que la difformité qui y paroissoit, ne vénoit que de ce qu'il avoit les cheveux coupez.

Comme leur sentiment se trouva appuïé par celui

m C'est la Cathédralle, qui du tems de Gregoire de Tours, s'appelloit encore la Basilique de saint Lidoire. Elle fut aprés nommée l'Eglise de saint Gatien, comme on le verra dans la suite. *Littorius sedit annos 33. & obiit in pace, sepultusque est in supra scriptâ Basilicâ, quæ hodie quoque ejus nomine vocitatur . . . Martinus . . . transtulit corpus B. Gatiani, sepelivit que juxta sepulchrum sancti Littorii, in illa nominis sui præfatâ Basilicâ.*

Greg. Tur. Hist. l. 10. c. 30. & 31.

lui de deux ou trois Evêques, ils traversérent son élection, & la tinrent quelque tems en suspend. Mais le plus grand nombre, & la plus saine partie de l'assemblée qui connoissoit sa vertu, & qui n'en jugeoit pas par les dehors, l'aïant enfin emporté sur les autres, il fallut se rendre pour ne pas faire de Schisme.

Quelques Evêques s'opposent à son élection.

C'est une chose digne de larmes, que des Evêques aïent voulu faire un crime à un Saint, de ce qui faisoit aux yeux de Dieu sa plus grande gloire; & que moins instruit des maximes de Jesus-Christ, que des Laïques même qui devoient les apprendre de leur bouche, ils aïent pris occasion de se scandaliser de ce qui étoit pour les autres un sujet d'édification.

Ce ne fut pas dans cette seule occasion, que saint Martin trouva dans quelques-uns de ses Confréres, de l'opposition à ses sentimens. Plus d'une fois ils blâmérent ouvertement sa conduite; car ils le haïssoient, dit Severe Sulpice, parce qu'ils ne remarquoient pas en eux, ce qu'on admiroit en lui, & ce qu'ils n'avoient pas le courage d'imiter. Le même Auteur ajoûte, que ces Evêques étoient en trés-petit nombre, & que le Saint n'eût pas même d'autres ennemis. On verra dans la suite ce qu'il eût à soûfrir de leur part; mais ce qui acheva de les confondre dans cette rencontre, fut l'incident que je vais rapporter.

O nefas dolendum... non alii fuere insectatores ejus, licet pauci admodū, non alii tamen quam Episcopi ferebantur. *De vit. B. M. n. 26.*

Le Lecteur qui étoit ce jour-là d'office, n'aïant pû se trouver, pour faire selon la coûtume la le-

Dieu fait cõnoître que c'eſt par ſon ordre qu'il eſt élû.

ςture de l'Ecriture ſainte, parce qu'il avoit été retenu dans la foule du Peuple; un des Clercs qui étoit préſent, eût ordre de prendre le Pſautier, & l'aïant ouvert par hazard dans l'endroit du Pſeaume huitiéme, en lût tout haut ce Verſet. *Ex ore infantium & lactentium perfeciſti laudem propter inimicos tuos, ut deſtruas inimicum & defenſorem*; c'eſt ainſi que portoit la verſion, dont on ſe ſervoit alors dans l'Egliſe de Tours, & non pas *ultorem*. ***Vous avez formé, Seigneur, dans la bouche des enfans, & de ceux qui ſont encore à la mamelle, une loüange parfaite, pour confondre vos Ennemis & le Défenſeur.*** Défenſeur, étoit juſtement le nom d'un Evêque * qui étoit-là préſent, & qui s'étoit le plus oppoſé à l'élection de Martin.

Sev. Sul. ibid. num. 7.

Il n'en fallut pas davantage pour couvrir de confuſion cet Evêque & ſes adhérans. Toute l'aſſemblée s'écria, que le doigt de Dieu étoit-là, qu'il paroiſſoit trop viſiblement pour en douter. Que ce ne pouvoit être que par un ordre particulier de ſa Providence, que ce verſet du Pſeaume avoit été lû, autant pour relever la gloire de ſon Serviteur, que pour mieux faire connoître la jalouſie & l'envie de ſes Ennemis. Qu'on ne pouvoit donc point différer davantage à lui impoſer les mains, ſans aller contre la volonté de Dieu.

An de J. C. 370. *De S. Martin 55.*

L'Ordre du Ciel aïant prévalu ſur l'opiniâtreté

* On croit que l'Evêque Défenſeur qui s'oppoſa à l'élection de ſaint Martin, eſt le premier Evêque d'Angers. Il ne s'en trouve aucun autre de ce nom, dans le *Gallia Chriſtiana*, qui ait pû voir ſaint Martin.

Gal. Chriſt. tom. 2.

des envieux du Saint, on l'enleva, & il fut obligé de se rendre, & de soûfrir qu'on le Sacrât Evêque en la maniére accoûtumée.

Eligitur, trahitur, sacratur, & arce locatur. Ve. Fort. De vit. B. M. lib. 1. c. 11.

Il est ordonné Evêque de Tours.

Il le fut un Dimanche, le quatriéme Juillet, jour auquel l'Eglise fait une célébre mémoire de son Ordination, & en rend graces à Dieu tous les ans, comme de l'un des bien-faits les plus signalez, dont il l'ait honoré. Les Martirologes de Bede, de saint Jerôme, d'Usuard, d'Adon, & plusieurs autres en font mention. Il est vrai que Gregoire de Tours, semble nous marquer, qu'on n'avoit pas été si exact à célébrer cette Fête, depuis la mort de saint Martin, jusqu'à l'Episcopat de saint Perpete; mais depuis elle a toûjours été trés-réligieusément observée, conjointement avec celle de la Translation de son corps, & de la Dédicace de son Eglise, ainsi qu'on le verra dans la suite. Dieu même prit plaisir à la rendre plus illustre par les Miracles qui ce jour-là se faisoient au Tombeau du Saint, en plus grand nombre que les autres jours de l'année.

La fête de son Ordination célébre dans l'Eglise.

Greg. Tur. Vit. M. l. 1. de mir. l. 1. Hist. Franc. l. 2. c. 14.

Comme la consécration des Evêques ne se devoit faire selon l'ancien usage de l'Eglise d'Occident, que dans la solemnité du saint jour de Dimanche; je n'ay pû différer celle de saint Martin jusqu'à l'année 371. ainsi qu'on a fait communément jusqu'à présent: & j'ay crû devoir la fixer en l'année 370. à qui le C. est assigné pour lettre Dominicale. Parce que dans cette année, le 4. Juillet, où il est certain, par le témoignage exprés de Gregoire de Tours, & par la tradition commune de

Il est ordonné un jour de Dimanche.

Du Cange. Lab. Cron.

toutes les Eglises, qu'il fut ordonné Evêque, se trouve juste tomber dans le saint jour du Dimanche : ce qui ne convient pas aux années 371. 372. 373. ni 374. aprés lesquelles il n'est pas moins assûré, qu'on ne peut différer ni réjetter l'Ordination de saint Martin, sans donner atteinte à la vérité du reste de son Histoire.

Ancien usage de ne sacrer les Evêques que le Dimanche.

Quoi-qu'il soit difficile de prouver, que l'usage de n'ordonner les Evêques & les Prêtres, que la nuit du Samedi au Dimanche, ou le Dimanche matin, ait été reçû dés les premiers Siécles, dans toute l'Eglise, comme une tradition Apostolique : je ne crois pas cependant, qu'on puisse douter qu'il n'ait toûjours été observé trés-réligieusément dans l'Occident.

Nam præter auctoritatē consuetudinis, quàm ex Apostolicâ novimus venire doctrinâ, etiā sacra Scriptura manifestat, &c. Ep. 81. ad Diosc.

Le Pape saint Leon, dans sa lettre à Dioscore Evêque d'Aléxandrie, dit que cette coûtume a été introduite dans l'Eglise par les Apôtres mêmes, & qu'elle se trouve autorisée par l'écriture. Car c'est dans ce jour, ajoûte-il, qu'on honore la Résurrection du Seigneur, que le saint Esprit est descendu sur les Apôtres ; & que Jesus-Christ lui-même, leur donna une pleine puissance pour remettre les péchez

Saint Aurelle de Cartage, remarque qu'il avoit presque tous les Dimanches, des Evêques & des Prêtres à Sacrer. Il est certain que saint Ambroise, & les plus illustres Evêques d'Occident ont été Ordonnez un Dimanche. Enfin il est constant, par le témoignage de Jean Evêque d'Avranches,

qui fut depuis Archevêque de Roüen, & qui vivoit au commencement du onziéme Siécle ; que dans la Province de Roüen, dont la Touraine faisoit autrefois partie ; l'Ordination des Evêques ne s'y devoit faire qu'un jour de Dimanche.

In die vero Dominicâ Episcoporum ordinatio celebretur. Lib. de Eccl. off. pag. 79.

Valentinien gouvernoit l'Empire d'Occident, lorsque saint Martin fut ordonné Evêque, & Gregoire de Tours ajoûte, qu'il étoit dans la huitiéme année de son Régne. Cela se trouve véritable, si l'on comte les années de Pâque en Pâque, comme il est trés-probable qu'on faisoit alors en France, & que Gregoire de Tours a fait. Car Valentinien aïant été élû Empereur le 25. du mois de Février de l'année 364. aprés que Jovien eût été suffoqué dans son lit le 17[e]. du même mois, par quelques vapeurs de charbon mal allumé, qu'on avoit laissé dans sa chambre : ou comme d'autres prétendent, par l'odeur de la chaux vive, dont elle avoit été nouvellement enduite ; l'Empereur Valentinien se trouvera au 4. Juillet 370. dans la huitiéme année de son Régne, qui aura commencé à Pâque précedent, en comtant pour la premiére année, l'espace qui se trouvoit entre le 25. Février de l'année 364. où il fut élû, jusqu'à Pâque suivant, où commence sa seconde.

Hist.l.10.c.31.

Si l'on suit cette maniére de comter qui est fort commune aux anciens Historiens, ainsi que le sçavant Monsieur de Tillemont, & d'autres l'ont déja remarqué, saint Martin se trouvera Ordonné le 4. Juillet de l'année 370. la huitiéme du Régne de

Valentinien, & un jour de Dimanche. La ſuite de ſon Hiſtoire, & celle de ſes Succeſſeurs, feront la preuve de ce calcul, & de ce que je viens d'avancer.

An de J. C. 371. 372. De S. Martin 56. & 57.

La Prélature ne diminuë rien de l'auſtérité de ſaint Martin.

Sev. Sulp. Ep. ad Baſſ.

Appoſitus capiti lapis, in quo nocturno tempore flexa cervice recumberet.

Greg. Tur. l. 3. de mir. S. M. c. 92.

Martin devenu Evêque, ne changea rien dans ſon ancienne maniére de vivre. Ses jeûnes étoient les mêmes, ſon abſtinence auſſi exacte, ſes veilles auſſi longues. S'il étoit obligé de donner quelque moment de repos à ſon corps épuiſé, il ſe jettoit à terre ſur une natte, ou ſur un cilice qui lui ſervoit de lit, avec une poignée de foin, & plus ſouvent une pierre, ſur laquelle il repoſoit ſa tête durant la nuit.

Son extérieur étoit auſſi négligé qu'auparavant. La puiſſance & la dignité de l'Epiſcopat, ne firent aucun autre éfet ſur lui, que de rendre plus admirables la pénitence & la modeſtie des Solitaires, qu'il trouva moïen d'allier avec la ſublimité du Sacerdoce. Enfin ſi l'on remarqua quelque changement en lui, il ne parût que dans la plus grande ardeur de ſon zéle, à procurer la gloire de Dieu, & à lui attirer de nouveaux adorateurs. Car il s'alluma de telle ſorte dans ſon Ordination, qu'il auroit pû dire avec le Prophéte. ***Le zéle de vôtre Maiſon, Seigneur, m'a dévoré, & toutes les injures qu'on vous fait retombent ſur moi.***

Pſalm. 68.

En éfet, il n'y avoit point de jour, point d'heure même, qu'il n'emploïât pour le ſalut du Peuple que Dieu lui avoit confié. Il étoit infatigable dans

la prédication de l'Evangile. Courant de Bourgades, en Bourgades, de Villes en Villes, de Provinces en Provinces; il l'annonçoit par tout avec une force & une ardeur, capable de toucher & d'amollir les cœurs les plus endurcis. La faim, la soif, le froid, le chaud, la nudité, les railleries, les opprobres, les injures, bien loin de ralentir son zéle, ne servoient qu'à l'allumer davantage. Les Miracles soûtenoient ses paroles, & où les uns & les autres ne faisoient rien; il avoit recours à la priére & aux larmes. L'aveuglement où on étoit encore alors dans la France, le touchoit si vivement, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en répandre souvent avec abondance.

Son zéle & son assiduité dans la prédication de l'Evangile.

Nullũ vacuum ab opere Dei tẽpus. Sev. Sul. de vit. B. M. n. 26.

Sev. Sul. Ep. ad Aurel.

Ce fut par ces armes, que Martin conquit la plus grande partie des Gaules, & les assujettit à l'Empire de Jesus-Christ. Car quoi-qu'il y eût déja beaucoup de Chrétiens dans les plus grandes Villes, il y en avoit cependant trés-peu, ou presque point dans la Campagne. C'étoit-là, où l'Idolâtrie s'étoit retranchée comme dans son fort, depuis que les adorateurs des Idoles furent tombez dans le mépris. Aprés qu'ils eurent été dégradez & déclarez par les Empéreurs Chrétiens, incapables des fonctions & des emplois publics; les plus attachez à leur Superstition, se retirérent dans la Campagne, pour avoir la liberté d'y continuer l'exercice du Culte sacrilége qu'ils leurs rendoient. C'est de-là, d'où l'on croit que le nom de Païens, en latin *Pagani*, leur a été donné, dérivant ce nom du mot latin *Pagus*, qui

Il y avoit trés-peu de Chrétiens dans la Touraine, & dans les Provinces voisines, lorsque saint Martin cõmença d'y prêcher.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 10.

Etymologie du nom de Païen.

ſignifie Bourg ou Village; comme qui auroit voulu dire, Habitans des Villages, ou Païſans.

C'étoit auſſi dans ces endroits les plus retirez, que le Démon exerçoit avec plus de cruauté ſa tirannie. Je ne ſçay ſi la brutalité & la ſtupidité des Habitans de ces lieux y contribuoit, ou ſi les Démons ſe plaiſent davantage dans les endroits ſolitaires, que dans les lieux habitez; mais des perſonnes dignes de foi, ont remarqué pendant le ſéjour qu'elles ont fait parmi les Infidéles, que ces Eſprits malins y ont plus de liberté d'y nuire, & qu'ils y ſont plus redoutez par ces pauvres Idolâtres, que dans les Villes & dans les lieux les plus habitez.

Saint Martin s'attache d'abord à prêcher l'Evāgile dans la Campagne.

Il y auroit lieu de croire, que c'étoit pour achever de détruire l'empire que le Démon avoit uſurpé dans les déſerts, que Dieu a inſpiré autrefois à tant de ſaints Solitaires, de quitter les Villes, & de s'aller cacher dans ces lieux écartez pour y attaquer ces Eſprits de ténébres, comme dans leur fort.

Ce fut auſſi à la Campagne, que ſaint Martin s'attacha particuliérement dans les premiéres années de ſon Epiſcopat. Rien ne convénoit mieux à cet eſprit d'humilité, dont il étoit rempli, ni à un grand Apôtre comme lui, que de commencer les fonctions de ſon Miniſtére, par où Jeſus-Chriſt luimême, & les douze premiers qu'il avoit formé, avoient fait. Je veux dire, par annoncer le Roïaume de Dieu aux pauvres, & aux perſonnes les plus ſimples & les plus groſſiéres.

On ne peut s'imaginer combien de ſueurs, de fatigues,

fatigues, de travaux, il lui fallut essuïer, n'y à combien de dangers il exposa sa vie, pour procurer la connoissance de Dieu à ces Païens encore à demi barbares.

Comme il détruisoit autant qu'il pouvoit, les Temples des fausses Divinitez ; si-tôt qu'il avoit affranchi de leur servitude les Habitans d'un lieu, il avoit soin d'élever à l'instant sur leurs ruines, des Eglises, & d'y consacrer des Autels au vrai Dieu. Sa divine Bonté daigna lui faire connoître en plusieurs rencontres, par les prodiges qui autorisérent ses entreprises, combien son zéle lui étoit agréable. Car si les Païens des environs s'y opposoient, comme il arrivoit souvent, & que les nouveaux Chrétiens ne fussent, ni assez forts ni en assez grand nombre pour leur résister, il l'aidoit alors du ministére de ses Anges. On les a vûs plus d'une fois combattre pour lui, & mettre en fuite des troupes d'Idolâtres, qui étoient venus pour s'opposer à la démolition de ces édifices.

Il détruit les Temples des Idoles, & bâtit des Eglises sur leurs ruïnes.

Sev. Sul. de v. B. M. n. 10.

Les Païens s'y opposent.

Il y avoit dans un Bourg, que Severe Sulpice apelle *Lepreux* & qu'on croit être le Leuroux, ou le Louroux, ° prés de Mantelan en Touraine, un ancien Temple des Idoles fort fréquenté, qui étoit devenu

In vico cui nomen Leprosum est. Sev. Sulp. de v. B. M. n. 12.

K

° Comme il n'y a pas d'apparence que ce soit dans Ville-Preux prés de Paris, ni dans le Leuvroux du Bery, que saint Martin ait détruit ce Temple des Idoles ; on a crû que c'étoit dans le Louroux prés de Mantelan en Touraine. C'est un gros Bourg qui subsiste encore aujourd'hui.

extrémement riche par les dons qu'on y faiſoit de tous côtez. Martin aprés avoir annoncé l'Evangile aux Habitans du lieu, & en avoir converti pluſieurs à la Foi, voulut à ſon ordinaire travailler avec ſes Neophites à ſa deſtruction : mais les Païens du Bourg & des environs en aïant été avertis, s'y aſſemblérent en ſi grand nombre, & avec tant de fureur, qu'il en fut repouſſé, & ceux de ſa ſuite avec perte.

Non abſque injuriâ. Sev. Sul. ibid.

Il paſſe trois jours en priéres, & ſans prendre de nourriture, pour obtenir de Dieu, la deſtruction d'un fameux Temple.

Plus touché de voir la force de Jeſus-Chriſt ſurmontée en quelque façon, par celle du Démon, que confus du mépris & de la raillerie, auſquels il s'étoit expoſé; il s'alla cacher dans un lieu déſert, peu éloigné du Bourg, & y paſſa trois jours entiers ſans manger, proſterné la face contre terre, couvert de cendre, & d'un cilice, demandant à Dieu avec larmes, qu'il lui plût d'emploïer ſon bras tout puiſſant, dans une occaſion où la force humaine avoit été obligée de ſuccomber.

Deux Anges ſe préſentent à lui, pour mettre en fuite les Païens.

Sev. Sul. ibid. Paulin. V. B. M. lib. 2.

Les trois jours ne furent pas plus-tôt expirez, que deux Anges ſe préſentérent à lui, armez de lances, & couverts de boucliers, tous diſpoſez à livrer combat aux Eſprits de ténébres. Ils lui dirent : » qu'ils avoient été commandez exprés, pour l'ai» der dans le deſſein qu'il avoit formé, & pour » mettre en fuite toute cette multitude de Barba» res qui l'avoient obligé de la prendre lui-même; » qu'il retournât donc ſur le champ achever avec » ſon zéle ordinaire, la démolition du Temple qu'il » avoit commencée.

Martin ſe leva à l'inſtant, & étant revenu au Bourg, aſſûré de la victoire, il démolit ce fameux Temple de fond en comble, renverſa ſes Autels, briſa & mit en poudre ſes Idoles, ſans que les Païens y fiſſent aucune réſiſtance. Une vertu toute ſemblable à celle qui avoit autrefois frappé d'aveuglement l'Armée des Aſſiriens, lorſqu'elle aſſiégeoit le ſaint Prophéte Eliſée dans la Ville de Dothan, les rendit comme immobiles pendant toute l'action; mais les yeux de leurs ames s'étans ouverts aprés, ils reconnûrent que c'étoit-là l'ouvrage du vrai Dieu, dont la ſeule puiſſance avoit pû les empêcher de réſiſter à un Homme qui paroiſſoit la foibleſſe même, & qu'ils avoient repouſſé honteuſement trois jours auparavant. Ils crûrent en Jeſus-Chriſt, & lui rendant gloire, ils déteſtérent leurs Idoles, dont ils reconnoiſſoient l'impuiſſance, & ſe diſpoſérent tous à recevoir le Baptême, que le ſaint Evêque leur conféra, aprés les avoir inſtruits ſuffiſamment dans la Foi.

Il détruit ce Temple ſans oppoſition, & les Païens demandent le Baptême.

Lib. 4. Reg. cap. 6. verſ. 13.

Quoi-que Conſtance dans les derniéres années de ſon Régne, eût défendu ſoûs peine de la vie, l'exercice public des Sacrifices prophanes, & du Culte ſacrilége qu'on rendoit aux fauſſes Divinitez; les Païens ne laiſſoient pas encore de promener ſolemnellement leurs Idoles dans la campagne, au ſon des inſtrumens, & avec de grands cris. On les toléroit dans leur Superſtition, d'autant plus que Valentinien avoit lâchement conſenti, qu'on rétablit depuis dans Rome, l'Autel de la Victoire, & ve-

Liban. de Temp. p. 10.

L. 5. c. de maleſ. l. 6. c. Th. de Pagan.

Sev. Sul. de vit. B. M. n. 9.

L. 1. c. Theod. de malef. Symm. ad Imp. Relat. apud Amb. Ep. l. 2. Amb. Ep. 11. ad Val. Iun.

noit de permettre aux Senateurs Idolâtres, d'y offrir des Sacrifices, & à tous les Gentils le libre exercice de leur Religion. Mais Martin soûfroit avec peine leur égarement; & voïoit avec douleur, qu'ils rendoient à l'ouvrage de leurs mains, l'honneur qui n'étoit dû qu'au Créateur.

La Superstition dans les Gaules, alloit jusqu'à rendre un culte Religieux aux arbres & aux reptils.

Leur Superstition n'étoit pas seulement bornée au culte des Idoles ou des Images des Hommes, & des Démons qu'ils avoient mis au rang des Dieux; elle s'étendoit encore à celui des Animaux, des Reptils, des plantes, & de certains arbres qui leur étoient consacrez.

Sev. Sul. ibid. num. 10. Greg. Tur. Hist. l. 2. c. 10.

On s'étonnera peut-être que nôtre aveuglement ait été jusqu'à ce point. Nous aurions même de la peine à le croire, si on n'en avoit pas encore des exemples trop fréquens, parmi les Peuples qui n'ont point vû luire sur eux le Soleil de justice, & qui demeurent ensevelis dans l'ombre de la mort.

Le Pin y étoit dans une grãde veneration.

Sev. Sulp. ibid. Paul. l. 2.

Saint Martin en veut faire abattre un.

Paulin. Ibid.

Le Pin étoit l'un des arbres le plus respecté qui fût alors en France. C'étoit ordinairement soûs son ombre qu'on faisoit reposer les Idoles, quand on les portoit en procession. Il y en avoit un fort élevé & fort touffû auprés d'un ancien Temple, que le Saint venoit de démolir. Il étoit sur le point d'y faire mettre la coignée pour l'abattre, & pour déraciner la Superstition du cœur des Habitans de ce lieu, en faisant arracher jusqu'aux racines d'un arbre qui en étoit l'objet; lorsque le premier & le plus ancien Prêtre du Temple nouvellement démoli, parût accompagné d'une grande troupe d'Idolâtres, pour s'opposer avec main forte à son entreprise.

Les Païens s'y oppoſent.

Ils avoient vû, ſans rien dire, la démolition du Temple; mais je ne ſçay par quelle bizarrerie ils ne pûrent ſoûfrir qu'on touchât à cet Arbre. l'Evêque eût beau leur repréſenter qu'il n'y avoit rien de Divin, ni qui pût être l'objet de leur Religion dans une Tige que la Terre avoit produite; tout ce qu'il leur dit pour les engager à tourner leur Culte vers le Dieu qui l'avoit créé, fut inutile, & jamais il ne pût obtenir leur conſentement, qu'à cette condition, qu'un des plus hardis de la troupe eût l'inſolence de lui propoſer. Si vous avez, lui dit-il, quelque confiance en vôtre Dieu, & ſi vous êtes perſuadé de ſa Toute-puiſſance, engagez-vous à le recevoir entre vos bras lorſqu'il tombera *Qu'on l'abatte à cette condition, nous y conſentons, nous voulons bien y mettre nous-mêmes la coignée, ſi vôtre Dieu eſt avec vous, vous n'avez rien à craindre.*

Ils y conſentent, à condition que le S. le reçoive entre ſes bras, lorſqu'il tombera.

Martin crût qu'il feroit tort à la bonté du Dieu, qu'il prêchoit à ces Infidéles, & que ce ſeroit déroger à ſa Toute-puiſſance, s'il n'acceptoit pas le défi. Sa Foi ne lui permit pas de balancer un moment. Il y conſentit, & le Peuple qui ſe plaît toûjours à la nouveauté, & aux choſes extraordinaires, approuva la propoſition, & la trouva trés-avantageuſe. Les plus ſages des Infidéles l'approuvérent même, parce qu'ils voïoient bien qu'ils auroient de quoi ſe conſoler, & ſe dédommager de la perte de leur Pin, par celle de celui qu'ils regardoient comme le plus redoutable Ennemi de leurs Dieux, qu'ils prévoïoient devoir être inévitable.

Il accepte la condition.

Sev. Sul. ibid. Paulin. ibid.

L'Arbre étoit courbé de telle maniére, qu'il n'y avoit pas à balancer de quel côté il devoit tomber. Ces Païsans conduisirent l'Evêque dans cet endroit, & l'aïant lié eux-mêmes, de peur qu'il ne prit la fuite; ils travaillérent à qui mieux mieux à l'abattre. Ils ne donnoient point de coups qu'ils ne sentissent une joïe sécrette, de voir approcher la défaite de leur ennemi; mais Martin demeuroit intrépide. Il n'en étoit pas de même de ses Disciples, que la crainte du danger prochain faisoit pallir. Comme ils avoient moins de Foi que leur Maître, ils ne pouvoient s'empêcher de le condamner dans leur cœur, & de l'accuser de témérité. Ils n'attendoient plus que sa mort, qui leur paroissoit trés-certaine. L'Arbre ne tenoit quasi plus à rien, il penchoit sur la tête du Saint. Mais comme il entendit le bruit qu'il fit en tombant, il lui opposa le Signe tout-puissant de la Croix de Jesus-Christ, qu'il forma dans l'air, aïant la main levée & étenduë, sans cependant changer de visage ni de situation.

Comme il étoit prêt de l'écraser, le S. lui oppose le Signe de la Croix, qui le détourne.

L'Arbre dans l'instant, comme s'il eût senti quelque impression violente, se tourna dans l'air avec tant d'éfort, que peu s'en fallut, qu'il n'écrasât par sa chûte un grand nombre des Infidéles, qui s'étoient mis à l'écart pour y trouver leur sûreté. Ce double prodige, de constance dans Martin, & de toute-puissance dans le Dieu qu'il adoroit, les frappa. Ils ne pûrent s'empêcher de rendre par les cris, dont ils firent retentir l'air, l'hommage qu'ils devoient à sa Souveraineté, & à la vertu de son Serviteur.

Ils crûrent en Jesûs-Christ, & il n'y en eût presque pas un de cette grande multitude, qui ne voulût que le saint Evêque lui imposât les mains à l'heure-même, pour le faire Cathécuméne, & qui ne renonçât avec joïe à l'ancienne Superstition qui le tenoit dans la servitude depuis si long-tems. Ce fut ainsi, dit Fortunat, que la chûte d'un Arbre stérile, produisit d'excellens fruits pour l'éternité.

Ce Miracle les convertit.

Majorem generans fructum cù decidit arbor. *Ven.For.lib.1. c.14.*

Un évenement si extraordinaire rassûra les Disciples du Saint, & leur fit concevoir de meilleures espérances pour l'avenir. Ils ne furent pas moins étonnez que les Gentils, mais la joïe qu'ils eurent de voir leur cher Maître échappé avec tant d'honneur, du danger où il s'étoit exposé pour le salut de ce Peuple, fut si grande, qu'ils se trouvérent saisis, sans pouvoir en donner d'autres témoignages, que par les larmes abondantes qu'elle leur fit verser.

Sev.Sul.ibid.

C'étoit aux Temples les plus anciens & les plus fameux, que Martin s'attaquoit, parce que c'étoit-là que la Superstition se faisoit le plus remarquer. Comme il continuoit de parcourir sa Province, peu de tems aprés avoir fait démolir celui dont nous avons déja parlé, il en trouva un autre duquel il résolut la ruine.

Pour éviter l'inconvénient où il s'étoit trouvé dans la précédente entreprise, il jugea à propos d'y faire mettre le feu, avant que les Gentils des environs en pûssent être avertis. Mais les flâmes qui passoient le toit, & qui s'élévoient avec violence, aïant été portées par le vent sur la maison d'un Particulier

Il fait mettre le feu à un autre Temple.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n.11. Paulin. ibid. l.2. Vent. Fort. ibid. lib.1. cap.15.

qui joignoit ce Temple, elle ſe trouva en danger d'être conſumée dans l'embraſement.

Le feu gagne une maiſō qui eſt auprés, la préſence du S. l'empêche de brûler.

Martin ne l'eût pas plus-tôt appris, qu'il monta lui même ſur le toit de la maiſon, pour s'oppoſer à l'activité du feu qui la gagnoit, & à peine y eût-il parû, que les flâmes ſe tournérent d'un autre côté, malgré la violence du vent qui les pouſſoit contre le Saint. De ſorte qu'on auroit crû voir un conflict d'élemens, l'air & le feu ſe battre avec opiniâtreté à qui l'emporteroit l'un ſur l'autre.

Sev. Sul. Paulin. Ven. Fort. ibid.

Par ces prodiges il vint à bout, de détruire dans la Touraine tous les Temples des Idoles, & il attira ſes Habitans à la connoiſſance & au culte du vrai Dieu. Ses Prédications firent tant d'impreſſion ſur les eſprits & ſur les cœurs des Païens les plus barbares, qu'il y en eût peu qui ne lui demandaſſent le Baptême, à l'imitation de leurs Compatriotes qui l'avoient déja reçû.

Ces grandes Converſions, que l'on peut dire être des prodiges de la Grace plus extraordinaires que n'étoient ceux même que Martin faiſoit, furent les prémices des fruits qu'il récüeillit des travaux de ſon Epiſcopat. Il les offrit à Dieu avec d'autant plus de plaiſir, qu'ils lui avoient plus coûté de peines, & qu'il reconnoiſſoit mieux que perſonne, ne les devoir qu'à ſa miſéricorde & à ſa bonté.

Il étoit important de ne pas laiſſer perdre ces nouvelles Plantes, & de les cultiver avec beaucoup de ſoin: cependant il ne pouvoit demeurer continuellemnt auprés d'elles ſans manquer au devoir d'un

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 10.

d'un Evêque que la charité rend redevable à tout le monde. C'eſt pourquoi aprés les avoir confirmez dans la Foi, il leur laiſſa de ſes Diſciples, qui eurent ſoin d'entretenir ce qu'il avoit ſi bien établi, & qui remplirent en trés-peu de tems la Touraine, d'Egliſes & de Monaſtéres, d'où la bonne odeur de leur vie ſe répandoit en tous lieux.

Il laiſſe à ces Neophites, de ſes Diſciples, pour les entretenir dans la Foi.

Ce grand Homme ne perdit point l'eſprit, ni l'amour de la Solitude dans le cours de ſes viſites. Quoi-qu'il donnât à la Priére tout le tems qui lui reſtoit de ſes Prédications, & qu'il y emploïât ſouvent tout celui qu'il pouvoit légitimement accorder au repos de la nature; il ne laiſſoit pas encore d'apprehender, que la diſſipation & le mouvement qui ſont inſéparables des fonctions de l'Epiſcopat, n'interrompiſſent ou n'affoibliſſent tant ſoit peu la communication & la familiarité qu'il avoit avec Dieu. Cela l'obligea de chercher aux environs de ſa Ville Epiſcopale, où il étoit obligé de faire ſa principale réſidence, quelque lieu ſolitaire, où il pût demeurer avec ſes Freres, ſéparé du bruit du monde & du commerce des hommes, pour y joüir avec plus de tranquilité de celui de Dieu. Il s'étoit d'abord retiré dans une petite Maiſon joignant ſon Egliſe; mais elle étoit trop en vûë pour pouvoir s'y cacher, & ſe dérober à l'importunité d'une infinité de gens qui accouroient auprés de lui de tous côtez, tant pour y trouver du ſoulagement dans les maladies dont ils étoient affligez, que la conſolation ou l'inſtruction dont ils avoient beſoin.

Il conſerve l'eſprit de la Retraite dans la prédication de l'Evangile.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 7. Paulin. ibid. l. 2.

Aprés avoir demeuré quelque tems dans une Maiſõ joignant l'Egliſe, il ſe retire dans la Solitude de Marmoutier.

Sev. Sulp. ibid.

Ce grand Evêque ne pouvoit pas ignorer ce qu'il devoit à ſon Peuple ; mais il ſçavoit auſſi qu'il lui ſeroit inutile, s'il n'étoit continuellement ſoûtenu par les exercices de la vie ſolitaire, qui ſont les canaux par leſquels Dieu fait couler dans l'ame des Paſteurs, la grace, l'onction, & la force qu'ils doivent enſuite communiquer à leurs Oüailles. Tout favoriſé qu'il étoit de Dieu, juſqu'à reſſuſciter des Morts, & à faire des Miracles, que perſonne depuis les Apôtres juſqu'à lui n'avoit fait ; ſon humilité lui fit craindre d'épuiſer cette ſource de grace dont il étoit inondé, en la répandant continuellement ſur les autres, s'il n'avoit pas ſoin de l'entretenir en lui-même, par de fréquentes retraites, & par une union continuelle avec Dieu.

Ut populos vitare frequentes Poſſet ab aſſiduis ſecreta oratio turbis. Millibus egreſſus diſceſſit ab urbe duobus. Paulin. de vit. B. M. l. 2.

L'endroit où l'on voit aujourd'hui la fameuſe Abbaïe de Marmoutier, lui parût le plus propre pour ſon deſſein. Il eſt éloigné de deux mille, ou d'un bon quart de lieuë de la Ville de Tours, & ſitué de l'autre côté de la Loire, qui paſſe entre les deux. Il étoit alors ſi ſolitaire & ſi champêtre, qu'on l'auroit pris pour un des plus affreux déſerts de la Thébaïde.

Sev. Sul. ibid. Ven. Fort. ibid. l. 1. c. 12.

Deſcription de cette Solitude.

La Riviére l'arroſe d'un côté, & une Montagne fort eſcarpée & pleine de Rochers, la borne de l'autre ; de ſorte qu'il ne reſte qu'une eſpace aſſez étroit, entre la Montagne & la Riviére. La fréquentation du Peuple, que la ſainteté du lieu y attire de tous côtez, en a rendu l'accés plus aiſé qu'il n'étoit, & lui a fait perdre cette horreur, qui

Sev. Sulp.

a coûtume de faire le plus grand agrément des Solitudes. Car alors on n'y pouvoit aborder que par un chemin fort difficile & trés-étroit.

Via parva Magistro. Paulin. ibid.

Ce fut-là que saint Martin établit sa demeure ordinaire, & fonda son second Monastére. Il y fut bien-tôt suivi d'un grand nombre de Disciples. Severe Sulpice qui en fut du nombre quelques années aprés, nous assûre qu'il y en avoit quatre-vingt, qui vivoient tous dans une si grande perfection, & qui suivoient de si prés les traces de leur Maître, que ce Monastére devint en peu de tems, l'école, ou le séminaire, d'où on tira ensuite les plus grands Evêques qui parûrent en Fance dans son Siécle. On y observoit la même frugalité, les mêmes jeûnes, le même silence, & tous les mêmes exercices qu'on a remarqué, avoir été en usage dans la Communauté de Ligugé.

Il y établit son second Monastére.

On y vit cóme on faisoit dans celui de Ligugé.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 8.

Consines populi...

Hinc sibi rectores studio certãte petebant. Paulin. ibid. l. 2.

Le Saint y bâtit d'abord une Eglise, qu'il consacra à Dieu, soûs l'invocation des Apôtres, saint Pierre & saint Paul; laquelle aïant été plusieurs fois ruinée, & plusieurs fois rebâtie par la libéralité de nos Rois, & par l'œconomie & les soins de ses Abbez : fut cosancrée par le Pape Urbain II. lorsqu'il passa par Tours aprés le Concile de Clermont. Depuis elle a encore été ruinée & rétablie.

Il y bâtit une Eglise.

Greg. Tur. Hist. l. 10. c. 30.

La plus-part des Cellules des Disciples du Saint, étoient creusées dans le roc, où ils se les étoient faites eux-mêmes. Les autres n'étoient que de bois & de branches d'arbres, à l'imitation de la Cellule

Ipse ex lignis contextam Cellulam habebat. Sev. Sul. v. B. M. n. 7. Dial. 3. n. 20.

Paulin. ibid. l. 2. du Saint, qui n'étoit bâtie que de cette matiére. Elle étoit au milieu d'une petite cour, & un peu éloignée de celles de ses Disciples dispersez aux environs. Car ils n'habitoient pas tous dans une même Maison, & le saint Evêque les avoit distribuez en plusieurs troupes, ausqu'elles il avoit préposé des Prêtres trés-vertueux & fort éclairez, qui leurs tenoient lieu de Prieurs, & qui avoient soin de leur conduite soûs son autorité.

Sev. Sulp. vit. B. M. n. 25. Dial. 2. n. 12.

L'amour de la Pauvreté l'empêche de doter son Monastére, & lui fait refuser les présens qu'on lui apporte.

Quoi-qu'il eût pû avec justice doter sa Maison, & lui laisser de grands biens ; l'amour tout particulier qu'il avoit pour la pauvreté l'en empêcha, & & lui fit refuser toûjours constamment les présens, que ceux qui avoient reçû de lui quelque soulagement dans leur affliction, ne manquoient pas de lui offrir. Il étoit infléxible là-dessus, dans quelque disette que se trouvât son Monastére, & quoi-que trés-souvent les Freres y eussent à peine le nécessaire. En voici un trés-bel exemple que Severe Sulpice rapporte.

Omnibus angustum esse victum, multis deesse vestitum. Sev. Sul. Dial. 3. n. 18. Ibid.

La famille de Liconce, est affligée d'une maladie côtagieuse, dont le Saint la délivre par ses priéres. & par un jeûne de 7. jours & de 7. nuits.

La Maison de Liconce, ᵱ qui étoit un homme autant distingué par sa piété, que par les grands emplois qu'il avoit eû dans le Monde, se trouva, dit-il, tout d'un coup affligée d'une maladie contagieuse, qui s'étoit tellement communiquée, que ses gens en furent tous attaquez, presqu'en même-tems. On ne voïoit par tout chez lui que des malades couchez çà & là, qui ressentoient déja les

ᵱ Il avoit été un des Vicaires de l'Empire, c'étoit une Charge qui avoit du rapport à celle de nos Lieutenans de Roi de Province.

horreurs de la mort, & qui étoient prêts à expirer. Aprés avoir épuisé en vain toute la ſcience des Medecins, il écrivit à ſaint Martin qui étoit fort de ſes amis, pour le prier d'obtenir de Dieu leur guériſon. Mais le ſaint Evêque n'eût pas plus-tôt reçû ſa lettre, que Dieu lui fit connoître, que c'étoit lui-même qui les avoit affligez, en punition de quelque crime commis dans cette Maiſon. Il ne laiſſa pas cependant de faire réponſe à ſon ami, & de l'aſſûrer qu'il n'ômettroit rien de ce qui ſeroit en ſon pouvoir pour fléchir la colére de Dieu. En éfet, il ſe retira dés le moment dans ſa Cellule, où aïant demeuré ſept jours & ſept nuits ſans diſcontinuer de jeûner & de prier; il n'en ſortit point qu'il n'eût fait, pour ainſi dire, violence à Dieu, & n'en eût obtenu la guériſon de toute la Famille de ce Seigneur.

Septem totos dies, totidemque noctes orando & jejunando continuans. Se. Sul. Dial. 3. n. 18.

Liconce n'eût pas plus-tôt ſenti les éfets de la priére de Martin, qu'il partit en grande hâte pour l'aller remercier dans ſon Monaſtére. Il fit porter avec lui deux cent Marcs d'Argent, qu'il lui offrit en action de grace de la faveur qu'il venoit d'en recevoir. Le Saint ne les refuſa pas, mais il ne les accepta pas auſſi. Car avant que cette ſomme eût été apportée au Monaſtére, il l'avoit déja deſtinée toute entiére au rachat des Captifs, & au ſoulagement des Pauvres. Par cette conduite pleine de ſageſſe; Liconce eût le moïen de ſatisfaire à la juſtice de Dieu irritée contre ſa Maiſon; & Martin ſuivant en cela le conſeil de l'Apôtre, qui veut qu'on s'ac-

Licõce vient remercier le S. & lui préſente 200. Marcs d'argent, qui ſont emploïez au ſoulagemẽt des Pauvres & des Captifs.

Sev. Sulp. ibid.

commode à la foibleſſe de ſes Freres, & qu'on ait ſoin de faire le bien, non ſeulement devant Dieu, mais auſſi devant les Hommes; évita de donner ſujet à ſes envieux, de l'accuſer d'avarice.

Le Saint veut que ſes Diſciples ſoient nourris & entretenus aux dépens de l'Egliſe.

Quelques-uns de ſes Diſciples qui avoient moins de confiance en la Providence, ou qui avoient plus de prévoïance que les autres, lui repréſentérent en vain la néceſſité dans laquelle ils ſe trouvoient; jamais ils ne le pûrent faire conſentir qu'on retint pour l'uſage de la Maiſon, la moindre partie de cette ſomme, qui cependant étoit alors trés-conſidérable. *L'Egliſe*, leur dit-il, *nous doit nourir & vétir, elle s'y ſentira indiſpenſablement obligée, ſi on eſt perſuadé que nous ne cherchons point nos interêts, & que nous ne nous réſervons rien des oblations que l'on y fait.*

Nos Eccleſiâ & paſcat & veſtiat, dummodo nihil noſtris uſibus quæſiſſe videamur. Sever. Sulp. ibid.

Les oblations des Fidéles doivent être emploïez à l'entretien des Miniſtres de l'Autel, enſuite au ſoulagement des Pauvres.

Cette réponſe étoit digne de la généroſité de Martin, & prouve évidemment que les Diſciples qu'il élévoit dans ſon Monaſtére, étoient, comme nous l'avons déja dit, des Clercs & des Prêtres qui donnoient tout leur tems, & toute leur application au ſervice des Autels, & aux fonctions Eccléſiaſtiques, & non pas des Moines.. Car ſaint Martin n'auroit pas dû exiger de l'Egliſe leur ſubſiſtance, s'ils n'euſſent été emploïez à ſon ſervice : ç'auroit été une eſpéce de larcin, d'appliquer à ceux qui ſont engagez par leur profeſſion, comme étoient les Solitaires de ces heureux tems, à trouver leur ſubſiſtance dans le travail de leurs mains, & même celle des Pauvres; ce qui n'étoit donné que pour

Caſſ. l. inſtitu.

les Miniſtres des Autels & de la parole de Dieu, pour le ſoulagement des Veuves, des Orphelins, & de tous ceux qui ſe trouvoient hors d'état de pourvoir à leurs propres beſoins. Bien loin qu'il leur fût permis de vivre alors, des dons qui ſe faiſoient à l'Egliſe; ſaint Jerôme nous apprend qu'ils n'étoient pas diſpenſez d'y en apporter, & qu'ils étoient obligez de trouver dans leur pauvreté même, dequoi contribuer à la ſubſiſtance des Miniſtres du Seigneur.

Clerici de Altario vivunt: mihi quaſi infructuoſæ arbori, ſecuris ponitur ad radicem, ſi munus ad altare non defero. Hier. Epiſt. ad Heliod.

Le Saint aïant muni ſes Diſciples contre l'avarice, & la recherche des commoditez de la vie, par l'action que je viens de rapporter; trouva quelque tems aprés, dans l'inconſtance d'un Solitaire, l'occaſion de leur donner une importante leçon, ſur un des premiers devoirs de leur Profeſſion.

Un Soldat marié renonce à ſa profeſſion, & ſe préſente au S. pour embraſſer, avec ſa Femme la vie Solitaire.

Un certain Soldat, dont il eſt parlé au ſecond dialogue de Severe Sulpice, aïant quitté la ceinture, & dépoſé ſes armes aux pieds des Autels, à deſſein de s'enrôler dans la Milice de Jeſus-Chriſt; vint trouver le ſaint Evêque, pour le prier de le recevoir au nombre de ſes Diſciples. Ce Soldat étoit engagé dans le Mariage; mais ſa Femme avoit, comme lui, la volonté d'embraſſer la même Profeſſion. Martin les reçût tous deux avec ſa charité ordinaire, & aïant fait mettre la Femme avec les Vierges conſacrées à Jeſus-Chriſt, dans la Maiſon qu'il avoit établie pour elles, ſéparément de celle des Hommes; il permit au Mari de ſe bâtir une Cellule aux environs de ſon Monaſtére, parce qu'il

Le S. les ſépare.

lui demanda cette grace avec beaucoup d'inſtance, à deſſein d'y vivre dans une plus grande pureté, & d'imiter plus parfaitement celle des anciens Anachorettes : Mais il n'y eût pas demeuré quelque tems, qu'il commença de s'y ennuïer. Le Démon lui perſuada qu'il vivroit bien plus content, & avec bien moins d'inquiétude, & qu'il feroit même plus de progrés dans la vertu, s'il pouvoit retirer ſa Femme du Monaſtére où elle étoit, & la garder auprés de lui ; parce que ſa préſence, ne manqueroit pas d'adoucir ſa mélancholie, & de l'exciter à ſervir Dieu avec plus de ferveur. Il ſortit donc de ſa Cellule, & ſans balancer davantage, alla trouver le Saint, lui ouvrit librement ſon cœur, & le ſupplia de ne pas lui refuſer, la ſeule grace qu'il lui demanderoit peut-être de ſes jours.

Le Solitaire s'ennuïât d'être ſeul, prie le Saint de permettre à ſa Femme de venir demeurer avec lui.

Poſt Monachi titulos, nomen revocare mariti. Paulin. de vit. B. M. l. 5.

Il eſt aiſé de croire, ſi Martin fut ſurpris d'une telle propoſition. Il lui repréſenta, avec toute la force dont il étoit capable, le danger auquel il s'expoſoit, & l'engagement dans lequel étoit un Solitaire, de vivre ſéparé de ſa Femme ; mais tout ce qu'il pût lui dire, ne fit point d'impreſſion ſur ſon eſprit. Comme il aſſûroit qu'il n'avoit point de mauvais deſſein, en demandant qu'on permit à la ſienne d'habiter avec lui, il ne pouvoit ſe perſuader que » le Saint eût raiſon, & que lui-même eût tort. Je » ne la ſouhaite, diſoit-il, auprés de moi, que pour » ſoûtenir mon courage chancelant, & pour me con» ſoler dans mes ennuis, du reſte je vivray avec elle » comme avec ma Sœur. On ne doit point craindre

Fœminam viro rurſus, jam Monacho, non marito, incongrua ratione miſceri. Sev. Sul. ibid.

que

que m'étant engagé par ferment [q] dans la Milice de Jeſus-Chriſt, comme elle a fait de ſon côté, ſa préſence puiſſe nuire au deſſein que nous avons formé tous deux, de le ſervir le reſte de nos jours : quel péril, continua-t'il, que deux Saints (c'eſt ainſi que les premiers Solitaires s'appelloient aprés s'être conſacrez à Dieu) dont la foi eſt aſſez pure, pour leur faire ignorer juſqu'à la différence du ſexe, combattent en même-tems & dans la même Maiſon, ſoûs les étendars du même Maître auquel ils ſe ſont mutuellement engagez.

Le Saint le déſabuſe adroitement.

Martin vit bien qu'il ne gagneroit rien à le contredire, ni à s'oppoſer ouvertement à ſon deſſein. Sans inſiſter davantage, il l'interrogea adroitement, & lui *demanda s'il n'avoit jamais été à la Guerre, & s'il ne s'étoit point trouvé dans quelque combat.* J'en ay fait le métier long-tems, répondit le Solitaire, & je me ſuis trouvé plus d'une fois dans la mêlée. *Si vous y avez été*, repartit Martin, *y avez-vous jamais vû de Femmes, l'épée à la main ſuivre leurs Maris juſques dans le combat?* Il n'en fallut pas davantage pour confondre ce pauvre Solitaire. Aïant reconnû que c'étoit-là un piége trés-dangereux que

[q] Quoi-qu'il ne paroiſſe pas que les Diſciples de ſaint Martin fiſſent Vœu de ſtabilité dans ſon Monaſtére, ni même ceux d'obéïſſance & de pauvreté ; on ne peut pas douter cependant, qu'ils ne s'obligeaſſent par ferment à garder la continence, & même à renoncer à tous les engagemens qu'ils avoient dans le Siécle. C'eſt ce que Severe Sulpice remarque par ces paroles qu'il met dans la bouche de ce Solitaire. *Se eſſe militem Chriſti, illam quoque in eadem ejuſdem militia ſacramenta juraſſe.* Dial. 2. c. 12.

le Démon lui tendoit, il se prosterna humblement aux pieds de son Evêque, & le remercia avec toute la reconnoissance possible, de lui avoir fait connoître son égarement, sans user de ménaces, ni d'invectives, comme auroit pû faire un autre Supérieur, moins charitable, & moins éclairé que lui; (ce qui n'auroit servi, dit-il, qu'à l'irriter davantage.)

Il donne une importante leçon à ses Disciples, sur l'éloignement dans lequel ils doivent vivre, des personnes du Sexe.

La nouveauté de la demande avoit fait assembler la plus-part des Freres auprés du Saint, pour entendre le jugement qu'il prononceroit : s'étant tourné de leur côté, il leur adressa la parole, & se servit de l'occasion pour leur donner une importante leçon.

Sev. Sul. Dial. 2. n. 12.

La vie, mes Freres, que vous avez embrassée, leur dit-il, *est une Milice véritable ; où les ennemis que vous avez à combattre sont en plus grand nombre, & plus expérimentez, plus forts & plus rusez; en un mot, mille fois plus à craindre que les Armées les plus formidables, celles-ci sont visibles, & celles-là ne le sont pas; elles ne se font appercevoir que par les coups que nous y recevons. Mais comme il n'y a rien qui rende plus méprisable une Armée,* [r] *que de la voir suivie d'une troupe de Femmes, il n'y a rien aussi de plus honteux, pour des Solitaires, que d'en voir dans leur compagnie.*

[r] Les anciens Romains regardoient avec une espéce d'infamie, les Femmes qui suivoient l'Armée, & encore plus ceux qui les y ménoient, On a reproché à Marc-Antoine, de s'être fait suivre à l'Armée par Cleopatre. Cependant Constantin permit depuis aux Soldats d'y mener leurs Femmes & leurs Enfans,

Virg. l. 8. æneid. serv. veget. L. quicumque C. dere milit.

Que la Femme prenne donc garde de ne pas entrer dans le Camp des Hommes, qu'elle demeure ſeule dans ſa Maiſon, pendant que nous ſerons ſoûs les armes. C'eſt dans l'obſcurité & dans le ſécret de ſa Retraite qu'elle doit combattre, tandis que l'Homme combat en pleine campagne. Elle n'aura pas moins de gloire que ſon Mari qui a eû part à la défaite des ennemis, & qui a expoſé ſa vie pour le ſalut de ſa Patrie, ſi elle a eû ſoin pendant ſon abſence de conſerver ſa pureté. Car la plus grande vertu du Sexe, & ce qui doit paſſer pour la plus ſignalée & la plus éclatante de ſes victoires, c'eſt de demeurer ſeule dans la Retraite, & de n'être apperçûë de perſonne.

Il recommande la Retraite aux perſonnes du Sexe.

Martin étoit trop éclairé pour ſe laiſſer prendre dans les piéges du Démon. Il découvroit toutes ſes ruſes, & les rendoit inutiles par la priére, & par la ſageſſe avec laquelle il péſoit toutes choſes, & examinoit les eſprits. Ce fut par cette conduite pleine de ſageſſe, qu'il abolit une dangereuſe Superſtition, qui s'étoit introduite depuis long-tems dans ſon Egliſe, & qui auroit pû ſe fortifier dans la ſuite, & ſe tranſmettre à la poſtérité, ſi Tours eût eû un Evêque moins Saint, moins éclairé, & moins prudent que lui. Il y avoit aux environs de ſon Monaſtére un lieu fort fréquenté. Les Chrétiens y venoient de tous côtez, dans la perſuaſion que c'étoit-là le Sépulchre d'un ſaint Martir, qui avoit ſouffert pour Jeſus-Chriſt, dans les premiéres perſécutions de l'Egliſe. Les Evêques de Tours ſes Prédeceſſeurs, qui n'avoient pas aſſez examiné la choſe,

Nam & Altare ibi à superioribus Episcopis cõstitutũ habebatur. Sév. Sulp. de v. B. M. n. 8. Paulin. ibid. l. 2.

Sage conduite du S. à l'égard d'une devotion populaire, qui lui étoit suspecte.

y avoient consacré un Autel, [1] s'étant laissé prévénir par la commune opinion du Peuple. Mais Martin ne crût pas devoir accommoder sa Religion, ni régler sa Foi sur un bruit populaire. Il s'informa soigneusement, des plus anciens Prêtres, du nom de ce prétendu Martir, & du tems auquel il avoit souffert. N'en aïant pû rien découvrir de certain, le scrupule qu'il avoit déja, se fortifia de telle sorte, qu'il crût devoir s'abstenir de fréquenter ce lieu, pour ne pas autoriser par son exemple, l'erreur dans laquelle il appréhendoit qu'on fût engagé. Il ne voulut pas cependant l'interdire positivement à son Peuple, parce qu'il n'avoit pas de preuves suffisantes pour abolir une devotion établie depuis long-tems. D'un côté, il croïoit que ses Prédécesseurs avoient été trop sages pour donner dans une devotion populaire, sans avoir eû quelque raison considérable qui les y eût porté : & d'un autre, ne trouvant rien de certain dans les Registres de son Eglise, ni chez les plus anciens du Clergé qu'il eût soin de consulter, comme les dépositaires ordinaires des traditions Ecclésiastiques, cette devotion lui étoit devenuë suspecte.

Il sçavoit combien Dieu étoit jaloux du Culte qu'on lui rend en la personne de ses Saints, & que si la vérité n'en est le principal fondement, il n'est qu'une Erreur grossiére & une dangereuse Superstition. S'en étant donc abstenu pendant quelque-tems,

[1] C'est une preuve, que l'usage des Autels, est presque aussi ancien que l'Eglise.

il y alla un jour où la foule n'y étoit pas si grande, accompagné d'un petit nombre de ses Disciples, & se tenant debout auprés du Tombeau du prétendu Martir, il demanda à Dieu avec sa ferveur ordinaire, qu'il lui plût de lui faire connoître qu'elle étoit la personne qui étoit inhumée en ce lieu, & de quel mérite elle étoit à ses yeux. Sa priére ne fut pas plus-tôt montée au Trône de Dieu, qu'il apperçût à sa gauche un Spectre hideux. Il lui commanda de lui déclarer son nom, & qui il étoit.

Dieu lui fait connoître qu'elle est la personne qui étoit honorée comme Martir.

Le Spectre obéït, & répondit d'une voix distincte & fort intelligible, qu'il avoit été autrefois un fameux Voleur, qu'on avoit fait mourir pour ses crimes, qu'on l'honoroit comme Martir par une erreur Populaire, quoi-qu'il n'eût rien de commun avec les saints Martirs, ceux-là jouïssans, ajoûta-t-il, d'une gloire immortelle avec Dieu, & moi étant retenu dans les peines. Aïant fait cette déclaration il disparut. Les Disciples qui avoient accompagné saint Martin ne virent point le Spectre, mais ils entendirent sa réponse. L'Evêque aïant ensuite rapporté à son Peuple ce qu'il avoit plû à Dieu lui découvrir, fit transporter ailleurs l'Autel, que la trop grande crédulité de ses Prédecesseurs y avoit fait élever.

Sev. Sul. ibid. Paulin. Vent. Fort. l. 1. c. 12.

C'étoit un Voleur qu'on avoit fait mourir pour ses crimes.

Sev. Sul. ibid. Paulin. Ven. Fort.

Le Saint fait transporter ailleurs l'Autel, que ses Prédecesseurs avoient élevé sur le tombeau de ce prétẽdu Martir.

Cet endroit de Severe Sulpice paroît suffisant, pour autoriser le sentiment de ceux qui croïent que l'Evangile a été porté dans les Gaules, bien avant l'Empire de Dece, & qu'il y a eû d'autres Evêques à Tours, avant saint Martin, que les deux

qui nous ſont connûs. Pour moi je ne croi pas qu'on doive accuſer ces deux grands Hommes, ſaint Gatien & ſaint Lidoire, d'avoir favoriſé cette Superſtition par leur imprudence.

Il ſe rend aſſidûment à ſon Egliſe, les jours que le Peuple s'y aſſemble.

Sev. Sul. Dial. 2. num. 1.

Quoi que le Saint eût établi ſa demeure dans la Solitude, ſon Peuple ni ſon Egliſe, n'étoient pas privez pour cela des avantages que ſa préſence auroit pû leur pocurer. Il s'y rendoit trés-aſſidu tous les jours où il y avoit aſſemblée, pour y célébrer les ſaints Miſtéres, & y diſtribuer la double nouriture du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, & de ſa divine Parole. Ces jours d'aſſemblée il partoir de grand matin de ſon Monaſtére, & venoit attendre l'heure du Sacrifice dans le Sécrétaire de l'Egliſe, (c'eſt ainſi que les anciens appelloient nos Sacriſties.[t])

Avec quelle attention il ſe prépare à la célébratiõ des ſaints Miſtéres.

Sev. Sul. ibid.

Il y demeuroit ſeul en priéres, à genoux, où aſſis ſur une petite ſelle à trois pieds, juſqu'à ce qu'on vint l'avertir qu'il étoit tems d'aller à l'Autel. Mais pendant qu'il ſe préparoit dans un ſi profond recüeillement à la célébration des ſaints Miſtéres, il donnoit un honête liberté à ſes Prêtres qui reſtoient dans l'autre Sacriſtie, d'y recevoir les viſites, les plaintes, & les demandes d'un chacun. C'étoit-là auſſi, où ſui-

[t] Il y avoit anciennement deux Sacriſties dans chaque Egliſe. Dans l'une les Diacres préparoient tout ce qui étoit néceſſaire pour la célébration du Sacrifice, & y conſervoient les vaſes Sacrez, les livres & les habits Sacerdotaux, d'où vient que l'ordre Romain l'appelle *Paratorium*. On l'a quelque-fois auſſi appellé *Diaconium* & *Diaconicum*, parce que c'étoit le lieu où les Diacres exerçoient leurs fonctions. Dans l'autre Sacriſtie, les Prêtres & les Diacres, s'y retiroient [redacted] l'oblation du Sacrifice, pour vaquer tous enſemble à la lecture & à la méditation des Livre ſaints.

Paulin. nol. Ep. 32. Conn. l. de offic. c. 15.

vant ses ordres, ils avoient soin de régler toutes les affaires du Diocése.

Comme il étoit persuadé que c'étoit par l'humilité & la modestie, que les Prélats devoient soûtenir leur dignité, plus-tôt que par l'éclat & la magnificence; sur tout dans ces lieux où la majesté redoutable du Dieu qui y réside particuliérement, dissipe & anéantit toute la grandeur des Hommes: il ne voulut jamais permettre qu'on lui préparât dans l'Eglise, de trône, ni de siége plus commode, ou plus apparent que celui dont il se servoit dans la Sacristie. Il auroit pû s'autoriser par l'exemple de quelques Evêques, illustres en doctrine & en sainteté, qui s'en servoient déja dans leurs Eglises; mais bien loin de s'en prévaloir, sa vénération pour ce saint Lieu fut si grande, qu'il y étoit presque toûjours à genoux, prosterné, ou debout.

Son respect pour les saints Lieux.

In Ecclesiâ nemo... illum sedere conspexit. Sev. Sul. Dial. 2. n. 1.

C'a été sans doute pour honorer son humilité, que le Clergé de sa célébre Eglise de Tours, qui s'est toûjours fait un devoir de conserver l'esprit de simplicité & modestie, qui a été le caractére particulier de son illustre Patron; a constamment refusé, dans le tems même de sa plus grande splendeur, ces distinctions que le prétexte des bien-séances a introduit insensiblement dans la plus-part des Eglises. Religieusement attaché à ses anciens usages, il se tient encore presque toûjours debout pendant les divins Offices: & il n'est permis à personne de s'y asseoir que pendant la lecture des livres de l'Ancien Testament, des Epistres des Apô-

Les Chanoines de S. Martin se tiennent presque toûjours debout pendāt les divins Offices.

tres, des Vies des Saints, ou des Homélies des Peres. De peur que le relâchement n'abolisse avec le tems, une coûtume si saintement établie, on oblige même les infirmes qui ne sont pas capables de supporter cette fatigue, de quitter leur place ordinaire, & de descendre dans les bas Siéges.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 6. Paulin. de Vit. B. M. l. 5. Ven. Fort. ibid. lib. 4.

Agitations extraordinaires qui paroissoient dans les Possedez, lorsque le S. approchoit de l'Eglise.

Lorsque le saint Evêque devoit venir à l'Eglise, on en étoit presque toûjours averti par quelques signes extraordinaires. A peine avoit-il mis le pied hors de sa Cellule, qu'on voïoit tous les Possedez qui avoient été amenez à l'Eglise, pour être délivrez par l'imposition de ses mains, courir çà & là, avec plus de fureur qu'auparavant. On les entendoit rugir, hurler, & se plaindre comme des malheureux criminels, qui voïent de loin venir leur juge pour les condamner. On en a vû aux approches de Martin s'élever en l'air, les mains étenduës sans que leurs pieds posassent sur la terre; d'autres qui avoient leurs pieds étendus vers le ciel, comme s'ils fussent tombez des nuës; sans cependant qu'il se passât rien contre l'honnêteté & la pudeur.

Les Démons respectent sa pureté.

Lib. cõtra const. num. 8.

Saint Hilaire avoit déja remarqué ce prodige, dans quelques Femmes possedées du malin Esprit, qui avoient été conduites aux Tombeaux des saints Martirs; mais Dieu accorda cette grace trés-souvent à Martin; autant pour rendre témoignage à sa Sainteté, que pour obliger les Démons à respecter sa pureté qui n'avoit jamais souffert la moindre atteinte.

Au reste, ce saint Evêque n'en usoit pas avec les Possedez,

Possedez, (qui dans ce tems-là, où Jesus-Christ n'étoit pas adoré par toute la France, étoient en trés-grand nombre) comme faisoient les autres Exorcistes, qui les maltraitoient, les reprimandoïent avec des paroles aigres & piquantes, où qui par de grands discours commandoient aux Démons de sortir des corps dont ils s'étoient emparez. Martin ne mettoit point tous ces moïens en usage, la priére & la mortification étoient celles dont il se servoit. Aprés que les Possedez étoient entrez dans l'Eglise, il en faisoit retirer tout le Peuple, & aïant ordonné qu'on enfermât les portes, il se revétoit d'un cilice, & le visage prosterné contre terre, se faisoit couvrir de cendres. C'étoit dans cette posture qu'il avoit coûtume de prier pour leur délivrance, & c'est à cette humiliation volontaire, que ces esprits superbes étoient toûjours obligez de ceder. Pendant que le Saint étoit en priére, on entendoit souvent ces misérables, sans être interrogez, s'acuser eux-mêmes des crimes qu'ils avoient commis, & qui avoient donné lieu au Démon de s'emparer de leurs personnes. Les Démons mêmes s'appelloient par leurs bouches de leur propre nom, l'un disoit qu'il étoit Jupiter, l'autre Mercure, l'autre Venus, &c.

De quelle maniere il exorcise les Possedez.

Sev. Sul. Paulin. Ven. Fort. ibid.

Il prie pour leur délivrance, prosterné & couvert de cendres.

La violence des tourmens invisibles qu'ils souffroient, tandis que le Saint s'affligeoit volontairement pour les chasser, leur faisoit avoüer toutes ces choses; & convainquoit ceux de ses Disciples qui étoient présens, combien l'Apôtre saint Paul a eû raison de dire, que les Saints seroient les Juges, non-

ſeulement des Hommes, mais même des Anges.

Les Démons ſ'attaquent ſoûs des formes viſibles.

Les Démons de leur côté, n'ômettoient auſſi rien pour ſe vanger autant qu'ils le pouvoient, de celui qui ne ceſſoit point de leur faire une guerre ſi ouverte : mais tous leurs éforts devenoient inutiles. Martin couvert du bouclier de la Foi, armé de la Priére, & environné de toutes les Vertus, étoit inacceſſible à tous les traits que leur rage leur faiſoit lancer contre lui. Comme ils ne pouvoient rien gagner ſur ſon eſprit, ils étoient obligez de l'attaquer extérieurement dans ſon corps, & ſoûs des formes viſibles & empruntées. Ils prenoient toutes ſortes de figures pour le tromper. Ils ſe déguiſoient le plus ſouvent ſoûs celle dont on avoit coûtume de repréſenter Venus, Minerve, Mercure & Jupiter. Ce dernier moins ſubtil que les autres, ne paſſoit, dit Severe Sulpice, dans l'eſprit de Martin que pour une bête, & un mal adroit. Il s'en ſoucioit fort peu, au lieu que quand Mercure paroiſſoit, comme il avoit remarqué, continuë le même Auteur, qu'il étoit bien plus ruſé, & qu'il ne ſe laſſoit, ni ne ſe rebutoit jamais, quelque déſavantage qu'il eût dans le combat, le Saint étoit plus circonſpect, & ſe tenoit de plus prés ſur ſes gardes.

Sev. Sul. de v. B. M. n. 24. Paulin. Ibid. lib. 4.

Mercuriũ maximè patiebatur infeſtum; Iovem Brutum atque hebetem eſſe dicebat. Sev. Sul. Dial. 2. n. 14. Ven. Fort. de v. S. M. lib. 3.

Je ſçay que ces ſortes d'apparitions ne ſont pas du goût de tout le monde, & qu'elles paſſent pour fabuleuſes dans l'eſprit de bien des gens, mais on ne peut point douter de leur verité, ſans donner atteinte à celle des Hiſtoires les plus certaines, &

les plus avérées des plus grands Saints qui ont été dans l'Eglise, & même à celle de l'Ecriture, où il en est fait mention de semblables dans beaucoup d'endroits.

Les Peres de la vie Spirituelle remarquent, que ces sortes de tentations extérieures ausquelles les Saints sont exposez de la part du Démon, sont moins dangereuses & bien moins à craindre que les tentations spirituelles & purement intérieures. Que celles-ci sont les tentations des commençans, & des Chrétiens imparfaits; au lieu que celles-là sont propres aux plus grands Saints, & à ceux qui sont consommez dans la vertu. Comme toutes les facultez de ces ames élevées, leur mémoire, leur volonté, leur entendement, sont si étroitement unies avec Dieu, que le Démon n'y trouve presque jamais d'entrée, il est souvent réduit à les attaquer extérieurement. C'est ainsi qu'il tenta Eve dans l'état d'innocence. Il eût besoin de prendre la figure d'un Serpent pour lui insinuer ce qu'il souhaitoit d'elle. Ensuite il se servit d'Eve pour faire succomber Adam, & aïant ozé tenter Jesus-Christ, l'innocence même, il ne pût le faire qu'extérieurement.

Deux sortes de tentations. Les intérieures sont celles des imparfaits. Les extérieures celles des Saints.

Genes. c. 3.

Matth. c. 4.

Non seulement les Clercs du saint Evêque qui avoient la garde de l'Eglise, étoient avertis de s'y rendre par les mouvemens extraordinaires, qu'ils remarquoient dans les Possedez, toutes les fois qu'il y venoit; mais les Pauvres qui avoient observé ces signes, y accouroient aussi pour recevoir les soulagemens dont ils avoient besoin dans leurs miséres. La miséricorde

Sev. Sul. Dial. 2. n. 1. Paulin. de v. S. M. l. 4.

qui étoit née, & qui avoit crû avec Martin, l'accompagna toûjours fidélement dans son Episcopat. Sans se rien réserver, il répandoit avec plaisir, toutes les oblations que les Fidéles lui apportoient; souvent même il se retranchoit les choses les plus nécessaires pour soulager les nécessitez d'autrui.

Le Saint étât prêt d'aller célébrer les saints Mistéres, se dépoüille de sa tunique, & la donne à un Pauvre que sō Archidiacre avoit négligé de faire habiller comme il lui avoit ordōné.

Un jour que le froid étoit assez piquant, & que le Saint étoit prés d'entrer d'ans l'Eglise pour y célébrer les redoutables Mistéres, un Pauvre à demi nud & tout transi, se présenta à lui, le priant avec instance de lui faire donner un habit. Le Saint qui n'avoit jamais refusé personne, fit appeller son Archidiacre, & lui ordonna de faire habiller à l'heure-même ce Pauvre, qui paroissoit souffrir beaucoup. Aprés avoir donné cet ordre, il se retira à son ordinaire dans la Sacristie, pour se disposer à célébrer la sainte Messe. Mais l'Archidiacre ne l'executa pas, & quoi-que personne n'ozât y entrer pendant que l'Evêque y étoit en priére; le Pauvre que son extréme misére rendoit plus hardi, ne pouvant plus résister à la rigueur de la saison, s'y glissa adroitement, pour se plaindre à Martin de la négligence de celui à qui il avoit donné la commission de le faire habiller. Le Saint ne l'eût pas plus-tôt apperçû, qu'il se douta de la chose, & s'étant retiré dans un coin, où il ne pouvoit être vû, il se dépoüilla de sa tunique, la donna au Pauvre, qu'il fit promptement retirer, & s'enveloppa d'une espéce de Manteau, qui le couvroit tout entier. Severe Sulpice & les Latins, lui donnent le nom d'Amphibale, *Amphi-*

Ad trita expositũ frontis vulgare pudorem; Quod nec presbyteris patuit, prorumpit egestas. Paulin. l. 4.

Nec partiris opem sed totum cedis egenti. Ven. Fort. de V. B. M. lib. 3.

balum : c'étoit un vétement fort large, fait d'une étoffe qui étoit à poil des deux côtez, qu'on prénoit par bien-séance, lorsqu'on paroissoit en public.

Peu de tems aprés, l'Archidiacre ne manqua pas selon sa coûtume de venir avertir le Saint. Il lui dit « que le Peuple étoit assemblé, & que l'heure d'aller « célébrer les sacrez Mistéres étoit venuë. Mais Mar- « tin au lieu de le suivre, comme il faisoit ordinairement, lui répondit, *qu'il y avoit un Pauvre*, (entendant parler de lui-même) *qu'il falloit habiller auparävant, & qu'il ne pouvoit paroître en public qu'il ne le fût.*

Comme le Saint étoit enveloppé dans son Amphibale, l'Archidiacre ne comprit rien à ce qu'il lui dît; & s'excusa sur ce qu'il ne paroissoit plus de Pauvre qui eût besoin d'habit. Il ajoûta même qu'il ne sçavoit où trouver celui qu'il lui avoit ordonné de vétir, parce qu'il s'étoit retiré. *Apportez-moi*, lui repartit l'Evêque, *l'habit que vous lui avez préparé, & je ne manqueray pas de le trouver.* L'Archidiacre se voïant pressé, s'en alla tout en colére chercher dans les boutiques les plus proches de l'Eglise, l'habit que Martin lui demandoit; & en aïant trouvé un fort court, d'une couleur fort brune, & d'une étoffe a trés-grossiére, il l'acheta cinq petites piéces d'argent : & vint brusquement le jetter aux pieds de son Evêque, en lui disant d'un ton aigre, te-

Sa patience à supporter les mauvaises humeurs de son Archidiacre.

a C'étoit d'étoffe semblable à celle dont on fait les Cappes de Bearn, que les anciens appelloient, *Bigerra* ou *Bigerriga*, Vestes, *à Bigerrioribus populis.*

Bigerrigam vest. Sev. Sul. Dial. 2. n. 1.

nez, voici l'habit que vous demandez, mais je ne vois point de Pauvre à qui le donner.

Il prend l'habit qu'il avoit fait acheter pour le Pauvre, & va célébrer les saints Mistéres.

Martin qui étoit la douceur même, ne fut point émû de l'emportement de son Archidiacre. L'aïant fait retirer, il ferma la porte de la Sacristie pour lui dérober la connoissance de ce qui s'étoit passé. Il prit l'habit qu'il venoit d'acheter, & alla ensuite célébrer la sainte Messe. *

Dieu découvre l'action du S. en faisant paroître sur sa tête un globe de feu, pēdant qu'il célébroit la sainte Messe.

Ce fut en vain qu'il voulut cacher l'action qu'il venoit de faire. Dieu la découvrit malgré qu'il en eût, & ne différa pas à marquer combien elle lui avoit été agréable. Car pendant qu'il offroit le Sacrifice, un globe de feu parût sur sa tête, qui s'étant aprés étendu comme une colonne lumineuse, le fit voir tout brillant de gloire, & aussi éclatant que le Soleil. Quoi-que ce jour fut l'un des plus solemnels de l'année, & qu'il y eût alors dans l'Eglise une grande foule de Peuple; ce prodige ne fut pas cependant apperçû de tout le monde. Il n'y eût qu'un seul des Prêtres qui assistoient le saint Evêque à l'Autel, trois de ses Moines, & une des Vierges consacrées à Dieu, à qui sa divine Bonté voulut bien le découvrir. On n'en sçait pas la raison, mais on peut croire que ces quatre personnes de différens Ordres & de différent Sexe, qui en furent témoins, surpas-

Protinus à capite emicuit globus ignis amici, Lambens colla comas & flamma benigna volabat, Crinem ornās, meritū prodens, pro tegmine fulgens. Ven. Fort. ibid. l. 3.

Sev. Sul. Dial. 2. Paulin. l. 4.

* On se servoit déja du nom de Messe, *Missa*, pour exprimer le Sacrifice non sanglant du Corps & du Sang de Jesus-Christ, qui s'offre tous les jours dans l'Eglise Catholique. *Præcedat Missam miseratio, gratior hac est Hostia mandatum faciens priùs obtege nudum. Paulin. de vit. B. M. lib. 4.*

ſoient en vertu tous les autres qui compoſoient l'aſſemblée.

Ce ne fut pas le ſeul prodige, par lequel Dieu voulut dans ce tems-là faire éclater la ſainteté de ſon Serviteur. Evence qui étoit un homme d'une trés-grande piété, quoi-qu'il fut encore retenu dans le Monde par les emplois diſtinguez qu'il y avoit, tomba dangereuſement malade. Sa maladie s'augmentant de jour en jour, il ſe trouva bien-tôt réduit à l'extrémité. Voïant que tous les remédes humains étoient inutils, il eût recours aux ſurnaturels, & fit prier le Saint de le venir viſiter. Ce bon Paſteur chériſſoit trop ſes Oüailles pour les abandonner dans le beſoin. Il y courut, mais il n'avoit pas encore fait la moitié du chemin, que le Moribond ſentit les éfets de ſa viſite. Car il fut guéri en un inſtant, les forces lui revinrent tout à coup, & il en eût aſſez pour aller trés-loin au devant du Saint. Comme il étoit fort de ſes amis, il ne laiſſa pas d'entrer chez lui, quoi-que ſa préſence ne lui fût plus néceſſaire. Il y paſſa le reſte du jour; & le lendemain, étant prêt de le quitter, Evence lui fit tant d'inſtances, qu'il ne pût lui refuſer de reſter encore quelques jours dans ſa Maiſon.

Evence malade à l'extrémité, eſt guéri, ſi-tôt que le S. ſe met en chemin pour l'aller voir.

Sev. Sul. Dial. 2. num. 3. Paulin. ibid. l. 4.

Il va au devant du Saint, & le retient quelques jours dans ſa Maiſō.

C'étoit une Maiſon d'édification qui avoit été formée dans la piété par ſaint Martin, & elle avoit ſçû même ſi bien profiter de ſes exhortations, que Gallus Neveu d'Evence, homme d'eſprit & de mérite, avoit déja renoncé généreuſement au Monde, & à tous les avantages d'une grande fortune, pour

ſuivre Jeſus-Chriſt ſoûs ſa conduite, dans les exercices de la Pauvreté & de la Pénitence.

Entretiens ordinaires du Saint.

Le Saint n'étoit jamais oiſif quelque-part où il fût. S'il s'entretenoit avec les gens du Monde, comme il y étoit quelque-fois indiſpenſablement obligé, la converſation rouloit toûjours ſur les choſes du Ciel. Il leur parloit ſouvent du dernier avénement du Fils de Dieu, & du comte terrible qu'on lui rendra dans le Jugement univerſel; des peines éternelles qui ſuivoient la vie des Pécheurs, & de cette gloire immenſe qui doit être pendant l'éternité la récompenſe des Saints. L'on voïoit bien à ſes diſcours, qu'il ne tenoit plus à la Terre, tant ſon langage ſurpaſſoit celui des Hommes. Il avoit une grace merveilleuſe pour expliquer l'Ecriture ſainte, & pour en développer les miſtéres les plus cachez. Il en avoit fait toute ſon étude depuis ſa jeuneſſe, & Severe Sulpice avoüe lui-même, qu'il n'avoit jamais vû perſonne qui l'entendît, qui la poſſedât, & qui l'expliquât mieux, ni dans des termes plus propres, plus choiſis, & plus énergiques qu'il faiſoit.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 26.

Sa ſcience dans les écritures.

La joïe qu'avoit Evence, de poſſeder chez ſoi cet Homme incomparable, & de l'entretenir à loiſir, ne fut pas ſi pure, qu'elle ne fût mêlée de triſteſſe. L'accident fâcheux qui arriva à l'un de ſes Domeſtiques qu'il chériſſoit beaucoup, la troubla bien-tôt. Un ſerpent d'une eſpéce fort vénéneuſe l'aïant mordu, il fut en un inſtant réduit aux abois.

Sev. Sulp. ibid. Paulin. lib. 4. Ven. Fort. lib. 3.

Un domeſtique d'Evence eſt mordu d'un Serpent.

Le

Le venin s'étoit répandu par tout ſon corps, & il étoit devenu ſi enflé, qu'on l'auroit pris pour un hydropique.

Evence n'en fut pas plus-tôt averti, qu'il courut à grande hâte à l'endroit où étoit ſon Domeſtique; perſuadé qu'il n'y avoit plus rien d'impoſſible à ce ſaint Homme, aprés avoir éprouvé lui-même, comme il venoit de faire, ſon crédit auprés de Dieu, il le chargea ſur ſes épaules tout mort qu'il paroiſſoit. *Jam exanimem*, dit Severe Sulpice, & l'apporta plein de foi aux pieds du ſaint Evêque pour le reſſuſciter, ou du moins pour le guérir, s'il n'étoit pas encore tout-à-fait mort.

Evence le croïant mort le charge ſur ſes épaules, & l'apporte aux pieds du S. qui lui rend la vie.

Martin ne pût refuſer à la foi de ſon ami ce qu'il lui demandoit avec tant d'inſtances. Aïant étendu la main ſans héſiter, & avec une pleine confiance en Dieu, il toucha les membres affligez de ce pauvre Serviteur. Mais il n'eût pas plus-tôt poſé l'un de ſes doigts ſur la plaïe que le ſerpent lui avoit faite, qu'on vit dans le moment le venin qui s'étoit répandu par tout ſon corps, ſe raſſembler à l'endroit où il avoit le doigt, & en ſortir comme un pus mêlé de ſang. Auſſi-tôt, cet Homme qu'on croïoit mort, ouvrit les yeux, & ſe leva dans une parfaite ſanté.

Non ſeulement le Saint confirmoit par ſes actions, les promeſſes que Jeſus-Chriſt a fait à ceux qui croiroient en ſon nom, de chaſſer les Démons, de prendre les ſerpens avec la main, ſans qu'ils leur fiſſent aucun mal, & d'être à l'épreuve des poiſons

Marc. lib. 16. v. 17. & 18.

Empire du S. sur les Serpens & sur tous les Animaux.

les plus subtils. Mais il commandoit encore aux serpens, & les serpens lui obéïssoient. En aïant vû un, pendant qu'il se reposoit un jour avec ses Disciples sur le bord de la Riviére, qui la passoit à la nage; il lui commanda au nom du Seigneur de la repasser. Le serpent se tourna aussi-tôt, & on le vit se rendre vers l'endroit d'où il étoit parti, avec la même vitesse qu'il étoit venu. Ses Disciples qui l'accompagnoient, furent étonnez de l'empire que leur Maître exerçoit sur les Animaux, & ne pûrent s'empêcher de lui témoigner leur étonnement: mais au lieu de leur répondre, il ne fit que gémir en lui-même, & se plaignant de l'insensibilité des Hommes de son siécle, *ils ne m'écoutent pas*, dit-il, *pendant que les Serpens m'obéïssent*.

Serpentes me audiunt, & homines non audiunt.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 12. Paulin. de v. B. M. l. 5.

Il exerçoit le même empire sur tous les autres Animaux, pour faire voir jusqu'où il s'étendoit, Severe Sulpice n'a pas crû qu'il fût indigne, d'insérer dans la Vie d'un si grand Homme, ce qu'il daigna faire un jour, en faveur d'un liévre qui étoit vivement poursuivi par des Chasseurs, il ne pouvoit plus, dit-il, éviter de tomber entre leurs mains, les chiens étoient prêts de s'en saisir, lorsque le Saint leur commanda de s'arrêter & de le laisser aller. Il n'eût pas plus-tôt ouvert la bouche, qu'on les vit demeurer immobiles dans leur place, quelque mouvement qu'on se donnât pour les exciter, ils n'en sortirent point que le liévre ne se fût mis en sûreté. Un de ses Disciples, continuë le même Auteur, étant un jour poursuivi par un chien trés-

Dial. 2. n. 10.

méchant, lui commanda au nom de ſon Maître de ſe taire, & de ceſſer de le pourſuivre; le chien auſſi-tôt s'arrêta, & demeura la gueule ouverte ſans pouvoir abboïer. Mais ſe qui ſe paſſa dans ſon Monaſtére au tems de Pâque, marque encore bien mieux l'autorité que Dieu lui avoit donné ſur toute la nature.

Idem. Dial. 3. num. 4.

Il avoit coûtume de modérer ſes jeûnes, & de relâcher quelque choſe de la rigueur de ſon abſtinence pendant ce ſaint tems. Comme il y mangeoit même du poiſſon, un jour, peu de tems avant l'heure du repas, il s'informa d'un autre Diacre nommé Caton, à qui il avoit donné le ſoin du temporel de la Maiſon, & qui en étoit comme le Celerier, s'il en avoit. Caton lui répondit qu'il n'en avoit point, parce qu'il n'avoit pû rien prendre pendant tout le jour, & que les Pêcheurs qui avoient coûtume de lui en vendre n'avoient pas été plus heureux que lui. Le Saint voulant faire voir que ce n'étoit pas ſans un ordre de Dieu, qu'il diminuoit quelque choſe de l'auſtérité de ſa pénitence pendant ce ſaint tems, commanda au Celerier de ne pas ſe rebuter. *Allez*, lui dit-il, *jetter encore une fois vôtre filet, je vous aſſure que vous ne le jetterez pas en vain.* Le Celerier obéït, & Dieu eût ſon obéïſſance ſi agréable, qu'au premier coup de filet, il prit un ſaumon d'une prodigieuſe groſſeur, qui fut porté au Saint par ſes Diſciples avec un extréme plaiſir.

Il relâche quelque choſe de ſon auſtérité ordinaire dans le tems de Pâque.

Sev. Sul. ibid. n. 13. Paulin. de vit. S. M. l. 5. Ven. Fort. ibid. lib. 4.

Le Celerier n'aïant point de poiſſō pour lui donner, & n'en aïant pû prendre pendant tout le jour, le Saint le renvoïe pêcher.

Vade, mitte linum tuum captura proveniet.

Sev. Sul. ibid.

Au premier coup de filet il prend un ſaumon.

C'étoit un jour de repos & de réjoüiſſance dans

le Monaſtére. Ils étoient ſortis pour prendre le divertiſſement de la pêche ; ils y étoient même extraordinairement attentifs, parce qu'ils ne doutoient pas que Caton n'étant venu pêcher que par l'ordre de leur Evêque & pour ſon propre uſage, la pêche ne dût être fort heureuſe. L'évenement fit connoître qu'ils ne s'étoient pas trompez, & ils furent d'autant plus réjoüis de la priſe du ſaumon, qu'elle les confirma dans les ſentimens où ils étoient déja, d'avoir dans la perſonne de Martin, une image de Jeſus-Chriſt, dont il imitoit de ſi prés les actions. Car d'ailleurs, une Femme qui étoit travaillée depuis long-tems d'une perte de ſang qui la deſſéchoit, s'étant approchée de lui vers ce tems-là, elle fut encore guérie, aprés avoir ſeulement touché le bas de ſa robe.

Le S. eſt regardé par ſes diſciples, comme une image de J. C.

Martinus... qui cœleſtis hominis imaginem perfectâ Chriſti imitatione portavit.

Paulin. nol. Ep. 32. Sev. Sulp. Dial. 3. n. 11. Paulin. l. 5.

Aprés que le ſaint Evêque eût paſſé quelque-tems dans le Monaſtére qu'il avoit établi auprés de Tours, pour lui faire prendre la forme qu'il jugea à propos de lui donner, & qu'il eût réglé la mere Egliſe de ſon Diocéſe, il travailla à mettre l'ordre dans les autres de ſa dépendance. Il en faiſoit ſouvent la viſite, & par ſes travaux continuels, & ſes courſes fréquentes, il étoit préſent par tout, pour ainſi dire, & animoit par ſon eſprit tous les membres de ce grand Corps.

Il fait la viſite de ſon Diocéſe.

Comme il étoit dans le cours de ſes viſites, il apperçût de loin une troupe de Païſans qui faiſoient un grand bruit. C'étoient des Gentils qui portoient en Terre un Mort couvert d'un linceul. Il en étoit

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 9. Paulin. ibid. l. 2. Ven. Fort. ibid. l. 1. c. 13.

à plus de cinquante pas quand il les apperçût, & l'éloignement lui fit croire que c'étoit quelque Idole qu'on ménoit promener dans la Campagne : parce que les Païsans avoient coûtume de les couvrir de blanc dans les jours de cérémonies. La douleur qu'il ressentit, croïant qu'on rendoit au Démon un culte qui n'étoit dû qu'à Dieu seul, lui fit élever la main dans l'amertume de son cœur; & aïant formé dans l'air un signe de Croix, il commanda à ces Impies d'arrêter, & de mettre bas leur fardeau. A l'instant ils devinrent comme immobiles. Ensuite aïant voulu faire quelques éforts pour avancer, on les vit tourner sans pouvoir s'arrêter, jusqu'à ce qu'ils eussent mis bas le corps mort. Ne sçachant à qui s'en prendre, ils se regardoient fixement les uns & les autres sans pouvoir se parler, ni comprendre ce qui les retenoit.

Il apperçoit de loin une troupe d'Idolâtres portant un corps mort couvert d'un linceul.

Croïant que c'étoit une Idole qu'ils portoient, il les rend immobiles par le signe de la Croix.

Ils demeurérent dans cette posture jusqu'à ce que le Saint s'en étant approché, reconnût que c'étoient des Obséques superstitieux, & non pas une procession d'Idoles, comme il l'avoit crû. Alors aïant levé la main une autre fois, & fait sur eux un second signe de Croix, il rompit les chaînes invisibles qui les tenoient attachez, & leur permit de s'en aller; ce qu'ils firent aussi-tôt avec une extréme facilité.

Aïant reconnû que c'étoient des obséques, il fait sur eux un second signe de Croix, & les laisse aller.

Si les visites du Saint étoient trés-utiles à son Peuple, elles étoient toûjours pour lui fort pénibles. Il y a couru risque plus d'une fois d'y perdre la vie. Il les faisoit ordinairement à pied, & ne se servoit

Pour être moins distrait dans ses voïages, il précéde de quelques pas ses Disciples.

Il les fait presque toûjours à pied.

Sev. Sul. Dial. 2. n. 4. & 5.

pas même d'un Asne que l'on conduisoit aprés lui, sinon lorsque son corps extenué de jeûnes, & accablé de la fatigue du chemin, ou du poids de la chaleur, ne pouvoit plus se soûtenir. Il précedoit ordinairement de quelques pas ses Disciples, qui le suivoient toûjours en trés-grand nombre, afin d'être moins distrait de l'application continuelle qu'il avoit à Dieu.

Il fait rencôtre sur une levée d'un chariot plein de Soldats, qui le maltraitérent & le chargérent de coups.

Martinum in veste hispida, nigro & pendula pallio circumtectum. Sev. Sul. Dial. 2. n. 4. Paulin. de v. B. M. l. 4.

Dans le cours de ses visites, il passa un jour sur une levée *y* où étoit le grand chemin, & y fit rencontre d'un chariot du Gouverneur de la Province, qui étoit plein de Soldats, & tiré par plusieurs chevaux la plus-part ombrageux. Martin qui étoit alors sur son asne, vétu à son ordinaire d'un habit grossier, & enveloppé dans son manteau noir, qui pendoit de tous côtez, leur fit ombrage. La peur qu'ils en eurent, les aïant fait reculer en arriére les uns sur les autres, ils s'embarassérent tellement les pieds dans leurs traits, que peu s'en fallut qu'ils ne firent verser le chariot, car ces levées sont fort étroites ; & quand ces sortes d'accidens arrivent, on y est toûjours en

y Les Romains avoient déja fait faire plusieurs Levées, que l'on entretenoit fort soigneusement, aussi-bien que tous les Chemins publics; celle-ci sur laquelle saint Martin passoit, n'étoit pas sur les bords de la Loire. Paulin de Perigueux qui en a fait la description, marque assez clairement que c'étoit un de ces Ponts qui sont construits dans les Prairies & dans des lieux marécageux. Ce pouroit bien être celui qu'on appelle à présent le Pont de saint Avertin, ou ceux de Loches, qui sont trés-longs & fort étroits. *Qua publicus agger porrigit erectam per plana jacentia molem, ut via constratis solidata atque edit[illegible]xis, vergeret effusos in concava subdita nimbos.... Mersaque ne luteum sorberent plaustra profundum. Paulin. de vit. B. M. lib. 4.*

danger. Les Soldats impatiens du retardement, & plus émûs encore du péril où ils étoient exposez à l'occasion d'un Homme qui leur étoit inconnû; sautérent à l'instant du chariot en bas, & s'étant jettez sur le Saint avec furie, ils le chargérent de coups. Plus il témoignoit de patience dans le mauvais traitement qu'on lui faisoit, plus ces furieux redoubloient leurs coups. Le profond silence qu'il garda pendant ces outrages, ne fit qu'enflâmer davantage leur colére, parce qu'ils se persuadoient qu'il y étoit insensible. Ils ne cessérent donc point de le battre, jusqu'à ce qu'ils le crûrent mort.

Ses Disciples viennent à son secours, & l'emménent.

Les Disciples du Saint qui étoient demeurez à l'écart selon leur coûtume, accoururent au bruit, & aïant trouvé leur cher Maître étendu par terre, meurtri de tous côtez, couvert de plaïes, de sang & de poussiére, ils le remirent à demi mort sur son asne, & l'emmenérent en diligence au Bourg qui étoit le plus proche pour le faire penser.

Dieu pour les punir, rend immobiles les chevaux qui les tiroient.

Les Soldats s'en étoient déja retournez au chariot, & pressoient leurs chevaux avec d'autant plus d'emportement, qu'ils avoient été plus irritez contre le Saint : mais la force fut inutile, & ces animaux demeurérent toûjours immobiles. Les foüets étant usez, ils coupérent les branches des arbres qui étoient aux environs, & vinrent fondre tous ensemble sur eux, avec les cris & les juremens dont des Soldats en colére sont capables. Les chevaux n'avancérent pas davantage, & demeurérent comme s'ils eussent été insensibles. L'art, la force, l'in-

dustrie, la violence étant à bout, ces brutaux plus déraisonnables que les bêtes mêmes qu'ils frappoient, ne sçachant à qui s'en prendre ; se persuadérent enfin qu'il y avoit en cela quelque chose de divin, & qu'une force plus qu'humaine les retenoit. Etant donc rentrez en eux-même, ils s'informérent des passans, qu'une avanture si extraordinaire n'avoit pas manqué d'arrêter auprés d'eux, quel étoit cet Homme qu'ils avoient, peu auparavant, si fort maltraité. Ils apprirent que c'étoit le saint Evêque de Tours; alors ils ne cherchérent pas davantage à découvrir la main sécrette qui les retenoit, & ne doutant plus que ce ne fût une punition visible de l'injure qu'ils lui avoient faite, ils coururent à grande hâte aprés lui.

Les Soldats aïant recônu leur faute, suivent le S. & lui en demandent pardon.

Ils le joignirent, & se jettérent à ses pieds fondant en larmes, & si confus de leur brutalité, qu'ils s'étoient couverts la tête & le visage de poussiére pour n'en être pas apperçûs. Ils le conjurérent dans cet état touchant, de leur accorder le pardon de leur faute, & la permission de s'en aller.

» Les remords continuels que nous aurons, lui » dirent-ils, d'avoir commis contre vous un tel » attentat, pouront bien passer pour une punition » assez grande, & assez proportionnée à nôtre cri- » me. Nous sçavons bien qu'il ne vous auroit pas » été plus difficile de commander à la Terre de » s'ouvrir pour nous engloutir tous vivans, ou de » nous changer en des statuës de pierre, que d'ar- » rêter nos chevaux. Si vous ne l'avez pas fait, nous

nous n'en ſommes redevables qu'à vôtre cle- «
mence.

Le Saint avoit connû par révélation que le chariot étoit arrêté, & il l'avoit déja appris à ſes Diſciples. Il ne pouvoit pas non plus ignorer, que la vengeance que Dieu tiroit de l'injure qu'il avoit reçûë de la part de ces Soldats ne fut trés-juſte; & qu'elle ne dût être trés-utile pour leur ſalut, & pour celui de bien d'autres. Mais ſa bonté ne fut pas à l'épreuve de leurs ſoûpirs, & des larmes dont ils arroſérent ſes pieds. Il pria pour eux, & s'en étant retournez avec ſa permiſſion, ils trouvérent leurs chevaux déliez, & continuérent heureuſement leur voïage.

Il prie pour eux, & leur obtient la liberté de s'en aller.

Je ne ſçay ſi le Saint fut miraculeuſement guéri des bleſſûres qu'il reçût dans cette occaſion, comme il lui arriva depuis dans une autre. Les anciens Hiſtoriens de ſa Vie ne nous en diſent rien; ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette fâcheuſe avanture ne diminua point l'activité de ſon zéle, & n'empêcha pas qu'il ne continuât ſes viſites dans le même équipage, & avec la même modeſtie.

Amboiſe paſſoit déja pour un gros Bourg & fort ancien, on y voïoit les reſtes d'un viel château, qui faiſoient croire qu'elle avoit été autrefois une Place forte. Le Saint s'y arrêta quelque-tems, & convertit la plus-part des Habitans. Il y fonda une Egliſe, dont il donna le gouvernement à ſes Diſciples, qui y vécurent en commun, & je croi de la même maniére que dans le grand Monaſtére qui étoit auprés

Sev. Sul. Dial. 3. n. 9.
Vicus erat, veteris quondam veſtigia Caſtri, Tunc famulis habitata Dei, chriſtique miniſtris. Ambaſia nomẽ priſcum priorincola dixit.

P

Paulin. de vit. B. M. l. 5.

de Tours. Cette Communauté devint même fort considérable dans la suite, soûs la conduite d'un saint Prêtre nommé Marcel, que saint Martin en établit Supérieur. Mais il étoit resté dans l'enceinte de la Place une Idole d'une grandeur extraordinaire, qui étoit dans une singuliére vénération parmi les Gentils. On avoit élevé au dessus un fort bel édifice, qui se terminoit en une piramide ronde fort exaucée, l'ouvrage étoit fait de pierre de taille, & la délicatesse de l'art s'y faisoit remarquer de tous côtez : en un mot, la beauté de cet édifice ne contribuoit pas peu à retenir plusieurs Habitans d'Amboise & des environs dans leur ancienne Superstition. L'Evêque s'en étoit apperçû, & il avoit souvent recommandé, dans le cours de ses visites, au Prêtre Marcel, de le faire jetter par terre.

Il s'arrête à Amboise, convertit la plus-part de ses Habitans, & y établit une Communauté.

Marcel ne manquoit pas de bonne volonté, mais peut-être n'avoit-il pas assez de force, ni assez de résolution pour une pareille entreprise. C'est pourquoi le Saint étant revenu à Amboise quelque-tems aprés, il trouva encore, le Temple & l'Idole dans l'état où il les avoit laissez. Il en fut si touché, qu'il ne pût s'empêcher de le témoigner à Marcel, & de lui faire même des reproches assez piquans, du peu de soin qu'il avoit d'executer ses ordres. Ce bon Prêtre l'assûra que ce n'étoit point manque de soûmission, & de respect pour sa personne ; mais qu'il ne devoit pas s'attendre, qu'un petit nombre de Clercs & de Moines, d'une complexion aussi délicate, que ceux qui composoient sa Communauté,

& qui étoient la plus part malades ; ozât jamais entreprendre la démolition d'un édifice, que des Communes, ou plusieurs compagnies de Soldats * auroient beaucoup de peine à détruire.

Martin vit bien qu'il ne devoit plus comter sur d'autre secours, que sur celui d'enhaut, pour executer le dessein qu'il avoit formé depuis si longtems ; c'est pourquoi il quitta Marcel à l'heure-même, pour s'aller cacher dans quelque lieu à l'écart ; & y aïant passé toute la nuit en priére, il s'éleva le lendemain matin une tempête si violente, que l'Idole en fut brisée, & le Temple renversé jusque dans ses fondemens.

Il excite par ses priéres une tempête qui renverse un Temple d'Idoles, pour lequel les Habitans d'Amboise avoient beaucoup de vénération.

Sev. Sul. Dial. 3. n 9. Paul. l. 5.

Le Ciel le protégea encore, & se déclara pour lui visiblement dans une autre occasion presque toute semblable. Il y avoit dans un Bourg une Colonne d'une prodigieuse hauteur, sur laquelle l'Idole des Habitans étoit posée. Ne sçachant comment s'y prendre pour la mettre par terre, aprés y avoir emploïé toutes ses forces & celles de ses Disciples inutilement, il eût recours selon sa coûtume à la priére ; mais il n'eût pas plus-tôt fléchi les genoux en terre, qu'on vit tomber du haut du Ciel sur cette Idole, une colonne de feu de la grandeur de celle, sur laquelle elle étoit posée, qui la brisa en mille piéces, avec son piedestal.

Il fait tomber le feu du Ciel sur une Idole.

Sev. Sulp. ibid. n. 10. Paulin. l. 5.

C'est ainsi que Dieu prenoit plaisir, non seulement à sanctifier son Serviteur, par les graces spi-

* Les Romains emploïoient souvent l'Infanterie aux travaux publics.

rituelles & invisibles qu'il répandoit dans son ame; mais encore à le glorifier devant les Hommes, en faisant servir les Elemens à ses desseins, & les assujettissant à ses Loix.

An de J. C. 372. *De S. Martin 57.*

Il va à Treves où étoit la Cour, demander à Valentinien la grace de quelques criminels.

Il fut obligé d'aller à la Cour dans les premiéres années de son Episcopat, pour demander quelques graces à l'Empereur Valentinien, qui étoit alors dans les Gaules. Severe Sulpice ne nous marque point positivement en quelle année il fit ce voïage, ni quel en fut le sujet; mais l'humeur sévére de Valentinien, nous donne lieu de croire, que ce fut pour demander la vie de quelque criminel. Car c'étoit-là le devoir des Evêques, & les Empereurs Chrétiens depuis Constantin, s'en étoient toûjours fait un, de les écouter favorablement dans ces sortes de rencontres. Les Conciles même ont crû cette obligation si essentiellement attachée à l'Episcopat, qu'ils l'ont quelquefois préférée à celle de résider dans leurs Diocéses. Nous verrons dans la suite de cette Histoire, que soûs l'Empire de Maxime, saint Martin s'est rendu plusieurs fois à la Cour pour le même sujet.

Sev. Sul. Dial. 2. n. 6. Paulin. de v. S. M. l. 4.

Concil. Sardic. can. 8. & 10.

Bonnes & mauvaises qualitez du Grand Valentinien. Son zéle pour la Foi Catholique, ce qui lui a mérité le nom de Confesseur de J.C.

A l'égard du tems, ce fut probablement vers la fin de l'année 371. ou au commencement de la suivante. Car Valentinien étoit encore alors à Treves, le lieu de sa résidence ordinaire, pendant qu'il étoit dans les Gaules; & il ne repassa en Italie qu'au Printems, de l'année 373. Ce Prince tout cruel qu'il étoit, ne laissoit pas d'avoir de grandes qualitez. Sa trop grande sévérité ne venoit même que d'un zéle trop

aimer pour la justice. Il étoit trés-attaché à la Foi Catholique, dans laquelle il avoit été élevé. Et l'Histoire lui donne le glorieux titre de Confesseur de Jesus-Christ. Il le mérita soûs l'Empire de Julien l'Apostat, avec son Frere Valens & Jovien, qui aimérent mieux renoncer aux emplois considérables qu'ils avoient auprés de sa Personne, que de se soüiller par un Culte sacrilége.

Valentinien commandoit alors les Piquiers de la Garde de l'Empereur; comme sa Charge l'obligeoit de l'accompagner par tout, il fut contraint de suivre Julien jusque dans le Temple de la Victoire lorsqu'il y alloit Sacrifier. Les Gardiens ou les Prêtres du Temple étoient à la porte, rangez des deux côtez pour y recevoir le Prince, & aspergeoient d'une eau prophane tous ceux de sa suite qui y entroient. Il en tomba quelques goutes sur Valentinien, c'en fut assez pour allumer son zéle. Il ne pût s'empêcher de frapper celui qui les lui avoit jetté, & s'écriant qu'il en avoit été pollu, au lieu d'en être sanctifié; il coupa la partie de son habit qui avoit été moüillée, & la jetta avec exécration à la vûë de l'Empereur.

Sozom. Hist. l. 6. c. 6. Theod. Hist. l. 3. c. 16.

Julien fut sans doute piqué jusqu'au vif de la liberté toute Chrétienne de son Officier, cependant comme il affectoit une grande modération dans toutes ses actions, il dissimula quelque-tems : mais peu aprés, aïant quitté les Gaules où il étoit alors, & se disposant à passer dans l'Orient, soûs prétexte que les Soldats que Valentinien commandoit, n'étoient pas bien disciplinez; il le relé-

Julien le condamne à un exil perpétuel.

gua dans une Solitude de l'Armenie, aprés l'avoir dépoüillé de ses Charges, & condamné à un exil perpétuel.

Julien n'ignoroit pas qu'il auroit été trop bien dédommagé des honneurs dont il le privoit, par ceux qu'on rendoit dans l'Eglise aux Martirs, & aux Confesseurs du nom de Jesus-Christ; c'est pourquoi il prit ce prétexte pour lui ravir s'il eût pû, devant les Hommes, la gloire que son zéle & son courage lui avoient acquis. Mais Dieu qui n'attend pas toûjours le siécle à venir, pour récompenser la fidélité de ses Serviteurs, & qui veut quelquefois les affermir dans l'espérance des biens qu'il leur a promis dans l'éternité, par ceux dont il les comble dans le tems présent; lui rendit avec usure ce qu'il avoit perdu pour son amour. Julien aïant misérablement péri, la même année, dans son expédition contre les Perses; Jovien qui lui succéda à l'Empire, si-tôt qu'il fut élû, rappella Valentinien à Nicée auprés de sa Personne: & ce nouvel Empereur étant mort peu de mois aprés, Valentinien fut élû à sa place, du consentement de toute l'Armée. Il associa à l'Empire son Frere Valens, qui avoit eû part à sa disgrace, & à l'opprobre de Jesus-Christ. Heureux, s'ils eussent persévéré jusqu'à la fin de leur vie dans de si bons sentimens; mais malheureusement, Valens avoit reçû l'Hérésie d'Arius avec le Baptême, qu'Eudoxe Evêque Arien lui avoit administré, & Valentinien avoit épousé en seconde nôce Justine, veuve de Magnence, qui avoit voulu usurper l'Empire soûs

Dieu récompense sa fidélité, & l'éleve à l'Empire.

Sozom. Theodor. ibid.

Conſtance, qui étoit auſſi Arrienne, trés-zélée pour ſa Secte, & ennemie jurée des Evêques Catholiques. Elle n'eût pas plus-tôt appris que Martin étoit à Treves, qu'elle prévint ſi fortement l'eſprit de l'Empereur contre lui, que l'ordre fut donné de lui refuſer l'entrée du Palais. Le ſaint Evêque ne laiſſa pas de s'y préſenter pluſieurs fois; mais ſe voïant toûjours rebuté, il comprit qu'il falloit avoir recours à une Puiſſance ſupérieure à celle des Rois de la Terre.

Juſtine qu'il avoit épouſé en ſecõde nôce, le prévient contre S. Martin.

Sev. Sul. Dial. 2. num. 6. Paulin. de vit. S. M. l. 4.

On lui refuſe l'entrée du Palais.

Il ſe retira donc ſelon ſa coûtume dans un lieu écarté, où couvert de cendres, revétu de ſon Cilice, ſans boire ni ſans manger, il paſſa ſept jours & ſept nuits dans une Priére continuelle. Le ſeptiéme jour Dieu lui envoïa un Ange, qui lui commanda d'aller à l'heure-même au Palais de l'Empereur. Il ſe leva à l'inſtant, & plein d'une ſainte confiance il s'y préſenta. Les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes, & perſonne ne s'oppoſant à ſon paſſage, il pénétra juſque dans l'appartement de l'Empereur. Valentinien ſurpris de le voir, nonobſtant la défenſe expreſſe qu'il en avoit faite, ne pût retenir ſon indignation, & le traita avec le dernier mépris; mais Dieu qui ſe ſentit mépriſé par ce Prince ſuperbe en la perſonne de ſon Serviteur, fit deſcendre tout d'un coup un feu du Ciel, qui aïant environné ſon Trône le contraignit d'en ſortir, le força d'aller au devant du Saint, & de recevoir avec honneur, celui que ſes Gardes mêmes avoient eû ordre de rebuter. Il ſe jetta au col de l'Evêque, l'embraſſa

Aprés avoir paſſé 7. jours & 7. nuits en priéres, un Ange lui aparoît; il retourne au Palais, les portes s'ouvrent d'elles-mêmes.

Un feu celeſte qui environne Valentinien dans ſon Trône, le cõtraint d'aller au devant du Saint, & de le recevoir avec honneur.

Sev. Sul. Paulin. ibid.

Valentinien lui accorde toutes les graces qu'il lui vouloit demãder, lui offre de grands présens, que le S. refuse.

tendrement, & lui accorda tout ce qu'il pouvoit souhaiter, avant même qu'il eût ouvert la bouche pour lui rien demander. Depuis ce tems-là Valentinien fut plus humain à l'égard de tout le monde, il n'y eût point d'honneur qu'il ne rendît à saint Martin; il le fit manger plusieurs fois à sa table, l'entretint souvent en particulier, & lui donna beaucoup de part dans sa confidence. Lorsqu'il fut sur le point de s'en retourner dans son Diocése, il voulut le charger de riches présens, mais le Saint les refusa toûjours constamment, par cet esprit de pauvreté, qu'il regardoit comme son plus cher patrimoine, & dont il faisoit plus de cas que de tous les trésors de l'Empire.

Sev. Sul. Paulin. ibid.

On ne sçait pas précisément combien le Saint demeura dans Treves, mais il paroît certain qu'il en sortit vers la fin de 372. puisque Valentinien quitta les Gaules au commencement de l'année suivante pour repasser en Italie. Comme Paris se trouve sur le chemin de Treves à Tours, on peut croire que ce fut dans ce voïage qu'il y passa, & qu'il y fit tout ce que Severe Sulpice rapporte au 19e. chapitre de sa Vie. Les Parisiens qui étoient déja presque tous Chrétiens, aimant la Vertu, & la respectant dans ceux qui en faisoient profession, n'eurent pas plus-tôt apris que le Saint devoit passer par leur Ville, qu'ils sortirent en foule pour aller au devant. Dieu ne differa pas à leur faire connoître que la sainteté de son Serviteur, répondoit à sa réputation. Car aïant trouvé à la porte de la Ville un Lépreux qui faisoit

Au retour de Treves le S. repasse par Paris, y guérit un Lépreux, & y fait plusieurs autres Miracles.

Sev. Sul. de vit. B.M. n.19. Ven. Fort. ibid. l. 1. c. 21. Paulin. ibid. l. 2.

faiſoit horreur à tout le monde, tant ſa lépre le rendoit difforme, il le guérit en lui donnant ſa bénédiction &le baiſer de paix. La guériſon fut ſi ſubite, que ſa peau dans le moment, parût auſſi belle & auſſi ſaine que celle d'un enfant.

Ce Lépreux ne reſſembla pas à ces ingrats dont il eſt parlé dans l'Evangile, qui ne penſérent plus à leur Bienfaicteur, ſi-tôt qu'ils ſe virent guéris. Il vint dés le lendemain à l'Egliſe rendre à Dieu les actions de graces qu'il lui devoit, publiant hautement ſa miſéricorde, & le mérite de ſon libérateur. Ce Miracle arriva à la porte Septentrionnalle de la Ville. Elle étoit en ce tems-là au bout du Pont, qu'on nomme à préſent le Pont au Change, qui eſt le plus prés du Palais; mais elle fut reculée à l'autre bout du Pont aprés la Guerre des Normands: & c'eſt celle que le Peuple appelle encore aujourd'hui communément, & par corruption, la porte de Paris, parce qu'elle eſt prés d'un des principaux apports de Paris.

On bâtit une Chapelle dans le lieu où le Lépreux fut guéri.

Les Pariſiens pour en conſerver la mémoire, firent bâtir dans ce lieu-là une Chapelle, à qui l'on donna dans la ſuite le nom de ſaint Martin. L'incendie qui arriva au commencement du Régne de Clotaire, la rendit encore plus célébre, qu'elle n'avoit été dans ſes commencemens. Il y eût quelque choſe de bien extraordinaire dans cet embraſement. Une Femme de la Ville aïant vû en ſonge un Homme tout éclatant de lumiére, ſortir de l'Egliſe de ſaint Germain-des-Prez, qui portoit

alors le nom de ſaint Vincent ſon premier Patron, tenant en ſa main un flambeau allumé, & mettant le feu dans la Ville; ſe leva, ſortit de ſa maiſon, & s'en alla criant dans les ruës, que Paris alloit être réduit en cendres. On la prit pour une folle, & perſonne ne tint comte de ce qu'elle diſoit. Mais ce qui arriva, fit connoître qu'elle ne l'étoit pas, & que Dieu avoit bien voulu lui révéler le châtiment qu'il préparoit à cette Ville, pour des raiſons que nous ne devons pas approfondir. Trois jours aprés le feu aïant pris à une maiſon qui touchoit la porte Méridionnalle de la Ville, le vent qui ſoufloit avec violence, le porta ſur les maiſons voiſines du côté du Septentrion, & toût cette eſpace qui étoit entre les deux portes, fut réduit en cendres en trés-peu de tems.

Elle eſt miraculeuſement préſervée dans un incendie, qui conſume la plus grande partie de la Ville.

Gregoire de Tours qui nous a conſervé la mémoire de cet événement, dit que la priſon ſe trouva enveloppée dans l'incendie, & que les priſonniers qui étoient enchaînez, y auroient péri, s'ils n'euſſent été ſecourus miraculeuſement. Car ils virent, ajoûte-t'il, un Evêque qu'ils crûrent être ſaint Germain, au milieu de l'embraſement, briſant leurs fers, & ouvrant les portes de la priſon, qui les mit en liberté. Le feu avoit déja gagné juſqu'à la Chapelle de ſaint Martin, & la flâme en couvroit une partie; lorſque tout le monde preſſoit un des Habitans qui s'y étoit retiré avec ſa Famille, & ſes meilleurs éfets, de ſe ſauver. Mais la confiance qu'il avoit en la protection du Saint, l'empor-

Greg. Tur. Hiſt. l. 8. c. 33.

tà ſur tout ce qu'on pût lui dire, & la ſimplicité de ſa foi fut ſi agréable à Dieu, qu'il daigna faire un Miracle en ſa faveur : car quoi que le feu continuât de ravager les quartiers de la Ville les plus éloignez, comme s'il eût reſpecté la Chapelle de ſaint Martin, elle n'en fut point endommagée.

Les habits & les lettres du Saint appliquez ſur les malades les guériſſent.

Severe Sulpice remarque que le Saint fit plusieurs autres Miracles dans Paris. Le ſeul attouchement de ſes vétemens étoit un reméde aſſûré à toutes ſortes de maux, & les malades ſe trouvoient guéris, ſi-tôt qu'ils avoient attaché à leur col, quelque morceau de ſes habits ou de ſon cilice. Ses lettres avoient la même vertu. Arbore qui avoit été Prefect [a] de Rome, & qui étoit un homme d'une trés-grande probité, avoit une Fille qu'il chériſſoit uniquement. Elle fut attaquée preſqu'en même-tems d'une fiévre, qui par ſes ſimptomes extraordinaires, donnoit lieu d'en craindre la ſuite. Martin aïant appris que ſon Pere, qui étoit, de ſes meilleurs amis s'en affligeoit extrémement, lui écrivit pour le conſoler. Ce pieux Magiſtrat aïant reçû la lettre du Saint, la baiſa avec un profond reſpect, & dans le commencement de l'accés l'appliqua avec foi ſur la poitrine de la Malade. Si-tôt qu'elle l'eût touchée, la fiévre la quitta. Ce miracle fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit d'Arbore, qu'aïant à l'heure-même conſacré à Dieu ſa Fille,

Sev. Sul. de v. B. M. n. 19. & 20. Paulin. ibid. lib. 2.

La Fille d'Arbore guérie par l'attouchement d'une lettre de ſaint Martin, voüe ſa virginité à Dieu.

[a] Arbore a pû être Neveu d'Auſone, il y a de l'apparence que les deux Loix qui ſe trouvent dans le Code, en datte de l'année 380. lui ont été adreſſez. *Cod. Theod. 6. T. 33. l. 9.*

il l'engagea, par une promesse solemnelle, à une perpétuelle virginité. Quelque-tems aprés il vint à Tours, la présenter au Saint, qui lui donna le voile & la benédiction, & Dieu pour lui marquer combien le sacrifice qu'il lui faisoit de sa Fille, lui étoit agréable, voulut bien dans l'oblation des saints Mistéres, lui faire voir la main du saint Evêque si brillante, que ses yeux en furent ébloüis, & qu'il crût qu'elle étoit couverte de pierreries.

Sev. Sulp. ibid. n. 20. Paulin. ibid. l. 2.

S. Martin lui donne le voile, & sa main paroît toute brillante pendãt qu'il offre le Sacrifice.

Il y a lieu de croire que la Fille d'Arbore, aprés la cérémonie de sa consécration, fut conduite dans le Monastére que saint Martin avoit établi aux environs de Tours, pour les personnes du Sexe. il y en avoit un dans une Isle, qui n'étoit éloigné que de trois ou quatre cens pas de son Monastére de Marmoutier. Quelques années aprés il s'en établit d'autres du côté de l'Occident, & hors l'enceinte de la Ville. Gregoire de Tours qui mourut environ deux cens ans aprés saint Martin, fait mention de ces Monastéres en plusieurs endroits de ses ouvrages, & demeure d'accord qu'ils étoient si anciens, qu'il en ignoroit les commencemens.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 14. Paulin. de v. B. M. l. 5.

Il guérit saint Paulin d'une fluxion sur l'œil trés-dangereuse.

Ce fut aussi à peu prés dans ce tems-là, que le Grand Paulin qui fut depuis Evêque de Nole, aprés avoir inutilement tenté tous les sécrets de la Médecine, fut guéri par l'attouchement de saint Martin, d'une fluxion trés-douloureuse qui lui étoit tombée sur un œil, & d'une taïe qui s'y étoit formée. Cette guérison si subite & si désirée, fut l'occasion d'une autre bien plus importante. Car Paulin aïant de-

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 21. Paulin. ibid. l. 4.

puis lié une étroite amitié avec saint Martin ; & les yeux de son ame aïant été éclairez par les fréquens entretiens qu'il eût avec lui, renonça quelque-tems aprés au Siécle, & se donna tout à Dieu. Sa conversion paroissoit d'autant plus difficile, que tout sembloit devoir le retenir dans le Monde. Il tiroit son origine d'une des plus anciennes & des plus illustres familles des Senateurs de Rome. Son Pere avoit exercé dans les Gaules la charge de Préfect du Prétoire ; & ses Terres étoient d'une si grande étenduë, qu'Ausone ne fait pas difficulté de leur donner le nom de vastes Roïaumes,

S. Paulin de Nole touché des exhortations de saint Martin, se cōsacre au service de Dieu.

Quels avoient été ses emplois dans le Mōde.

Ne raptā sparsamque domum, lacerata que centum.

Per dominos veteris Paulini, regna fleamus.

Auson. Ep. ad Paulin.

Paulin héritier de la plus grande partie des biens de son Pere, fut lui-même honoré de la charge de Préfect de Rome, & de celle de Consul, avant l'année 379. Mais préférant la pauvreté de Jesus-Christ à tous ces grands avantages ; aprés avoir distribué tous ses biens aux pauvres, il se retira dans la Solitude de Nole, auprés du tombeau de saint Felix, [b] pour qui il avoit toûjours eû une singuliére devotion.

Il se retire à Nole.

Vit. S. Paulin. Nol. c. 2. 3. 4.

An de J. C. 375. & suiv. De S. M. 60. & suiv.

Il paroît que saint Martin fit un second voïage à Treves, lorsque Valentinien fut de retour d'Italie. Ce fut avant le commencement de l'année 375. car l'Empereur en sortit alors pour aller se mettre à la

Saint Martin fait un second voïage à Treves.

[b] Ce fut environ l'an 395. que saint Paulin se retira à Nole. Saint Felix étoit un Prêtre de l'Eglise de Nole, qui souffrit beaucoup dans les premiéres persécutions ; cependant il ne fut que Confesseur, & non pas Martir.

tête de l'Armée qu'il avoit fait aſſembler aux environs de Treves, pour marcher contre les Barbares qui étoient au de-là du Rhin. L'expédition fut heureuſe, il les contraignit de venir implorer ſa clémence, & leur accorda la Paix aux conditions qu'il voulut leur impoſer. Mais s'étant laiſſé emporter contre leurs Ambaſſadeurs, à des mouvemens de colére trop violens, les éforts qu'il fit, lui cauſérent un ſi grand vomiſſement de ſang, qu'il en fut ſuffoqué en leur préſence

Mort de Valentinien, Gratien lui ſuccede, & partage l'Empire avec le jeune Valentinien.

Amm. Mart. l. 30. Hieron. Ep. ad Heliod.

Gratien ſon Fils, & de Severa ſa premiére Femme, ſe trouvoit par ſa mort le ſeul héritier de l'Empire d'Occident. Il ne laiſſa dans la ſuite de le partager avec ſon Frere, le jeune Valentinien, que cet Empereur avoit eû de Juſtine, qu'il avoit épouſé en ſecondes nôces. Quoi-que ce jeune Prince ne fût alors âgé que de quatre ans, Cereal ſon Oncle maternel, avoit eû aſſez de crédit dans l'Armée pour le faire déclarer Auguſte, aprés la mort de ſon Pere. Gratien étoit en état de s'y oppoſer, & en droit de le retenir dans la dépendance. Cependant comme il avoit l'ame grande, & qu'il préféroit toûjours le bien public à ſes intérêts particuliers; il préféra encore par un exemple bien rare de modération, l'avantage d'aſſûrer le repos de l'Empire, en le partageant avec ſon Frere, à la gloire d'être ſeul le Maître du Monde.

Socrat. lib. 4. c. 31.

Si-tôt que le Saint fut arrivé à Treves, Dieu voulut faire éclater ſa ſainteté par un nouveau Miracle. Il y avoit en cette Ville, une Fille percluſe

de tous ſes membres depuis trés-long-tems, & réduite à l'exttémité. Ses Parens qui l'aimoient beaucoup étoient inconſolables. Ils regardoient ſa mort comme inévitable & fort prochaine, lorſqu'on leur apprit que le Serviteur de Dieu venoit d'arriver. Le Pere de cette Fille qui étoit fort âgé, & quaſi décrépite, ne le ſçût pas plus-tôt, qu'il courut le chercher pour lui demander ſa guériſon. A'iant appris qu'il étoit allé à l'Egliſe, où il y avoit une aſſemblée d'Evêques, il y fut, fendit la preſſe, & pénétra juſque dans le Sanctuaire. A'iant reconnû ſaint Martin parmi ces Evêques, il ſe jetta à ſes pieds, les arrouſa de ſes larmes. La douleur qui le preſſoit, ne lui permettant pas d'abord de s'exprimer autrement, il demeura quelque-tems dans cette poſture; mais enfin a'iant repris un peu ſes eſprits, il lui dit qu'il avoit une Fille qui ſe mouroit, qu'il le ſupplioit de vouloir bien venir lui donner ſa bénédiction, perſuadé qu'il ne manqueroit pas de lui rendre la vie. Le Saint parût ſurpris de la demande du Vieillard, l'aſſûra qu'il ſe trompoit, qu'il le prenoit pour un autre, & qu'il n'étoit pas digne que Dieu fit un tel Miracle par ſon moïen.

Saint Martin guérit à Treves une Fille paralytique prête à expirer.

Sev. Sulp. de vit. B. M. l. 15. Paulin. ibid. l. 2.

Son refus n'a'iant fait qu'irriter davantage le déſir de ce Pere affligé; il s'adreſſa aux autres Evêques, & les conjura de joindre leurs priéres aux ſiennes, pour l'obliger de lui accorder ce qu'il ne pouvoit en obtenir. Ces Prélats touchez de ſes larmes, firent tant d'inſtances à leur Confrére, qu'il ne pût leur réſiſter. Une foule de Peuple l'accom-

pagna dans la chambre de la Malade, où étant entré, il se mit d'abord à genoux. S'étant ensuite prosterné la face contre terre, il fit sa priére, se leva, s'approcha de cette Fille, demanda de l'huile, la bénit, lui en versa quelques goutes dans la bouche, & fit oindre du reste ses membres dessêchez & à demi morts. La Mourante recouvra à l'heure-même l'usage de la parole, & le Saint lui aïant donné la main, lui commanda de se lever, & la rendit à son Pere dans une parfaite santé.

Il délivre le Serviteur de Tetrade, qui étoit possedé du Démon.

Sev. Sul. ibid. n. 16. Paulin. ibid. l. 2.

Ce Miracle fit tant de bruit dans Treves, que les Païens mêmes, le regadérent depuis avec admiration, & eurent recours à lui dans leurs besoins. Tetrade, qui étoit un homme de qualité & d'une famille de Proconsul, encore attaché à laSuperstion du Paganisme, l'envoïa prier de vouloir bien imposer les mains à un de ses Serviteurs, qui étoit cruellement tourmenté par le Démon. Le Saint répondit qu'on le lui aménât, qu'il priroit volontiers pour sa délivrance. Mais le Démon fut si violent, qu'on ne pût faire sortir le Possedé de sa chambre. Il se jettoit avec furie sur ceux qui vouloient s'en approcher. Son Maître voïant que tous les éforts qu'on faisoit étoient inutiles, prit la résolution d'aller lui-même trouver le Saint. S'étant jetté humblement à ses pieds, il lui embrassa les genoux, & le pria de vouloir bien prendre la peine de venir jusque chez lui pour délivrer son Serviteur. Martin s'en excusa, sur la résolution qu'il avoit prise de n'entrer jamais dans la maison des Infidéles. Mais

Résolutiō du Saint, de ne point entrer dans la maison des Païens.

Dieu

Dieu se servit de sa résistance, pour faire désirer avec plus d'ardeur à Tetrade la délivrance de son Domestique, & pour le délivrer lui-même, d'une profession d'autant plus dangereuse, qu'elle n'étoit pas si sensible. Car il lui promit qu'il se feroit Chrétien, si-tôt qu'il auroit reçû de lui la grace qu'il en espéroit. C'en fut assez pour obliger Martin à se rendre, il suivit ce Seigneur, & aïant mis la main sur la tête du Possedé, il le délivra dans le moment.

Tetrade renonce au culte des Idoles, est fait Cathécuméne, & reçoit le Baptême. Son respect pour le Saint.

Sev. Sul. ibid. paulin. ibid.

Tetrade admira l'empire que le Saint exerçoit sur les Démons, & convaincu de la foiblesse de ses Idoles, il crût en Jesus-Christ. Pria l'Evêque de lui imposer les mains, pour le faire Cathécuméne; & depuis aïant reçû le Baptême, il eût toute sa vie, une vénération singuliére pour lui, & le regarda aprés Dieu, comme l'auteur de son Salut.

La vertu de Martin, quelque austére qu'elle fût pour lui-même, n'avoit rien de sauvage pour les autres; il visitoit ses amis, & leur rendoit tous les devoirs ausquels la charité engage un Evêque. Mais comme il alloit un jour voir un Habitant de Treves, il apperçût en entrant dans sa maison un horrible Démon, il en fut d'abord si surpris, qu'il ne pût s'empêcher en s'arrêtant sur le pas de la porte, de dire à ceux qui étoient auprés de lui ce qu'il voïoit.

Il délivre le Serviteur d'un de ses amis, d'un Démon trés-cruel qui le possedoit.

Sev. Sulp. de v. B. M. n. 17.

Dieu avoit permis à ce Démon d'y venir, en punition de quelque crime qui s'y étoit commis; car le Saint lui aïant commandé au nom de Jesus-Christ, de se retirer, au lieu d'obéïr, il entra dans

le corps d'un des Domeſtiques, (Paulin & Fortunat diſent que c'étoit le Cuiſinier) & le rendit ſi furieux, qu'il déchiroit & mettoit en piéces toutce qui ſe préſentoit devant lui. Un accident ſi ſubit, ne manqua pas de jetter l'alarme dans le quartier. Tout le monde fuïoit, il n'y eût que le Saint qui ozât entreprendre de l'arrêter. Il lui défendit de ſortir de la place où il étoit. Le Poſſedé obéït, faiſant mine cependant, de vouloir ſe jetter ſur lui, comme il avoit fait ſur les autres. Mais Martin intrépide, lui mit les doigts dans la bouche, & lui dit en l'inſultant de les manger, s'il en avoit le pouvoir. Ce malheureux, comme s'il eût ſenti quelque fer ardent qui l'eût brûlé, ouvrit la bouche encore plus grande qu'auparavant, pour éviter de les toucher. Plus le ſaint Evêque redoubloit ſes priéres, plus les ſupplices du Démon redoubloient. Il fut contraint de céder à la force de Dieu qui le preſſoit par ſon Serviteur; & il ſortit enfin du corps du Poſſedé, infectant l'air d'une odeur inſuportable.

Arrepto ſcævire coquo.

Paulin. de vit. B. M. l. 2. Ven. Fort. ibid. lib. 1.

Le S. délivre les Habitās de Treves de la crainte où ils étoient d'être ſacagez par les Barbares.

Le Démon ſouffroit beaucoup ſans doute, de voir que Martin avoit tant d'autorité dans un lieu où il croïoit devoir être le Maître. Pour s'en débaraſſer, il s'aviſa d'une ruſe, dont il n'y avoit que le Pere du menſonge qui fût capable. Seize Démons auſſi méchans que lui, complotérent enſemble de jetter l'alarme dans tous les quartiers de la Ville, en y faiſant courir le bruit, que les Barbares, (c'étoit les Allemands qui habitoient les Païs du Nord) ſortis de leurs Forêts, étoient prêts de la venir ſaccager.

Sev. Sulp ibid. num. 18 Paulin. ibid. l. 2. Ven. Fort. ibid. lib. 1. c. 21.

Les Habitans furent consternez de cette nouvelle. Mais Martin se douta bien que c'étoit un piége de ces Esprits de confusion & de discorde, à qui rien ne fait plus de peine, que la paix dont les gens de bien joüissent dans le Monde.

Pour s'éclaircir de la vérité, il se fit amener dans l'Eglise, un Possedé qui étoit dans la Ville, & lui aïant commandé de déclarer, si la nouvelle qui s'y étoit répanduë étoit véritable; le Démon fut obligé d'avoüer par la bouche de cet Homme, qu'il n'y avoit rien de plus faux. Que les Ennemis ne songeoient à rien moins qu'à faire une irruption dans le Païs, & que le bruit qui en avoit couru, n'avoit été répandu que par seize autres Démons, dont le dessein avoit été d'intimider Martin, & de le chasser de la Ville. Cette réponse fut renduë au milieu de l'Eglise, & en présence de tout le Peuple, qui la reçût avec une joïe incroïable, & qui admira la sagesse avec laquelle le Saint avoit rétabli la tranquilité publique, que les artifices du Démon avoient troublé.

An de J. C. 376. *De S. Martin 61.*

Ce fut en revenant de Treves, que saint Martin s'arrêta en Bourgogne, & y fit tout ce que Severe Sulpice rapporte au 13e. & 14e. Chapitre de sa Vie, & au 7e. de son 3e. Dialogue. Comme il vit avec douleur les Bourguignons encore attachez au Culte des Idoles, il leur annonça, avec son zéle ordinaire, le Roïaume de Dieu, & démolit quelques-uns de leurs Temples, ainsi qu'il avoit fait en

En revenant de Treves il s'arrête en Bourgogne, y convertit un grand nombre d'Idolâtres, & y détruit plusieurs Temples.

Il court risque deux fois d'y être tué par les Païens. Dieu le préserve miraculeusement de ce danger.

Touraine: mais il y trouva la même résistance. Les Païsans vinrent plusieurs fois armez à sa rencontre, & dans une occasion l'un d'eux, plus hardi que les autres, s'étant jetté sur lui le sabre à la main, le saint Evêque courut risque d'y perdre la vie. En éfet, aïant quitté son manteau sans s'émouvoir, il présentoit le col à ce Barbare, qui se mettoit déja en devoir de le lui couper, lorsqu'en élevant la main, il tomba lui-même à la renverse. Ce malheureux tout épouvanté, ne se releva que pour venir se jetter aux pieds du Saint, qui lui accorda à l'heure-même le pardon qu'il lui demandoit.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 13. & 14. Paulin. ibid. l. 2.

Un autre Païsan aussi brutal que celui-ci, le voïant travailler avec ses Disciples à détruire les Idoles, se rua tout d'un coup sur lui avec un couteau dont il l'alloit frapper, s'il ne lui eût été arraché par une main invisible. Ces évenemens si extraordinaires, la patience du Serviteur de Dieu, sa douceur, ses Miracles, firent cependant tant d'impression sur l'esprit des Bourguignons, & adoucirent tellement leur humeur féroce, qu'on les vit en trés-grand nombre embrasser la Foi de Jesus-Christ. Ils devinrent si zélez dans la suite, qu'ils travaillérent eux-mêmes à renverser les Idoles qu'ils avoient auparavant adorez.

Par ses priéres, il préserve de la grêle un Bourg qui en étoit désolé tous les ans.

Le Saint étant arrivé auprés de Sens, les Habitans d'un Village, qui tous les ans étoit désolé par la grêle, députérent vers lui, pour le supplier de demander à Dieu de les délivrer de ce Fleau. Auspi-

ce qui avoit été Préfect [a] du Prétoire, dont les Terres étoient encore plus maltraitées que celles des autres, porta la parole, & l'engagea à s'y transporter avec lui. Il y fit sa priére, & elle fut si efficace, que pendant les vingt années que saint Martin vécut encore, la grêle n'y fit aucun dommage; mais afin qu'on sçût qu'on n'en étoit redevable qu'à lui seul, l'année même qu'il mourut, elle recommença à désoler le Païs comme auparavant.

Elle recommence l'année aprés sa mort. *Sev. Sul. Dial. 3. n. 7. Paulin. de v. B. M. l. 5.*

Severe Sulpice remarque que le Saint, en revenant de Treves, trouva dans son chemin une Vache furieuse, qui avoit déja blessé beaucoup de personnes, sans qu'on eût pû l'arrêter. Comme elle alloit droit à lui, on cria de loin de prendre garde; mais aïant connû que c'étoit le Démon qui l'agitoit, il l'attendit de pied ferme, lui commanda de s'arrêter, & au Démon de se retirer. La Vache vint un moment aprés tomber à ses pieds, comme pour le remercier de sa délivrance, & il la renvoïa à son troupeau, aussi douce qu'un agneau.

Il arrête d'une seule parole une vache furieuse, qui avoit déja blessé beaucoup de personnes, & la guérit. *Sev. Sul. Dial. 2. n. 9. Paulin. de v. B. M. l. 4.*

An de J. C. 377. & suiv. De S. Martin 62. & suiv.

Si le Saint trouvoit dans sa Priére & dans sa Foi des remédes infaillibles à toutes les maladies, dont ceux qui avoient recours à lui, étoient affligez, il n'en cherchoit point ailleurs pour se délivrer des

[a] Il n'y avoit que quatre Préfects du Prétoire, un pour l'Orient, un autre pour l'Illirie, le troisiéme pour l'Italie, & le quatriéme pour toutes les Gaules. Ils avoient la premiére & la principale autorité dans leurs Détroits aprés l'Empereur, & leur Charge avoit beaucoup de rapport à celle de nos Vicerois. *Notit. Rom. Imp. Cassiod. Ep. lib. 6.*

Le S. griévement blessé par une chûte, est miraculeusement guéri de ses blessûres.

Sev. Sul. de vit. B. M. n. 22. Paulin. ibid. l. 2.

siennes propres. Peu de tems aprés son retour de Treves, il tomba un jour du haut de l'escalier qui conduisoit à sa chambre. Sa chûte fut si rude, qu'il se trouva dangereusement blessé. On le transporta dans sa cellule, où ses plaïes aïant été visitées, on commençoit de desespérer de sa guérison. Mais la nuit suivante, pendant qu'il étoit en priére, Dieu lui envoïa un Ange, qui répandit sur ses blessûres un baume précieux, dont la vertu fut si efficace & si prompte, qu'il se trouva le lendemain parfaitement guéri. Une guérison si subite, consola & réjoüit beaucoup ses Disciples, que l'accident du jour précedent avoit consternez. L'on a crû que cette chûte étoit un éfet de la malice du Démon, qui ne cessoit jamais de le persécuter; aussi-bien que l'accident qui arriva quelque-tems aprés à un Chartier de son Monastére.

Le diable paroît dans la chambre du S. & lui apprend en l'insultant, qu'il venoit de tuer un des siens.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 14. Paulin. ibid. l. 2. Ven. Fort. ibid. lib. 3.

Le Celerier l'avoit envoïé avec un attelage de Bœufs pour y transporter du bois de la Forêt voisine. A son retour, l'un de ses Bœufs lui donna un coup de corne si violent, qu'il le perça, & le jetta par terre à demi mort. Incontinent aprés, saint Martin entendit un grand bruit, & vit entrer dans sa chambre le Diable, triomphant & déguisé soûs la figure d'un homme de Guerre, tenant en sa main, encore teinte du sang qu'il venoit de répandre, une corne de Bœuf ensanglantée, qui lui dit en l'insultant, Martin, où étois-tu? qu'est devenuë ta force? je viens de tuer présentement un des tiens.

Ce bon Pasteur voïant le Diable si content de

lui-même, commença de craindre pour ses Brebis. Il appella ses Disciples qui étoient le plus prés de sa cellule, & leur aïant découvert ce qu'il venoit d'apprendre, leur donna ordre d'aller voir incessamment dans toutes celles de dedans & du dehors du Monastére, si tous les Freres y étoient, & s'il ne leur étoit point arrivé d'accident. On lui rapporta qu'aucun ne s'étoit trouvé blessé; mais qu'on se souvenoit d'avoir envoïé le matin un Chartier des environs, avec ses Bœufs, querir du bois dans la Forêt, & que ce pouroit bien être lui, dont le Diable auroit voulu parler. Le Saint envoïa le chercher. On le trouva prêt à expirer. On sçût de lui de quelle maniére il avoit été blessé, & il mourut quelques momens aprés, sans qu'on eût le tems d'avertir saint Martin de l'état où il étoit.

Les Disciples du Saint ne voïent pas le Diable, mais ils l'entendent quand il lui parle.

Sev. Sul. ibid.

Quoi-que les Disciples du saint ne vissent point le Démon lorsqu'il lui parloit, ils ne laissoient pas de l'entendre, & Severe Sulpice nous assûre qu'il l'a souvent oüi proférer mille injures contre son saint Maître. Plusieurs autres de ses Disciples l'entendirent un jour lui reprocher fort aigrement, d'avoir reçû dans son Monastére, des personnes, qui depuis leur Baptême, étoient tombées dans de grands désordres, dont il lui faisoit un long dénombrement.

Grands sentimens du Saint sur la miséricorde de Dieu, contraires à ceux que le Démon vouloit lui inspirer.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 24.

Souvent le Saint pour lui marquer son mépris, ne faisoit pas semblant de l'entendre; mais ne pouvant cette fois-là souffrir son insolence, il lui répondit, *que Dieu accordoit volontiers le pardon des*

plus grands crimes, à ceux qui s'éforçoient de les ex-
» *pier par une sérieuse Pénitence.* Non, non, lui re-
» pliqua le Diable, ceux qui ont une fois péché,
» depuis leur Baptême, ne doivent plus espérer de
» pardon ; ils s'en sont rendus indignes. C'est en
» vain qu'ils s'imaginent pouvoir fléchir par leurs
» larmes, la miséricorde de Dieu.

Si tu ipse, ô miserabilis, ab hominũ infestatione desisteres, & te factorum tuorum vel hoc tempore, cũ dies judicii in proximo est, pœniteret, ego tibi vere confisus in domino, Christi misericordiam pollicerer.
Sev. Sul. ibid. Paulin. ibid. l. 4. Ven. Fort. ibid. l. 3.

Martin ne pût entendre, sans entrer dans une sainte indignation, la repartie du Démon. Son zéle s'alluma de telle sorte, que ne pouvant plus supporter sa présence, il le chassa, en lui disant ; *va misérable, sçache que la miséricorde de Jesus-Christ pour les Pécheurs est si grande, que tu y aurois part ; oüi, j'oserois te le promettre, si dans ce moment même, où le Jugement universel est si proche, tu pouvois cesser de persécuter les Hommes, & te repentir de ton péché.* Le Démon étonné de la confiance que le Saint avoit en la miséricorde de Dieu, ne pût tenir davantage, il prit la fuite & disparût.

Hom. not. in Sev. Sul.

Comme la promesse du Saint n'est pas absoluë, mais conditionnée, & suppose une chose qui ne doit pas arriver ; c'est à sçavoir la pénitence du Démon. On n'a pas dû l'accuser, non plus que Severe Sulpice, d'avoir favorisé l'erreur d'Origene, qui a prétendu que les Démons devoient, un jour, être sauvez. C'est un pieux emportement d'un Saint, pénétré de la bonté infinie de Dieu, qui étant riche en miséricorde, l'étend dans la succession de tous les âges, & ne veut pas que personne périsse, mais que tous reviennent à lui, & soient sauvez par la Pénitence : & non

non pas un ſentiment déciſif ſur le ſort futur des Démons,

Saint Martin étoit trop éclairé, & connoiſſoit trop bien la qualité & la nature de ces Eſprits rebelles & endurcis, pour croire qu'ils fuſſent capables de changement, d'aimer ce qu'ils haïſſent, & d'haïr ce qu'ils aiment. Les Hiſtoriens de ſa Vie remarquent, qu'il étoit ſi fort élevé au deſſus des voïes ordinaires, qu'il pénétroit par la partie la plus ſupérieure de ſon ame, comme ſi elle eût été déja dégagée des liens de la chair, dans la ſubſtance même des bons & des mauvais Eſprits; & les connoiſſoit parfaitement, ſi-tôt qu'ils ſe préſentoient à lui, dans leur propre ſubſtance, ou ſoûs des formes empruntées.

Il connoît les Eſprits dãs leur propre ſubſtance.

Sev. Sul. ibid. num. 24.

Nec mirum eſt tantum mentem vidiſſe ſagacem. Linquentem cũctas ſublimi pectore curas, Et ſenſu æthereo penitus ſuper aſtra volantem. Sic nil corporeũ corpus, vel membra caducum. Senſerat, atque animo jã libertate fruendi. Nequaquam edomita nocuerũt pondera carnis.

Paulin. ibid. l. 4.

Le Démon qui paroiſſoit avoir plus de liberté de ſe montrer dans ce tems-là, que dans celui-ci, prenoit ſouvent plaiſir, pour ſéduire les Hommes, de ſe faire voir ſoûs la figure des Saints, & de Jeſus-Chriſt même, & tâchoit de s'attirer ainſi, un culte qui n'eſt dû qu'à Dieu. D'autres fois il tentoit ceux ſur qui il avoit le plus de pouvoir, d'une ambition démeſurée, & leur inſpiroit le déſir de ſe faire paſſer pour le Meſſie, ou pour quelqu'un des anciens Prophétes.

Diverſes illuſions du Démon.

Sev. Sulp. ibid. num. 25.

Il y eût en Eſpagne, un jeune Homme, qui s'étant accrédité par de faux Miracles, fit croire au Peuple qu'il étoit Elie. voïant que cette erreur avoit été reçûë aſſez aiſément, il eût l'inſolence de ſe faire paſſer dans la ſuite pour Jeſus-Chriſt même.

Non ſeulement les plus ſimples des Laïcs le crû-rent, mais pluſieurs du Clergé s'y laiſſérent ſur-prendre, juſque-là qu'un Evêque nommé Rufus, fut aſſez fol pour l'adorer : ce qui le fit dépoſer, & chaſſer honteuſement de ſon Egliſe. Un autre Fa-natique voulut auſſi ſe faire paſſer dans l'Orient, pour ſaint Jean-Baptiſte, & ſe fit ſuivre en cette qualité dans le Déſert, par une nombreuſe Po-pulace.

Il apparoît au S. ſoûs la figure de J. C.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 25. Paulin. ibid. l. 4.

Saint Martin fut lui-même expoſé à cette tenta-tion. Un jour pendant qu'il étoit ſeul en priére dans ſa chambre, il vit paroître un Homme richement vétu. Il avoit une robbe de pourpre, ſemblable à celle que les Empereurs portoient alors. Sa tête étoit couverte d'une couronne d'or, enrichie de pierreries. Son viſage riant plein de gloire & de majeſté. Il fut d'abord ſurpris à la vûë d'un ſi beau ſpectacle, mais ſe doutant bien que c'étoit le Démon adroitement déguiſé, il garda un profond ſilence, & redoubla ſa priére.

Le Diable en fut irrité, & lui dit bruſquement, » reconnois, Martin, celui que tu vois ; je ſuis » Jeſus-Chriſt, qui ay bien voulu t'honorer de ma » préſence, avant que de deſcendre du Ciel en » Terre, pour y venir juger le Monde. Le Saint ne lui répondit rien encore ; mais le Démon ne » perdant point de tems, lui dit, ſe peut-il faire » que tu ne me connoiſſe pas ? quelle difficulté fais- » tu de me croire ? Le Saint qui n'avoit point inter-rompû ſa priére pendant tout ce diſcours, aïant

Le S. le reconnoît & le met en fuite.

connû certainement par une lumiére d'enhaut, que c'étoit le Démon, lui fit cette belle réponse qui le mit en fuite. *Jesus-Christ ne nous a point dit, qu'il dût descendre du Ciel en Terre, couvert de pourpre, ni brillant d'or & de pierreries; pour moi, si je ne le vois soûs la figure dans laquelle il a souffert, si je ne remarque les Stigmates & les vestiges des clous qui l'ont attaché à la Croix, je ne croiray point que ce soit lui.* Le Démon disparut à l'instant, & laissa dans la chambre une odeur si puante, qu'il ne fut pas malaisé de reconnoître celui qui venoit d'en sortir.

Non se Iesus Dominus purpuratum & diademate renitentem venturum esse prædixit. Ego Christum, nisi in eo habitu, formaq; qua passus est, nisi crucis stigmata preferentem, venisse non credam.

Sev. Sul. ibid. n. 25. Paulin. ibid. l. 4. Ven. Fort. ibid. l. 3.

Je n'aurois pas osé rapporter des événemens si surprenans, qui auront peine à trouver créance dans un siécle, où on fait profession de la refuser à tout ce qui paroît extraordinaire, si je n'avois pas d'aussi bons garents, que Severe Sulpice, qui assûre avoir entendu de la bouche de saint Martin même, ce que je viens de rapporter, & tous les anciens Auteurs de la vie de ce grand Saint, qui n'ont pas fait difficulté de transmettre ces faits à la postérité; parce qu'ils en voïoient la vérité confirmée, par d'autres aussi surprenants, dont ils avoient été témoins. En voici un autre qui ne l'est pas moins, qui fait voir combien le Saint étoit redoutable aux Démons, & le pouvoir qu'ont ces Esprits de ténébres, sur une ame que l'hipocrisie & l'amour désordonné de l'estime des Hommes, ont une fois sçû corrompre.

Un jeune homme de grande qualité, nommé Claire, aïant été reçû dans le Monastére de saint

Hipocrisie d'un Disciple du S. nommé Anatole ; le Diable le trõpe, sa ruse est découverte.

Sev. Sul. de v. B. M. num. 25. Paulin. ibid. l. 4. Ven. Fort. ibid. lib. 3.

Martin, embrassa d'abord avec tant d'ardeur, la vie austére & pénitente qui s'y observoit, qu'il devint en peu de tems, l'exemple de la Communauté, & qu'il fut jugé digne par son Evêque, d'être élevé au Sacerdoce. Comme il n'avoit pas moins de capacité, de prudence, & de zéle pour la conduite des ames, que de vertu & de régularité ; le Saint le chargea de celle des jeunes gens qui venoient se retirer dans son Monastére, & lui donna une maison séparée de la sienne, qui cependant n'en étoit pas beaucoup éloignée.

Parmi ces jeunes gens, il y en eût un, nommé Anatole, qu'on auroit pris en le voïant, pour l'humilité, & l'innocence même. Il avoit demeuré quelque-tems dans la Communauté de saint Claire, avant qu'on lui eût permis de se retirer dans une Cellule particuliére ; mais il s'étoit toûjours si bien déguisé, qu'on n'avoit jamais pû le reconnoître pour ce qu'il étoit. Si-tôt qu'il fut seul, il tâcha de se faire une réputation, par le bruit qu'il répanditde ses communications familiéres avec les Anges. Son extravagance le porta dans la suite à vouloir se faire passer pour un grand Prophéte. Quelques-uns de ses Freres furent assez simples, pour s'y laisser surprendre ; mais comme le Prêtre Claire, qui le soupçonnoit d'hipocrisie, & qui traitoit d'illusion toutes ces prétenduës révélations, emploïoit tous ses soins pour les désabuser : Anatole eût l'insolence de le menacer de la colére de Dieu, & de l'assûrer qu'il ne manqueroit pas de lui en faire sentir bien-

tôt les éfets. *Vous ne voulez pas croire*, lui dit-il, *aux paroles d'un Saint ; vous y croirez demain, quand vous me verrez vétu d'une robbe blanche, que Nôtre-Seigneur me doit donner cette nuit.*

Le Diable aïant connû dans ce Frere, l'orgüeil qui le dominoit, & le penchant qui le portoit à se faire honorer comme un Saint, sans se mettre en peine de le devenir, ne manqua pas de seconder le dessein qu'il avoit de se faire valoir. Sur le minuit on entendit un grand bruit, mêlé de plusieurs voix confuses. Les Freres en furent éveillez, & l'on vit une lumiére éclatante sortir de la chambre d'Anatole. Peu de tems aprés cet hipocrite, fut trouver un de ses Freres nommé Sabas, & lui montra la robbe dont il étoit vétu. Sabas tout surpris, appella ses Freres. Le saint Prêtre Claire y courut, & aïant fait apporter de la lumiére, on examina ce nouvel habit. Il parût être fait d'une étoffe trés-fine, d'une blancheur extraordinaire, & tissuë d'écarlate & de pourpre. Claire ne pouvant découvrir la ruse du Démon, eût recours à la priére, & convia ses Freres d'y passer le reste de la nuit avec lui. Ils chantérent des Hymnes & des Pseaumes jusqu'au jour ; mais l'illusion n'étant pas encore reconnuë, persuadez que l'Esprit de mensonge ne pouvoit pas en imposer à leur Evêque, ils résolurent tous ensemble de mener Anatole à sa cellule. Claire le prit par la main pour l'y conduire. Le malheureux refusa de le suivre, & fit tout ce qu'il pût pour s'échaper, disant qu'il lui avoit été défendu de se pré-

ſenter devant le Saint, ni de lui parler. Ce refus obligea les Freres d'uſer de violence à ſon égard; mais comme on le menoit, la robbe que le Démon lui avoit donné, diſparut tout d'un coup.

Quoi-que la Solitude eût de puiſſans attraits pour Martin, ils ne l'étoient pas cependant aſſez, pour lui faire oublier ce qu'il devoit au Peuple dont Dieu l'avoit chargé. Aprés avoir fortifié ſes Diſciples par ſon exemple & par ſes exhortations; aprés s'être lui-même engraiſſé, pour ainſi dire, du jeûne, & nourri de la priére dans la Retraite; il ſortoit de ſon Monaſtére, & alloit répandre dans tout ſon Diocéſe, la roſée du Ciel, qu'il avoit eû ſoin de ramaſſer dans le Déſert. Il en faiſoit trés-ſouvent la viſite, & comme il la faiſoit avec toute l'application dont il étoit capable, elle étoit toûjours ſuivie de grandes bénédictions. Les fruits abondans que produiſoit la Terre qu'il cultivoit ſi ſouvent, & qu'il arroſoit de ſes ſueurs, & de ſes larmes, aïant fait naître dans le cœur de ſes Confreres une noble émulation, ils entreprirent avec plaiſir les mêmes travaux. Ce fut apparemment ce qui donna lieu dans la ſuite, à tant de Concils, aſſemblez dans différentes Provinces, & particuliérement dans celle de Tours, de recommander aux Evêques, la viſite de leurs Diocéſes, comme la plus importante & la plus eſſentielle de leurs obligations.

Le S. fait ſouvent la viſite de ſon Diocéſe, & partage ſa vie entre la Priére & la Predication.

Sev. Sulp. Ep. ad Euſeb. præsb. contra æmul. B. M.

Les pluïes, les neiges, ni les glaces n'étoient pas capables de ralentir l'ardeur de la charité de ſaint Martin. Elle étoit en tout tems également agiſſante.

Mais un jour qu'il continuoit la viſite de ſon Diocéſe, au milieu de l'Hiver, il arriva le ſoir trés-fatigué à une de ſes Paroiſſes. [d] Les Clercs de cette Egliſe, lui préparérent ſon lit dans la Sacriſtie, où il y avoit ordinairement pluſieurs Cellules. Ce lit conſiſtoit dans un grand amas de paille dont on avoit couvert le planché, qui étoit uſé, & fort raboteux. La rigueur de la ſaiſon dans laquelle on étoit, obligea ces Ecléſiaſtiques zélez pour la conſervation de leur Evêque, d'y allumer un grand feu. Aprés s'être retiré ſeul dans ſa Cellule, il en ferma la porte au veroüil, & ſe coucha ſur la paille qu'on lui avoit préparée. Comme il trouva ſon lit un peu trop mol, il l'écarta des deux côtez, & s'endormit ſur ſon cilice. Mais la nuit, en ſe remuant, il en pouſſa par hazard, une partie dans la cheminée. Le feu s'y prit, & gagna en peu de tems les meubles qui étoient dans la chambre.

Continuant la viſite de ſon Diocéſe, il couche dans la Sacriſtie d'une Paroiſſe, où le feu prend pendant qu'il dort.

Sev. Sulp. ibid.

Cherchant à s'enfuïr, il en eſt brûlé.

L'Evêque ſe réveilla au bruit du feu. La flâme l'environnoit déja de tous côtez. Il courut promptement à la porte; mais il l'avoit ſi bien fermée avant que de ſe coucher, qu'il ne pût l'ouvrir aſſez-tôt pour s'échaper de ce danger. Car pendant qu'il faiſoit ſes éforts pour l'ouvrir, le feu le gagna de ſi prés, que ſon habit, qu'il ne quittoit jamais en dormant, en fut brûlé. Il a avoüé lui-même à ſes Diſciples, que

Sev. Sul. ibid.

[d] Severe Sulpice ſe ſert du mot de Diocéſe, pour exprimer une Paroiſſe éloignée de l'Egliſe Cathédralle, *cum ad Diœceſim quamdam veniſſet*; c'eſt ainſi que les Anciens nommoient ces Egliſes ſéparées, appellant Egliſe ſimplement, Paroiſſe & Province, ce que nous nommons à préſent Diocéſe & Evêché.

la peur l'avoit si fort saisi, dans cette occasion, qu'il ne sçavoit quasi plus ce qu'il faisoit, & qu'il croïoit que le Démon, qui ne cessoit jamais de le persécuter, n'avoit pas peu contribué à la surprise où il se trouva. Cependant il n'eût pas plus-tôt ressenti les ardeurs du feu, qu'il commença de reprendre ses sens, & ce fut alors qu'il reconnût, que ce n'étoit plus dans la fuite, mais dans le Seigneur, qu'il devoit mettre sa confiance. S'étant donc armé du bouclier de la Foi & de la Priére, il demeura ferme au milieu de l'embrasement. A peine eût-il repris ses armes ordinaires, que le feu qui avoit cessé de respecter sa sainteté, reconnût comme il avoit fait, en mille occasions, l'empire qu'il avoit sur lui. Les flâmes ne firent plus que voltiger, comme de doux zéphirs autour de sa personne.

Aïant eû recours à la priére, il demeure au milieu de l'incendie sans en ressentir la moindre incômodité.

Gravissimum circa se sentit incendium, adeo ut vestem, qua indutus erat, ignis assumpserat. Sev. Sulp. Ep. ad Euseb.

Le bruit de l'incendie se fit bien-tôt entendre jusque dehors, & éveilla les Clercs & les Moines qui dormoient dans d'autres Cellules, aux environs de l'Eglise. Ils y accoururent, & aïant trouvé la porte du saint Evêque fermée; ils ne doutérent point qu'il n'y eût péri. Mais ils furent bien surpris, aprés l'avoir brisée, de le trouver au milieu des flâmes, priant & loüant Dieu; semblable à ces trois Enfans qui furent autrefois jettez dans la fournaise.

Cependant le danger auquel le Saint avoit été exposé, se répandit dans le monde, & comme il est ordinaire à la vertu la plus sublime d'avoir des envieux, la sienne aïant excité la jalousie de quelques

ques personnes, cette occasion leur parût trés-favorable pour la décrier. Des Pêtres, des Evêques, & ce qui est plus surprenant, quelques-uns même de ses Disciples, furent des premiers à se déclarer contre lui. Comment, disoient-ils, celui qui a ressuscité des morts, arrêté par sa seule présence des incendies, n'a-t-il pas éteint le feu qui l'environnoit; pourquoi ne s'en est-il pas garenti lui-même, comme il a fait les autres. C'est ainsi que les libertins se mocquoient du Saint, au lieu de regarder, comme une confirmation de tous les Miracles qu'il avoit fait auparavant, celui d'avoir pû résister à l'ardeur du feu, & d'être demeuré trés-long-tems au mileu des flammes sans y brûler.

Les médisans prennent de là occasion de décrier la vertu du Saint.

Mais Dieu qui l'avoit rendu semblable aux Apôtres, dit Severe Sulpice, par ses œuvres & par sa vie toût miraculeuse, par les conversions sans nombre, qui avoient suivi ses prédications; voulut qu'il leur ressemblât encore, dans les persécutions où ils furent exposez pendant leur vie. Car ce fut ainsi, continuë-t'il, que les Habitans de l'Isle de Malte, encore Infidéles, insultérent l'Apôtre saint Paul, quand ils le virent mordu d'une vipere au sortir du naufrage; ce fut ainsi qu'on insulta Jesus-Christ même, pendant qu'il étoit attaché à la Croix, il a sauvé les autres, lui dit-on, & il ne peut pas se sauver lui-même.

Severe Sulpice la défend contre leurs calomnies.

O beatum, & per omnia similem Apostolis etiam in his conviciis, virum. Sev. Sul. Ep. ad Euseb.

Ce fut pour confondre, & pour arrêter les langues médisantes, qui sont de tous les siécles & de tous les tems, que Severe Sulpice, qui avoit obmis

cette avanture, dans l'abregé qu'il avoit fait de la Vie de saint Martin, crût être obligé de la rapporter fort au long, dans cette belle lettre qu'il écrivit depuis au Prêtre Eusebe ; & qui s'est conservée jusqu'à nous, d'où ce que je viens de rapporter a été fidélement extrait. Car le Saint satisfait du témoignage de sa conscience, se soucioit peu de ce que le monde pouvoit dire de lui. Comme il ne cherchoit qu'à plaire à Dieu, c'étoit à lui seul, qu'il abandonnoit le soin de sa réputation. Les injures ne le touchoient pas plus que les loüanges. Les unes ni les autres, ne firent jamais la moindre impression sur son esprit, ni sur son cœur. Sans se laisser abattre par la tristesse, ni dissiper par la joïe; il gardoit un juste milieu, qui lui attiroit le respect, & l'amour de tous ceux qui avoient le bonheur de l'approcher. Toûjours égal à lui-même, il sembloit n'être plus sujet à aucune foiblesse de l'Homme, & déja participer à l'impassibilité des Bien heureux. Nous en avons un grand exemple en la personne de Brice ou de Brixion, qui dés sa plus tendre jeunesse, s'étoit mis soûs la conduite du Saint.

Extréme patience du S. dãs les calomnies & dãs les injures. Son égalité d'esprit.

Sev. Sup. de vit. B. Ml. n. 26.

Nec læsus felle, intumuit, nec judicis unquam Iure in subjectos vindicta exarsit amore . . . Angelicus fulsit venerãdo in corpore vultus.

Paulin. de vit. B. M. l. 4.

Quoi-que ce Brice fût né sans aucun avantage de la fortune, néantmoins depuis qu'il fut élevé à la Cléricature, il eût assez d'industrie pour se faire un fond, dont il acheta des Chevaux & des Esclaves. On l'accusa même de se faire servir par des Filles, dont la jeunesse & la beauté, rendirent sa réputation suspecte. Martin informé de ses déréglemens, l'en reprit avec un zéle digne de lui.

Un Disciple du S. nommé Brice, est accusé de quelques déréglemens.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 20.

Greg. Tur. Hist. l. 2. c. 1.

Brice en fut outré. Il dissimula cependant sa colére jusqu'au lendemain ; mais n'en étant plus le maître, il vint trouver le Saint avec tant d'emportement, qu'aprés avoir vomi contre lui une infinité d'injures, il fut prés de le charger de coups.

Il vous fait beau voir, lui dit-il, trouver à redire à la conduite d'un homme, qui comme moi, « a passé toute sa vie dans les exercices de la Pénitence, & au service des Autels ? Vous qui avez « emploïé la meilleure partie de la vôtre, à mener « une vie licentieuse dans la profession des Armes, « & qui cherchez aujourd'hui à vous rendre recommandable par vos imaginations, & par vos visions « chimériques. Cet emportement si injuste, ne fut « pas capable d'exciter le moindre trouble dans le cœur de Martin, ni de faire paroître la moindre émotion sur son visage. Bien loin de s'en offenser, il ne répondit à ses injures qu'avec une douceur qui auroit dû appaiser la fureur de cet ingrat. Mais voïant qu'il ne gagnoit rien par ses paroles, il se mit à genoux pour obtenir de Dieu sa conversion. Sa priére fut aussi-tôt exaucée ; & Brice aïant reconnû la faute qu'il avoit commise contre son Evêque, revint à l'heure-même le trouver, & se jetta à ses pieds pour lui en demander pardon. Martin le lui accorda volontiers ; & comme ses Disciples s'étonnoient de ce qu'il étoit si facile à pardonner une faute de cette nature : il leur répondit qu'il « ne devoit pas se fâcher des injures, qui n'avoient « fait tort qu'à celui qui les lui avoit dit.

Le S. l'en aïant repris, Brice l'outrage de paroles.

Le Saint prie pour sa conversion.

Sa douceur extréme pour son Clergé.

Sev. Sul. ibid. n. 26. Paulin. ibid. l. 4.

Il ne craignoit rien tant que le zéle de la discipline ne servit de voile à quelque vengeance sécrette ; car étant souvent pressé de déposer Brice, pour plusieurs crimes dont on l'accusoit, il avoit coûtume de dire, *Si Jesus-Christ a souffert Judas auprés de sa personne, pourquoi ne souffriray-je pas Brice auprés de moi?* Sa douceur & sa patience alloient si loin, que pour n'être pas obligé d'y donner la moindre atteinte ; il n'appréhendoit pas de risquer souvent quelque chose de son autorité.

Si Christus judam passus est, cur ego non patiar Brixcionem? Sev. Sul. Dial. 3. n. 20.

Les Historiens de sa Vie remarquent, qu'il souffroit même les injures ; que les derniers de ses Clercs eurent l'insolence de lui dire, sans vouloir permettre, qu'on les en punit. Bien loin de tomber dans ces excés, qu'on reproche quelque-fois à ceux que Dieu a établi sur la tête des autres, pour l'édification de l'Eglise ; & non pas pour sa destruction ; jamais pour ces sortes de fautes, il ne voulut les déplacer, ni leur ôter les emplois qu'il leur avoit donné. On ne pouvoit pas même remarquer le moindre refroidissement de sa charité à leur égard ; il les traitoit toûjours avec la même bonté ; & ce n'étoit qu'en sécret qu'il gémissoit de leurs égaremens dans la présence de Dieu, pour lui demander leur conversion ; & leur en obtenir le pardon.

Autre exemple de la grande modératiō du Saint.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 26. Paulin. ibid.

Voici une autre occasion, où sa modération ne parût pas moins, que dans celles que lui fournirent l'ingratitude, & la mauvaise humeur de quelques-uns de ses Disciples. Continuant la visite de son Diocése, il passa par un endroit, où il y avoit une Fille

Sa considération pour les Vierges consacrées à Dieu.

Sev. Sul. Dial. 2. n. 13. Paulin. de vit. B. M l. 5.

qui depuis plusieurs années, vivoit dans une grande retraite. Sa réputation fit naître au Saint l'envie de la voir. Il envoïa un de ses Disciples pour l'en avertir; mais une Femme vint à sa rencontre, lui dire que la Solitaire aïant fait résolution de ne recevoir jamais d'Homme chez elle, il l'obligeroit de ni point venir. Martin ne s'offensa point de cette réponse, & plus édifié de la régularité de la Solitaire, que touché de son refus, il s'en retourna sur ses pas.

Grand exemple de retraite dãs une de ces Vierges, & d'humilité & de modératiõ dans saint Martin.

Sev. Sulp ibid. Paulin. ibid.

Severe Sulpice dit, qu'un autre Evêque auroit crû qu'on auroit donné quelque atteinte à ses droits, par un semblable refus; mais Martin qui connoissoit l'excellence de la Solitude, aima mieux souffrir le mépris apparent qu'on faisoit de son autorité, que de faire violence à l'amour que cette sainte Fille avoit pour la Retraite.

Comme elle n'en avoit pas usé de la sorte avec son Evêque, par humeur ou par caprice, mais par des vûës supérieures à celles qui nous font agir ordinairement, la nuit aïant obligé le Saint de rester dans un Bourg voisin : elle lui envoïa des présens, qu'il voulut bien accepter, quoi-qu'il eût toûjours refusé jusqu'alors, d'en recevoir de la main même des Empereurs. Ses Disciples en paroissant scandalisez, il leur dit, qu'un Evêque ne devoit point « rejetter des présens, qui portoient avec eux leur « bénédiction, venant de la part d'une Vierge con- « sacrée au Seigneur, qui étoit élevée au dessus de « beaucoup de Prêtres par sa vertu.

Il préfére les présens d'une Vierge consacrée à Dieu, à ceux des Empereurs.

Sev. Sulp. ibid.

Deux sortes de Vierges cõsacrées à Dieu.

On reconnoissoit alors deux sortes de Religieuses, ou de Vierges consacrées à Dieu. Les unes vivoient en commun dans un Monastére; soûs l'obéïssance de l'Evêque & d'une Supérieure, qui dans la suite prit le nom de Mere, & d'Abbesse. Les autres demeuroient en particulier dans la maison de leurs Parens, où elles servoient Dieu, à peu prés de même que les autres faisoient dans le Monastére; dans la retraite, dans les jeûnes, dans les veilles, dans la priére & dans le travail des mains. Celles qui étoient de qualité pouvoient avoir auprés d'elles d'autres Filles de leur même profession, pour les servir & pour les accompagner, lorsqu'elles paroissoient en public.

Ambr. l. 2. & 3. de Virgin. ad sor. Greg. Naz. Ep. ad Hel. Hier. Ep. 22. ad Eustoch. & alib.

Leur maniére de vivre.

Hieron. Ep. 8. ad Demet.

Les cérémonies qui s'observoient dans leur consécration.

On ne voit pas qu'on les ait obligées dans ces premiers tems, de renoncer à leurs Biens par le Vœu de pauvreté, comme elles renonçoient au Mariage, par celui de chasteté; car elles en faisoient vœu aux pieds des Autels, en présence de l'Evêque, pendant la célébration des divins Mistéres. Afin de rendre la cérémonie de leur Consécration plus solemnelle, saint Ambroise nous apprend, qu'on choisissoit ordinairement pour la faire, un jour de Dimanche, ou de quelque grande Fête, où tout le Clergé & le Peuple étoient assemblez. L'Evêque, qui seul avoit le droit de les Consacrer, avant de leur donner le voile & de recevoir leur engagement, leur faisoit un discours, sur l'excellence & sur les obligations de leur Etat.

Ambr. tract. ad Virg. lap. c. 5. de Virg. l. 3.

L'habit de ces Vierges étoit simple, mais non

pas différent en sa forme de celui des Filles du siécle. On ne les distinguoit à l'extérieur que par leur voile, qu'elles ne quittoient jamais, & par leur modestie. Saint Jerôme raporte, qu'avant la cérémonie de leur Consécration, les Meres des Monastéres de la Palestine, leurs coupoient les cheveux; & que chacune avoit soin de les conserver, comme un signe remémoratif de l'engagement, qu'elle avoit pris avec Dieu. Il paroît par d'anciens Monumens, que l'usage, non seulement de couper les cheveux aux Vierges qui se consacroient à Dieu, mais encore de les conserver, aprés qu'ils avoient été coupez, a été autrefois religieusement observé en France. L'on garde encore dans l'Eglise de saint Pierre Puellier de Tours, une tresse de cheveux de sainte Monegonde, qui fut trouvée, il y a quelques années avec ses ossemens, soûs une Tombe antique, où on croit qu'ils avoient été cachez pendant les troubles des Hérétiques Huguenots.

Ancien usage de leur couper les cheveux, & de les garder.

Hier. Ep. 46. ad Sabin.

Toutes ces Vierges, celles même qui vivoient en commun, n'étoient pas enfermées dans une Clôture aussi réguliére que celle des Religieuses d'apresent. Quoi-qu'elles sortissent trés-rarement, elles avoient cependant la liberté d'aller à l'Eglise, entendre la parole de Dieu, & d'assister les Dimanches & les Fêtes, aux divins Offices, dans un endroit séparé du Peuple, où elles ne pouvoient être vûës de personne. L'entrée de ce lieu étoit sévérement interdite à tous les Hommes, & elle n'étoit permise qu'à quelques Femmes devotes, d'un rang

Elles se trouvoient à l'Eglise dans les assemblées publiques les jours de Fête & de Dimanche.

Ambr. tract. ad Virg. laps. c. 6.

Hier. Ep. 27. ad Eusthoc.

distingué, & d'une probité reconnuë, qui y alloient quelque-fois, pour se recommander aux priéres, des Epouses de Jesus-Christ. On n'y voïoit rien qui n'inspirât l'amour de la pureté. Il étoit orné de tous côtez de sentences choisies, tirées de l'Ecriture sainte, & elles ne pouvoient lever leurs voiles qu'elles ne vissent les régles de leur vie, réduites en abregé, exposées à leurs yeux; les avantages, & les prérogatives de leur Etat, & la récompense que Jesus-Christ leur prépare dans le Ciel. Comme c'étoit les Evêques qui les Consacroient, ils étoient aussi chargez particuliérement de leur conduite. L'on sçait avec quel soin, quel zéle, quelle application, ceux de ces heureux siécles, ont veillé à la garde de cette portion, la plus chére & la plus précieuse du Troupeau de Jesus-Christ.

La consécration des Vierges anciennement reservée aux Evêques.

Hier. Ep. 83. ad Ocean. Ambr. tract. ad Virg. lapf. c. 5. 6. Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 20.

Ce fut apparemment dans le cours de cette visite, que le Saint s'arrêta dans un autre Bourg, que Severe Sulpice appelle *Clodiomacus*, & qui étoit, dit-il, sur les confins de la Touraine & du Berry. (Ce pouroit bien être Chatillon sur Indre, & plus vrai-semblablement Chatillon sur Cher, où l'Eglise de saint Martin posséde encore quelques biens.) Il y avoit dans ce Bourg une Eglise fort célébre par la sainteté de ses Ministres, par le nombre des Solitaires qui y vivoient en commun, & par celui des Vierges consacrées à Dieu. On avoit préparé au Saint un lit, dans l'un des révestiéres de l'Eglise. Ce lit consistoit dans un peu de paille, sur laquelle il reposa. Cela suffit pour lui communiquer une vertu

Le S. s'arrête dans le Bourg de Chatillon, la paille sur laquelle il a couché, sert à faire plusieurs Miracles.

Sev. Sul. Dial. 2. n. 8. Paulin. de v. B. M. l. 4.

vertu capable de guérir une infinité de maladies, & de chasser les Démons des corps des Possedez. En éfet, ces saintes Filles dont nous venons de parler, étant entrées aprés son départ, dans la Cellule qu'il avoit sanctifiée par sa présence, elles en baisérent le plancher avec un profond respect, & aïant partagé entr'elles la paille sur laquelle il s'étoit couché ; elles s'en servirent dans la suite avec beaucoup de succés. Peu de tems aprés, l'une d'elles en aïant attaché un brin, au col d'un Homme qui étoit reconnû pour possedé, il fut délivré dans le même instant du Démon qui le tourmentoit cruellement.

An de J. C. 379. & suiv. De S. M. 64. & suiv.

Recüeillemēt du S. pendant qu'il est en voïage.

Sev. Sul. Dial. 2. 15. & alib.

Cum gravitate catus, cum religione facetus, virtutem cordis respergens flore lepôris. Paulin. de vit. B. M. l. 4.

Le Saint dans ses voïages, ne laissoit pas de conserver le même recüeillement & la même application à Dieu, qu'il auroit pû avoir dans la Solitude. Tout ce qui se présentoit à ses yeux sur le chemin l'y portoit. Il s'en servoit même pour y élever l'esprit & le cœur de ceux qui l'accompagnoient ; & il en prenoit souvent occasion de leur donner d'importantes leçons, sur les devoirs les plus essentiels de la Religion : mais il le faisoit d'une maniére qui n'avoit rien de contraint, & avec un certain air de gaïeté, & d'enjoüement, capable de leur faire goûter les maximes les plus austéres de l'Evangile.

Il s'entretient quelque-fois avec ses Disciples ; son agrément dans la conversation.

Sev. Sul. Dial. 2. n. 11.

Aïant trouvé un jour sur sa route, une Brebis nouvellemenr tonduë, il leur dit, en la leur montrant, avec un petit soûris, *Tenez, mes Freres, celle-ci a accompli à la lettre le précepte de l'Evangile; elle avoit deux robes, & elle en a donné une à celui*

qui n'en avoit point : c'est ainsi que vous devez en user.

A quelques pas de-là, il rencontra un Pastre à demi nud, qui conduisoit un troupeau de Bœufs & de Pourceaux ; *voici*, leur dit-il, *avec le même agrément, une image d'Adam chassé du Paradis Terrestre, & réduit à garder les Pourceaux ; pour nous, mes Freres, dépoüillons-nous de ce vieil Adam, revêtons-nous du nouveau.* Ce troupeau étoit entré dans une Prairie, où il avoit déja fait beaucoup de dégât. Les Bœufs avoient brouté l'herbe dans une partie ; mais les Pourceaux dans une autre, aïant foüillé la terre, » l'avoient arrachée jusqu'aux racines. Remarquez » bien, continua le Saint, l'état où est cette Prai» rie. La partie où sont les Bœufs, dans laquelle » vous ne voïez plus de fleurs, & où il ne reste » qu'une simple verdure, c'est l'image du Mariage. » Quoi-qu'il ne dépoüille pas les Chrétiens de l'habi» tude de la Grace, il leur fait perdre cependant » l'agrément de ses fleurs. L'endroit que les Pour» ceaux ont ravagé, est la figure de la Fornication. » Car elle les dépoüille non seulement des avanta» ges, & des fleurs de la Virginité, mais encore du » don inestimable de la Grace, & réduit la terre de » leur cœur à une sécheresse, & à une aridité qui les » empêche de porter ni fleurs, ni fruits. Pour le » reste de la Prairie où l'herbe est fort abondante, » émaillée de mille différentes fleurs ; elle nous re» présente la Virginité, toûjours belle, toûjours » brillante, toûjours parée de la diversité des vertus.

Sentimẽs du S. sur l'état de la Virginité, sur celui du Mariage, & sur la Fornication.

Sev. Sul. ibid. Paulin. ibid. Ven. Fort. de vit. S. M. l. 3.

Gloriam virginitatis ostendit . . . beata species & Deo digna : nihil enim est virginitati comparandum . . . Hæc à sapientibus tenẽda distinctio est, ut conjugiũ pertineat ad veniã, virginitas spectet ad gloriam, fornicatio deputetur ad pœnam. Sev. Sul. Dial. 3. n. 11.

C'est pourquoi ceux qui égalent l'état du Mariage « à celui de la Virginité, se trompent aussi-bien que « ceux qui comparent le Mariage à la Fornication. Les « uns & les autres sont dans l'erreur. La Forni- « cation a toûjours été un crime, le Mariage est « une chose permise; mais la Virginité, est seule « digne de la gloire, & des honneurs que Dieu pré- « pare à ces ames choisies, qui ont l'avantage de « suivre l'Agneau, par tout où il va.

Erreurs de Jovinien sur l'état de la Virginité, combatuë par saint Martin.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 1.

Hieron. l. 1. & 2. contra Jovin. August. de haer. cap. 28.

Jovinien avoit déja répandu dans l'Eglise le venin de ses Erreurs, dont l'une étoit d'égaler l'état du Mariage, à celui de la Virginité. Le saint Evêque vouloit prévenir ses Disciples sur un point si important à leur profession. Il avoit par une miséricorde de Dieu toût particuliére, conservé son corps, pur & saint, pendant même qu'il avoit été engagé dans les Armes. C'est pourquoi la Virginité fut toûjours sa vertu favorite. Il la posseda dans un dégré si éminent, que l'on peut dire qu'il lui fut redevable de ces graces extraordinaires, & de ces communications si fréquentes qu'il avoit avec les Saints, avec les Anges, & avec Jesus-Christ même, qu'on sçait être réservées aux ames les plus pures.

Son amour pour la pureté & pour la modestie.

Il reprend sévéremẽt un de ses Disciples, qui étoit tombé dans quelque immodestie.

Comme la modestie extérieure sert beaucoup à conserver la pureté, non seulement il en observoit lui-même exactement toutes les régles; mais il vouloit encore, que ses Disciples les gardassent inviolablement : & si quelque fois ils y manquoient, il les en reprenoit avec beaucoup de sévérité. Un d'eux étant entré, un jour qu'il faisoit grand froid, dans

la chambre de son Maître, & y aïant trouvé du feu, s'y arrêta, & s'y chauffa d'une maniére immodeste. Il eût même assez peu de retenuë que de se déchausser. Le Saint qui étoit en bas, connût par révélation, ce qui se passoit dans sa chambre, & s'écria tout d'un coup, *qui est donc celui-là, qui paroît nud dans ma chambre, & qui la soüille par ses immodesties?* Ce pauvre Disciple aussi confus de sa faute, que surpris de la pénétration de son Maître, s'enfuit à l'instant, & ne rapporta à ses Freres, qu'avec beaucoup de honte, ce qui venoit de lui arriver.

Il connoît absent de sa chãbre ce qui s'y passe.

Quis nudato inguine nostrum incestat habitaculum.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 19.

A peine le Saint fut-il de retour dans son Monastére, qu'on vint lui dire, que le Comte [e] Avitien, si fameux dans l'antiquité, par ses cruautez, venoit d'arriver à Tours, pour y punir du dernier supplice plusieurs Citoïens, qui s'étoient attirez l'indignation de l'Empereur. C'est cet Avitien qui fut Gouverneur d'Affrique soûs l'Empire de Julien l'Apostat, & qu'Ammien Marcellin appelle Exuicaire; *Exuicarius*, soûs le Régne de Valentinien. Pour imprimer plus de terreur dans l'esprit des Habitans, il s'étoit fait suivre par une bande de Criminels, de toutes sortes de conditions, enchaînez deux à deux. On peut juger qu'elle fut la consternation de la Ville, à l'arrivée du Comte, & ce qu'elle avoit sujet de craindre pour elle-même, à la vûë de tant de Criminels, qui devoient être executez le lendemain,

Avitien vint à Tours, pour y faire punir du dernier supplice quelques Habitans.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 5. Paulin. de v. B. M. l. 5.

Amm. Marcel. Hist. l. 27. L. 15. c. Theod. de Curs. pub. l. 2.

[e] C'est Severe Sulpice qui lui donne la qualité de Comte, c'étoit celle qu'on donne chez les Romains à ceux qui avoient quelque Office en chef auprés les Empereurs, ou dans les Armées.

Il étoit déja nuit, quand le Saint arriva à ſon Monaſtére, & il étoit trés-fatigué. Cependant comme il connoiſſoit l'humeur d'Avitien, & qu'il n'y avoit pas de tems à perdre, il ne laiſſa pas d'aller à l'heure-même le trouver.

> Saint Martin va le trouver pédant la nuit pour lui demander leur grace.

Il arriva vers le milieu de la nuit à ſa porte. Elle étoit fermée, & tous ſes gens endormis, aprés y avoir frapé long-tems inutilement, il ſe ſouvint que la Priére lui avoit ouvert autre-fois celles du Palais de Valentinien, il y eût recours. Mais pendant qu'il prioit proſterné la face contre terre, & qu'Avitien dormoit d'un profond ſommeil, couché mollement dans ſon lit; un Ange envoïé de Dieu l'éveilla, en lui diſant d'un ton ſévére, eſt-ce ainſi que tu dors, & que tu laiſſe le Serviteur de Dieu à ta porte.

> Un Ange réveille Avitien, & l'oblige d'aller ouvrir la porte au S. qui y étoit en priére.

Le Comte s'étant levé tout tremblant, appella ſes Domeſtiques, & leur commanda d'aller promptement ouvrir la porte à l'Evêque Martin. Ils crûrent qu'il avoit rêvé, & ne firent pas ſemblant de l'entendre. Avitien ſe rendormit quelque-tems aprés, mais l'Ange l'aïant réveillé une ſeconde fois, & l'ayant preſſé plus vivement que la premiére, l'impatience le prit. Il ſauta de ſon lit, & courut lui-même à la porte. Il y trouva le Saint en priére, & lui dit, pourquoi, Seigneur, en avez-vous uſé ainſi avec moi? Avez-vous deſſein d'allumer la colére du « Ciel pour me faire miſérablement périr, j'en ay « déja reſſenti de terribles éfets. Je ſçay ce que vous « ſouhaitez. Vous pouviez me le faire ſçavoir, ſans « vous donner la peine de venir ici vous-même. Auſſi-

> Avitien accorde au Saint tout ce qu'il étoit venu lui demander.

> *Sev. Sul. Paulin. ibid. Ven. Fort. de vit. B. M. l. 4.*

tôt il fit appeller ſes Officiers de Juſtice, & leur aïant ordonné de mettre en liberté tous les Criminels, dont le Saint lui étoit venu demander la vie; il partit de Tours dans le moment, ſans avoir ozé rien entreprendre, de ce qu'il avoit prémédité.

Avitien lui-même a raconté à ſes amis, ce qui s'étoit paſſé entre ſaint Martin, & lui dans cette occaſion. Evagre qui étoit un homme d'une grande probité, & qui fut honoré de la Charge de Tribun, l'a entendu de ſa propre bouche, & en a fait le rapport au Prêtre Refrigerius, duquel Severe Sulpice dit l'avoir appris. Depuis ce jour-là, Tours fut à couvert ſoûs la protection de ſon ſaint Evêque, des cruautez qu'Avitien ne laiſſa pas de continuer d'exercer dans pluſieurs autres Villes des Gaules. Tout cruel qu'il étoit, dés qu'il approchoit de Tours, il ne ſe connoiſſoit plus lui-même, & ſe ſentoit tout autre. C'étoit ailleurs une bête féroce, qui ne ſe nourriſſoit que du ſang des malheureuſes victimes de ſa colére, qu'il faiſoit égorger en ſa préſence. Mais à Tours, ce Lion avoit la douceur d'un Agneau.

Le S. lui rend de tems en tems quelques viſites pour le gagner à J. C.

Saint Martin dans l'eſpérance de le gagner à Jeſus-Chriſt, lui rendoit de tems en tems quelques viſites. Comme il entroit un jour dans l'appartement le plus reculé de ſa Maiſon, où il examinoit une affaire d'importance, il vit auprés de lui, un Démon d'une grandeur extraordinaire, qu'il chaſſa par le ſouffle de ſa bouche, en la maniére dont on a coûtume dans l'Egliſe, de le chaſſer des corps des Poſſedez.

Il le délivre par le ſoufle de ſa bouche de l'obſeſſiō d'un Démon qui le rendoit cruel.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 8. Vent. Fort. l. 4. Paulin. l. 5.

L'Insufflation est une cérémonie trés-ancienne, dont l'usage a été laissé aux Apôtres par Jesus-Christ même. Saint Irenée, Tertullien, & d'anciens Auteurs, nous apprennent, que non seulement l'Evêque qui administroit le Baptême, souffloit sur le visage de ceux qu'il y disposoit; mais encore que celui qui devoit être baptisé, souffloit lui-même dans l'air, pour marquer qu'il renonçoit au Démon. L'Auteur qu'on cite ordinairement soûs le nom de saint Denis, ajoûte qu'il se tournoit vers l'Occident, & qu'il souffloit trois fois de ce côté-là, en renonçant à Satan. Tertullien rapporte aussi, qu'on obligeoit ceux des Infidéles qui se convertissoient, de souffler contre les Idoles, pour faire voir que c'étoit tout de bon qu'ils y renonçoient.

Ancien usage de l'Insufflatió dans l'Eglise.

Joan. cap. 20. vers. 22.
Ireneus. l. 9.
Tertul. lib. de Idolo.
De Ecclef. Hierar. cap. 2.

Comme le souffle passoit chez les Anciens, pour une marque de mépris, Avitien qui s'étoit apperçû de celui que le Saint avoit fait sur lui, s'en tint offensé, & s'en plaignit à lui-même. Que vous « ay-je fait, lui dit-il, pour me traiter si indigne- « ment? *Je n'ay garde*, répondit Martin, *de manquer au respect que je vous dois; mais c'est au Démon que je vois assis sur vos épaules, à qui j'en veux.* Le Démon s'enfuit, & Avitien, depuis qu'il en fut délivré, devint à l'égard de tout le monde, tout différent de ce qu'il étoit auparavant.

Souffler contre quelqu'un, marque de mépris chez les Anciens.

Il n'est pas certain que saint Martin ait gagné ce Magistrat à Jesus-Christ, mais on ne doute point, que sa Femme n'ait été par lui convertie à la Foi, si elle n'étoit pas encore Chrétienne, lorsqu'elle

Grande Foi de la Femme d'Avitien.

commença de le connoître. Car Severe Sulpice fait l'éloge de sa vertu ; & ce que j'en vais rapporter, marque assez, combien Dieu avoit agréable la simplicité de sa Foi. Aïant envoïé à saint Martin une fiole de verre pleine d'huile, pour la bénir : le Prêtre Harpagius qui assistoit le Saint dans cette cérémonie, vit cette huile, croître insensiblement pendant qu'il la bénissoit ; de maniére qu'elle surpassa bien-tôt les bords de la fiole, & se répandoit au dehors. Semblable à la Cruche de la veuve de Sarepta, quoi-qu'elle se répandît continuellement, & qu'on en prît souvent pour l'usage des Malades, elle ne diminuoit point. Cette pieuse Dame la conservoit avec beaucoup de soin, comme le plus grand trésor qu'elle eût dans sa maison ; mais il arriva qu'un Domestique la fit inconsidérément tomber sur un pavé de marbre, de l'endroit où elle étoit gardée. Quoi-qu'elle fut tombée de fort haut, cependant elle ne fut ni cassée ni répanduë.

Le S. bénit de l'huile dôt elle se sert pour guérir diverses maladies. Cet huile croît & ne diminuë point.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 3. Paulin. de v. B. M. l. 5. Ven. Fort. ibid. l. 4.

L'usage de faire ainsi bénir de l'huile par les Serviteurs de Dieu, est trés-ancien dans l'Eglise. Tertullien lui-même, assûre avoir été guéri d'une dangereuse maladie par l'onction d'une huile bénite, & saint Jerôme dans la vie de saint Hilarion, rapporte qu'on lui apportoit des pains & de l'huile pour bénir, qui avoient la vertu de guérir tous les Malades qui en usoient. Saint Martin à l'exemple des Anciens, en bénit à la priére de plusieurs personnes de piété, & on en a conservé long-tems

Ancien usage de faire bénir de l'huile par les Serviteurs de Dieu.

Tertull. lib. ad Scapul.

aprés ſa mort, qui a toûjours eû la même vertu, contre toutes ſortes de maux.

L'Hiſtoire de ſaint Eugende, qui étoit fort devot à ſaint Martin, & qui vers la fin du cinquiéme Siécle, gouvernoit un fameux Monaſtére de la Franche-Comté, nous apprend qu'on conſervoit chez lui avec beaucoup de ſoin, une fiole d'huile que ce ſaint Evêque avoit bénit; laquelle étoit reſtée toute entiére & toute pleine, dans l'embraſement du Monaſtére. Fortunat & Paulin de Perigueux, rapportent pluſieurs Miracles faits par l'onction de l'huile que ſaint Martin avoit autrefois bénit, & qui avoit été conſervée juſqu'à leur tems. On peut croire que l'Ampoulle qui ſe voit encore dans la célébre Abbaïe de Marmoutier, & qui ſervit au Sacre d'Henri IV. *f* au défaut de celle de Rheims, qui étoit au pouvoir de la Ligue, eſt une de ces fioles d'huile qui ont été bénites par ce grand Saint.

Une fiole d'huile bénite par S. Martin, eſt conſervée au milieu d'un grand embraſement.

Boll. Feſt. Janu.

Severe Sulpice rapporte, que ſaint Martin guérit à Chartres une Fille muette dés ſa naiſſance, en verſant dans ſa bouche quelques goutes d'huile, qu'il avoit bénit. Il ne dit point quel fut le ſujet

Saint Martin guérit à Chartres une Fille muette de naiſſance, avec de l'huile qu'il avoit bénit.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 2. Paulin. de vit. B. M. l. 5.

X

f Les Etats de Blois aïant arrêté, qu'aucun des Princes prétendants à la Couronne, ne ſeroit tenu pour Roi légitime, s'il n'avoit pas été Sacré. Le Conſeil d'Henri IV. fut d'avis, au défaut de l'Ampoule de Rheims, d'envoïer querir celle de Tours, pour ſervir à la ſolemnité de ſon Sacre. Elle fut apportée à Chartres où il ſe devoit faire, par les Religieux de Marmoutier, ſoûs la conduite du Maréchal de Souveré, Sénéchal & Gouverneur de Touraine. Les Comtes, de Lauzun, de Dinan, de Chiverny, Fils du Chancelier de ce nom, & le Sieur de Thermes, étants demeurez en ôtage, dans leur Monaſtére, pour ſûreté de ce précieux dépôt.

du voïage qu'il fit à Chartres, ni en quel tems il y fut; mais ſeulement, que s'y étant trouvé avec ſaint Victrice & ſaint Valentinien, dont le premier étoit Evêque de Roüen, & le ſecond, de Chartres; le Pere de cette Fille vint la lui préſenter, pendant qu'il étoit dans la compagnie de ces deux ſaints Evêques, & le pria de lui rendre la parole. Le Saint s'en excuſa d'abord, & lui dit de s'adreſſer aux deux Evêques qui étoient à ſes côtez. *Ils ſont*, ajoûta-t-il, *bien plus puiſſans auprés de Dieu que moi: Je ne ſuis pas digne qu'il m'accorde cette grace.* Ce fut un combat d'humilité entre ces ſaints Prélats, qui dura aſſez de tems. Mais Martin fut enfin obligé de céder aux inſtances de ſes deux amis, qui joignirent leurs priéres à celles de ce Pere affligé; & la charité qui lui faiſoit reſſentir les maux d'autrui comme les ſiens propres, l'emporta encore cette fois ſur ſon humilité. Il fit retirer le Peuple qui les environnoit, & étant demeuré ſeul avec les deux Evêques, & le Pere de la Muette, il ſe mit en priére, bénit un peu d'huile, en recitant deſſus un exorciſme, & en verſa quelques goutes ſur la langue de cet Enfant. Dieu auſſitôt exauça ſa priére, car Martin lui aïant demandé le nom de ſon Pere, elle le prononça diſtinctement. Le Pere pénétré de joïe & de reconnoiſſance, ſe jetta aux pieds de l'Evêque, fondant en larmes, lui embraſſa les genoux, & le remercia moins par ſes paroles que par ſon ſilence.

Gal. Chriſt. Paulin. Nolan. vit. diſſert. d. S. Victric. c. 2.

Hũbles ſentimens que S. Martin a de lui-même.

Sev. Sul. ibid.

Ce fut encore en allant à Chartres, que le Saint paſſa par un gros Bourg, dont nous ignorons le nom,

& y fit le célébre Miracle que Severe Sulpice rapporte dans son second Dialogue. Ce Bourg étoit trés-peuplé, mais il n'étoit habité que par des Gentils. Comme les Habitans des lieux par où le Saint devoit passer, sortoient à sa rencontre le plus loin qu'ils pouvoient; ceux-ci quoi-qu'Infidéles, eurent la curiosité de le voir, & répandirent dans tout le Païs, que l'Homme de Dieu devoit les honorer de sa présence. Le bruit qui en courut, y fit trouver une multitude infinie de Peuple, qui, comme une Armée, couvroit toute la Campagne. Le Saint fut surpris de voir tant de monde assemblé, & sentit en lui-même un mouvement extraordinaire de l'esprit de Dieu, qui lui fit connoître, qu'il seroit à propos de faire quelque Miracle éclatant pour la convesion de ce Peuple. On le vit à l'instant frémir de tout son corps, & il lui annonça la parole de Dieu avec tant de force, tant d'élévation, qu'il sembloit parler, non la langue d'un Homme, mais celle d'un Ange, ou d'un Seraphin. Ses paroles vives, & qui furent si efficaces, étoient entrecoupées de sanglots. Sur ces entrefaites, une Femme qui venoit de perdre son Fils unique, fut inspirée de fendre la presse, & de l'apporter aux pieds du Saint. Elle lui baisa humblement les pieds, & le conjura de lui rendre son Fils. Martin connoissant le moment favorable pour la conversion d'un si grand Peuple; plein de confiance & de Foi, connût par un mouvement intérieur, que Dieu ne manqueroit pas de l'exaucer. Il prit hardiment le Cadavre entre ses mains, & aïant fléchi

Allãt à Chartres, il convertit un grand nombre de Païens, & ressuscite un Enfant mort qui lui est apporté par sa Mere.

Nec mortale verbum sonans. Sev. Sul. Dial. 2. n. 5. Paulin. de v. B. M. l. 4. Ven. Fort. lib. 3.

humblement les genoux au milieu de la Campagne, il rendit l'Enfant vivant à sa Mere. Tous les assistans surpris d'un si grand Miracle, ne poussérent qu'un cri, & comme ils reconnûrent qu'il avoit été fait au nom de Jesus-Christ, ils en confessérent hautement la Divinité, & se jettérent à l'instant aux pieds du saint Evêque, pour lui demander le Baptême. Sans différer, il ordonna à ses Disciples de les faire tous ranger dans la Campagne, & leur aïant imposé à chacun les mains, il les fit Cathécuménes, & les disposa par cette cérémonie au Baptême.

Non irrationabiliter in campo Cathecumenos fieri, ubi solent Martires consecrari. *Sev. Sul. Dial. 2. n. 5.*

» Je peux bien, dit-il, en se tournant du côté » de ses Disciples, les faire Cathécuménes dans la » Campagne, où les Martirs ont accoûtumé d'être » offerts à Dieu en sacrifice, puisque ce sont-là au» tant de Victimes, que je lui prépare pour lui être » immolées un jour. Il confia le soin de leur instruction à de vertueux Ecclésiastiques, qu'il leur laissa, & continüa sa route jusqu'à Chartres. C'est-là que subsiste encore l'Eglise, qui fut élevée à Dieu, en mémoire de ce grand Miracle, soûs le nom de saint Martin le Viandié.

Sancti Martini vitam dantis.

Fin du second Livre.



LA VIE DE SAINT MARTIN ÉVÊQUE DE TOURS.

TROISIÉME LIVRE.

An de J. C. 380. & suiv. *De S. Martin 65. & suiv.*

PENDANT que saint Martin établissoit en France le Culte de Jesus-Christ, sur les ruines de celui des Idoles; le Démon n'oublioit rien de son côté, pour pervertir les Fidéles en Espagne, & pour y troubler la paix de l'Eglise. Un certain Marc, originaire de Mem-

Origine de la Secte des Priscilianistes.

Sev. Sul. Hist. sacr. l. 2. n. 60. Hier. in Isaïã. cap. 44.

phis, g aïant été chassé d'Egipte, y vint répandre l'Hérésie des Gnostiques dont il étoit infecté.

Quels étoient leurs Erreurs.

Nihil est sordiũ in quorum cumque sensibus impiorum, quod in hoc dogma non confluxerit. S. *Leo. Ep.* 93. *ad Turib.*

Ces Gnostiques étoient d'infâmes Hérétiques, déguisez soûs le nom de Contemplatifs, dont la Secte étoit moins une Hérésie particuliére, qu'un égout, où se rendoient toutes les ordures des différentes Hérésies, qui avoient jusqu'alors divisé l'Eglise. Ils prétendoient avec les Manichéens, que nos ames étoient une portion de l'être, & de la substance de Dieu, qui aïant été crées dans le Ciel, n'avoient été releguées sur la Terre, qu'en punition des crimes qu'elles y avoient commis. Pour nos corps, ils les croïoient l'ouvrage du Démon, par qui ils vouloient qu'ils fussent formez dans le sein des Meres; & comme les Démons, disoient-t-ils, sont mauvais de leur nature, étant sortis tels qu'ils sont, des mains de leur Créateur: leur ouvrage, ne peut être qu'un objet d'horreur, & d'aversion pour tous les Hommes. C'est sur ce principe qu'ils prétendoient autoriser les actions les plus infâmes, par lesquelles ils faisoient profession de des-honorer leur propre corps. Ils le partageoint en douze parties, dont chacune étoit par eux assujettie à l'un des douze Signes, ou Constellations celestes, par lesquelles ils croïoient que leurs mouvements & toutes leurs actions étoient réglées.

Gnosticorũ, &c. dogmata permixta quamvis ex aliis haresibus; in eas sordes tamquam in sentinam quamdam horribili confusione confluxerint. *August. de Haret. cap.* 70.

g Memphis étoit autrefois la Capitale de toute l'Egipte; d'où vient que quelques Auteurs Latins l'ont appellé *Memphitica regna*. Présentement il n'en reste plus que le nom, & on croit que ses ruines sont renfermées dans l'enceinte du grand Caire. *Ortel.*

Rejettant avec les Sabellianiſtes, la diſtinction réelle des Perſonnes en Dieu, qu'ils aſſûroient ne différer l'une de l'autre, que par les différens noms qu'on leur donnoit; ils détruiſoient le Miſtére adorable de la Trinité. Et ſoûtenant avec Cerdon, Marcion, & les premiers Hérétiques, que le Verbe de Dieu n'avoit pris qu'une chair apparente & fanaſtique dans le ſein de Marie; & qu'il n'étoit appellé le Fils unique de Dieu, que parce qu'il étoit le ſeul qui fût né d'une Vierge: ils anéantiſſoient la Foi de ſa Divinité, & celle de ſon Incarnation. Enfin ils nioient la Reſurrection des Morts, & il n'y avoit preſque point de vérité Catholique qu'ils ne fiſſent gloire d'attaquer. Ceux qui voudront connoître plus particuliérement, qu'elles étoient leurs extravagances & leurs Érreurs, pourront lire ce qu'en ont écrit ſaint Epiphane, ſaint Auguſtin, ſaint Jerôme, & le Pape ſaint Leon.

Epiphan. Hæreſi. 26. Aug. ibid. & 2. retract. 11. Hier. adverſ. Pelag. ad Cteſiphōtem paulo. poſt initium.

S. Leo. Ep. ad Turib.

Leurs mœurs n'étoient pas moins dépravez, que leur Foi étoit corrompuë. Le menſonge & le parjure, paſſoient dans leur eſprit pour des choſes permiſes; & l'une des premiéres maximes qu'ils donnoient à ceux qu'ils recevoient dans leur Secte, étoit de mentir hardiment, & de ſe parjurer pour mieux déguiſer l'impiété de leurs Dogmes & les déréglemens de leur vie. Les abominations dont ils ſe ſoüilloient en ſécret, étoient les moindres de leurs crimes. Car ils des-honoroient ouvertement & ſans ſcrupule, la ſainteté des Mariages; & ſe nourriſſant dans leurs aſſemblées de la chair & du

Jura, per jura, ſecretum prodere noli. Auguſt. ibid.

Juſqu'où alloit la corruption de leurs mœurs.

ſang des Avortons, qu'ils diſoient être, par un horrible blaſphéme, le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt : ils ſe plongeoient dans toutes ſortes de diſſolutions & de débauches.

Leur hypocriſie, ils affectent de jeûner ſouvent.

S. Leo. Ep. 93. ad Turib. Sev. Sul. Hiſt. ſacr. l. 2. n. 60. & 61.

Quoi-que tout allât chez eux juſqu'à l'excés, & à la fureur; ce qui étoit de plus dangereux, & de plus ſurprenant, c'eſt qu'ils prétendoient encore à la réputation de gens de bien. Pour y parvenir, ils affectoient un extérieur humble & pénitent. Ils jeûnoient réguliérement les Dimanches & les Fêtes principales juſqu'à la nuit; & ſoûs une ſi belle apparence de piété, ils avoient toute liberté de ſe ſoüiller dans leurs aſſemblées nocturnes.

Marc aïant été découvert par les ſoins, & par la vigilance de ſaint Epiphane, vint en France avec pluſieurs Hérétiques de ſa faction; mais n'aïant pas trouvé à débiter ſes Erreurs ſur les bords du Rhône, il paſſa incontinent en Eſpagne, où elles eurent plus de ſuccés. L'extérieur modeſte & pénitent de ces Hérétiques, ſéduiſit d'abord quelques Femmes de qualité, qui répandirent bien-tôt le venin dont elles furent infectées. Agapé aïant été la premiére ſéduite, pervertit enſuite l'Orateur Helpidius. Tous les deux gagnérent Priſcillien, qui en attira pluſieurs autres dans leur parti. Inſtance & Salvien, Evêques de deux Villes voiſines de Cordoüe, dont le nom eſt à préſent inconnû, furent des premiers abuſez.

Ils ſéduiſent quelques Evêques, & les engagent dans leurs Erreurs.

Bonnes & mauvaiſes qualitez de Priſcillien.

Priſcillien étoit un homme de qualité, riche, puiſſant, d'un eſprit vif, & qui avoit beaucoup de grace

grace & de facilité à parler. Comme il avoit joint une longue étude à son éloquence naturelle, il y avoit peu d'Hommes qui pûssent tenir contre lui dans la dispute. Son extérieur étoit aussi humble que son esprit étoit vain, il veilloit long-tems, & jeûnoit plus souvent qu'aucun de sa Secte; enfin on ne pouvoit marquer plus de mépris des biens de la fortune, qu'il témoignoit en avoir.

Sev.Sul. Hist. sacr. ibid. Hier. de script. Eccles.

Vigilare multum, famem ac sitim ferre poterat, habendi minimè cupidus, utendi parcissimus.... mulieres novarum rerum cupidæ, fluxa fide, & ad omnia curioso ingenio, catervatim ad eum confluebant.

Sev.Sul. Hist. sacr. l. 2. n. 60.

Ce fut par ces beaux dehors, que Priscillien séduisit tant de différentes personnes. Comme la plûpart des Femmes aiment naturellement plus la nouveauté que les Hommes, il en engagea un plus grand nombre dans son parti. Il passoit dans leur esprit pour un Saint, & aïant trouvé l'art de s'insinüer adroitement auprés d'elles, soûs le spécieux prétexte de direction, & de leur apprendre des voïes nouvelles, courtes & faciles d'aller à Dieu: il y en eût peu qui ne voulussent le connoître, & l'avoir pour Directeur, quoi-qu'il ne fût encore que Laïc.

On ne peut croire quels furent les progrés de cette Hérésie. En moins de trois ans, elle forma une Secte trés-nombreuse, qui du nom de Priscillien, fit donner à ses Sectateurs, celui de Priscillianistes. Elle causa dans la suite de grands troubles dans l'Eglise, & donna bien de l'inquiétude, & du mouvement à saint Martin.

Adigine, ou Higine, Evêque de Cordoüe, ne fut pas long-tems sans découvrir ce qui se passoit.

Idace Evêque de Bragues s'éléve contre les nouveaux Hérétiques. Leurs disputes.

Il en donna promptement avis à Idace [b] Evêque de Brague. Idace étoit un homme vif, d'un naturel ardent & zélé pour la Foi Catholique, mais son zéle malheureusement n'étoit pas selon la science, & se trouvoit dépourvû du sel de la prudence, & de charité. Il attaqua les Hérétiques avec tant de violence, qu'il ne fit qu'aigrir le mal au lieu de l'arrêter. Les Priscillianistes, qui auroient pû dans les commencemens se laisser gagner par la douceur, se sentirent si fort piquez par la conduite pleine d'aigreur qu'il tint à leur égard, qu'ils résolurent de ne plus garder de mesures; & d'attaquer même par leurs écrits, les véritez que l'Evêque de Brague défendoit. La dispute s'échauffa tellement entre les deux Partis, qu'on ne trouva point d'autre remède, pour prévenir les suites fâcheuses qu'elles pouvoient avoir, que d'indiquer un Concile à Sarragoce. Les Evêques des Gaules y furent invitez, & dans les fragmens qui nous restent de ses Actes, nous trouvons que saint Dauphin Evêque de Bourdeaux, saint Exupere de Toulouse, Phægadius, ou Phæbadius d'Agen, y assistérent, avec les Evêques d'Espagne, Idace de Brague, Audence de Tolete, Ethere d'Ossete, ou Sevile la vieille, Carthere d'Oxma, Valere de Sarragoce, Ithace d'Estoy, Emile de Barcellone, & plusieurs autres.

Post multa inter eos, & digna memoratu certamina.
Sev. Sul. Hist. sac. n. 61.

On convoque un Concile à Sarragoce, pour arrêter le cours de l'Hérésie des Priscillianistes.

[b] On doit lire, *Idacium emerita civitatis Episcopum*, & non pas *emeritæ ætatis Episcopum*, comme il se lit dans quelques exemplaires de l'Histoire sacrée de Severe Sulpice. Le droit de Métropole, dont jouïssoit alors l'Eglise de Brague sur une grande partie des Eglises d'Espagne, depuis transféré par le Pape Luce II. à celle de Compostel

Dexter dit que l'Evêque d'Agen y présida. Ce fut peut être parce qu'il étoit le plus ancien de l'assemblée, ou parce qu'Idace qui étoit le Métropolitain de la Province, où se tenoit le Concile, étoit devenu suspect aux Hérétiques, s'étant d'abord déclaré formellement leur partie. Le même Auteur joint saint Martin de Tours à tous ces Evêques. Si Severe Sulpice en parlant des Evêques qui furent présens à ce Concile, n'en fait point mention en particulier, non plus que d'aucun autre des Gaules, c'est qu'il les a compris, parmi ceux d'Aquitaine, qu'il assûre s'y être tous rendus. Car anciennement on appelloit de ce nom tout le Païs qui est entre la Loire, le Rhône & l'Occean, jusqu'aux Monts Pirennées. Il est vrai que le nom de saint Martin, ne se trouve pas parmi les soûs-criptions des Peres qui assistérent à ce Concile; mais comme il est certain, qu'elles ne sont pas venuës jusqu'à nous, dans leur entier, non plus que les Actes même du Concile, & que la plus-part des noms des Evêques qui se sont conservez, sont si mutilez & si corrompus, qu'on a de la peine à les reconnoître; on ne doit point s'en étonner, & on n'en peut pas tirer de preuve contre le sentiment de Dexter. Saint Martin eût trop de part dans la suite à l'affaire des Priscillianistes, & s'y est trop interessé, pour n'en avoir pas été dés le commencement.

Saint Martin se trouve à ce Concile.

Cæsar Augustæ Concilium contrahitur; præfuit Phægadius Episcopus .. interfuerunt que Episcopus Burdegalensis.. & etiam ex Galliis sanctus Martinus Turonensis. F. L. Dexter. Amm. Marcel. Hist. lib. 15.

Les Evêques s'assemblérent donc, dans la Sacristie [i] de l'Eglise de Sarragoce, le 10. Septembre

In Secretario residentibus Episcopis, &c. tom. 1. Conc. Gen.

[i] C'étoit dans cet endroit, que les Concils se tenoient anciennement.

de l'année 380. Les Priſcillianiſtes furent citez au Concile, & aucun d'eux n'aïant ozé comparoître, ils y furent condamnez par Coutumace. Higine qui s'étant d'abord opposé avec beaucoup de vigueur aux entrepriſes de ces Hérétiques, s'étoit laiſſé depuis honteuſement corrompre par leurs artifices; y fut excommunié nommément, avec Inſtance, Salvien, Priſcillien, & tous leurs Sectateurs. La même peine fut portée contre tous ceux qui les rcevroient dans leur Communion. Il nous reſte huit Canons de ce Concile, qui ne regardent que la police & la diſcipline de l'Egliſe. Par le premier, il eſt ordonné aux Femmes de prier dans des lieux ſéparez des Hommes; & défendu à ceux-ci d'aller chez elles, ſoûs prétexte d'inſtruction, ou de direction. Par le ſecond, de jeûner le Dimanche, le jour de Noël, & par le troiſiéme, de recevoir la ſainte Euchariſtie ſans la conſumer. Par le quatriéme, de ſe cacher dans les Montagnes, & dans les Cavernes, pendant le tems conſacré par l'Egliſe, à honorer la Naiſſance du Sauveur. Le cinquiéme excommunie ceux qui recevront les Priſcillianiſtes dans leur Communion. Le ſixiéme défend aux Clercs, de prendre l'habit de Moine par oſtentation, comme faiſoient les Priſcillianiſtes, & pour s'attirer l'eſtime des Hommes. Le ſeptiéme défend de s'immiſcer dans la prédication de l'Evangile, ou dans la direction, à ceux qui n'ont ni le caractére, ni la miſſion néceſſaire pour le faire. Enfin, le huitiéme détermine l'âge des Vierges qui veulent être ſolemnellement conſacrées à Dieu.

Vide Baron. ad ann. 380.

Ce qui ſe fit dans ce Concile.

Sev. Sul. Hiſt. ſac. l. 2. ibid.

Concil. Ceſar. Auguſt. cap. 5. tom. 1. Concil. Gen.

Ce fut par ces régles si sages & si saintes, que les Peres crûrent devoir arrêter le cours de cette infâme Hérésie, & préserver les Fidéles de sa corruption. Ithace Evêque d'Estoy fut chargé de la part du Concile, de faire sçavoir le résultat de l'assemblée aux Evêques absens, & de tenir la main à l'execution de ses Décrets. C'étoit un Homme hardi, entreprenant, que le mauvais succés des affaires ne pouvoit jamais rebuter. Il parloit beaucoup & écrivoit assez juste; en un mot, il auroit été capable d'executer la commission dont on l'avoit honoré, s'il avoit été moins sensible aux reproches, & aux injures qu'il avoit reçû de la part de Priscillien. Comme il aimoit le faste, le plaisir, & la bonne chére, Priscillien qui faisoit gloire de son abstinence, ne crût pas devoir le ménager. Il ne lui dissimula point ses vices: & Ithace s'en sentit si piqué, qu'il ne pût jamais lui pardonner. On peut dire même qu'il ne se servit de l'autorité que le Concile lui avoit mis entre les mains, que pour suivre avec plus de liberté les mouvements de sa passion, & de son ressentiment. Ce fut ainsi malheureusement, que la cause de l'Eglise devint, comme il n'arrive que trop souvent, l'affaire d'un particulier; & qu'Ithace non seulement perdit tout le mérite qu'il auroit pû acquérir auprés de Dieu, s'il avoit poursuivi dans les régles la condamnation des Priscillianistes, mais encore qu'il mérita d'être retranché de la Communion de ses Freres, comme on le verra dans la suite, pour s'en être écarté.

Ithace est chargé par le Concile de faire executer ses Décrets contre les Priscillianistes.

Sev. Sul. ibid.

Ithatius Hispanus Episcopus, cognomento & eloquio clarus Isidor. de viris Illust. cap. 2.

Caractére d'Ithace.

Il ne garde aucune mésure dãs la poursuite des Hérétiques.

Priſcillien eſt ordonné Evêque par ceux qu'il a ſéduit.

Sev. Sul. Hiſt. ſac. ibid.

Cependant Inſtance & Salvien ſe voïant condamnez, par les Peres du Concile, s'aviſérent d'ordonner Priſcillien Evêque d'Avilez [k] en Galice. Ils crûrent que leur Parti ſeroit conſidérablement fortifié, ſi un Homme du poids & du caractére de cet Hérétique, étoit d'ailleurs ſoûtenu par la qualité d'Evêque.

Idace & Ithace obtiennent un Reſcrit de l'Empereur pour faire chaſſer les Priſcillianiſtes d'Eſpagne.

Sev. Sul. Hiſt. ſac. ibid.

Une action ſi hardie anima de nouveau le zéle de l'Evêque de Brague, il ſe joignit à celui d'Eſtoy, & voïant que les Cenſures de l'Egliſe n'avoient pas été capables d'arrêter les entrepriſes des Priſcillianiſtes; ils eurent tous deux recours aux Puiſſances ſéculiéres. L'Empereur Gratien étoit alors dans les Gaules. Aprés bien des pourſuites, ils en obtinrent enfin un Reſcrit, par lequel il étoit ordonné qu'on chaſſéroit les nouveaux Hérétiques, non ſeulement des Egliſes qu'ils occupoient, mais encore de toutes les Terres de l'Empire. Comme Idace avoit beaucoup d'éloquence & d'érudition, il écrivit contre les Priſcillianiſtes, & fit en même-tems un manifeſte, plus-tôt pour juſtifier ſa conduite, qui n'avoit pas eû l'approbation des plus ſaints Evêques, que pour faire connoître les déſordres de ces Fanatiques. Les Hérétiques furent contraints d'obéïr aux ordres de l'Empereur, les Evêques de leur Parti qui avoient été condamnez dans le Con-

Iſidor. de vir. illuſt. ibid.

Les Hérétiques ſe diſperſent, leurs Chefs vont à Rome pour ſe juſtifier devãt le Pape Damaſe.

Sev. Sul. Hiſt. ſac. ibid.

k Les Eſpagnols l'appellent Avila, & elle eſt différente d'une autre Ville de Caſtille fort célébre, qui porte le même nom. D'où vient que ſaint Jerôme appelle Priſcillien Evêque de Galice, & dans ſon Traité des écrivains Eccléſiaſtiques, Evêque d'Avila, *Abila Epiſcopus.*

cile de Sarragoce, ou ordonnez depuis, se déposérent volontairement, & se retirérent des Eglises qu'ils avoient usurpé. La crainte des châtimens qu'ils méritoient, les disperſa; mais les trois Chefs du Parti, Instance, Salvien, & Priscillien, s'en allérent à Rome, dans l'espérance d'en imposer au Pape Damase, qui occupoit alors là Chaise de saint Pierre.

Ils laiſſent par tout où ils paſſent des marques de leur corruption. S. Dauphin les fait chaſſer de Bourdeaux.

Sev. Sul. Hist. sac. ibid.

Ils passérent par le Languedoc, & furent reçûs à Lausun, avec tout l'honneur qu'on auroit pû rendre à des Evêques qui auroient souffert la persécution pour la défense de la vérité. Il n'en fut pas de même à Bourdeaux, saint Dauphin qui les connoissoit à fond, les en chassa honteusement, si-tôt qu'ils y parûrent. Ils continüérent leur route vers Rome, & laissérent dans les endroits par où ils passérent, des marques de ce qu'ils étoient véritablement. Non contents de séduire la Foi de plusieurs personnes, ils eurent encore l'insolence de corrompre la vertu des Femmes qu'ils avoient perverties, & de les emmener avec eux. Eucrocie, Femme d'Elpidius, qui enseignoit la Rethorique à Bourdeaux, & Procule sa Fille, furent celles dont les crimes éclatérent avec plus de scandale.

Le Pape Damaſe les rebute.

Sev. Sulp. ibid.

Comme le Pape Damase avoit été exactement informé de leurs désordres, & de ce qui s'étoit passé en Espagne; bien loin de leur donner audience, il ne voulut pas même qu'on les fit paroître en sa présence. Le peu d'accés qu'ils trouvérent auprés de ce saint Pontife, les obligea d'avoir recours à l'E-

Ils vont à Milan, où ils ſont traitez de même par S. Ambroiſe.

vêque de Milan. C'étoit ſaint Ambroiſe, qui gouvernoit depuis quelques années cette Egliſe, avec tant de réputation, que ces Hérétiques crûrent, que s'ils pouvoient avoir un auſſi puiſſant appui que le ſien, ils ſeroient en état de ſe paſſer de la protection du Pape. Ce Saint étoit trop éclairé pour ſe laiſſer ſurprendre : il les chaſſa auſſi honteuſement de Milan, qu'ils l'avoient été de Bourdeaux & de Rome.

Ils corrompent par argẽt Macedonien, un des principaux Officiers de l'Empereur, qui leur obtiẽt un ordre, pour les faire rétablir dans les Egliſes, dont ils avoient été chaſſez.

Sev. Sul. Hiſt. ſac.

Çe coup les étourdit, & voïant qu'ils n'avoient pû en impoſer à ces deux grands Hommes, qui paſſoient alors pour les colomnes de l'Egliſe ; & qu'ils avoient été condamnez par ſaint Martin, & par les Evêques de France & d'Eſpagne ; ils ne penſérent plus à chercher d'appui, ni de protection dans le Clergé, & tentérent une autre voïe, dont tous les Hérétiques ont coûtume de ſe prévaloir. L'argent ne leur manquoit pas, Priſcillien avoit de grands biens, & il étoit aſſûré que ſes Dévotes ne l'abandonneroient pas dans le beſoin. Ils furent trouver Macedonien, à qui l'Empereur avoit donné l'Intendance de la Juſtice. Ce Magiſtrat ne fut pas à l'épreuve des ſommes immenſes qu'ils lui offrirent. Il leur fit expédier un ordre contraire à celui qui avoit été donné auparavant. Il portoit qu'on rendroit aux Priſcillianiſtes les Egliſes qu'ils avoient occupés en Eſpagne, & qu'on les y laiſſéroit vivre en paix.

Salvien étant mort à Rome, Inſtance & Priſcillien s'en retournérent en Eſpagne avec ce nouveau

Reſcrit

Refcrit de l'Empereur ; & Volvence Proconful d'Efpagne, aïant été auffi corrompû, par les mêmes voïes, que Macedonien l'avoit été : ils rentrérent dans leurs Eglifes, fans y trouver la moindre oppofition.

Ils y rentrent fans oppofition.

An de J. C. 381. De S. Martin 66.

S. Martin s'arrête à Vienne avec S. Victrice, où ils voïêt S. Paulin de Nole.

Il paroît fort vrai-femblable, que ce fut en allant au Concile de Sarragoce, ou au retour, que faint Martin paffa, avec faint Victrice Evêque de Roüen, par Vienne en Dauphiné, où faint Paulin de Nole, nous apprend qu'il eût le bonheur de les voir. Paulin avoit déja beaucoup d'accés auprés de faint Martin, qui l'avoit guéri d'une fluxion fur un œil; mais faint Victrice lui étoit inconnû, & il fut fort fâché dans la fuite, de n'avoir pas fçû profiter, comme il devoit, de la préfence d'un fi faint Homme, & de ne lui avoir pas rendu tous les honneurs qui étoient dûs à fa vertu. Il ne le regarda alors, que comme un jeune Evêque, qui accompagnoit faint Martin, parce qu'il ne fçavoit pas, comme il le dît depuis, que fes vertus, & particuliérement la conftance avec laquelle il avoit fouffert pour l'amour de Jefus-Chrift, les différens fupplices, aufquels il avoit été expofé, l'avoient en quelque façon rendu femblable à ce grand Homme; ni qu'il avoit l'avantage de voir en fa perfonne, non feulement un faint Evêque, mais encore un illuftre Martir.

Paulin. Nol. Ep. 18. ad Vict. nova editi. vita ejusd. c. 4.

Eloge de S. Victrice de Roüen.

Lugeo negligẽtiã in felicitatis meæ, quod occasionem tanti boni ignarus à miserim .... & quod inerat insignius, Martyrem vivum videre nescierim. Paulin. Nol. Ep. 18. ad Vict.

Cette entrevûë arriva fûrement avant que Paulin eût renoncé au Monde, & pendant qu'il étoit encore engagé dans les foins du Siécle, & même

Contenebrantibus me illo tẽpore peccatis. Paulin. ibid.

ensévéli dans les ténébres du péché. Par conséquent avant l'année 389. où on croit qu'il se retira en Espagne, pour y suivre avec plus de liberté les inspirations du Ciel : ou peut-être au commencement de l'année 380. Si on entend par les ténébres du péché, dont il dit qu'il étoit environné alors, le tems qui a précedé son Baptême. Car on croit que ce fut cette année-là même, qu'il fut baptisé à Bourdeaux par saint Dauphin. Il se pourroit bien faire, que dans les entretiens qu'il eût à Vienne avec saint Martin, ce grand Evêque l'auroit déterminé, à ne pas differer plus long-tems son Baptême.

Vit. S. Paulin. c. 5. Chiffl. p. 140.

Saint Martin passe par l'Auvergne, & s'arrête à Artone, au Tombeau de sainte Vitaline.

On peut encore raporter à ce voïage de S. Martin, ce que Gregoire de Tours dit qu'il fit en Auvergne, & la vision qu'il y eût d'une sainte Vierge nommée Vitaline. Etant allé à Artone prier sur son Tombeau, peu de tems aprés sa mort, elle lui apparut, & le Saint lui aïant demandé si elle avoit le bonheur de joüir de la vision de Dieu, Vitaline lui répondit que non, & que cet avantage lui étoit differé, pour une chose qui lui avoit parû dans le Monde de fort peu de conséquence. J'avois coûtume, ajoûta-t-elle, de me laver le visage avec trop d'affectation, & de soin, le Vendredy de chaque semaine. Aprés cette apparition, Martin se retira, & aïant abordé ses Disciples, leur tint ce discours, entrecoupé de gemissemens & de sanglots. Malheur à nous, qui » vivons encore dans ce Monde ; malheur à nous. » Si une légére complaisance, qu'a pû avoir une » Vierge consacrée à Jesus-Christ, en se lavant le

Greg. Tur. Hist. Franc. l. 10. c. 31.

Ste Vitaline lui apparoît, & lui déclare ce qui l'empêche de joüir de la visiõ de Dieu.

visage quelques jours de la semaine, a été trouvée « assez criminelle devant Dieu, pour l'empêcher « d'être admise en sa présence, si-tôt aprés sa mort; « que ferons-nous, nous autres, que l'Esprit trom- « peur du Siécle séduit, & porte continuellement « au péché?

Le Saint aprés avoir opéré plusieurs guérisons miraculeuses dans Artone, s'en alla à Clermont sur sa monture ordinaire; mais aïant aperçû du haut d'une montagne, les Magistrats, & la Noblesse qui venoient audevant de lui. Il s'informa de ce que ce pouvoit être. L'ayant appris, il tourna bride aussi-tôt pour retourner à Artone, en disant: il ne m'apartient pas « d'être reçû avec tant de pompe & de magnificence. « Ils ne laissérent pas de le suivre, & l'aïant joint en chemin, ils le conjurérent de ne pas priver leur Ville de l'honneur qu'il avoit eû dessein de lui faire. Ils le pressérent en vain, & n'en pûrent rien obtenir, tant son humilité se sentit offensée de l'honneur qu'on avoit dessein de lui rendre. On voïoit encore à Artone du tems de Gregoire de Tours, un endroit entouré de treillis, où le Saint s'étoit arrêté. A son retour, il fut visiter une seconde fois le Tombeau de sainte Vitaline, & lui adressa ces paroles. Réjoüissez-vous, ma bien-heureuse Sœur, dans trois jours vous joüirez de la gloire des Saints. La chose arriva comme le Saint l'avoit prédite. Le troisiéme jour Vitaline, s'apparut à plusieurs personnes, qui reçûrent les graces qu'ils lui avoient auparavant demandé. Elle leur mar-

Grande humilité du S.

Il prie pour sainte Vitaline, & lui obtiēt par ses priéres la joüissãce de la vision de Dieu.

qua même le jour auquel on devoit honorer ſa mémoire.

Cette Hiſtoire qui eſt extraite mot à mot, de Gregoire de Tours, prouve invinciblement la créance dans laquelle l'Egliſe étoit dés-lors, touchant le Purgatoire ; & quand bien même quelque eſprit fort voudroit la faire paſſer pour une fable, on ne pourroit pas nier, qu'elle ne ſoit une preuve convainquante, que ce ſaint Evêque, & toute l'Egliſe de ſon tems, ne fût dans les mêmes ſentimens, dans leſquels nous ſommes à préſent ſur ce point. Il y a encore aujourd'hui dans Artone une Egliſe Collegialle, où ſainte Vitaline eſt honorée d'un culte particulier, de même que dans tout le Diocéſe de Clermont. Le Pere Branche met ſa Fête le 25e. May, quoique d'autres l'aſſignent au 21e. Février.

Les Priſcillianiſtes accuſent Ithace devant le Proconſul d'Eſpagne, de troubler la paix de l'Egliſe.

Sev.Sul. Hiſt. ſac. l. 2. n. 62.

An de J. C. 382. *De S. Martin 67.*

Il eſt aiſé de juger avec combien d'impatience, Idace & Ithace ſupportoient la fierté de leurs ennemis. Ils n'auroient pas manqué de s'élever contre eux, avec leur zéle ordinaire, ſi la crainte ne les eût rendu plus ſages, ou plus timides. Les Priſcillianiſtes devenus plus hardis, & plus inſolens par leur ſilence, en prirent occaſion d'accuſer Ithace devant le Proconſul, de troubler la paix de l'Egliſe. On avoit déja donné ordre ſur leur accuſation, de ſe ſaiſir de ſa perſonne, lorſqu'il s'enfuit fort à propos dans les Gaules.

Il s'enfuit, & porte ſes plaintes devāt Gregoire Prefet des Gaules.

Un certain Gregoire en étoit alors Préfet. Ithace porta devant lui ſes plaintes, & comme ce Magiſtrat

étoit Catholique & fort équitable, il en fut écouté favorablement. Dexter dit, qu'il étoit si homme de bien, & si versé dans les saintes Lettres, qu'il mérita quelques années aprés, d'être fait Evêque de Grenade en Espagne, où il mourut dans un âge fort avancé, & plein de mérites. Gregoire ordonna d'abord qu'on fit venir devant lui les Hérétiques. Ensuite il informa l'Empereur de tout ce qui s'étoit passé, & fit ce qu'il pût, pour empêcher qu'ils ne surprissent davantage sa Religion. Mais ce fut inutilement, parce que tout étoit devenu venal à la Cour; par l'avarice & l'insatiable cupidité de ceux qui avoient l'oreille du Prince. Les Hérétiques aïant fait de nouveaux présens à Macedonien, il les servit si bien auprés de l'Empereur, qu'ils en obtinrent un second Rescrit, portant que la connoissance de leurs différens seroit ôtée au Prefet des Gaules, & renvoïée devant le *Vicaire*, ou le Lieutenant Général du Gouverneur des Espagnes. [l] Il envoïa même des ordres à Treves, où Ithace s'étoit retiré, pour s'assûrer de sa personne, & le conduire en Espagne. Mais Ithace en aïant été averti, trouva moïen de les éviter, & s'étant mis en lieu de sûreté, il se défendit contre les accusations de ses ennemis, par l'Evêque Prittannien qu'il chargea de sa procuration, & qui comparut pour lui.

Dext. ann. 388.

Gregoire écrit à l'Empereur en faveur des Catholiques, & n'est pas écouté.

L'Empereur à la sollicitatiō de Macedonien, renvoïe la connoissance de l'affaire des Priscillianistes au Vicaire d'Espagne.

Sev. Sul. Hist. sac. l. 2. n. 62. 63.

Quoi-qu'Idace & Ithace, n'eussent pas l'approbation des plus saints Evêques qui gouvernoient

l L'Espagne cessa en ce tems-là d'avoir des Proconsuls. *Sev. Sulp. ibid.*

alors l'Eglise, parce qu'ils avoient porté la connoissance d'une cause purement Ecclésiastique, devant les Tribunaux séculiers, & poussoient les Priscillianistes avec trop d'aigreur, & sans garder de mésures; ils ne laissoient pas cependant d'avoir raison dans le fond, & de défendre la cause de l'Eglise: & Gratien, n'est pas excusable, de s'être laissé surprendre par Macedonien, quoi-qu'il ne trempât point dans les crimes de ces infâmes Hérétiques. Il est vrai que la protection qu'il leur accorda, ne fut que l'éfet d'une surprise, dont les Empereurs les plus religieux ne peuvent pas toûjours se garentir. Dieu cependant ne laissa pas d'en tirer une prompte vengeance, en lui suscitant un ennemi aussi redoutable que le fut Maxime, qui s'empara de l'Empire, aprés lui avoir ôté la vie. Ce qui doit faire penser à tous les Rois de la Terre, de ne pas se laisser surprendre par de faux rapports, particuliérement, lorsqu'il s'agit de l'intérêt de l'Eglise. Quoi-qu'il en soit, les éloges que saint Ambroise & d'autres saints Evêques ont donné à Gratien aprés sa mort, peuvent nous faire croire qu'il reconnût sa faute avant que de mourir, & que Dieu ne l'a puni si sévérement dans ce Monde, que pour l'épargner & le traiter avec plus de miséricorde dans l'autre. Sa justice éclata bien plus visiblement contre Macedonien, car aïant voulu se retirer dans une Eglise de Milan, pour y trouver un azile contre la fureur de Maxime, qui ne pardonnoit à aucun des Officiers de Gratien; jamais il n'y pût entrer, quoi-que les

Dieu punit sévérement Gratien, de s'être laissé surprendre par Macedonien.

Sa vengeance éclate contre cèt Officier.

portes en fussent ouvertes. Il tomba ainsi entre les mains de ceux qui le poursuivoient pour le faire mourir, comme saint Ambroise l'avoit prédit quelque-tems auparavant. Car ce saint Evêque l'étant un jour allé trouver, pour le prier en faveur de quelques malheureux; & l'entrée de son Palais lui aïant été refusée, par l'ordre qu'il en avoit donné: *Un jour viendra*, dit tout haut le Saint, en s'en allant, & parlant de Macedonien, *que les portes de l'Eglise seront ouvertes, & que vous n'y pourrez pas entrer.*

Accomplissement d'une prophétie de S. Ambroise, sur Macedonien.

Paulin in vit. S. Ambr.

An de J. C. 383. De S. Martin 68.

Pendant qu'Ithace défendoit sa cause en Espagne par l'Evêque Pritannien, Flave Maxime qui commandoit l'Armée de Gratien en Angleterre, y fut proclamé Empereur par ses Soldats mécontents. D'Angleterre il passa en France, avant que Gratien, qui étoit alors à Treves, eût appris cette révolution. Comme il n'étoit pas en état de s'opposer aux entreprises du Tiran, n'aïant prés de lui qu'un petit nombre de Soldats, dont la fidélité lui étoit devenuë suspecte; il ne balança pas à prendre la fuite: mais les gens de Maxime l'aïant joint auprés de Lion, Il y fut cruellement assassiné par la main d'Andragas, l'un des Capitaines du Tiran.

Maxime se revolte en Angleterre, passe en France.

Sev. Sul. Hist. sac. lib. 2. Hier. Ep. 3. ad Heliod. Socrat. l. 5. c. 11. Ruf. l. 2. c. 14.

Mort de Gratien.

On croit que Maxime étoit originaire de la grande Bretagne, & allié à la Famille du Grand Constantin. Quoi-que ses victoires lui eussent beaucoup enflé le cœur, il ne laissoit pas d'être assez

Qualitez de Maxime. affable. Il étoit Chrétien, aimoit le bon ordre & la justice, mais il aimoit encore davantage l'argent.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 15. Pacc. in panegir. Theod. Socr. Hist. l. 5. c. 11. L'année 383. se passa toute entiére dans ces mouvements, & Maxime l'emploïa à affermir son Empire, tant au deçà, qu'au delà des Alpes. Il n'eût pas plus-tôt fait son entreé dans Treves, où il établit le siége de son Empire aprés la défaite de Gratien, qu'Ithace qui l'y attendoit avec impatience depuis sa révolte, lui présenta un Placet plein d'invectives contre Priscillien. Maxime l'écouta favorablement, & fit expédier des ordres au Préfet des Gaulés, & au Vicaire d'Espagne, pour faire conduire au Concile, qui fut en même-tems indiqué à Bourdeaux, tous ceux qu'on sçavoit être infectez de cette Hérésie.

Ithace accuse les Priscillianistes devant Maxime. On les cite au Cócile de Bourdeaux. *Sev. Sul. Hist. sacr. l. 2. n. 63.*

Ils y sont de nouveau condamnez. Priscillien recuse les Evêques pour ses Juges, & en appelle à l'Empereur. *Sev. Sul. Hist. sacr. l. 2. ibid.* Instance & Priscillien comparurent dans le Sinode, où ils avoient été amenez par force. Le premier sçût si mal se défendre, ou plus-tôt ses crimes devinrent si visibles, & si manifestes, que l'assemblée confirma la Sentence de déposition qui avoit été prononcée contre lui dans le Concile de Sarragoce. Mais Priscillien voïant qu'il ne pouvoit pas manquer d'y être condamné, en appella à l'Empereur; & les Evêques, quoi-qu'il ne lui restât plus d'autre voïe pour l'éviter, que de demander d'autres Juges, si ceux qui étoient au Concile lui étoient suspects; au lieu de prononcer, sans avoir égard à son appel, comme ils auroient dû faire; y consentirent par une

Lâche complaisance des Evêques qui y déférent.

lâche

lâche complaisance pour Maxime. Saint Martin qui s'y trouva, s'opposa sans doute au renvoi de Priscillien ; puisque Severe Sulpice remarque, qu'il eût le courage de representer plusieurs fois à cét Empereur le tort qu'il avoit d'entreprendre de juger des affaires de l'Eglise. Mais le nombre des Evêques, qui étoient bien-aise de lui faire leur cour aux dépens de ses libertez, l'aïant emporté sur son sentiment ; les Criminels furent renvoyez devant lui à Treves, où Idace & Ithace, leurs accusateurs, les suivirent.

Saint Martin s'y oppose inutilement.

Sev. Sul. Hist. sac. l. 2. n. 4.

Leurs démarches plûrent beaucoup à Maxime, & les Evêques qui étoient venus à sa Cour à dessein d'en obtenir quelques graces, s'en étant apperçûs, applaudirent plus qu'ils ne devoient au zéle indiscret de leurs Confréres. Ce fut ainsi, que par une lâche complaisance, ils firent perdre à la dignité Episcopale, l'autorité qu'elle avoit eû jusqu'alors auprés des Empereurs. La flatterie, le déguisement, l'emportérent sur la verité, & le plaisir que ces Evêques eurent de se voir bien aupres du Prince, leur fit oublier, ce qu'ils devoient à leur Dignité.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 23.
Paulatim affectu trepido subjecta tumenti.
Sancta patrum gravitas, nimiũ vilescere cœpit Dedita blãditiis
Paulin. de vit. B. M. l. 3.

An de J. C. 384. *De S. Martin 69.*

Saint Martin fut aussi contraint d'aller à Treves en ce tems-là, pour solliciter la liberté de quelques prisonniers, le rappel de plusieurs exilez, & la restitution de leurs biens injustement confisquez. Mais bien loin de se laisser aller comme ses Confréres à l'esprit de la Cour, il y soûtint avec tant

Saint Martin va trouver Maxime pour lui demander la grace de quelques malheureux.

Il condamne la conduite molle des Evêques qui étoient à la Cour, par la fermeté avec laquelle il soûtiët sa dignité. *Paulin. l. 3.*

de fermeté, l'honneur & la dignité de son caractére, qu'il sembloit demander en maître, les graces qu'il vouloit obtenir. Cette grandeur d'ame le fit estimer de ceux-là mêmes, qui l'avoient le plus méprisé, & Maxime eût autant de vénération pour lui, qu'il en avoit peu, pour les Evêques, qui s'étoient rendus méprisables par leurs flatteries.

In solo Martino Apostolica autoritas permanebat. Sev. Sul. de vit. B. M. n. 23.

Une conduite si ferme & si sage, ne pût que déplaire à Ithace, & à ceux de son parti, qui soûfroient avec peine les reproches que le Saint leur faisoit de leurs bassesses, & les fréquents avis qu'il leur donnoit de se désister de la poursuite de l'affaire de Priscillien, devant le Tribunal de l'Empereur. Il prioit aussi souvent Maxime de s'abstenir d'en connoître, & de condamner à mort ces malheureux Criminels.

Saint Martin s'oppose à la mort des Priscillianistes, & prie Maxime en leur faveur. *Sev. Sul. Hist. sac. l. 2. n. 64.*

C'est bien assez, lui disoit-il, *qu'ils aïent été déclarez Hérétiques, par le jugement des Evêques. Qu'on les ait chassé de leurs Eglises, & déposé du Sacerdoce, sans qu'on veüille encore leur ôter la vie. Jamais l'Eglise n'a demandé qu'on répandit le sang de ses Enfans, même rébelles. C'est un attentat contre ses libertez, qu'un Juge Laïc condamne des Evêques.*

An de J. C. 385. De S. Martin 70.

Ithace accuse S. Martin d'être Disciple de Priscillien.

Quoi-que saint Martin pût dire, Ithace ne se rebutoit point. Fatigué de ses remontrances, & impatient de voir si long-tems à la Cour, un Evêque, dont la vie humble & pénitente, condamnoit si hautement le luxe, & la mollesse de la sienne; il eût l'impudence de l'accuser, d'être lui-même Disciple de Priscillien, à la mort duquel il s'opposoit.

Comme les Priscillianistes affectoient un extérieur pénitent, Ithace tâchoit de faire passer pour Disciples de cet Hérétique, tous les gens de bien qui s'appliquoient à la lecture, & à la méditation de l'Ecriture sainte, qui jeûnoient souvent, & qui passoient leur vie dans la retraite. Sur ces préjugez, lon vit bien-tôt la vertu la plus pure calomniée & persécutée, par les Evêques mêmes, qui en devoient faire une plus exacte profession.

Il tâche d'envelopper dans la ruine des Hérétiques, tous les gens de bien, dont sa cōduite n'a pas l'approbation.

Sev. Sul. Hist. sac. l. 2. n. 64.

C'étoit sans doute un tems bien fâcheux pour les Solitaires, & pour tous les gens de bien, car ils étoient aisément enveloppez dans la ruine de Priscillien; & il ne falloit qu'avoir Ithace, ou quelqu'un de son parti pour ennemi, ou être en réputation d'avoir du bien, pour se voir confondu avec ces malheureux, & condamné aux mêmes peines d'expoliation, & d'exil. En éfet, les Courtisans étoient si soigneux de ménager toutes les occasions de s'enrichir par les confiscations, que le moindre prétexte suffisoit souvent, pour se voir livré à leur insatiable cupidité.

C'est ainsi que Dieu permet de tems en tems, que ses plus fidéles Serviteurs soient éprouvez, par ces sortes de persécutions, qui sont toûjours d'autant plus dangereuses, que la plus-part des Hommes n'ont pas assez de lumiére, pour distinguer la vertu, d'avec l'hipocrisie, l'innocence & la pureté de la Foi, d'avec le crime & l'Hérésie. Mais l'envie d'Ithace, ne pût rien contre la vertu reconnuë de saint Martin. Plus ses ennemis tâchoient de le

Grāds égards de Maxime pour S. Martin.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 23. Paulin. ibid. l. 3.

Il l'invite à manger avec lui, le S. le refuse, & le reprend de ses crimes avec beaucoup de liberté.

Se mensa ejus participem esse non posse qui duos Imperatores, unũ regno, alterum vita expulisset.
Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 23.

décrier, plus l'Empereur faisoit d'éforts, & redoubloit ses sollicitations, pour gagner ses bonnes graces. Il l'avoit souvent invité à manger à sa table, comme beaucoup d'autres Evêques, qui s'en étoient fait un honneur; mais le Saint l'avoit toûjours refusé, ne croïant pas qu'il lui fût permis, comme il le dît à Maxime même, de communiquer avec un Homme qui avoit osé tremper ses mains, dans le sang de son Prince, & qui retenoit encore un Empire qui ne lui appartenoit pas. Il craignoit que ce ne fût approuver tacitement des crimes aussi énormes. Il s'en expliqua librement à l'Empereur, & lui dît ce que tout autre que lui n'auroit jamais ozé dire.

Maxime se justifie auprés de S. Martin, qui lui accorde enfin sa cõmunion.

Sev. Sul. ibid.

Bien loin qu'il se sentît offensé de la liberté de Martin, il l'en estima davantage, & eût pour lui tant d'égards, qu'il ne dédaigna pas même lui faire connoître, pour sa justification, les raisons qui l'avoient porté à recevoir la Couronne qu'on lui avoit » mis sur la tête. C'est malgré moi, lui dit-il, que » vous me voïez sur le Trône, mon ambition ne » m'y a jamais porté, les Troupes que je comman» dois, m'ont forcé d'y monter, & elles n'ont suivi » en cela que l'ordre de Dieu, qui s'est assez mani» festé, par la victoire que j'ay remportée, contre » toute espérance, sur le parti de Gratien. On ne » peut pas me reprocher d'avoir trempé mes mains, » dans le sang de ceux qui l'ont soûtenu; puisque » ceux qui ont été tuez, ne l'ont été que par le sort » des armes, & non pas par un ordre particulier que » j'en eusse donné. Ces raisons, les priéres, & les

instances réïtérées de Maxime; mais plus encore les marques de pénitence qu'il donna, & la charité qui obligeoit le saint Evêque, de le ménager pour l'interest de l'Eglise, & d'une infinité de malheureux; lui firent enfin prendre la résolution, de consentir à ce qu'il demandoit, de lui accorder sa communion, & d'aller un jour manger avec lui.

Impositam sibi à militibus divino nutu regni necessitatem, armis defedisse... nullumq; ex adversariis nisi in acie occubuisse. Sev. Sul. de v. B. M. num. 23.

On ne peut exprimer quel fut la joïe de l'Empereur, quoi-qu'il n'ignorât pas, quelle étoit la rigueur de l'abstinence de celui qu'il avoit convié, & l'aversion qu'il avoit de la bonne chére; il ne laissa pas, pour lui marquer davantage combien il étoit sensible à la faveur qu'il lui accordoit, de lui faire préparer un magnifique Festin. Il y invita les Princes, & les plus grands Seigneurs de sa Cour. Son Frere Marcellin, que le jeune Valentinien lui avoit renvoïé depuis le traité de Paix, qui avoit été conclu entr'eux, par l'entremise & par les soins de saint Ambroise, & son Oncle parternel, furent des conviez. Evode Préfet des Gaules, qui fut Consul une année ou deux aprés, & qui avoit la réputation d'être le plus vertueux, & le plus intégre Magistrat de son tems, fut aussi appellé au Festin, avec les deux Conseillers de l'Empereur. Les Latins les appelloient *Comites*; parce qu'ils l'accompagnoient par tout, pour l'aider de leurs conseils, qu'ils étoient ses plus intimes amis, & les dépositaires ordinaires de ses sécrets.

Maxime fait préparer un magnifique Festin.

Sev. Sulp. de vit. B.M. n.23. Paulin. ibid. l.3.

Amb. Ep. 56. ad Valent. Imp.

Maxime fit l'honneur à l'Evêque, de le faire asseoir à sa droite, & fit placer vis-à-vis, le Prêtre

Grands honneurs qu'il lui rend.

qui l'accompagnoit, entre son Frere & son Oncle. L'usage de ce tems-là étoit, comme il est encore à présent en Flandre, & dans quelques autres Provinces de l'Europe, que celui à qui on apportoit à boire le premier, bûvoit, & puis présentoit la coupe, ou le verre, à celui des Conviez qui étoit le plus considérable & le plus distingué. On présenta la coupe à l'Empereur, qui commanda qu'on la portât à Martin. Il l'attendoit, & se faisoit un plaisir de la recevoir de sa main; mais il fut bien surpris, de voir que l'Evêque, aprés avoir bû, la présenta à son Prêtre. Ce Saint connoissoit la dignité du Sacerdoce de Jesus-Christ, & pour la relever au milieu de la Cour, où elle avoit été avilie par la lâcheté de ses Confréres, il crût devoir leur faire sentir par une action d'éclat, combien ils étoient coupables devant Dieu, de l'avoir si mal soûtenuë. La maniére dont Maxime & tous les Conviez reçûrent cette action, fit bien voir par quel esprit elle avoit été faite. Car bien loin de la blâmer, & de s'en plaindre, ils admirérent la fermeté avec laquelle il avoit préferé la dignité du Sacerdoce, à la majesté de l'Emmpire.

Hos inter medius qua sima flectitur orbe. Presbyter accubuit. Paulin. de vit. B. M. l. 3. Sev. Sulp. ibid. n. 23. Ven. Fort. ibid. l. 2.

Il lui fait servir à boire le premier.

Saint Martin aprés avoir bû, présente la coupe au Prêtre qui l'accōpagne, préférablemēt à l'Empereur qui l'attendoit.

O virtus vicina Deo, sic corde remoto, Scis velut ipse procul presentē vincere mundū. Paulin. ibid.

Cette action lui attire les respects de toute la Cour.

Depuis ce tems-là, Maxime connût mieux que jamais, la différence qu'il falloit faire de Martin, aux autres Prélats qui suivoient la Cour. Il le faisoit venir souvent dans son Palais, il le traitoit avec tout l'honneur & le respect imaginable, il le consultoit sur toutes les entreprises qu'il méditoit, & lui demandoit des régles pour la conduite de sa vie.

Maxime le consulte souvent, & régle sa vie par ses cōseils, les entretiens qu'il a avec lui.

Les entretiens qu'il avoit avec le Saint, n'étoient plus que de l'éternité, de la gloire & du bonheur que Dieu a préparé à ses élûs, des peines & des supplices qui sont réservez aux Impies, de ce que nous devons faire dans le tems, & de ce que nous avons à craindre, & à espérer dans l'éternité.

Totus illi cum eo sermo de presentibus, de futuris, de fidelium gloria, de aeternitate sanctorum. Sev. Sul. Dial. 2. n. 7.

Maxime ne pût lui cacher le dessein qu'il avoit de passer les Alpes, & de déclarer la Guerre au jeune Valentinien; mais le saint Evêque n'obmit rien pour l'en détourner, & l'assûra que s'il portoit la Guerre en Italie, il auroit d'abord l'avantage, & remporteroit la victoire dans les premiers combats; mais qu'ensuite Valentinien seroit victorieux, & le feroit périr lui-même.

Le S. le détourne de déclarer la Guerre au jeune Valentinien, & lui prédit ce qui lui doit arriver s'il passe les Alpes. *Paulin. ibid. l. 3.*

La chose arriva comme le Saint l'avoit prédite. Car Maxime aïant passé les Alpes, en 387. se rendit maître sans peine de toute l'Italie. Le jeune Valentinien fut obligé de prendre la fuite, & d'aller implorer la protection du grand Theodose. Mais lorsque ce Tiran se croïoit prêt de joüir en toute assûrance du fruit de ses crimes, tout cedant à sa fortune, il fut inopinément surpris, dans la Hongrie par l'Armée de Theodose, qui le poursuivit si vivement jusque dans Aquilée, qu'elle ne lui donna pas le tems de s'y fortifier. Ses Soldats voyant sa perte inévitable, en ouvrirent les portes, le mirent entre les mains du Vainqueur; & pendant que Theodose, aussi touché du malheur de son Prisonnier, qu'irrité de ses crimes, balançoit de lui en accorder le pardon, ils lui coupérent la tête à la vûë de toute l'Armée, le 27. Août 388.

Accomplissemẽt de la prophétie du S. Mort de Maxime.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 23. Socrat. lib. 5. c. 11 12. & 14. Theod. l. 5. c. 12. & seq.

L'Impératrice donne en particulier à manger au S. jusqu'où va sa piété.

Le Palais de Maxime aïant été en quelque façon sanctifié, par le repas que le saint Evêque avoit honoré de sa présence; l'Impératrice qui n'avoit pas moins de vénération pour lui, que l'Empereur, voulut aussi avoir l'honneur de le traiter à son tour. Elle étoit souvent prosternée aux pieds du Saint, où comme une autre Madelaine. Elle l'écoutoit attentivement, se nourrissant des paroles de vie qui sortoient de sa bouche. On la vit plus d'une fois les arrouser de ses larmes, & les essuïer de ses cheveux, dans la vûë sans doute, d'obtenir par cette humiliation volontaire, le pardon des crimes que l'Empereur avoit commis en usurpant l'Empire.

Sev. Sul. Dial. 2. n. 7. Paulin. de v. B. M. l. 4.

Quoi-que Martin n'eût jamais souffert qu'aucune Femme s'approchât de lui, il fallut malgré qu'il en eût, qu'il souffrît l'Impératrice à ses pieds. Elle sembloit avoir oublié ce qu'elle étoit, d'abord qu'il paroissoit à la Cour. Les yeux perçans de sa Foi, lui faisant connoître que l'éclat des vertus de ce grand Evêque, obscurcissoit celui de son Sceptre & de sa Couronne; la grandeur Humaine ne faisoit plus d'impression sur son cœur.

Elle prépare elle-même le repas, & elle le sert à table.

Pour obtenir du Saint cette faveur, elle interposa l'autorité de Maxime. Ils lui firent ensemble tant de violence, qu'il consentit enfin de manger chez l'Impératrice. Elle apprêta elle-même tous les mets. Elle mit la table, prépara le couvert, & fit seule la fonction de tous ses Officiers. Il fallut même que Martin souffrît qu'elle lui donnât à laver,

Sev. Sul. ibid. Paulin. ibid.

&

& qu'elle le ſervit à table. Le profond reſpect qu'elle avoit pour ſa Sainteté l'empécha de s'y mettre avec lui, & la fit tenir debout pendant tous le répas. Pour être plus en liberté de le ſervir, comme elle ſouhaittoit, elle avoit fait retirer ſes Officiers, & étoit demeurée ſeule auprés du Saint, avec Maxime.

Eloge de l'Impératrice.

Le répas étant fini, l'Impératrice en ramaſſa ſoigneuſement les reſtes, & les preférant à la délicateſſe des viandes, qu'on avoit coûtume de ſervir à ſa table, elle les mangea avec une humilité, & une foi ſans exemple. C'eſt ce qui l'a fait comparer, dans l'antiquité, à cette Reine qui vint des extremitez de l'Univers, entendre les paroles de ſageſſe qui ſortoient de la bouche de Salomon. Severe Sulpice remarque que ſaint Martin étoit alors âgé de 70. ans.

Sev. Sul. Dial. 2. n. 7. Paul. ibid.

Martino jam ſeptuagenario. Sev. Sulp. ibid.

Si le Saint eut tant d'égards pour Maxime & pour l'Impératrice, l'Empereur de ſon côté, lui accorda la grace de tous ceux pour qui il intercéda ; & l'aſſûra même, en lui diſant adieu, qu'on ne prononceroit point de Sentence de mort contre les Priſcillianiſtes. Heureux ! s'il fût demeuré dans ces bons ſentimens, & ſi dans la ſuite il ſe fût reſſouvenu des propheties de ce ſaint Homme, à qui Dieu avoit donné des vûës ſi diſtinctes de l'avenir.

Maxime accorde à S. Martin la grace de tous ceux pour qui il intercede, & lui fait preſent d'un baſſin de Porphire.

Ce fut dans cette occaſion, que Maxime lui fit preſent du Baſſin de Porphire, dont parle Gregoire de Tours, duquel on ſe ſervit ſi utilement aprés ſa mort, pour faire pluſieurs Miracles. Quoi-que le

Egregia autoritate à Maximo elicuit ſpontione nihil cruentum, in reos conſtituēdum Sev. Sul. Hiſt. ſ l. 2. n. 64

Saint eût toûjours constamment refusé tous les presens qu'on lui avoit offert, il ne pût cependant se dispenser de recevoir celui-ci ; & l'Empereur le contraignant de l'accepter, il crût devoir lui donner cette satisfaction. Tout ce-ci se passa à Treves aprés le Concile de Bourdeaux, assemblé contre les Priscillianistes, à la fin de l'année 384. & dans les premiers mois de la suivante, un an aprés que saint Ambroise qui avoit été envoïé vers Maxime, par le jeune Valentinien, pour ménager les interêts de l'Italie, l'eût en quelque façon excommunié, en refusant de communiquer avec lui.

Paul. in vit. S. Ambr.

An de J. C. 385. *De S. Martin 70.*

S. Martin s'en retourne à son Eglise. Ithace & les Evêques de son parti font chãger Maxime de sentimens.

Imperator per Episcopos depravatus.

Sev. Sul. Hist. sac. l. 2. n. 64.

Martin s'en retourna content à son Eglise, avec cette promesse ; mais il ne fut pas plûtôt parti que les Evêques à qui sa presence avoit imposé silence, recommencérent leurs sollicitations, comme auparavant. Ils sçûrent même si-bien obseder l'Empereur, & s'insinüer si avant dans son esprit, qu'oubliant la parolle qu'il avoit donnée au saint Evêque, & ne pouvant plus résister à leurs continüelles importunitez, il renvoïa à Evode la connoissance de l'affaire des Priscillianistes. Quoi-que ce Magistrat fût le plus intégre de son siécle, il penchoit un peu du côté de la sévérité. Priscillien subit l'intérogatoire deux fois en sa présence, & ayant été convaincu par son propre aveu, d'avoir exercé la magie, fait assembler de nuit des femmes débauchées, de s'être depoüillé lui-même en leur présence, & d'avoir coûtume de faire sa priere dans cet état ;

Il renvoïe l'affaire des Priscillianistes à Evode.

Crimes dont Priscillien demeure convaincu.

Evode le fit arrêter. Il rapporta ensuite toute l'affaire en présence de l'Empereur, qui ne croïant pas devoir laisser des crimes si énormes sans punition, le condamna avec plusieurs de ses complices à avoir la tête tranchée. Mais Ithace aïant appris le jugement qui avoit été prononcé, & prévoïant combien sa conduite trop violente le rendroit odieux à tous les Evêques, s'il continüoit de poursuivre la condamnation de Priscillien; dans le dernier jugement que l'Empereur devoit rendre sur le rapport d'Evode, il eût l'adresse de substituer en sa place un Officier de Justice, dont la fonction étoit à peu prés semblable à celle des Procureurs Généraux de nos Parlemens, en poursuivant les criminels comme partie publique.

Maxime condãne à la mort Priscillien, avec plusieurs de ses Disciples.

Sev.Sul. Hist. sacr. l. 2. n. 64. Hieron. Catal. script. Eccles. Prosper in cron.

Ithace se désiste de l'accusation de Prisciliẽ,& substituë en sa place un Officier de Justice.

Sev.Sul. ibid.

La sévérité de Maxime, & la mort honteuse de Priscillien, ne furent pas capables d'arrêter les maux que cette nouvelle Hérésie avoit causé à l'Eglise. Elles ne pûrent même rien diminüer de l'estime que les Disciples de cet Hérétique avoient conçû de la prétenduë vertu de leur Maître. S'ils l'avoient respecté comme un Saint pendant sa vie, ils l'honorérent comme un Martir aprés sa mort.

L'Hérésie des Priscillianistes se fortifie par la mort de Priscillien. Ils l'honorent cóme Martir.

Sev.Sul. Hist. sac. l. 2. n. 65.

Son corps, & ceux des compagnons de son supplice, furent portez en Espagne avec beaucoup de pompe. Leur présence y fortifia tellement le courage de ses Sectateurs, que la crainte des châtiments avoit commencé d'ébranler, qu'on les vit bien-tôt paroître en plus grand nombre, & ensei-

gner leur pernicieuſe Doctrine avec plus d'aſſûrance qu'ils n'avoient encore fait.

La mort de cet Hérétique excite de grāds troubles dans l'Egliſe.

Sev. Sul. ibid.

Les troubles qui s'élévérent dans l'Egliſe à l'ocaſion de la mort de Priſcillien, en furent peut-être cauſe. Car quelques Evêques prétendirent, que n'aïant jamais enſeigné les Erreurs dont Idace l'avoit accuſé ; & ſa conduite aïant parû toûjours irrépréhenſible aux yeux des Hommes, c'étoit injuſtement qu'il avoit été condamné. D'autres en bien plus grand nombre, qui avoient reçû Ithace dans leur Communion, ſoûtenoient au contraire, que Priſcillien étoit indigne de vivre plus long-tems, & que ſes accuſateurs en pourſuivant ſa mort, avoient rendu un ſervice trés-important à l'Egliſe. Mais les uns ni les autres, n'avoient pas l'aprobation des plus gens de bien, qui n'aïant point pris de parti dans cette affaire, ne ſuivoient que celui de la juſtice, & de la vérité.

Hic uſque hodie à nonnullis Gnoſtica.. Hereſeos accuſatur, deffendētib⁹ aliis non ita eum ſentiſſe ut arguitur. Hier. Catal. ſcript. Eccleſ.

Les plus ſaints Evêques condānent la conduite d'Ithace.

Concil. Taurin. c 5. Amb. Ep 78. Sev. Sul. Hiſt. ſacr. l. 2. n. 63.

Quoi-que les plus ſaints Evêques, parmi leſquels on contoit le Pape Sirice, ſaint Martin, & ſaint Ambroiſe, euſſent une extréme horreur de cette infâme Héréſie, & condamnaſſent la perſonne même de l'Hérétique ; ils ne voïoient cependant qu'avec beaucoup de douleur, l'immunité Eccléſiaſtique, que leurs prédéceſſeurs avoient juſqu'alors défenduë, au péril de leur vie, contre les entrepriſes des Empereurs, violée dans la perſonne de l'Evêque Priſcillien, & celle de ſes Clercs, par la haine, la jalouſie, & la lâcheté de quelques-uns de leurs Confréres. Le ſang de ces malheureuſes

victimes de leur colére, répandu par les ſollicitations, & les empreſſemens de ceux-là mêmes, à qui leur caractére impoſoit l'obligation, de s'intéreſſer pour la conſervation de leur vie, ſembloit crier vengeance, & demander qu'on ne laiſſât pas impunie une ſi grande inhumanité.

Il eſt vrai que les Priſcillianiſtes demeurants, obſtinez & rébelles aux ordres de l'Egliſe, on ne pouvoit pas déſaprouver qu'on eût recours à la Puiſſance ſéculiére, ni à l'autorité de Ceſar, pour les contraindre de s'y ſoûmettre. Parce que, comme dit ſaint Leon, la crainte des peines temporelles, dont les Princes peuvent punir les Hérétiques, font ſouvent plus d'impreſſion ſur ces eſprits rébelles, & endurcis, que celles des peines Canoniques, & des ſupplices, dont on les ménace dans l'éternité. Mais l'Egliſe aïant toûjours conſidéré comme homicides, les Eccléſiaſtiques qui pourſuivoient la mort des criminels, & aïant fait des Loix trés-ſévéres contre tous ceux qui ſeroient tombez dans ce défaut, par leſquelles elle les déclare incapables de recevoir les Ordres, ou d'en faire aucune fonction, s'ils ont eû le malheur d'y tomber depuis leur Ordination. Ces ſaints Evêques ſe crûrent obligez dans la ſuite, de déclarer Ithace, & ceux qui avoient trempé dans ſon crime, privez de leur Communion, & de le dépoſer du Sacerdoce. Il fut même envoïé en exil, aprés la défaite de Maxime, par l'ordre du grand Theodoſe, & du jeune Valentinien, où il mourut miſérablement.

On peut implorer le ſécours des Puiſſances ſéculiéres pour contenir les Hérétiques.

S. Leo. Ep. 93. ad Turib.

Ithace eſt dépoſé du Sacerdoce, & envoyé en exil.

Sev. Sul. Hiſt. ſac. l. 2. n. 64. Iſid. de vir. illuſtr. c. 2.

Pour Idace, voïant bien qu'il ne pouvoit pas éviter la même peine, il se démit lui-même volontairement de son Evêché, & auroit pû ainsi expier sa faute avec honneur, dit Severe Sulpice, s'il n'eût pas tenté dans la suite d'y rentrer avec honte. A l'égard des autres Evêques, qui ne s'étoient pas porté pour accusateurs de Priscillien, & qui avoient seulement communiqué avec Idace & Ithace; comme ils étoient en trés grand nombre, on les traita avec moins de rigueur, & le Concile de Turin tenu l'an 397. nous apprend qu'ils furent reçûs dans la Communion des Evêques Catholiques, en renonçant à celle des Evêques qui soûtenoient opiniâtrement le parti d'Ithace. Une conduite si sage & si modérée, qui avoit été inspirée par saint Ambroise lorsqu'il vivoit encore, dont les lettres furent lûës dans l'assemblée, & reçûës de tous les Evêques, avec un profond respect, auroit dû mettre fin au Schisme, qui depuis tant d'années partageoit l'Eglise d'Occident; mais les Esprits étoient si aigris, & les Parties si échaufées, & ceux qui soûtenoient la bonne cause en si petit nombre, qu'on en voïoit encore de tristes restes, & de funestes éfets en l'année 400. où Severe Sulpice finit son Histoire sacrée.

On accorde la paix aux Evêques de sa Communion.

Concil. Taurin. n. 5.

Felicissime & Armene, qui étoient passez depuis peu dans le parti de Priscillien, & qui l'avoient accompagné à Treves en qualité de Clercs, eurent le même sort que leur Evêque. Un nommé Latronien, & l'impudique Euchrotie, dont nous avons

On punit du dernier supplice quelques Disciples de Priscillien.

déja parlé, furent executez avec eux; & peu de tems aprés, on punit du même supplice Asarin & le Diacre Aurelle. Latronien, que saint Jerôme appelle Matronien, étoit un homme d'une grande érudition. Il excelloit particuliérement dans la Poësie. Ce Pere dit qu'il avoit vû plusieurs de ses ouvrages, dont il parle avec éloge.

Catal. script. Ecclesiast.

Instance Evêque Priscillianiste, qui avoit imposé les mains à Priscillien; mais qui avoit acquiescé à la Sentence de déposition que le Concile de Bourdeaux avoit prononcé contre lui, fut seulement exilé dans l'Isle de Silly, l'une des Sorlingues, avec Tiberien. Celui-ci ennuïé de la longueur de son exil, abjura enfin l'Hérésie de Priscillien; mais il ne fut pas long-tems aprés son retour, sans faire parler de lui. Car saint Jerôme remarque encore, qu'il contraignit une Vierge consacrée à Dieu, de se marier, au grand scandale de l'Eglise. On condamna aussi à l'exil quelques Laïcs, qu'on dépoüilla auparavant de leurs biens. Toutes ces executions se firent à la fin de l'année 385. & l'on continüa la recherche de ces Hérétiques, jusqu'à la fin du Régne de Maxime.

Instance & Higine sõt envoiez en exil.

Sev. Sul. Hist. sac. l. 2. n. 64.

Hieron. Cat. script. Eccles.

Saint Ambroise nous apprend qu'étant allé à Treves, il y trouva Higine [m] Evêque de Cordoüe, dont on a cy-devant parlé, qui y avoit été amené, chargé de chaînes par l'ordre de Maxime. Tout décrépite

Higinus Episcopus . . . jussu Maximi ex Hispania vinctus Treviros adducitur.

F. L. Dexter-

[m] On croit qu'Higine fut le Successeur du grand Osius. Il eût assez de foiblesse pour retomber deux fois dans l'Hérésie de Priscillien qu'il avoit abjuré.

qu'il étoit, il fut envoïé en exil dans l'Isle de Lerins, a avec ordre à ceux qui le conduisoient, de le traiter avec toute sorte de dureté. Ce saint Docteur étoit à la Cour de Maxime en qualité d'Ambassadeur du jeune Valentinien. Touché de la vieillesse, & de la misére de cet Evêque, à qui on n'avoit pas voulu même accorder un lit dans le Vaisseau pour se coucher, interposa son autorité, pour le faire traiter plus humainement; mais ce fut en vain. Car les Officiers de Maxime, non seulement ne voulurent point l'écouter; mais ils eurent encore l'insolence, de le chasser honteusément de leur maison.

On traite Higine avec la derniére dureté. S. Ambroise s'emploïe inutilement pour faire modérer la rigueur de son exil.

Ce ne fut pas sans beaucoup de chagrin, que saint Martin apprit que l'Empereur eût si-tôt perdu les sentimens de modération & de Religion, que sa présence lui avoit inspiré. Le peu de fruit qu'il pouvoit faire à la Cour, lui auroit fait prendre la résolution de n'y jamais retourner, s'il n'y avoit été obligé par de trés-fortes raisons. Quoi-que Maxime eût accordé la paix à Valentinien, à la priére de saint Ambroise, & qu'il l'eût obtenu lui-même de Theodose à certaines conditions; il ne laissoit pas d'avoir toûjours dans le cœur, le dessein de passer les Alpes, & de réduire l'Italie soûs son obéïssance. Comme tous les partisans de Gratien devoient

Saint Martin apprend avec beaucoup de chagrin le chãgement des dispositions de Maxime.

a Elle s'apelle communément l'Isle saint Honorat. Elle étoit alors remplie de Serpens & de Bêtes vénéneuses, dont elle fut délivrée par les priéres du Saint dont elle porte le nom. Le fameux Monastére qui s'y établit, & d'où sont sorti tant de grands Hommes illustres par leur doctrine & par leur sainteté, l'a rendu trés-célébre.

devoient lui être suspects, parce qu'il ne doutoit point qu'ils ne conservassent la même affection pour Valentinien, qu'ils avoient eû pour son Frere. Il en fit faire une recherche trés-exacte; & aïant condamné à mort soûs divers prétextes, ceux qui lui faisoient le plus d'ombrage, il en envoïa beaucoup d'autres en exil, aprés les avoir dépoüillez de leurs biens.

Cruauté de Maxime envers les partisans de Gratien.

Pacat. in paneger. ad Theod. Sev. Sul. Dial. 3. n. 15.

An de J. C. 386. & 387. De S. Martin 71. & 72.

Quelques-uns de ces malheureux s'adressérent à saint Martin, & l'engagérent de retourner à la Cour pour parler à Maxime en leur faveur. Entr'autres le Comte Narse, & Leucade, Gouverneur de Province, qui s'étoient le plus signalez par la fidélité qu'ils avoient conservé à Gratien. Le Saint retourna donc à Treves vers la fin de l'année 386. pour des affaires semblables à celles qui l'y avoient déja fait venir plusieurs fois. Comme il y avoit peu de tems que saint Britton, Evêque de cette Ville, étoit décedé lorsqu'il y arriva, il y trouva ceux de la Province & des environs assemblez, pour lui choisir un Successeur.

Saint Martin retourne à la Cour pour interceder en leur faveur.

Sev. Sul. ibid. Paulin. de vit. B. M. l. 4.

Ithace qui aimoit bien moins à remplir ses obligations dans son Diocése, qu'à faire sa Cour à l'Empereur, n'en étoit point sorti depuis qu'il y étoit venu pour l'affaire de Priscillien. Il s'y étoit même rendu, par ses intrigues, nécessaire à Maxime, qui avoit pour lui beaucoup d'égards. Tous les Evêques qui s'étoient assemblez à Treves, pour donner un Successeur à saint Britton, à la

La nouvelle de son arrivée trouble les Evêques qui étoient assemblez à Treves, pour l'ordinatiō de S. Felix.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 15.

réserve d'un seul, nommé Theogniste, avoient eû la complaisance de communiquer avec lui. Le désir naturel à l'Homme, d'être bien venu auprés de son Prince, les y avoit engagez, sans y faire presque de réfléxion, & s'étoient ainsi rendus participans du crime d'Ithace. Mais ils n'eurent pas plus-tôt appris que saint Martin étoit en chemin pour venir en Cour, qu'ils commencérent à rentrer en eux-mêmes, & à redouter sa présence. Jamais gens ne furent plus surpris, ni plus embarassez. Ils virent bien qu'ils s'étoient engagez dans un mauvais pas, en communiquant avec Ithace. Maxime, le jour d'auparavant, & par l'avis de ces Evêques, altérez du sang des Hérétiques, avoit donné ordre qu'on envoïât incessamment en Espagne, des Tribuns avec main forte, pour y faire une recherche exacte des Priscillianistes, pour condamner sans pitié tous ceux qu'on pourroit découvrir, & pour confisquer leurs biens. Il n'y avoit pas lieu de douter qu'un grand nombre de personnes de piété, ne dût être enveloppé dans ce massacre; parce qu'un extérieur modeste & réglé, étoit une marque équivoque d'Hérésie. Ces Evêques prévoïoient bien que Martin n'aprouvéroit pas leur conduite, & qu'ils auroient la confusion d'en être traitez, comme des gens retranchez de la Communion de l'Eglise. Ils eurent recours à Maxime leur protecteur, & lui représentérent, que c'étoit n'avoir rien fait, que d'avoir condamné les Priscillianistes, s'il souffroit que quelques Evêques, qui avoient beaucoup de crédit dans l'Eglise, les

Quā viderent pallentem atque tristem, miseram & manicheam vocant. Hier. Ep. 22. ad Eust. Sev. Sul. Hist. s. l. 2. n. 63.

condamnassent eux-mêmes, pour avoir poursuivi la condamnation de ces Hérétiques. Si cela étoit, qu'il n'y en avoit pas un d'eux, qui pût se croire en sûreté. Que pour éviter tous ces maux, ils estimoient qu'on devoit fermer les portes de la Ville à Martin; à moins qu'il ne parût venir dans un esprit de paix, & résolu de communiquer avec eux. Ces raisons parûrent assez fortes à Maxime, pour le faire consentir à ce qu'ils souhaitoient de lui. On envoïa des Officiers audevant du Saint, de la part de l'Empereur, pour lui défendre l'entrée de la Ville, à moins qu'il ne promît de conserver la paix, & l'union avec ses Confréres.

Maxime envoïe au devāt du S. des Officiers, pour lui défendre l'entrée de la Ville, s'il n'étoit pas dans la résolution de communiquer avec les Evêques de sa Cour.

Le Saint crût devoir, sans trahir sa conscience, user de dissimulation avec eux dans cette rencontre, il se contenta de leur répondre en deux mots, qu'il entreroit dans la Ville avec la paix de Jesus- « Christ, sans s'expliquer davantage. Les Officiers « contens de sa réponse, s'en retournérent sans faire d'autres instances; & rapportérent aux Evêques les dispositions dans lesquelles étoit le Saint. Quoi-que la ruse innocente dont il s'étoit servi, lui eût réüssi, il voulut cependant attendre jusqu'à la nuit, pour entrer dans la Ville. Il fut aussi-tôt à l'Eglise, non pas à dessein d'y voir les Evêques, mais seulement pour y faire sa priére. Le lendemain il alla au Palais pour salüer l'Empereur; & lui demander les graces qu'il vouloit en obtenir.

Réponse du Saint.

Sev. Sul. ibid.
Paulin. ibid.

Il va salüer l'Empereur, & lui demande plusieurs graces.

Comme il avoit appris les ordres qui avoient été donnez, pour la recherche des Priscillianistes en

Espagne ; il crût qu'il devoit aussi intercéder pour eux, & emploïer tout son crédit pour mettre à couvert, non seulement les Catholiques, mais encore les Hérétiques, de l'orage qui les ménaçoit.

Maxime le reçoit avec honneur, & lui demãde du tems pour y penser.

Maxime l'écouta d'abord assez favorablement, il se donna même bien de garde, de faire paroître aucune altération sur son visage ; mais sans lui rien accorder, il s'en défit honnêtement, en lui demandant un peu de tems pour y penser. *Toutes les choses que vous désirez de moi*, lui dit-il, *sont trés-importantes, il n'y en a pas une qui ne mérite d'être mûrement examinée dans mon Conseil ; vous pouvez cependant comter, que la considération que j'ay pour vous, est si grande, que je ne vous refuseray rien de tout ce que je pourray vous accorder.* Ce fut ainsi, que Maxime tint Martin en suspend, pendant deux ou trois jours.

Sev. Sul. ibid.

Le S. s'abstiët de communiquer avec les Evêques du parti d'Ithace. Ils s'en plaignent à Maxime.

Le Saint pendant ce tems-là, ne rendit aucune visite aux Evêques de la faction d'Ithace. Il alloit seul prier à l'Eglise, & évitoit avec beaucoup de soin de se trouver dans les lieux où ils étoient assemblez. Il n'en fallut pas davantage pour mettre l'alarme parmi ces Prélats. Ils accoururent en foule au Palais, & se jettants tous aux pieds de l'Empereur, le conjurérent d'interposer son autorité, contre un Homme qui avoit la témérité de s'élever au dessus de ses Confréres, & de les condamner par sa séparation. » Vous ne devez plus douter, lui » dirent-ils, que Martin ne soit le Protecteur des » Hérétiques, puisqu'il vient aujourd'hui tirer ven-

Sev. Sul. ibid.

geance de leur mort. C'est bien en vain, que vous « avez vous-même condamné Priscillien, si un Evê- « que de son autorité, & de son crédit, sert d'Avocat » à ses Sectateurs auprés de vous. Cet Hérétique aura » l'avantage de revivre en sa personne. C'est ainsi « que ces Evêques, prévaricateurs des Loix les plus sacrées de l'Eglise, traitoient le plus saint Homme qui eût parû depuis les Apôtres, & tâchoient d'obscurcir l'éclat de ses vertus, par les plus noires calomnies. Ils firent tant d'instances auprés de Maxime, & leur vengeance alla si loin, que peu s'en fallut, qu'ils ne l'obligeassent à donner son consentement, pour envelopper le Saint dans la ruine des Priscillianistes. Cet Empereur s'étoit en quelque façon vendu aux Prélats de sa Cour, qui l'avoient acheté au prix de leur honneur. Mais quoi-qu'il leur fût tout dévoüé, il n'avoit pû encore oublier, que celui dont ils lui demandoient la mort, surpassoit tous les Hommes de son Siécle en vertu, & en sainteté. Il n'ignoroit pas non plus, quel étoit le courage, & l'intrépidité de celui à qui il auroit affaire, & que Martin ne se fit un plaisir, & un devoir de subir, non seulement l'exil, mais la mort même, pour une si bonne cause, que celle qu'il défendoit. C'est pourquoi il crût, aprés y avoir fait réfléxion, devoir tenter une autre voïe, que celle que ces Evêques passionnez lui inspiroient. Il le prit en particulier, & lui aïant donné toutes les marques de bonté & de confiance, dont il l'avoit honoré auparavant; il le pria de

Ils tâchent de lui persuader de l'évelopper dans la ruine des Priscillianistes.

Maxime refuse d'y consentir, & prend parti de gagner le S. par les voïes d'hônêteté & de douceur.

Sev.Sulp.ibid.

trouver bon, qu'il se plaignit à lui-même, du trouble qu'il causoit dans l'Eglise, en refusant de communiquer avec les Evêques qui étoient à sa Cour, sans en avoir de raison légitime.

Les Hérétiques, lui dit-il, n'ont été punis que selon le cours & les régles ordinaires de la Justice. Vous seriez le seul des Evêques des Gaules, qui refuseroit à ceux du parti d'Ithace sa communion; aucun ne la leur aïant refusé jusqu'aprésent, excepté Theogniste, qui s'en est séparé, plus-tôt par le motif d'une haine paticuliére, qu'il avoit conçûë depuis long-tems contre Ithace, que par le devoir de sa conscience. Le Sinode *o* qui a été assemblé il y a peu de jours, a même déclaré Ithace innocent; vôtre sentiment doit-il l'emporter sur celui de tant d'Evêques?

Sev. Sul. ibid.

Le Saint ne se rēd point aux raisons de Maxime: sa fermeté l'irrite, & il cōmande qu'ō n'épargne aucun de ceux pour qui le S. s'interresse.

Toutes ces raisons firent peu d'impression sur l'esprit de Martin, & ne pûrent l'engager à rien accorder à Maxime. L'Empereur de son côté, ne pût lui dissimuler, combien ce refus lui étoit désagréable. S'étant séparé de lui brusquement, & sans lui rien dire, il donna ordre qu'on allât executer, sans différer, le Comte Narse, le Gouverneur Leucade, & généralement tous ceux pour qui le Saint étoit venu lui demander grace. Il étoit déja nuit, quand Martin en eût la nouvelle. Il en fut si touché, qu'il courut à l'instant au Palais de l'Empereur, & lui promit de communiquer avec les Ithaciens, s'il

Sev. Sul. Dial. 3. ibid.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 15.

o Ce Sinode s'étoit tenu à Treves, pour l'élection du Successeur de saint Britton. *Concil. Gen. tom.* 1.

vouloit révoquer les ordres qu'il avoit donné, & rapeller les Tribuns qu'il avoit envoïé en Espagne.

Maxime qui n'avoit rien de plus à cœur, que d'obtenir aux Evêques ses courtisans, la communion de saint Martin, lui promit toutes choses. On devoit faire le lendemain l'Ordinaion de Felix, qui avoit été choisi pour succéder à saint Britton, dans le Siége de Treves. Ce Felix étoit un trés-saint Homme, & il auroit mérité d'avoir été élû, & sacré par de meilleurs Evêques. Saint Martin se trouva à leur assemblée, selon la parole qu'il en avoit donnée à Maxime, croïant qu'il étoit plus à propos de ceder pour un moment à la force, & à la violence qu'on lui faisoit, que d'abandonner une infinité de personnes à la fureur d'un Tiran. La compassion qui étoit née, pour ainsi dire, avec lui, lui fit oublier dans cette occasion ce qu'il devoit aux Loix, & à la discipline de l'Eglise. Il crût que la charité qui couvre la multitude des pechez, devoit l'emporter sur toute autre considération. On ne s'étonnera pas de voir un si grand Saint, tomber dans une faute legére : si l'on fait reflexion que les Apôtres mêmes, n'en ont pas été tout-à-fait exemts, puisque saint Paul nous apprend qu'il résista en face, à saint Pierre ; parce qu'il étoit, dit-il, répréhensible.

Le S. touché du malheur de tant d'innocēs promet à Maxime, sa communion pour les Evêques de sa Cour.

Sev. Sul. ibid.

Il se trouve à l'Ordination de S. Felix, où tous les Evêques du parti d'Ithace étoient présens.

Il se repent d'avoir eû cette facilité pour l'Empereur, & refuse aux Evêques Ithaciens des lettres de communion.

Gal. 2. 11.

Cependant tous les éforts que firent les Ithaciens pour l'obliger à rendre témoignage par écrit de la communion, qu'il avoit eû avec eux ; ils ne pûrent jamais l'y faire résoudre. Dés le lendemain il

Il sort de Treves sans prẽdre congé de Maxime, & s'en retourne à son Eglise.

sortit de Treves, sans prendre même congé de Maxime, pour s'en retourner à son Eglise. Outré d'avoir été contraint de se soüiller, pendant une heure seulement par une societé criminelle : Il gardoit un morne & profond silence, & ne faisoit que soûpirer dans le chemin, tant sa douleur étoit pressente. Il arriva dans cet état jusqu'au prés d'un Bourg que l'on nomme Echternach, qui est à l'entrée du Luxembourg, à trois ou quatre petites lieuës de Treves. Cet endroit solitaire, & rempli de Forêts, lui parut propre pour rependre son cœur, avec plus de liberté, en la presence de Dieu. Se sentant agité de differentes pensées, qui tantôt le condamnoient, tantôt l'excusoient ; il examinoit en lui-même l'action qui étoit le sujet de sa tristesse. Il ne pouvoit plus se soûtenir, & se trouvoit comme plongé dans un abîme d'amertume, lorsqu'un Ange que Dieu voulut bien lui envoïer, pour le consoler, & l'assûrer du pardon de sa faute, lui parla de la sorte. C'est avec raison, Martin, que vous vous affligez ; mais ce qui doit faire vôtre consolation, c'est que vous n'avez agi que par le motif de la charité. Il faut maintenant rappeller vôtre constance, & reprendre courage ; de peur qu'en demeurant toûjours dans l'abattementt où vous êtes, vous ne perdiez le mérite de tant de bonnes actions, & que vous ne risquiez vôtre salut éternel. C'en fut assez pour le relever de cet abattement, qui auroit pû devenir plus dangereux que sa faute même.

Il est vivement touché de sa faute & la pleure amérement.

Dieu lui envoïe un Ange pour le consoler.

Sev. Sul. ibid. Paulin. de vit. B. M. l. 5. Ven. Fort. de vit. B. M. l. 4.

Fortis Atheleta animos casus nõ obruit unus.

Acrius insequitur hostẽ manus icta dolore.

Ven. Fort. de vit. B. M. l. 4.

Quoi-qu'il fut assûré d'en avoir obtenu le pardon,

don, elle ne laissa pas d'être tout le reste da sa vie la matiére de ses gémissements, & de ses larmes; il n'en parla jamais qu'en pleurant. Depuis ce tems-là, il fut si réservé à l'égard des Evêques de la communion d'Ithace, qu'il ne voulut jamais avoir de communication avec eux. Il s'abstint même. Pour éviter une pareille surprise, & les inconvéniens, où les plus saints Evêques se trouvent exposez, dans le tumulte, & dans les différentes factions, qui sont inséparables des assemblées les plus saintes, & les mieux réglées, pendant les onze années * qu'il vécut encore, de se trouver dans aucun Sinode.

Il pleure sa faute le reste de ses jours.

Il s'abstiét de se trouver à aucun Sinode.

Nullam Sinodum adiit, ab omnibus Episcoporum conventibus se removit. Sev.Sul.Dial. 3. n. 15.

La faute qu'il avoit commise, en communiquant une heure seulement avec les Ithaciens, toût légere qu'elle paroisse, ne laissa pas de diminüer en lui cette abondance de graces, qu'il avoit pour guérir les Malades, & pour chasser les Démons des corps des Possedez. Il lui falloit plus de larmes, & plus de priéres qu'auparavant pour les

La faute du S. diminüe la grace qu'il avoit pour faire des Miracles.

Sev.Sul.Dial. 3. n. 15.

* On trouve presque dans tous les Exemplaires imprimez de Severe Sulpice, que saint Martin vécut encore seize ans depuis l'Ordination de saint Felix. *Sedecim post ea vixit annos*, & non pas *undecim*; mais c'est une faute qu'on doit rejetter sur les Copistes. On le fera voir dans la dissertation qu'on trouvera à la fin de ce Livre, sur le tems de la mort du Saint. Comme les leçons varioient dans les anciens manuscrits; le nôtre à qui l'on donne prés de 1000. ans d'antiquité, ne détermine point le nombre des années que saint Martin a vécu depuis le Sinode de Treves. On y trouve seulement ajoûté en interligne, par une main qui paroît différente de celle qui a écrit le corps du Livre, le mot de *Sedecim*.

Sev.Sul.Dial. 3. n. 15.

obtenir de Dieu. Il l'avoüa lui-même, plus d'une fois, à ses amis les plus intimes, dans l'amertume de son cœur : Mais elle lui fut renduë peu de tems aprés avec usure. Car soit que cette faute ne servît qu'à faire croître son humilité, & lui faire redoubler ses austéritez; Dieu lui communiqua son Esprit avec tant de profusion le reste de ses jours, que rien ne fut impossible à sa Foi. Il devint si redoutable aux Démons, qu'ils abandonnoient ceux dont ils étoient en possession, d'abord qu'ils mettoient le pied dans son Monastére, ou qu'ils se disposoient à y aller. Il eût même depuis ce tems-là, l'esprit de prophétie avec plus d'étenduë; & quoi-qu'absent, & éloigné de certains lieux, il parloit avec certitude de ce qui s'y faisoit, ou de ce qui s'y devoit faire.

Il la recouvre par ses austéritez & ses humiliations.

Ibid. num. 16.

An de J. C. 388. & suiv. De S. Martin 73. & suiv.

On assembla à Nismes un Concile, où le Saint ne se trouva pas, suivant la résolution qu'il en avoit prise. Severe Sulpice étoit alors auprés de lui, & ils faisoient voïage ensemble par eau. Comme le Saint étoit en priére à l'extrémité du batteau, un Ange lui apparût, & lui apprit tout ce qui s'étoit fait au Concile. Il en fit part aux compagnons de son voïage, qui eurent soin d'observer le jour, & l'heure où il leur avoit dit ce qui s'étoit passé dans l'assemblée : les nouvelles qui vinrent ensuite de Nismes, confirmérent à la lettre tout ce que le Saint leur avoit appris.

Dieu la lui rẽd, & lui donne le don de prophétie avec plus d'étenduë qu'auparavant.

Sev. Sul. Dial. 2. n. 15.

Ce fut quelque-tems auparavant, que Severe

Sulpice, excité par le bruit de ses vertus, & de ses Miracles, vint du fond de la Guienne le trouver à Tours, pour se former auprés de lui dans la piété. Il étoit originaire du Diocése d'Agen, & dés ses premiéres années il avoit connû trés-particuliérement saint Paulin, qui fut depuis Evêque de Nole. Ils demeurérent toûjours si étroitement unis, qu'aïant été presque semblables dans les biens, dans les honneurs, & dans les emplois qu'ils eurent dans le Monde; ils le furent encore dans la maniére dont ils y renoncérent, en embrassant tous deux un genre de vie trés-pauvre, & trés-pénitente. Saint Martin le reçût dans sa Communauté de Marmoutier, avec toute la bonté, & la charité possible. Il ne voulut pas lui permettre de manger ailleurs qu'à sa table; & en s'y mettant, il lui donna à laver, comme il avoit coûtume de faire à tous les hôtes qu'il recevoit chez lui. Le soir étant venu, il voulut encore lui laver les pieds, suivant l'usage de ce tems-là; & quelque résistance que pût faire Severe Sulpice, il n'en fut pas le maître, il fallut céder aux instances, & à la violence pleine de douceur que lui fit le saint Evêque.

Severe Sulpice vient du fond de la Guienne, se mettre soûs sa conduite.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 26.

Hist. sac. l. 2.

Accüeil que le S. lui fait.

Le S. donne à laver aux hôtes qu'il reçoit dans sa maisõ.

Sev. Sul. ibid.

Quoi que saint Martin reçût chez lui avec tout l'accüeil possible, les gens du Monde qui venoient le voir dans un esprit de piété, & pour profiter de ses entretiens. Il n'aimoit pas cependant que les Grands y vinssent avec la pompe, & l'éclat, qui les accompagne ordinairement. Il refusa même de donner à manger dans sa Communauté, à Vincent, Gou-

Il refuse d'y donner à manger aux Grãds.

Sev. Sul. Dial. 1. n. 17.

verneur des Gaules, qui en passant par Tours, lui en avoit demandé plusieurs fois. Ce fut inutilement, qu'il lui cita pour l'y engager, l'exemple de saint Ambroise, qui traitoit quelque-fois avec beaucoup de magnficence, les Consuls, les Gouverneurs de Province, & les Généraux d'Armées. Cela ne fit point d'impression sur son esprit, & il ne voulut jamais lui donner cette satisfaction, non plus qu'à d'autres grands Seigneurs qui lui demandérent la même grace; de peur, disoit-il, que l'honneur qu'il recevroit de leurs visites, ne lui fût une occasion de vaine gloire, & qu'il ne fût obligé, en leur considération, de passer les bornes de l'exacte pauvreté, dont il faisoit profession.

Rare vertu de Severe Sulpice.

Severe Sulpice, qui n'avoit pas encore renoncé tout-à-fait au Monde, mais qui en avoit déja le dessein, y fut merveilleusement confirmé par l'exemple, & par les discours de saint Martin. Car pendant tout le tems qu'il demeura auprés de lui, ils n'eurent point d'autres entretiens que des avantages qu'il y avoit à se débarasser des affaires du Siécle, à se priver de ses plaisirs, à renoncer à ses agrémens, & à ses commoditez, pour se mettre en état de suivre Jesus-Christ dans un parfait dépoüillement. Ses exhortations furent si puissantes, & eurent tant de force sur l'esprit de Severe, déja bien disposé, qu'on le vit peu aprés embrasser la vie austére, & pénitente, qu'il a depuis menée jusqu'à la mort; & imiter avec un courage sans égal, le grand exemple de renoncement au Monde, que saint Paulin donna en même-tems.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 26. Paulin. de vit. B. M. l. 5.

Progrés qu'il y fait soûs la conduite du Saint.

Severe Sulpice, faisoit de tems en tems du fond de la Guienne, des voïages à Tours, pour avoir le bonheur de joüir de l'entretien de saint Martin; & aprés la mort du Saint, il y venoit encore plusieurs fois dans une même année, lui rendre ses devoirs sur son Tombeau. L'estime que saint Martin faisoit de la vertu de saint Paulin, servoit souvent de matiére à leurs entretiens. C'étoit l'exemple qu'il proposoit à Severe, & aux Grands de la Terre, pour les confondre, & pour les exciter à la vertu. Il ajoûtoit même, qu'il estimoit son Siécle trés-heureux, d'avoir un si grand exemple devant les yeux. Car il le regardoit comme le seul, qui dans son tems eût accompli à la lettre, tous les conseils de l'Evangile.

Son attachement pour lui. Il vient le visiter plusieurs fois, l'année même aprés sa mort.

Iteratis sæpè intra unã æstatem excursibus Turonos.. visitas justè fateor & merito Martinum frequentari, &c. Paulin. Nol. Ep. 17. ad Sever.

C'étoit aussi dans ces entretiens familiers, que le Saint Evêque expliquoit à son cher Disciple, les passages de l'Ecriture, qui lui paroissoient les plus difficiles. Severe Sulpice lui aïant fait quelques questions sur la fin du Monde, & ce qui devoit se passer alors; il lui apprit que Neron, & l'Antechrist, devoient venir auparavant. Que Neron Régneroit seul dans tout l'Occident, qu'il y renouvelleroit la persécution qu'il a fait autrefois à l'Eglise. A l'égard de l'Antechrist, que son Empire s'étendroit sur tout l'Orient, que Jerusalem en seroit la Capitale, aprés qu'il l'auroit rétablie sur ses anciennes ruines, avec son Temple. Qu'il devoit emploïer toute sa Puissance, pour anéantir celle de Jesus-Christ, & se faire reconnoître lui-même pour le Christ promis par la Loi de Moïse. Qu'il rétabli-

Sujet de ses entretiẽs avec le Saint.

S. Martin lui explique les endroits les plus difficiles de l'Ecriture, & lui apprend plusieurs choses sur l'Antechrist, & sur la fin du Mõde.

Sev. Sul. Dial. 2. *n.* 16.

roit la Circoncision ; & qu'à la fin il feroit lui-même périr Neron, & réduiroit tout le Monde soûs sa Tirannie, jusqu'à ce que Jesus-Christ parût pour le confondre, & le tuer du souffle de sa bouche. Qu'au surplus, il ne devoit pas douter que l'Antechrist ne dût être le fruit de quelque crime énorme, quoi-qu'il ne dût pas être élevé d'une maniére différente de celle de tous les autres Hommes.

Saint Martin n'étoit pas le seul qui eût ces sentimens de Neron, & de l'Antechrist. Il étoit même persuadé comme beaucoup d'autres Saints, que la fin du Monde n'étoit pas fort éloignée. Mais si ces sentiments ne sont pas reçûs de tout le monde, c'est qu'il n'y a point d'Homme, pour éclairé qu'il soit, qui ne puisse se tromper dans les choses que Dieu ne lui a point révelées.

Le S. est visité par la sainte Vierge, sainte Thecle, sainte Agnes.

Sev. Sul. ibid. n. 14. Ven. Fort. de vit. S. M. l. 3.

Un jour que Severe Sulpice étoit allé avec Gallus, pour visiter le Saint dans sa Cellule, ils en trouvérent la porte fermée. Ils eurent la patience d'attendre plusieurs heures, n'ozant par respect y frapper, de peur de l'interrompre. Pendant ce tems-là, un mélange de voix fort agréable, se fit entendre dans la Chambre, & ils se sentirent à l'instant saisis d'une sainte fraïeur. Comme ils en ignoroient la cause, d'abord que le Saint eût ouvert sa porte, ils le priérent de la leur apprendre ; & ils lui firent tant d'instances, qu'il fut enfin obligé de leur avoüer que la sainte Vierge, accompagnée de sainte Thecle, & de sainte Agnes, avoit bien voulu dans ce moment l'honorer de sa présence.

Ce que Gregoire de Tours rapporte à l'occasion d'un certain Disciple du Saint, nommé Brice, qui est le même que celui dont nous avons déja parlé, qui pendant sa jeunesse, se laissa aller à beaucoup d'emportements contre son Evêque ; fera encore mieux connoître jusqu'où alloit sa pénétration dans les choses de l'avenir. Voici le fait. Un jour, lorsque Brice n'étoit encore que Diacre, un pauvre Malade s'étant présenté à lui, & lui aïant demandé où étoit le Saint ; est-ce à ce radoteur, lui dit-il insolemment, que vous en voulez ? Tenez, le voila sur la Montagne, qui contemple les Astres à son ordinaire. Le Malade ne laissa pas de s'approcher du Saint avec la même foi qu'il étoit venu le chercher, & mérita d'en obtenir sa guérison. Martin fit appeller Brice incontinent aprés. Je passe donc, lui « dit-il, dans vôtre esprit pour un fol. Brice tout sur- « pris, l'assûra du contraire. Comment, ajoûta Mar- « tin, pouvez-vous nier ce que je n'ay pas laissé d'en- « tendre, tout éloigné que je fusse de vous ? Je vous « connois mieux, que vous ne vous connoissez vous « même ; mais vous ne serez pas toûjours dans l'éga- « rement où vous êtes. Vous changerez, & j'ay déja « obtenu de Dieu, par mes priéres, que vous me « succéderez dans l'Episcopat. Vous n'y aurez pas « moins à souffrir que moi.

Il prédit à un de ses Disciples, nommé Brice, qui lui faisoit beaucoup de peine, qu'il lui succéderoit dãs l'Episcopat, & ce qu'il auroit à y souffrir.

Sev.Sul.Dial. 3. n. 20.

Greg.Tur.Hist. Franc. l.2.c.1.

Cette prédiction acheva de confirmer Brice dans les sentiments désavantageux qu'il avoit du Saint. N'avois-je pas raison, disoit-il à ses amis, d'assûrer qu'il radotoit ? Cependant quelque-tems aprés il

fut ordonné Prêtre : mais il n'en devint pas meilleur, & continüa toûjours d'insulter le Saint, jusqu'à ce qu'enfin, Dieu lui aïant touché le cœur; il reconnût son égarement, & en fit une sérieuse pénitence.

Accomplissemẽt de la prophétie du S. sur la persõne de Brice.

Aprés la mort de saint Martin, il fut élû en sa place, & exercé par de grandes, & de longues tribulations. Les lettres du Pape Zozime adressées aux Evêques de France, & d'Affrique, qui se trouvent dans le premier tome des Concils, nous apprennent, qu'il fut obligé dés la premiére année de son Episcopat, de se justifier dans le Concile de Turin, des accusations qu'un certain Lazare avoit formées contre lui. Car l'on croit communément, que ce Concile fut tenu à la fin du mois de Septembre de l'année 397. Son innocence aïant été reconnûë, Lazare eût la honte de passer pour un calomniateur, & d'être déclaré tel par le Jugement des Evêques : & Brice fut renvoïé dans son Eglise avec honneur. Il se sanctifia dans son Ministére par l'exercice de toutes les vertus propres à son Etat; mais sur tout par les larmes de pénitence qu'il répandit souvent au Tombeau de saint Martin, pour reparer en quelque façon les outrages qu'il lui avoit fait pendant sa vie. Sa vertu aïant eû le tems de se fortifier pendant l'espace de plus de trente années; Dieu le fit passer par une épreuve plus rude, & plus sensible que la premére. Il fut accusé d'adultére, & quoi-qu'il fit plusieurs Miracles en présence de tout le Peuple, pour prouver son innocence; on le chassa

Greg. Tur. ibid. tom. 1. Concil. Gener. Ep. 4. ad Affric. & 6. ad Episcopos Affric. & Gal.

Pénitence de Brice.

Il se sanctifie par la douceur & la patience.

Greg. Tur. ibid.

chassa honteusement de son Eglise. Il se retira à Rome pour se justifier auprés du Pape, & au bout de sept ans il rentra dans son Evêché. Il y mourut paisiblement, sept ans aprés son retour, dans une grande réputation de sainteté, qui a été confirmée par plusieurs Miracles qui se sont faits pendant sa vie, & aprés sa mort. Ce fut ainsi que Martin changea le cœur de ce Disciple rébelle, & que son cruel Persécuteur, devint le parfait imitateur de ses vertus.

Dieu le rend illustre par plusieurs Miracles.

Depuis que saint Martin fut de retour de Treves, & qu'il eût pris la résolution de ne plus se trouver à aucun Concile, il se renferma dans son Diocése, & ne pensa plus à autre chose jusqu'à sa mort, qu'à y affermir la Religion, & la Piété, qu'il y avoit déja si bien établies. Le lieu où saint Gatien avoit été inhumé, & qui étoit demeuré inconnû, lui fut révelé. Il s'y transporta aussi-tôt, & ne l'ayant pas trouvé assez honorable pour un si grand Saint, il le transféra dans l'Eglise de saint Lidoire, qu'il fut obligé de faire croître considérablement, à cause du nombre des Fidéles qui se multiplioit tous les jours. C'étoit-là, qu'il le consultoit sur tout ce qu'il devoit entreprendre. Il ne faisoit point de voïage, sans y venir auparavant implorer sa protection : à son retour il y venoit encore lui en rendre une espéce de comte. Un jour l'aïant prié de le bénir par ces paroles, *Homme de Dieu, donnez-moi vôtre bénédiction.* Saint Gatien lui répondit, *Serviteur de Dieu, je vous demande la vôtre.* Cette voix

Le lieu où est enterré S. Gatien, est révélé à S. Martin, il transfére ses Reliques dãs l'Eglise de saint Lidoire.

S. Martin va souvent prier à son Tõbeau. S. Gatien lui demande sa bénédiction.

Greg. Turon. Glor. Confess. cap. 4.

Hic ædificavit Ecclesiã primã intra urbem Turonicam... domo cujusdam senatoris.... sepultus que est in-suprà scriptâ Basilicâ quæ hodie quoque ejus nomine vocitatur.

fut entenduë de tous ceux qui accompagnoient le saint Evêque.

La Bulle du Pape Adrien, rapportée par le Cardinal Baronius, en l'année 871. où il dit que les corps de saint Gatien & de saint Lidoire, étoient de son tems dans le Monastére de saint Medard, qui est dans l'enceinte du Cimetiére q de Nôtre-Dame la Riche, où saint Gatien avoit été inhumé d'abord, pourroit nous faire croire que l'Eglise de saint Lidoire, étoit dans ce Cimetiére-là même, si Gregoire de Tours n'assûroit en termes formels, que saint Lidoire avoit été inhumé dans l'Eglise qu'il avoit fait bâtir, & que cette Eglise étoit dans l'enceinte même de la Ville. C'est ce qui m'a fait pencher du côté de ceux qui prétendent que l'Eglise de saint Lidoire, dans laquelle saint Gatien fut transféré par saint Martin, est la Cathédralle même, qui porte aujourd'hui le nom de saint Gatien, & à qui on le donna long-tems aprés la translation de ses Reliques, par le respect particulier que la Touraine a toûjours eû pour ce Saint, qu'elle regarde comme son premier Evêque, quoiqu'auparavant elle fut appellée du nom de son Fondateur, la Basilique saint Lidoire.

Martinus transtulit corpus beati Gatiani, sepelivit que juxta sepulchrũ sancti Littoriii in illa nominis sui præfata Basilicâ. Greg. Tur. Hist. Franc. lib. 10. cap. 30.

Saint Martin cõsacre à Dieu son Eglise Cathédralle soûs l'invocatiõ de saint Maurice, & de ses compagnons. Il y met de leurs Reliques. *Boll. Fest. Maii. Greg. Tur. Hist. Franc. ibid. c. 31.*

Saint Martin fit une nouvelle dédicace de la Basilique de saint Lidoire, aprés l'avoir accrûë, & la consacra à Dieu sous l'invocation de saint Maurice, & de ses Compagnons, dont il y mit des Reliques.

q C'étoit le premier Cimetiére, qu'on croit que les Chrétiens ont eû à Tours, il étoit éloigné de prés d'une demie lieuë de la Ville.

Ce fait eſt conſtant & ſe trouve autoriſé par une tradition trés ancienne : confirmée par le témoignage de Gregoire de Tours, & de pluſieurs autres Hiſtoriens. Mais la maniére dont on prétend qu'il eût de ces Reliques, me paroît un peu fabuleuſe.

De quelle maniére le S. eût de ces Reliques.

Bolland. Feſt. Maii. Maan. pag. 12.

Le Saint, dit-on, paſſant à ſon retour d'Italie par le Monaſtére d'Agaune, où il ne vouloit pas être connû, demanda aux Religieux qui y étoient déja établis, des Reliques de ces ſaints Martirs. Le refus qu'ils lui en firent, l'obligea de ſe tranſporter dans le Champ, où cette courageuſe légion des Thébains, avoit mieux aimé ſouffrir le Martir, ſoûs Maximien, que de ſe ſoüiller par les Sacrifices impies, que le reſte de l'Armée offroit aux faux Dieux. Y aïant paſſé la nuit en priére, pour demander à Dieu qu'il lui plût de lui révéler l'endroit où il y avoit de leurs Reliques, il vit le matin ce Champ couvert d'une roſée de ſang, qu'il recüeillit dans trois fioles avec beaucoup de reſpect. Ils ajoûtent à ce fait pluſieurs circonſtances puérilles, qui ne méritent pas d'être rapportées, & qui le rendent fort ſuſpect ; & veulent enfin, qu'il conſacra avec une de ces fioles l'Egliſe de Tours ; avec la ſeconde celle d'Angers ; & qu'il laiſſa en mourant, à l'Egliſe de Candes la troiſiéme, qu'il s'étoit réſervée, & qu'il avoit portée toûjours ſur lui juſqu'à ſa mort.

Quoi-qu'on faſſe mémoire à Tours le 12e. May, de la reception de ces fioles de ſang, & que les Chanoines de ſaint Gatien euſſent anciénnement

coûtume de promettre, avec ſerment à leur reception, de ne jamais permettre qu'on enlevât celle qu'ils conſervoient dans leur Egliſe : Cependant, ce Serment, ni le Martirologe, non plus que les Légendes des Breviaires de Tours, & la Lettre du Chapitre de Châteauneuf, ou de S. Martin, ſur l'autorité deſquels on aſſûre que ces circonſtances ſont apuïées, ne me paroiſſent pas des témoignages aſſez forts, ni des monumens aſſez anciens pour établir la vérité d'un fait de cette importance. Car il ſeroit difficile de prouver, que la formule de ce Serment, & ce Martirologe, fuſſent plus anciens, que ſix ou ſept cens ans. Pour la Lettre du Chapitre de ſaint Martin, on convient qu'elle n'eſt que du onze, ou douziéme Siécle. Elle ne rapporte point d'autre autorité que la commune opinion où on étoit alors à Tours, qu'elle ſe contente de confirmer : mais on n'ignore pas que c'eſt dans ces Siécles, où les Fables ont eû le plus de cours.

De quelle maniére on doit entendre que les anciẽs conſacroient les Temples par le ſang des Martirs.

Si l'on objecte que l'antiquité a toûjours été perſuadée, que les Egliſes de Tours, & d'Angers, ont été conſacrées par le ſang de ces Martirs, qui y ſont encore honorez, comme Titulaires, & premiers Patrons. J'ay deux réponſes à faire à cette objection. La premiére, que c'eſt une anciénne façon de parler des Hiſtoriens des premiers Siécles, de dire, qu'un Temple étoit conſacré par le ſang des Martirs, lorſque dans ſa dédicace, l'on y mettoit de leurs Reliques; perſuadez, qu'il étoit ſanctifié par leur préſence, comme les lieux mêmes qui

avoient été arrosez de leur sang. La seconde, si l'on veut s'arrêter précisément, au mot de sang, & soûtenir que saint Martin mit dans ces deux Eglises, des fioles du sang des saints Martirs d'Agaune; je dis qu'il est bien plus probable, qu'on en aura conservé dans plusieurs fioles, lorsqu'ils furent martirisez : ou bien des linges teints dans leur sang, qu'on aura mis dans des fioles pour les conserver plus long-tems. Le dernier est plus vraisemblable; mais le premier n'est pas impossible, puisque j'ay vû moi-même une fiole, dans laquelle étoit du sang figé, & comme pétrifié, d'un saint Martir fort ancien, qu'on tira à Rome des Cathacombes, il y a quelques années. Elle y fut trouvée avec ses ossements, & d'autres monuments, qu'on y avoit laissé, pour marquer à la Postérité, qu'il avoit eû le bonheur de souffrir la mort pour Jesus-Christ: Saint Martin méritoit bien qu'on lui fit présent de ces sacrées Reliques, & il n'est pas nécessaire de l'obliger de faire, pour en avoir, un personnage, qui ne convenoit point à sa Dignité, ni à sa Sainteté. De quelque maniére qu'il en eût eû, cela suffit pour autoriser la mémoire de leur reception, qui se célébre encore tous les ans dans le Diocése de Tours.

Ce que c'étoit que les fioles du sang de S. Maurice & de ses cõpagnõs, qu'on prétend que saint Martin reçût.

Saint Gregoire Evêque de cette Ville nous assûre, sur le témoignage d'une lettre de saint Paulin de Nole, qui s'est perduë par la succession des tems, que saint Martin ne fut pas oublié dans la distribution que saint Ambroise fit aux Evêques de ses amis, des Reliques des saints Martirs, Gervais

Il reçoit de la part de saint Ambroise des Reliques des saints Martirs, Gervais & Protais.

Gregor. Tur. Hist. Franc. l. 10. c. 30.

& Protais, dont il transféra les corps, pendant le Carême de l'année 386. aprés que ces Saints lui eurent montré le lieu de leur sépulture, qui avoit été jusqu'alors inconnû.

Amb. Ep. 53. ad Cler. Ital.

Ces deux grands Evêques, qui étoient la lumiére, l'un de l'Italie, l'autre des Gaules, ne pouvoient pas manquer d'être unis ensemble, par les liens d'une étroite charité, & une amitié si sainte ne pouvoit pas mieux être entretenuë, que par des présens de cette nature. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils se virent à la Cour de Maxime, dans le premier, ou dans le second voïage que saint Ambroise y fit. Du moins, ce saint Docteur nous apprend, dans la relation de sa seconde Ambassade, adressée au jeune Valentinien, qu'il y arriva dans le tems même que les Evêques du parti d'Ithace, y étoient assemblez, pendant lequel, on a dit que saint Martin s'y étoit aussi trouvé. Il y reçût de Maxime, le même traitement, qu'il avoit fait à S. Martin, parce qu'il refusa de communiquer avec ces Prélats. On pourroit croire, que ce fut là même, que S. Martin reçût de S. Ambroise des Reliques de ces saints Martirs. Car il ne paroît pas à propos, de lui faire faire un voïage en Italie [r] exprés, pour en aller querir; puisqu'aucun des an-

Son union avec saint Ambroise. Il peut l'avoir vû à Treves.

Amb. Ep. 56. ad Valent.

[r] Au lieu de lire dans Gregoire de Tours, comme il se lit dans presque tous les Exemplaires imprimez, *Quæ à sancto Martino ex Italia delata sunt;* On doit lire, *Quæ sancto Martino delata sunt*: Parlant ailleurs des Reliques de ces Martirs, qu'eût saint Martin, il ne fait point mention de ce voïage d'Italie. Il dit seulement, qu'il reçût de ces Saintes Reliques, *suscepit*, soit à Treves, des mains de saint Ambroise même, soit à Tours, où il les lui auroit envoïées.

ciens Historiens de sa Vie, ne marquent point qu'il y ait été, depuis qu'il fut Evêque, & qu'on ne voit rien qui ait pû l'obliger d'y aller. Ces Reliques étoient seulement des linges teints du sang des Martirs, de la terre de leurs Sépulchres, des fleurs, ou des étoffes, qui avoient touchez à leurs ossements, dont on se faisoit alors un scrupule, de faire la moindre distraction.

Ce que c'étoit, que les Reliques qu'on distribuoit.

Ibid. & alib. Paul. pet. de v. B. M. l. 6. Greg. Tur.

La piété de saint Martin ne se borna pas à son Eglise Cathédralle, il en bâtit plusieurs autres dans différentes Villes de son Diocése, comme à Langez, à Chisseau sur Cher, à Sonné, à Tournon, & à Candes, qu'il consacra à Dieu, aprés les avoir enrichies des Reliques des Saints, qu'il avoit eû soin d'amasser de tous côtez. On tient qu'il consacra un Autel dans un certain Bourg, que quelques-uns prétendent être celui qu'on appelle Neuvy, & un autre hors l'Eglise des Apôtres saint Pierre & saint Paul, la premiére qu'il ait fait bâtir dans l'endroit, où est aujourd'hui celle de Marmoutier. On voit encore cet Autel auprés de la Chapelle des Sept-Dormans, de ce Monastére. Il est composé de plusieurs pierres dures, & mal polies, jointes avec de la chaux, & du sable, sur une baze fort massive. On n'y trouve aucune marque de consécration; mais il paroît trés-ancien, & la tradition du lieu porte qu'il a été consacré par saint Martin. C'est sur ce fondement qu'on y célébre les saints Mistéres avec une devotion toût particuliére.

Saint Martin construit plusieurs Eglises qu'il consacre à Dieu.

Greg. Tur. vit. Mar t. c. 18.

Gregoire de Tours nous apprend que l'on voïoit

encore de ſon tems, à Neüillé en Touraine, un grand Arbre, que ſaint Martin, pour dégager le chemin où il étoit tombé, fit rélever miraculeuſement, par un ſigne de Croix; & qu'on en prenoit, ſouvent de l'écorce, pour faire tremper dans la boiſſon des malades, qui s'en ſervoient toûjours avec ſuccez.

Vertu d'un Arbre que S. Martin avoit relévé, contre diferentes malad-es.

Greg. Turon. glor. Conf. c. 7.

Il ajoûte, que le raiſin de quelques ceps de Vigne, que le Saint avoit autrefois plantez, & qui s'étoient auſſi conſervés juſqu'à ſon tems, avoient la même vertu contre différentes maladies; & que ſaint Irié, qui fut ſi dévot à ſaint Martin, qu'il l'inſtitua en mourant, l'heritier de la plus grande partie des biens qu'il poſſedoit dans le Limoſin, en ayant mis quelques grains dans de l'eau, pour ſervir de boiſſon aux malades; non-ſeulement pluſieurs perſonnes en fûrent guéries, mais encore, que ces grains quatre ans aprés, ſe trouvérent auſſi verds, & auſſi frais que s'ils ne venoient que d'être cueïllis. C'eſt tout ce que nous ſçavons de plus certain de la Vie de ſaint Martin, juſqu'au voïage qu'il fit à Candes, peu de tems avant ſa mort. Mais ce n'eſt pas tout ce qu'il a fait; car Severe Sulpice déclare, que bien loin de vouloir rapporter toutes les actions de ce Grand Homme que ſon humilité lui a fait tenir ſecrettes, il ne prétend pas même nous apprendre toutes celles qui ſont venuës à ſa connoiſſance. Gregoire de Tours en donne la raiſon, en diſant que les Hiſtoriens de ſa Vie ont paſſé ſoûs ſilence pluſieurs grandes choſes, pour s'accommoder à la foibleſſe des hommes

Le raiſin d'une Vigne qu'il a plantée a le même éfet.

Sev. Sul. Prol. de v. B. M. Epiſt. ad Euſeb. Præsb

Greg. Turon. glor. Conf. c. 6.

hommes de leur siécle, à qui elles auroient parû incroïables.

Les anciens Historiens ne remarquent point que saint Martin ait sacré d'Evêques & pourquoi.

Si nous ne trouvons point dans les plus anciens Historiens de la Vie de saint Martin, qu'il ait Ordonné d'Evêques, ni qu'il ait fait aucune fonction de Métropolitain. C'est que l'Eglise de Tours étoit encore dépendante de celle de Roüen, Métropole de la seconde Lionnoise, dont la Touraine faisoit partie. Ammien Marcellin, qui finit son Histoire soûs Theodose, la place encore dans ce Département, quoi-qu'il parle de Tours, comme de la premiére Ville de la Province, aprés Roüen. Quelques Historiens bien postérieurs à saint Gregoire de Tours, n'ont pas laissé de prétendre, que saint Martin a Sacré plusieurs Evêques; entr'autres saint Maurille d'Angers, saint Victoire, ou Victur du Mans, saint Corentin de Quimpert, saint Rictisme de Rennes, & quelqu'autres : mais je ne vois pas sur quel fondement. Car quand bien même, la division de la Province de Lion en quatre autres Provinces, auroit été faite dés le commencement du Régne d'Honorius, & que saint Martin se fût trouvé ainsi Métropolitain de la troisiéme Lionnoise, dés l'année 395. le peu de tems qu'il survécut à cette nouvelle dignité, ne lui auroit pas permis d'en faire si souvent les fonctions, puisqu'il mourut en 396. D'ailleurs il n'est pas vrai-semblable, que les Evêques aïent suivi d'abord le même changement, que l'Empereur fit dans la division des Provinces de son Empire. Il aura fallû sans doute, quelques

Hist. lib. 15.

Des Historiẽs plus modernes prétẽdent sans fondemẽt qu'il en a sacré plusieurs.

Maan. pag. 13.
Gall. Christ. t. 2.

Dépendance que l'Eglise de Tours avoit de celle de Roüẽ autre-fois. En quel tems elle a pû joüir du droit de Métropole.

années pour établir la ſubordination des Evêques de la Province de la troiſiéme Lionnoiſe, à la Métropole de Tours, & pour faire conſentir celle de Roüen, à la ſouſtraction que l'on faiſoit de la Touraine à ſa Juriſdiction. Les diſputes qui furent pendant ſi long-tems entre l'Egliſe d'Arles, & celle de Vienne, pour le droit de Métropole ſur la ſeconde Narbonnoiſe, ſont des témoignages aſſez autentiques, de la réſiſtance que les Métropolitains apportoient à ces nouveaux établiſſements. Tout ce que l'on pourroit accorder, ce ſeroit que ſaint Victrice, qui a ſurvécu ſaint Martin de pluſieurs années, auroit été par lui Sacré, dans le tems qu'il ſe trouvoit Evêque du premier Siége de la Province, celui de Roüen étant vacant.

Concil. Taurin. tom. 1. Conc. Gener. bibliot. Floriac. Bonif. Ep. ad Hilar.

S. Victrice a pû être Sacré par S. Martin.

Le S. n'a point laiſſé d'écrits, toute ſō application a été de laiſſer gravé Jeſus-Chriſt dās les cœurs.

Quoi-que ſaint Martin eût été fort capable d'édifier l'Egliſe par ſes écrits; l'application continüelle qu'il avoit aux fonctions de ſon Apoſtolat, ne lui en donna pas le loiſir. Tout ſon but étoit à l'exemple des premiers Apôtres, de graver dans les cœurs d'un nombre infini de perſonnes, qu'il attiroit tous les jours à la connoiſſance de Jeſus-Chriſt, les maximes importantes de ſa Religion. On trouve cependant dans le receüil des Concils, une Confeſſion de Foi qu'on lui attribuë, mais ſans raiſon. Car c'eſt une petite piéce fort obſcure, & d'un ſtile trop affecté, pour être la production d'un Saint, qui en avoit un trés-pur, & trés-naturel, comme nous l'apprend Severe Sulpice. S'il n'étoit pas enrichi des vains ornemens de l'éloquence, c'eſt qu'il

Jam verò in verbis & confabulatione ejus, quāta gravitas, quanta dignitas erat! Quàm à tacer, quàm efficax, & quàm in ſolvendis ſcripturarū quaſtionibus promptus & facilis.
Sev. Sul. de v. B. M. num. 26.

ñe croïoit pas, aussi-bien que saint Paul, pouvoir l'allier avec l'anéantissement d'un Dieu fait Homme, & d'un Jesus-Christ crucifié, qui étoit le sujet le plus ordinaire de ses Prédications, & de ses entretiens.

Son amour pour J. C.

Nũquã in illius ore nisi Christus. Sev. Sul. ibid.

Mais si saint Martin n'a pas enrichi l'Eglise de ses écrits, il a eû la consolation de lui donner plusieurs grands Evêques, qui l'ont soûtenuë par leur doctrine aprés sa mort, & de laisser une infinité de Disciples héritiers de ses vertus. On y peut comter entr'autres le grand saint Paulin de Nole, dont saint Martin ouvrit les yeux de l'ame, en même-tems qu'il guérit ceux de son corps. Saint Paulin l'appelle lui-même son bien-heureux Pere. Il se fait honneur d'avoir eû part à son amitié, aussi-bien que sa sainte Epouse Therasie, & témoigne assez par la vénération, & le respect avec lequel il en parle dans plusieurs de ses Lettres, qu'il étoit rédevable à ses exhortations, & à ses soins du dessein qu'il eût de renoncer au Monde. Saint Mattin ne se contenta pas aussi de l'aimer pendant sa vie, il continüa encore aprés sa mort. Car Eurane qui a écrit la Vie de saint Paulin, & qui étoit présent lorsqu'il rendit l'esprit, rapporte, que le jour d'auparavant, il eût la consolation, aprés avoir célébré dans sa Chambre les saints Mistéres, avec deux saints Evêques de ses voisins, qui l'étoient venu voir pendant sa maladie, d'être visité par saint Martin, accompagné de saint Janvier, Evêque de Benevent, & Martir.

Il laisse plusieurs Sts. Disciples qui soûtiennent l'Eglise aprés sa mort.

S. Paulin de Nole est un des plus illustres.

Epist. 18. Idem Ep. 32. & alib.

Autres Disciples du S. saint Severe Sulpice.

Euran. Epist. ad Paccat. de obitu sancti Paulin.

Testis adest docto mirabilis ore Severus.
Et tota Christum cordis virtute secutus.
Insignis mundi titulis, sed clarior illa.
Qua mundum tempsit sancta virtute fidei.
Nobilitate potens, sed multo extensius idem.
Nobilior Christi cultu quàm sanguinis ortu.
Paulin. de vit. B. M. l. 5.

Saint Severe Sulpice son Panigeriste, qui nous a laissé tout ce qu'on sçait de plus assûré de sa Vie, avec un excellent abrégé de l'Histoire du Monde & de l'Eglise, jusqu'à l'an 400. aprés la naissance de Nôtre-Seigneur, fut le plus chéri de tous ses Disciples. Soûs la conduite de ce grand Maître, il parvint jusqu'à ce dégré éminent de vertu, qui lui a fait mériter la vénération de toute l'Eglise.

Saint Brice.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 20.
Greg. Tur. Hist. l. 2. n. 1.

Quoi-que saint Brice n'ait pas répondu dans ses premiéres années, aux instructions, & aux bons exemples qu'il avoit eû dans son Monastére; il n'est pas cependant indigne de ce rang : car il expia depuis, par une sérieuse pénitence, les légéretez, & les emportements de sa jeunesse. On peut dire qu'il fut proprement l'Enfant des larmes de saint Martin, & que c'est à ses priéres, qu'il doit non seulement l'honneur de l'Episcopat; mais encore la Sainteté, qui l'a rendu le digne héritier de son Sacerdoce. Comme on aura occasion dans la suite, de s'étendre davantage sur la Vie de saint Severe Sulpice, & de saint Brice, on n'en dira pas davantage.

Saint Clair.

Sev. Sulp. de vit. B. M. n. 25.
Paulin Ep. 27. 32. & alib.

Saint Clair dont nous avons déja parlé, fut aussi un de ses Disciples; & celui de tous qui fit en moins de tems, le plus de progrés dans son Ecole. Il y vint à la fleur de son âge, aprés avoir renoncé courageusement à tous les engagements du Siécle. Quoi-qu'il fût d'une naissance trés-illustre, & qu'il eût été élevé avec beaucoup de délicatesse, il ne laissa pas d'embrasser avec beaucoup de ferveur, le

genre de vie, rude & pénibile, qui s'obſervoit dans le Monaſtére de ſaint Martin; & parvint enfin à une ſi ſublime perfection, qu'il mérita aprés ſa mort d'accompagner le triomphe de ſon ſaint Maî-tre, & de ſe faire voir avec lui à Severe Sulpice, plein de gloire. Quelque tems avant la mort de ſaint Martin, il avoit quitté par ſon ordre, le Monaſtére de Marmoutier, pour accompagner Severe Sulpice, qui s'en retourna dans ce tems-là en ſon Païs, & il y mourut peu de jours avant ſon ſaint Maître.

Il quitte ſaint Martin, & va avec Severe Sulpice. Il meurt peu de tems avant S. Martin.

Saint Paulin nous apprend par l'une de ſes Lettres, qu'il fut enterré ſoûs l'Autel d'une des deux Egliſes que Severe Sulpice avoit fait bâtir dans ſes Terres, & qu'il honora ſa mémoire par une Epitaphe qu'il lui envoïa, avec pluſieurs Vers à la gloire de ce ſaint Prêtre, dans leſquels il lui demande ſon interceſſion ſ auprés de Dieu.

Saint Paulin de Nole fait des Vers à ſa loüange.

Presbyter hic ſitus eſt meritis & nomine Clarus,
Martino ſtudiis comes, & meriti modo conſors:
Digna pio domus eſt altaria ſub quibus artus,
Conditur exanimos, &c.
Ergo individuos pariter complectere fratres;
Ut que ſumus ſic nos dilige participans:
Sic Deus accivit, ſic nos Martinus amavit;
Sic & tu pariter clare tuere pares. Paulin. Ep. 32.

ſ L'exemple de ſaint Paulin, qui invoque ſaint Martin, & le ſaint Prêtre Clair aprés leur mort; & celui de ſaint Martin, qui alloit ſouvent au Tombeau de ſaint Gatien le prier, & demander ſon ſecours dans tous ſes beſoins. Juſtifient, & autoriſent aſſez l'uſage & la doctrine de l'Egliſe Catholique, ſur le culte, & ſur l'invocation des Saints.

S. Maixme ou Maxime de Chinon.

Saint Maixme, ou Maxime de Chinon, eſt encore un des plus illuſtres Diſciples de ſaint Martin. Aprés avoir paſſé quelque-tems ſoûs ſa conduite dans ſon Monaſtére, ſa vertu le fit élever au Sacerdoce. Il falloit qu'elle fût bien éclatante, & qu'elle lui attirât de grands honneurs, puiſque ſon humilité ne pouvant les ſouffrir, l'obligea de s'aller cacher dans le Monaſtére de l'Iſle-Barbe. Dieu ne permit pas qu'il y demeurât long-tems inconnû. Aprés la mort de l'Abbé, les Freres le choiſirent pour lui ſuccéder; mais ne pouvant pas s'accommoder de ſa nouvelle dignité, il prit la réſolution de fuir, & de s'en revenir dans ſon Païs. Gregoire de Tours dit qu'en chemin il penſa périr ſur la Saonne, le batteau où il étoit aïant coulé à fond, & qu'étant de retour à Chinon, il y fonda un Monaſtére, où l'on vécût dans une grande Sainteté. Cet Hiſtorien ajoûte, qu'un certain Gilles étant venu mettre le Siége devant Chinon, qu'il avoit réduit à l'extrémité par le détour des eaux; le Saint paſſa une nuit en priéres, pour demander à Dieu la délivrance de la Ville, & qu'il lui fut révelé qu'elle ſeroit délivrée le lendemain, ce qui arriva comme il l'avoit prédit. Dés le matin un ſi gros orage ſe forma dans l'air, que les ennemis en étant éfraïez, prirent la fuite; & une pluïe abondante étant ſurvenuë en même-tems, les Habitans de Chinon ſe trouvérent tout d'un coup délivrez de la ſoif, & des ennemis qui les preſſoient. Ce Gilles dont nous venons de parler, pourroit bien être

Greg. Tur. de glor. Conf. c. 22.

Il y établit un Monaſtére.

Il délivre par ſes priéres la Ville aſſiégée par le General Gilles.

celui-là même qui commanda en France les Armées Romaines, depuis l'an 456. jusqu'en l'année 464. On croit qu'il mit le Siége devant Chinon, aprés avoir défait les Goths auprés d'Orleans, vers l'année 463. Pour saint Maxime, il mourût dans son Monastére, plein de jours & de mérite, où il est encore honoré comme le Patron de la Ville, le 20. Août.

Il y meurt, & y est honoré comme le Patron de la Ville.

Cette circonstance rapportée par Gregoire de Tours, sur une Vie de saint Maxime, écrite en Vers, par un Auteur qui pouvoit lui être contemporain; marque assez le peu de fond qu'on doit faire sur le Manuscrit, cité par quelques Auteurs modernes, où il est dit, que ce Saint fut enterré par saint Martin même, dans son Monastére de Chinon. Saint Martin étant mort en 396. comme on le fera voir dans la suite: & saint Maxime l'aïant survécu jusqu'aprés le Siége de Chinon, l'Auteur ne s'est trompé que de 67. ou 68. ans.

Saint Patrice neveu de saint Martin.

Prob. in reb. gest. S. Patr. Sigib. in chron. User.

Ceux qui ont écrit ce qui s'est passé dans la Conversion des Hibernois, & qui ont parlé de saint Patrice, prétendent que ce Saint étoit Fils de la Sœur de saint Martin: Qu'il passa quatre années soûs la conduite de son Oncle, qui l'éléva à la Cléricature, aprés avoir jetté dans son cœur toutes les heureuses semences des vertus, qu'on a vû fructifier depuis avec tant d'abondance. Aprés la mort de saint Martin, Patrice se retira auprés de saint Germain d'Auxerre, acheva de se perfectionner dans les Lettres, & dans la Piété. Il eût ensuite

l'honneur d'être choisi par le Pape Celestin, pour aller porter la Foi dans l'Hibernie. Il convertit la plus grande partie des Habitans de l'Isle ; ce qui lui a mérité le glorieux titre d'Apôtre de ce Royaume.

Prosp. in cron. On met encore au nombre des Disciples de saint Martin, saint Heros Archevêque d'Arles, qui combatit courageusement contre Pelage, pour la défense de la Grace. Saint Gaudence Evêque de Novarre, qui demeura avec saint Martin pendant qu'il étoit à Milan. Saint Florent, & saint Florien son Frere. Le saint Prêtre Refrigerius, intime ami de Severe Sulpice, qui avoit suivi saint Martin dés sa jeunesse ; & Gallus, soûs le nom duquel Severe Sulpice a écrit ses Dialogues.

Mart. Rom.

Surius. in vit.

Gallus un de ses premiers Disciples.

Ce Gallus fut un des premiers Disciples de saint Martin, depuis qu'il fut fait Evêque, & le Compagnon de ses voïages. C'est pourquoi Severe Sulpice nous a laissé soûs son nom, plusieurs actions du Saint qu'il avoit obmises dans le Livre de sa Vie, comme les aïant appris de lui.

Sev. Sul. Dial. 2. n. 1.

Epist. 12.

Victor à saint Paulin.

Saint Paulin, dans l'une de ses Lettres adressée à Severe Sulpice nous fait un bel éloge d'un nommé Victor, qu'il dit avoir été aussi Disciple, & plein de l'esprit de saint Martin. Severe Sulpice l'appelle dans l'une des siennes, un Homme de Dieu : & ailleurs, sa consolation annuelle, parce qu'il alloit presque tous les ans, du Languedoc à Nole, visiter saint Paulin, dont il lui apportoit des nouvelles.

On

On tient par tradition dans Marmoutier, que les Sept-Dormans, étoient ſept Diſciples de ſaint Martin, qui aïant renoncé au Monde en même-tems, & vécû dans une grande Sainteté ſoûs ſa conduite, mourûrent dans ce Monaſtére, ſans être atteints d'aucune maladie, tous ſept dans un même jour. Leur mort fut ſi douce, & changea ſi peu leur viſage, qu'on auroit crû qu'ils dormoient, c'eſt ce qui les a fait nommer les Sept-Dormans. Ils ſont inhumez dans une Chapelle, auprés de la grande Egliſe de l'Abbaïe. Leurs Sépulchres ſont taillez ſéparément dans le Roc : On les y honore comme Saints, & on en fait publiquement la Fête.

Les ſept-dormans de Marmoutier, qui ils étoient.

On ſolemniſe encore dans le Diocéſe de Tours, celle de ſainte Maure, de ſaint Epain & de ſes neuf Fréres, qu'on croit avoir été baptiſez avec toute leur Famille, par ſaint Martin ; & enſuite martiriſez par les Gots : mais leur Hiſtoire eſt chargée de tant de faits fabuleux, qu'elle ne mérite pas qu'on y ajoûte aucune foi. Cependant le Pere l'Abbe n'a pas laiſſé d'en donner un abregé en parlant de ſaint Principin, l'un de ces neuf Martirs, dont on conſerve le corps à Souvigni en Bourbonnois, où l'on fait ſa Fête le 12. Novembre, & celle de la tranſlation de ſes Reliques le 6. de Janvier. L'on ſolemniſe le 25. Octobre dans l'Egliſe de ſaint Martin de Tours, celle de ſaint Epain, l'un de ces neuf Freres, dont le corps y aïant été apporté aprés ſon martire, y avoit été honoré juſqu'au tems que les Hérétiques Hu-

Sainte Maure & ſes neuf Fils martiriſez.

guenots le brûlérent, avec ceux des autres Saints qui y réposoient, comme on le verra dans la suite. Il y a encore en Touraine, une petite Ville du nom de sainte Maure, & une autre de celui de saint Epain ; ce qui marque qu'ils y ont été autrefois fort célébres. Les Enfans de cette Sainte, auront pû avoir été martirisez, pendant les ravages que les Gots, & autres Barbares, firent dans les Gaules pendant le cinquiéme Siécle.

Vit. Mart. l. 4. cap. 31.

SaintRomain meurt en Saintóge entre les bras de S. Martin, qui y fait soudre une Fontaine.

Saint Gregoire de Tours, parle d'un saint Prêtre nommé Romain, comme d'un Disciple de S. Martin, & dit qu'il mourut prés de Blaye en Saintonge, entre les bras de son cher Maître, qui y fit soudre une Fontaine d'une maniére miraculeuse, pour satisfaire au pressant besoin des Habitans.

Idem. Vit. M. l. 4.

Greg. Tur. glor. Conf. tom. 10. cap. 57.

On donne encore à saint Martin pour Disciples, trois autres Saints, qui portoient le même nom que lui, dont le premier établit un Monastére dans le Diocése de Saintes, où il fit plusieurs Miracles aprés sa mort.

Trois autres Saints nômez Martin, qu'on prétend Disciples de S. Martin de Tours.

Le second fut Abbé de l'Isle-Barbe. L'on prétend même qu'il fut fait Evêque de Lion quelque-tems aprés ; mais je ne croi pas qu'on soit trop bien fondé, de le mettre au rang des Evêques de cette Ville, ni même au nombre des Disciples de saint Martin, parce qu'il n'y a aucune preuve certaine, qu'il ait eû de liaison particuliére avec lui. On l'est mieux d'y mettre le troisiéme ; c'est saint Martin de Brive en Limosin, dont saint Gregoire de Tours fait mention dans son Histoire de France.

Lib. 7. c. 10.

Severe Sulpice auroit fait plaisir à la Postérité, de marquer en particulier tous les grands Hommes qui ont été formez par saint Martin. Car on ne peut point douter qu'il n'y en ait eû un trés-grand nombre, puisqu'il nous assûre lui-même, comme on l'a déja remarqué, qu'il n'y avoit point de Ville, qui ne voulût tirer son Evêque, & ses Prêtres de sa Communauté. Mais puisque nous sommes privez de cet avantage, j'auray du moins celui de faire connoître au Public, si Dieu me conserve la vie pendant quelques années, plusieurs grands Personnages, qui animez par l'exemple des Vertus, & par la vûë des Miracles qui se sont faits au Tombeau de ce grand Saint, se sont rendus de tems en tems recommandables dans son Eglise, par leur Sainteté, & par leur Doctrine. *Sev. Sul. de vit. B. M. n. 9.*

Comme la plus grande, & la plus belle partie de l'Histoire de cette célébre Eglise, sera comprise dans ces Récüeils; j'ose me promettre que le Lecteur n'y trouvera pas moins dequoi s'édifier, que s'instruire & satisfaire sa curiosité.

An de J. C. 396. *De S. Martin 81.*

Comme la Concupiscence, à qui saint Paul donne le nom de Péché, parce qu'elle en est la source; se fait sentir aux plus grands Saints, pendant tout le cours de leur vie, & qu'il n'y a que la mort qui les en puisse délivrer, ils l'ont toûjours attenduë avec impatience; & quand elle s'est présentée, ils l'ont reçûë avec joïe. Elle n'a jamais eû pour eux ces dégoûts, ces suites fâcheuses, qui la *Rom. c. 6 & seq. August. exposit. in Psal. c. 50. & serm. 12. de Verb. Apost.* La mort est agréable aux Saints : ils la désirent, & pourquoi.

ſont fuir aux gens du Monde, parce qu'ils ſçavoient que leur corps, qui paroîtroit mort aux yeux des Hommes, ſeroit encore vivant devant Dieu. Eclairez des plus pures lumiéres du Chriſtianiſme, bien loin de le regarder dans cet état, comme une charogne infecte, qui eſt l'horreur de la nature, tel que l'Homme corrompû par le péché, toûjours ingénieux à ſe tromper lui-même, a coûtume de ſe le repréſenter; ils l'enviſageoient au contraire, comme le temple inviolable & éternel du ſaint Eſprit: & pénétrant au travers des ombres de la Mort, ils découvroient avec l'œil perçant de leur Foi, ce divin Eſprit réſidant d'une maniére inviſible dans leurs cendres; juſqu'à ce qu'il s'y découvre viſiblement au jour de leur réſurrection.

Dieu fait cõnoître à ſaint Martin le jour de la ſienne.

Obitum ſuum longè ante praſcivit.

Sev. Sul. Ep. ad Baſſul. Alchuin. ſcript. de vit. B.M. Sev. Sulp. ad Aurel.

Saint Martin qui étoit perſuadé de cette importante vérité, ſoûpiroit ſans ceſſe aprés la diſſolution de ſon corps. Et Dieu lui aïant révélé long-tems auparavant, le jour de ſa mort; quand il la vit proche, il fit part à ſes Diſciples de la joïe qu'il en avoit. Quoi-qu'il fût dans ſa 81e. année, ſon courage ne ſe reſſentoit point de la foibleſſe de ſon âge. Infatigable dans les travaux, & dans les veilles; il étoit auſſi fervent, que s'il n'avoit fait que commencer à ſervir Dieu, & auſſi humble, que s'il n'avoit encore rien fait pour ſon ſervice.

Semblable à ces généreux Athelétes, qui courent avec d'autant plus de force, qu'ils ſe voïent plus prés du bout de la carriére; plus S. Martin ſentoit approcher la fin de ſa vie, plus il ſentoit redou-

bler l'ardeur de son zéle, pour la gloire de celui qui devoit le couronner.

Il apprit que les Clercs de l'Eglise de Candes, étoient dans le trouble & dans la division; c'en fut assez, pour faire prendre la résolution à ce bon Pasteur, d'aller pourvoir à la sûreté de ses Brebis. La vieillesse, la difficulté du chemin, la saison qui étoit déja assez avancée, la certitude qu'il avoit de sa mort prochaine, les instances que lui firent ses Disciples pour le retenir, ne furent pas capables d'arrêter l'activité de son zéle. Il crût ne pouvoir pas mieux terminer sa vie, qu'en travaillant à rétablir la concorde, & la paix dans cette Eglise.

Sev. Sul. Ep. ad Bass.

Il va à Candes pour mettre la paix entre les Clercs qui étoient dans la division.

Un grand nombre de ses Disciples, comme s'ils avoient eû quelque pressentiment, de ce qui devoit arriver, voulurent l'accompagner dans ce voyage. Il le fit par eau, & en baissant la Riviére, il apperçût une bande de Plongeons, qui poursuivoient des Poissons. Son grand âge ne lui avoit point fait perdre cette gaïeté qui lui étoit si naturelle. Voici, leur dit-il, en leur montrant ces Oiseaux, « une figure des Démons; qui tâchent de même, « de surprendre les Ames qui ne se tiennent pas sur « leurs gardes; ils les font tomber dans leurs piéges, « sans qu'ils s'en apperçoivent, & aprés les y avoir « pris, ils les dévorent : mais hélas ! plus ils en dé- « vorent, moins ils en sont rassasiez. Aïant dit ces « paroles, il commanda avec empire à ces Plongeons, de quitter la Riviére, & de se retirer dans les Bois. Ils s'enfuirent tous à l'instant, sans qu'il en restât un seul.

Idem. Ibidem.

Son empire sur les Oiseaux.

Plongeons, figure des Démons.

La Mer respecte son Nom.

Sev. Sul. Dial. 3. n. 17. Paulin. de vit. S. M. l. 5. Ven. Fort. ibid. l. 4.

Ses Disciples continuérent d'admirer le pouvoir absolu que Dieu avoit donné à leur Maître : mais il n'y avoit pas tant sujet de s'étonner, que les Oiseaux obéïssent à Martin, puisque la Mer avoït même du respect pour son Nom. En éfet, on avoit appris quelque-tems auparavant, qu'un Marchand Egiptien, encore Infidéle, courant risque de périr sur la Méditerranée par une furieuse tempête, ne se fût pas plus-tôt écrié, *Dieu de Martin, sauvez-nous*, que la tempête cessa.

Sev. Sulp. ibid.

Il rétablit l'union entre les Clercs de Candes.

Le Saint étant arrivé à Candes; y demeura quelques jours, & par sa présence calma les esprits, & rétablit l'union entre les Ecclésiastiques. Il auroit été à souhaiter, que Severe Sulpice l'eût accompagné dans ce dernier voïage, il n'auroit pas manqué de nous apprendre des circonstances plus particuliéres de sa maladie, & de sa mort. Tout ce que nous en sçavons, c'est qu'étant sur le point de s'en retourner dans son Monastére, la fiévre le surprit. Il se trouva dans une si grande défaillance, qu'il jugea bien que le moment qu'il attendoit avec tant d'impatience, approchoit. Il fit assembler ses Disciples, & leur dit qu'il étoit tems de se séparer. Ce peu de paroles les fit fondre en larmes, & d'une » voix entrecoupée de sanglots : Pourquoi, trés- » saint Pere, lui dirent-ils, nous abandonnez-vous ? » à qui confierez-vous la conduite de ces pauvres » Orphélins ; des Loups ravissans ne manqueront » pas de se jetter sur vôtre Troupeau, aprés vôtre » départ ? Qui pourra le défendre, quand il aura

La fiévre le surprend, & il avertit ses Disciples que l'heure de sa mort est proche.

Pleurs de ses Disciples, ils le prient de ne les pas abandonner.

perdu son Pasteur ? Nous sçavons bien quelle est « l'ardeur & l'empressement que vous avez d'être « réüni à Jesus-Christ ; mais la récompense qui vous « attend, vous est assûrée ; & pour être encore « différée quelque-tems, elle n'en sera pas moins « grande : aïez compassion de nous.

Le S. attendri par leurs larmes, pleure avec eux.

Martin attendri par ces témoignages d'amitié, ne pût retenir ses larmes. Il leva les yeux au Ciel, & s'adressant à Dieu, il dit, *Seigneur, si je suis encore nécessaire à vôtre Peuple, je ne refuse point le travail, disposez de moi comme il vous plaira, je ne demande que l'accomplissement de vôtre sainte volonté.*

Motus his fletibus.. lachrimasse perhibetur : conversus que ad dominum hac tantū flentibus voce respondit : Domine si adhuc populo tuo sum necessarius, non recuso laborē : fiat voluntas tua. Sev. Sul. Ep. 3. ad Bassul.

C'est comme s'il eût voulu dire à Dieu, ajoûte Severe Sulpice, il est vrai, Seigneur, que les « combats que nous avons à soûtenir dans ce Mon- « de, sont toûjours trés-dangereux ; j'ay combattu, « & il me semble même, qu'un Soldat de mon âge, « pourroit vous demander son congé : cependant, « mon Dieu, si vous voulez que je demeure encore « soûs les armes, je ne vous objecteray point la pe- « santeur de ma vieillesse. Je m'exposeray, j'agiray « pour la gloire de vôtre Nom, avec tout le zéle, « toute l'ardeur dont je me trouveray capable ; mais « si vous voulez, Seigneur, avoir quelque égard à « ma foiblesse, vous me retirerez de ce Monde. Ce « sera alors, que vous prendrez vous-même le soin « de ce cher Troupeau, que vous m'aviez confié.

Son indifférence pour la mort & pour la vie ; sa soûmission au bō plaisir de Dieu, relévées par les éloges des Peres, & de toute l'Eglise.

O courage sans exemple ! Homme incomparable, s'écrie toute l'Eglise avec Severe Sulpice, qui

n'a pû être vaincu, ni par les plus grands travaux, ni par la crainte de la mort; qui dans une parfaite indifférence, n'a pas refusé de vivre, ni appréhendé de mourir.

Magna quidẽ obedientia vestra, Angeli sãcti sed quod dicere audiẽ pace vestra, nescio an inveniatur in vobis quisquã paramt in tale aliquãdo) ministeriũ mitti, in quo necesse habeat non videre faciẽ patris.. paratũ cor tuum Martinè, paratum cor tuum sivè manere in corpore, sivè dissolvi & esse cum Christo. *S. Bern. serm. in Fest. S. M.*

» O charité inestimable, ajoûte saint Bernard! » obéïssance sans exemple... qui surpasse celle des » Apôtres mêmes : qu'il me soit permis de le dire » ainsi, ajoûte ce Pere, puisque je ne sçay s'il y au» roit aucun des Anges qui voulût, si Dieu lui en » laissoit le choix, consentir d'être privé pour un « seul moment, dans les ministéres où il lui plairoit » de l'emploïer, de la vûë de sa divine essence. Les Apôtres voïant Jesus-Christ transfiguré sur la Mon» tagne, ne firent pas difficulté de lui dire, Seigneur, » il nous est bon de demeurer icy avec vous, dressons » y trois tentes; sans penser davantage au salut de » leurs Freres, pour lequel ils avoient été appellez » à sa suite. Mais Martin arrivé au dégré le plus » parfait de l'amour, intrépide & plein de con» fiance aux approches de la Mort; dépoüillé de » tout intérêt particulier, à la vûë de la Gloire » même, où il étoit prêt d'entrer : s'écrie avec le » Prophéte, *Seigneur, je suis prêt, & de demeurer encore sur la Terre, si vous le voulez, & de la quitter, pour n'être plus jamais séparé de vous, si c'est vôtre bon plaisir.*

Sev. Sul. Ep. ad Bass.

La maladie n'abat point son esprit, & ne peut pas interrompre son oraison continuelle.

Enfin, la fiévre devint si violente, qu'en peu de jours le Saint se trouva réduit à la derniére extrémité. Mais son esprit se soûtint toûjours; & il ne relâcha rien de ses occupations ordinaires. Couché sur

ſur la cendre couverte de ſon Cilice, n'aïant point d'autre chévet qu'une pierre, il refuſoit à ſes membres à demi morts, les ſoulagements qui ſembloient leur être les plus néceſſaires; juſque-là même, que pour ſe donner tout entier à la Priére, il ſe privoit du ſommeil. Les mains & les yeux, toûjours élévez au Ciel, il attendoit avec impatience la venuë de l'Epoux; & s'éforçoit, pour ainſi dire, d'aller à ſa rencontre.

Elle ne diminüe rien de ſes auſtéritez ordinaires.

Ses Diſciples voulant ſeulement couler ſoûs lui un peu de paille, ou quelque méchante couverture, pour modérer le froid qu'il ſouffroit ſur le plancher. *Il feroit beau voir*, leur dit-il, *mes chers Enfans, un Chrétien mourir ailleurs que dans le Cilice, & ſur la Cendre. Je ſerois un prévaricateur, ſi en mourant, je ne vous laiſſois pas l'exemple que je vous dois.*

Cum rogaretur... ut ſaltē vilia ſibi ſineret ſtramenta ſupponi. Non decet inquit filii: Chriſtianum, niſi in cinere mori. Ego ſi aliud vobis exemplū relinquo, ipſe peccavi. Sev. Sul. ibid.

Derniéres paroles du S. un Chrétien doit mourir dans le Cilice & ſur la Cendre.

Les Prêtres de ſon Diocéſe, qui s'étoient rendus auprés de lui en grand nombre au bruit de ſa maladie, le priérent quelque-tems aprés, de prendre une ſituation moins incommode, que celle dans laquelle il ſe tenoit; mais ils ne pûrent rien gagner ſur lui, ni l'obliger à recevoir le moindre ſoulagegement. *Laiſſez-moi, mes Freres*, leur répondit-il, *laiſſez-moi regarder le Ciel, plus-tôt que la Terre, afin que je commence à mettre mon ame dans le chemin, par lequel elle doit aller à Dieu.*

Sa confiance en la miſéricorde de Dieu.

Il continüa juſqu'au dernier ſoûpir, d'exhorter les uns & les autres à la pratique de toutes les Vertus, dont il leur avoit donné l'exemple pendant ſa

Il chasse le Démon qu'il apperçoit, & rend l'esprit.

vie. Ensuite appercevant le Démon assez prés de lui : *Que fais-tu là*, lui dit-il, *bête cruelle ? Qu'attends-tu ? Tu ne trouveras rien en moi qui t'appartienne ; je seray reçû* [t] *dans le sein d'Abraham.*

Les Anges accõpagnent son ame dans le Ciel.

Latus in laude Dei inter divinâ prædicationis verba inter Angelicas Celestiũ himnorũ voces, suis astantibus Discipulis sanctam Deo reddidit animam. Sev. Sul. Ep. ad Bassul. Alchuin. script. de vit. S. M.

Aïant dit ces paroles, avec le courage & la hardiesse, qu'une humble confiance en la bonté de Dieu lui donnoit : plein de jöie & de consolation, il lui remit son ame, qui fut accompagnée dans le Ciel par une troupe d'esprits Célestes ; dont Dieu pour honorer davantage la Sainteté de son Serviteur, voulût que la présence fût renduë sensible sur la Terre, par les agréables Concerts qui furent entendus, lorsqu'il rendit l'esprit, & qui accompagnérent son saint Corps jusqu'au lieu de sa sepulture.

Greg. Tur. l. 1. mirac. c. 3. idem.

Tems de sa mort.

Lib. 1. Hist. c. 43. & lib. 10. cap. 30.

Consummato ergo præsentis vitæ cursu, obiit apud condadensem vicum urbis suæ, anno 81. ætatis, Arcadii & Honorii secũdo. Greg. Tur. Hist. l. 10. c. 30. Alchuin. script. & serm. ibid.

Ce fut à l'heure que les priéres de la nuit s'achevoient, comme le remarque Gregoire de Tours, le 9e. de Novembre de l'année 396. qui se rencontroit un Dimanche cette année-là. La 81e. de son âge, & la 26e. 4. mois & quelques jours de son Episcopat ; les Empereurs Honorius & Arcadius, étants dans la seconde année de leur Empire. C'est ce que nous ferons voir dans la dissertation qui se trouvera à la fin de ce Livre.

Si-tôt que le Saint fut décedé, il se fit un changement universel dans tout son corps, son visage exténüé par ses jeûnes, & par sa maladie, parût tout éclatant de lumiére. La crasse, la noirceur

t Dans les Imprimez on lit, *Abrahæ me sinus ricipit* ; mais dans nôtre Manuscrit, il y a *recipiet*, & ce sens est plus naturel.

qu'il avoit contracté dans le Cilice, & sur la Cendre, disparûrent à l'heure-même; de sorte qu'on auroit crû que Dieu lui auroit donné par avance, les mêmes avantages que les corps des autres Saints, n'attendent qu'aprés leur résurrection.

Sev. Sul. ibid.

Changement admirable qui se fait dans le corps du Saint aprés sa mort.

Le bruit de sa mort, s'étant répandu dans toute la Province, plus de deux mille Moines qui avoient été formez dans son Ecole, élévez dans ses Monastéres, se trouvérent à ses Obséques, avec une multitude presque infinie de Prêtres, de Vierges, qui y étoient accourus de toutes parts.

Ceux qui étoient venus du Poitou, prétendirent être en droit de l'enlever. C'est chez nous, disoient-ils, qu'il est venu établir son premier Monastére; c'est dans nôtre Clergé qu'il a commencé de s'engager; il ne nous auroit jamais quitté, si vous n'eussiez emploïé la ruse, & la violence pour nous le ravir. C'est bien assez pour vous, d'avoir eû le bonheur de le posséder si long-tems pendant sa vie, il est bien juste qu'il soit du moins à nous aprés sa mort.

Différẽts survenus entre les Prêtres & les Moines du Diocése du S. & ceux de Poitiers au sujet de l'élevemẽt de son corps.

Greg. Tur. Hist. l. 1. c. 43.

Le Peuple de Tours, ne se laissa point persuader par toutes leurs raisons. Nous nous en tenons, leur répondirent-ils, à la coûtume reçûë généralement par toutes les Eglises, & qui doit nous servir de Loi. Elle veut que l'Evêque soit inhumé dans le lieu même où il a été Sacré.

Le Dimanche se passa dans ces contestations, & la nuit étant survenuë, on fut obligé de laisser le saint Corps au milieu de la Chambre, où il avoit

Ceux de Poitiers s'endormẽt d'un profond sommeil, pendãt lequel ceux de Tours enlevent le corps du S.

expiré, aprés en avoir fermé les portes. Les Poitevins qui étoient en plus grand nombre que les Tourangeaux, s'étants saisis des clefs, s'attendoient à l'enlever le lendemain de grand matin. Mais Dieu qui ne vouloit pas que la Ville de Tours fut privée de la présence de son saint Evêque, répandit sur eux un si profond sommeil, que les Tourangeaux eurent le tems de forcer la Chambre, & de descendre ce précieux Trésor par la fenêtre, sans qu'aucun des Poitevins s'éveillât. Ils le portérent dans un batteau qui l'attendoit sur la Vienne : * & de-là ils se rendirent à Tours par la Loire, où ils ne pûrent arriver que le 11e. de Novembre. Toute la Ville fut audevant du Saint. Tous les Peuples d'alentour s'y trouvérent en foule, & jamais Triomphe des Empereurs Romains, dit Severe Sulpice, ne fut si pompeux, ni si magnifique, que les Obséques du petit & pauvre Martin.

Epist. ad Bass.

*

Ils l'aportent à Tours.

Greg. Tur. ibid. Ibique in Polyandro publico sepultus est.

Alchuin script. de vit. S. M.

Sa reception & ses Obséques. Le lieu de sa Sépulture.

On croit qu'il fut mis en dépôt dans une petite Chapelle, située où étoit l'ancien Cimétiére des Chrétiens, & qui porte encore aujourd'hui le nom du petit saint Martin. De-là il fut transporté dans un nouveau Cimétiére, éloigné seulement de 550. pas, ou d'un petit quart de lieuë de la Ville de Tours. C'est-là, où depuis tant de Siécles, il est encore aujourd'hui honoré; & où saint Perpet bâtit cette

* La Vienne dans ces tems-là, descendoit jusqu'auprés de Saumur, où elle se perdoit dans la Loire, qui ne passoit pas si prés de Candes ni de Saumur, qu'elle fait à present. On a des preuves certaines, que son lit change de tems en tems en quelques endroits, & qu'elle passoit à demie lieuë de Candes, il n'y a pas encore deux cens ans.

Eglise magnifique, dont la réputation a été portée jusqu'aux extrémitez de la Terre.

Là, on lui rendit tous les honneurs qu'on devoit, & à la dignité, & à la sainteté d'un si grand Homme : mais les Anges les avoient déja prévénus dans le Ciel par leurs Concerts. Ils furent entendus des plus saints Evêques qui étoient alors dans l'Eglise, quoi-que fort éloignez de la Touraine. Entr'autres par saint Severin de Cologne, qui dans le moment que saint Martin mourut à Candes, visitoit avec ses Clercs quelques lieux Saints de sa Cathédralle, aprés les Priéres de la nuit. Il demanda à son Archidiacre qui l'accompagnoit, s'il n'entendoit rien, non, lui répondit-il. Mettons-nous en priéres, repliqua le Saint, peut-être plaira-t-il à Dieu, de vous faire entendre ce que j'entends. A peine eurent-ils prié quelque moment, que l'Archidiacre dît, qu'il entendoit dans le Ciel un Concert de voix qui le ravissoit, mais qu'il en ignoroit la cause. Je veux bien vous l'appprendre, repartit l'Evêque, c'est que Martin, nôtre illustre & saint Confrére, vient de mourir, & que les Anges se réjoüissent de l'avoir pour Compagnon dans le Ciel. L'Archidiacre remarqua soigneusement, l'heure & le moment qu'il avoit entendu ce Concert; & celui qu'il envoïa exprés à Tours, pour s'informer de la vérité de ces choses, lui confirma tout ce que son Evêque lui avoit dit.

Sa mort est révélée aux plus saints Evêques qui étoient alors dans l'Eglise, S. Severin de Cologne entend les Concerts des Anges.

Greg. Turon. l. 1. de mir. c. 4.

Le même jour, saint Ambroise célébroit le saint Dimanche dans la grande Eglise de Milan. Un

S. Ambroise assiste en esprit aux Obséques de S. Martin.

Greg. Tur. l. 1. de mir. B. M. c. 5.

Lecteur vint ſuivant la coûtume, ſe préſenter devant lui au pied de l'Autel; & là, attendit qu'il lui fit ſigne pour commencer la lecture des Livres ſaints. Il s'apperçût, comme beaucoup d'autres, que le Saint ſommeilloit, la tête un peu panchée & appuyée ſur ſon coude. Il n'oza pas cependant l'éveiller. Deux heures ſe paſſérent, & le Peuple ennuïé d'attendre, pria quelques anciens du Clergé de le faire. Ils s'en approchérent avec reſpect; & en le pouſſant doucement, l'avertirent de l'impatience du Peuple, & le priérent de donner le ſigne au Lecteur. Saint Ambroiſe s'étant éveillé, & s'appercevant du trouble que ce retardement avoit cauſé dans l'Aſſemblée, crût devoir lui en apprendre la cauſe. Sçachez, leur dit-il, qu'il m'a été fort avantageux de m'être ainſi endormi, je viens de faire les Obſéques de Martin, mon cher Confrére. J'étois ſur le point d'en achever la cérémonie, lorſque vous êtes venu m'éveiller. Tout le Monde fût ſurpris de l'entendre parler de la ſorte. On remarqua l'heure qu'il s'étoit endormi à l'Autel; & aprés en avoir fait les enquêtes, on trouva qu'elle étoit juſtement celle où ſaint Martin étoit mort. *

Saint Martin apparoît plein de gloire à S. Severe Sulpice.

Dieu ne ſe contenta pas de manifeſter la ſain-

* On a crû pouvoir, ſans craindre de paſſer pour trop crédule, rapporter ce fait ſur le témoignage de ſaint Gregoire de Tours, ſur celui de Bollandus, & de ſes Continüateurs, & de pluſieurs autres fameux Hiſtoriens, tant anciens que modernes, qui en ont examiné la vérité. Ceux qui voudront en être éclaircis, le pourront être par la diſſertation qui ſuivra celle qu'on donnera à la fin de ce Livre, ſur le tems de la mort de ſaint Martin.

teté de ſon Serviteur par ces deux révélations, il permit encore, que quelques jours aprés ſon déceds, ſon cher Diſciple, ſaint Severe Sulpice, qui étoit alors dans ſes Terres, aux environs de Toulouſe, fut témoin de la gloire dont il joüiſſoit dans le Ciel. Voici de quelle maniére Severe Sulpice s'en explique lui-même, dans la Lettre qu'il écrivit au Diacre Aurel, ſi-tôt que ſaint Martin lui eût apparû.

Aprés que vous m'eûtes quitté, je demeurai ſeul dans ma Cellule, l'eſprit occupé des biens de l'avenir, du mépris que nous devons faire des préſens. Le ſouvenir de mes péchez, la crainte des jugemens de Dieu m'avoit jetté dans un ſi grand abbattement, que ne pouvant plus me ſoûtenir, je fus obligé de me mettre ſur mon lit. J'y fus ſurpris auſſi-tôt d'un ſommeil, qui n'étoit pas ſi profond, que je ne m'apperçûſſe fort bien que je dormois, & que je n'en ſentiſſe toute la douceur. Il me ſembla voir dans ce moment, nôtre ſaint Pere Martin vétu d'une robbe blanche, le viſage tout éclatant de lumiére, les yeux brillants, & la tête environnée d'un raïon de gloire. Dans cet état, je ne laiſſay pas de le reconnoître : mais j'avois les yeux trop foibles pour pouvoir le regarder fixement. Il me ſoûrit, & en s'approchant de moi, me fit voir le petit Livre que j'ay composé de ſa Vie. Je me jettay à ſes genoüils pour les embraſſer, le ſuppliant, ainſi que j'avois coûtume de faire, de me donner ſa bénédiction. Il mit ſa main droite ſur ma tête, & prononça diſtinctement les paroles de

la bénédiction solemnelle. Il me fut permis alors de le regarder plus fixement : mais hélas ! comme je ne pouvois me rassasier de sa présence, il m'échapa tout d'un coup, je le vis s'enlever avec rapidité sur une nüée, jusqu'au plus haut des Cieux, qui s'ouvrirent pour le recevoir.

Quanquã sciã virũ illũ non esse lugendũ, cui post evictum triumphatũ que saculum, nunc demũ reddita est corona justitia. Tamẽ ego non possum mihi imperare, quin doleã pramisi quidem patronum, sed solatiũ vita presentis amisi: & si rationem ullam dolor admitteret, gaudere debetemus, est enim ille, consertus Apostolis ac Prophetis....
Sev. Sul. Ep. ad Aurel. Diacon.

Un moment aprés, j'apperçûs le saint Prêtre Clair son Disciple, qui étoit mort depuis quelquetems, montant au Ciel par le même chemin, qui lui avoit été fraïé par son Maître. Je voulus le suivre, indiscret que je suis, ajoûte-t-il ; mais les éforts que je fis pour m'élever avec lui, me réveillérent. Dans le même-tems, un de mes Domestiques entra dans ma Chambre tout éploré, & lui aïant demandé le sujet de ses larmes, il me répondit d'une voix entrecoupée de sanglots, que deux Moines qui venoient d'arriver de Tours, lui avoient dit que Martin, mon saint Maître, étoit décédé.

Quoi-que l'état où je venois de le voir, dût me consoler de sa perte, je ne pus cependant l'apprendre sans répandre des larmes : elles coulent encore dans le moment que je vous écris. Venez-y mêler les vôtres. La pensée dans laquelle nous devons être, qu'il a déja reçû des mains de son juste Juge, la Couronne de Justice qu'il en attendoit, ni l'assûrance que nous avons de trouver en sa personne un puissant Protecteur auprés de Dieu, ne doivent point nous empêcher de le pleurer ; puisque nous avons perdu l'unique consolation que nous pouvions avoir dans cette vie. Il est vrai qu'il n'y a pas lieu de douter, qu'il

qu'il n'ait place dans le Ciel, parmi les Prophétes & les Apôtres : mais nôtre douleur est trop grande pour être susceptible de raison . . . . si elle pouvoit l'être, je vous dirois que nous ne l'avons pas tout à fait perdu, qu'il sera parmi nous, comme il y a ci-devant été, qu'il ne manquera pas de se montrer souvent à nous dans sa Gloire, comme il vient de faire ; & que s'il nous a précedé dans le Ciel, ce n'a été que pour nous en fraïer le chemin, & nous donner des assûrances qu'il sera ouvert à ceux qui auront imité sa Vie, & suivi les grands exemples qu'il nous a laissé.

Quod que jam hodie praestare dignatus est, videndũ se in gloria sua saepe praebebit. Sev. Sul. Ep. ad Aurel. Diac.

Si l'on fait réflexion sur ce que je viens d'extraire de la Lettre de saint Severe Sulpice à Aurelle, on n'aura pas de peine d'y remarquer, que la vision qu'il a eû de saint Martin, a quelque chose de plus réel qu'un songe ordinaire, & qu'elle est un de ces ravissemens, où les puissances de l'ame étant comme suspenduës, du moins quant aux opérations les plus sensibles du corps, ceux qui les souffrent paroissent endormis, & croïent eux-mêmes avoir dormi, aprés qu'ils en sont revenus. Aussi ceux qui ne veulent pas ajoûter foi aux deux précédentes apparitions, que j'ay rapportées aprés Gregoire de Tours, ne contestent point celle-ci. Saint Paulin de Nôle l'a crû trés-veritable, comme il paroît par l'Inscription suivante qu'il envoïa à Severe Sulpice, pour la faire graver sur le marbre de l'Autel de son Eglise. *Qua-que tuum socio Martinum ascendere claro Vidit, & ipse tuo munere vectus eat.* Saint Severe

Ep. 32.

Paulin. ibid.

Sulpice marque assez dans tout le reste de sa Lettre au Diacre Aurelle, qu'il ne la prenoit pas lui-méme pour un songe ; mais pour une apparition trés réelle. L'on n'ignore pas non plus, que c'est en cette maniére que les saints Martirs Gervais & Protais, se firent voir à saint Ambroise, & lui découvrirent le lieu où ils étoient inhumez, qui avoit » été jusqu'alors inconnû. Etant en Priéres un des » jours du Carême dernier, dit ce saint Evêque, » je fus surpris d'un agréable sommeil, pendant le- » quel, aïant les yeux ouverts, & n'étant pas tout à » fait endormi, ni tout à fait éveillé, je vis deux » jeunes Hommes vétus de Robbes blanches fort » éclatantes, priant les mains élevées au Ciel... je » ne pû leur parler, parce que j'étois endormi... » & cette vision disparût si-tôt que je fus tout à fait » éveillé. Aïant redoublé mes jeûnes & mes prié- » res... le lendemain au chant du coq ; je les vis de » la méme maniére que le jour précédent, sans » pouvoir encore leur parler. La troisiéme nuit je » ne m'endormis pas ; mais mon corps étant épuisé » par le jeûne, & par les veilles, je demeuray com- » me immobile, & alors ces deux jeunes Hommes » m'aparurent avec une autre personne, que je » crû être l'Apôtre saint Paul, parce qu'elle res- » sembloit aux portraits que j'avois vû de ce saint » Homme. Ce fut lui qui me parla, & qui m'ap- » prit quels étoient ces deux Hommes si beaux, » qui prioient avec moi, & où étoit le lieu de leur Sépulture. Si on compare la vision de saint

Les Sts. Martirs, Gervais & Protais, apparoissent de même à S. Ambroise.

In oratione positũ ita me somnus oppressit, ut nec vigilans apertè, nec dormiẽs integrè, viderẽ apertis oculis duos juvenes ephebos vestibus candidissimis ... manibus extẽsis orantes, &c.

Ambr. Ep. fratribus per Ital. constit.

Severe Sulpice avec celle de ſaint Ambroiſe, on y remarquera preſque toutes les mêmes circonſtances, & tous les caractéres d'une véritable apparition.

Le Siége de Tours étant vacant par la mort de ſaint Martin, ſaint Brice fut élû en ſa place vingt jours aprés. Comme les mauvais traitements qu'il lui avoit fait autrefois, lui étoient toûjours demeurez dans l'eſprit, ſes premiers ſoins furent de les reparer, par ſon aſſiduité auprés de ſon Tombeau, qu'il arrouſoit ſouvent de ſes larmes. Il le fit richement orner, & bâtit au deſſus une Chappelle, qui auroit pû paſſer pour une aſſez grande Egliſe, puiſque Gregoire de Tours, lui donne le nom de Baſilique. Comme l'uſage ne permettoit pas alors de dédier aucun Temple à Dieu, que ſoûs le nom, & l'invocation des Martirs, cette Chapelle fut dédiée par ſaint Brice, ſoûs celle de ſaint Eſtienne premier Martir.

Saint Brice eſt élû Evêque de Tours aprés la mort de S. Martin.

Il repare par ſes larmes les outrages qu'il avoit fait au S. pendant ſa vie, & fait bâtir une Chapelle ſur ſon Tombeau.

On y vit venir en même tems des extrémitez de la Terre, une infinité de perſonnes, attirées par les Miracles qui s'y faiſoient continüellement, pour y recevoir les ſoulagements dont elles avoient beſoin dans leurs infirmitez; des Démoniacles, des Boiteux, des Paralitiques, des Aveugles, des Sourds, & des Müets, qui n'en ſortoient preſque jamais ſans être guéris. Paulin de Perigueux dans ſon ſixiéme Livre de la Vie de ſaint Martin, rapporte pluſieurs Miracles, qui s'y firent en ce tems-là. Voicy les principaux, dont ſaint Perpete avoit été témoin oculaire. Quelques Poſſedez, dit-il, aïant été con-

Gallica celſa pharus fulgorem extendit ad indos. Ven. Fort. de vit. S. M. l. 1.

Divers Miracles qui ſe fõt au Tombeau du Saint. On y vient des extrémitez du Monde.

Sidon. l. 4. Ep. 18. Greg. Tur. de mir. S. M l. 1. c. 6. & alib.

Hic Cæci ignota stupuerunt munera lucis, Hic alacrē cursum vegetato corpore claudi. Hic nova collata vocis discrimina surdi, Quot causa attulerint cladem tot dona salutē restituunt. Paulin. de vit. S. M. lib. 6.

Fonte salutiferas eructat cōcavus undas. Idem. Ibid.

duits au Tombeau du Saint, y furent agitez par le Démon avec tant de furie, qu'on les vit élevez en un instant, par dessus les grilles dont il étoit environné, & se jetter dans le Puits qui est encore aujourd'hui dans l'aîle gauche de l'Eglise. Il est assez profond, pour croire que ces malheureux, qui s'y étoient jettez la tête la premiére, devoient y périr; mais la vertu du Saint les y préserva. Ils en furent retirez sains & sauves, & même délivrez du Démon qui les possedoit. Paulin parle de l'eau de ce Puits, comme aïant une vertu particuliére, pour opérer des guérisons miraculeuses.

Un autre Possedé, aïant été aussi enlevé de ce Saint lieu par le Démon, & s'étant jetté dans la Riviére, en fut retiré, sans que ses habits mêmes parussent moüillez, & délivré si-tôt qu'il eût été conduit dans la Cellule du Saint.

Le Général Gilles, qui est apparemment le même que celui dont nous avons déja parlé, se trouvant assiégé dans une Ville, & fort pressé par ses Ennemis; aprés s'être recommandé à saint Martin, en fut miraculeusement délivré, dans le moment même, qu'il croïoit aller tomber entre leurs mains.

Une Fille Idolâtre aïant promis de se convertir, si elle guérissoit d'une Paralisie, dont elle étoit affligée depuis long-tems, & qui l'avoit réduite à l'extrémité; fut éfectivement guérie, par l'onction de l'huile des Lampes qui brûloient continüellement devant le Tombeau du Saint: mais n'aïant pas été

fidéle à sa promesse, elle retomba peu aprés dans sa premiére maladie, dont elle mourût.

Un Homme qui avoit pris querelle avec un autre, dans le Parvis de l'Eglise du Saint, & qui sans respecter la Sainteté du lieu, lui avoit porté un coup d'épée; en vit en même tems la pointe se tourner contre lui-même, & le percer de part en part.

Un Voleur qui s'étoit glissé dans le Sanctuaire, aïant dérobé une Couronne d'or, suspenduë au dessus du Tombeau de saint Martin, fut sur le champ frappé d'aveuglement, & ne recouvra la vûë, qu'aprés avoir fait la restitution de son vol, & confessé publiquement son crime.

Vertu de S. Martin contre les orages, les incendies & les tempêtes.

L'Huile que saint Perpete avoit porté au Tombeau du Saint, pour y être sanctifiée, & où il avoit mêlé un peu de poussiére du marbre dont il étoit couvert, crût visiblement, & se répandit trés-longtems, sans que le vase parût diminüé, & sans qu'elle tachât les étoffes sur lesquelles elle se répandoit. Cette Huile, de même que celle que saint Martin avoit bénit pendant sa vie, fut l'instrument d'une infinité de guérisons miraculeuses.

La Cire qui dégoutoit des Cierges, & l'Huile des Lampes qu'on entretenoit allumées jour & nuit dans ce Saint lieu, avoient la même vertu. Les Voïageurs en portoient sur Mer jusqu'aux extrémitez du Monde, pour se préserver des tempêtes, qu'elle avoit coûtume d'apaiser, lorsqu'on en jettoit dans la Mer. Cet Auteur lui attribuë le même éfet par Terre, contre la grêle, les orages & les incendies.

Il préſerve du naufrage pluſieurs perſonnes prêtes à périr ſur la Loire. Elles marchent ſur l'eau aprés avoir invoqué ſon Nom.

Mais un des Miracles qui fit le plus de bruit dans la Province, fut celui qui arriva au tems de Pâques, lorſque tout le Peuple à la ſuite de l'Evêque paſſoit la Loire, pour aller viſiter la Cellule du Saint, dans l'Abbaïe de Marmoutier. Un des Batteaux, chargé d'un grand nombre d'Hommes, de Femmes, & de petits Enfans, s'ouvrit au milieu de la Riviére. On crût qu'ils étoient perdus; mais on fut bien ſurpris de les voir tous, juſqu'aux plus petits Enfans, aprés avoir invoqué le nom de ſaint Martin, marcher ſur les eaux, comme s'ils euſſent été en terre ferme, & arriver ſur la grêve ſans autre incommodité que celle davoir été moüillez; elle fut ſi légére, qu'elle ne les empêcha pas d'aller, en l'état où ils étoient, rendre au Saint dans ſa Cellule, leurs trés-humbles actions de graces du Miracle qu'il venoit d'opérer en leur faveur.

Suſpendit vaga membra liquor ſolidata ſaluti. Limpha artus ſubvexit aquis, non icta natatu. Nec permutatis ſulcata & ſaucia palmis. Immotum geſtavit onus ripiſque revexit. Paulin. de vit. S. M. l. 6.

Guériſon miraculeuſe du Fils de Paulin, qui avoit écrit en Vers la Vie du Saint.

Enfin Paulin finit ſes Poëmes par la guériſon miraculeuſe de ſon Petit-fils qui étoit prêt à marier, & celle de la Fille qu'il devoit épouſer, qu'une fiévre maligne réduiſoit à l'extrémité. Aïant demandé tous deux à baiſer la Lettre de ſaint Perpete, qu'il venoit de recevoir, où étoient écrits & atteſtez par ce ſaint Evêque, les Miracles que je viens de rapporter, ils furent guéris à l'inſtant. Ce vertueux Poëte conſidéra leur guériſon, comme la récompenſe du ſoin qu'il avoit pris d'écrire en Vers la Vie de ſaint Martin, que Severe Sulpice avoit auparavant écrite en Proſe.

Ces Miracles firent tant d'éclat dans le Monde,

que l'Eglise Universelle commença presqu'aussi-tôt aprés sa mort, de lui rendre un Culte public, & de solemniser sa Fête. Il est vrai qu'il ne fut pas par tout également honoré en France, où sa vertu avoit excité pendant sa vie la jalousie de quelques Evêques. Mais peu de tems aprés, sa Fête fut reçûë universellement de toutes les Eglises. Elle fut même presqu'aussi-tôt célébrée par les Grecs, qu'on sçait n'avoir pas toûjours eû trop de vénération pour les Saints de l'Eglise Latine. Le Menologe de saint Bazile en fait mention. Leurs menées lui donnent le titre de Taumaturge, & ils en font encore aujourd'hui la Fête le 12. de Novembre.

L'Eglise l'honore d'un culte public aussi-tôt aprés sa Mort.

A l'égard de l'Eglise Latine, elle a toûjours honoré sa mémoire le 11. de ce mois, jour auquel son saint Corps fut reçû à Tours. Elle a suivi en cela l'usage particulier de son Eglise, qui soûs le nom de Reception, solemnisoit anciennement sa Mort & ses Obséques; comme le premier Concile de Tours, tenu le 18. Novembre de l'année 461. semble nous l'apprendre en ces termes. Les trés- « saints Evêques qui ont soûs-crit au présent Con- « cile, s'étant assemblez dans la Ville de Tours, « pour célébrer la trés-sacrée Fête de la reception « de saint Martin, ont jugé nécessaire de faire ces « Décrets, &c.

L'Eglise Latine honore la mémoire deS. Martin, le jour que son Corps fut reçû à Tours.

Cum ad sacratissimã Festivitatẽ qua domini Martini receptio celebratur, in civitate Turonica, beatissimi sacerdotes... convenissent.

Concil Tur. I. t. 2. Conc. Gen.

Cette Fête, qui du tems de Gregoire de Tours, s'appelloit aussi celle de son Passage, *Festivitas transitus*, étoit la seule, qu'on célébra à Tours dans le mois de Novembre; c'est pourquoi je ne vois pas

Greg. Tur. V. M. l. 2. c. 31. & alib.

ſur quel fondement le Cardinal Baronius, & ceux qui l'ont ſuivi, ont pû prendre le nom de Reception, pour celui de Tranſlation, & inventer, pour juſtifier leur époque du tems de la Mort de ſaint Martin, une nouvelle Tianſlation de ſon Corps, faite le 18. Novembre de l'année 461. par les Evêques du premier Concile de Tours; à laquelle perſonne avant eux, n'avoit penſé. Ce ſentiment ſe détruit par l'autorité de Gregoire de Tours, qui y eſt directement contraire, & par la tradition de toute l'Egliſe, qui ne reconnoît qu'une Tranſlation du Corps de ſaint Martin, faite, comme on le dira dans la ſuite, par ſaint Perpete, le 4. Juillet, & huit ou dix ans aprés l'année 461. les Evêques qui ſoûſcrivirent à ce Concile, avec ſaint Perpete, en ſe rendant à Tours, n'avoient point eû d'autre deſſein, comme le Concile l'inſinuë aſſez, que d'y célébrer avec plus de ſolemnité, la Fête de ce grand Saint le 11. de Novembre : mais s'étant trouvez en aſſez grand nombre le 18. de ce mois, jour de ſon Octave; avant que de ſe ſéparer, ils voulurent convenir enſemble, de certaines régles de diſcipline, qui ſeroient obſervées dans leurs Diocéſes. Elles ſont ſi ſages, & ſi ſaintes, que la plus-part des Concils poſtérieurs, n'ont fait que les confirmer, ou les renouveller.

Coint. ann. Franc. tom. 1. p. 202. & ſeq.

L'Italie ſe diſtingue dans le culte qu'elle rend à ſaint Martin.

L'Italie ſe diſtingua dans le Culte qu'elle lui rendit. Auſſi le Saint y faiſoit autant de Miracles qu'en France, ſoit par l'attouchement des Fleurs, & des Voiles qui avoient ſervi à orner, & à couvrir ſon Tombeau,

Tombeau ; soit par l'onction de l'Huile des lampes qui y brûloient, & même devant ses Images. Saint Fortunat Evêque de Poitiers, qui écrivit en Vers la Vie de saint Martin, environ un Siécle aprés Paulin de Perigueux, & que sa devotion envers ce grand Saint avoit attiré en France, dit qu'il avoit été guéri d'un mal d'yeux trés-dangereux, par l'onction de l'Huile d'une lampe, qui brûloit devant une de ses Images, peinte sur la muraille de l'Eglise de saint Jean & de saint Paul de Ravennes. Que deux de ses amis furent guéris de la même maniére ; & que son Pere l'avoit été d'une maladie mortelle, en touchant quelque chose qui avoit seulement servi à une Chapelle du Saint.

Miracles qui s'y fõt par l'attouchement des choses qui ont servi à ses Autels.

Paulin. de vit. B. M. l.6. Fort. l.4. de v. B. M.

Il faut que l'usage d'exposer dans les Eglises les Images des Saints (autorisé par les Miracles que je viens de raporter) soit fort ancien ; puisque Severe Sulpice un Siécle auparavant, avoit fait peindre saint Martin avec saint Paulin, dans le Baptistaire de l'une de ses Eglises. Ce saint Evêque de Nole l'aïant sçû, témoigna beaucoup de chagrin à son ami, de ce qu'il le comparoit en quelque façon à ce grand Saint. Cependant comme il crût qu'il ne l'avoit fait, que pour donner en saint Martin une image parfaite des Justes, qui ont toûjours vécu dans l'innocence ; & dans la sienne celle des Pécheurs qui s'éforcent de se reconcilier avec Dieu par les larmes de la Pénitence, il fit sur ce sujet des Vers, où il reléve par de grands éloges la vertu

Son Image peinte dans les Eglises.

Ven. Fort. ibid.

Abluitis quicũque animas & mẽbra lavacris.

Cernite propositas ad bona facta vias.

Adstat perfecta Martinus regula vitæ:

Paulinus veniã quo mereare docet.

Hunc peccatores, illũ spectate beati:

Exemplar sanctis ille sit, iste reis.

Paulin. Nol Ep. 32. ad Sever.

de ſaint Martin, qu'il envoïa à Severe Sulpice, pour les faire mettre au bas de ſon Image.

Concil. Palm.

Dés le tems du Pape Simmaque, qui a tenu le Siége de ſaint Pierre avant l'an 500. il y avoit à Rome une fort belle Egliſe, dédiée ſoûs l'invocation de ſaint Martin. Saint Benoît en dédia une autre ſoûs ſon Nom, dans ſa Solitude du Mont Caſſin. Pendant que les Romains étoient encore les Maîtres de la Grande-Bretagne, vers le milieu du cinquiéme Siécle, cinquante ans ou environ aprés la mort de S. Martin, on en voïoit une troiſiéme auprés de Cantorberi, qui n'étoit pas moins célébre que celle de Rome. On la peut conſidérer comme la Mere de toutes les Egliſes d'Angleterre; puiſque ce fut-là, que ſaint Auguſtin ſon Apôtre, commença de faire les premiéres fonctions de ſon Apoſtolat. Elle ſubſiſta au milieu de tous les ravages que les Anglois, & d'autres Barbares firent dans cette Iſle; & la Reine Berthe, Princeſſe du Sang de France, y alloit faire ordinairement ſes priéres, & s'y aſſembloit avec les Catholiques ſoûs la conduite de l'Evêque Luidhard.

Pluſieurs Egliſes dédiées à Rome & en Angleterre ſoûs ſon Nom, peu d'ânées aprés ſa Mort.

Ann. Uſſer.

L'Eſpagne n'eût pas moins de zéle pour honorer la mémoire de ce grand Saint. On y vit dés la fin du cinquiéme Siécle, pluſieurs Egliſes magnifiques dédiées ſoûs ſon Nom; entr'autres celle qui fut bâtie par Carraric Roi de Galice, dont le Portûgal faiſoit alors partie. Ce Prince qui étoit Arien, & dont les Etats étoient infectez de l'Héréſie plus qu'aucune autre partie d'Eſpagne, aïant promis d'embraſſer la Religion Catholique, s'il pouvoit

Carraric Roi de Galice, en fait bâtir une trés-célébre.

Greg. Tur. l. 1. de mir. B. M.

obtenir par l'intercession de saint Martin, la guérison de son Fils, dangereusement malade ; envoïa à son Tombeau un poids d'argent, égal à celui du corps de ce jeune Prince. Comme le dessein qu'avoit Carraric, de quitter son Erreur, n'étoit pas sincére, Dieu n'écouta pas les Priéres que l'on y fit pour la guérison de son Fils ; mais il permit que plusieurs Malades, qui étoient venus pour obtenir les mêmes graces, y fussent subitement guéris, à la vûë de ceux qui avoient été envoïez de sa part. Le rapport qu'ils lui en firent à leur retour, le surprit. Il n'eût pas de peine à découvrir ce qui l'avoit empêché d'être écouté aussi favorablement. Il prit la résolution d'abjurer l'Hérésie, & de se faire instruire dans la Foi Catholique, fit bâtir une magnifique Eglise en l'honneur de saint Martin, & envoïa une seconde fois à Tours, à son Tombeau, des Présens plus riches, & en plus grand nombre que les premiers. Son Fils recouvra la santé, & fut en état d'aller bien loin au devant des Reliques de son Bienfaicteur, qui avoient été apportées de Tours, pour être déposées dans l'Eglise que son Pere venoit de faire bâtir.

Il quitte l'Arianisme, & embrasse la Foi Catholique avec tout son Peuple.

Guérison miraculeuse de son Fils.

Ces Reliques étoient une partie d'un Voile précieux, que Carraric avoit envoïé pour couvrir le Tombeau du Saint, dont ceux qui l'avoient porté, voulurent avoir la moitié, aprés qu'il y eût servi pendant une nuit, qu'ils y passérent en Priéres. Dieu permit que dans le même tems que ces saintes Reliques arrivérent en Galice, un saint Prêtre

Il reçoit des Reliques de S. Martin. Quelles elles étoient.

Un saint Prêtre nommé Martin, est fait Evêque de Bragues, & se trouve à leur reception.

Greg. Tur. Hist. Franc. cap. 37. idem. l. 1. de mir.

nommé Martin, originaire d'Hongrie, qui revenoit de la Palestine visiter les saints Lieux, fut ordonné Evêque de Bragues, & se trouva à leur reception. Il reçût la Profession de Foi du Prince, & celle de toute sa Cour : instruisit le Peuple des Dogmes de la Foi Catholique, dont la vérité fut merveilleusement confirmée par un grand nombre de Miracles, qui se firent dans cette Eglise, par l'intercession & l'attouchement des Reliques de saint Martin. Ce saint Evêque fit en l'honneur de son saint Patron des Vers, qui furent gravez sur la porte méridionalle de l'Eglise, que saint Perpete dédia soûs son Nom ; & aïant continüé de gouverner avec beaucoup de bénédiction, pendant quelques années, le nombreux Troupeau, que les Miracles du grand saint Martin avoient ramenez au Bercail de Jesus-Christ ; on ne fut pas long-tems sans voir dans ces nouveaux Prosélites, une image de la ferveur des premiers Chrétiens. Gregoire de Tours dit même, qu'ils devinrent si zélez pour la défense des Véritez Catholiques, qu'il n'y en avoit pas un qui ne fût disposé à souffrir le Martire, plus-tôt que de s'en séparer. Le zéle qu'ils ont eû pour la propagation de la Foi, & qui leur a fait passer les premiers de toutes les Nations de l'Europe, dans le nouveau Monde, & jusqu'aux extrémitez de celui qui étoit déja connû, pour y étendre l'Empire de Jesus-Christ, sont des preuves trés-certaines qu'ils ont depuis, jusqu'à présent, perséveré dans les bons sentiments qui leur furent alors inspirez.

Ferveur des nouveaux Catholiques de Galice & de Portugal.

Greg. Tur. ibid.

Miron Successeur de Carraric, fut aussi l'Héritier de sa piété & de sa dévotion envers saint Martin. Il alloit tous les jours avec la Reine son Epouse, passer un tems considérable en Priéres auprés de ses Reliques; & la face prosternée contre terre, lui recommandoit les besoins de son Etat. A'iant été long-tems sans avoir d'Enfans, Dieu enfin leur donna un Fils, qui au bout de trois mois fut emporté par une fiévre lente, qui le mina peu à peu. La Reine inconsolable de sa perte, mais pleine de confiance dans les mérites du Saint, le porta dans son Eglise; & l'a'iant mis au pied de l'Autel, lui demanda avec une foi & une ferveur sans exemple, la vie de son Enfant. Elle y passa quelque-tems en Priéres, & l'y laissa toute la nuit, sans qu'il donnât aucun signe de vie. Mais le matin on le trouva changé de situation, & le visage tourné du côté de l'Autel. La Reine s'en approcha, le prit entre ses bras, & lui a'iant présenté ses mammelles, quoi qu'il parût encore mort, il les suça; reprit ses forces, & vécut long-tems depuis dans une parfaite santé. Gregoire de Tours, dit avoir appris ce Miracle, de la bouche même des Ambassadeurs que ce Prince envo'ia à Chilperic. Leur dévotion envers saint Martin, les a'iant fait venir à Tours visiter son Tombeau, ce digne Héritier de son Sacerdoce, les invita à manger chez lui; & pendant tout le repas, la conversation roula sur les prodiges qui se faisoient, tant en Galice qu'en France, par l'intercession de ce grand Saint.

Miracles qui se font dans l'Eglise bâtie par Carraric.

Un Enfant mort y est ressuscité.

Saint Martin est le premier Cõfesseur dõt l'Eglise Latine ait solemnisé la Fête.

Bona. Lit. l. 1, cap. 15.

Comme il a été le premier Confesseur, dont l'Eglise Latine a solemnisé la Fête, ses plus anciens Martirologes en font mention : entr'autres ceux qu'on attribuë à Bede, & à saint Jerôme. Nous trouvons même quelques anciens Calendriers qui commencent l'année par sa Fête, & qui pendant quelque-tems ont été suivis en France. C'étoit aussi à cette Fête, que commençoit dans ce Roïaume le grand Jeûne institué par saint Perpete, appellé communément le Carême de saint Martin, dont il est parlé dans le premier Concile de Macon. Ce Concile veut, que depuis la saint Martin jusqu'à Noël, on jeûne le Lundi, le Mercredi, & le Vendredi de chaque semaine, & qu'on y célébre le Sacrifice de la Messe, de la même maniére qu'on fait en Carême. Il fut introduit ensuite dans l'Eglise de Milan, & dans quelques autres, qui commencérent l'Avent dés la veille de saint Martin, Le Missel Ambrosien imprimé l'an 1560. commençoit encore ces Offices de ce jour là. Il y a lieu de croire, que ce Carême fut l'occasion des réjoüissances qui se font encore à la Fête de saint Martin, autant que les Miracles qui se faisoient à son Tombeau; ou comme le rapporte Gregoire de Tours, le Vin qu'on y apportoit croissoit visiblement, lorsqu'on y avoit mêlé une seule goutte d'eau, du Puits qui étoit auprés. Cependant le Cardinal Baronius les attribuë à ces Miracles, & prétend que dans la suite ils donnérent occasion au Peuple d'avoir recours à S. Martin, pour la conservation des biens de la Terre, & particuliérement pour celle du Vin.

Carême de S. Martin.

Concil. Matiscon. 1. Can. 9. Greg. Turon. de vit. Patr. c. 15. Mabil. de Liturg. Gal. l. 2. p. 100. 101. & seq.

Greg. Tur. Hist. Franc. l. 5. c. 21.

La plus-part de nos anciens Historiens, se sont servis de l'année de la mort de saint Martin, comme d'une époque célébre, pour marquer le tems des plus grands évenements, quoi-que plusieurs s'y soient trompez de quelques années. C'étoit ainsi, comme le remarque le Cardinal Baronius, que les Chrétiens en Egipte comtoient leurs années, depuis la mort de leurs plus célébres Martirs. Le Pape Gelase *y* & saint Gregoire le Grand, dans leur Sacramentaire, font de saint Martin une honorable mémoire, & dans le Canon de la Messe, le mettent au rang des saints Apôtres, & des plus célébres Martirs. Le Rit Mosarabe ordonne trois jours de jeûne, pour se disposer à célébrer la Fête de saint Martin, comme il fait pour celle de l'Epiphanie. Cet usage fut introduit quelques Siécles aprés dans la Hongrie, par saint Ladislas son huitiéme Roi, qui en fit un Décret, qui se trouve encore aujourd'hui dans la Collection des Décrets des Etats de ce Royaume. Les plus anciens Missels *z* des Gaules, où saint Martin est le seul Confesseur dont on y fait mention, aussi-bien que le Mosarabe, nous fournissent l'Office propre qui se faisoit au jour de

Années commẽcés & comtées anciennement du jour de la mort de saint Martin.

Greg. Tur. Hist. Franc. l. 2. c. 43. l. 10. c. 31. & alib. Annonym. chron. Leod. chron. Virdun. Falselt. Gal. antiq. l. 3. c. 5. Baron. ann. tom. 6. ad Clem. VIII.

Culte particulier qu'õ lui rend dans les Gaules, dans l'Espagne, & dans la Hongrie.

Miss. Goth. Miss. Franc.

y C'est le Livre des Sacremens de l'Eglise Romaine, imprimé à Rome en 1680. sur un manuscrit de la Bibliotheque de la feüe Reine de Suede, qu'on croit avoir *été* composé par ce saint Pontife.

z Ce Missel Gotique, *Missale Gothicum*, dont on se servoit en France, pendant qu'elle étoit sous la domination des Visigoths : & l'autre intitulé, *Missale Francorum*, ont été imprimez à Rome avec le Livre des Sacremens de l'Eglise Romaine, par les soins du Pere Thomasius, la même année 1680.

sa Fête. Son nom s'y trouve dans le sacré Canon de la Messe, de même que dans le Sacramentaire de saint Gregoire. Ceux qui restent encore dans son Eglise de Tours, & dont le caractére paroît être de plus de six cens ans, nous apprennent avec quelle distinction l'on solemnisoit les Fêtes de son passage dans l'autre Vie, & de la translation de son Corps, aprés qu'elle eût été faite par saint Perpete. Dans celle-cy on célébroit trois Messes, qui avoient chacune leur Préface propre. Elles sont trop honorables à la mémoire de ce grand Saint, & des témoignages trop autentiques de la vénération que l'antiquité a eû pour lui, pour ne pas les rendre publiques.

PREFATIONES IN SOLEMNITATIBUS Beatissimi Martini dicendæ.

Prima Prefatio.

Vere dignum & justum est, æquum & salutare, nos tibi semper & ubique gratias agere, Domine sancte Pater omnipotens æterne Deus, cujus munere Beatus Martinus Confessor pariter & Sacerdos, & bonorum operum incrementis

Preface qui se disoit à la premiére Messe.

Il est véritablement de nôtre devoir, il est également juste, & salutaire, de vous rendre grace en tout tems & en tout lieu; Seigneur, Pere Saint, Tout-puissant, & éternel, par Nôtre-Seigneur Jesus-Christ: dont la grace a rendu

rendu si grand, & si illustre, le Bien-heureux Martin Confesseur, & Evêque, par toutes sortes de bonnes œuvres où il a excellé; par les dons de vôtre Esprit saint, que vous avez répandu sur lui avec profusion, & par les Miracles éclatans qu'il a opéré. A'iant accompli lui-même par ses œuvres, tout ce qu'il a enseigné aux autres; il a fraïé un chemin assûré pour arriver à vôtre Roïaume, à tous ceux que vous avez mis soûs sa conduite. C'est pourquoi nous supplions vôtre clemence, de vouloir bien permettre que nous soïons aidez par ses mérites, & soûtenus par ses intercessions; nous, dis-je, qui avons été formez par ses exemples. Afin que par le secours de vôtre grace, & son intercession auprés de vous, nous puissions arriver à ce Roïaume celeste.

mentis excrevit, & variis virtutum donis exuberavit, & Miraculis coruscavit. Quidquid verbis edocuit operum exhibitione complevit, & documento simul & exemplo subditis ad cœlestia Regna porrigendi ducàtum prebuit. Unde tuam clementiam petimus, ut ejus qui tibi placuit exemplis ad bene agendum informemur, meritis muniamur, intercessionibus adjuvemur, qualiter ad celeste Règnum, te opitulante & concedente, illo interveniente, pervenire mereamur. Per Dominum nostrum, &c.

C'eſt ce que nous vous demandons par Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt. Par lequel les Anges loüent vôtre Majeſté, les Dominations l'adorent, &c.

Cette Préface ſe trouve auſſi dans le Sacramentaire de ſaint Gregoire : en voici deux autres qui n'y ſont pas. La premiére eſt preſque la même qui ſe lit dans le Miſſel Gotique, [a] qui a été imprimé à Rome en 1680. ſur un ancien Manuſcrit de la Bibliothéque de la feu Reine de Suede, avec le Livre des Sacremens de l'Egliſe Romaine : & le Miſſel des François, *Miſſale Francorum* ; mais je croi que la troiſiéme n'a point encore été renduë publique.

Secunda Prefatio.

ÆTerne te Deus in Beati Martini Pontificis atque Confeſſoris tui laudibus adorare qui, ſancti Spiritus tui dono ſuccenſus, ita in ipſo tirocinio fidei perfectus inventus ; eſt ut Chriſtum texiſſet in paupere, & veſtem quam ege-

Préface de la ſeconde Meſſe.

IL eſt véritablement juſte, &c. de vous rendre de trés-humbles actions de graces, Dieu Tout-puiſſant, & de vous adorer par les loüanges que nous donnons au Bienheureux Martin, Pontife & Confeſſeur de vôtre

[a] Ce Miſſel peut avoir 900. ans & plus d'antiquité, & paroît avoir été copié ſur quelque Exemplaire encore plus ancien. On en donne plus de mil au Miſſel des François. *Thomas in pref. ad Cod. ſacr. Mabill. pref. ad Lit. Gall.*

Nom, lequel étant animé de vôtre Esprit saint, a été trouvé si parfait dans l'apprentissage même de la Foi, qu'il a eû l'avantage, n'étant encore que Cathécuméne, de couvrir Jesus-Christ dans la personne d'un Pauvre, & de voir le Seigneur du Monde vétu du même habit qu'il lui avoit donné. Avec quel courage n'a-t-il pas surmonté la rage des Ariens? Avec quelle force n'a-t-il pas méprisé tous les tourments ausquels ses Persécuteurs ont pû l'exposer, brûlant comme il étoit du désir du martire? Quelle gloire n'aura pas couronné la fin de sa Vie, qui n'a été qu'un tissu de victoires, si une partie de son manteau, donnée pour vôtre amour, lui a été si glorieuse? que ne lui donnerez-vous pas, Seigneur, pour vous avoir fait un sacrifice de tout son corps?

nus accceperat, mundi Dominus indutus est. Dignè ei Arrianorum subjacuit feritas dignè tanto amore martirii persecutoris tormenta non timuit. Quanta putamus erit glorificatio passionis, quando pars clamidis, sic existit gloriosa? Quid est oblatione integri sui corporis recepturus? Qui pro quantitate vestis exigue & vestire Dominum meruit & videre! hic tua est Domine veneranda potestas qui cum lingua non suppetit meritis exoreris. Per Christum, &c.

ſi pour une petite portion de ſon habit; il a eû l'avantage de couvrir & de voir Jeſus-Chriſt. Ce ſont là, Seigneur, les éfets admirables de vôtre Toute-puiſſance; & comme nous ne pouvons pas vous en loüer, ni vous en remercier ſuffiſamment, nous vous offrons en même-tems les mérites de vôtre Serviteur, par Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, &c.

Tertia Prefatio.

ÆTerne Deus qui Beatum tibi antiſtem valde magnificare dignatus es, qui licet poſt Patriarchas, & Prophetas fuiſſe viſus ſit, eſſe tamen ſummum Patronum & habere gratiam Prophetiæ donaſti; Quemque innumeris ſignis, & virtutibus manifeſtatum virum Apoſtolicum, ſimilem fieri Apoſtolis tuis voluiſti:

Préface de la troiſiéme Meſſe.

IL eſt véritablement juſte, &c. de vous rendre de trés-humbles actions de graces, Dieu éternel, qui avez daigné relever tellement la gloire de vôtre trés-ſaint Evêque Martin, qu'encore bien qu'il n'ait parû dans le Monde, que long-tems aprés les Patriaches & les Prophétes, vous n'avez

pas laissé de lui communiquer abondamment le don de Prophétie, & de l'établir le Pere Spirituel, & le Patriarche d'un grand Peuple. Aprés l'avoir fait reconnoître de tout le Monde pour un homme Apostolique, vous l'ayez rendu semblable aux Apôtres, par une infinité de signes & de prodiges qu'il a fait. En éfet, il a redressé les Boiteux, rendu la vûë aux Aveugles, loüie aux Sourds, & la vie aux Morts. C'est pour ce sujet, que joignant nos voix à celles des Anges, & des Archanges, des Trônes & des Dominations, de toutes les troupes de la milice Céleste, nous chantons avec eux le Cantique de vôtre Gloire, en disant sans cesse, Saint, Saint, Saint.

hic nempe cæcis visum, surdis auditum, claudis gressum, mortuis etiam vitam restituit : & ideo cum Angelis & Archangelis, &c.

On a conservé jusqu'à nos jours quelques restes

de cette illustre Antiquité : car à la fin des Matines qui se disent le soir, la veille de la Fête de la Translation, l'Officiant entre dans le Sanctuaire, & y offre solemnellement le Pain & le Vin, comme dans l'action du Sacrifice, sans pourtant les Consacrer. Le Chambrier, qui est une dignité de l'Eglise, y célébre à la fin de la nuit, une Messe chantée par les Gardiens du Tombeau ; & dans la Messe solemnelle du jour, on recite soûs une même conclusion, les trois Collectes des trois Messes qui se célébroient autrefois.

Distinction avec laquelle on célébre dãs son Eglise de Tours ses principales Fêtes.

A l'égard de la Fête du Passage de saint Martin dans l'autre vie, il n'y en a point dans toute l'Eglise, qui se solemnise avec plus de pompe, ni plus d'édification. Son saint Temple retentit, tout le jour & toute la nuit, des loüanges qu'on y donne à Dieu sans interruption ; plusieurs Communautez Ecclésiastiques & Réguliéres, se succédant les unes aux autres, dans la célébration des divins Offices. Pendant plusieurs Siécles, nombre d'Evêques, illustres en doctrine & en sainteté, n'ont point manqué tous les ans de se rendre au Tombeau du Saint, comme on a vû qu'ils avoient fait du tems de saint Perpete, pour solemniser avec son Clergé cette grande Fête. Gregoire de Tours le remarque en plusieurs endroits de ses Ouvrages, & y fait mention en particulier des Evêques de Poictiers, de ceux de Nantes & d'Auxerre, qui s'y rendoient assidûment. L'Auteur qui a écrit les actions de l'Evêque de Liége, dont on aura occasion de parler dans la suite, &

Nõbres d'Evêques avoiẽt coûtume les Siécles précédents de s'y trouver.

Greg. Tur. l. 2. de mir. S. M. c. 44. l. 4. c. 13. & 27. Paul. Diac in vit. S. Fortun.

Lib. Gest. Episc. Leod.

les plus anciens Monumens de l'Eglise de saint Martin en font foi. On trouve encore dans ses Missels, la Bénédiction solemnelle, que ces Prélats y donnoient au Peuple, dans la célébration des saints Mistéres, bien différente dans sa formule, de celle dont on se sert à présent. La voici telle que je l'ay trouvé dans un de ces Missels manuscrit, dont le caractére a parû au R. P. Mabillon, & à ceux qui s'y connoissent, être de plus de 500. ans.

Bénédiction que les Evêques donnoient au Peuple, dans la célébration des saints Mistéres, & avant la Postcommunion

DIEU Tout-puissant, qui avez prédestiné le Bien-heureux Evêque Martin, pour être éternellement participant de vôtre Gloire, recevez favorablement les vœux de vôtre Peuple; vous, Seigneur, qui avez récompensé avec tant de distinction les mérites de cet illustre Confesseur. Ainsi soit-il.

Benedictio Episcopalis.

OMnipotens Deus, qui Beatum Martinum presulem tuum ita predestinasti, ut tu perhenniter juberes astringi glorie erige vota populi qui pretulisti gloriosi merita Confessoris. Amen.

PRoficiat his ad fructum quicquid in Sacerdote pro laude tui nominis amplectuntur ; & hic plebs ejus intercessione consequatur veniam, qui te remunerante felici servitio pervenit ad gloriam. Amen.

REndez-lui profitable tout ce qu'il fait à la gloire de vôtre Nom, pour honorer ce S. Pontife; & par l'intercession de celui que la fidélité de ses services, & la libéralité de vôtre grace, ont élevé aujourd'hui à la Gloire, accordez-nous icy le pardon que nous vous demandons. Ainsi soit-il.

SIt ipse Confessor hujus populi assiduus custos, qui te vocante, hodie penetravit Celos. Amen. Quod ipse prestare, &c.

FAites, Seigneur, que ce saint Confesseur, du haut des Cieux où vous l'avez apellé aujourd'hui, veille assidûment pour la garde de ce Peuple. Ainsi soit-il. Ce que Jesus-Christ, qui régne avec vous, daigne nous accorder par sa grace, &c.

OMnipotens Dominus det vobis copiam sue Benedictionis qui Beatum Martinum sibi ascivit virtute confessionis. Amen.

QUe le Dieu Tout-puissant, répande sur vous l'abondance de ses Bénédictions : lui, dis-je, à qui saint Martin, s'est inviolablement attaché, par l'illustre témoignage qu'il a rendu à sa Divinité. Ainsi soit-il. Que

QUe celui qui la fait briller par une infinité de Miracles, pare vos ames de toutes les vertus; afin qu'étant fortifiez & soûtenus par son intercession, comme vous avez été instruits par ses exemples, vous puissiez être réüni dans le Ciel, avec celui dont vous honorez aujourd'hui la Mort. Ainsi soit-il. Ce que Jesus-Christ daigne nous accorder par sa grace, &c.

ET qui illum fecit coruscare Miraculis, vos exornet bonorum operum incrementis.. Amen. Quo ejus exemplis eruditi & intercessione muniti: cujus depositionis diem celebratis, illi possitis in Celesti regione adjungi. Amen. Quod ipse prestare dignetur, &c.

C'est cette Fête, que Charlemagne dans ses Capitulaires, & nos anciens Historiens, ont appellé la Messe de saint Martin, *Missa sancti Martini.* Ce qui marque qu'elle a toûjours été gardée en France par le Peuple, dés le tems qu'on a commencé à y solemniser sa Fête: car c'étoit ainsi qu'on appelloit autrefois les Solemnitez des Saints, où le Peuple devoit s'assembler dans les Eglises, pour assister à leur Messe. Le premier Concile de Macon lui donne le nom de Férie; c'est-à-dire, de jour qu'on doit s'abstenir de travailler. Et Jean Evêque d'Avranches, & depuis Archevêque de Roüen, qu'on a dit avoir été la Métropole de la seconde Lionnoise, où Tours étoit compris, nous apprend que dans cette Pro-

La principale Fête du S. gardée par tout le Peuple dés les premiers Siécles.

Lib. 2. cap. Capitul. 18. vita & act. Ludovici pii. Mabill. de Liturg. Gal. p. 103. 104. & alib.

Concil. Matisc. 1. Can. 9.

Mm

Lib. de Eccles. offic. pag. 82.

vince, la Fête de ſaint Martin y tenoit le même rang que celle de ſaint Jean-Baptiſte, & des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, qui en ont un ſupérieur à celle des Fêtes des autres Apôtres.

Sa Vie écrite par Severe Sulpice, contribuë à rẽdre ſa mémoire célébre par tout le Monde.

Ce qui contribua le plus à rendre bien-tôt célébre la mémoire de ſaint Martin dans tout le Monde, fut le Livre de ſa Vie, composé par ſaint Severe Sulpice, qui s'y répandit en trés peu de tems. Pour connoître le mérite de ce Livre, il ſuffit de lire ce que ſaint Paulin de Nole lui en écrivit aprés » qu'il l'eût reçû. Que Dieu vous comble, dit-il, » de ſes plus chéres bénédictions, pour avoir écrit » avec tant de pureté & de politeſſe, la Vie d'un ſi » grand Evêque, & d'un ſi illuſtre Confeſſeur de » Jeſus-Chriſt. Saint Martin eſt heureux, d'avoir » pour Hiſtorien de ſa Vie, un Homme qui imite » de ſi prés ſa Foi & ſes Vertus. Vos écrits ſont » comme une précieuſe Toiſon, dont vous couvrez » agréablement Jeſus-Chriſt dans la perſonne de ſon » Serviteur; vous l'ornez par les fleurs de vôtre eſ- » prit, & cét Agneau ſans tache, dans le grand » jour de la retribution, vous couvrira à ſon tour, » de ſa laine, en revétant vôtre corps mortel de » ſon immortalité. Elle fut reçûë avec tant de vénération de toute l'Egliſe, que Gregoire de Tours remarque, qu'on la liſoit publiquement les jours de ſes Fêtes dans les aſſemblées publiques des Fidéles. Saint Paulin fut le premier qui porta ce Livre à Rome, où il avoit coûtume de faire tous les ans un voïage, pour y viſiter les Saints lieux. Il fut obligé

Veſtiet & ille te viciſſim Agnus de ſuo vellere in die retributionis, mortale tuũ, de ſua immortalitate ſuper induens. Paulin. Ep. 11.

On la lit publiquement dans l'Egliſe le jour de ſa Fête.

Greg. Tur. de mir. S. M. l. 2. c. 29. & 49.

d'en distribuer une infinité de copies, tout le monde s'empressant de l'avoir. Les Libraires disoient même, qu'ils n'avoient point de Livre qui fut d'un si grand débit. Saint Nicetas Evêque de Dace, & Melanie Layeulle, à qui saint Paulin en fit la lecture lorsqu'ils passérent par Nole, le répandirent, comme lui dans tous les endroits où il n'étoit pas encore connû.

Elle se répand par tout le Monde, & y est reçûë avec applaudissement.

Paulin. Ep. 11. 29. *Sev. Sul. Dial.* 1. *n.* 16.

De Rome il passa dans toute l'Illirie, où il eût le même succés. Posthumien intime ami de Paulin, & de Severe Sulpice, l'aïant emporté avec lui en Orient, dans un voïage qu'il y fit vers l'année 399. fut surpris de le voir déja répandu dans Carthage, dans Alexandrie d'Egipte, & qu'il y avoit peu de Solitaires dans la Thebaïde, & dans les Déserts de Nitrie & de Memphis, qui ne l'eussent entre les mains. C'est pourquoi on ne doit pas s'étonner, que saint Augustin se soit servi de l'exemple de Severe Sulpice, pour exciter saint Paulin à écrire la Vie de saint Ambroise.

Estime particuliére que les Saints & toute l'Eglise ont eû pour cet Ouvrage.

In Vit. S. Amb.

La curiosité & l'empressement de ces saints Moines, n'avoit rien que de loüable, puisqu'ils ne pouvoient pas se proposer un plus riche modéle, que la Vie de ce grand Saint, dont les Concils ont fait si souvent l'Eloge, & les saints Peres relevé la gloire par leurs écrits. Comme il seroit difficile de renfermer dans un seul Volume, tout ce qu'ils ont dit à son avantage, nous nous contenterons ici de rapporter le témoignage que lui ont rendu

Tur. 1. 2. *Matiscon.* 1. *Cabillon.*

Eloge que les Sts. Peres ont donné à saint Martin.

Qui licet Apostolorum tempore non fuerit, tamen Apostolicâ gratiâ non effugit. Nam quod defuit in ordine suppletum est in mercede, sequens gradus illi nihil subtrahit, qui meritis antecellit Greg. Tur. Hist. Franc. l. 9. c. 40.

sept *b* des plus illustres Evêques du sixiéme Siécle, distinguez dans l'Eglise de France, autant par leur » doctrine que par leur sainteté. Voici ce qu'ils en » disent. Quoi-qu'il ne fût pas du tems des Apôtres, » il n'a pas laissé d'avoir la grace de l'Apostolat. Si la » dignité des Apôtres a été supérieure à la sienne, la » gloire dont il a été honoré n'a pas été inférieure à » la leur, puisque la conquête des Gaules qu'il a soû- » mises à l'empire de Jesus-Christ, lui a fait donner » avec justice rang parmi eux.

» Que la Grece, ajoûte saint Severe Sulpice, se » glorifie donc tant qu'il lui plaira, d'avoir été for- » mée dans la Foi par les sublimes Prédications de » l'Apôtre saint Paul. Nous avons dequoi nous con- » soler, de n'avoir pas eû le même avantage, puis- » qu'il a plû à Dieu de nous donner Martin pour » Apôtre. *Fœlicem quidem Greciam quæ meruit audire Apostolum prædicantem : sed nequaquam à Christo Gallias derelictas quibus donaverit habere Martinum.*

Sev. Sul. Dial. 3. n. 21.

b Saint Eufrone de Tours, Saint Pretextat de Roüen, Saint Germain de Paris, Saint Felix de Nantes, Domitien d'Angers, Victure de Rennes, Saint Domnose du Mans, dans la Lettre à sainte Radegonde, rapportée par saint Gregoire de Tours.

Fin du troisiéme Livre.



LA VIE DE SAINT MARTIN EVÊQUE DE TOURS.

QUATRIÉME LIVRE.



LA soixante & quatriéme année aprés la mort de saint Martin, saint Perpete succéda à saint Eustoche, qui avoit été élû Evêque de Tours aprés la mort de saint Brice.

Saint Perpete seccéde à saint Eufrone.

Perpete tiroit son origine d'une des plus illustres Familles d'Auvergne. Ses biens répondoient à sa naissance; mais tout riche qu'il

Greg. Tur. Hist. l. 2. c. 14. & l. 10. c. 30. & alib.

Son origine.

étoit, il ne laiſſa pas d'être un digne Succeſſeur du pauvre Martin, parce qu'il ſçût faire un bon uſage de ſes richeſſes. Un de ſes premiers ſoins, aprés avoir travaillé au rétabliſſement de la diſcipline, & à la correction des mœurs, fut de faire rendre à cet Homme incomparable, tous les honneurs qu'il crût lui être dûs.

Greg. Tur. ibid. Paulin. de vit. B. M. l. 6. Ven. Fort. l. 4. Sidon. Ep. 18. ad Luc.

La Chapelle que ſaint Brice avoit fait bâtir ſur ſon Tombeau, ne pouvant plus contenir la multitude des Peuples, que l'éclat des Miracles qui s'y faiſoient continüellement, y attiroit de tous les endroits du Monde; il réſolut de jetter les fondements de ce ſuperbe Edifice, qui a été l'un de plus beaux ornements de la France, & qui a toûjours été conſidéré comme le lieu le plus Saint qui fût dans les Gaules. Il le commença la cinquiéme année de ſon Epiſcopat, & le fit élever dans l'endroit même, où ſaint Martin avoit été inhumé.

Il bâtit une magnifique Egliſe ſur le Tombeau de ſaint Martin.

Deſcription de cette Egliſe.

Greg. Tur. Hiſt. Franc. l. 2. c. 14.

La Chapelle de ſaint Brice y fut renfermée, car il avoit cent ſoixante pieds de long, ſur ſoixante de large; & en dedans quarante-cinq d'élevation, juſqu'à la voûte du Chœur, qui étoit ſoûtenuë par quarante-une Colomnes, travaillées avec beaucoup d'art. Le Sanctuaire étoit éclairé par trente-deux grands Vitraux, & ſes arriéres côtez par vingt autres. Dans le reſte de l'Edifice, on en comtoit cinquante-deux, & ſix vingt Colomnes. On y entroit par huit differentes Portes, dont trois environnoient le Sanctuaire, & les cinq autres étoit partagées avec proportion dans l'étenduë du Bâtiment.

Les Murailles & les Colomnes étoient incruſtez de Marbre de differentes couleurs, & ornées dedans & dehors de Feſtons, & de Couronnes relevées en boſſe, faites de Porphire, de Criſtaux, & d'autres Pierres qui avoient beaucoup d'éclat.

Odo. Clu. ser. de Combuſt. S. Baſil.

On y travailla ſans interruption pendant plus de ſept années, & tous les amis de ſaint Perpete, qui étoient en grand nombre, la plus-part diſtinguez par leur naiſſance, par leurs richeſſes, & leur ſainteté, contribuérent à la dépenſe, & à l'ornement de la Maiſon du Seigneur. Les uns, comme ſaint Martin de Bragues, ſaint Sidoine de Clermont, & Paulin de Perigueux, compoſérent à la loüange de ſaint Martin, des Vers, qui furent gravez en caractére d'or ſur les murailles de l'Egliſe. Les autres, comme ſaint Eufrone d'Autun, lui envoïérent du plus beau Marbre blanc, pour couvrir ſon Tombeau, & des Pierres précieuſes pour l'enrichir.

Ses amis contribuent à la dépenſe, & à ſon ornement.

SaintEufrone d'Autũ lui envoïe du Marbre pour orner le Tombeau du Saint.

Greg. Tur. Hiſt. Franc. l. 5. c. 37.
Sidon. l. 4. Ep.
Ibid.
Greg. Tur. Hiſt. Franc. l. 2. c. 14.

L'Edifice achevé, & toutes choſes étant diſpoſées pour en faire la Dédicace, ſaint Perpete y invita un grand nombres d'Evêques, d'Abbez, & d'illuſtres Perſonnages. Pour la rendre plus célébre, il crût devoir transférer dans ce même jour, le Corps de ſaint Martin, qui ne lui paroiſſoit pas être dans un lieu aſſez honorable. Si-tôt que les Evêques & les Abbez furent arrivez à Tours, ils s'aſſemblérent avec ſaint Perpete dans la nouvelle Egliſe, & y paſſérent la nuit du premier Juillet en Priéres, pour ſe mieux diſpoſer à l'action du lendemain. Le matin ſaint Perpete & d'autres Evêques, prirent chacun

Saint Perpete invite un grãd nõbre d'Evêques & d'Abbez à la Dédicace de cette Egliſe.

Greg. Tur. de mir. B. M. l. 1. cap. 6.

Il veut transférer le même jour le Corps de S. Martin.

un pic en main, pour ouvrir la fosse, où le saint Corps étoit inhumé. L'aïant découvert, ils se mirent en devoir de l'enlever, & comme on vit qu'ils n'en pouvoient pas venir à bout, on s'empressa pour les aider : mais tous les éforts qu'on fit furent inutils, & le Cercueil demeura toûjours immobile dans la même place où il étoit.

Les Evêques aïant ouvert la fosse, le Cercueil demeure immobile.

On ne se rebuta point de cette résistance, & comme on crût qu'elle venoit du Ciel, pour lui faire une sainte violence, la résolution fut prise de passer une seconde nuit en priére. Le jour suivant on fit une autre tentative, qui ne fut pas plus heureuse que la premiére. Tout le monde en fut consterné, & on étoit sur le point de laisser les choses en l'état où elles étoient, lorsqu'un des Clercs de l'Eglise s'écria, *Pourquoi perdre ainsi courage, ne sçavez-vous pas que dans deux jours, nous avons coûtume de célébrer l'Anniversaire du Sacre de nôtre saint Evêque? Peut-être veut-il vous marquer par cette résistance, qu'il souhaite que vous attendiez à le transférer dans ce tems-là.* On crût cet Ecclésiastique; & les jeûnes, les priéres, & les veilles aïant été continüées jusqu'au quatriéme jour, on fit une troisiéme tentative, qui ne réüssit pas mieux que les deux précédentes.

La translatió de son Corps & la dédicace de son Eglise, differée par un ordre de Dieu au 4. Juillet, jour de l'Ordination du S.

Greg. Tur. ibid.

Veilles observées anciennement dans la dédicace des Eglises.

Un Ange apparoît dãs l'assemblée soûs la forme d'un Abbé, qui facilite l'enlevement du saint Corps.

On alloit rejetter la terre sur le Cercueil, lorsqu'un vénérable Vieillard, qui parût en habit d'Abbé, s'avança sur le bord de la fosse, & parla ainsi aux Evêques qui l'environnoient. *D'où vient que vous quittez prise, ne voiez-vous pas le saint Evêque Martin*

tin tout prêt à nous aider? En disant ces paroles, il jetta par terre son manteau, & aïant mis la main au Cercueil avec les Prêtres & les Evêques, ils l'enlevérent sans peine, & le portérent avec pompe, jusqu'au lieu où on l'honore encore à présent.

Crucibus paratis, ac cereis.. dederunt cuncti voces, psallentes in excelso .. tum summa levitate cõmotum in loco ubi nunc adoratur, Domino annuente perducitur.

Greg. Tur. ibid.

Le Cercueil aïant été déposé dans le Sanctuaire, saint Perpete en fit l'ouverture; & aprés en avoir tiré les Reliques, il les enveloppa dans une étoffe blanche fort précieuse; les réduisit toutes à la grandeur du corps d'un Enfant, & les lia avec des bandelettes, sur lesquelles il apposa son Sceau, avec une Cédule, où étoient écrits ces mots Latins. *Hic est Corpus Beati Martini, Episcopi Turonensis.* C'est ici le Corps du Bien-heureux Martin, Evêque de Tours.

On le porte dans le Sanctuaire, & S. Perpete le met dans un Vase d'albastre, qu'il rēferme dās une Chasse d'un métail précieux.

Il les mit ensuite dans un grand Vase d'albastre, qu'il renferma dans une Chasse, faite d'un métail presque semblable à celui que les Anciens apelloient *Electrum.* C'étoit de l'or, dans lequel on avoit mélangé la cinquiéme partie d'argent, pour lui donner plus d'éclat. Sa figure étoit en forme de Cercueil; elle avoit deux doigts d'épaisseur, & elle étoit travaillée avec tant d'art, qu'elle paroissoit être toute d'une piéce. On y avoit gravé au dehors des Vers, à la loüange de saint Martin, & des caractéres qui marquoient le nom de saint Perpete, qui l'avoit fait faire.

Greg. Tur. Hist. Franc. l. 10. c. 30.

Odo. Clu. serm. de revers. B. M.

On met cette Chasse dās un caveau soûs l'Autel.

Odo. Clu. ibid.

La Chasse ainsi fermée, fut posée soûs l'Autel dans un Caveau, de cinq ou six pieds de long, sur trois de largeur, revétu en dedans d'un

Métail composé de cuivre & d'étain, & mélangé d'un peu d'or. Il étoit fermé d'une porte de même métail, où il y avoit quatre differentes serrures.

Quo ad votum sacerdotis composito, dictis etiã missis &c. Greg. Tur. l. 1. de mir. S. M. c. 6.

On célébre les saints Mistéres sur le Tõbeau du Saint.

On procéda ensuite à la consécration du Temple, & à la célébration des saints Mistéres. Ce fut sur la pierre de marbre qui couvroit le Tombeau de S. Martin, qu'on les célébra, quoi-que jusqu'alors on n'eût coûtume de le faire que sur celui des Martirs.

Cet Autel étoit le seul qu'il y eût alors dans l'Eglise, Il étoit couvert d'un petit Dôme de fin or, enrichi de Pierres précieuses, & soûtenu de quatre Colomnes de grand prix, qui se terminoit par une riche Coupole. On en voit encore la figure sur une des anciennes Vitres de la Chapelle du Roy Loüis XI. toût conforme à la Vignette qui est au commencement du quatriéme Livre de cette Histoire.

Ornemẽs de l'Autel & du Tõbeau du S.

In prædicto Tẽplo, sub ciborio, auro, argento, gemmisq; vestito, decenter collocattum, &c. Chron. Sigeb. *Gemb. ad ann.* 465. 472.

Sur l'arcade de la principale voûte de l'Eglise au dessus de l'Autel, étoit gravé en lettres d'or cette Inscriptiõ

Quam metuendus est locus iste, vere Templum Dei est & porta Cæli.

Et cet autre plus bas:

Martini Corpus totis venerabile terris.

Sur un côté du Tombeau celle-ci:

Hic conditus est sanctæ memoriæ Martinus Episcopus, cujus anima in manu Dei est, sed hic totus est presens, manifestus omni gratia virtutum.

Et sur l'autre côté cette autre:

Certamen bonum certavit, cursum consummavit fidem servavit, de cetero reposita est illi corona justitiæ, quam reddet illi Dominus in illa die justus judex.

Et au deſſus du Tombeau, les Vers ſuivans:

Confeſſor meritis, Martir cruce, Apoſtolus actu,
Martinus Cœlo præeminet, hic tumulo.
Sicque memor noſtri & purgans peccamina vitæ,
Occultet meritis, crimina noſtra ſuis.

La Cérémonie de la Tranſlation des Reliques de ſaint Martin, & de la Dédicace de ſon Egliſe étant achevées, ſaint Perpete qui avoit fait préparer chez lui un magnifique Feſtin, pour les Evêques & les Prêtres qui y avoient aſſiſté, fit chercher avec ſoin le Vieillard, qui lui avoit prêté la main pour enlever le Cercueil du Saint; mais ne s'étant point trouvé, & perſonne ne l'aïant vû ſortir de l'Egliſe, on jugea bien, dit Gregoire de Tours, que c'étoit un Ange qui avoit été envoïé du Ciel.

Depuis ce jour, on fit le 4e. Juillet une célébre mémoire dans toute l'Egliſe, de cette fameuſe Tranſlation, jointe à celle de la Dédicace de ſon Temple, & de l'Ordination de ce ſaint Evêque, dont la Fête ſe faiſoit déja dans ſon Egliſe. C'eſt ce que Gregoire de Tours nous apprend en ces termes. « La Solemnité de cette Baſilique renferme trois « grandes actions; l'Edifice ou la Conſécration « du Temple, la Tranſlation du Corps du Saint, & « ſon Ordination. Vous célébrerez cette Fête le 4e. « de Juillet; & ſa Dépoſition ou ſa Mort, le 11e. de « Novembre. Preſque tous les Martirologes ſe ſont conformez en cela à l'uſage de l'Egliſe de Tours; entr'autres le Martirologe Romain, qui marque cette Fête en ces termes. Le 4e. de Juillet, à Tours

Greg. Tur. l. 1. de mir. B. M. cap. 6.

Solemnitas hujus Baſilicæ triplici virtute pollet, ædificatione Templi, tranſlatione corporis ſancti, ordinatione ejus Epiſcopatus; hanc enim quarto nonas Julii obſervabis: depoſitionem vero ejus tertio idus Novembris.

Greg. Tur. l. 2. Hiſt. Franc. cap. 14.

ce fait la Fête de la Translation du Corps de saint Martin, Evêque & Confesseur, & celle de la Dédicace de son Eglise, qui furent faites le même jour qu'il avoit été quelques années auparavant Sacré Evêque.

Saint Perpete établit des Clercs dans l'Eglise de S. Martin pour la desservir.

Saint Perpete, suivant l'usage de ces premiers Siécles, qui ne permettoit pas qu'on gardât les Reliques des Saints dans des lieux, où il n'y avoit pas un nombre suffisant de Clercs, pour s'acquiter jour & nuit des divins Offices, en établit d'abord un grand nombre dans l'Eglise de saint Martin, pour la desservir, & pour y chanter continüellement les loüanges de Dieu. L'ordre que ce saint Evêque leur prescrivit dans le chant des Pseaumes, & dans la célébration des saints Mistéres, fut trouvé si beau, & si digne du culte, qui est dû à la supréme majesté de Dieu, qu'il fut peu de tems aprés introduit dans les plus célébres Eglises de France. Un ancien Ecrivain nous apprend, que le Roy Gontram l'introduisit dans l'Eglise de saint Marcel de Châlons; saint Germain de Paris dans la célébre Abbaïe de saint Vincent, qui fut depuis appellé saint Germain des Prez, & le Roi Dagobert dans celle de saint Denis. Le second Concile de Tours, que saint Eufrone assembla dans l'Eglise de saint Martin, où saint Germain de Paris se trouva avec plusieurs autres saints Evêques, proposa aussi pour modéle à toutes les Eglises de la Province, la maniére dont les Clercs de saint Martin y faisoient les divins Offices. Dans la suite des tems, il s'établit auprés de cette Eglise

Concil. Epaon. can. 25. Cabil. can. 13. Mabil. de Liturg. Gal. pag. 415.

L'ordre qui y est observé dãs les divins Offices, s'introduit dans les plus célébres Eglises de France.

Concil. Venetic. an. 445. Congre. Canon. 15.

Aimoin. Floriac. lib. 3. de Gest. Franc. c 81. l. 4. cap. 30 Falcet. antiq. Franc. l. 3. c. 2. Concil. Tur. 2. can. 18.

plusieurs Monastéres de l'un & de l'autre Sexe, remplis d'un trés-grand nombre de saints Moines & de saintes Vierges, que leur dévotion envers saint Martin y avoit attirez. Dés la fin du huitiéme Siécle, on comtoit dans le Cloître & aux environs, jusqu'à vingt-huit Eglises ou Monastéres. Quoi-que ceux qui les habitoient, eussent des Oratoires particuliers, ils ne laissoient pas, suivant l'usage de ces premiers Siécles, de se rendre dans la grande Eglise les jours de Fête, aux heures de l'Office divin, pour le chanter avec les Clercs, dans les places qui leur étoient assignées. C'est ce qui a donné lieu à quelques Historiens, de dire que l'Eglise de saint Martin, avoit été autrefois desservie par des Moines. Il faut cependant que l'établissement de la plus-part de ces Monastéres, aux environs de cette Eglise, ne se soit fait qu'aprés la mort de Gregoire de Tours, puisque dans tous les endroits, où il parle des divins Offices*, & des fonctions Ecclésiastiques qui s'y faisoient, de ceux qui en avoient la garde, & qui la desservoient, il ne fait mention que des Prêtres, des Lévites, des Clercs vétus de blanc, sans en faire aucune des Moines, qu'il a soin de bien distinguer des Clercs, dans tous les endroits où il en parle.

Plusieurs Monastéres s'établissent aux environs de l'Eglise de S. Martin.

Quercet, in notis ad sermon. S. Odon. de Combust. facta Basilica. Bibliotec. Cluniac.

Lib. consuet. Eccl. B. M.

Ils assistent aux Offices avec ses Clercs.

Unum hominum per quod pauci Clerici ad Officium ingrederentur.

Greg. Tur. l. 5. cap. 18.

Lib. de Glor. Confess. cap. 20. & alib.

Le nombre de Clercs de cette Eglise a été different, selon la difference des tems. Dans les commencements on en comta jusqu'à trois cens, qui se succédant continüellement les uns aux autres, y chantoient jour & nuit les loüanges de Dieu. Ils y

Nombre des Clercs de cette Eglise, & leur reduction.

vivoient en commun soûs un Abbé, à peu prés de même que les premiers Disciples de saint Martin avoient fait soûs sa conduite, observant les Régles que Severe Sulpice, dit avoir été en usage dans la Communauté que ce grand Homme établit à Marmoutier, depuis qu'il fut Evêque. L'on remarque que la plus-part des Clercs, & des Moines, des plus célébres Eglises de France, n'en suivirent point d'autre jusqu'au huit ou neuviéme Siécle; & le sçavant Pere Menestrier, dans les recherches exactes & curieuses, qu'il a fait pour servir à son Histoire Ecclésiastique de Lion, dont il a bien voulu me faire part, a trouvé que les Abbaïes les plus illustres de ce Diocése, jusqu'au tems de Pierre de Cluni, n'avoient point suivi d'autre Régle, que celle de saint Martin. Entr'autres les Abbaïes d'Aisnay, dans Lion même. Celles de Lisle-Barbe & de Savigny aux environs de Lion, qui dans les plus anciens Titres, sont appellées les Eglises de S. Martin, *Ecclesiæ sancti Martini.* Ce Saint y est encore honoré comme Titulaire, & sa Fête s'y solemnise avec beaucoup de distinction, sur tout dans celle d'Aisnay, où Messieurs les Comtes de Lion vont ce jour-là faire l'Office.

Ils y vivent selon la Régle de S. Martin, qui a été longtẽs en vigueur dans plusieurs Eglises de Frãce.

Les Clercs de l'Eglise de saint Martin, qui commencérent dans le sixiéme Siécle d'être appellez Chanoines, furent réduits soûs le Régne de Charles le Chauve, à deux cens : puis aprés à cent cinquante. Il y en avoit encore autant soûs le Pontificat du Pape Gregoire IX. vers l'année 1240. A présent on y comte onze Dignitez, quinze Prévôtez,

Greg. Tur. Hist. Franc. lib. 10. *cap.* 30.

cinquante-une Prébandes, ou Canonicats, dont quatre sont affectées à l'entretien de huit Musiciens, qu'on appelle Chanoines Semiprébandez, la cinquiéme à celui d'un Prédicateur, la sixiéme au Collége de Tours, & deux autres à soûtenir les Charges de l'Eglise.

Sept Prêtres Dignitaires y célébrent successivemẽt les divins Offices comme dans l'Eglise de Rome.

Des onze Dignitez dont on vient de parler, il n'y en avoit que sept qui pûssent autrefois célébrer successivement chacun dans leur Semaine, les grandes Messes, & l'Office Canonicale, conformément à l'usage de l'Eglise de Rome. Ces sept Prêtres Dignitaires étoient, & sont encore, le Doyen, le Chantre, le Maistre-Ecole, le Soûs-Doyen, le Granger, l'Aumônier, & l'Abbé de Cormery. On y a depuis joint le Prieur de saint Cosme, dans l'Isle prés de Tours, qui a rang parmi les Dignitez de saint Martin. C'est ce que nous apprenons d'un ancien Livre manuscrit, contenant les usages de cette Eglise, & d'une Lettre d'Ammelin Evêque du Mans, délegué du Pape avec l'Abbé de Perseigne, pour visiter l'Eglise & le Chapitre de saint Martin, écrite au Pape Innocent III. vers l'année 1206. en ces termes. [c] Les saints Peres ont anciennement ordonné, que sept des premiers du Clergé de cette Eglise, seroient Hebdomadiers, & conformément à l'usage de celle de Rome, célébreroient tous les jours

c *Quippe ad instar Romanæ Ecclesiæ sancti Patres antiquitus statuerunt, quod septem de majoribus Ecclesiæ personis essent Hebdomadarii, quorum quilibet ordine & vice sua, infra septimanat una septimana ad altare majus Missam quotidie celebraret solemnem & per singulas horas diei Officium Sacerdotale. Ammelin. Ep. ad Innoc. III.*

chacun dans leur Semaine, la Messe au grand Autel, & tout l'Office Canonial.

On y comte encore huit Offices inferieurs, qui ne donnent rang qu'aprés les Chanoines, cinquante-six Vicariats, dix petits Offices, & environ cent Chapellenies. Plusieurs Eglises Collégiales [d] & Paroissiales, des Abbaïes & des Prieurez, qui étants de sa dépendance, la regardent comme leur Eglise Matrice, & forment avec son Clergé, une nombreuse Congrégation. Elle en avoit même dehors le Roïaume, que l'éloignement & les Guerres qui sont survenuës lui ont fait perdre.

Eglises de sa dépendance.

Les Lettres Patentes de Charlemagne, dattées de la premiére année de son Empire, & celles de Charles le Gros, & d'Oton III. qui se trouvent dans les plus anciens Cartulaires de l'Eglise de saint Martin, nous apprennent que ces Empereurs, lui avoient donné dans le Comté d'Ast, qui faisoit autrefois partie du Milanois, & aux environs de Pavie, un Collége de Chanoines, & une Eglise dédiée à Dieu soûs l'invocation de saint Perpete, *Sancti Perpetui de solaris*, avec plusieurs Paroisses qui en dépendoient. D'autres Lettres Patentes de Charlemagne, dattées de la vingt-deuxiéme année de son Empire, font aussi mention des Eglises qui étoient

d Les Chapitres de saint Venant, saint Pierre Puellier à Tours, saint Irié, saint Martin de Montier-Roussel, transferé à Aubusson en Limosin, saint Martin de Chablis en Bourgogne, saint Martin de Leré en Berry, avec leurs dépendances, l'Abbaïe de Cormery, le Prieuré de saint Cosme, & plusieurs autres Abbaïe, Prieurez & Paroisses.

étoient en Allemagne, de la dépendance de celle de ſaint Martin de Tours.

La vénération que tout le monde Chrétien avoit pour ce ſaint Lieu, fit qu'on y ordonna les Veilles, & les Stations publiques des principales Fêtes de l'année. Dés le matin de la Fête de Pâque, le Peuple à la ſuite de l'Evêque, paſſoit la Riviére pour aller viſiter dans le Monaſtére de Marmoutier la Cellule du Saint. Chacun en baiſoit le plancher avec reſpect, & l'arrouſoit de ſes larmes. De là on alloit dans tous les lieux qu'il avoit ſanctifiez par ſa préſence; car il y en avoit pluſieurs dans l'enceinte de ce Monaſtére, outre la Maiſon de bois, dans laquelle Severe Sulpice remarque qu'il faiſoit ſa principale demeure. L'antre creuſé dans le Roc, à l'endroit le plus eſcarpé de la Montagne, où l'on tient qu'il ſe retiroit le plus ſouvent, eſt le ſeul qui ſubſiſte aujourd'hui.

Veilles & ſtations ordonnées au Tombeau de ſaint Martin.

Greg. Tur. de mir. S. M. l. 1. cap. 1. Hiſt. Fr. l. 10. c. 30.

On va le matin de Pâque viſiter ſa Cellule de Marmoutier.

Ce Pélerinage n'étoit que pour ſe diſpoſer à la ſolemnité de cette grande Fête, puiſqu'on ne faiſoit point d'Office public à Marmoutier; & qu'aprés que chacun avoit ſatisfait à ſa piété, on ſe rendoit au Tombeau de ſaint Martin, pour y célébrer les ſaints Miſtéres. Il nous reſte encore quelques veſtiges de cette ancienne dévotion; car ſon Clergé, va encore tous les ans viſiter ce ſaint Lieu. Toute la difference qu'il y a, c'eſt qu'on a remis ce Pélerinage au Lundi d'aprés Pâque, au lieu qu'il ſe faiſoit anciennement le jour de la Fête de la Réſurrection, qu'on célébroit tous les ans dans l'Egliſe de

Obſequium ſolemne pio deferre quot annis adſuevit populus, reducis cum circulus anni.

Iuſſa orat renovans ſancta Miſteria Paſcha Invitat propria veneratio plurima Cella.

Paulin. de Vit. B. M. l. 6.

Greg. Tur. ibid.

saint Martin, ainsi que dans plusieurs autres, le vingt-sept de Mars, jour auquel on croit que Nôtre-Seigneur est Ressuscité. On ne laissoit pas d'y célébrer encore un autre jour la Fête mobile de Pâque avec toute l'Eglise; car Gregoire de Tours distingue ces deux jours par deux Stations differentes, dont l'une est assignée dans l'Eglise de saint Martin, & l'autre dans la Basilique de saint Lidoire. Nous trouvons encore dans les Calendriers des anciens Missels de l'Eglise de saint Martin, la Fête de la Résurrection, marquée au 27. Mars en ces termes. 6o. *Kalendas Aprilis, Resurrectio Domini,* & la Fête de Pâque, dans la Table des Fêtes mobiles.

Greg. Tur Hist. Franc. lib. 10. cap. 30.

Distinctiō de la Fête de la Résurrectiō & de celle de Pâque.

Saint Perpete qui demanda à son Clergé par son Testament, comme une grace particuliére, d'être inhumé aux pieds de saint Martin, dans l'Eglise qu'il avoit bâtie, étant passé de cette vie à une meilleure, aprés avoir gouverné pendant 30. ans avec beaucoup de sagesse & de sainteté son Diocése; y fut inhumé & honoré comme le Compagnon de sa gloire. Par ce même Testament il laissa à son Eglise, la plus grande partie de ses biens, & chargea particuliérement ceux qu'il possedoit dans le Bourg de Bertenai, d'une Redevance considérable, pour l'entretien à perpétuité, des Lampes qui devoient brûler jour & nuit devant le Tombeau de saint Martin. Comme on aura occasion dans la suite, de parler en particulier de saint Perpete, on remet à donner alors au Public, les remarques qu'on pourroit faire sur son Testament,

Saint Perpete est inhumé aux pieds de saint Martin.

Tamen si indigno feceritis misericordiā quam supplex posco, optarē ad Domini Martini pedes in diem quiescere judicii.

Il laisse par son Testamēt dequoi entretenir à perpetuité les Lampes qui brûlent devant son Tombeau.

qui s'est conservé jusqu'à nos jours. On y trouve autant de Monuments de l'ancienne Discipline de l'Eglise, que de la Piété & de la Religion de ce saint Evêque.

A l'exemple de saint Perpete, tous les plus saints Evêques de Tours, jusqu'à la fin du sixiéme Siécle, ont été inhumez dans l'Eglise de saint Martin.

Greg. Tur. Hist. Franc. lib. 10. cap. 30.

Un grand nombre de Pauvres y furent inscrits, pour y recevoir tous les jours leur subsistance des présens qui s'y faisoient. Et comme le Pélerinage à son Tombeau, devint aussi fameux que ceux de la Terre-Sainte, de Rome, & de saint Jacques en Galice, on bâtit quelques années aprés, aux environs de cette Eglise, deux grands Hôpitaux, où les Pélerins & les Malades, étoient reçûs & traitez. Dans l'un des deux, on n'y recevoit que les personnes Nobles; mais dans l'autre, tout le Monde y étoit également bien venu. L'Aumônier, qui est une des Dignitez de l'Eglise de saint Martin, avoit l'administration de ces lieux de Piété, & étoit chargé avec quelques autres Ecclésiastiques, du soin des Malades. De ces deux Hôpitaux il n'en reste plus qu'un, dont les biens considérablement diminüez par le malheur des tems, ont été réünis à l'Hôtel-Dieu de Tours, avec obligation d'y entretenir l'Hospitalité, & d'y recevoir un certain nombre de Pélerins.

Pélerinage au Tombeau de saint Martin célébre dans l'Eglise.

Concil. Cabilon. 1. cap. 44. & 45.

Odo. Clu. serm. de combust. S. Basil.

Papir. Masson. lib. 4. de Episc. urb.

Hôpitaux bâtis pour les Pélerins.

Lib. Consuet. Eccles. S. M.

Dés les premiers Siécles de la fondation de cette célébre Eglise, ses Clercs se rendirent illustres par leur Sainteté & par leur Doctrine. Du tems de Gregoire de Tours, il y avoit déja une Ecole nom-

Ecole de S. Martin, son antiquité.

Greg. Tur. l. 1. mir. S. M. c. 7. l. 2. c. 4. Hist. Franc. l. 2. c. 37. & alibi.

breuse, où on enseignoit l'Ecriture sainte, le chant des Pseaumes, les Rits, & la Discipline de l'Eglise.

Le Bienheureux Alchuin y enseigne publiquement, & la rend trés-florissante.

Le Bienheureux Alchuin Précepteur de Charlemagne, à qui cet Empereur donna l'Abbaïe de saint Martin, la rendit depuis trés-florissante. Il y enseigna publiquement pendant plusieurs années, toutes les Sciences qui avoient la vogue dans son Siécle. Sa Doctrine jointe à une grande Piété, y attira plusieurs personnes de mérite & de distinction, qui devinrent trés-illustres dans l'Eglise. On comte parmi les Disciples que ce grand Homme y eût, Amaury Archevêque de Tours, un autre du même nom qui le fut de Treves, Rabanus Maurus de Mayence, Richbo de Treves, Pierre de Milan, Haymo, Usuald, saint Alderic, & plusieurs autres. Comme on remarque qu'Alchuin, pendant qu'il a été en France, n'y a point enseigné publiquement que dans l'Ecole de saint Martin, les leçons qu'il donnoit à l'Empereur dans son Palais, n'étant que pour sa personne, & tout au plus pour quelques autres de sa Cour, que ce Prince honoroit plus particuliérement de sa confiance : on peut regarder cette Ecole, comme la Mere de la célébre Université de Paris, dont on sçait que les premiers Maîtres ont été formez aux pieds de ce sçavant Homme, si fameux dans l'antiquité. Amaury y enseigna aprés Alchuin; ensuite S. Odon, qui avant que d'embrasser la vie Monastique, fut Chantre & Chanoine de l'Eglise de saint Martin; Beranger, & plusieurs autres, illustres par leur Doctrine, ou par leur

Dedit Albino Carolus Rex Abbatiam sancti Martini, juxta Turonicã civitatẽ, ut quãdo ipse absens esset, illic requiescere, & ad se confluẽtes docere deberet. Cujus in tantũ doctrina fructificavit .... ut Franci antiquis Romanis vel Atheniensibus aquarentur. Monac. Sãgal. l. 1. dig. st. Carol. Mag. Alchuin. Ep. 1. & 15. ad Carol. Mag.

Plusieurs grands Hommes y sont formez.

Sainteté; & pendant que ces grands Hommes y enſeignoient, elle fut comme une ſource féconde, où toutes les Univerſitez de France puiſérent leurs lumiéres. Sa réputation s'étendit même ſi loin, qu'elle y attira pluſieurs Princes étrangers, & que des Rois y envoïérent leurs Fils pour y être inſtruits dans les Lettres.

Elle eſt la Mere des Univerſitez de Frãce. *Vide Quercet. in præfa. & Not. ad B. Alchuin. Lup. ferr.*

On a tenu pluſieurs Concils dans cette Egliſe. Le ſecond de Tours, où pluſieurs Evêques diſtinguez par leur Sainteté ſe trouvérent, y fût, comme on l'a déja remarqué, aſſemblé par ſaint Eufrone. Le Pape Urbain II. préſida en perſonne dans un autre, qui y fût convoqué lorſqu'il vint à Tours au mois de Mars, de l'année 1096. ou 1097. ſuivant une autre maniére de comter, dont le ſçavant Pere Mabillon rapporte des exemples dans ſon Livre, *De re diplomaticâ.* Ce Pape ſéjourna ſept jours conſécutifs dans le Cloître avec les Chanoines, pour établir l'ordre qu'il jugea néceſſaire dans cette Egliſe, & pour réformer ſon Clergé. Entre pluſieurs choſes dignes de remarque qu'il y fit, il termina le different qui étoit entre le Chapitre de ſaint Martin & l'Abbaïe de Cormery, en ordonnant que les Abbez de ce Monaſtére, pour marque de leur dépendance, viendroient ſelon l'ancien uſage, par l'ordre du Doyen & du Chapitre, prendre leur Croſſe ſur le Tombeau de ſaint Martin. Il s'y fit couronner d'une Couronne de palmes, en la maniére ancienne des Pontifs Romains: décida à l'avantage du Chapitre de ſaint Martin, le different qui étoit entre lui & Ammat Archevê-

Pluſieurs Cõcils aſſemblez dãs l'Egliſe de ſaint Martin.

Le Pape Urbain II. y viẽt & y ſéjourne pluſieurs jours.

Ce qu'il y fait de plus conſidérable.

que de Bourdeaux, au ſujet du Cérémonial, depuis qu'il étoit venu le viſiter en qualité de Légat à *Latere* du Pape Gregoire VIII. Enfin, s'étant fait montrer les Bulles des Priviléges, dont cette Egliſe joüiſſoit depuis pluſieurs Siécles, il les confirma par une autre Bulle, qui commence en ces termes : *Quoniam omnium bonorum largitor Deus*, &c. Ces Priviléges ſont ſi connûs de tout le monde, que j'ay crû ne devoir pas les rapporter ici. Ceux qui voudront en être inſtruits, peuvent lire la Réponſe à Monſieur de Launoy, intitulé *Jura propugnata*, Papire Maſſon, les Notes de Binius ſur le 4e. & 7e. Tome des Concils, celles du Pere Syrmond, & ce qu'en ont écrit aprés le Cardinal Baronius, pluſieurs ſçavans Hommes.

Baron. an. 10. 8. in adéod. & ad an. 1696. & alib.

On bâtit une Ville nouvelle aux envirôs de l'Egliſe de S. Martin.

La réputation des Miracles qui ſe faiſoient au Tombeau de ſaint Martin, y attirant de jour en jour une infinité de Peuple ; on fut obligé d'y bâtir une Ville, que Robert Abbé de ſaint Martin, & Frere d'Eudes, qui Régna en France pendant la Minorité de Charles le Simple, fit fermer de murailles. Elle eût d'abord le nom de Martinopole, & enſuite celui de Châteauneuf ; & devint ſi conſidérable, qu'elle ſurpaſſa bien-tôt en grandeur & en beauté, l'ancienne Ville de Tours. Elle eût même cet avantage, que quoi-que la Touraine eût dans la ſuite ſes Ducs, qui la poſſédoient en Souveraineté, & qu'en cette qualité les Rois d'Angleterre en aïent été quelque-tems les Maîtres. Elle ne voulut jamais, ainſi que l'Egliſe de ſaint Martin, de

Sa fidélité envers les Rois de France ſes Souverains.

Cron. Tur.

qui elle reléve encore, dépendre que des Rois de France. Le banniſſement de ſes Chanoines, l'incendie de ſes Bâtiments, la déſolation de ſes Terres, ſont de glorieux monuments de la fidélité qu'elle a toûjours gardé à ſes Princes légitimes.

Humilius ad Domini Martini limina cecidit & baptiſari ſe ſine mora permiſit. Ep. ad Clodoſvin. Regin.

Saint Nicié de Treves nous apprend, que ſi-tôt que Clovis eût reçû les premiéres lumiéres de la Foi, il vint ſe proſterner humblement devant le Tombeau de ſaint Martin. Ce fut-là, qu'il ſe confirma dans le deſſein qu'il avoit déja conçû de ſe faire baptiſer, & qu'il reçût les prémices de cet eſprit de Religion, qui depuis s'eſt répandu ſur tous les Rois ſes Succeſſeurs.

Clovis vient au Tõbeau de S. Martin avãt ſon Baptême.

Quelques Hiſtoriens ont crû qu'il y avoit été même baptiſé. On ne manqueroit pas de raiſons pour appuïer leur ſentiment; mais comme l'antiquité ne nous fournit rien de certain, qui détermine le lieu où il l'a été, nous laiſſons au Lecteur la liberté d'en décider en faveur de l'Egliſe de Rheims, ou de celle de ſaint Martin de Tours.

Vide Coint. An. Fr. pag. 144. & 1445.

Quoi-qu'il en ſoit, il eſt certain que depuis ſon Baptême, il y eſt encore venu pluſieurs fois. Gregoire de Tours remarque, qu'avant d'entreprendre cette expédition contre Alaric, qui lui fut ſi glorieuſe, & qui acheva de détruire l'Arianiſme en France; il envoïa de riches préſents au Tombeau du Saint, pour tâcher de ſe le rendre favorable auprés de Dieu. *Seigneur*, dit-il, en préſence de ceux qui en étoient chargez, *daignez leur faire connoître, en entrant dans l'Egliſe de vôtre ſaint Confeſſeur, quel doit être le*

Inſigne Victoire qu'il rẽporte ſur Alaric, par l'interceſſion de S. Martin.

Greg. Tur. Hiſt. Franc. l. 2. c. 37.

ſuccés de l'entrepriſe que je médite. Si vous avez réſolu de livrer entre mes mains cette Nation infidelle, qui ſe déclare en toute occaſion vôtre ennemie; donnez-leur, mon Dieu, des aſſûrances, que vous ſerez favorable à vôtre Serviteur. La Priére de Clovis fut écoutée. Dieu permit qu'au moment que ſes Officiers entrérent dans l'Egliſe de ſaint Martin, le Chantre entonna ce Verſet du Pſeaume 17. *Vous m'avez révétu de force pour la Guerre : & vous avez humilié ſoûs mon bras, ceux qui s'oppoſoient à moi. Vous avez fait tourner le dos à mes Ennemis, & vous avez fait périr ceux qui me haïſſent.* Ils reçûrent ces paróles comme des oracles ſortis de la bouche de Dieu même; & aprés avoir ſatisfait à la dévotion du Roi, ils s'en retournérent en diligence lui apprendre les aſſûrances que Dieu leur avoit donné, de la défaite de ſes Ennemis.

Aſſurãce qu'il en reçoit de la part de Dieu.

Pſea. 17. Verſ. 43.

Clovis ſe mit auſſi-tôt en marche; mais comme la plus grande partie de ſon Armée devoit paſſer par la Touraine, où les Ennemis faiſoient beaucoup de dégats, il défendit ſoûs peine de la vie, d'y rien prendre que de l'eau, & de l'herbe pour la nourriture des Chevaux. Un Soldat aïant oſé transgreſſer ſes Ordres, & enlever de force du foin de la maiſon d'un pauvre Homme, le Roi ne l'eût pas plus-tôt appris, qu'il commanda qu'on le fit mourir. *Quelle eſpérance*, dit-il, *pourrons-nous avoir de la Victoire, ſi ſaint Martin eſt offenſé ?*

Ubi erit ſpes victoria, ſi Beatus Martinus offenditur ? Greg. Tur. ibid.

Son zéle pour l'honneur de ce grand Saint, & pour la deſtruction de l'Héréſie, fut ſi agréable à Dieu

Dieu, que peu de jours aprés sa divine Bonté daigna lui accorder auprés de Poictiers, une Victoire complete sur ses Ennemis. Elle fut accompagnée de plusieurs prodiges, qui firent connoître visiblement, qu'il ne devoit l'attribüer qu'à une protection du Ciel toute particuliére. Les Ariens prirent la fuite. Clovis tua leur Roi de sa propre main, & fut préservé du danger de mort évident, où une action si hardie l'avoit exposé.

Greg. Tur. Hist. Franc. l. 2. c. 37.

Aprés la défaite d'Alaric, ce religieux Prince chargé des riches dépoüilles de ses Ennemis, vint encore au Tombeau du Saint, pour le remercier de la Victoire qu'il avoit obtenuë par son intercession. Il y marqua sa reconnoissance par les magnifiques présens qu'il y laissa. Le Cheval qui lui avoit servi dans le Combat, & qui lui avoit sauvé la vie par la légereté de sa course, en fit une partie. Comme il l'aimoit extrémément, il voulut le racheter de cent piéces d'or, qui furent acceptées par les Gardiens du Tombeau : mais le Cheval étant demeuré immobile, le Roi crût qu'il n'étoit pas assez bien païé ; de sorte qu'il en fit donner une fois autant. Alors le Cheval s'étant laissé conduire : on rapporte que ce Prince dit gaïement, que saint Martin étoit d'un grand sécours, mais qu'il se faisoit bien payer. *Sanctus Martinus bonus in auxilio sed carus in pretio.*

Il vient à son Tombeau l'en remercier.

Il y laisse de riches présens.

Greg. Tur. Hist. l. 2. c. 38.

Coint. An. Fr. l. 1. Mezeray. Hist. Franc. pag. 20.

Il est fait Cõsul perpétuel, & se fait Couronner dans l'Eglise de S. Martin.

Clovis étoit encore à Tours, lorsqu'on lui rendit de la part de l'Empereur Anastase, les Lettres par lesquelles il étoit fait Consul, & nommé Auguste. En cette qualité il prit un habit d'écarlate,

In Basilica B. M. Tunica battea indutus & chlamyde: imponens vertici diadema.

Greg. Tur. ibid.

& se fit Couronner dans l'Eglise de saint Martin: ensuite dequoi il monta à Cheval pour se faire voir au Peuple, & répandit de sa propre main, depuis la porte du parvis de l'Eglise jusqu'à celle de la Ville, une trés-grande quantité d'or & d'argent.

Dévotion de sainte Clotilde & de sainte Radegōde envers S. Martin.

Sainte Clotilde eût tant de vénération pour ce saint Lieu, qu'aprés la mort de Clovis elle quitta Paris, & vint à Tours, pour avoir la consolation de finir ses jours, auprés du Tombeau de saint Martin: Sainte Radegonde s'y retira aussi pendant quelque tems, & fit bâtir auprés un célébre Monastére. Elle fit présent à saint Martin de ses Meubles & ses Joyaux les plus précieux, & s'attacha comme avoit fait sainte Clotilde, avec une humilité sans exemple, à son service.

Greg. Tur. Hist. Franc. l. 4. c. 2. Vit. S. Radeg. c. 16. Fortu. in ejus vit. l. 1. c. 7.

Libéralité de nos Rois envers S. Martin & son Eglise.

L'Eglise de saint Martin aïant été presque entiérement ruinée par un grand incendie, pendant le Régne de Clotaire II. ce Prince la fit promptement rétablir dans sa premiére splendeur; & la fit même couvrir d'étain. Dagobert donna à saint Eloy une grande quantité d'or, d'argent, & de pierres précieuses, pour faire au Saint une Chasse plus riche & plus belle, que celle dans laquelle saint Perpete l'avoit mis d'abord. Ce saint Homme avant que d'être Evêque de Noyon, travailla avec beaucoup d'application à cet ouvrage; & aprés que les Reliques du Saint y eurent été renfermées, il orna encore & enrichit de pierreries celle d'où on les avoit tirées. On l'a long-tems conservée avec beaucoup de respect. Ce religieux Prince remit encore à l'E-

Greg. Tur. Hist. Franc. l. 10. cap. 30.

Audoën. in vit. S. Elig. l. 1. c. 32.

Audoën. ibid.

glise de saint Martin, le Cens annuel qu'elle avoit jusqu'alors païé aux Rois ses Prédecesseurs, & confirma par écrit l'affranchissement à perpétuité, qu'il lui en accorda.

Nos Rois & nos Reines aïant toûjours regardé saint Martin comme leur principal Patron, ont presque tous honoré plusieurs fois son Tombeau de leur présence; & dans leurs plus pressans besoins, ont reconnû par leur propre expérience, combien son intercession étoit puissante auprés de Dieu. Anciennement ils ne commençoient point de Guerre, sans y venir auparavant lui demander sa protection, & y prendre son Etendart. C'étoit un grand Voile, sur lequel l'image du saint étoit peinte, & qui servoit à couvrir son Tombeau. D'où vient que quelques anciens Auteurs lui donnent indifféremment le nom de Chappe & d'Etendart. Ils la faisoient garder avec respect soûs une tente dans leur Camp, par des Clercs, avec les Reliques des Saints, dont ils se faisoient souvent accompagner. D'où vient que ces Clercs furent appellez dans la suite Chapelains, *Capellani*, du mot Latin *Cappa*, comme qui auroit voulu dire, Gardiens de la Chappe de saint Martin, & le lieu où elle étoit gardée, *Capella*. Ces noms sont demeurez aux lieux Saints où nos Rois vont faire leurs Priéres, & aux Clercs à qui ils en confient la garde, quoi-qu'on n'y conserve plus la Chappe de saint Martin.

Contin. Aimon. de gest. Franc. lib. 4. c. 9. 67. Eginha. de gest. Carol. Mag. ad ann. 800.

Leur dévotiō envers S. Martin: ils fōt porter sa Chappe à la Guerre.

Vexillum & Cappa.

Ce que c'est que cette Chappe.

Monac. Sangal. de reb. Carol. Magn. l. 1. c. 4. Vualfrid. St. de exord. rer. Eccl. cap. ult. Durād. ration. divin. offi. l. 2. c. 10.

Plusieurs de nos Rois s'étants fait porter au Tombeau du Saint dans leurs maladies, aprés avoir épuisé

Contin. Aimon. de gest. Franc. l. 4. c. 67.

l'art des Medecins, où aïant seulement imploré son sécours avec foi, ont recouvré la santé. Gregoire de Tours remarque, que les quatre Fils de Clotaire, étants prés de décider par le sort des armes, les différents qui étoient survenus entr'eux, dans le partage du Roïaume de leur Pere, se réconciliérent contre toute espérance, aprés qu'on eût fait de ferventes priéres au Tombeau de ce grand Saint en leur faveur. Il ajoûte même que trois Paralitiques y furent guéris le jour que leur accord se fit, pour faire connoître à tout le Monde, que c'étoit à lui seul qu'on étoit redevable de la réconciliation de ces Princes, & de l'extinction d'une Guerre domestique, qui n'auroit pû être que trés-préjudiciable à la France. C'étoit à son Tombeau, que les Rois & les Princes venoient faire leurs Serments les plus sacrez; & pour marque de l'engagement qu'ils y avoient pris, ils y laissoient leur cane, ou bien un de leurs gands. On en conserve encore un dans le Trésor de son Eglise, auquel est attaché une Inscription, qui paroît être du septiéme ou huitiéme Siécle. Ce Serment ainsi fait étoit inviolable. Cette Eglise étoit un azile assûré contre toutes sortes de personnes, & le respect que les Rois même lui portoient, faisoit qu'ils n'osoient le violer. Leur magnificence & leur libéralité, ne s'est pas bornée à la seule Eglise de saint Martin, elle s'est encore étenduë sur toute la Ville de Tours, à qui ils ont accordé plusieurs Exemptions & Priviléges, en considération de son saint Patron,

Guerre assoupie par l'intercession de S. Martin.

Greg. Tur. Hist. Franc. lib. 4. cap. 49.

Priviléges accordez en cõsidération de S. Martin.

Greg. Tur. Hist. Franc. l. 9. c. 30.

Dés le neuviéme Siécle, les plus illustres Abbaïes du Roïaume étants tombées entre les mains des Princes & des Seigneurs Laïcs, Hugues le Grand fut pourvû de celle de saint Martin. Il la laissa à Hugues Capet, & celui-ci l'aïant réünie en sa personne avec la Couronne, l'a transmise aux Rois ses Successeurs, qui ont bien voulu jusqu'à présent se conserver la qualité d'Abbé séculier, Chanoine & Protecteur de l'Eglise de saint Martin. Delà vient qu'ils l'ont de tems en tems enrichi de leurs dons, & distingué par les grands Priviléges qu'ils lui ont accordé, & par la Protection particuliére qu'ils jurent, sur les saints Evangiles, à leur avénement à la Couronne, de lui donner contre tous ceux qui attenteroient sur ses Biens, ses Honneurs, & ses Prérogatives. On trouvera à la fin de ce Livre l'ancien Serment qu'ils ont prêté, & que LOUIS LE GRAND, imitant la piété des Rois ses Prédecesseurs, en fit le 12e. Mars 1652.

L'Abbaïe de S. Martin réünie à la Couronne.

Les Rois de France, Abbez, Chanoines & Protecteurs de l'Eglise de S. Martin.

Lib. ms. conf. Eccles. B. M.

A l'exemple de nos Rois, les Princes de leur Sang, & les plus grands Seigneurs de France, se sont fait un honneur d'être reçûs Chanoines dans cette Eglise. Tels ont été, & sont encore, les Ducs de Bourgogne, *e* d'Anjou, de Bourbon, de Bretagne, de Vendôme, de Nevers, les Comtes de Dunois, les Seigneurs de Partenay, & de Preüilly. Les Archevêques de Bourges. Ceux de Sens. Les Evêques de Poictiers, d'Angers, & de Strasbourg. Et dans les Païs étrangers,

Plusieurs Princes, Archevêques & Evêques, Chanoines honoraires de cette Eglise.

e A présent leurs Altesses Royales, Nosseigneurs, Loüis & Philippes, Fils de France, Enfans de Monseigneur le Dauphin.

les Archevêques d'Utrect, les Evêques de Liége, & ceux de Quebec, les Comtes de Flandres & ceux de Douglas en Ecosse. Cet honneur dans les premiers tems, fut personnel à ceux qui avoient rendu des services considérables à cette Eglise ; mais il fut depuis la récompense de la dévotion particuliére qu'on avoit à saint Martin, & demeura attaché aux Evêchez, & aux grandes Terres de la plus-part de ces Seigneurs.

Monsieur le Cardinal de Furstenberg y est reçû Chanoine Honoraire.

Le Cardinal & Prince de Furstenberg, qui remplit aujourd'hui si dignement le Siége de Strasbourg, étant venu le quatriéme Juillet de l'année 1696. jour de la Translation de saint Martin, visiter son Tombeau, & prendre possession de la place de Chanoine Honoraire, qu'il avoit demandé quelque tems auparavant, pour lui & pour ses Successeurs, dans cet Evêché; y fut reçû & installé, avec tous les honneurs dûs à une personne de son rang. Aprés l'Office on lui présenta la Piéce d'or, qu'on a coûtume de distribuer aux Chanoines Honoraires, le jour de leur installation. Je croi qu'on leur donnoit anciennement une Médaille d'or, représentant saint Martin à cheval. Car on trouve dans les anciens Regîstres capitulaires, qu'on en faisoit présent aux Chanoines des Eglises qui ont confraternité avec celle de saint Martin, quand ils venoient visiter son Tombeau, aprés qu'ils avoient assisté aux Offices.

Nous avons eû la consolation, de voir encore de nos jours, Messeigneurs Michel le Pelletier Evêque

d'Angers, Antoine Girard Evêque de Poictiers, Loüis Milon, Evêque de Condom, & plusieurs autres, qui gouvernent avec bénédiction leurs Diocéses, y venir implorer son secours, avec une foi égale à celle des premiers Siécles, & prendre parmi les Chanoines d'Honneur de cette Eglise, les places attachées à leurs Siéges, où celles qu'ils y avoient eû, en qualité de ses Chanoines Prébendez, avant leur promotion à l'Episcopat.

Ce ne fut pas sans un ordre particulier de Dieu, que les Evêques de Liége y furent reçûs Chanoines Honoraires. Un Miracle éclatant en fut l'occasion. Heraclius, Evêque de cette Ville, étoit affligé depuis quelques années d'une espéce de Cancer, qui le rongeoit dans une partie sécrette de son corps. Les Médecins aprés beaucoup de remédes, qui furent inutils, s'avisérent, pour en arrêter le cours, d'y faire appliquer toûs les jours deux poulets, que l'ardeur du mal dévoroit en trés-peu de tems. Le remède n'empêcha pas le Cancer d'agir au dedans avec la même activité. L'Evêque s'en apperçût; & comme il étoit homme de bien, il mit toute sa confiance en Dieu, & crût ne devoir plus attendre de secours de la part des Hommes. Le bruit des Miracles qui se faisoient dans l'Eglise de saint Martin, l'y attira, le jour qu'on célébroit sa principale Fête. Il se prosterna devant son Tombeau avec larmes; & plein de foi, continüa jour & nuit d'y implorer son assistance, pendant toute l'octave.

Miracle éclatant operé par S. Martin, en la personne d'un Evêque de Liége.

Gesta Epis. Léod.

Fatigué de si longues veilles, autant qu'il étoit accablé du poids de son mal, il s'y endormit la septiéme nuit : mais à peine se fut-il endormi, qu'il crût voir saint Martin suivi de quelqu'autres saints Evêques, revétus de leurs habits Pontificaux, qui lui donnant sa bénédiction, lui adressa ces paroles. *Jesus-Christ vous guérit, mon Frere; levez-vous promtement, allez faire assembler mon Clergé, & lui apprenez ce qu'il a fait, par mon intercession en vôtre faveur. Vous lui direz de ma part, qu'il ait à vous recevoir Chanoine dans cette Eglise; & en action de grace de vôtre guérison, vous célébrerez aujourd'hui à la vûë de tout le Peuple, la Messe solemnelle, afin qu'il en rende gloire à Dieu, & qu'à l'avenir il ait plus de confiance en mes intercessions.* Le Saint le toucha du bout de sa Crosse dans l'endroit du mal, & disparût.

Saint Martin lui apparoît & lui ordóne de se faire recevoir Chanoine dans son Eglise.

Le Malade se réveilla dans le moment, & s'écria que saint Martin l'avoit guéri. Ses Domestiques s'en approchérent, & l'aïant mené dans un lieu particulier, sa plaïe y fut visitée, & trouvée parfaitement guérie; ensorte qu'il n'y paroissoit plus qu'une petite ligne rouge, en forme de cicatrice. Les Chanoines qui étoient alors à Matines, en aïant été avertis, chantérent aussi-tôt, le *Te Deum*, pour en remercier Dieu; & l'Evêque leur aïant fait rapport des choses dont le Saint l'avoit chargé, ils l'instalérent au Chœur, & le priérent de célébrer la Messe du jour. Heraclius s'en étant retourné à Liége, y bâtit quelque

1 *Non immemor tanti beneficii à Deo, & Beato Martino mihi collati ad laudẽ Dei & honorem curatoris mei, in civitate Leodiẽsi, in monte publico Ecclesiam fundavi, construxi de proprio dicavi, & opulentissimè dotavi. In qua triginta Canonicis ordinatũ cũ servitibus & personis, & secundum consuetudinem Turon. Ecclesia in legendo, & cantando, & aliis Ecclesiasticis mori-*

que-tems aprés une Eglise, qu'il dédia à Dieu sous l'invocation de son Bienfaicteur, & l'aïant richement dotée, il y établit un Collége de trente Chanoines, qu'il voulut être semblables à ceux de saint Martin de Tours, dans leurs Habits, dans leur maniére de Vivre, dans celle de faire le Service, & de chanter l'Office divin.

bus instructis, sicut quot annis consueveră cum multa devotione Turonim accessi & sicut gratia Dei praeŭte feceram, fratribus meis manifestum fieri duxi, &c. Carta. Erad. Ep. propria manu scripta.

Ce pieux Evêque continüa depuis tous les ans de venir visiter le Tombeau de saint Martin; & comme il y prioit avec beaucoup de ferveur, le saint lui apparût une seconde fois, & lui ordonna de dire à son Clergé, que son intention étoit, que « les Chanoines qui venoient d'être établis à Liége, « ainsi que les Evêques de cette Ville qui lui succé- « deroient à l'avenir, g fussent agrégez avec lui. La « chose fut executée solemnellement de part & d'autre; & depuis les Chanoines de Tours ont toûjours regardé ceux de saint Martin de Liége, comme leurs Freres. Lorsqu'ils viennent au Tombeau de saint Martin, ils leur donnent place au Chœur parmi eux, & part aux distributions ordinaires, & les traitent avec toute sorte d'honneur. Pour entretenir cette union, & faciliter la communication des Chanoines de ces deux Eglises; la coûtume est, que ceux de Liége gagnent tous les fruits de leurs Prébandes, sans être obligez d'assister à l'Office pen-

Fondation de S. Martin de Liége.

g Cette Histoire est rapportée par Heraclius même, dans l'Acte de la fondation du Chapitre de saint Martin de Liége, dont il a envoïé, depuis peu, une copie, à celui de saint Martin de Tours, & par l'Auteur du Livre, qui a pour titre, *Acta Episcoporum Leodiensium*.

dant l'année, où ils ont été visiter le Tombeau de saint Martin. Les Guerres qui sont survenuës depuis, n'ont point interrompu ce commerce d'amitié; & dans la derniére qui a affligé toute l'Europe, on leur a encore envoïé des modéles des Habits de Chœur, tels que les Chanoines de Tours les portent, qu'ils avoient demandé pour s'y conformer: & la Cour apprit avec plaisir, que des Etrangers qui étoient alors ennemis, venoient encore, comme ils avoient fait autrefois, chercher en France les Régles de leur vie & de leur conduite.

Sa confraternité avec le Chapitre de S. Martin de Tours.

Lib. ms. consuet. Eccles. B. M.

Tous ces Chanoines Honoraires avoient leur place marquée au Chœur, & une portion des biens de l'Eglise. Quelques-uns d'eux en étoient feudataires, & lui païoient une certaine somme, lors de leur reception. *b*

Les Eglises de saint Gatien de Tours, d'Auxerre, de Mayence, d'Utrect, de Jerusalem, de Compostel, d'Orenze en Galice, de saint Hilaire de Poictiers, le Chapitre de Lucques, les Abbaïes de Marmoutier, de saint Denis en France, le Prieuré *i* de saint Martin des Champs, & plusieurs autres des plus célébres de l'Europe; le Seminaire de saint Sulpice, celui des Missions étrangéres, & les nouvelles Missions de la Chine, de Siam, de la Perse, & du Canada, ont demandé d'avoir confra-

Confraternitez & associations des plus illustres Eglises du Mõde avec celle de saint Martin.

Association des Seminaires de S. Sulpice, & des Missiõs étrangéres de Paris.

b Les Ducs de Vendôme païent un Marc d'argent, lorsqu'ils se font recevoir.

i Il païe tous les ans deux Marcs d'argent à l'Eglise de saint Martin de Tours.

ternité, où aſſociation avec l'Egliſe de ſaint Martin.

Pour m'accommoder au peu de foi de pluſieurs perſonnes de nôtre Siécle, j'ay crû devoir laiſſer à ceux, qui écriront la Vie de Monſieur. Ollier, fondateur du célébre Seminaire de ſaint Sulpice de Paris, le ſoin de leur apprendre ce qui obligea ce ſaint Homme, de mettre ſa Communauté ſoûs la protection de ſaint Martin, & de demander pour elle à ſon Chapitre, des Lettres d'aſſociation à ſes Priéres. Tout ce qu'on en peut dire à préſent, c'eſt qu'il ſentit depuis des éfets trés-particuliers, de la protection de ce grand Saint, & que les ſécours qu'il en reçût, engagérent dans la ſuite Meſſieurs les Superieurs & Directeurs du Seminaire des Miſſions étrangéres, toûjours attentifs à ce qui peut faire fructifier, l'œuvre importante que le ſaint Siége a confié à leurs ſoins, à demander la même grace au Chapitre de ſaint Martin, pour leur Seminaire de Paris, & pour toutes leurs Miſſions. Elle leur fut accordée d'autant plus volontiers, que ce Chapitre, s'y crût lui-même particuliérement intéreſſé, dans la perſonne de feu M. François Pallu, Evêque d'Heliopolis, & Vicaire Apoſtolique dans la Chine, l'un de ſes Chanoines Prébandez, qu'on peut regarder avec quelques zélez Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus, comme le premier mobile de cette grande entrepriſe, ſi utile à l'Egliſe, ſi agréable au ſaint Siége, & ſi glorieuſe à la France. On ſçait que c'eſt à cette célébre Compagnie, qui imitant le zéle des premiers Apôtres, met tous ſes ſoins,

On trouvera à la fin de ce Livre les Lettres d'aſſociation, qui furent accordées à Monſieur Ollier, & celle par laquelle Meſſieurs les Abbez de Briſaccier & Thiberge, en ont demandé de pareilles pour tout le Corps de leur Miſſion.

& toute ſon application à étendre le Roïaume de Jeſus-Chriſt, & à le faire adorer dans les lieux où il n'eſt point encore connû; qu'on eſt redevable de la premiére Miſſion des V. A. François dans la Chine, & de l'établiſſement de ce nouveau Corps de Miſſionnaires, dont l'Egliſe retire de ſi grands avantages.

Prédilection que l'Egliſe de Rome a toûjours eû pour celle de ſaint Martin.

Mais ce qui fait le plus conſidérer l'Egliſe de S. Martin, c'eſt le ſoin particulier que celle de Rome en a toûjours pris; ſes ſaints Pontifs aïant travaillé avec un zéle infatigable, à y rétablir l'ordre & la diſcipline, toutes les fois qu'il y a eû quelque relâchement. C'eſt ce que quelques-uns, comme Urbain II. Alexandre III. &c. ont bien voulu faire en perſonne; & beaucoup d'autres par leurs Légats ou Commiſſaires Apoſtoliques. Souvent ils l'ont aſſiſté de leurs conſeils, dans ſes affaires les plus difficiles, & dans ſes plus preſſants beſoins, ſoûtenuë par leurs libéralitez, ou par les ſecours qu'ils lui ont procuré. Cette prédilection du ſaint Siége pour l'Egliſe de ſaint Martin, ne paroîtra point étrange à ceux qui ſçavent le zéle qu'elle a toûjours eû pour conſerver la Foi dans toute ſa pureté, & l'obéïſſance également fidélle qu'elle lui rend depuis plus de mil ans, qu'elle a l'honneur d'en dépendre immédiatement.

Reconnoiſſãce de l'Egliſe de S. Martin: elle a donné à celle de Rome nõbre de Papes & de Cardinaux.

Elle n'en a pas été méconnoiſſante, car elle a eû l'avantage de rendre à l'Egliſe de Rome, une partie de ce qu'elle en avoit reçû, en lui donnant pluſieurs ſaints Pontifs, k & un trés-grand nombre de Cardinaux, qui en ont été l'ornement, & qui dans des tems trés-fâcheux en ont ſoûtenu l'honneur par

k Martin IV. qui de Chanoine, & de Tréſorier de l'Egliſe de S. Martin, avoit été fait Cardinal du titre de

leur doctrine, par la sainteté de leur vie ; & par leurs Miracles.

Le Sacerdoce & l'Empire ; s'étant donc pour ainsi dire, réünis pour travailler de concert à élever, & à enrichir l'Eglise de saint Martin, on ne doit point s'étonner, que sa vénération n'ait point eû d'autres bornes que celles de l'Univers, & que ses possessions, pour me servir de l'expression de Nicolas de Clervaux Secretaire de saint Bernard, se soient autrefois étenduës d'une Mer à l'autre. Elle seroit encore une des plus riches du Monde, si les incendies, les Guerres étrangéres & domestiques, ne lui eussent point fait perdre une partie de ses Biens ; & si son zéle à procurer la gloire de Dieu, ne l'eût point engagé à doter plusieurs Chapitres, Abbaïes & Monastéres, qui sont encore, comme on l'a déja dit, dans sa dépendance, & à en secourir d'autres [l] qui étoient tombez dans l'indigence. De tous les grands Biens qu'elle possedoit hors le Roïaume, elle n'a conservé que quelques Héritages aux environs de Bruges, pour lesquels, cette Ville lui fait encore une Redevance annuelle de 20. livres.

sainte Cecile dit vulgairement le Cardinal de Brie, illustre par les Miracles, qui se sont faits à son Tombeau aprés sa mort.

Clement V. qui avoit été Chanoine & Prévôt dans l'Eglise de S. Martin. *Dictam Ecclesiam sancti Martini in qua dudum dum minori fugebamur officio. Canonicatum & unam de praepositturis Ecclesiae tenebamus*, dit-il, dans l'une de ses Bulles adressée au Clergé de cette Eglise, datée de la quatriéme année de son Pôtificat.

Ce fut soûs le Régne de Charles le Chauve, qu'elle commença d'être exposée aux incursions des Ennemis. Certains [m] Peuples du Nord fort cruels,

Les Normãds viennent mettre le Siége devant Tours.

[l] Les Abbaïes de Marmoutier & de saint Julien de Tours.

[m] C'est ainsi qu'ils sont appellez dans les Lettres Patentes de Charles le Chauve, en datte de la 22e. année de son Régne, & dans celles de Charles le Simple, dattées de la 11e. adressées aux Chanoines de S. Martin.

à qui les Anciens ont donné indiféremment le nom de Danois, de Païens, de Sarazins, & de Normands; aprés avoir ravagé les plus belles Provinces de la France, vinrent soûs la conduite d'un de leurs Chefs nommé Astingus, fondre sur la Touraine, & mirent le Siége devant Tours. Ils la pressérent si vivement, que ses Fortifications étant assez foibles, & ses Habitans en petit nombre, on crût sa perte inévitable. Elle l'auroit été en éfet, si le Peuple ne fut accourû au Tombeau de saint Martin, pour implorer son secours. Dans l'extrémité où il se vit réduit, il pria les Chanoines de son Eglise, de permettre qu'on l'ouvrît, & qu'on transportât sa Chasse sur les Murailles. On l'exposa dans l'endroit le plus foible, & qui étoit le plus pressé. Elle n'y eût pas plus-tôt parû, que les Ennemis saisis de fraïeur se retirérent en désordre. Les Habitans les voïant fuir, les poursuivirent jusqu'à plus de trois lieuës de Tours, & en tüérent un trés-grand nombre sans perdre aucun des leurs. Dans l'endroit où on cessa de les poursuivre, on bâtit une Eglise en l'honneur du Saint, à qui l'on donna le nom de saint Martin de la Guerre, *de Bello*, par corruption de ce nom, on l'a nommée dans la suite saint Martin le Beau.

Quercet. in not. ad S. Odon.

Comme ils sont prêts de s'en emparer, elle est miraculeusement délivrée par l'intercession de S. Martin.

Défaite des Ennemis.

Les Vainqueurs étants rentrez dans la Ville, on reporta comme en triomphe la Chasse du Saint, dans le lieu où on l'avoit prise, & l'on y chanta des Hymnes & des Cantiques en action de graces d'une Victoire si peu attenduë.

On s'en souvient encore aujourd'hui avec beaucoup de reconnoissance; car l'on continuë d'en faire tous les ans le 12e. May, jour auquel la Ville fut délivrée, une Fête particuliére soûs le nom de Subvention de saint Martin. L'Office s'y fait aussi solemnellement que dans les plus grandes Fêtes de l'année. La Messe y est chantée à deux Chœurs, par les Chanoines d'un côté, & de l'autre par les Religieux de l'Abbaïe de Marmoutier, qui y viennent processionnellement.

Fête de la Subvention de S. Martin.

Quelques années aprés, ces mêmes Peuples se prévalant des factions qui partagérent la France soûs le Régne de Charles le Chauve, firent de nouvelles incursions dans le Roïaume; & aprés s'être emparez de la Ville du Mans, ils se disposoient à venir mettre une seconde fois le Siége devant Tours. Soit que les Habitans ne trouvassent pas leur Ville en état de se défendre, soit qu'ils eussent moins de Foi qu'ils n'en avoient eû, lorsqu'ils furent assiégez par Astingus, ils résolurent d'enlever la Chasse de saint Martin, & de la porter dans quelque lieu de sûreté.

Nouvelles incursions des Normands en France.

Ils se disposent à venir mettre le Siége devant Tours.

On en commit l'execution à douze Chanoines, à ving-quatre Moines de Marmoutier, soûs la conduite d'Heberne leur Abbé, & à douze notables Bourgeois de Martinopole, autrement Châteauneuf, qui la portérent à Orleans. Mais aïant appris dans la suite, que Rollo qui conduisoit ces Barbares, s'avançoit de ce côté-là, ils ne crûrent pas devoir l'y attendre. Ils se retirérent à saint Be-

On transporte la Chasse de saint Martin à Auxerre, de peur quelle ne tombe entre leurs mains.

noît sur Loire: De-là à Chablis,* où ils restérent quelques années. La terreur que les Normands avoient répandu dans tout le Païs, qui est entre la Seine & la Loire, qu'ils continüoient de ravager; les contraignit de se refugier dans Auxerre. Ce fut-là qu'ils jugérent à propos de fixer leur demeure, jusqu'à ce que les troubles fussent appaisez.

Elle y demeure pendant 30. années, & le Saint y fait un grand nombre de Miracles.

L'Evêque d'Auxerre, le Clergé & les Habitans vinrent au devant de la Chasse, & par honneur la mirent dans leur Eglise, à côté de celle de saint Germain leur Patron. Elle y demeura prés de 30. années, & saint Martin s'y rendit célébre par une infinité de Miracles, qui s'y faisoient tous les jours.

L'Evêque d'Auxerre refuse de la rendre.

Cependant Dieu permit que Rollo se convertit, & la tranquillité aïant été rétablie en France par la retraite des Barbares, dont partie se retira dans le Nord, & partie dans cette Province de France, qui s'appelloit alors Neustrie, • & qui fut par eux appellée Normandie: les Habitans de Tours furent demander à l'Evêque d'Auxerre le sacré Dépôt, qui avoit été mis dans son Eglise. Il refusa de le » rendre: disant, que l'y aïant trouvé lorsqu'il avoit » pris possession de son Siége, il le considéroit com- » me un bien qui lui appartenoit, & dont il n'étoit pas

* La Chasse de saint Martin y étoit encore dans l'année 877. comme il paroît par une Patente de Charles le Chauve.

• Le Roi Charles, surnommé le Simple, fut obligé d'abandonner à Rollo cette Province, dans le traité de Paix qu'il fit avec lui; & aprés qu'il eût été baptisé, il lui donna encore sa Fille en Mariage.

» pas en ſon pouvoir de diſpoſer. Ce refus réïteré plusieurs fois, leur fit prendre la réſolution de ſe faire rendre par force, la juſtice qu'ils ne pouvoient obtenir par les voïes de la douceur, & de la bienſéance; ils eurent recours à Ingelger p Petit-fils d'Hugues Duc de Bourgogne, qui leur promit ſa protection, & de joindre ſes Troupes, à celles que l'Egliſe de ſaint Martin pourroit aſſembler. q

Ingelger qui n'avoit pas moins de vertu, & de zéle pour la gloire de ſaint Martin, que de prudence & de bravoure, ne fut pas long-tems ſans ſe rendre à Tours, avec ſes Vaſſaux qu'il avoit fait armer. La jonction en aïant été faite avec ceux de l'Egliſe de ſaint Martin, il ſe trouva juſqu'au nombre de ſix mille Combatans, tant de Cavalerie que d'Infanterie. Le Comte ſe rendit à petit bruit prés la Ville d'Auxerre, & trouva le moïen de les y faire entrer le ſoir au commencement de la nuit. Le lendemain matin il fut à l'Egliſe, où repoſoit le Corps de ſaint Martin; & s'étant proſterné en ſa préſence, il le pria avec effuſion de larmes de favoriſer ſon entrepriſe. Enſuite il fut trouver l'Evêque, à qui il déclara le ſujet de ſon voïage. Il le

Ingelger Cōte d'Anjou, joint ſes Troupes avec celles de l'Egliſe de S. Martin, & va demander ſes Reliques avec main forte.

Rr

p Il étoit Fils de Tertule, qui avoit épouſé Petronille Fille d'Hugues Duc de Bourgogne.

q L'Armée que l'Egliſe de ſaint Martin mettoit autrefois ſur pied, pour la défenſe de ſes Biens, étoit compoſée de tous ſes Vaſſaux, & commandée par les Comtes d'Anjou. Le Seigneur de Preüilly portoit ſon Etendart.

conjura de ne lui pas refuser un Dépôt, dont son Prédecesseur s'étoit chargé, & qui lui avoit été confié de si bonne foi. Ce Prélat fit tout ce qu'il pût pour s'en excuser; mais le Comte peu satisfait des mauvaises raisons qu'il lui apportoit pour le retenir, fut obligé d'en venir aux ménaces, & de lui déclarer qu'il étoit en état de se faire rendre justice. Il en fut supris, & voïant bien qu'il auroit de la peine à s'en défendre, il lui demanda du tems pour en délibérer avec les Evêques de Troïes, & d'Autun, qui étoient venus ce jour-là lui rendre visite.

L'Evêque d'Auxerre est obligé de lui rẽdre la Chasse de S. Martin.

» Ces Prélats aïant été consultez, lui dirent, qu'il » n'étoit pas bien-séant à un Homme de sa dignité, » de retenir un bien qu'il sçavoit n'être pas à lui; » que le meilleur conseil qu'ils pouvoient lui don» ner, étoit de ne point s'attirer, par un refus mal» honnête, la colére d'un Prince, qui pouvoit se » faire raison par les armes. Si vous différez, ajoû» térent-ils, vous aurez la honte & la confusion de » le voir enlever malgré vous.

Il la conduit fort loin avec son Clergé & son Peuple.

L'Evêque se rendit à leurs avis; & afin que le Comte n'eût pas sujet de se plaindre de lui, il voulut rendre en sa présence à saint Martin, tous les honneurs qui pouvoient marquer sa dévotion. Il célébra lui-même une Messe solemnelle du Saint; à la fin de laquelle il chargea sur ses épaules, & sur celles du Comte, le brancard où reposoit la Chasse, & la porta, accompagné de son Clergé, & de son Peuple, jusqu'à un certain lieu assez éloigné de la Ville. Là elle fut remise entre les

mains des Chanoines, & des Habitans de la Ville de Tours.

Elle marchoit au milieu de l'Armée, portée alternativement, par les grands Seigneurs qui avoient suivi Ingelger. Pendant la marche, tous les matins on célébra les saints Mistéres dans les Eglises, où on l'avoit déposée pendant la nuit. Les Soldats y assistoient; & tout le jour les airs retentissoient des Hymnes & des Cantiques, qu'ils chantoient à la loüange du Saint, tant ils étoient touchez de l'exemple que leurs Chefs leur donnoient de leur piété, & de la vûë des Miracles que le Saint opéroit par tout où il passoit. On y gardoit une discipline si austére, qu'on l'auroit pris plus-tôt pour une assemblée de Solitaires, que pour une troupe de Soldats.

Marche de l'Armée d'Ingelger. Sa piété.

Odo. Clun. de revers. B. M. Quercet in not. ad S. Odon.

Miracles que le S. fait dans les endroits par où il passe.

Les Evêques de la Province avertis du retour du Saint, se rendirent à Tours pour l'y recevoir: ils furent bien loin audevant; & aprés l'avoir reçû avec toutes les démonstrations de vénération, & de joïe, ils le rapportérent dans son Eglise. On célébra en sa présence les sacrez Mistéres, & on le remit aprés, soûs l'Autel dans le même Tombeau, où saint Perpete l'avoit, la premiére fois, transferé. C'est ce saint Lieu, que les Anciens ont appellé le Lit de saint Martin, & qu'on appelle encore aujourd'hui son Repos.

Nombre d'Evêques s'assemblent à Tours pour l'y recevoir.

Greg. Tur. l. 1. de mir. S. M. cap. 35.

Les Auteurs du tems rapportent, qu'aussi-tôt qu'il eût atteint les limites de son Diocése, il y fit sentir sa présence, par les prodiges extraordinaires qu'il

Tous les Malades de la Province sont guéris au retour de saint Martin.

commença d'y opérer. Tous les Malades, ceux mêmes qui étoient les plus éloignez, furent subitement guéris des maux dont ils étoient affligez. On y vit dans le mois de Decembre, où on étoit alors, les Arbres se révétir de feüilles, & les Prairies de fleurs.

S. Odo. tract. de revers. B. M. S. Adelbold. ibid. Quercet. in not. ad S. Odo.

Saint Odon Abbé de Cluny, les Chroniques de Tours & de Limoges, & d'autres Auteurs comtemporains, rapportent un fait, dont je ne voudrois pas être plus garant, que de celui qu'on vient de rapporter sur leur témoignage. Deux Impotents, disent-ils, qui par l'état misérable où ils étoient, s'attiroient la compassion, & les aumônes de tous ceux qui les voïoient; s'appercevant de la guérison de tous ces Malades, craignirent que la vertu du Saint, s'étendant jusque sur eux, ne les privât de la douceur, de la vie faineante & commode qu'ils menoient. Ils s'enfuirent le plus vîte qu'il leur fut possible; mais comme ils étoient prêts de sortir du Diocése, ils sentirent tout d'un coup leurs nerfs rétressis, s'alonger, & tous leurs membres reprendre leur premiére vigueur. Ils en furent d'abord extrémément surpris; mais la guérison de leur ame aïant suivi de prés celle de leur corps, ils reconnûrent leur aveuglement, & vinrent en demander pardon au Saint, & mettre sur son Tombeau leurs béquilles, publiant par tout le Miracle qu'il avoit fait en leur personne. Les Habitans du lieu où il arriva, & qui en avoient été témoins, pour en conserver la mémoire à la Postérité, y bâtirent une Eglise soûs

Cum autē conversis Normannis reportatur Turonis (dit la Chronique de Limoges, en parlant de S. Martin.) *Omnis virent & cōtracti duo qui fugiunt ante ipsum inviti sanantur.*

Deux Boiteux guéris malgré eux.

l'invocation de ſaint Martin. C'eſt celle qu'on nomme encore aujourd'hui la Chapelle blanche.

La fidélité de tous ceux qui avoient accompagné la Chaſſe de ſaint Martin en Bourgogne, ne demeura pas ſans récompenſe. L'Abbé Heberne, peu de tems aprés ſon retour, fut fait Archevêque de Tours, les douze Chanoines Evêques de différentes Egliſes, auſſi-bien que quelques-uns des vingt-quatre Moines; & les autres furent élûs Abbez des plus célébres Monaſtéres de leur Ordre. Les Bourgeois de Châteauneuf ſe reſſentirent auſſi de la reconnoiſſance du Saint, par les Charges, & les Magiſtratures auſquelles ils furent élevez.

Libéralité du S. envers ceux qui le raportent dans ſon Egliſe.

S. Odo. ibid.

Quercet. ibid.

Le Chapitre de l'Egliſe de ſaint Martin, ne crût pas devoir laiſſer ſans récompenſe les ſervices d'Ingelger, & de tous les autres Seigneurs qui l'avoient ſuivi à Auxerre. La Tréſorerie ſe trouvant alors vacante, on la lui conféra avec tous ſes honneurs, & tous ſes émoluments, pour la poſſeder pendant ſa vie, ſoûs le glorieux titre de *Défenſeur de l'Egliſe de Monſeigneur ſaint Martin.* On y joignit une Prébande, pour en joüir à jamais, lui & ſes Succeſſeurs les Comtes & Ducs d'Anjou.

Ingelger eſt fait Chanoine & Tréſorier de l'Egliſe de ſaint Martin.

Chron. Tur.

Il donna au Seigneur de Puiſat, trois Terres, ſçiſes auprés de Puiſat: au Seigneur de Beaugency, les Villages de Vouvray ſur Loire, & de ſaint Simphorien: au Seigneur de l'Iſle de Brehemon, la Paroiſſe de Rivarenne: au Seigneur de Sublemes, les Vinages d'outre Loire & de Sublemes: au Seigneur de Châteaugontier, ceux de ſaint Antoine: au Sei-

Simphoriani de porcellis.

Le Chapitre de S. Martin récompẽſe les ſervices des Seigneurs qui avoient accõpagné Ingelger.

gneur de Blazon, la Terre de Metray : au Seigneur de Montresor, la Seigneurie de la Rocheposay. Enfin, il n'y en eût aucun qui n'eût une récompense proportionnée aux Services qu'il avoit rendu, & qui ne fût enrichi des Terres de saint Martin, qui pour la plus-part sont passées d'eux à leurs Héritiers, & soûtiennent encore plusieurs des plus illustres Familles de la Touraine & du Poictou. Il est à croire que l'Eglise de saint Martin se réserva le droit de Seigneurie Susseraine, sur les Terres dont elle gratifia ces Seigneurs, puisqu'il y en a encore beaucoup qui relévent d'elle, en Fief ou Arriere-Fief, en tout ou en partie. On y fait tous les ans, le treiziéme jour de Decembre, une célébre mémoire du retour de saint Martin, autrement dit sa Reversion.

Chron. Tur.

Cablejensis Monasterii, quo corporaliter ad presens ejusdem sancti Martini venerandũ corpus quiescit, &c. data 40. idus Julii indictione 10. ann. 38. regni domini Imperatoris in Frãcia & Imperii ejus 2°. actum Pontione palatio Imperiali.

Les Lettres Patentes de Charles [r] le Chauve, dattées de la 38e. année de son Régne en France, & de la seconde de son Empire, portant confirmation d'une échange de Terres, faite entre Hugues Abbé de saint Martin, & les Chanoines de Chablis; dans lesquelles il est inseré, que le Corps de saint Martin étoit alors en dépôt dans leur Eglise, m'ont obligé de fixer sa Translation, qui en fut faite de Tours à Chablis, pour éviter qu'il ne tombât entre les mains des Normands, vers l'année 875. ou 876. son rapport à Tours vers l'an 906. ou 907. car saint

r Charles le Chauve aïant été Couronné Empereur à Rome, le jour de Noël de l'année 875. la seconde année de son Empire concoure avec l'année 877.

Odon remarque expressément dans la Relation qu'il nous a laissé de ce qui se passa alors, que le Corps de saint Martin fut trente-un an en Bourgogne, comme dans un exil, & qu'il ne fut rapporté à Tours que la trente-uniéme année. Nous avons d'ailleurs une autre Patente de Charles le Simple, dattée de Compiegne, la septiéme année de son Régne, où il est parlé de saint Martin, comme étant déja de retour de son bannissement. Et parce que le même saint Odon dit encore, qu'il n'y avoit que quinze ans que la Ville de Tours avoit été miraculeusement délivrée par saint Martin, du Siége qu'Astingus Chef des Normands avoit mis devant, lorsque ses Reliques furent portées en Bourgogne, pour éviter la fureur de Rollo. J'ay crû aussi devoir fixer le tems de la Subvention de saint Martin, vers l'année 859. c'est-à-dire, pendant les Guerres qui furent en France soûs le Régne de Charles le Chauve.

Preuves de l'époque de la Reversion de S. Martin, & de sa Subvention.

Le don que Loüis le Begue fit à l'Eglise de saint Martin, de la place où on avoit fait reposer sa Chasse, lors du Siége d'Astingus, & qui est rapporté dans une Patente de Charles le Simple, confirme encore cette époque.

Pendant que le Corps de saint Martin étoit en sûreté à Auxerre, Heric & Baret, Capitaines des Normands, vinrent piller son Eglise, & y mettre le feu. Cet incendie *f* fut le plus cruel qu'elle ait jamais souffert. Le Cloître, toute la Ville de Châ-

l'Eglise de S. Martin brûlée par les Normands.

f Il arriva en 903.

teauneuf, & 28. Eglises y furent enveloppées. Les Fonds du Chapitre de saint Martin se trouvérent si diminüez, qu'on fut obligé d'avoir recours aux libéralitez d'Alphonse Roi d'Espagne. Ce Prince témoigna assez par la réponse obligeante qu'il lui fit, qu'il ne manquoit pas de vénération pour saint Martin, ni de considération pour son Clergé. Cependant on ne voit pas que sa bonne volonté ait eû aucun éfet. Mais Dieu y pourvût d'une autre maniére; car si-tôt que la Chasse eût été rapportée dans son Eglise, on y fit un si grand nombre de riches Présents, qu'ils suffirent pour reparer ses ruines, & la rétablir dans sa premiére splendeur. Lorsqu'elle fut achevée de reparer on la reconcilia, quelques-uns prétendent même qu'on la consacra de nouveau; & ce fut dans cette Cérémonïe, que saint Odon qui en étoit Chantre & Chanoine, fit le Sermon intitulé, de *L'Incendie de l'Eglise de saint Martin*, qui s'est conservé jusqu'à nous.

Quercet. in not. ad S. Odo.

Elle est reparée par les libéralitez des Peuples.

Les choses demeurérent dans cet état jusqu'à l'année 1000. que le saint Homme Hervé, qui en étoit Trésorier, la voïant tomber en ruine de vetusté, résolut de la jetter par terre, & en fit bâtir une autre plus spatieuse, qu'il fit couvrir d'étain.

Hervé Trésorier de cette Eglise, la fait démolir tombât de vetusté, & en bâtit une autre plus grande.

Hervé étoit d'une des plus considérables Familles du Roïaume. Quoi-que son Pere le destinât pour la profession des Armes, il ne laissa pas de le faire instruire dans les belles Lettres, mais il trompa son attente; car à son insçû il se retira dans un Monastére, pour y passer sans y être connû, le reste de ses

Sanctus Herveus Ecclesiæ B. M. Tur. Thesaurarius, Ecclesiã totam reædificavit destructa &

ſes jours : il y fut reçû, & il y ſeroit demeuré, ſi ſon Pere averti de ſa Retraite, ne fût venu l'en retirer par force. Pour lui ôter toute eſpérance de retour, il l'emmena à la Cour du Roi Robert, où il avoit beaucoup de crédit, & pria ce Prince de lui en faire une expreſſe défenſe : mais le Roi aïant reconnû par quelques entretiens, qu'il eût avec ce jeune Homme, que Dieu l'appelloit à la Cléricature, il lui donna la Tréſorerie de l'Egliſe de ſaint Martin, qui ſe trouva pour lors vacante, & l'obligea d'en aller faire les fonctions. Il lui fallut obéïr. & il ſe comporta dans cette Dignité avec tant de ſageſſe & de piété, qu'il en fut bien-tôt l'ornement. En éfet, Glaber Rodulphe, qui nous a laiſſé par écrit les principales actions de ce ſaint Homme; nous apprend, que quoi-qu'il parût dans le Monde avec un habit blanc fort magnifique, tel que les Chanoines de S. Martin le portoient alors, ſa vie ne laiſſoit pas d'être trés-pénitente. Il affligeoit, dit-il, ſon Corps par un rude cilice, qu'il ne quittoit jamais: il jeûnoit trés-auſtérement, & donnoit à la retraite tout le tems qui lui reſtoit des occupations où ſa Charge l'engageoit. Le blanc ne fut en uſage dans cette Egliſe, que juſqu'au tems d'Alexandre III. [t] Car l'on trouve

combuſta omni operatione ſancti Perpetui Archiepiſcopi Tur. quam ſuper. B. M. ædificaverat .... anno Roberti Regis quinto.

Chron. Turon. Glab. Rodo. Hiſt. lib. 3. cap. 3. 4.

Abregé de la Vie d'Hervé.

Les Chanoines de S. Martin quittent l'habit blanc, & en prênent un rouge ou un violet.

Sſ

[t] Alexandre III. vint à Tours au mois de May de l'année 1163. y tint un Concile, & aprés avoir confirmé tout ce qu'Urbain II. & les autres Papes ſes Prédeceſſeurs avoient fait en faveur de l'Egliſe de ſaint Martin, il y célébra ſolemnellement la Meſſe, le jour de la Fête de ſa Subvention. C'eſt ce qui a donné lieu à un Ecrivain de ce tems-là, de dire que Tours étoit devenu le ſecond Siége Apoſtolique. *Secunda ſedes Romanæ urbis.*

Mabill. de re dipl. tab. 14. p. 370. & 371.

que depuis que ce Pape fut venu à Tours, & qu'il eût pris possession en personne, comme avoit fait Urbain II. de l'Eglise de saint Martin; ils quittérent l'habit blanc, pour prendre le rouge & le violet, qu'ils ont conservé pendant plusieurs Siécles.

Chron. Tur. Hervé donc, appréhendant qu'en travaillant à ce nouvel Ediffice, on ne gardât pas toute la révérence qu'on devoit à la présence du Corps de saint Martin, le fit transporter dans l'Abbaïe de saint Venant, qui est dans le Cloître. L'Edifice étant achevé, pour en faire la Dédicace, nombre d'Evêques & d'Abbez y furent invitez. Le 4e. de Juillet, jour auquel la premiére Eglise bâtie par saint Perpete, avoit été Consacrée, fut choisi pour cette grande Cérémonie, & le Corps de saint Martin rapporté avec pompe dans son premier Tombeau. On avoit eû soin de le rétablir de la même maniére qu'il avoit été construit par saint Perpete; avec cette différence pourtant, que le Dôme dont Hervé le fit couvrir n'étoit que d'argent, au lieu que le premier étoit d'or.

Ce saint Homme s'étoit disposé à cette action par une longue retraite, & dans les priéres qu'il adressa à saint Martin, la face prosternée contre terre, il lui demanda entr'autres choses, qu'il volût bien lui faire connoître par quelque Miracle, si son ouvrage lui étoit agréable. Le Saint lui apparût environné de » Gloire, & d'un air gratieux lui dît : Sçachez, mon » cher Fils, que vous pouvez obtenir de Dieu de

Saint Martin apparoît à Hervé.

Glab. cap.4.

plus grandes graces, que celles que vous lui de- « mandez à préſent. Le tems d'amaſſer le grain eſt « proche. Les Miracles ne ſont point néceſſaires « dans le Siécle où vous êtes, puiſque le ſouvenir de « ceux qui ont été faits autrefois, ſuffit pour la con- « verſion du Peuple; exhòrtez-le à la Pénitence, & « croïez que je ne ceſſe point d'implorer pour lui « la miſéricorde de Dieu. Je le fais particuliére- « ment pour ceux qui le ſervent dans cette Egliſe. « Mais il y en a parmi eux quelques-uns qui s'oc- « cupent trop des affaires Séculiéres; d'autres qui « oubliant leur premiére Profeſſion, ſe ſont engagez « dans celle des Armes, où ils auroient péri miſé- « rablement, ſi je ne leurs euſſe pas obtenu, par « mes interceſſions, la grace de la Pénitence. Pour « vous, mon trés-cher Fils, achevez l'ouvrage « que vous avez commencé, & ſoïez perſuadé qu'il « eſt trés-agréable à Dieu. Aïant dit ces paroles il « diſparût.

Hervé fit part aux Evêques de l'apparition du Saint, & de ce qu'il en avoit appris. Et croïant qu'il pouvoit faire quelque choſe de plus pour ſa perfection, il ſe retira dans une Iſle, à préſent nommée l'Iſle de ſaint Coſme, qui n'eſt éloignée que d'un quart de lieuë de l'Egliſe de ſaint Martin. Il y fit bâtir une Chapelle ſoûs l'invocation de ce Martir, & celle de ſon ſaint Frere; & y vécut pendant trois ou quatre années, dans une grande Pénitence. Il ſeroit reſté juſqu'à la mort dans cette Solitude, ſi le Chapitre de ſaint Martin qui avoit

Hervé meurt illustre dãs l'Eglise, par sa sainteté & par ses miracles.

besoin de son conseil, & de son exemple, ne l'eût obligé par ses priéres de revenir dans le Cloître, où il mourût fort peu de tems aprés, plein de bonnes œuvres, & illustre par sa Sainteté & par ses Miracles.

Glab Hist. l. 3. c. 4. Chron. Tur. fol. 130.

Rodulphe Glaber remarque, que le jour de sa mort lui fut révelé, & qu'il fut inhumé dans l'Eglise qu'il avoit fait bâtir, au même endroit où saint Martin l'avoit été d'abord : on croit que c'étoit auprés de la Chapelle du Crucifix verd. C'étoit-là, que les Religieuses de l'Abbaïe de Beaumont, que ce saint Homme avoit fondé, assistoient toutes ensemble à l'Office divin, suivant l'usage des premiers Siécles de l'Eglise. On voit encore son Tombeau dans l'épaisseur du gros mur, à côté de cette Chapelle.

Lieu de sa Sépulture.

Sepultus est in eadẽ Ecclesia in eo scilicet loco, ubi primitus B. M. sepultus qui everat. Glab. Rod. l. 3. c. 4.

Les Auteurs qui ont vécu dans son Siécle, l'ont honoré du nom de Saint, & ont remarqué plusieurs Miracles qui s'étoient faits par lui, aprés & devant sa mort. Sa Fête se trouve dans quelques Martirologes particuliers. On la célébroit autrefois dans l'Abbaïe de Nôtre-Dame de Beaumont ; & dans les anciens Missels de l'Eglise de saint Martin, qui passent pour avoir plus de six cens ans d'antiquité ; sa Fête y est marquée au 17e. jour d'Avril en ces termes. 15°. *Kal. Maii depositio domni Hervei Sacerdotis*. Ce nom de *Domnus* a été donné dans l'antiquité aux plus grands Saints, à saint Martin même pendant sa vie, & aprés sa mort.

L'Eglise de saint Martin, depuis qu'elle fut rebâ-

tie par Hervé, demeura dans son entier jusqu'en l'année 1157. que les Bourgeois de Châteauneuf s'étants révoltez contre les Chanoines, elle fut par ces Rébelles, brûlée & détruite en partie. Mais cette sédition aïant été bien-tôt appaisée, elle fut reparée par ceux-là mêmes qui l'avoient ruinée. La Voûte qui est au dessus du Tombeau de saint Martin, & qui est considérée comme un des plus beaux morceaux d'Architecture qui soit en France, fait voir qu'ils n'ont rien épargné, pour tâcher de reparer leur faute.

Anonym. ibid.

L'Eglise de S. Martin brûlée en partie dãs une révolte des Bourgeois de Châteauneuf.

Elle est reparée par ces rébelles mêmes.

Chacun sçait les Guerres qui s'allumérent quelque-tems aprés, entre l'Angleterre & la France, & de quelle maniére les Chanoines de saint Martin furent chassez de leur Eglise, par Richard Roi d'Angleterre, qui s'étoit rendu Maître de la Touraine, parce qu'ils refusérent de lui prêter le Serment de fidélité qu'il vouloit en exiger.

Les Chanoines sont chassez de leur Eglise par Richard Roi d'Angleterre.

Une partie des Chanoines se retira auprés de Philippes Auguste; l'autre à Suévre, qui est une des plus nobles Prévôtez de cette Eglise, sçituée sur les bords de la Loire, vis-à-vis Chambor: mais on ne toucha point à la Chasse de saint Martin, & elle demeura toûjours soûs l'Autel, jusqu'au Régne de Charles le Bel, qui l'y trouva encore, lorsqu'il vint à Tours avec les Bulles du Pape Jean XXII. que son Frere Philippes le Long avoit déja fait solliciter; pour séparer le chef de saint Martin, du reste de son corps.

Chron. Tur.

Ce Prince avoit fait faire par les plus habiles

Charles le Bel fait séparer le chef de saint Martin du reste de sõ corps, & mettre dans un Reliquaire d'or enrichi de pierreries.

Act. ms. Transla. cap. B. M.

Ouvriers de Paris, un Reliquaire d'or, en forme de Buste, pesant 51. marcs 10. onces, & enrichi de 42. pierres précieuses d'un trés-grand prix. Son Soubastement étoit de vermeil doré, & du poids de 38. marcs 2. onces. Si-tôt qu'il fut arrivé à Tours, il vint à l'Eglise de saint Martin, accompagné de toute sa Cour, pour s'y faire recevoir Abbé & Chanoine, avec les cérémonies accoûtumées. On prit le jour & l'heure de la Cérémonie de cette translation, qui fut le premier Decembre, à l'issuë de Matines. Le Roi & la Reine s'y trouvérent avec l'Archevêque de Vienne, les Evêques de Carcassonne, d'Arras, du Mans, Robert de Chartres, & plusieurs autres. Ce dernier fut choisi pour y Officier. Le Roi fit faire en leur présence la lecture des Bulles; & en même-tems des Ouvriers s'avancérent vers le Tombeau pour en faire l'ouverture. Des Prêtres y entrérent, en tirérent la Chasse, & la présentérent à l'Evêque de Chartres qui l'ouvrit. On y trouva le saint Corps dans le Vase d'albastre, & enveloppé dans le Drap de soye, où saint Perpete l'avoit mis, environ 850. ans auparavant. Les Sçeaux de ce saint Evêque furent reconnûs, avec la Cédule écrite de sa main, qui portoit ces mots. *C'est ici le Corps du Bienheureux Martin Evêque de Tours.* [a]

Robert Evêque de Chartres en fait la Cérémonie.

[a] C'est une preuve convaincante, que jusqu'alors on n'avoit fait aucune distraction des Reliques du Saint; c'est ce qui paroît encore par les Bulles du Pape Jean XXII. qui l'assûrent en termes exprés & par plusieurs autres Monuments trés-anciens.

La tête aïant été séparée du corps, l'Evêque la présenta au Roi pour la mettre lui-même dans le Reliquaire : mais ce Religieux Prince refusa cet honneur, & le déféra au Prélat ; qui la tenant entre ses mains, la donna à baiser au Roi & à la Reine, puis s'adressant aux Chanoines : Souvenez- « vous, mes trés-chers Freres, leur dit-il, que j'ay « entre mes mains le chef du trés-heureux Con- « fesseur Martin vôtre Patron, & que nous avons « laissé le reste de son corps enveloppé dans le mê- « me lieu d'où nous l'avons tiré. On chanta le *Te* « *Deum*, pendant lequel l'Evêque aidé du Roi, déposa la Relique dans le Vase, qui demeura exposé sur le grand Autel, jusqu'à l'heure de Prime.

Le Roi voulut y assister, ainsi qu'à la Procession solemnelle, où les Evêques portérent le chef de saint Martin. Elle fut suivie de son Eloge, & la Fête se termina par une Messe solemnelle, à la fin de laquelle on publia les Indulgences accordées par le même Pape Jean XXII. à tous les Fidéles, qui le jour de cette Translation visiteroient dévotement son Eglise.

Pour rendre cette Fête plus solemnelle, la Bulle portoit qu'on exposeroit tous les ans ce jour-là, à la dévotion des Peuples le chef de saint Martin, & tel autre jour de l'année qu'il plairoit au Chapitre de son Eglise de choisir. Il fut depuis fixé au quatriéme de Juillet.

Le reste du corps de saint Martin est remis dans son Tombeau soûs l'Autel.

Le corps qui avoit été remis, comme nous l'avons dit, dans le Tombeau, n'en fut retiré qu'en

l'année 1453. pour être mis dans une Chasse d'or, beaucoup plus magnifique que celle où il avoit reposé jusqu'alors. Le Roi Charles VII. fit une partie de la dépense, & le Chapitre fournit le reste. Les Rois qui le suivirent, l'enrichirent de joïaux de trés grand prix. La Translation s'en fit par Loüis d'Harcourt, Archevêque de Narbonne, aidé des Evêques d'Angoulême & de Malzais, le 10e. Mars de cette même année, en présence de plusieurs autres Evêques, du Chancellier de France, représentant la personne du Roi, du Duc d'Orleans, du Connestable, & de beaucoup d'autres Seigneurs.

On le transfére dans une Chasse plus riche que celle dans laquelle il avoit été jusqu'alors.

Quatre mois aprés cette Chasse fut placée au dessus du Tombeau, sur une Estrade d'argent fort large, qu'on avoit posé soûs la Coupole; & à côté d'elle, on mit le chef d'or du Saint, & autour les Chasses d'or & d'argent, où étoient renfermez les corps des saints Evêques de Tours, Brice, Perpete, Gregoire, Eustoche, & Eufrone, avec celles de saint Epain Martir, & de plusieurs autres saints & Saintes. Une Lampe d'argent à cinq branches, du poids de 300. marcs, accompagnée de plus de 20. autres de différentes grandeurs, suspenduës autour du Tombeau, y brûloient jour & nuit.

On le retire de dessoûs l'Autel, & on l'expose soûs la Coupole avec les Chasses de plusieurs autres Saints.

On pourvût à la sûreté de ces riches Trésors, par une forte Grille de fer, qui le fermoit de tous côtez. Elle fut levée l'an 1479. par le Roi Loüis XI. qui en fit poser une autre toute d'argent, du poids de six mille sept cens soixante & seize marcs, deux

Loüis XI. fait fermer cet endroit d'une Grille d'argent.

deux onces moins un gros. Cela paroît par le Procés-verbal qui en fut dressé alors, en datte du 20. Juillet de la même année.

On trouve dans la Vie d'Angelo Cattho Archevêque de Vienne, & Aumônier de ce Prince, les raisons qu'il eût d'être si libéral envers saint Martin. Voici comme l'Auteur en parle. *Angelo Cattho*, dit-il, ... *étant au Service du Roi Loüis, qui le fit tôt Archevêque de Vienne, survint la tierce Bataille donnée à Nancy, en laquelle fut tué le Duc de Bourgogne; la vigile des Rois, l'an 1476. & à l'heure que se donnoit la Bataille, & au même instant que le Duc fut tué, le Roi Loüis oïoit la Messe en l'Eglise Monsieur saint Martin à Tours, distant du lieu de Nancy de dix grandes journées pour le moins. A la Messe le servoit d'Aumônier ledit Archevêque, lequel en baillant la Paix, lui dit ces paroles, le Seigneur vous donne la paix & le repos; vous les avez si vous voulez, parce que c'en est fait. Vôtre ennemi le Duc de Bourgogne est mort, & vient d'être tué, & son Armée déconfite; laquelle heure comtée, fut trouvée être celle en laquelle véritablement avoit été tué ledit Duc; & oïant ledit Seigneur lesdites paroles, s'ébaït grandement, & demanda à l'Archevêque s'il étoit vrai ce qu'il disoit, & comment il le sçavoit. A quoi l'Archevêque répondit qu'il le sçavoit comme les autres choses que Nôtre-Seigneur avoit permis qu'il prédît, à lui & au feu Duc de Bourgogne: Et sans plus de paroles, ledit Seigneur fit Vœu à Dieu & à Monseigneur saint Martin, que si la nouvelle qu'il disoit étoit vrai,*

Ce qui l'y engage.

comme de fait elle se trouva bien-tôt aprés, il feroit faire le Treillis de la Chasse de Monsieur saint Martin qui étoit de fer, tout d'argent, lequel Vœu ledit Seigneur a accompli depuis.

Magnificence de ce Prince envers saint Martin.

Ce Prince avoit déja reçû tant de graces du Ciel par l'entremise de saint Martin, que dés l'année 1466. il avoit fait fondre sa Figure au naturel dans une posture de suppliant, & l'avoit fait placer devant son Tombeau, comme un monument de son éternelle reconnoissance. Elle étoit d'argent, & pesoit avec tous ses ornements 130. marcs. Elle y demeura jusqu'en l'année 1562. que les Huguenots pillérent son Eglise.

François I. fait enlever cette Grille.

Pour la Grille d'argent, elle n'y resta pas si long-tems, car quoi que François I. eût fait Serment comme les Rois ses Prédecesseurs, lorsqu'il se fit recevoir Abbé & Chanoine de l'Eglise de saint Martin, d'en être le Protecteur; quelques Officiers de ses Finances abusant de sa facilité, lui firent croire que dans les besoins pressants de l'Etat, il pouvoit légitimément se servir du Treillis d'argent qui fermoit le Tombeau de saint Martin. Ils vinrent à Tours au mois de Juillet de l'année 1522. signifier aux Chanoines l'Ordre qu'ils avoient de l'enlever. On trouve dans les Registres de cette Eglise, la réponse que le Chapitre leur fit. Elle est conçûë en ces termes.

Les Chanoines disent, qu'ils sont trés-humbles, & trés-obéissants Chapelains & Orateurs dudit Seigneur Roy, & qu'à eux n'est de quereller, arguer & con-

tester avec sa Majesté ; mais que craignant d'offenser Dieu le Créateur, & Monsieur saint Martin, & pour les causes par eux déja alleguées, & autres légitimes, ils n'ozent & ne doivent consentir ledit Treillis être pris ou enlevé.

Ces Officiers ne laissérent pas de passer outre, le Treillis fut mis en piéces le 8e. du mois suivant, & chargé à la porte de l'Eglise dans des chariots escortez de plusieurs Compagnies de Soldats, qui les conduisirent à la Monnoïe. On en fit des testons, où d'un côté la figure du Treillis de saint Martin étoit empreinte. Il s'en trouve encore quelques-uns dans les cabinets des Curieux.

Cette action si peu attenduë d'un Prince Catholique, jetta tous les gens de bien dans la consternation. Ceux mêmes qui s'étoient chargez de cette entreprise, la trouvérent si honteuse, qu'ils ne voulurent jamais permettre qu'on en dressât un Procés-verbal. Le Fabricier de l'Eglise, & quelques Chanoines des plus zélez, s'étants opiniâtrez à le vouloir faire, en furent chassez avec les Notaires. La chose fut si loin, qu'aïant parû à l'une des Fenêtres de l'Eglise, pour voir ce qui s'y passoit, l'on tira dessus plusieurs coups d'arquebuse, dont heureusement personne ne fut blessé.

Quelques Historiens ont crû, que les malheurs qui arrivérent depuis à François I. furent de justes châtiments de la profanation du Tombeau de saint Martin. En éfet, on remarque que ce Prince aïant peu de tems aprés porté ses Armes dans le Mila-

Ferran. vie de François I. l. 5. Chopin de sac. polit. l. 1. tit. 6. §. 14. 15.

Il est arrêté prisónier aprés la bataille de Pavie.

nois, & mis le Siége devant Pavie, il y fut abandonné des siens, son cheval tué soûs lui dans sa retraite, lui-même dangereusement blessé, & arrêté sur les Terres que Charlemagne avoit donné à l'Eglise de saint Martin. Il reconnût alors, mais trop tard, que ce n'étoit pas sans raison, que Clovis avoit dit autrefois, qu'il n'y avoit pas lieu de se promettre la Victoire de ses ennemis, aprés qu'on avoit offensé ce grand Saint. Loüise de Savoye sa Mere, à qui il avoit laissé la Regence pendant son absence, si-tôt qu'elle eût reçû la nouvelle de la prise du Roi, vint avec les Princes Enfans de France au Tombeau du Saint, implorer son secours; & tâcha de reparer par les Présents qu'elle y laissa, l'injure qui lui avoit été faite. Le Roi lui-même n'eût pas plus-tôt recouvré sa liberté, qu'il y vint, avant d'aller à Paris, pour lui en faire une espéce de satisfaction. La colére de Dieu éclata d'une maniére bien plus sensible contre la personne de Jacques Fournier, Seigneur de Semblancé, qui avoit été l'auteur d'une si méchante action; car cinq ans aprés, le même jour que le Treillis avoit été enlevé, sur une fausse accusation, il fut condamné à être pendu; & le fut en éfet quelques jours aprés à Montfaulcon, dans le Fief du Prieuré de saint Martin des Champs.

Clodov. apud Greg. Tur. Hist. lib. 2. cap. 37.

Dieu punit feveremẽt celui qui avoit conseillé au Roi de faire enlever cette Grille.

Quoi-qu'on fit pour tâcher de reparer cette injure, il semble que le Ciel n'en ait pas été satisfait. Le Saint ne rendit plus sa présence si sensible qu'elle avoit été jusqu'alors, les Miracles devinrent plus

tares ; ce Lieu vénérable à tout le monde, perdit bien-tôt une partie de son éclat & de sa splendeur, & le Démon jaloux de la gloire que Jesus-Christ y recevoit, trouva enfin moïen de l'obscurcir, en introduisant dans Tours quelques Disciples de Calvin, & de Luther, qui vinrent y répandre sécrétement le venin de leur Hérésie. Ces Hérétiques gardérent quelques mesures jusqu'à la mort d'Henri II. mais la minorité de ses Successeurs leur donna la hardisse de se déclarer plus ouvertement qu'ils n'avoient encore fait, & de tout entreprendre. On ne sçauroit croire combien de progrés ils firent en peu de tems dans cette Ville infortunée; ils s'y rendirent si puissants par la facilité des Magistrats, dont ils avoient corrompû la Justice & la Foi, qu'ils y pûrent faire entrer quelques Troupes pour appuïer leur Parti.

Plusieurs Habitãs de Tours séduits par l'Hérésie de Calvin & de Luther.

La présence de François II. qui y vint se faire recevoir Abbé de saint Martin, au mois d'Avril de l'année 1560. suspendit pour quelque-tems, l'execution de leur mauvais dessein ; mais la mort de ce jeune Prince, qui arriva à Orleans le cinquiéme de Decembre de la même année, les aïant rendus plus insolens, ils commencérent à lever le masque, & à exercer contre leurs Concitoïens des actes d'hostilité, que des ennemis les plus barbares auroient eû honte de commettre.

Troubles excitez par les Hérétiques Huguenots.

Toutes les nuits ce n'étoit que pillages, meurtres, carnages, renversements des Autels, profanations des lieux Saints & des Images, rapts des

Vierges consacrées à Jesus-Christ. Ces désordres qui étoient autorisez sécrétement par la plus-part des Magistrats, obligérent les Communautez qui occupoient les lieux les plus forts de la Ville, à prendre les Armes, pour pourvoir à leur sûreté. C'est ce qu'on fit dans le Cloître de saint Martin. Aprés avoir envoïé un des Chanoines à la Cour, l'informer de ce qui se passoit; on leva aux dépens de l'Eglise un nombre de Soldats, sur la foi desquels on pouvoit s'assûrer. On les fit entrer dans le Cloître, moins pour sa garde que pour celle de l'Eglise, dont on ferma les principales avenuës. On ne laissa que les guichets de quelques Portes ouvertes, pour satisfaire à la dévotion des Catholiques, qui ne trouvoient point d'autre consolation dans les maux, dont ils étoient environnez de toutes parts, que celle qu'ils recevoient du témoignage de leur bonne conscience, & de la présence de leur saint Patron.

Désordres, meurtres, sacriléges qu'ils commettent.

Comme les Hérétiques tentérent plusieurs fois pendant la nuit de forcer le Cloître, on fut obligé d'en venir aux mains, & l'on vit incontinent une Guerre domestique s'allumer, qui auroit eû des suites encore plus fâcheuses qu'elle n'eût en éfet, si la Cour n'avoit eû la prévoïance d'y envoïer au défaut de Troupes, dont elle manquoit alors, des Commissaires sages & modérez, qui sçûrent pour un tems adoucir les esprits; & par leur habilité, rétablir l'ordre & la tranquilité publique.

Guerre civile entre les Catholiques & les Hérétiques, appaisée par les Commissaires de la Cour.

Le Parti Catholique qui étoit le plus foible, aïant

été accuſé devant les Commiſſaires du Roi, d'être auteur de tous ces déſordres, fut obligé de leur préſenter des Requêtes pour ſe juſtifier. Le Chapitre de ſaint Martin en préſenta une, comme les autres Corps, qui s'étoient mis en défenſe. Elle ſe conſerve encore dans le Tréſor de cette Egliſe; & comme c'eſt par cette Piéce, que l'on peut mieux connoître ce qui ſe paſſa dans ces premiers troubles, j'ay crû devoir la donner telle que je l'ay trouvée.

REQUÊTE

PRESENTÉE PAR LE CHAPITRE de ſaint Martin, à Mr. de Chaumont Commiſſaire du Roi.

A MONSEIGNEUR,

Monſeigneur de Chaumont, Conſeiller & Commiſſaire du Roi nôtre Sire, les Doyen, Tréſorier, & Chapitre de l'Egliſe Monſieur ſaint Martin de Tours, à l'Egliſe de Rome, ſujette ſans moïen.

COMBIEN, *Monſeigneur, que çait été nôtre principale intention & volonté, de vivre en paix & tranquilité avec tous, nonobſtant la diverſité des opinions; toutefois nous n'avons pû obtenir ce bien,*

aïant à faire à tous ceux qui tâchent par tous les moyens qu'ils prennent, tant soient-ils sinistres, a emplifier leur Nom & Doctrine, jusqu'à venir aux Armes, qu'autrefois ils ont tant détestées; & qu'aussi-tôt pour parler plus specialement de nous, ils sont parvenus en cette Ville jusqu'à cette insolence, qu'ils se sont quelquefois, qui fut le pénultiéme de Juin dernier, emparez par force des Portes de ladite Ville, & nous ont tenu quasi en servitude & captivité tant qu'il leur a plû; jusqu'à ce que ceux qui désirent vivre en l'obéissance du Roi & patience, leur eussent promis de ne leur faire aucun dommage, ains respectivement promirent le semblable. Cette Paction, si Paction se doit nommer, fut depuis par un commun accord ratifiée en la présence de Monseigneur le Duc de Montpensier, Gouverneur de ce Païs, le 5e. jour de Juillet ensuivant, & de rechef le 8e. du mois de Septembre dernier, réiterée en l'assistance de Messieurs de la Justice, & des Maire & Echevins de ladite Ville, ainsi que vous pouvez voir, s'il vous plaît, Monseigneur, par le Procés-verbal que nous vous avons présenté. Ce nonobstant, eux n'aïant égard aux choses mentionnées, & ne tirant en considération que leur foi étoit obligée par la parole même de leur Ministre, & de son consentement, n'ont pourtant désisté de nous vouloir & procurer mal, comme ils ont apertement déclaré par l'usurpation violente qu'ils ont fait aux Cordeliers de cette Ville, où ils se sont portez fort outrageusement, comme l'éfet le démontre, jusqu'à n'épargner & ruiner les Sépulchres des Seigneurs & Dames, Fondateurs & Bienfaicteurs dudit

dudit lieu, même celle d'un Enfant de France, Fils du Roi Jean, qui là étoit inhumé, chose certes indigne, & qui ressent plus la férocité d'un cruel Barbare, que la modestie d'un Homme Chrétien. Cet acte si étrange de l'injure reçûë par nos Voisins, nous a admonesté de n'avoir fiance en personnes si inconstantes, envers lesquelles toutes choses qui plaisent sont licites, & nous a contraint de nous tenir sur nos gardes, joint la crainte que nous avions qu'ils voulussent entreprendre davantage, ainsi qu'ils nous menacent; & qu'un de leurs Ministres avoit dit publiquement, qu'il ne feroit aucune difficulté d'entrer en tous les Temples qu'il trouveroit, pour y annoncer la Parole, & que lesdits Temples étoient tous communs & usuels aux Fidéles. Pour cet éfet, & au moïen dequoi, nous avons pris quelques Hommes pour nôtre garde, & non pas simplement pour la garde de nos personnes & biens, mais pour la conservation des Reliquaires & Joïaux que nous avons en grand nombre, qui sont de grande estime & valeur, desquels le Roi a l'inventaire, & desquels nous sommes seulement gardes & responsables. Un jour ou deux aprés qu'ils entendirent que nous avions donné ordre à nos affaires, nous fûmes appellez devant Messieurs de la Justice, & là accusez de sédition; car toutes choses qui ne proviennent de leur autorité, ou contreviennent à leurs entreprises, ils les nomment séditieuses; & là, aprés plusieurs remontrances par nous faites, fut enfin arrêté, & nous fut commandé, sur peine de crime de Léze-Majesté, de donner congé à nos Hommes de garde, d'ouvrir les portes de nôtre Eglise & Cloître,

lesquelles nous avions auparavant fermées pour nôtre sûreté ; qui est autant que nous commander de nous exposer à tous périls & dangers, & de nous soûmettre à la discrétion & miséricorde de nos Adversaires. Et combien que leur Ministre nous eût menacé le jour auparavant, qui fut le Samedi onziéme jour de ce présent mois d'Octobre, que ledit Commandement nous fut fait en pleine assemblée de Messieurs de la Ville, disant que n'obéissant à leur Commandement, qui étoit de nous dégarnir sur l'heure entiérement de toutes forces, que devant qu'il fût deux heures, nous verrions le plus grand carnage qui fût oncques dedans nosdits Cloîtres. Nous avons toutefois mieux aimé nous présenter à toutes les calamitez & infortunes qui nous pourroient avenir, que de nous montrer désobéissants à la Justice : tellement que sans avoir égard ausdits Commandements, s'ils étoient justes ou légitimes, nous y avons satisfait le plus diligemment qu'il nous a été possible, jusqu'à nous dégarnir, en sorte que pour cette heure, nous ne sçaurions résister à la moindre injure qu'on nous pouroit présenter.

Voila, Monseigneur, l'état où nous en sommes, qui est si misérable, que si Dieu par sa sainte miséricorde, & le Roi par sa grace, n'ont pitié de nous, & nous prennent en leur protection, nous n'en sçaurions espérer qu'une fin pitoïable : Vous suppliant pour l'amour de Dieu d'y avoir égard, & par vôtre prudence donner ordre que nous aïons quelque assûrance ; afin qu'en liberté de corps & d'esprit, nous puissions chanter des loüanges à Dieu, qui est nôtre profession, & le

prier pour la prospérité de la Majesté du Roi & de vous.

Cette Requête eût l'éfet qu'on s'en étoit promis. Le Commissaire du Roi fit restituer aux Catholiques, tous les Lieux saints, dont les Hérétiques s'étoient emparez. Ceux-ci se continrent pendant quelques mois, & ceux-là abusez par cette apparence de Paix, demeurérent sans armes & sans défense, pour ne pas donner occasion à la Cour de se plaindre de leur conduite. Les Calvinistes ne laissérent pas pour cela de continüer à Dogmatiser, & le poison de leur Doctrine s'étant insinüé jusque dans le Clergé même; celui de saint Martin assemblé le Samedi 29. Novembre 1561. Statua que tous les Beneficiers, Dignitaires, Prévôts, Chanoines, Officiers, Vicaires, Chapelains, Choristes, Habituez, & générallement tous ceux de sa dépendance, reçûs & à recevoir à l'avenir, féroient chacun, outre le Serment ordinaire qui se prête à leur Reception, la profession de Foi qui avoit été dressée par les Députez du Corps, conformément aux décisions du Concile de Trente, & de la Maison de Sorbonne.

Zéle du Clergé de S. Martin pour la défense de la Foi Catholique.

Les Hérétiques en aïant été avertis, en devinrent plus furieux. Sans avoir égard aux paroles données aux Commissaires du Roi, ils reprirent les Armes; ce qui obligea le Chapitre de saint Martin, de députer vers le Duc de Montpensier Gouverneur de la Province, pour le prier de se transporter incessamment à Tours, afin d'arrêter par sa présence, le cours des nouveaux désordres que les

Nouveaux troubles excitez par les Huguenots.

Huguenots y faisoient. Le Duc y vint, mais les affaires de l'Etat l'appellant ailleurs, il ne pût y demeurer assez de tems pour y remédier.

Si-tôt qu'il fut parti, les Hérétiques continüérent d'exercer leurs brigandages. Ils pillérent l'Eglise Paroissiale de saint Pierre du Chardonnet; en aïant rompû les portes, ils y entrérent tumultuairement la nuit du 11. de Février, y mirent en piéces les Fonds Baptismaux, renversérent les Autels, brisérent les Images, brûlérent les Livres saints, & emportérent avec eux tous les Vases sacrez, & les Ornements qu'ils y trouvérent.

Ces actes d'hostilité de la part des Huguenots, allérent toûjours en augmentant jusqu'à la Fête de Pâque de la même année, que leur fureur se ralentit. Mais à peine ces saints jours, vénérables à tous ceux qui portent le nom de Chrétien, furent-ils passez, qu'ils s'assemblérent en plus grand nombre; & s'étants présentez en Armes devant le Château, ils s'en emparérent de force, ainsi que du Cloître de saint Gatien. Le lendemain ils entrérent dans l'Eglise, & aprés y avoir commis mille profanations sacriléges, une partie de ces Brigants se détacha pour venir fondre sur le Cloître de saint Martin.

Ils s'éparent du Château, des Cloîtres & des Eglises de saint Gatien & de S. Martin.

L'entrée ne leur en fut pas long-tems disputée, car ceux qui la devoient défendre étants sans Armes, il ne leur fut pas difficile d'en enlever les portes. De là ils furent à l'Eglise, dont ils se rendirent les Maîtres avec la même facilité. Comme ils

ne vouloient pas s'attirer ce reproche, que tous les Gens de bien pouvoient leur faire, d'avoir violé leur parole, & commis sans aucune apparence de justice dans un lieu si Saint, tous les excés où ils s'étoient emportez par tout ailleurs : ils avoient pris des mesures auprés du Prince de Condé, qui étoit alors dans Orleans à la tête des Rébelles, & s'étoient fait donner un Ordre exprés d'enlever le Trésor de cette Eglise, soûs prétexte de le conserver, & d'en empêcher le pillage. Le Chevalier de la Rochefoucault, le Marquis de Genlis, & le Sieur du Vigent, en furent chargez. Ils vinrent à Tours le présenter aux Magistrats, & au Maire de la Ville, à qui il étoit adressé, accompagnez de Troupes suffisantes pour en soûtenir l'execution. On trouvera à la fin de ce Livre la Lettre & la Commission du Prince, qui se sont conservées dans le Trésor de saint Martin.

Afin donc de garder quelque formalité apparente de justice, ces Messieurs se firent accompagner à l'Eglise de saint Martin, par quelques Officiers du Présidial, assistez du Procureur du Roi.

Là se fit la lecture de la Lettre, & de la Commission; & en conséquence il fut ordonné, nonobstant toutes les oppositions du Chapitre, qu'on procéderoit à l'heure-même à la confection de l'Inventaire, & à l'estimation de l'Argenterie, des Joïaux, & des Ornements qui s'y trouveroient, pour être ensuite renfermez dans le Trésor, & gardez jusqu'à nouvel Ordre. Pour faire croire qu'ils agissoient

de bonne foi, & qu'ils vouloient en bien uſer, ils conſentirent que le Tréſor fût fermé à deux clefs, dont l'une demeureroit entre leurs mains, & l'autre ſeroit laiſſée au Chambrier, à qui la garde en appartient à raiſon de ſon Office. Ils ſçavoient bien qu'ils en diſpoſéroient comme il leur plairoit, parce qu'il avoit déja eû la lâcheté de leur découvrir le lieu où on avoit caché la Chaſſe de S. Martin pendant les troubles précédens, & que depuis ils avoient achevé de le corrompre par promeſſes & par argent.

Pillage & profanatiõ de l'Egliſe de ſaint Martin.

On commença à travailler à l'Inventaire le 15e. du mois de May; mais le nombre des Vaſes d'or & d'argent, & des Pierres précieuſes qui ſe trouvérent dans cette Egliſe, fut ſi grand, qu'il ne pût être fini que le 7e. du mois ſuivant. Les ornements des Autels, ni les habits Sacerdotaux, n'y furent point cependant compris, quoi qu'ils fuſſent preſque ſans nombre & ſans prix; non plus que les Vaſes ſacrez d'or, & pluſieurs autres piéces de conſéquence, que les Hérétiques enlevérent ſans aucune formalité de Juſtice. S'ils voulurent que l'on fit un Inventaire, ce ne fut que pour mieux cacher leur mauvais deſſein, & pour être en état de rendre un comte au Prince, s'il leur en demandoit un, des Métaux, dont on pouvoit faire fabriquer de la Monnoïe, deſquels ils s'étoient emparez, par ſon ordre. Il paroît par d'anciens Mémoires, qu'ils firent brûler juſqu'à 300. Chappes, Chaſubles, ou Paremens d'Autel, de drap d'or & d'argent, relevez en broderie, pour en tirer l'or, ne trouvant

personne qui voulût les acheter. On donnera à la fin de cette Histoire, un état de l'Or, de l'Argent, des Pierreries, & des Ornements qui étoient alors dans le Trésor, fidélement extrait de l'Original des Procés-verbaux, qui en furent faits en différents tems, & qui se conservent dans les Archives de saint Martin.

Ce fut une chose déplorable, de voir cette Eglise, qui depuis tant de Siécles, retentissoit des loüanges de Dieu, abandonnée de tous ses Ministres, servir de retraite à des Voleurs, & devenir un lieu d'abomination; de voir ces Impies détacher, toutes les Lampes qui brûloient devant le Tombeau de saint Martin, enlever les Chasses précieuses des Saints qui l'entouroient. Briser le grand Crucifix de la Nef, qui étoit tout d'argent; ne pas épargner les choses les plus sacrées de la Religion, ni même le Saint des Saints, dans l'Auguste Sacrement de nos Autels.

Enfin, le funeste jour auquel ils devoient consommer leur crime, étant arrivé, ils vinrent en foule aux portes de l'Eglise, qu'ils forcérent une seconde fois; & d'intelligence avec le Chambrier, s'étants rendus Maîtres du Trésor, ils y firent construire des fourneaux, pour y faire fondre tout l'Or & l'Argent qu'ils y avoient renfermé. On auroit pû se consoler d'une si grande perte, quoi qu'elle fût estimée de plus de douze cens mille livres. S'ils nous eussent du moins conservé les sacrées Reliques de saint Martin, & de tant d'autres Saints qui re-

Ils font brûler les saintes Reliques, & les Corps des autres Saints qui reposoient avec lui dans son Eglise.

posoient avec lui dans cette Eglise ; mais plus inhumains que les Hommes les plus barbares, qui respectent les cendres des Morts, pour assouvir leur rage, ils les jettérent toutes dans les Fourneaux qu'ils avoient fait allumer, en présence des Officiers de Justice, du Chambrier, & du Soûs-Doïen du Chapitre. C'est ce que nous apprenons par un Acte capitulaire, datté du Mardi 26. May 1562. conçû en ces termes. *Le Mardi 26. du mois de May, Monsieur Jacques Brunet Soûs-Doyen, a dit & rapporté en la présence de Messieurs du Chapitre, congregez dans la Maison de la Psallette des Enfans de Chœur, (parce que les Huguenots s'étoient emparez de l'Eglise, des Galleries, & du Chapitre) que le jour d'hier aprés dîné 25. du présent mois, Monsieur le Comte de la Rochefoucault, & Monsieur du Vigent, accompagnez de plusieurs Gentils-Hommes, & en la présence dudit Soûs-Doyen, de Monsieur Philippes du Guy, Chambrier, de Messieurs les Lieutenant Gohyer, Procureur du Roi, Houdry, & l'Avocat du Roi, Falaiseau, ont fait brûler dedans les Fourneaux faits dans ladite Eglise, pour fondre les Reliquaires, Joyaux, &c. les corps & ossements de Monsieur saint Martin, & de Monsieur saint Brice.*

On en conserve une petite partie.

Mais Dieu ne permit pas, que la perte de ces sacrées Reliques fut entiére, le Sieur Saugeron, un des Prêtres Marguilliers, qui sont des Bénéficiers préposez à la garde du Tombeau, s'étant mêlé dans la foule, pour tâcher d'en sauver quelque partie fut assez heureux, dans le tems qu'on jettoit le Corps de saint

ſaint Martin dans le Fourneau, de ſurprendre une petite portion de ſon crane, & le raïon de l'un de ſes bras. Il eût même l'avantage, de retirer du feu une petite partie des oſſements de ſaint Brice, & de ſaint Gregoire de Tours, avec le drap de ſoye, dans lequel le corps de ſaint Martin avoit été enveloppé, que les Hérétiques avoient jetté à l'écart.

Chargé de ces ſaintes dépoüilles, il vint les préſenter à ceux du Chapitre qui étoient reſtez dans la Ville, & aïant été reconnûës, elles furent l'année ſuivante expoſées publiquement à la vénération des Fidéles, par deux Ordonnances de l'aſſemblée généralle du Clergé de cette Egliſe, dattées du mois de Juillet, comme on le dira dans la ſuite.

Profanation des cendres de ces ſaintes Reliques.

Aprés que les précieuſes Reliques de ces Saints eurent été conſommées par le feu, les Hérétiques pour marquer davantage le mépris qu'ils en faiſoient, en jettérent les cendres derriére la porte du Cadran. C'eſt ce lieu même que l'on voit aujourd'hui entouré d'une grille de fer, & où on lit ces Inſcriptions Latines.

Impia Religio furiis agitata malignis
Oſſa viri ſancti, hic ignè cremanda dedit
Crudeles flammæ diro phlegetontis ab amne
Extractæ, tantum quæ potuere nefas.
Tantum olim Confeſſor eram, nunc igne cremato
Gente malâ, oblata eſt laurea Martirii.

Hic bis sexcentis Confessor claruit annis
Martinus, Martir nuper at ille fuit.
Hæreticus flammis corpus crudelibus ussit,
Collectos cineres hinc habet urna brevis.
Sed quæ mira sacris fuit ossibus insita virtus,
Ad pia vota, sacro major inest cineri.

Les Catholiques prennent les armes, & chassent les Hérétiques de l'Eglise de S. Martin.

Les Catholiques lassez de tant de crimes commis contre la Majesté de Dieu, indignez de tant d'outrages faits à leur saint Patron, ne pûrent se contenir davantage, ils s'assemblérent sans attendre les Ordres de la Cour, & vinrent fondre mains armées, sur ces Sacriléges. Ils les chassérent de la sainte Basilique, mais ils n'y furent pas long-tems en liberté; car quelques jours aprés, les Huguenots y étant retournez en plus grand nombre, ils les y forcérent, & les contraignirent d'en sortir.

Les Hérétiques les en chassent à leur tour.

Ne trouvant donc plus de résistance dans la Ville, ils eurent l'insolence, comme s'ils eussent été les Maîtres, d'y faire le 10ᵉ. Juin publier par tout à son de trompe, une Ordonnance, par laquelle il étoit enjoint à tous les Ecclésiastiques, d'en sortir dans les 24. heures, soûs peine de punition corporelle. Il fallût obéïr; mais Dieu ne permit pas que son Sanctuaire fût long-tems profané par ces Impies. Un mois aprés, un Heros étant venu de la part du Roi, sommer plusieurs fois les Habitans de remettre la Ville soûs son obéïssance : les Huguenots craignant d'y être forcez, capitulérent, & en sortirent le 10ᵉ. Juillet au nombre de 1500. soûs certaines conditions dont on étoit convenu.

Réductiō de la Ville soûs l'obéïssance du Roi.

Le lendemain Monſieur de Beauvais Gouverneur de la Ville, y fut reçû avec beaucoup de joïe de la part des Catholiques. Il s'étoit fait accompagner d'un grand nombre de Gardes, de cent Piſtoliers à cheval, & de ſix cens hommes d'Infanterie. Il n'en falloit pas moins pour contenir dans le devoir ce qui reſtoit d'Huguenots dans la Ville.

Le Clergé de ſaint Martin qui s'étoit diſperſé, n'eût pas plus-tôt appris cette heureuſe nouvelle, qu'il ſe rendit en diligence auprés du Gouverneur, & ne ſongea plus qu'à rétablir les Offices divins dans ſon Egliſe. Pour cet éfet, on en fit la Réconciliation le 14. du même mois. Le Gouverneur y aſſiſta, accompagné de tout ce qu'il y avoit de gens de qualité dans la Province, qui n'avoient point encore abandonné la Religion de leurs Peres. Et aprés qu'on ſe fût pourvû des choſes néceſſaires pour la célébration des ſaints Miſtéres, dont cette Egliſe auparavant ſi riche & ſi opulente, ſe trouva manquer, une Meſſe du ſaint Eſprit y fut ſolemnellement célébrée, & le *Te Deum* chanté en action de grace, de la réduction de la Ville.

Meſſe du S. Eſprit chantée en action de grace dans l'Egliſe de ſaint Martin, en préſence du Gouverneur de la Ville, & des Officiers du Roi.

Le premier ſoin de ce Clergé aprés ſon retour, fut de pourvoir à la ſûreté du ſeul Tréſor qui lui reſtoit; je veux dire de celui de la Foi, qu'il avoit par la miſéricorde de Dieu conſervé pendant la perſécution dans toute ſa pureté. Car d'un ſi grand nombre de Bénéficiers dont il eſt compoſé, il n'y en eût que trois ou quatre qui dégenerérent de la vertu de leurs Prédeceſſeurs, & qui furent aſſez lâ-

Profeſſiõ ſolemnelle que fait le Clergé de S. Martin, de vivre & de mourir dans la Foi Catholique.

ches pour devenir infidéles à Dieu, & à leur Souverain. On s'aſſembla donc le Mercredi 15e. du même mois, & on fit tous enſemble une Profeſſion ſolemnelle, de vivre & mourir dans la croïance de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, & d'en garder réligieuſement tous les uſages.

Ceux qui avoient été aſſez malheureux pour ſe laiſſer corrompre par l'Héréſie, l'abjurérent. Il n'y eût qu'un ſeul Chanoine, Conſeiller au Préſidial, qui aïant refuſé de le faire, fut publiquement excommunié. Il appella comme d'abus, de la Sentence que le Chapitre avoit prononcée contre lui; mais le Parlement l'aïant confirmée, il fut enfin contraint le 5e. Janvier 1563. de faire la même Profeſſion de Foi que ſes Confréres avoient faite, & de demander en public l'abſolution de ſon crime.

Ordonnances rigoureuſes qu'il fait pour le réglement des mœurs des Eccléſiaſtiques de ſa dépendance.

On travailla avec le même ſoin & le même ſuccés, à la réformation des mœurs, & le 8e. du mois d'Octobre 1562. on publia des Ordonnances trésrigoureuſes contre les Clercs, dont la vie ne répondoit pas à la ſainteté de leur Etat. L'Avocat du Roi du Siége Préſidial, nommé Jean Chalopin, ſe trouva dans une des Aſſemblées, & y invectiva avec autant de force & d'éloquence, que de Piété & de Religion, contre les déréglements des mœurs, qui avoient attiré la colére de Dieu ſur la ſainte Baſilique. Il finit ſon diſcours, en promettant de tenir ſoigneuſement la main à l'execution des Ordonnances, que le Chapitre jugeroit à propos de faire contre les déſordres de ſon Clergé.

Enſuite il fut réſolu qu'on ſe pourvoiroit pardevers le Roi, pour pourſuivre par les voïes ordinaires de la Juſtice, les auteurs & les complices des excés qui s'étoient commis dans ce ſaint Lieu. On députa quelques Chanoines vers ſa Majeſté, qui voulût bien leur promettre ſa protection, & leur faire délivrer par le Parlement des Commiſſions pour informer, & ſe ſaiſir de toutes les perſonnes qui en ſeroient troüvées coupables. Mais ces Commiſſions n'aïant pas eû alors tout l'éfet qu'on devoit en attendre, & Dieu aïant différé juſqu'au Régne de LOÜIS LE GRAND, la juſte punition de tant de crimes énormes; il ſemble qu'il ait voulu lui réſerver la gloire de venger l'injure, qui lui avoit été faite, en la perſonne de ſes Saints. En éfet, on a vû avec admiration ce religieux Prince, détruire en peu d'années cette Héréſie, dont les Partiſans s'étoient rendus redoutables aux Rois mêmes ſes Prédeceſſeurs; & en établiſſant ſur ſes ruines, l'unité du vrai Culte dans tout ſon Roïaume, triompher des Puiſſances de l'Europe, liguées toutes enſemble, pour les relever.

On informe par ordre du Roi contre ceux qui avoient pillé l'Egliſe de S. Martin.

Deſtruction de cette Héréſie réſervée à Loüis le Grand.

Cependant le Chambrier de l'Egliſe, dont on a déja parlé, aïant été convaincu d'avoir trahi ſon Miniſtére, & livré les clefs du Tréſor au Seigneur de la Rochefoucault, fut arrêté, & mis dans les priſons de la Tréſorerie, où il déclara ſes complices. L'un des Préſidents du Préſidial, qui pendant les troubles avoit le plus favoriſé le parti Huguenot, en porta la peine que méritoit ſa perfidie.

Punition d'un Président au Présidial de Tours, qui avoit favorisé les Herétiques.

Car s'étant jetté avec plusieurs de ses Complices dans un batteau sur la Loire, à dessein de se retirer à Saumur, ou à Nantes, dont les Hérétiques étoient Maîtres, il y périt. La Commune qui le poursuivoit pour se saisir de sa personne, fit pêcher son corps; qui fut pendu au premier arbre qui se trouva sur le grand chemin.

On ramasse les cêdres des Reliques de S. Martin, qui sont gardées dans son Tõbeau. On le repare, & les Autels de l'Eglise qui avoiẽt été profanez ou détruits.

On pensa ensuite à rétablir le Tombeau de saint Martin, à peu prés dans la forme qu'il étoit auparavant, les Hérétiques l'aïant renversé & mis en piéces, ainsi que les Autels qui étoient dans l'Eglise. Les cendres de son saint Corps, & des autres Saints qui avoient été brûlez avec lui, furent soigneusement ramassées, & renfermées dans une caisse, qui fut mise dans le caveau, où ses Reliques avoient autrefois reposé. On ramassa les fragments de l'ancien marbre blanc, que saint Eufrone d'Autun avoit envoïé à saint Perpete pour le couvrir. Une partie servit au Tombeau, & l'autre fut consacrée pour être posée sur le grand Autel.

Vénération des Fidéles pour les précieux restes de ces saintes Reliques.

A l'égard de la partie du crane, & de l'os du bras de saint Martin, que le Sieur Saugeron avoit sauvé de l'incende. Il paroît par deux Actes capitulaires, l'un du premier Juillet 1563. l'autre du 5e. du même mois, qu'on les mit dans une caisse de bois doré, avec les Reliques de saint Brice, de saint Gregoire, & le drap de soye qui avoit enveloppé le corps de saint Martin. Elles y furent toutes distinguées par des écriteaux, signez du Notaire du Chapitre. Par les mêmes Actes capitulaires, on ordonna

que le Prédicateur, dans le premier Sermon qu'il feroit au Peuple, lui exposeroit de quelle maniére toutes ces Reliques avoient été conservées.

Quelques-tems aprés, on fit élever les quatre Colomnes de cuivre, la Coupole & le Chapiteau, qui couvrent à présent le Tombeau, & l'on renferma dans ce petit Dôme les Reliques de saint Martin, & des autres Saints dont je viens de parler. Ce ne fut que plusieurs années aprés, qu'on en tira la partie du crane, & l'ossement du bras de saint Martin, pour les renfermer dans les Reliquaires d'argent doré qui s'exposent sur le grand Autel, les jours de ses Fêtes.

On en fait part à l'Eglise Métropolitaine de Lucques.

Il n'est resté dans la Coupole, avec les Reliques de saint Brice & de saint Gregoire, que le voile de soye qui avoit servi à envelopper le corps de saint Martin, & quelques fragments qui s'étoient détachez de ces deux Reliques, en les mettant dans les Reliquaires. En l'année 1661. on en fit part à l'Eglise Métropolitaine de Lucques, dont saint Martin est Patron, à la solicitation du Roi, & aux instances du Cardinal Bonvisi Archevêque de cette Eglise; quoi-que jusqu'alors, on en eût toûjours refusé à toutes les Puissances, qui avoient interposé leur autorité pour tâcher d'en obtenir. Elles furent mises dans une boëte d'argent, marquée aux Armes du Chapitre de saint Martin. Le Soûs-Doïen en fut chargé, & vint à Paris les remettre entre les mains d'un vertueux Ecclésiastique, Agent de son Eminence, qui les porta à Lucques, où elles fu-

rent reçûës avec beaucoup d'honneur. Le Cardinal & son Chapitre, crûrent devoir témoigner le cas qu'ils faisoient d'un si riche présent, par les Lettres [u] qu'ils écrivirent peu de tems aprés au Chapitre de saint Martin de Tours, pour l'en remercier.

Reception de cette portion de Reliques.

L'ancien * Martirologe de l'Eglise d'Occident, imprimé par les soins de François Marie Florentinien, Noble Lucquois, & illustré de ses Notes; fait mention de la reception de cette portion des Reliques de saint Martin au 4e. jour de Juillet, en ces termes.

» Le 4e. y de Juillet en France, à Tours, se fait la » Fête de l'Ordination & de la Translation du corps » de saint Martin Evêque, & de la Dédicace de son » Eglise.

» Et dans les Notes qui sont à la fin des pages. *En France, à Tours.* [z] Du Saussoy, dit-il, se plaint de

[u] On les trouvera à la fin du Livre.

Ex vetustiori Martirologio Occidentalis Ecclesiæ à Francisco Maria Florentino, Nob. Lucensi edito.

x 40. *nonas Julii in Gallia Turonis civitate, ordinatio Episcopatus & translatio corporis sancti Martini Episcopi, & dedicatio Basilicæ ipsius.*

y *In Gallia, Turonis. Hæc de sancti Martini translatione, ac Basilicæ dedicatione ad Gallicum additamentum pertinent : omnia tamen Martirologia Latinorum tanti Confessoris celebritatem indicant. Saussayus hic dolet sanctarum Reliquiarum à Calvinianis dissipationem, sed aliqua ex sacris ossibus restituta, non periisse certum est, & nuper Regis jussu Lucensis patria mea Cathedralis Ecclesia divo Martino dicata, os unum obtinuit igne probatum ad confirmandum perduellium rabiem, & cleri Turonensis pietatem.*

de la perte qu'on a fait des Reliques de saint « Martin, lorsque les Calvinistes pillérent son Egli- « se. Mais il est certain que cette perte n'a pas été « entiére, & qu'on a conservé quelques-uns de ses « ossements. Depuis peu l'Eglise de Lucques ma « Patrie, à la solicitation du Roi Trés-Chrétien, en « a obtenu un, que le feu n'avoit pas pû consom- « mer, & qui étoit resté de l'incendie, pour servir « de reproche à la rage de ces Rébelles, & de té- « moignage à la piété du Clergé de saint Martin.

Ces actes suffisent, pour faire voir que la malice des Hérétiques a bien pû réduire en cendres les sacrés ossements de saint Martin; mais qu'elle n'a jamais pû donner la moindre atteinte à la vénération qu'on a toûjours eûë pour lui, ni diminüer la confiance qu'on a conservée jusqu'à présent en ses intercessions. Car selon la mesure de leur foi, les Malades sont encore guéris à son Tombeau, les Affligez y reçoivent la consolation dont ils ont besoin, les Justes la grace de la persévérance, les Pécheurs celle de leur conversion. Les Lampes qui y brûlent jour & nuit, sont des témoignages que des personnes aussi distinguées, par leur naissance que par le rang qu'elles ont eû dans l'Eglise, ont voulu y laisser de leur reconnoissance; & je croi que l'on peut regarder les Miracles que ce grand Saint a bien voulu faire encore dans ce Siécle en leur faveur, comme de nouvelles assûrances de la protection, qu'il continuëra jusqu'à la fin du Monde,

Protection que le S. continuë encore de donner à ceux qui ont recours à lui

Yy

de donner à tous ceux qui auront recours à lui. *Non deerit nobis ille, mihi crede, non deerit, intererit de se sermocinantibus, adstabit orantibus ...... &* Sev. Sulp. Ep. ad Aurel. *assidua sicut ante paululum fecit, benedictione nos proteget.*

Fin de la Vie de saint Martin.



DISSERTATION
SUR LE TEMS DE LA MORT DE
SAINT MARTIN.

IL n'y a guére d'époque plus conteſtée par les Hiſtoriens modernes, que celle de la Mort de ſaint Martin; quoi-qu'il n'y en ait guére de plus certaine, ni de mieux déſignée par les anciens Hiſtoriens de ſa Vie. Quelques Chronologiſtes la fixent avec Tiro Proſper, en l'année 400. D'autres avec Baronius, en 402. Il s'en trouve même qui la rejettent encore bien plus loin. Quelques-uns au contraire, la mettent en 396. mais le plus grand nombre, dont Bollandus & le Pere le Cointe font partie, eſt pour 397. *Coint. an. tom. 1. p. 220. Boll. T. Feb. p. 215. & ſuiv. T. April. p. 38. & ſuiv.*

J'ay crû devoir me déclarer pour 396. cette opinion m'aïant parû la plus conforme au ſentiment de ſaint Gregoire de Tours, celui de tous les Hiſtoriens, qui a le mieux déſigné le tems des principales actions, & de la mort de ſaint Martin, & le ſeul ſur lequel on peut faire quelque fond, comme on le fera voir préſentement.

Je ſçay qu'on ne manquera pas de m'objecter, que ſaint Severe Sulpice l'a auſſi fait en quelques

endroits de ſes Dialogues; & qu'aïant vécu avec ſaint Martin, comme l'un de ſes meilleurs amis, & de ſes plus chers Diſciples, ſon ſentiment doit être préferé à celui de Gregoire de Tours, qui n'étant venu que 140. ans, ou environ, aprés ſa mort, n'a pû nous apprendre, que ce qu'il avoit appris lui-même, par une tradition incertaine.

En quoi l'autorité de Gregoire de Tours eſt préférable à celle de ſaint Severe Sulpice, & pourquoi.

J'Avoüe que l'autorité du Diſciple, doit l'emporter ſur celle du Succeſſeur de ſaint Martin, quant aux faits particuliers de ſa Vie, dont il a été le témoin, où dont il a pû être informé par des perſonnes dignes de foi, qui l'avoient été; mais je ne ſçay s'il a pû être mieux inſtruit, que Gregoire de Tours du tems de ſa Mort, de celui de ſon Ordination, & du nombre des années qu'il a gouverné cette Egliſe; du moins il ne le fait pas connoître. Car voici les ſeuls endroits de ſes écrits, ſur leſquels on peut établir la Chronologie de la Vie de ſaint Martin.

Dans ſon 2e. Dialogue nombre 7. il dit que le Saint étoit ſeptuagenaire, lorſque l'Impératrice Femme de Maxime, lui donna à manger dans ſon Palais de Treves. Or il paroît que cela arriva vers l'année 385. Dans le 3e. Dialogue nombre 15. il ajoûte que le Saint vécut encore ſeize ans, aprés

avoir communiqué avec les Evêques du parti d'Ithace. Ce fut en 386. Je ne rapporte point ce qu'il en dit au premier chapitre de sa Vie, sur lequel on ne peut rien établir de certain, tout le monde tombant d'accord que le texte en a été corrompû, par la négligence, ou par l'ignorance des Copistes.

De ce premier endroit on infére, que saint Martin est né en 316. La conséquence est juste, puisqu'en 385. il avoit 70. ans. Gregoire de Tours en tombe d'accord. Du second on infére encore, qu'il est mort en 401. ou en 402. puisqu'il a vécu seize ans depuis l'année 386. où on a dit qu'il avoit communiqué avec les Evêques Ithaciens; ainsi, qu'il est mort âgé de 86. ou de 87. ans.

La conséquence suivroit naturellement de cette proposition, si son principe étoit véritable; mais c'est ce que nous ne pouvons pas accorder, se trouvant contraire à l'autorité de Gregoire de Tours, qui assûre en termes exprés, que le Saint est mort dans sa 81e. année; & ailleurs, la 26e. 4. mois, quelques jours de son Episcopat, qu'il dit encore avoir commencé, la 8e. année du Régne du Grand Valentinien, qui concouroit, comme on l'a remarqué, avec l'an 370. de l'Ere commune. C'est ce qui me persuade que ce dernier endroit de Severe Sulpice, comme plusieurs autres, aura été corrompû; & qu'au lieu de *sedecim annos*, seize ans, on doit lire *undecim*, onze ans. J'ay déja remarqué, que l'ancien manuscrit qui se conserve dans la Bibliothéque de saint Martin de Tours, ne déterminoit point le

Hist. Franc. l. 1. c. 43. & l. 10. c. 30.

Hist. Fr. l. 10. ibid.

nombre des années, que le mot de *sedecim* y a été ajoûté en interligne, & paroît écrit d'une encre, & d'une main différente de celle qui a écrit tout le corps du Livre, c'est une preuve que les leçons varioient dans cet endroit. Il y a même beaucoup d'apparence qu'on n'y a fait cette adition, que depuis la mort d'Alchuin, puisque dans les deux endroits, où ce grand Homme parle de celle de saint Martin, il est parfaitement d'accord avec Gregoire de Tours, & dit comme lui, qu'il est mort âgé de 81. an, & la 26e. année de son Episcopat. D'ailleurs, si l'on prend garde à la maniére dont Severe Sulpice s'explique sur le tems de la Naissance, & de la Mort de saint Martin, on n'aura pas de peine à reconnoître, qu'il n'a pas prétendu le déterminer précisement, puisqu'il ne fait que les indiquer en des termes fort généraux, & qu'il n'en parle que par occasion; n'aïant pas crû, qu'il fût nécessaire de rapporter exactement ces circonstances, pour donner de l'autorité à la Vie d'un Saint, qui avoit toute la France pour témoin de ses Miracles, & de ses principales actions.

B. Alchuin. script. de vit. B. M. & serm. de ejus obit.

Gregoire de Tours au contraire, les remarque expressement en plusieurs endroits de ses Ouvrages; il observe même réligieusement, jusqu'aux mois & aux jours; & il en parle par tout avec une certitude, qui marque assez que ce n'étoit pas sur une opinion populaire, qu'il transmettoit à la Postérité ces époques comme certaines; mais sur un fondement plus solide & plus inébranlable; je veux dire sur la tra-

dition constante de son Eglise, dont les Evêques sont les principaux dépositaires, & sur l'autorité de ses Tables. En éfet, chaque Eglise dans l'Occident, aussi-bien que dans l'Orient, avoit les siennes, où il étoit fait une exacte mention de l'Ordination, & de la Mort de ses Evêques. On y marquoit avec des caractéres de distinction, ceux qui étoient décedez en réputation de Sainteté, ou qui avoient eû le bonheur de souffrir le Martire pour Jesus-Christ. C'est ce que Tertullien nous apprend dans son Livre des Prescriptions contre les Hérétiques de son tems. *Qu'ils nous fassent voir*, dit-il, *l'origine de leurs Eglises; une suite de leurs Evêques, dont le premier ait été un des Apôtres, ou de ces Hommes Apostoliques, qui ont été instruits & formez par les Apôtres mémes; car c'est ce que nous font voir les Tables de nos Eglises.* Eusebe assûre, que celle de Jerusalem conservoit avec soin dans ses Archives, le Catalogue de ses Evêques, & nous en donne dans son Histoire Ecclésiastique une suite fort exacte, ainsi que de ceux de l'Eglise de Rome. Nous sçavons qu'on garde encore un Calendrier de Rome, [a] écrit du tems du Pape Libere, dans lequel non seulement le jour de la mort des Martirs est désigné; mais même celui des Papes, & le nombre des années qu'ils ont tenu le Siége de saint Pierre. C'est d'où sont venus, dans la suite, les différents Martirologes & Calendriers, qui sont en usage parmi nous. On faisoit même,

Antiquité des Tables Ecclésiastiques.

Tertul. lib. de Præscrip. cont. Hæret.

Episcoporum series quæ in Archivis illius Ecclesiæ servãtur. Euseb. Hist. Ecc. l. 5. c. 12. ibid. cap. 6.

a *Vide Not. Hen. Vales. in Euseb. dissert. de Martirol. Roman.*

certains jours, dans plusieurs Eglises, avant ou aprés la célébration des saints Mistéres, une honorable mémoire des Evêques qui étoient décedez, dans la paix de Jesus-Christ. Le nombre s'en étant considérablement augmenté dans la suite, ainsi que des Martirs, on les a retranché pour la plus-part, & on s'est contenté d'en faire une mémoire en général, dans le sacré Canon de la Messe, aprés en avoir fait une particuliére des Saints les plus illustres de l'Eglise. Je croi même qu'on peut regarder les longues Litanies [b] qui se récitent encore à présent le Samedi Saint, le jour de saint Marc, & la veille de la Pentecôte, dans quelques célébres Eglises, comme il se fait dans celle de saint Martin de Tours, avant la célébration des saints Mistéres, comme un précieux reste de cette antiquité.

L'Eglise de Tours auroit-elle été la seule, qui n'auroit pas eû ses Tables Ecclésiastiques? Saint Martin, qui presqu'aussi-tôt aprés sa mort, a été honoré dans toute l'Eglise, d'un Culte égal à celui qu'on rend aux premiers Apôtres; & dont le nom, comme on l'a remarqué, a été inscrit dans le sacré Canon de la Messe, des anciens Missels de Rome, & des Gaules; ne l'aura-t-il pas été dans les Tables de son Eglise? Ses Prêtres si zélez pour sa personne, témoins de tant de prodiges qu'il avoit fait en leur présence, de la Majesté, & de la Gloire qu'ils vi-

[b] Ces Litanies sont différentes de celles qui se récitent selon le Rit de Rome, presque tous les Saints des plus anciens Martirologes des Gaules y sont compris.

rent briller aprés son déceds sur son visage, auront-ils manqué de l'y inscrire ? S'ils ne l'avoient pas fait, Saint Brice son Successeur, qui d'un Disciple rébelle, & d'un cruel Persécuteur, étoit devenu un parfait Imitateur de ses vertus, qui reparoit les injures & les emportemens ausquels il s'étoit laissé aller pendant sa jeunesse, contre son saint Maître; par cette abondance de larmes, dont il arrousoit continüellement son Tombeau; ce Brice, dis-je, qui se reconnoissoit rédevable de sa Conversion, & de l'honneur de l'Episcopat, aux priéres de son S. Prédécesseur, n'auroit-il pas reparé leur négligence, s'ils y avoient manqué ? Si le tems de la Mort de ce grand Saint n'y eût point été exactement observé, d'où Gregoire de Tours, auroit il appris le jour & l'année de son Ordination, & de sa Mort, qu'il indique tant de fois dans ses écrits, & qu'il désigne avec des caractéres si précis, & si certains, puisque Severe Sulpice, ni Paulin de Perigueux, qui ont écrit les premiers sa Vie, ne marquent précisément ni l'un ni l'autre ? Cent soixante & dix-neuf ans, ou environ, qui se sont écoulez depuis la Mort de saint Martin, jusqu'à l'Ordination de saint Gregoire, font-ils un espace de tems assez considérable, pour se persuader que les Registres d'une Eglise, aussi distinguée que celle de Tours, aïent pû se perdre, ou se corrompre, dans un point aussi important, que celui dont il s'agit ? Quand ils l'auroient été, n'auroit-on pas pû les recouvrer, ou les corriger sur ceux des autres Eglises des Gaules, dont la vénéra-

tion pour ſaint Martin a été, pour ainſi dire, infinie ?

Suppoſé donc, que l'Egliſe de Tours ait eû ſes Tables, que le jour de l'Ordination de ſaint Martin y ait été marqué, avec le tems qu'il a tenu le Siége, & celui auquel il eſt Mort ; qui aura pû mieux informer la Poſtérité de ce qu'elles contenoient, que ce digne Succeſſeur de ſaint Martin, illuſtre dans l'Egliſe par ſa Sainteté, & par ſa Doctrine, appliqué à la recherche des Rits, des Cérémonies, & des antiquitez de ſon Egliſe ? Peut-on refuſer d'ajoûter une foi entiére, à ce qu'un Homme de ce caractére nous a laiſſé par écrit, ſur une matiére qui ne lui a pas été permis d'ignorer ? & ne doit-on pas tomber d'accord, que ſon ſentiment en ce point, ou plus-tôt la tradition de toute l'Egliſe, qu'il n'a fait que tranſmettre à la Poſtérité par ſes écrits, doit l'emporter ſur un paſſage des Dialogues de ſaint Severe Sulpice, qui paroît avoir été corrompû, & qu'on ne peut même accorder avec tout ce qu'il y dit ? Car enfin, ſi ſaint Martin n'eſt mort qu'en 402. comme ce paſſage de Severe Sulpice le prouveroit, comment Poſthumien qui ſe trouva à Alexandrie, lorſque Theophile ſon Evêque étoit le plus animé contre les Solitaires d'Egipte, qui s'oppoſoient à la condamnation des Livres d'Origene, & dans le tems qu'il venoit de les en faire chaſſer ; c'eſt-à-dire en 399. ou en 400. au plus-tard ; comment, dis je, Poſthumien auroit-il trouvé la Vie de ſaint Martin répanduë

duë dans tout l'Orient, comme elle y étoit déja, puiſque tout le monde convient, qu'elle n'a été écrite que trés-peu de tems avant ſa Mort? Comment auroit-il pû l'y porter lui-même, & l'avoir toûjours eûë entre les mains, pendant ſon voïage, comme il le dit. Quoiqu'il en faſſe un journal fort exact, il ne dit point y avoir appris la mort de S. Martin; il ne paroît point en être ſurpris à ſon retour; il ne demande point à Severe Sulpice, ſon intime ami, de l'informer des circonſtances qui l'ont accompagné. Cependant le retour de Poſthumien ne peût guére être différé aprés l'année 402. puiſqu'il aſſûre n'avoir été que 3. ans dans ce voïage. Quand il s'entretient de S. Martin avec Severe Sulpice, ils en parlent tous deux comme d'un homme mort depuis quelques années. Sev. Sulp. avoit ceſſé de le pleurer; le tems avoit eſſuïé ſes larmes; & ſe contentans de loüer ſes vertus, ils aſſûrent ſeulement qu'ils en conſervent précieuſement la mémoire.

Sev. Sul. Dial. I. n. 16.

Ibid. n. 2.

J'avoüeray encore, ſi l'on veut, que Gregoire de Tours ſemble auſſi varier un peu lui-même dans ſes écrits, & qu'il eſt difficile d'accorder ſa Chronologie dans tous ſes points. Que les époques qu'il établit en rapportant les évenements & les révolutions qui ſont arrivez dans l'Etat, détruiſent ſouvent celles qu'il donne pour fixer les changements qui ſe ſont faits dans l'Egliſe. Cette difficulté vient de la maniére differente dont il calcule les années; car quelque-fois il les comte de Pâque en Pâque, & d'autres de Janvier en Janvier; ſouvent il comte une année commencée pour une compléte, ou bien il en obmet une qui eſt com-

Ibid. n. 17. & ſuiv.

mencée, parce qu'elle n'aura pas été finie. Ces défauts ſont ordinaires à preſque tous les Hiſtoriens; & c'eſt de là, que naiſſent toutes les difficultez qui ſe trouvent dans la Chronologie & dans l'Hiſtoire. Elles ne ſont pas cependant inſurmontables; mais quand on ne pouroit pas y réüſſir à l'égard de Gregoire de Tours, on ne devroit pas ajoûter moins de foi à ce qu'il nous a laiſſé par écrit de ſon Egliſe, puiſqu'il eſt conſtant qu'un Evêque doit être mieux informé de ce qui s'y eſt paſſé, que de ce qui s'eſt fait dans le gouvernement politique de l'Etat. Etant tout occupé des fonctions de ſa Charge, quelques fautes de mémoire, quelques tranſpoſitions d'années, auront pû lui échaper, en écrivant l'Hiſtoire de nos Rois, dont il y avoit en ce tems-là peu de Monumens: Mais on ne peut pas dire que la même choſe lui ſoit arrivée, en écrivant celle de ſon Egliſe; puiſqu'alors, il n'aura pas manqué de s'en faire apporter les Regiſtres, d'où il aura extrait mot à mot, tout ce qu'il nous en a apris.

Hiſt. Fr. lib 1. c. 34. ibid. l. 1. c. 43. l. 2. c. 1. l. 10. c. 30. & alibi.

Enfin on tombera d'accord, que pour connoître la vérité d'un fait, il ne faut pas la chercher, dans les endroits où les Hiſtoriens en ont parlé par rencontre, & comme en paſſant; mais s'arrêter à ceux où ils en parlent expreſſément, & à fond. Or Gregoire de Tours, dans ceux où il parle de ſaint Martin, non pas par occaſion, mais exprés, ſe trouve toûjours conſtant avec lui-même: il dit par tout, que ſaint Martin eſt né la 11e. année du Régne du Grand Conſtantin, qui concourt avec celle de Jeſus-Chriſt 316. qu'il a été ordonné Evêque le 4e. Juillet

de la 8e. année de l'Empire du Grand Valentinien, qu'il a tenu le Siége de Tours pendant 26. ans 4. mois & quelques jours, & qu'il est mort dans sa 81e. année. Cela ne se trouve pas dans un, ni deux endroits de ses Ouvrages; mais généralement dans tous ceux où il n'en parle pas par occasion; & tout ce qu'il en dit concourt à prouver la vérité de nôtre époque, qui s'accorde parfaitement avec celles qu'il indique de l'Ordination & de la Mort des Evêques de Tours, Prédecesseurs & Successeurs de saint Martin, d'où nous tirons nos principales preuves.

Premiere preuve tirée des Dattes de l'Ordination, & de la Mort des Evêques de Tours, Prédecesseurs de saint Martin.

GRegoire de Tours dit, que saint Gatien fut envoïé en cette Ville par les Successeurs de saint Pierre, la premiére année de l'Empire de Dece, pour y prêcher l'Evangile : Qu'il travailla à la conversion de son Peuple, avec un zéle infatigable pendant 50. ans : Qu'il y mourut, & qu'aprés sa mort l'Eglise de Tours demeura 37. ans sans Evêque. La premiére année de Dece commence l'an 251. de l'Ere commune, qui a été avancée, comme tout le monde le reconnoît, trop-tôt de deux ans, par le Cardinal Baronius. Cela est si vrai, qu'il a été lui-même obligé de les retrancher dans la suite, vers le tems de Probe. Joignez les 50. années de l'Episcopat de saint Gatien, avec les 37. de la va-

Lib. 1. Hist. cap. 28. lib. 10. cap. 30.

Hist. lib. 10. cap. 30.

cance de son Siége aprés sa mort, vous trouverez que son Successeur fut élû en 337.

C'est en cette année que Constance commença de Régner, aprés la mort du Grand Constantin son Pere, qui déceda à Nicomedie le 22e. May de la même année; & c'est la premiére année du Régne de Constance, que Gregoire de Tours dit encore que saint Lidoire, le Successeur immédiat de saint Gatien, fut sacré Evêque de Tours. On ne peut pas différer son élection aprés le mois de May de l'année suivante; car il feroit faux qu'il eût été Ordonné la premiére année du Régne de Constance. Il l'a donc été à la fin de l'année 337. ou au commencement de 338.

Il a tenu le Siége de Tours pendant 33. ans, selon saint Gregoire, & il y est mort en paix. Joignez les 33. ans de l'Episcopat de saint Lidoire, avec les 337. qui se sont écoulez depuis la naissance de Nôtre-Seigneur, selon la commune supputation, jusqu'à son Ordination, vous trouverez qu'il est mort en 370. il faut même qu'il le soit vers le milieu de la 33e. année de son Episcopat, s'il n'a été Ordonné qu'en 338. puisque saint Martin qui lui a succedé immédiatement, fut Sacré le 4. Juillet.

Ibid.

On a déja remarqué, que les Historiens ont donné une ou deux années aux Régnes de quelques Empereurs, plus qu'ils n'avoient éfectivement, parce qu'ils en avoient commencé la derniére, de quelques mois, ou seulement de quelques jours. On a aussi comté pour la premiére année de leur

Régne, les mois ou les jours qui restoient à écouler, de l'année dans laquelle ils ont été élûs. C'est ainsi qu'on donne à Theodose 17. ans de Régne, quoi-qu'il s'en faille même deux jours, qu'il n'en ait Régné 16. entiers. Saint Gregoire de Tours a pû suivre le même calcul, dans le dénombrement des années de l'Episcopat de ses Prédecesseurs. Aussi n'assûre-t-il pas, que ce soient des années complétes.

On forme cependant une difficulté là-dessus, tirée du jour auquel on célébre la Fête de saint Lidoire. Les Martirologes, dit-on, la marquent le 13e. de Septembre; par conséquent saint Martin son Successeur, qui a été Ordonné le 4e. Juillet, ne l'a pû être la même année de sa Mort, ni avant l'an 371.

J'ay deux réponses à faire à cette objection. La premiére, qu'on aura pû marquer la Fête de saint Lidoire au 13e. Septembre, ou parce qu'il aura été Ordonné ce jour-là, ou parce qu'on y aura fait la translation de ses Reliques. L'Eglise Romaine nous fournit un exemple qui autorise le premier. Elle honnore la mémoire de saint Ambroise le 7. Decembre, jour de son Ordination ; quoi-qu'il soit mort en Avril, & n'en fait point d'autre Fête. L'Histoire Ecclésiastique nous en fournit plusieurs du second. Mais si l'on veut soûtenir que saint Lidoire est mort en Septembre, & que le Siége de Tours a vaqué jusqu'au 4e. Juillet de l'année suivante; ce qu'on aura de la peine à me persuader, Gregoire de Tours n'aïant point fait mention d'une si longue vacance, quoi-qu'il en marque de bien

moins considérables ; rien ne pourra nous empêcher d'avancer la mort de saint Lidoire, & de la mettre au mois de Septembre de l'année 369. Car en comtant pour deux années, la premiére & la derniére de son Episcopat, quoi qu'elles ne soient pas tout-à-fait accomplies, on ne laissera pas de trouver encore les 33. années qu'il a tenu le Siége de Tours. On ne peut pas se dispenser de prendre l'un de ces deux partis, sans donner plus de 33. ans à son Episcopat. Il paroît bien plus vrai-semblable, qu'il n'est mort que vers le mois de Juin de l'année 370. & peu de tems avant l'Ordination de saint Martin, que j'ay crû devoir fixer, comme je l'ay déja dit, cette même année, parce que le 4e. Juillet, où il a été Ordonné, se rencontroit le Dimanche, où l'Ordination des Evêques se devoit faire. En éfet, il faut nécessairement qu'on ait violé cette loi si sainte de l'Eglise ; ce qui ne paroît pas croïable, s'il n'a pas été Ordonné en 370. ou qu'on recule son Ordination de six années ; & c'est ce qu'on ne peut accorder avec les 33. ans de l'Episcopat de saint Lidoire, ni la 8e. de l'Empire de Valentinien, dans laquelle Gregoire de Tours dit, que saint Martin a été sacré Evêque. J'ay prévénu la difficulté qui peut se faire sur la 8e. année de l'Empire de Valentinien, qu'on fait ordinairement concourir avec la 371e. de l'Ere commune, & je croi y avoir suffisamment satisfait au commencement du second Livre de la Vie de saint Martin, lorsque j'ay parlé de son Ordination.

Hist. Franc. l. 10. c. 30.

Enfin Gregoire de Tours, dans le même chapitre du 10e. Livre de ſon Hiſtoire de France, dit expreſſement, que ſaint Martin tint le Siége de Tours 26. ans 4. mois & quelques jours, il le confirme dans le chapitre 43. du premier Livre, où il dit que ſon Epiſcopat fut de 26. années. Ajoûtez-les, & les 4. mois & quelques jours qui les excédent, aux 370. ans, non pas tout-à-fait accomplis, puiſqu'ils finiſſent au 4. de Juillet, qui ſe ſont écoulez juſqu'à ſon Ordination, vous trouverez qu'il eſt mort dans le mois de Novembre de l'année 396.

Seconde preuve tirée des Dattes de la Naiſſance & de la Mort de ſaint Martin.

SAint Martin eſt né ſelon Severe Sulpice & Gregoire de Tours, la 11e. année du Grand Conſtantin. La premiére année de ſon Régne aïant commencé au mois d'Août de l'année 306. la 11e. a dû commencer au mois d'Août de l'année 316. par conſéquent ſaint Martin eſt né cette même année, avant, ou aprés le mois d'Août, l'un, ou l'autre eſt indifferent. Gregoire de Tours ajoûte, que ce Saint eſt mort dans ſa 81e. année, *octogeſimo & primo ætatis ſuæ anno*; ajoûtez à l'année 316. 80. ans, quelques mois & quelques jours, vous trouverez qu'en 396. le Saint étoit dans ſa 81e. année; & que ſi l'on veut differer ſa mort, juſqu'à l'année ſuivante, il ne ſera plus mort dans ſa 81e. année, comme Gre-

Sev. Sul. D. 2. n. 7.

Greg. Tur. Hiſt. Fr. l. 1. c. 34.

Ibid. cap. 43. lib. 10. cap. 3.

goire de Tours le dit expressement, mais dans sa 82.

Troisiéme preuve tirée des Dattes du Régne des Empereurs, & du Consulat des Consuls.

NOn seulement Gregoire de Tours désigne le nombre des années que saint Martin a vécu, & qu'il a gouverné son Eglise; non seulement il détermine celles de sa Naissance, de son Ordination, & de sa Mort; mais afin qu'on ne s'y méprenne pas, il y ajoûte encore des caractéres qui sont invariables, & dont il n'a pas coûtume de se servir pour désigner le tems des évenements les plus » considérables qu'il rapporte dans son Histoire. Il » dit en termes formels, que le Saint mourut à Can» de, la 2e. année d'Honorius & d'Arcadius, Atti» que & Caisaire, étants Consuls. Il est certain que ces caractéres n'ont pû recevoir d'altération de la part des Copistes, qui ont bien pû mettre un chiffre pour un autre, comme on ne peut pas douter qu'ils ont fait dans beaucoup d'endroits de ses écrits, où les années sont marquées en chiffres. Il confirme ce que je viens d'avancer, en ajoûtant que saint Brice, Successeur immédiat de saint Martin, fut Ordonné la 2e. année du Régne de ces Empereurs, aprés que l'Eglise de Tours eût vacqué vingt jours.

Hist. l. 1. c. 43. l. 10. c. 30.

Idem. l. 2. cap. 1.

Or la premiére année de leur Régne aïant commencé

mencé le 16e. Janvier de l'année 395. jour de la mort du Grand Theodose leur Pere, la seconde a dû aussi commencer au 16e. Janvier de l'année 396. & saint Martin décedé en Novembre, a dû être mort cette même année; s'il est vrai, comme Gregoire de Tours l'assûre, qu'il le soit la 2e. année de leur Empire. S'il n'étoit mort qu'en 397. il le seroit dans la 3e. de leur Régne, qui seroit compléte moins deux mois, & quelques jours.

La datte des Consuls, Attique & Caisaire, qui ne furent désignez qu'en 397. bien loin de faire contre nous, comme quelques-uns le prétendent, prouve au contraire évidemment tout ce que nous avons avancé. Car c'est comme si Gregoire de Tours avoit voulu dire, que le Saint étoit mort dans la seconde année de l'Empire d'Arcadius & d'Honorius, où ces deux Consuls furent désignez; cela se trouve véritable, puisqu'ils le furent selon la coûtume, le premier de Janvier de l'année 397. & que la seconde du Régne de ces Empereurs, ne finissoit qu'au 15e. du même mois. Il est impossible d'accorder la datte de ces Consuls avec la 2e. du Régne d'Honorius & d'Arcadius, si saint Martin n'est pas mort en 396. C'est encore une preuve de ce que j'ay avancé ailleurs, que saint Gregoire de Tours, comtoit quelques fois les années de Pâque en Pâque, & non pas de Janvier en Janvier, comme nous faisons.

Quatriéme preuve tirée des dattes de l'Ordination & de la Mort des Evêques de Tours, Successeurs de saint Martin, jusqu'à la seconde année de l'Episcopat de saint Gregoire de Tours.

LA suite de tous les Evêques de Tours, jusqu'à saint Gregoire, qui est le 19e. s'accorde parfaitement avec nôtre époque de la mort de saint Martin. La voici extraite du 30e. chapitre du 10e. Livre de son Histoire de France, que l'on doit regarder comme un autre extrait qu'il a fait lui-même, des Registres de son Eglise.

Le Siége de Tours, dit-il, aïant vacqué vingt jours aprés le déceds de saint Martin; saint Brice fut mis en sa place. Il ajoûte dans le même chapitre que ce Saint fut élû la seconde année d'Honorius & d'Arcadius; & on a remarqué qu'il avoit dit la même chose dans le 43e. chapitre du premier Livre de son Histoire. Ne comtant point le 9e. jour de Novembre, auquel S. Martin est mort; on trouve jusqu'au 30. qui est celui de l'Ordination de saint Brice, & qui se rencontra cette année-là un Dimanche, où l'E étoit la lettre Dominicale, les vingt jours, que saint Gregoire dit, que le Siége vacqua aprés la mort de saint Martin. Brice fut éprouvé par de grandes tribulations, & mourut la 47e. année de son Episcopat; c'est à-dire, le 13e. Novembre de l'année 443. Saint Eustoche lui aïant

succedé, tint le Siége de Tours pendant dix-sept ans, & depuis la fin de 443. jusqu'au 19. Septembre de l'année 460. Saint Perpete fut élû aprés sa mort. Gregoire de Tours dit encore ailleurs, qu'il le fut la 64e. année aprés la mort de saint Martin. 47. années de l'Episcopat de saint Brice, & 17. de celui de saint Eustoche, font sans contredit 64. on fera voir dans la suite, que l'Ordination de saint Perpete ne peut pas être differée jusqu'à l'année 461.

Saint Perpete tint le Siége de Tours pendant trente ans, depuis la fin de 460. jusqu'à la fin de 490. Si l'on s'en rapporte à quelques Martirologes qui indiquent sa Fête au 8e. Avril, les 30. années de son Episcopat ne seront pas tout-à-fait accomplies. Mais l'Eglise de saint Martin qui l'a toûjours honoré d'un Culte particulier, ne la fait que le 30. de Decembre; & comme elle a pû être mieux informée du jour de sa mort, que les autres Eglises, ce saint Evêque y aïant été inhumé, il y a beaucoup d'apparence, que c'est ce jour-là même qu'il est décedé. *Lib. 1. de mir. B. M.*

Saint Volusien succéda à saint Perpete, & mourut à Toulouse, où il avoit été exilé par les Goths, qui étoient alors Maîtres de la Touraine, aprés avoir tenu le Siége sept ans & deux mois, on peut fixer sa mort vers le mois de Mars de l'année 498. Virus ou Verus, son Successeur, fut encore chassé de son Eglise par les Goths, & mourut en exil onze ans & huit jours aprés son élection; c'est-à dire, vers la fin de Mars de l'année 509. Licinius son

Succeſſeur, tint le Siége pendant douze ans, deux mois & vingt-cinq jours, cela peut nous conduire juſque vers le milieu de l'année 502.

Il y a beaucoup d'apparence que Gregoire de Tours, ne comte dans ces endroits les années de l'Epiſcopat de Licinius; que depuis la mort de ſon Prédeceſſeur, quoi-qu'il ait été peut-être Ordonné, ſi-tôt que Verus eût été envoïé en exil. C'eſt ce qu'il nous inſinuë dans le chapitre 43. de ſon ſecond Livre de l'Hiſtoire de France, qu'il conclut ainſi. *Depuis le paſſage de ſaint Martin, juſqu'à la mort du Roy Clovis, qui arriva la 11e. année de l'Epiſcopat de Licinius, on comte 112. ans*, & dans le 39e. chapitre » du même Livre, où il dit que Clovis vint au » Tombeau de ſaint Martin, pour y rendre grace » à Dieu de la défaite d'Alaric, pendant que Lici- » nius tenoit le Siége de Tours. Car il n'auroit pas pû dire, que Clovis ſeroit venu à Tours pendant que Licinius en étoit Evêque. Que ce Prince ſeroit mort la 11e. année de ſon Epiſcopat, ni qu'il ne ſe ſeroit écoulé que 112. ans depuis la mort de ſaint Martin juſqu'à celle de Clovis, s'il ne comtoit les années de l'Epiſcopat de Licinius, dés la premiére année de l'exil de ſon Prédeceſſeur, qui y fut envoïé dés la premiére de ſon Epiſcopat; & ſi Licinius n'eût pas été ſubſtitué en ſa place dés ce tems-là. Comme les 112. ans que Gregoire de Tours dit s'être écoulez depuis la mort de ſaint Martin, juſqu'à celle de Clovis, finiſſent dans la 11e. année de l'Epiſcopat de Verus, je croi que Licinius aura tenu le Siége de

Tours pendant prés de 23. ans ; ſçavoir onze ans comme intru dans la place de Verus, légitime Evêque de Tours, ou en qualité de ſon Vicaire, s'il a été Ordonné de ſon conſentement, comme il paroît plus probable, & 12. ans aprés ſa mort : autrement il faudroit reculer la mort de Clovis, juſqu'en l'année 519. ou 520. à laquelle la 11e. année de l'Epiſcopat de Licinius, qui ne commenceroit qu'aprés la mort de Verus, nous conduiroit infailliblement; ce qui ne me paroît pas ſoûtenable.

J'ay dit que Licinius fut intru dans l'Egliſe de Tours, pendant prés d'onze ans, que Verus vécut encore dans ſon exil, ou bien qu'il la gouverna en qualité de ſon grand Vicaire, pendant tout ce tems-là ; car il eſt certain que Verus tint le Siége de Tours plus d'onze mois; puiſque Leon ſon Diacre, ſe trouva au Concile d'Agde, aſſemblé au mois de Septembre de l'année 506. & y ſigna pour lui, en ſon abſence. C'eſt ce qui me fait croire, que ceux qui prétendent corriger cet endroit de Gregoire de Tours à leur maniére, & en ſubſtituant onze mois, en la place des onze années qui lui ſont attribuées, ne ſont pas bien fondez dans leur ſentiment. *Maan.*

Licinius aïant donc ceſſé de vivre vers le milieu de l'année 520. Theodore & Procule, qui avoient été injuſtement chaſſez des Egliſes qu'ils gouvernoient en Bourgogne, furent ſubſtituez en ſa place à la priére de ſainte Clotilde, & gouvernérent tous deux enſemble l'Egliſe de Tours, pendant deux ans ſeulement. Diniphe ou Denis, comme

j'ay trouvé dans quelques Exemplaires, fut élû en leur place, & ne les aïant ſurvécu que de dix mois, mourut vers les mois de May de l'année 523. Ommaſius ſon Succeſſeur ne vécut que quatre ans & cinq mois. Leon, qui d'Abbé de l'Egliſe de ſaint Martin fut Ordonné en ſa place, ne la tint que ſix mois. Francilo ſon Succeſſeur, trois ans & ſix mois. Mais Injurioſus qui fut Sacré aprés lui, l'*occupa* pendant 16. ans, 11. mois & 26. jours. Joignant les années de ſon Epiſcopat à celles de ſes Prédeceſſeurs, on trouvera qu'il aura ceſſé de vivre vers le mois de Septembre de l'année 548.

Baudin qui fut mis en ſa place, la tint cinq ans dix mois. Gonthaire qui le ſuivit, ne l'occupa que 2. ans 10. mois & 22. jours. Le Siége vacqua aprés ſa mort pendant un an. Joignez le tems de cette vacance, & celui de l'Epiſcopat de ces deux derniers Evêques, à celui des précedents, *vous trouverez* que le Siége de Tours ceſſa de vacquer vers le mois d'Août de l'année 558. Ce fut alors que ſaint Eufrone fut élû. Gregoire de Tours dit, qu'il gouverna ſaintement cette Egliſe pendant 17. ans. Comme on ſolemniſe ſa Fête le 4e. Août, on peut croire qu'il eſt mort le même jour, l'an 575.

Saint Gregoire de Tours fut élû en ſa place, aprés que le Siége eût vacqué 19. jours. Il le fut apparemment le 24. du même mois. Depuis ſon élection juſqu'au commencement de la 21e. année de ſon Epiſcopat, 20. ans ſe ſont écoulez. Rapportez ces 20. années avec les 575. qui ſe ſont écoulées

jusqu'à son élection ; vous trouverez que la 21e. année de son Episcopat commence vers le mois d'Août en l'année 595. Or saint Gregoire de Tours dans le 31e. chapitre du 10e. Livre de son Histoire de France, dit que la 21e. année de son Episcopat concourt avec la 5e. du Pontificat de saint Gregoire le Grand, qui fut élû au mois de Septembre de l'année 590. par conséquent la premiére année du Pontificat du Pape saint Gregoire, commençant au mois de Septembre 590. la 5e. a dû être finie au mois de Septembre de l'année 595. & la 21e. année de l Episcopat de Gregoire de Tours, a dû être commencée au 24e. Août précedent. Il sera impossible, de faire concourir la 5e. année du Pontificat du Pape saint Gregoire, avec la 21e. année de l'Episcopat de saint Gregoire de Tours, pour peu qu'on recule la mort de saint Martin : si on ne l'a differe même qu'en l'année 397. la 21e. de l'Episcopat de saint Gregoire de Tours ne concourroit plus avec la 5e. du Pontificat de saint Gregoire, mais avec la 6e. Comme on ne peut pas dire que saint Gregoire de Tours ignoroit le tems de l'élection du Pape saint Gregoire, avec qui il dit lui-même avoir eû des liaisons trés-particuliéres, & que le nombre des années du Pontificat de ce saint Pape, ne se trouve point marqué en chiffre dans tous les Exemplaires dont j'ay pû avoir connoissance ; & par conséquent n'a pû être alteré ou corrompû, comme tous les autres nombres qui sont désignez par les chiffres ; il me semble que cette preuve peut passer pour une démonstration.

Lib. 10. Hist. Fr. c. 1. & alib.

Cinquiéme preuve tirée de la Datte de l'Ordination de saint Perpete, qui fut Sacré la 64e. année aprés la mort de saint Martin.

Lib. 1. de mir. B. M. c. 6. & alib.

SAint Gregoire de Tours dit, que saint Perpete fut Ordonné Evêque de la même Ville, la 64e. année aprés la mort de saint Martin. Or nous trouvons que saint Perpete présida au premier Concile de Tours, tenu au mois de Novembre de l'année 461. Severin étant Consul. Donc la 64e. année, suivant la mort de saint Martin dans laquelle saint Perpete a été Ordonné, a dû finir en 460. & saint Martin a dû être mort en 396. Le Concile ne fait point mention de l'Ordination de saint Perpete; au contraire, il y signe le premier de tous les Evêques, preuve qu'il n'y fut pas Ordonné; si ce Concile eût été assemblé pour son Ordination, on n'auroit pas manqué d'en faire mention, comme on fit de celle de saint Paterne, dans celui qui fut assemblé à Vannes quelques années aprés celui de Tours, où saint Perpete présida encore. Je ne croi pas même qu'on puisse dire qu'il ait été Ordonné cette même annnée; car s'il l'eût été, les Evêques de la Province qui devoient tous s'y trouver, selon l'usage de ces tems-là, auroient pû faire les Réglements qu'ils auroient jugez nécessaires pour le bon ordre de l'Eglise, comme on voit qu'ils firent dans celui, qui fut convoqué à Vannes

Vannes pour l'Ordination de ſaint Paterne, & ils n'auroient pas manqué de s'épargner la peine de venir à Tours de fort loin, deux fois dans une même année. C'eſt ce qui me fait croire que ſaint Perpete aura été Ordonné dés l'année 460. peu de jours aprés la mort de ſon Prédeceſſeur ſaint Euſtoche, dont on fait la Fête le 19. de Septembre. Sigebert ne s'éloigne pas fort de nôtre ſentiment, puiſqu'il dit que ce ſaint Evêque fit la tranſlation du corps de ſaint Martin l'an 472. & la 11e. de ſon Epiſcopat.

Je ſçay que pour éluder la force de cet argument, l'on prétend reculer le premier Concile de Tours en 482. ſoûs le Conſulat d'un autre Severin; mais ceux qui le réjettent ſi loin, n'ont pas fait réflexion, que Leon Evêque de Bourges s'y eſt trouvé, & y a ſigné, lequel ſûrement étoit mort pluſieurs années auparavant l'an 482. puiſqu'il eût Simplice pour ſon Succeſſeur, qui fut Sacré par ſaint Sidoine de Clermont, décedé en 482. On croit même qu'il y eût un autre Evêque nommé Eulode, entre Leon & Simplice. C'eſt pourquoi il n'y a aucun lieu de douter, que le premier Concile de Tours ne ſe ſoit tenu ſoûs le Conſulat de Severin, qui fut déſigné Conſul l'an 461.

Réponse aux principales objections qu'on a coûtume de faire contre l'Epoque de la Mort de saint Martin, fixée en 396.

ON oppose à toutes ces raisons qui prouvent clairement la vérité de nôtre époque, un passage de Gregoire de Tours, qu'on prétend devoir les détruire. Cet Historien, dit-on, assûre que depuis la mort de saint Martin jusqu'à celle de Clovis, on ne comte que 112. ans. Or Clovis est mort le 27e. Novembre de l'année 511. par conséquent S. Martin n'étoit pas encore mort en 396. ôtez 112 de 511. restera 399. qui est l'année de sa mort. Bollandus & ses Continüateurs, répondent fort solidement à cette objection, & supposé même que ce passage de Gregoire de Tours n'ait pas été corrompû, ils prétendent qu'on n'en peut tirer aucune preuve certaine contre nôtre opinion, puisqu'on ignore en quelle année précisément Clovis est mort. En éfet, les deux preuves par lesquelles on prétend fixer sa mort en 511. sont trés-mal fondées. L'une est tirée d'une fausse datte du premier Concile d'Orleans, qui fut convoqué, dit-on, par son ordre le 11. de Juillet, Felix étant Consul, & Clovis étant encore vivant, comme il paroît par la Lettre que les Peres du Concile lui adressérent. La seconde est appuïée sur ce que Clovis envoïa quelque-tems aprés son Baptême, une Couronne d'or au Pape Hormis-

das, qui ne fut élevé ſur la Chaire de ſaint Pierre, qu'en l'année 514. Mais le fondement de ces deux preuves étant ruineux, comme Bollandus le fait fort bien voir, elles ne peuvent pas ſubſiſter. Car premiérement il dit, que la datte du Concile d'Orleans eſt trés-incertaine, le Conſulat de Felix qu'on veut la fixer, ne ſe trouvant point indiqué dans tous les anciens Exemplaires, Manuſcrits & Imprimez, comme on peut voir dans la Collection des Concils de Merlin, de Binius, & de pluſieurs autres. En ſecond lieu, il ne paroît pas vrai-ſemblable, ajoûte-t-il, que pendant le Régne de Clovis, un Concile tenu en France ait été datté du Conſulat de Felix, ce Prince aïant déja été fait lui-même Conſul perpétuel, par l'Empereur Anaſtaſe, comme on l'a remarqué. Dés les premiers tems de la Monarchie Françoiſe, on ceſſa de datter en France les Actes publics par les Régnes des Empereurs, & par les Conſulats des Conſuls, comme on faiſoit encore chez les autres Nations qui avoient été autrefois aſſujetties aux Empereurs Romains. Les années des Régnes de nos Rois y furent emploïées à la place, & leurs images empreintes ſur la Monnoïe & ſur les Médailles. On pourra dans la ſuite, ſi l'occaſion s'en préſente, s'étendre davantage là-deſſus; il ſuffit de remarquer à préſent, qu'on conſerve encore des Titres du Régne de Clovis, dattez de la premiére année de ſon Baptême, *Primo Chriſtianitatis anno*, où il n'eſt fait aucune mention des Empereurs ni des Conſuls Romains.

Tom. Febr.

Papir. Maſſon. l. 1. ann. in Childebert. & alib.

A l'égard de la Couronne que ce Prince envoïa au Pape, Bollandus prétend que c'est à Simmaque qu'elle a été envoïée, & non pas à Hormisdas; que celui-cy aïant été Diacre de l'Eglise de Rome, & Secretaire du Pape Simmaque, a signé plusieurs Actes qui ont été attribuez à son Pontificat, quoi-qu'ils eussent été faits soûs celui de son Prédecesseur. Baronius s'y est mépris, & c'est sur ce fondement qu'il a crû que Clovis n'étoit mort qu'aprés l'année 514. & saint Martin en 402. mais l'erreur a été reconnuë, comme le font voir fort bien Bollandus & ses Continüateurs. Clovis n'a pas passé l'année 511. & il ne seroit pas vrai qu'il eût fait ce présent à l'Eglise de Rome, si l'on veut soûtenir que ça été soûs le Pontificat du Pape Hormisdas qu'il l'a fait. Il ne resteroit plus qu'à répondre aux preuves tirées des Régnes de Sigisbert, de Childebert, & des Enfans de Clovis, qu'on prétend fixer la mort de celui-cy en l'année 511. mais elles sont trop foibles, & Bollandus fait voir clairement qu'ils cadrent fort bien, avec la mort de Clovis arrivée l'an 509.

Tom Febru. pag. 215. 216. & suiv.

Cette époque n'est pas même contraire à celle que nous avons indiquée de la mort de saint Martin. Car Clovis selon Gregoire de Tours, étant mort la 11e. année de l'Episcopat de Licinius, nous trouvons 112. ans & trois mois qui se sont écoulez depuis la mort de saint Martin, quoi-que Gregoire de Tours suivant un comte plus rond, dise qu'il n'y en ait que 112. ajoûtez à ces trois mois le tems des vacances du Siége de Tours, dont il dit lui-même

ne faire point mention, quoi-que certainement il y en ait eû plusieurs, nous trouverons qu'elles nous conduiront jusqu'au mois de Novembre de l'année 509. & que 113. ans se seront écoulez depuis la mort de saint Martin jusqu'à celle de Clovis, quoi-que Gregoire de Tours n'en marque que 112. & que nous n'en trouvions selon son calcul, que 112. & trois mois ou environ.

Cependant pour accorder les 112. ans que saint Gregoire de Tours dit s'être passez depuis la mort de saint Martin, jusqu'à celle de Clovis arrivée le 27. Novembre de l'année 511. jour auquel on fait encore son Anniversaire dans la célébre Eglise de sainte Geneviéve de Paris, avec nôtre époque de la mort de saint Martin; on pourroit dire que l'année dans laquelle ce Saint est mort, n'étant pas complete, non plus que celle ou Clovis est décedé, il ne les aura pas compris dans les 112. cela seroit d'autant plus vraisemblable, s'il comtoit les années de Pâque en Pâque, comme on a déja remarqué qu'il avoit fait en quelques rencontres; car alors on trouveroit 114. ans, y compris le tems des vacances du Siége de Tours, qui se seroient écoulez depuis la mort de S. Martin jusqu'à celle de Clovis, au lieu de 112. & l'époque de la mort de S. Martin fixée en 396. s'accorderoit avec la datte ordinaire de la mort de Clovis. Il faut nécessairement prendre l'un de ces deux partis, ou bien dire qu'il y a faute dans l'endroit ou Gregoire de Tours marque la mort de Clovis, ou bien dans ceux où il indique celle de saint Martin, & des autres Evê-

ques de Tours. Le dernier n'est pas probable, parce qu'il entraîneroit avec lui une complication de fautes grossiéres, répanduës dans tous les ouvrages de S. Gregoire de Tours, qu'on ne pourroit pas réjetter sur les Copistes; mais il l'est bien plus qu'un Copiste ait mis un chiffre pour un autre dans un ou deux endroits seulement, & qu'au lieu de 115. ou 114. ans, il ait mis 112. mais rien ne nous oblige à faire cette supposition; c'est la Vie d'un Evêque que j'écris, & non pas l'Histoire de nos Rois, & je ne croi pas devoir en fixer les événements sur des Mémoires plus sûrs ni plus fidéles, que ceux de l'Eglise qu'il a gouverné, & qu'un de ses plus illustres Successeurs nous a laissé; comme il les a trouvez dans ses Archives. Car on peut regarder le 30. 31. & 32e. chapitre du 10e. Livre de son Histoire de France, comme l'extrait qu'il aura fait des Tables de son Eglise; & comme c'est le dernier de ses ouvrages, & le supplément de tous les autres, il me paroît aussi d'une plus grande autorité, & mériter qu'on y ajoûte plus de foi.

Sixiéme preuve tirée de la Datte du Concile de Turin, tenu au mois de Septembre de l'année 397. où saint Brice se trouve en qualité d'Evêque de Tours.

Collect. Concil. Gen. Labb. tom. 2.

LE Pape Zozime dans sa 4e. Lettre aux Evêques d'Affrique, & dans sa 6e. à ceux de France, d'Espagne & d'Affrique, dit que saint

Brice Evêque de Tours, aïant été accusé de plusieurs crimes par Lazare ami d'Heros, qui se déclara des premiers contre Celestius, son innocence fut reconnuë dans le Concile de Turin, & Lazare notté & condamné comme calomniateur : or le Concile de Turin où saint Brice fut accusé, & justifié, s'est tenu selon la commune opinion le 22. Septembre de l'année 397. avec laquelle la 3e. du Régne d'Honorius, & la 13e. du Pontificat du Pape Sirice concourent; par conséquent saint Brice aïant été cité en qualité d'Evêque de Tours, dans un Concile tenu au mois de Septembre de l'année 397. & saint Martin étant mort dans le mois de Novembre, comme on n'en peut pas douter, il se trouveroit Ordonné du vivant de saint Martin, si celuicy n'étoit pas mort dés l'année 396. C'est ce que personne n'a encore dit jusqu'à présent, & ce qui se détruit par le témoignage exprés de Gregoire de Tours. Cette époque se confirme encore par la suite des Ouvrages de saint Paulin de Nole; car on trouve que ce Saint écrivit en 397. sa 11e. [c] Lettre à Severe Sulpice, par laquelle il le remercie de lui avoir envoïé la Vie de saint Martin, & lui donne de grandes loüanges pour l'avoir écrite avec tant de netteté & de politesse. Cependant cette Vie de l'aveu de tout le monde, ne fut écrite que trés-peu de tems avant la mort du Saint, & saint Paulin a dû l'avoir reçûë dés l'année 396. puisque l'éloigne-

c Selon la nouvelle édition de Paris, de l'an 1685. elle étoit autrefois la 5e.

ment des lieux ne lui aura pas permis de faire réponse si-tôt à son ami. Nous trouvons encore dans une autre de ses Lettres, qu'aïant porté à Rome la Vie de saint Martin, il la montra au saint Evê-
Ep. 30.
que Nicetas, un des plus sçavans Hommes de son Siécle, qui en fit, dit-il, beaucoup de cas. Ce saint Evêque y étoit en 397. & saint Paulin avoit coûtume d'y aller tous les ans visiter les saints Lieux, vers la Fête des Apôtres saint Pierre & saint Paul. Le sçavant Auteur à qui nous sommes redevables de la nouvelle édition des Ouvrages de saint Paulin, prouve fort bien dans ses Nottes, que ce fut
Append. ad oper. S. Paul. Nol. p. 58. & 59.
cette même année que saint Paulin vit à Rome saint Nicetas pour la premiére fois. D'ailleurs le remerciment dont nous venons de parler, que saint Paulin fait à Severe Sulpice en 397. avec tout ce que nous avons dit du voïage de Posthumien en Orient, où il trouva la Vie de saint Martin répanduë avant l'année 400. prouve aussi que ce fut dans cette premiére entrevûë, que saint Paulin fit voir à ce sçavant Evêque, la Vie de saint Martin, & non pas au second voïage qu'il fit en Italie, vers l'année 402. comme le prétend le Cardinal Baronius, & plusieurs autres aprés lui. Autrement saint Paulin ne lui auroit rien appris de nouveau, puisqu'un Livre si connû & si recherché, n'auroit pas dû être pour lui une nouveauté.

Preuve

Preuve que S. Martin est décedé le neuviéme jour de Novembre.

POur ce qui est du jour auquel S. Martin est mort, j'ay crû que ce ne pouvoit pas être un autre que le neuviéme Novembre, parce que S. Gregoire de Tours assûre expressément, qu'il mourut un Dimanche vers le minuit, & lorsqu'on achevoit, dans l'Eglise, les Priéres de la nuit. C'est ce qu'il dit dans le 43e. chapitre de son premier Livre de l'Histoire de France, & ce qu'il confirme dans le 4e. chapitre de son premier Livre des Miracles. Or le 9. de Novembre en l'année 396. qui étoit bissextile, se rencontroit sûrement un Dimanche, la lettre E étant marquée dans tous les Calendriers pour la Dominicale de cette année-là, depuis la Fête de saint Matthias. On a satisfait dans la Vie du Saint à l'objection qu'on pourroit former sur le jour que toute l'Eglise l'honore, en faisant voir que c'étoit celui de ses obséques, & non pas de son déceds. Pag. 255. & suiv.

Toutes ces raisons qui paroîtront trés-fortes à ceux qui voudront se donner la peine de les examiner sans prévention, m'ont enfin déterminé à fixer la Mort de S. Martin au 9e. de Novembre de l'année 396. Quoi-que je ne les donne pas pour des démonstrations, il me semble pourtant qu'elles peuvent contenter un esprit raisonnable, & dans une si grande diversité de sentiments, où l'on trouve les Historiens sur ce point, faire embrasser le nôtre pré-

férablement à celui de beaucoup d'autres qui n'auront peut-être pas examiné le fait si à fond. Comme je n'ay cherché qu'à établir la vérité, & non pas mon opinion particuliére, ceux qui seront assez heureux pour la découvrir, au milieu de toutes les difficultez qui l'environnent, me feront plaisir de me la montrer.

Eclaircissement sur le ravissement de S. Ambroise, qui se trouva présent à la Mort de S. Martin.

LA mort de saint Martin étant fixée au mois de Novembre de l'année trois cens quatre-vingt-seize, on ne peut rien nous objecter de solide contre le ravissement de saint Ambroise, que nous avons dit y avoir assisté en esprit, puisque la principale raison sur laquelle on appuïe le sentiment contraire, tombe par-là d'elle-même. En éfet, le Cardinal Baronius & la plus-part de ceux qui l'ont suivi n'ont pas prétendu révoquer en doute la possibilité du fait, ni mesurer par nos foibles lumiéres la puissance & la bonté de Dieu, qui peut quand il veut se rendre admirable dans ses Saints; mais ils se sont retranchez à dire seulement qu'il ne pouvoit s'accorder avec les époques de la mort de saint Ambroise & de saint Martin. Si saint Ambroise, disent-ils, est mort le 4e. Avril de l'année 397. comme ils le prétendent, comment aura-t-il pû se trouver en esprit aux funerailles de saint Martin, qui n'est mort selon eux qu'en 402. Cette ob-

jection seroit sans replique, si on n'avoit pas prouvé, comme on vient de faire, par de fort bonnes raisons, que saint Ambroise a survécu saint Martin, au moins de plusieurs mois, en faisant voir que celuicy étoit décedé dés le mois de Novembre de l'année 396. Bollandus prétend même reculer la mort de ce saint Evêque de Milan jusqu'au 18. Avril de l'année 398. & quoi-que ses raisons ne soient pas sans repliques, elles ne laissent pas d'être trés-solides & fort vrai-semblables, & elles prouvent du moins que saint Ambroise n'est mort que quelque-tems aprés saint Martin. On en doutera encore moins, si l'on fait reflexion que saint Augustin a cité au Prêtre Paulin, pour l'engager à écrire la Vie de saint Ambroise, l'exemple de saint Severe Sulpice, qui avoit écrit celle de saint Martin. Mais il nous suffit que tous les Historiens demeurent d'accord que S. Ambroise n'est point mort avant l'année 397.

L'Eglise de Tours n'est pas la seule qui soit persuadée de la vérité du fait raporté par S. Gregoire son St. Evêque; celle de Milan est du même sentiment; & dans les Leçons de l'ancien Breviaire Ambrosien, qui se lisent à la Fête de saint Martin, il y est raporté tout entier en ces termes: *Etant donc fameux par sa Sainteté & par ses Miracles, & âgé de 81. an, il rendit son ame à Dieu. Ce que saint Ambroise connût dans un sommeil mistérieux, mais trés-profond, dont il fut surpris, pendant qu'il étoit à l'Autel; d'où étant sorti trois heures aprés, il apprit au Peuple que Martin son saint Frere venoit de sortir de ce Monde,*

& qu'il avoit servi à ses Obséques. Une Vie de saint Ambroise manuscrite trés-ancienne, qui se conserve dans la Bibliothéque Ambroisienne, confirme la même chose. Bollandus & ceux qui l'ont aidé, ou qui ont continüé ses Ouvrages, rapportent qu'étant allé à Milan en 1662. pour y faire une recherche exacte des plus anciens Monumens qui pouvoient servir à leur entreprise : on leur fit voir dans le Chœur de l'Eglise de saint Ambroise un Tableau, à qui les Sçavans dans l'antiquité, donnent plus de mil ans, où toute cette Histoire est dépeinte. Ils assûrent que ces raisons & plusieurs autres qu'ils y ajoûtent, parûrent si fortes au Cardinal Federic Borromée, Archevêque de Milan, qu'il ne voulut jamais permettre, quelques instances que lui firent au contraire plusieurs personnes, des plus versez dans l'Histoire & dans la Critique, qu'on innovât, ni qu'on changeât la moindre chose dans les Leçons de l'Office de saint Martin, lorsqu'on rimprima le Breviaire de son Eglise. Comme ces prétendus Docteurs, trop prévenus en faveur du sentiment du Cardinal Baronius, vouloient lui faire un scrupule de laisser lire dans son Eglise, une Histoire qui leur paroissoit si apocryphe, ce pieux Cardinal leur » répondit qu'il en auroit un bien plus grand, & qui » seroit bien mieux fondé, de faire l'injure à saint » Gregoire de Tours, de revoquer en doute la vérité » d'un fait de cette importance, qu'il n'a pû laisser à » la Postérité que sur des témoignages bien autenti- » ques, tirez des Archives des Eglises de Tours & de

Tom. April. in Fest. S. Ambr.

Milan, moins de 200. ans aprés la mort de saint « Martin, & dans un tems où ils ne pouvoient pas « avoir été corrompus, ni viciez. En éfet, peut-on se persuader qu'un Evêque aussi illustre dans l'Eglise, par sa Sainteté & par sa Doctrine, que l'est saint Gregoire de Tours, Métropolitain d'une des plus grandes Province de France, ait ozé avancer de saint Martin & de saint Ambroise, si universellement connûs & réverez dans tout le monde Chrétien, un fait de cette importance qui auroit été si public, sans en avoir des preuves incontestables? Ce pourroit-il faire que l'Eglise de Rome, de Milan, de Tours, & générallement toutes les Eglises du Monde, eussent embrassé son sentiment sans contredit, s'il n'eût pas été solidement établi; & que depuis plus de onze cens ans, personne avant le Cardinal Baronius ne se fût avisé de le combattre? Il y a, si je ne me trompe, un peu de témerité, à prétendre que ce n'est que dans nôtre Siécle, où dans le précedent, qu'on a eû assez de lumiére pour en reconnoître la fausseté; & il y a bien plus d'apparence que nous en manquons nous-mêmes, & que nous ne connoissons pas assez l'antiquité, lorsque nous voulons revoquer en doute des faits de cette nature, sur les moindres scrupules que nous nous formons, qui ne viennent pour la plus-part que de la difficulté de les accorder avec les connoissances imparfaites que nous avons de l'Histoire des premiers Siécles de l'Eglise; ou bien de la prévention, du peu d'exactitude, & d'application avec laquelle nous la lisons.

Pour moi, je ne trouve rien de plus extraordinaire dans ce ravissement, & dans cette reproduction miraculeuse de saint Ambroise, vû en même-tems dans son Eglise de Milan, & en France aux Obséques de saint Martin; que dans ce que le Cardinal Baronius en rapporte aprés le Prêtre Paulin qui a écrit le premier sa Vie. Il dit sans craindre de passer pour trop crédule, que ce Saint, aprés son déceds apparût aux Neophites qu'il avoit instruits pendant le Carême, qui le virent faire dans son Eglise de Milan toutes les fonctions particuliéres aux Evêques; & qu'en même tems plusieurs saints Solitaires le virent aussi dans l'Orient, priant avec eux, & leur imposant les mains. L'un n'est pas plus difficile à Dieu que l'autre. L'Histoire Ecclésiastique nous fournit plusieurs exemples de semblables prodiges, qui sont autorisez par des témoignages hors de tout soupçon. Tels sont ceux de saint Antoine de Padoüe, de saint Severe de Ravennes, de saint Paulin de Nôle, & de plusieurs autres. Ces deux grands Evêques, saint Martin & saint Ambroise, étoient assez unis de cœur & d'affection, & assez favorisez de Dieu, pour que sa divine Bonté leur donnât la consolation de se voir avant leur séparation. Cette faveur n'est pas plus extraordinaire, que celle qu'il voulut bien faire à S. Paulin de Nôle, qui peu de jours avant sa mort, fut visité, comme on l'a dit, par saint Martin & par saint Janvier.

Vit. S. Ambros.

Ur. Ep. de obit. S. Paul.

Fin de la Dissertation.

PIECES JUSTIFICATIVES
DE QUELQUES FAITS CONTENUS
DANS LA VIE DE
SAINT MARTIN.

FONDATION DU ROY LOUIS XI. faite pour l'entretien, à perpétuité, d'un Pauvre, dans l'Eglise de S. Martin de Tours.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE : Sçavoir faisons, à tous présents & à avenir ; Que pour la grande & singuliére dévotion, & affection que nous avons au glorieux saint Martin, lequel en toutes nos affaires, nous avons toûjours & trés-souvent réclamé ; & en commémoration, de ce que en l'honneur & révérence de Nôtre-Sauveur Jesus-Christ, ledit glorieux saint Martin étant en son vivant, donna à un Pauvre la moitié de son manteau, ainsi qu'il est figuré à la porte de l'Eglise de mondit Sieur saint Martin, étant en nôtre Ville & Cité de Tours, de laquelle Eglise nous sommes Abbé. Nous avons fondé à toûjours perpétuellement, un Pauvre en

icelle Eglise Monsieur saint Martin de Tours, lequel Pauvre sera alimenté & nourri, vétu, chaussé, & pourvû d'autres choses à lui nécessaires pour sa vie, à jamais perpétuellement, aux dépens de ladite Eglise; & sera logé ledit Pauvre, bien & compétamment par ceux d'icelle Eglise, auprés de la porte de ladite Eglise, au droit des Changes d'icelle Ville de Tours, pour ce que c'est la porte où est figuré mondit Sieur S. Martin, qui donne la moité de son manteau, ainsi que dessus est dit; & sera faite la robbe dudit Pauvre, mi-partie de blanc & de rouge, & en maniére de demi manteau: & se tiendra icelui Pauvre mésument aux Fêtes solemnelles prés le bénitier qui est à l'entrée de ladite porte [a], & sera assis sur une selle, & devant lui aura une petite tablette, afin que les passans connoissent que c'est le Pauvre de mondit Sieur saint Martin fondé à nôtre dévotion: & s'il advenoit qu'aprés l'institution

[a] Cette porte est appellée la porte du Change, à cause des Changeurs qui y étoient assis pour y changer les Monnoïes des Pellerins qui venoient des Roïaumes étrangers visiter le Tombeau de saint Martin. Ce Change appartenoit à l'Eglise, qui avoit droit aciennement de faire battre Monnoïe. Il lui avoit été accordé par la libéralité de nos Rois, qui en ont joüi seuls dés les premiéres années de la fondation de la Monarchie. Il lui fut depuis confirmé par les Lettres Patentes de Charles le Simple, dattées de la 27e. année de son Régne: par celles de Raoul, de Loüis Doutremer, d'Hugues Capet, de Philippes le Bel, & de plusieurs autres Rois. La Monnoïe que l'Eglise de saint Martin faisoit battre, étoit marquée d'une marque qui lui étoit particuliére. D'un côté le nom du Roi régnant y étoit empreint, & de l'autre la figure de l'Eglise de S. Martin, avec cette Inscription, *Turonus Civis*. Cette porte est celle par où les Rois de France font leur entrée solemnelle dans l'Eglise de saint Martin.

tion dudit Pauvre, il fût trouvé de mauvaise vie & dissoluë, & dont il fût incorrigible; ceux de ladite Eglise pourront audit cas, & sans y apporter aucune faveur, pourvoir d'un autre Pauvre en son lieu & place, & jurera un chacun Chanoine à sa premiére reception, que quand viendra à l'élection dudit Pauvre, il élira celui, lequel en sa conscience, il jugera être capable de ladite Aumône, excluës toutes faveurs; & quand viendra à ladite élection, tous & chacun desdits Chanoines résumera ledit Serment.

Pour laquelle Fondation, & à la charge, entretenement & continüation d'icelle, en la maniére cy-dessus déclarée, nous avons de nôtre certaine science, grace spécialle, & autorité Royale, donné, quitté, remis & délaissé, donnons, quittons, remettons & délaissons par ces Présentes à ladite Eglise, vingt livres de rente, que nous avons droit de prendre chacun an sur le petit Septier de la terre de Danne-Marie, appartenant à icelle Eglise, avec la somme de huit cens écus d'or, que nous leur avons pareillement donnée, & icelle baillée & délivrée comtant, pour emploïer en rentes ou héritages, pour le nourrissement & entretenement dudit Pauvre; lesquelles rentes ou héritages qui seront ainsi acquises par ceux de ladite Eglise, de ladite somme de huit cens écus d'or : nous avons de nôtre plus ample grace, amorties & dédiées, amortissons & dédions par cesdites Présentes, à Dieu & à icelle Eglise, sans que ceux de ladite Eglise puissent jamais être

contraints de les mettre hors de leurs mains, ni d'en payer à nous, ou nos Successeurs, aucune finance, ou indemnité, qui nous en pourroit appartenir : nous leur avons d'abondant donné & quitté, donnons & quittons par ces mêmes Présentes signées de nôtre main. Si donnons en mandement par cesdites Présentes, à nos amez & feaux Gens de nos Comtes, Trésoriers, & à tous nos autres Justiciers & Officiers, ou à leurs Lieutenans, présents & à avenir, & à chacun d'eux, si comme à lui appartiendra, que nôtre présente Fondation ils fassent observer & garder à toûjours perpétuellement, en faisant tenir quittes, paisibles, & déchargez ceux de ladite Eglise de mondit Sieur saint Martin de Tours, desdites vingt livres tournois de rente, que nous avons droit de prendre chacun an sur ledit petit Septier de ladite terre de Danne-Marie à eux appartenant, en les faisant aussi joüir desdites rentes & héritages qui seront par eux acquis desdits huit cens écus d'or, que nous leur avons donné pour partie du nourrissement & entretenement dudit Pauvre, sans les contraindre, ni souffrir être contraints à les mettre hors de leurs mains, ni à en païer aucune finance ou indemnité ainsi, &c. DONNÉ au Plessis du Parc-les-Tours, au mois de Mars l'an de grace 1472. & de nôtre Régne le 12. signé soûs le repli LOUIS, &c. Sur le repli par le Roy, BOURÉ, & scellé du grand Scel sur lacs de soye verte & rouge, &c.

SERMENT QUE NOS ROIS FONT SUR les ſaints Evangiles, lorſqu'ils ſont reçûs Abbez de ſaint Martin.

NOUS N. par la grace de Dieu Roy de France, Abbé & Chanoine de cette Egliſe de ſaint Martin de Tours, jurons & promettons à Dieu & ſaint Martin, d'être à l'avenir le Protecteur de cette Egliſe, de la défendre & ſoûtenir dans tous ſes beſoins, en lui conſervant ſes Droits, ſes Biens, ſes Honneurs, ſes Priviléges, ſes Franchiſes, & Immunitez. Ce que je promets de faire avec l'aide de Dieu, ſincérement & de bonne foi, ſelon mon pouvoir. Ainſi Dieu veüille m'aider, & ces ſaintes paroles.

EGO N. *annuente Domino Francorum Rex, Abbas & Canonicus hujus Eccleſiæ beati Martini Turonenſis, juro Deo & beato Martino, me de cetero protectorem & deffenſorem fore hujus Eccleſiæ in omnibus neceſſitatibus, & utilitatibus ſuis, cuſtodiendo, & conſervando poſſeſſiones, honores, jura, privilegia, franchiſias, & immunitates ejuſdem Eccleſiæ, quantum divino fultus adjutorio, ſecundum poſſe meum, rectâ & purâ fide. Sic me Deus adjuvet, & hæc ſancta verba.*

NOUS Loüis de Bernage, Conſeiller du Roi, & Doïen des Aumôniers de ſa Majeſté, Chanoine de Paris, & Abbé de Clauſay : Jean de Maupiou, Conſeiller & Aumônier ordinaire du Roi, Doïen de l'Egliſe Roïale de ſaint Quentin, certifions à tous qu'il appartiendra, que ce jourd'hui 17. de Juillet de l'année 1650. le Roi Loüis XIV. du nom, eſt entré ſur les onze heures du matin en l'Egliſe ſaint Martin, & a été reçû à la porte par le Chapitre en Corps, avec la Croix, où Monſieur le Chantre avec le bâton, a préſenté au Roi un Surplis, que ſa Majeſté a mis ſur le dos de l'un de Nous, & une Aumuſſe qu'il a priſe ſur ſon bras, & aïant baiſé la vraïe Croix, eſt allé à la premiére chaire du Chœur à l'entrée, à main gauche, où Monſieur le Chantre l'a inſtallé, & delà en la place qui lui étoit préparée devant le grand Autel; aïant remis le Serment que ſes Prédeceſſeurs ont fait en cas pareil, juſqu'au premier voïage qu'il fera dans ſa majorité, en foi dequoi nous avons ſigné ces Préſentes. FAIT à Tours les jour & an que deſſus. DE BERNAGE. J. MAUPIOU.

NOUS Charles Voiſin, Conſeiller & Aumônier ordinaire du Roi : Certifions à tous qu'il appartiendra, que le Mardi 12e. de Mars 1652. Loüis XIV. du nom, Trés-Chrétien Roi de France & de Navarre, à l'heure de midi, s'eſt tranſporté en l'Egliſe de ſaint Martin de Tours, où en qualité d'Abbé Séculier, Chanoine & Protecteur de ladite

Eglise, il a été reçû par le Clergé d'icelle processionnellement à la porte du Change, accompagné de la Reine sa Mere, Monseigneur le Duc d'Anjou, Frere unique de sa Majesté, Princes & grands Seigneurs de sa Cour à ce présents, grande quantité & affluence de Peuple de toutes sortes de conditions : & delà conduit au Chœur de ladite Eglise devant le grand Autel, auquel il a entendu la Messe, dite & célébrée par le Sieur Gaudin, Chapelain ordinaire de son Oratoire, Chanoine & Chambrier de ladite Eglise saint Martin ; où durant icelle, aprés l'Evangile, lui a été présenté, par le Sieur Chantre, revétu d'Aube & Chappe, tenant son bâton Cantorial, assisté de ses deux Soûs-Chantres, aussi revétus de Chappes, un gros Livre, couvert de velours rouge, écrit sur vélin en lettres d'or, contenant les saints Evangiles, à la fin duquel est le Serment que les Rois de France ont accoûtumé de faire en ladite Eglise, en la qualité susdite d'Abbé Séculier, Chanoine & Protecteur d'icelle Eglise. Lequel Serment sa Majesté a fait conformément à ses Prédecesseurs Rois de France ; & encore suivant & au désir de l'acte de sa reception en ladite qualité d'Abbé Séculier, Chanoine & Protecteur de ladite Eglise, le dix-septiéme jour de Juillet mil six cens cinquante, signé, de Bernage, J. Maupiou, dans lequel sadite Majesté avoit promis qu'au premier voïage aprés sa majorité, elle prêteroit le Serment accoûtumé faire en cas pareil, ce qu'elle a accompli. En témoin dequoi nous avons fait &

délivré ce présent Acte, par ordre & commandement de sa Majesté, les jour & an que dessus, ainsi signé. VOISIN.

LETTRES D'ASSOCIATION ACCORDÉES par Messieurs du Chapitre de saint Martin de Tours, à Messieurs de la Communauté & du Seminaire de saint Sulpice de Paris, en l'année 1653. à la requête de Messire Jean Jacques Ollier, Abbé de Pibrac, leur premier Supérieur, extraites des Registres dudit Chapitre.

LES Trésorier, Chanoines & Chapitre, le Doïenné vacant, [e] de l'insigne Eglise Monsieur saint Martin de Tours, au saint Siége Apostolique sujette sans moïen : Au Reverend Messire Jean Jacques Ollier Abbé de Pibrac, Superiéur de la Communauté Ecclésiastique, & du Seminaire établi au Fauxbourg saint Germain-des-Prez de la Ville de Paris, SALUT. Nous avons meurement considéré ce que vous nous avez remontré étant à Tours, au mois de Novembre dernier, que vous aviez désiré que la Communauté & Compagnie, que Dieu vous a inspiré d'établir, fût soûs la protection du Bien-heureux saint Martin nôtre Patron; & que depuis que vous aviez formé cette résolution, vous en aviez reçû tant d'assistances, que vous ne

[e] Par la mort d'Alphonse Loüis de Richelieu, Cardinal, Archevêque de Lion.

doutez point qu'elle ne prospére, & que vôtre dessein ne réüssisse, si nous voulons joindre nos vœux aux vôtres, & vous associer aux Priéres, saints Sacrifices, & aux bonnes œuvres qui se font en nôtre Eglise journellement.

Nous désirans de nôtre part contribuer à une si bon œuvre, & faire ce que nous pourrons pour l'honneur & la gloire de Dieu, & réputation de nôtre Bien-heureux Patron, vous avons octroïé vôtre demande, & associé à toutes les Priéres, saints Sacrifices & bonnes œuvres, qui se font & se feront en nôtre Eglise, non seulement vous Sieur Ollier, mais vos Successeurs Supérieurs de ladite Communauté, & les Pêtres & Ecclésiastiques du Seminaire des Clercs dudit Fauxbourg saint Germain-des-Prez de ladite Ville de Paris, souhaitant que vos Priéres & les nôtres jointes ensemble, nous puissent impétrer de Dieu, par l'intercession de nôtre Bien-heureux Patron, la Gloire éternelle; & que vôtre Communauté soit si bien établie pour le service de Dieu & de la sainte Eglise, que rien ne la puisse troubler. Ce sont les souhaits de nôtre Compagnie : En témoin dequoi nous avons fait signer ces Présentes par nôtre Secretaire, & à icelles apposer nôtre Scel. A Tours le vingtiéme Decembre mil six cens cinquante-trois.

LETTRE DE MESSIEURS DU SEMINAIRE des Missions étrangéres de Paris, à Messieurs du Chapitre de saint Martin de Tours, par laquelle ils demandent d'être associez, & leurs Missions, aux Priéres qui se font tous les jours dans la célébre Eglise de saint Martin de Tours.

MESSIEURS,

Si la grace que nous avons dessein de vous demander, avoit quelqu'ombre de nouveauté, nous avons trop de respect pour vôtre illustre Corps; & pour vos anciens usages, dont vous êtes de si religieux observateurs, pour oser vous en faire la proposition. Mais depuis douze cens ans, on est si accoûtumé à implorer la puissante protection de saint Martin vôtre Patron, à son Tombeau; & vôtre Eglise a toûjours été si célébre, & si vénérable à toutes sortes de personnes par toute la Terre, que depuis les Papes & les Evêques, les Empereurs & les Rois, qui ont voulu avoir une étroite union avec vous, Messieurs, jusqu'aux moindres des Fidéles de tous les Etats, & de toutes les Societez, on en trouve que vous avez comme adoptez dans vôtre auguste Compagnie, ou que vous avez du moins honorez, & secourus par une communication spéciale du mérite de vos ferventes Priéres.

On

On ſçait que le Roi Trés-Chrétien eſt vôtre Abbé, & le premier de vos Chanoines Laïcs, & que les Ducs de Bourgogne & d'Anjou, auſſi-bien que les Archevêques de Bourges & de Sens, & beaucoup d'autres Evêques, & puiſſans Seigneurs, ont rang de Chanoines parmi vous.

On ſçait que vous avez en France confraternité avec les Egliſes de Tours & d'Auxerre; en Allemagne avec celles de Mayence, d'Utrect, & de ſaint Martin de Liége; en Eſpagne avec celles de Compoſtelle & d'Orenze; & en Aſie avec celle de Jeruſalem : on ſçait enfin, que pluſieurs Abbaïes & Ordres fameux, ont été aſſociez en divers tems aux ſaints Sacrifices, Priéres & bonnes œuvres qui ſe font tous les jours dans vôtre Egliſe; & nous avons appris que dans ce Siécle, en l'année mil ſix cens cinquante-trois, le Seminaire de ſaint Sulpice de Paris a demandé & obtenu cette faveur, dont il conſerve une extréme reconnoiſſance.

C'eſt à l'exemple de ce Seminaire, que nous oſons vous ſupplier trés-humblement, MESSIEURS, de nous accorder à perpétuité une pareille Aſſociation pour nôtre Seminaire des Miſſions étrangéres, établi auſſi à Paris par Lettres Patentes du Roi, vérifiées en Parlement, & confirmées par le ſaint Siége, & pour tous ceux qui y demeurent, ou qui y demeureront à l'avenir. Nous vous la demandons pour Meſſeigneurs les Illuſtriſſimes & Reverendiſſimes Evêques, ſoit Titulaires, ſoit Vicaires Apoſtoliques, des divers Païs, où nous avons des

Ouvriers Evangeliques de nôtre Corps; Pour Messire François de Laval, ancien Evêque de Quebec en Canada; Pour Messire Jean-Baptiste de la Croix de saint Vallier, son Successeur par sa démission volontaire; Pour Messire Loüis Laneau Evêque de Metellopolis, Vicaire Apostolique de Siam, & Administrateur général de toutes les Missions des Indes Orientales, depuis la mort de feu Messire François Pallu Evêque d'Heliopolis, Vicaire Apostolique de la Province de Fokien dans la Chine, & Administrateur général des Missions de ce vaste Empire; Pour Messire Artus de Lionne Evêque de Rosalie, & Coadjuteur de mondit Seigneur de Metellopolis, avec droit de succession au Vicariat Apostolique de Siam; Pour Messire Jacques de Bourges Evêque d'Auren, & Messire François Deydier Evêque d'Ascalon, tous deux Vicaires Apostoliques du Tonquin & de Laos; Pour Messire Loüis Marie Pidou, nommé à l'Evêché de Babilone, & au Vicariat Apostolique de Perse; Pour Messieurs Charles Maigrot & Jean Pin, Docteurs de la Maison & Société de Sorbonne, Vicaires Apostoliques de deux Provinces de la Chine; Pour les Successeurs de tous ces Prélats dans leurs Evêchez ou Vicariats Apostoliques; Pour le Chapitre, le grand & petit Seminaire de Quebec; Pour le grand & petit Seminaire de Siam; Pour les Prêtres naturels qu'on a ordonnez, ou qu'on ordonnera à l'avenir dans tous les lieux de nos Missions; Et généralement pour tous les Evêques, Vicaires Apostoliques, Pré-

lats, Seminaires, Communautez, Colléges, Prêtres, Catechistes, Missionnaires, Rois, Princes, Seigneurs, & toutes personnes Ecclésiastiques, & Laïques, qui contribuent, ou contribueront à l'avenir, qui travaillent, ou travailleront avec dépendance de nôtre Seminaire, ou conjointement avec lui; soit en France, soit en quelqu'autre Païs que ce puisse être, à l'instruction du Prochain; à la conversion des Gentils, des Infidéles, des Hérétiques, Schismatiques, Atthées & Pécheurs; à la publication de l'Evangile; à la propagation de la Foi Catholique Apostolique & Romaine, & à l'avancement du Roïaume de Jesus-Christ Nôtre-Sauveur.

L'ouvrage qui nous a été confié par la divine Providence, est si étendu, si important, & si pénible, que pour y réüssir, nous avons un extréme besoin de participer aux secours & aux bénédictions, que Dieu verse depuis si long-tems sur vôtre Compagnie, & sur tous ceux qui étants unis avec elle, s'approchent avec humilité & confiance du Tombeau de vôtre Bien-heureux Patron. Ces bénédictions ont déja commencé de se répandre sur les travaux de nos Ouvriers, par le canal de Messire François Pallu, cy-devant Chanoine de vôtre Eglise, depuis Evêque d'Heliopolis, Vicaire Apostolique du Tonquin; & enfin Vicaire Apostolique de Fokien Province de la Chine, & Administrateur général de ce grand Roïaume, qui aprés vingt-quatre années de courses Apostoliques, chargé de

Le Dimanche 29. Octobre.

mérites, mourut à Mogang dans la Province de Fokien, ſur la fin de l'année mil ſix cens quatre-vingt-quatre. Meſſire Eſtienne Pallu ſon Neveu & ſon Succeſſeur, tant à ſon Canonicat & Prébende de ſaint Martin, qu'à ſon zéle pour nos Miſſions, Directeur de nôtre Seminaire de Paris, a porté auſſi en perſonne ces mêmes bénédictions juſqu'à Siam avec un courage héroïque, & il y fut enlevé par une mort précipitée le vingt & uniéme de Decembre de l'année mil ſix cens quatre-vingt-ſix, regretté univerſellement de tout le monde. Ces deux grandes pertes ſuivies de pluſieurs autres de nos meilleurs Sujets de Paris & des autres lieux, nous preſſent d'aller promtement au Tombeau de ſaint Martin comme à une ſource de graces, & de vous demander, MESSIEURS, comme nous le faiſons par ces préſentes, une aſſociation perpétuelle à toutes les Priéres, ſaints Sacrifices & bonnes œuvres qui ſe font tous les jours dans vôtre Egliſe. Vous avez témoigné à Monſieur de Galliczon, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, Chanoine & Chantre de vôtre même Egliſe, que nôtre trés-humble priére ne vous ſeroit pas déſagréable; ainſi nous eſpérons que vous voudrez bien nous accorder des Lettres en forme, d'une ſi ſainte Aſſociation, dont nous puiſſions envoïer des copies autentiques en Canada, en Perſe, & juſqu'aux extrémitez de l'Orient, afin d'étendre par tout l'Univers le Culte de ſaint Martin, dans tous les endroits où il n'eſt pas enore connû, & de vous mar-

quer du moins par-là, avec quelle reconnoiſſance & quelle vénération nous ſommes,

MESSIEURS,

A Paris le cinquiéme Decembre 1688.

Vos trés-humbles & trés-obéïſſans Serviteurs. Les Supérieur & Directeurs du Seminaire des Miſſions étrangéres de Paris.

J. C. DE BRISACIER.

TIBERGE. SEVIN.

Les Lettres d'Aſſociation leur ont été envoïées, à peu prés dans la même forme, que celles qui ont été accordées au Seminaire de ſaint Sulpice.

ACTE, PAR LEQUEL MESSEIGNEURS les Evêques de Quebec, & Meſſieurs les Supérieur & Directeurs de leur Seminaire, acceptent l'Aſſociation qui leur a été accordée par Meſſieurs du Chapitre de ſaint Martin de Tours.

NOUS François, ancien & premier Evêque de Quebec, & Jean Evêque dudit Quebec, avons accepté, & acceptons avec beaucoup de plaiſir & de reconnoiſſance, conjointement avec les Supérieur & Officiers du Seminaire des Miſſions étrangéres établi à Quebec, la Lettre d'Aſſociation, qu'il a plû à Meſſieurs du Chapitre, de la noble &

insigne Eglise de saint Martin de Tours, d'envoïer à nos Messieurs du Seminaire des Missions étrangéres de Paris, auquel celui de Quebec est incorporé, & sommes dans la résolution d'accomplir pour toûjours, les clauses & conditions qui y sont contenuës. FAIT à Quebec, l'an de grace mil six cens quatre-vingt-neuf, l'onziéme jour du mois de Novembre, consacré à la mémoire du grand saint Martin.

FRANÇOIS, premier & ancien Evêque de Quebec. JEAN, Evêque de Quebec. LOÜIS ANGO, Supérieur du Seminaire de Quebec. H. DE BERNIERES. CHARLES GLANDELET.

AUTRE ACTE, PAR LEQUEL LES mêmes ratifient tout ce que Messieurs du Seminaire des Missions étrangéres de Paris ont fait en acceptant la même Association, & en donnant des Lettres d'Association mutuelle à Messieurs du Chapitre de S. Martin de Tours.

NOUS François, ancien & premier Evêque de Quebec, & Jean Evêque dudit Quebec: Aïant eû communication, tant de la Lettre d'Association accordée par Messieurs du Chapitre de saint Martin de Tours, à nos Messieurs du Seminaire des Missions étrangéres de Paris, en datte du douziéme Février mil six cens quatre-vingt-neuf, que de l'Acte

d'Acceptation qui en a été faite par les Messieurs dudit Seminaire, en datte du vingt-un Avril mil six cens quatre-vingt-neuf, pour eux & pour nous, lesquels nous l'ont envoïé pour y joindre nôtre ratification, & celle du Supérieur, & Officiers ou Directeurs du Seminaire de Quebec, comme faisant membre de celui des Missions étrangéres de Paris, auquel il est uni & incorporé.

Nous avons lû l'un & l'autre papier avec une grande satisfaction, aussi-bien que les Ecclésiastiques du Seminaire de Quebec, à qui nous les avons pareillement communiquez, & tous ensemble nous nous sommes réjoüis saintement de l'honneur que Messieurs de la noble & insigne Eglise de saint Martin de Tours nous font, de nous associer à leur illustre Corps, pour nous rendre participans des fruits de leurs saints Sacrifices, Priéres & bonnes œuvres. C'est avec bien de la joïe, que nous avons les uns & les autres, accepté & ratifié, comme par ce présent écrit, nous acceptons & ratifions tout ce que nos Messieurs dudit Seminaire des Missions étrangéres de Paris ont fait à cet égard, tant pour eux que pour nous, grand & petit Seminaire, ainsi qu'il est exprimé dans l'Acte d'Acceptation cy-dessus, les clauses & conditions duquel, nous remplirons avec plaisir. Pour cet éfet nous avons commencé de réciter en commun en nos Priéres du soir, l'Antienne, le Verset & l'Oraison de saint Martin, qui nous ont été envoïées cette année par nos Messieurs du Seminaire de Paris, en la même façon qu'ils les

ont reçûës de Messieurs du Chapitre de Tours, laquelle pratique nous continuërons à perpétuité, à l'honneur du grand saint Martin, que nous voulons honorer à l'avenir, comme l'un de nos plus grands Protecteurs & Intercesseurs auprés de Dieu. Nous consentons de plus avec plaisir, à l'Association mutuelle que Messieurs du Chapitre de Tours veulent bien avoir aux saints Sacrifices, Priéres & bonnes œuvres, qui se feront par nous en toutes les maniéres qui sont mentionnées dans l'Acte de l'Acceptation susdite. FAIT à Quebec, l'an de grace mil six cens quatre-vingt-neuf, l'onziéme jour du mois de Novembre, consacré à la mémoire & célébrité du grand saint Martin.

Signé, FRANÇOIS, premier & ancien Evêque de Quebec. JEAN, Evêque de Quebec. LOÜIS ANGO, Supérieur du Seminaire de Quebec. H. DE BERNIERES. & CHARLES GLANDELET.

LETTRE

LETTRE DE MESSIRE JEAN-BAPTISTE de la Croix de saint Vallier, Evêque de Quebec, à Messieurs du Chapitre de S. Martin de Tours, par laquelle il accepte le rang de Chanoine Honoraire, qu'ils ont donné dans leur Eglise aux Evêques de Quebec, & les en remercie.

MESSIEURS,

Il faut que je vous avoüe, que j'ay été agréablement surpris, en recevant la Lettre que m'a fait l'honneur de m'écrire Monsieur de Galliczon, & en lisant la Patente qu'il m'a envoïée de vôtre part; connoissant comme je le fais, qu'elle est la dignité du Corps dans lequel vous voulez bien faire l'honneur d'admettre tous les Evêques de Quebec, je ne puis que je n'entre dans de grands sentimens de reconnoissance, de la place que vous voulez bien leur accorder. Je m'estimois déja trés heureux d'être entré avec tout le Clergé de Canada dans l'association de Priéres, de Sacrifices, & autres bonnes œuvres, avec un Chapitre aussi Saint, & aussi célébre, me persuadant que si le grand saint Martin, qui a été autrefois l'Apôtre de l'ancienne France, vouloit bien l'être de la nouvelle, nous trouverions plus de facilité à la Conversion d'une infinité de Nations différentes de Sauvages, qui ne connoissent

point encore Jesus-Christ. Présentement je n'ay plus lieu d'en douter ; puisqu'admettant l'Evêque de l'Eglise naissante de Canada dans vôtre illustre Corps, vous établissez, & mettez l'un & l'autre dans le Cœur de saint Martin : aussi voulons nous être entiérement dévoüez à ce grand Saint ; & chercher par toutes sortes de voïes, à procurer sa gloire, & publier par tout que vous êtes les dignes Enfans d'un tel Pere, par la charité que vous avez, & que vous faites paroître pour un Evêque, qui honore parfaitement tout le Corps en général, & tous les Particuliers qui le composent. Je ne manqueray pas d'aller moi-même vous remercier de l'honneur que vous me faites, avant mon départ pour Quebec, & vous faire connoître avec quel respect je suis,

MESSIEURS,

Vôtre trés-humble & trés-obéïssant Serviteur & Confrére. JEAN, Evêque de Quebec.

De Paris, ce douziéme Septembre 1691.

LETTRE DE MONSIEUR LE PRINCE de Condé, envoïée aux Maire & Echevins de la Ville de Tours.

MESSIEURS, voïant comme contre mon intention & vouloir, il eſt avenu que les Peuples par la permiſſion de Dieu, non ſeulement ſe ſont émûs juſqu'à abattre & démolir, ce que plustôt aurions déſiré être executé par ordre du Roi, & de ſon Conſeil; mais auſſi ont-ils mis les mains aux Joyaux, d'or & d'argent, qui de longue main ont été conſervez és Temples & Monaſtéres, tant de vôtre Ville que d'ailleurs; & déſirant d'y pourvoir autant que le tems le peut ſouffrir, en attendant que ledit Sieur Roi, & ſon Conſeil, étants remis en leurs libertez, ils puiſſent donner le reméde plus certain & opportun; davantage, conſidérant qu'il y en a qui pourroient par ce moïen calomnier mes actions paſſées, & avenir, comme ſi telles choſes avoient été entrepriſes & executées de mon ſçû & volonté, & du conſentement de ceux de ma compagnie. A CES CAUSES, aprés bonne & meure délibération, avec les Sieurs Chevaliers & autres Gentils-Hommes, vrais & fidéles Serviteurs de ſa Majeſté, nous avons arrêté de vous envoïer Meſſieurs de la Rochefoucault, de Genlis, & du Vigent, préſents porteurs, à cette-fin qu'étant de par de-là, aprés avoir appellé avec vous ceux qui au-

ront été députez pour ce fait, des Paroisses, Chapitres, Monastéres, & autres tels lieux, chacun en son égard, avec Orphévres & gens à ce connoissans, & de bonne foi, desquels le serment sera pris, ils ayent à proceder, & faire péser tous & chacuns les Joyaux d'or & d'argent, & du poids en faire faire bon & loïal Registre; ensémble de toutes les Pierreries qui seront reconnuës & déclarées par gens à ce connoissans présents; d'autant que la plus-part d'iceux, à ce que nous avons entendu, sont rompus & brisez, desorte que les piéces s'en pouroient aisément égarer, mêmément en ce tems, auquel nous voïons à nôtre trés-grand regret, que plusieurs se servants de telle occasion, qu'ils y veulent user d'une licence & de tout désordre, & qu'il n'est possible pour le présent refrener : Avons donné charge audessus Chevaliers de la Rochefoucault, de Genlis & du Vigent, de faire réduire en lingots, tout ledit Or & Argent, en la présence des dessusdits, chacun en leur égard; lesquels Lingots seront derechef pesez & évalluez, & marquez à leur titre, & le poids & titre & valleur fidélement enregistrez, duquel Registre la copie signée de vous, sera envoïée feublement. Pour éviter les inconvénients qui pourroient avenir en la conservation desdits Lingots, parmi tant de tumultes qui s'élévent dedans & dehors les Villes; Avons Ordonné que lesdits Lingots seront apportez pardevers nous, par les dessus nommez, porteurs en ce lieu & Ville d'Orleans, où nous prétendons les conserver & gar-

der avec nos biens plus chers & précieux, à ceux ausquels il appartiendra, & comme il sera avisé cy-aprés par sa Majesté & son Conseil, aprés qu'il aura plû à Dieu nous octroïer la délivrance d'icelle, & pleine liberté de la Reine sa Mere, & de son Conseil, avec le repos & tranquilité de son Roïaume, laquelle entendons, moïennant l'aide de Dieu, procurer, & pourchasser par tous moïens licites, & à nous possibles; & pour faire foi de ce que en vertu des Présentes sera par vous executé, nous entendons qu'elles soient inserées en vôtre Procés-verbal, & à vous, Messieurs, je feray fin, priant Dieu vous avoir en sa trés-sainte & digne garde. Ecrit à Orleans ce onziéme May mil cinq cens soixante-deux, souscrit vôtre bon ami,

LOUIS DE BOURBON.

S'ensuit la teneur de la Commission desdits Sieurs de la Rochefoucault, de Genlis, & du Vigent.

NOUS LOUIS DE BOURBON PRINCE DE CONDÉ: A nos trés-chers & trés-amez, Frere, Cousin & bons amis, Messieurs de la Rochefoucault, de Genlis & du Vigent, SALUT. Chacun sçait assez que dés le commencement de ces troubles, le Peuple voïant ce Roïaume prêt à tomber en extréme ruine, se seroient, les uns par le gain, les autres par intempérance désordonnée

difpenfez, d'abattre Images, s'accager Temples, voller & piller les deniers du Roi, & faire plufieurs infolences intollérables; pour à quoi obvier & donner ordre, nous vous avons prié, & en l'autorité du Roi Monfeigneur, ordonné vous tranfporter en la Ville de Tours, pour prendre & mettre en vos mains les Deniers des Recettes généralles & particuliéres; que auffi les Reliquaires, Bagues & Joyaux, d'or & d'argent, qui fe trouveront aux Temples & Eglifes dudit Tours, faire fondre & mettre en lingots, & prifer en préfence des Procureurs-Fabriciers defdites Eglifes & des Gens du Roi, pour du tout aprés en faire bon & loyal Inventaire, afin de les conferver pour fa Majefté, ce que vous auriez déja fait en ladite Ville de Tours; mais d'autant qu'il eft befoin de faire le femblable és Villes circonvoifines d'icelle, comme Vendôme, Chinon, Blois, Loches, Saumur, & tous autres lieux prochains, afin d'éviter même fcandale; Nous vous prions & ordonnons derechef, par ces Préfentes, d'autant que vous aimez le Service de fa Majefté, & le bien & le repos de fon Peuple, que vous aïez en toute diligence à vous faifir des Deniers qui fe trouveront, tant efdites Villes cy-deffus nommées qu'autres, entre les mains des Receveurs généraux & particuliers, & avec ce, des Reliquaires d'or & d'argent, lefquels vous ferez comme deffus fondre fi faire fe peut, pefer & inventorier, pour incontinent aprés nous envoïer, ou apporter vous-même ledit Argent monnoïé ou à monnoïer; enfemble ce

qui ne ſera mis en lingots, ſoûs bonne & ſeure garde en cette Ville d'Orleans, où nous les déſirons conſerver & garder, avec nos plus prétieux Joyaux, & cependant vous en donner bonne & ample décharge de nôtre main pour vous ſervir d'acquit : davantage, & pour éviter aux meurtres & ſaccagements des Maiſons, & autres méchancetez qui ſe pourroient commettre és Villes & Villages prochains dudit Tours, nous vous prions & ordonnons y envoïer Gens de Guerre, tant & ſi peu que vous verrez être néceſſaire, pour ſi beſoin eſt, vous ſaiſir des Villes & Forces qui s'y trouveront, pour maintenir le Peuple en Paix, & le faire contenir ſoûs les bornes de l'Edit de ſa Majeſté, comme bons & loyaux Sujets doivent faire, contraignant & faiſant contraindre à toutes les choſes deſſuſdites, les perſonnes contre & encontre, par toutes les voïes dûës & raiſonnables, d'autant que le tout eſt pour le Service de ſa Majeſté, & le bien & le repos de ſes Sujets : En témoin deſquelles choſes ſuſdites, nous avons ſigné ces Préſentes de nôtre main, & fait ſceller du cachet de nos Armes. A Orleans le 25e. jour de May 1562. Ainſi ſigné, LOUIS DE BOURBON ; Et ſcellé de cire rouge en placard. Eſt ainſi écrit dans le Procés-verbal, collation faite à l'Original, qui eſt demeuré és mains dudit Sieur du Vigent. FAIT comme deſſus le Samedi pénultiéme de May 1562.

Lettre de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Bonvisi, Archevêque de Lucques, à Messieurs du Chapitre de S. Martin de Tours.

ILLUSTRISSIMI ac Reverendissimi Domini.

LITTERÆ quas Dominationes vestræ Illustrissimæ, ad me scribere dignatæ sunt, atque ipsarum eximia erga me humanitas, jampridem admonebant gratias iis quas maximas agere, quod portione gloriosi Corporis D. Martini huc transmissa, tanto actam precioso munere Ecclesiam meam decoraverint. Hoc autem pertinere maxime reor, ne dum ad hujus Cathedralis splendorem, cultũ que Dei augendum, verùm etiam ad animum ipsis meum summopere devinciendum;

TRES-ILLUSTRES & Trés-Reverends Seigneurs.

LES Lettres que vos Seigneuries Illustrissimes m'ont fait la grace de m'écrire, & la maniére extrémément honnête avec laquelle elles m'ont envoïé une portion des Reliques de saint Martin, demandoient de moi il y a longtems, que je leur témoignasse combien je leur suis obligé, d'avoir enrichi mon Eglise d'un si précieux trésor. L'éclat que cette Cathédralle en recevra, & l'accroissement du culte de Dieu qu'il y fortifiera, sont pour moi des motifs assez puissants pour m'engager à vous être entiérement dévoüé.

A

A l'égard de l'affaire que vos Seigneuries Illustrissimes m'ont recommandé par la même Lettre, &c. Voila les preuves que je veux vous donner de ma reconnoissance, & de l'amitié que j'ay pour vous: Cependant je baise les mains de vos Seigneuries Illustrissimes,

Vôtre Serviteur,
le Cardinal
BONVISI.

A Lucques le 20e. Mars 1668.

quod vero ad negotium à Dominationibus vestris Illustrissimis eadem mihi epistola commendatum, &c Dignentur ergo Dominationes vestræ Illustrissimæ ipsum mihi notum facere, ut ei qui in eadem Romana urbe, res meas curat, & officia nomine meo interponere, & cetera agere mandem quæ negotio Dominationum vestrarum Illustrissimarum profutura sint, ac meam erga eas dẽ gratitudinem benevolentiam que testentur. Interim Illustrissimis Dominationibus vestris manus deosculor.

Dominationum vestrarum Illustrissimarum servus,

Cardinalis BONVISIUS.

Luca 20. Martii 1668.

ILLUSTRISSIMI ac Reverendissimi D. D. Ac Patroni nostri.

SACRATISSIMAS *D. Martini Reliquias vestræ munificentiæ Illustrissimi, ac Reverendissimi D. D. pietatis que monumentum majori animi exultatione quam Arcam Domini Bethsamitæ jam diu recepimus, vos enim verò gratias gratiis cumulastis quod amplissimum donarium, & documentis locupletissimis contestati, etiam decentissime conditum tradidistis; qua ac nobis effa-*

LETTRE DU CHAPITRE de saint Martin de Lucques, à Messieurs les Illustrissimes & Révérendissimes Doïen, Trésorier, Chanoines & Chapitre de la noble & insige Eglise S. Martin de Tours.

LES Bethsamites n'eurent pas plus de joïe, Messieurs les Illustrissimes, & Révérendissimes, quand ils reçûrent l'Arche du Seigneur que nous en avons tous ressenti, lorsqu'on nous a mis entre les mains les sacrées Reliques de S. Martin. Nous les regarderons toûjours comme des monuments de vôtre pieté généreuse & bien-faisante: car vous ne vous êtes pas contenté de nous assûrer qu'elles sont véritables par les riches Attestations qui

les accompagnent, vous nous les avez encore envoïées par un surcroit de graces, si décemment enchassées, que l'on peut dire qu'elles ne sont point renfermées dans des Vaisseaux de terre; mais comme parle le Prophéte, dans des Vases d'honneur, & de gloire. Le partage que vous en avez fait avec nous, afin que nôtre Eglise eût l'avantage d'être enrichie & ornée de ce précieux gage de la France, marque assez que vous n'avez point dégeneré de la vertu de vôtre Pere, qui n'aïant qu'un Manteau, eût assez de charité pour en donner la moitié. Vôtre Eglise ne considérera pas sans doute comme une perte qu'elle souffre, le présent qu'elle nous a fait, puisque loin de diminuer la vénération que l'on a déja pour elle, il ne servira qu'à la rendre plus générale, & plus étenduë. C'est ainsi qu'un flam-

ri licet habemus thesaurum in vasis non fictilibus, sed ut Propheta loquitur in vase decoris, sanè non degeneres filii tanti Patris, pari largitate qua ille chlamydem, vos dimidiatas ejus exuvias dimidiastis, ut pretiosissimo Galliarum pignore nostra Ecclesia decoraretur, jacturam tamen non sentiet Sanctuarium vestrum, quin potius alibi suam venerationem protendit sicut facula faculam accendendo lucem suam non minuit sed diffundit. Ita profectò par erat ut Pontifex ille qui sacra faciendo velut sol orbe irradiato refulsit post mortem hoc solis inter alia retineret quod super aras longè dissitas una pariter veneratione splendesceret. Nec est cur modestia illustrissimarum domiationum ves-

trarum largitionis tenuitatem excuset : sat est, abunde est, viri sanctitas pretium facit, merces enim sacræ non pondere, aut mole sed virtute & religione pensantur.

Nos igitur supra votum exoptato munere locupletati, gratias quas referre non valemus candido profuso que animo, vobis Illustrissimi, ac Reverendissimi D. D. agimus & cumulate habemus, ea prorsus ratione quâ apud Deum fieri amat sentiendo potius quam loquendo.

Faxit omnipotens ut Patronus noster, cujus merito mutuum inter nos fœdus inivimus, id ipsum posteris etiam inviolabile sanctum que firmet, & apud summum judicem communem causam suscipiat, obnixè precantes. Finem

beau allume un autre flambeau, & lui communique sa lumiére sans en rien perdre. Certainement il étoit bien raisonnable, que ce S. Pontife, qui pendant sa vie avoit parû brillant comme un Soleil dans la célébration des divins Mistéres, reçût encore aprés sa mort cet avantage, qui lui étoit commun avec le Soleil, de se faire respecter en tous lieux, & de porter sa lumiére jusque dans les climats les plus reculez de ce Monde.

Il ne faut pas, s'il vous plaît, que la modestie de vos Illustrissimes, & Révérendissimes Seigneuries, pour diminuer la valeur de leur présent, nous fassent des excuses de sa petitesse, puisque c'est la vertu du Saint qui en fait tout le mérite. Tout petit qu'il vous paroisse, il nous doit suffire; car le prix des choses

Saintes ne se mesure pas par leur poids, ou par leur grandeur; c'est la Vertu; c'est la Religion seule qui doit régler l'estime & le cas que l'on en doit faire.

Permettez-donc, qu'enrichis d'un présent qui a surpassé nos désirs & nos espérances, nous vous en rendions, Messieurs, nos trés-humbles actions de graces dans toute l'étenduë de nôtre cœur, & en la maniére que Dieu veut qu'on le remercie lui-même de ses biens; c'est-à-dire, plus-tôt par les sentiments du cœur que par les expressions de la bouche.

sermoni ponimus gratiæ numquam.

Illustrissimarum, ac Reverendissimarum D. D. vestrarum humillimi, & addictissimi famuli Canonici & Capitulum Lucanum.

Lucæ 17. *Kal. Aprilis.*

Plaise au Tout-Puissant, que nôtre saint Patron, non seulement rende inviolable entre nous, l'alliance qu'il nous a fait contracter, mais qu'il la fasse passer avec la même fidélité à tous ceux qui nous succéderont; le priant avec instances de défendre nôtre cause commune, lorsque nous comparoîtrons devant le Tribunal de nôtre Souverain Juge. Nous finissons cette Lettre, mais nôtre reconnoissance sera sans fin; Nous sommes de vos Illustrissimes & Révérendissimes Seigneuries, les trés-humbles & trés-dévoüez Serviteurs, Les Chanoines & Chapitre de Lucques.

A Lucques le 17e. des Kalendes d'Avril.

INVENTAIRE

DES VASES D'OR ET D'ARGENT, Perles, Pierreries, Ornements d'Autel, Habits Sacerdotaux & Bijoux, qui étoient dans le Trésor de l'Eglise de saint Martin de Tours, lorsqu'elle fut pillée par les Hérétiques Huguenots, au mois de May de l'année 1562. fidélement extrait de deux autres Inventaires qui en furent faits en présence des Officiers de Justice, l'un en l'année 1493. en vertu des Lettres Roïaux accordées par le Roi Charles VIII. l'autre en l'année 1562. par ordre de M. le Prince de Condé.

PREMIEREMENT:

LA Coupole & le Dôme d'argent, dont le Tombeau de saint Martin étoit couvert, pesant 333. marcs 4. onces.

II. La grande Chasse où reposoit le corps de saint Martin, dont le frontispice & les bas côtez étoient d'or, & le reste de vermeil, le tout pesant ensemble 174. marcs 5. onces. Elle étoit enrichie d'Agates, de Topases, de Saphirs, d'Emeraudes, de Perles; & autres Pierres précieuses, dont le prix étoit presque inestimable.

III. Le Chef d'or de saint Martin, avec sa Mitre & son Collier, du poids de 51. marcs 10. onces,

enrichi de 42. Pierres précieuſes, & de pluſieurs Perles, avec ſon ſoubaſtement de vermeil doré, peſant 38. marcs 2. onces.

IV. Trois Chaſſes d'or, dans l'une deſquelles étoit une partie de la Tunique de Nôtre-Seigneur, & de la vraïe Croix, peſant 12. marcs 3. onces, enfermée dans une autre Chaſſe de vermeil. La ſeconde avoit la figure d'un Château. Le Roi Loüis XI. la donna à ſaint Martin en action de graces de la priſe de la Ville de la Guierche. Elle peſoit 52. marcs 2. onces. La troiſiéme étoit le profil en relief du Château du Pleſſis-les-Tours, enrichi de Pierreries, du poids de 21. marcs 6. onces; donné par le même Roi.

V. Trois Chaſſes des vermeil, l'une du poids de 48. marcs 4. onces, enrichies de 60. Pierres précieuſes, où étoit le Corps d'un des ſaints Innocents: l'autre de 47. marcs, où étoient des reliques de ſaint Maurice & de ſes Compagnons, & la troiſiéme de 18. marcs 5. onces, où on conſervoit de la Terre de la foſſe, où ſaint Martin avoit été inhumé la premiére fois.

VI. Dix Chaſſes de vermeil, la plus-part enrichies de Pierreries, où étoient renfermez les Corps des ſaints Evêques de Tours; Brice, Euſtoche, Perpete, Eufrone & Gregoire. Ceux de ſaint Epain Martir, & du Bien-heureux Alchuin Abbé de l'Egliſe de ſaint Martin, & Précepteur de Charlemagne, avec partie de pluſieurs autres Corps Saints. Les Chefs de ſaint Brice, ſaint Gregoire de Tours,

de sainte Cecile & de sainte Radegonde, partie d'or, partie de vermeil, enrichis de Pierreries. Un bras de vermeil, où étoit un Os du bras de saint Severe Sulpice, qui a écrit le premier la Vie de saint Martin.

VII. Un Reliquaire d'or pesant 16. marcs 2. onces, enrichi de Pierreries. Un autre de 12. marcs 3. onces. Un autre de 33. marcs 5. onces.

Un Reliquaire de vermeil fait en forme de Château, à la porte duquel étoit un Ange tenant un vase d'or, où il y avoit des Reliques de saint Estienne premier Martir, & au dessus une figure de Nôtre-Dame, avec deux Anges à ses côtez, du poids de 12. marcs 5. onces. Un Reliquaire de vermeil, où étoit un Os de l'épaule de saint Perpete, pesant 6. marcs 5. onces.

IX. Deux figures de vermeil représentant deux Anges pesant 46. marcs deux onces. Une Image de Nôtre-Dame dans une niche, accompagnée de deux Anges, le tout de vermeil, & du poids de 76. marcs 7. onces. Deux figures de saint Martin à cheval avec son Pauvre, pesant chacune 8. à 9. marcs. Deux autres figures du même Saint en habit d'Evêque, aussi de vermeil, pesant chacune 12. à 13. marcs. Huit figures de plusieurs autres Saints & Saintes, environ de même poids. Deux autres figures de Nôtre-Dame tenant son Enfant entre ses bras, aussi de vermeil, l'une pesant 32. marcs 4. onces, l'autre 12. marcs 2. onces. Quinze autres figures de Saints de moindre grandeur. Un grand Tableau,

Tableau, & plusieurs autres Images plattes de vermeil enrichies de Saphirs. Un grand Ange d'argent, tenant un Chandelier à branches. Un Homme armé, tenant en sa main un Chandelier de vermeil pesant 9. marcs.

X. Deux grandes Figures, l'une d'Agate & l'autre de Sardoine, représentant Mars & Venus.

XI. La figure au naturel du Roi Loüis XI. à genoux avec son coussin, ses ornements Roïaux & son bonet, enrichie de pierreries, le tout d'argent & du poids de 126. marcs 2. onces.

XII. Une grande Croix d'or à trois croisons, appellée communément la Croix Patriarchale [e] de saint Martin, enrichie de 63. pierres précieuses, d'un Collier de perles d'un trés-grand prix, & de pendants de perles & de pierreries à chacune des extrémitez des croisons. Elle pesoit 33. marcs deux onces.

XIII. Trois autres grandes Croix d'or pour les Processions, dont l'une pesoit 33. marcs & 5. onces, l'autre 18. marcs, & la troisiéme 16. marcs deux onces, un Camaïeu de grand prix étoit attaché à chacune, & la derniere avoit encore outre le Camaïeu un Onix des plus beaux. Une grande Croix de vermeil à deux croisons pour la Procession. La

e Depuis que les Papes eurent pris possession en personne, de l'Eglise de saint Martin, comme on l'a dit; elle fut honorée du titre d'Eglise Patriarchale. Plusieurs de nos Rois, entr'autres François I. & la célébre Université de Paris l'ont honorée de ce titre, dans les Lettres qu'ils ont fait adresser à son Chapitre.

grande Croix avec le Crucifix de la Nef, tout d'argent enrichie de plusieurs pierres précieuses.

XIV. Deux Croix d'or pour l'Autel, pesant chacune 5. marcs, dans l'une desquelles étoit une épine de la Couronne de Nôtre-Seigneur, & de la vraïe Croix, & dans l'autre de la vraïe Croix seulement. Deux autres Croix de vermeil, à peu prés de même poids.

XV. Une grande Paix d'or pesant 8. marcs 5. onces. Une autre Paix d'or pesant un marc 3. onces enrichie de pierreries. Cinq Paix de vermeil.

XVI. Un Calice d'or à l'antique avec son couvercle. Trois autres Calices d'or enrichis de pierreries avec leurs patênes. Sept grands Calices de vermeil avec leurs patênes, dont l'un étoit marqué aux Armes des Rois de Sicile. Un grand Calice de vermeil, avec son bassin & ses burettes. Un Calice d'argent de pareille grandeur. Huit Calices de vermeil de moindre grandeur. Un Ciboire de vermeil d'un pied & demi de hauteur. Deux Custodes d'or pour porter le saint Sacrement, pesant chacune 7. marcs. Deux autres Custodes de vermeil pour conserver la sainte Eucharistie dans l'Eglise, pesant chacune 8. marcs 3. onces. Un Bassin & deux Burettes de cristal de roche, aïant une bordure d'or.

XVII. Un grand Vase d'or à deux anses avec son couvercle, enrichi de perles & de pierreries, apellé la Coupe de Charlemagne, pesant 27. marcs 5. onces quelques gros. Une autre grande Coupe de vermeil. Un Coffret d'argent pour garder les

saintes Huiles. Un Drageoir d'agate avec une bordure d'or. Deux grands Flacons d'agate garnis de même. Un grand Gobelet d'or. Un grand Vase d'agate, dont la bordure d'or pesoit 3. marcs 10. onces. Un Coffret de vermeil. Une grande Ecuelle de vermeil. Un Friquet d'or. Un Bénitier de vermeil avec son goupillon, du poids de 18. marcs 2. onces. Un autre Bénitier de moïenne grandeur. Trois Clefs de vermeil & quatre d'argent, avec leurs chaînes, dites les Clefs du Trésorier de l'Eglise de saint Martin. Une Ecritoire d'argent, dite celle du Maître-Ecole de la même Eglise.

XVIII. Quatre grands Chandeliers de vermeil enrichis de pierres précieuses, semez de fleurs de Lys d'or, marquez aux Armes de France, pesant chacun 51. marcs 8. onces. Cinq autres Chandeliers d'argent, pesant chacun 17. marcs. Huit Chandeliers de vermeil de moindre grandeur. Six chandeliers d'argent de même grandeur.

XIX. Six petites Lampes d'argent de différens poids & figures, pesant toutes ensemble 35. marcs. Une autre Lampe en forme de Vaisseau, pesant 39. marcs 7. onces. Deux autres en forme de Château flanqué de trois tours, pesant chacune 49. marcs. Une autre en forme d'une grosse Tour, pesant 44. marcs 3. onces. Une autre en forme de Vaisseau à trois ponts, pesant 39. marcs. Une autre representant un Cerf, pesant 5. marcs 6. onces. Cinq autres Lampes de moïenne grandeur, de différens poids

& figures. Une grande Lampe ronde à cinq méches, pesant 300. marcs.

XX. Quatre grands Plats d'argent avec leurs chaînes pour suspendre des Cierges.

XXI. Deux Encensoirs de vermeil avec leurs navettes. Six Encensoirs d'argent avec leurs navettes.

XXII. Une Crosse de vermeil semée de fleurs de Lys, pesant 31. marcs 5. onces. Une autre Crosse de vermeil plus légére.

XXIII. Une Mitre d'or, dite communement la Mitre de saint Martin, pesant 15. marcs 7. onces. Une autre Mitre de vermeil. Quatre Mitres de drap d'or, enrichies de perles & de pierreries. Plusieurs autres Mitres communes.

XXIV. Deux Anneaux d'or, où étoient enchassez plusieurs pierres précieuses. Un autre Anneau d'or fort large, où étoit enchassé une pierre de grand prix.

XXV. Six Bassins, partie de vermeil, partie d'argent.

XXVI. Un grand Bâton de Chantre de vermeil, semé de fleurs de Lys. Un autre Bâton un peu moins grand. Deux petits Bâtons d'argent pour les Bâtonniers. Deux Cuilléres de jaspe garnies d'argent. Une Orgue de moïenne grandeur, dont les tuïaux étoient d'argent.

XXVII. Le grand Livre des Evangiles écrit sur du vélin en lettres d'or, aïant un couvercle d'or du poids de 38. marcs 4. onces, semé de per-

les & de pierreries. Le Missel écrit de même, en avoit un de vermeil du poids de 26. marcs. Le grand Pseautier un du même poids..

XXVIII. Le Livre de la Vie de saint Martin d'un caractére fort antique, étoit couvert de plaques d'ivoire & d'argent. Le Livre des Evangiles, dont on se servoit plus souvent, avoit un couvercle d'argent du poids de 33. marcs. Celui des Epitres un semblable. Celui des Collectes en avoit un du poids de 40. marcs. Celui des Capitules un de 19. marcs, presque tous ces couvercles étoient semez de perles & pierreries.

XXIX. Deux Couvertures de Custode de drap d'or, relevées en broderies & enrichies de perles.

XXX. Quatorze Parements d'Autel de drap d'or relevez en broderie, la plus-part semez de perles.

XXXI. Vingt-une Chappes de drap d'or frisé. Trente Chappes de velours à fond d'or & à ramages. Quatre-vingt-sept Chappes de différentes couleurs, de satin & brocard à fleurs d'or, avec leurs orfroi & chapperons en broderie d'or fin.

XXXII. Treize Ornements Sacerdotaux complets pour les Messes solemnelles, de drap d'or frisé, velours & satin à fond d'or, de même que les Chappes relevez en broderie. Douze autres Ornements Sacerdotaux un peu moins riches tous complets. Chaque Ornement étoit composé de vingt-une piéces, qui sont une Chasuble, deux Dalmatiques, & deux Tuniques, quatorze Tunicelles & deux Chappes, pour les vintg-un Officiers qui servent à

l'Autel aux jours des Fêtes les plus ſolemnelles.

XXXIII. Une Chaſuble de drap d'or, ſemée de perles & de pierreries, avec ſon Etole, Manipule, Parement d'Aube, & d'Amicts enrichis de même.

XXXIV. Soixante-trois Aubes parées de piéces de drap d'or, rèlevées en broderie de même que les Ornements. Cent-cinq Amicts parez de même que les Aubes.

Les Aubes non parées, les Nappes d'Autel, les Ornements plus communs dont on ſe ſervoit tous les jours, ceux qui étoient deſtinez pour les Meſſes privées, & tous les autres Meubles qui ſont néceſſaires à une grande Egliſe, dont celle de ſaint Martin étoit abondamment pourvûë, qui furent auſſi pillez par les Huguenots, ne ſont point compris dans cet Inventaire, non plus que les Pierreries, les Perles, & les autres Pierres précieuſes, dont le dénombrement ne pourroit être qu'ennuïeux au Lecteur.

FIN.

ERRATA.

PAge 7 ligne 8 par de nations, lisés des, l. 15 s'êtoient, lis. êtoient p. 15 l. 8 acronismes, lis. anacronismes. p. 30. l. 24. intru, lis. intrus p. 45 l. 26 personnes excitez, lis. excitées p. 50 l. 13 dans lesquels, lis. dans lesquelles p. 60. l. 16 mal allumé, supprimés mal p. 129. l. 4. profession, lis. possession p. 197 l. 13 font, lis. fait p. 271 *tu perhenniter*, lis. *tua* p. 287 l. 10 Canonical, lis. Canonial *ibid.* note* l. 3 *infra septimanat*, lis. *infra septem septimmas* p. 294 l. 22 Martinopole, lis. Martinople p. 326. dans la note de Jean 22 qui l'assurent, lis. deffendent p. 427 l. 9 avec son Coussin, ses Ornemens, lis. sur son Carreau, avec ses Ornemens.

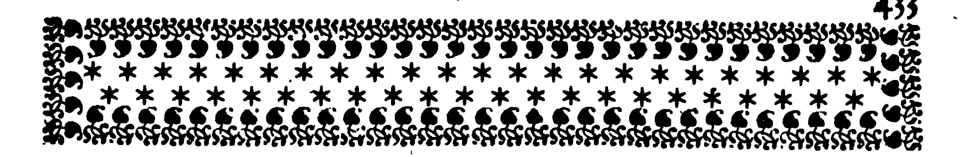


TABLE DES MATIERES.

I

